

Document de Référence 2015

GRUPE CM11

Groupe CM11
Crédit  Mutuel

BANQUE FÉDÉRATIVE
Crédit  Mutuel



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2016 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Préambule

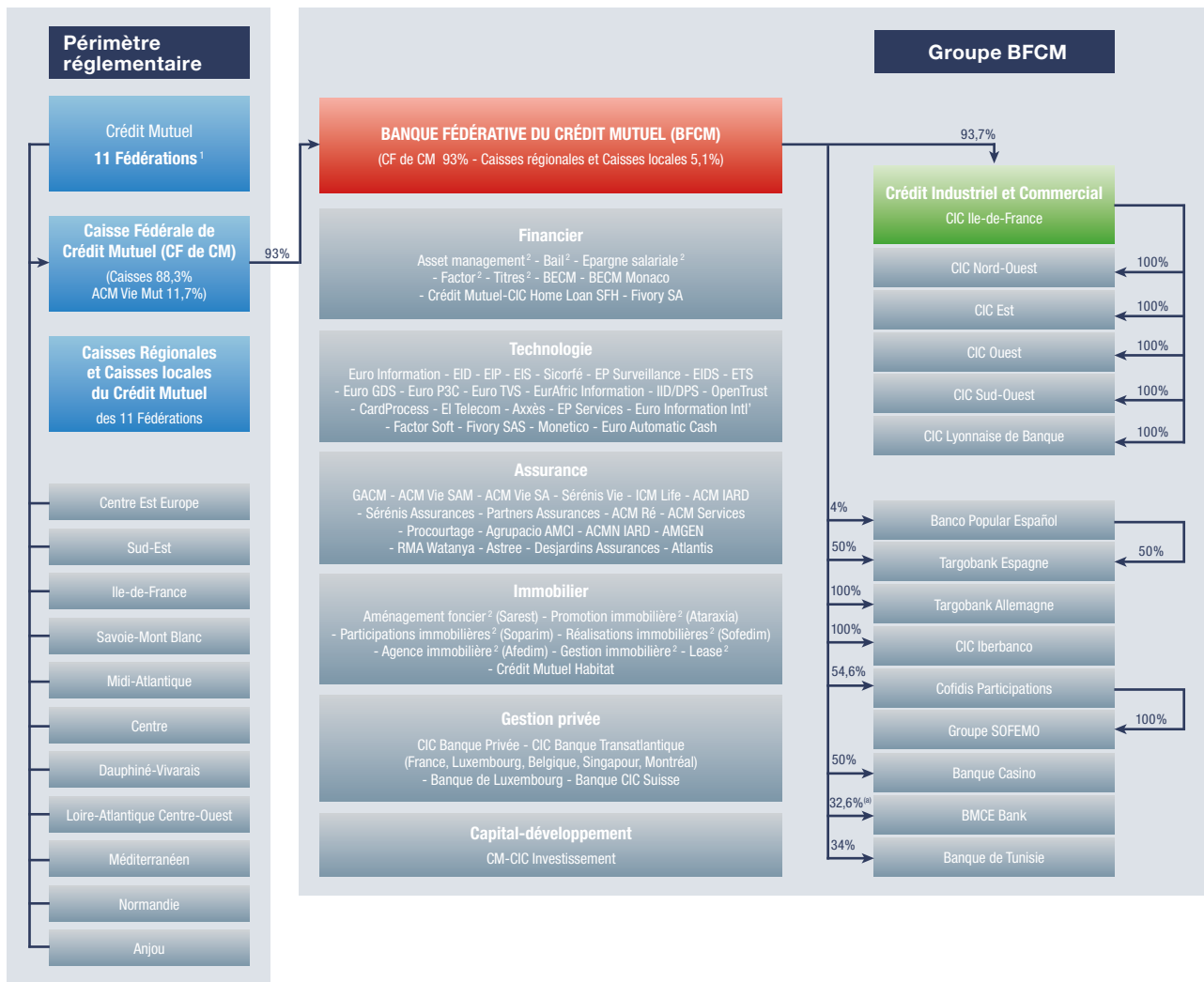
Dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs en se présentant sur plusieurs marchés, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a été conduite, pour répondre à la spécificité de certains marchés, d'élaborer un document de présentation globale du groupe. Le souhait étant de donner le même niveau d'information à l'ensemble de nos investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document de référence reprenant les informations financières du groupe CM11 et celles du groupe BFCM et qui servira à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM (Programme Euro Medium Term Notes ; U.S Medium Term Notes Program ; Euro Commercial Paper ; Titres de Créance Négociables).

Ce document de référence fait office de rapport financier annuel de la BFCM.

Le groupe CM11 (anciennement appelé groupe CM11-CIC)

Regroupés sous le nom groupe CM11¹, le pôle mutualiste (également appelé périmètre réglementaire) et le pôle capitalistique (également appelé groupe BFCM) sont complémentaires et liés. En effet, outre le contrôle capitalistique du groupe BFCM par le pôle mutualiste, les Caisses de Crédit Mutuel des 11 Fédérations constituent notamment un réseau important de commercialisation des produits et services des filiales spécialisées détenues par la BFCM ; ces dernières rétribuant les courants d'affaires apportés via le versement de commissions aux Caisses.

Présentation de l'organisation du groupe CM11



1. Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivaraais, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Anjou.

2. Filiales CM-CIC.

(a) Détention directe et indirecte.

Certaines structures juridiques figurant dans la présentation ci-dessus sont reprises en tant que telle dans la présentation des métiers du groupe CM11 (point I.1.3) car elles interviennent sur un même métier (Assurance, Banque Privée et Capital-développement). D'autres entités telles la BFCM et le CIC peuvent intervenir sur plusieurs métiers via des départements spécifiques (Marchés, Grands Comptes, Financements spécialisés...)

1. Dans la suite du document, le mot "groupe" peut être employé seul mais devra s'entendre comme "groupe CM11".

Les éléments financiers consolidés du groupe CM11 offrent une vision économique complète des activités du groupe, en incluant des entités non comprises dans le périmètre de consolidation de la seule BFCM : réseau mutualiste, ACM Vie SAM (Société d'Assurance Mutuelle), les filiales informatiques et le GIE CM-CIC Services.

Passage du PNB du groupe CM11 au PNB du groupe BFCM au 31/12/2015

La formation du résultat du groupe BFCM s'entend après retraitement des contributions des entités non consolidées dans ce périmètre et après élimination des opérations intra-groupe.

En millions d'euros	
Produit net bancaire Groupe CM11¹	12 817
Sociétés exclues du périmètre de consolidation BFCM	- 4 180
dans le métier Banque de détail (périmètre réglementaire...)	- 3 047
dans le métier Assurances	- 52
dans le métier Logistique : filiales informatiques	- 1 004
dans le métier Logistique : divers	- 77
Retraitements de consolidation	582
Produit net bancaire Groupe BFCM	9 219

1. Constitué des 11 Fédérations de Crédit Mutuel, des Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à leur Fédération respective ainsi que de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Le pôle mutualiste ou le périmètre réglementaire

Le pôle mutualiste est constitué des Caisses de Crédit Mutuel, des Fédérations de Crédit Mutuel et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les Caisses de Crédit Mutuel ou Caisses locales

Les Caisses de Crédit Mutuel, associations coopératives selon leur implantation géographique (départements 57 – Moselle, 67 – Bas Rhin, 68 – Haut Rhin) ou sociétés coopératives de crédit à capital variable (tous autres départements), constituent le socle du groupe CM11. Ce sont des établissements de crédit selon le Code monétaire et financier dont le capital est détenu par les sociétaires, à la fois associés et clients. Juridiquement autonomes, les Caisses locales collectent l'épargne, distribuent des crédits et proposent l'ensemble des services financiers.

La Fédération et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Les Caisses locales adhèrent à une Fédération. La Fédération est, selon l'implantation géographique de la Caisse locale, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou une association régie par le Code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle pour les Caisses locales de ces trois départements. La Fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel porte l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profite l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au Code monétaire et financier.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel répond de la solvabilité et de la liquidité du périmètre réglementaire comme du respect au sein de ce groupe de la réglementation bancaire et financière, en application de l'article R511-3 du Code monétaire et financier.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel assure ainsi pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales de la BFCM (Assurance, Crédit-bail,...).

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le périmètre du pôle mutualiste regroupe les Fédérations de Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par les instances de tutelle et qui ont abouti à rendre la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe, devenue la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, caisse commune aux 11 groupes de Crédit Mutuel formés par le Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), le Crédit Mutuel Ile-de-France (Paris), le Crédit Mutuel Midi-Atlantique (Toulouse), le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (Annecy), le Crédit Mutuel du Sud-Est (Lyon), le Crédit Mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest (Nantes), le Crédit Mutuel du Centre (Orléans), le Crédit Mutuel Normandie (Caen), le Crédit Mutuel Méditerranéen (Marseille), le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais (Valence) et le Crédit Mutuel Anjou (Angers).

Le pôle capitaliste ou groupe BFCM

Ce groupe est constitué :

- de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, holding du groupe CM11 qui exerce également des activités de banque de financement et de marché ;
- du Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale sur l'Île de France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- des établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger.

La BFCM assure également la fonction de centrale de refinancement du groupe CM11 et intervient de ce fait sur les marchés financiers en tant qu'émetteur d'instruments financiers.

Gouvernance d'entreprise au sein du groupe CM11

Le groupe CM11 ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque Caisse de Crédit Mutuel désigne un Conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les Caisses élisent parmi ces membres leur représentant au District, organe commun à un groupe de caisses de Crédit Mutuel ; le Président du District devient de plein droit membre du Conseil d'administration de la Fédération. Cette qualité leur permet de devenir membre du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Par ailleurs, les procédures de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sont homogènes au sein du groupe CM11.

Compte tenu de ces éléments, le chapitre "Gouvernance d'entreprise du groupe CM11 et de la BFCM", se limitera à présenter les organes d'administration, de direction et de surveillance de la BFCM et le rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme portera tant sur le groupe CM11 que sur le groupe BFCM.

Liens de solidarité au sein du groupe Crédit Mutuel et du pôle mutualiste du groupe CM11

Le dispositif de solidarité du Crédit Mutuel vise à assurer en permanence la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel afin de prévenir toute défaillance (article L511-31 du Code monétaire et financier). Il repose sur un ensemble de règles et de mécanismes mis en place au niveau des groupes régionaux et au niveau confédéral.

Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du pôle mutualiste du groupe CM11 est un mécanisme de solidarité fédérale qui prend appui sur l'article R.515-1 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des sociétaires dans la limite de la valeur nominale des parts sociales souscrites par le sociétaire.

Ce texte prévoit que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution peut, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées "lorsque la liquidité et la solvabilité des caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation". La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel bénéficie d'un agrément collectif pour elle-même et toutes les caisses locales affiliées. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a considéré que la liquidité et la solvabilité des caisses locales étaient garanties du fait de cette affiliation.

Toutes les caisses locales ainsi que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel cotisent au Fonds de Solidarité. La contribution est calculée sur la base du total bilan et du PNB. La contribution annuelle est déterminée de telle manière que son montant, augmenté des remboursements de subventions, permette de couvrir les besoins de subventions des caisses locales déficitaires. Ainsi, le résultat au Fonds de Solidarité est en principe équilibré. Les caisses locales déficitaires et celles dont le résultat est insuffisant pour verser la rémunération des parts sociales reçoivent une subvention annuelle leur permettant de verser ladite rémunération.

Ces subventions sont remboursables dès "retour à meilleure fortune". Les caisses locales remboursent tout ou partie de la subvention antérieurement reçue, dans la limite d'un montant leur permettant de verser la rémunération des parts sociales B.

Dispositions adoptées au niveau national

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est notamment chargée, de veiller à la cohésion de son réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés. A cette fin, elle doit prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau (art L. 511-31 du Code Monétaire et Financier).

Toutes les interventions nécessaires peuvent être décidées par le conseil d'administration confédéral s'il s'avère que les mécanismes existant au niveau des groupes régionaux sont insuffisants pour régler les éventuelles difficultés auxquelles peut être confronté un groupe.

Le groupe Crédit Mutuel

Les groupes régionaux

Le groupe Crédit Mutuel est constitué de 18 groupes régionaux :

- 11 groupes régionaux regroupés autour de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel : Centre Est Europe (Strasbourg), Ile-de-France (Paris), Sud-Est (Lyon), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et du Centre-Ouest (Nantes), de Normandie (Caen), du Centre (Orléans), du Dauphine-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille) et Anjou (Angers) ;
- 3 groupes régionaux formant ensemble la Caisse Interfédérale Arkéa : Bretagne (Brest), Massif Central (Clermont-Ferrand) et Sud-Ouest (Bordeaux);
- Le groupe régional Antilles-Guyane (Fort de France) ;
- Le groupe régional Maine-Anjou, Basse-Normandie (Laval) ;
- Le groupe régional Nord Europe (Lille) ;
- Le groupe régional Océan (La Roche sur Yon).

Un groupe régional comprend une Fédération régionale et une Caisse Fédérale. Cette dernière peut être interfédérale comme c'est le cas pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Caisse Interfédérale Arkéa.

Les Caisses locales et la Caisse fédérale, dont elles sont actionnaires, adhèrent à la Fédération.

La Fédération régionale, organe de stratégie et de contrôle, représente le Crédit Mutuel dans sa région. La Caisse fédérale assure les fonctions financières telles que la gestion des liquidités ainsi que des prestations de services techniques et informatiques.

Fédération et Caisse fédérale sont administrées par des Conseils élus par les Caisses locales.

La Confédération Nationale et la Caisse centrale

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) est l'organe central du réseau aux termes du Code monétaire et financier. Les 18 Fédérations et la Caisse centrale du Crédit Mutuel lui sont affiliées. La CNCM doit faire évoluer son statut (pour devenir un établissement de crédit) et sa gouvernance conformément à la demande de la Banque Centrale Européenne, son nouveau superviseur. Une première étape de modification des statuts, portant principalement sur les questions de gouvernance, a été approuvée lors de l'assemblée générale mixte du 21 mars 2016. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ainsi que le ministère des Finances ont approuvé l'adoption de ces nouveaux statuts.

La Confédération nationale représente le Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics. Elle assure la défense et la promotion de ses intérêts. Chargée du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés, elle contrôle les groupes régionaux. Garante de la cohésion du réseau, elle coordonne son développement et propose des services d'intérêt commun.

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM), organisme financier national qui a la forme d'établissement de crédit, gère la liquidité des groupes régionaux et organise la solidarité financière du Crédit Mutuel. Son capital est détenu par l'ensemble des Caisses fédérales.



SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DU GROUPE CM11 ET DU GROUPE BFCM

I.1 – Le groupe CM11 et le groupe BFCM	10
I.2 – Chiffres clés – Ratio de solvabilité et notations	13
I.3 – Organisation et métiers du groupe CM11	15
I.4 – Historique du groupe CM11 et de la BFCM	28

II. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU GROUPE CM11 ET DE LA BFCM

II.1 – Conseil d'administration de la BFCM	32
II.2 – Rapport sur le fonctionnement du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne	40
II.3 – Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration	50
II.4 – Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme	51

III. ÉLÉMENTS FINANCIERS DU GROUPE CM11

III.1 – Présentation des activités et des résultats du groupe CM11	54
III.2 – Evolutions récentes et perspectives	67
III.3 – Gestion des risques du groupe CM11	68
III.4 – États financiers consolidés du groupe CM11	98
III.5 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe CM11	172

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE - GROUPE CM11

IV.1 – Gestion des risques	176
IV.2 – Champ d'application	177
IV.3 – Composition des fonds propres	181
IV.4 – Risque de crédit et de concentration	207
IV.5 – Approche standard	213
IV.6 – Système de notation	214
IV.7 – Techniques de réduction du risque de crédit	219
IV.8 – Titrisation	219
IV.9 – Actions	222
IV.10 – Risque de contrepartie des salles de marché	222
IV.11 – Risque de taux du portefeuille bancaire	222
IV.12 – Risques de marché	222
IV.13 – Risque opérationnel	223
IV.14 – Informations sur les actifs grevés et non grevés	224
IV.15 – Description des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif	225

V. ÉLÉMENTS FINANCIERS DU GROUPE BFCM

V.1 – Chiffres clés du groupe BFCM	230
V.2 – Rapport de gestion du groupe BFCM	231
V.3 – États financiers consolidés du groupe BFCM	258
V.4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe BFCM	332

VI. ÉLÉMENTS FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM

VI.1 – Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM	336
VI.2 – États financiers de la BFCM	338
VI.3 – Renseignements relatifs aux filiales et participations	366
VI.4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	370

VII. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

VII.1 – Préambule	375
VII.2 – Note méthodologique	377
VII.3 – Reporting RSE – Exercice 2015	380
VII.4 – Table de concordance	392
VII.5 – RSE du pôle technologique	395
VII.6 – RSE du pôle presse	402
VII.7 – Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	407
VII.8 – Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	408

VIII. ÉLÉMENTS JURIDIQUES DE LA BFCM

VIII.1 – Actionnaires	412
VIII.2 – Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	425
VIII.3 – Renseignements divers	428

IX. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

IX.1 – Documents accessibles au public	432
IX.2 – Responsable de l'information	432
IX.3 – Responsable du document de référence	432
IX.4 – Responsables du contrôle des comptes	433
IX.5 – Tableau de concordance du document de référence du groupe CM11	434



PRÉSENTATION

DU GROUPE CM11
ET DU GROUPE BFCM

I.1 – Le groupe CM11 et le groupe BFCM

Le pôle mutualiste (périmètre réglementaire) et le pôle capitalistique (groupe BFCM) constituent ensemble le groupe CM11.

- Le pôle mutualiste ou périmètre réglementaire est composé des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, du Centre, Dauphiné-Vivaraïs, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Anjou, des Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à leurs Fédérations respectives et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Cet ensemble détient la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à près de 99%.

- Le pôle capitalistique ou groupe BFCM comprend :

- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, holding du groupe CM11, qui détient notamment le Crédit Industriel et Commercial (CIC) à hauteur de 93,7% et qui exerce également des activités de banque de financement et de marché ;
- le Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale sur l'Ile de France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- des établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger.

Au 31 décembre 2015, le groupe CM11 compte 24,1 millions de clients, 4 512 points de vente et emploie 66 372 collaborateurs.

I.1.1 – Le pôle mutualiste

Les Caisses de Crédit Mutuel (CCM), sont à la base du réseau bancaire du pôle mutualiste également appelé réseau bancaire CM11. Contrôlées par leurs sociétaires, les caisses locales ont le statut de sociétés coopératives de crédit à capital variable et à responsabilité limitée ou d'associations coopératives inscrites à responsabilité limitée. Chaque caisse locale fonctionne de manière autonome en exerçant les fonctions de banque de proximité.

Les Fédérations, entités ayant le statut d'associations auxquelles les caisses locales adhèrent obligatoirement, sont les organes politiques qui déterminent les orientations stratégiques du groupe et organisent la solidarité entre Caisses.

Les Caisses de Crédit Mutuel, les ACM Vie à forme mutuelle et les Fédérations détiennent conjointement la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Société anonyme à statut de société coopérative de banque, elle est responsable de l'ensemble des services communs au réseau et assure son animation. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel centralise l'ensemble des dépôts des Caisses et assure parallèlement leur refinancement, tout en portant les emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, dépôts affectés, etc.)

Initialement au service des Caisses de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE), la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a, au fil des accords de partenariats signés entre 1993 et 2012, mis ses moyens de supports logistiques et financiers au service des Caisses de 10 autres Fédérations. L'agrément collectif d'exercice des nouveaux ensembles successifs a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Le réseau bancaire CM11 compte désormais 1 393 Caisses et 2 016 points de vente, 6,95 millions de clients dont 4,55 millions de sociétaires dans 83 départements avec une population de plus de 46 millions.

Les 11 Fédérations, les Caisses locales de Crédit Mutuel adhérentes à leurs Fédérations respectives et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel constituent ensemble le périmètre réglementaire également appelé pôle mutualiste. Les Caisses Régionales et les Caisses locales de Crédit Mutuel des 11 Fédérations (5,1%) ainsi que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (93%) contrôlent la BFCM.

1.1.2 – Le groupe BFCM

La configuration actuelle de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est issue des opérations de restructuration menées en 1992. Cette réorganisation visait à clarifier les fonctions exercées par les différentes structures du groupe en distinguant l'activité mutualiste relevant de la maison mère (Caisses Locales, Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Fédérations) des opérations de diversification contrôlées par la BFCM, société holding.

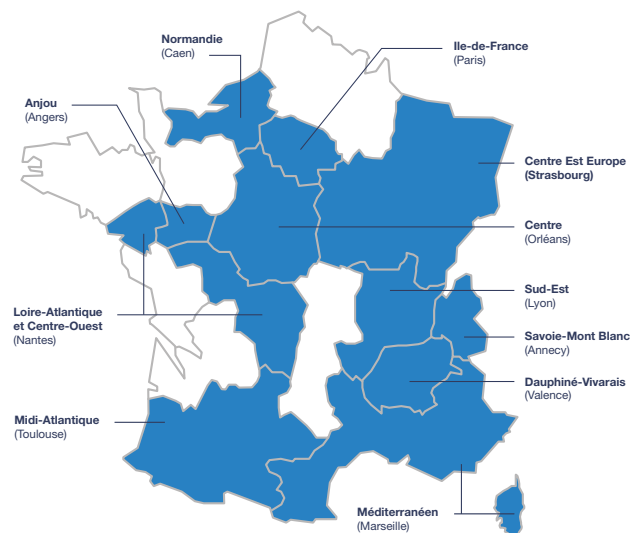
Ainsi, la BFCM porte les filiales du groupe et coordonne leurs activités. Ces filiales couvrent les domaines de la finance, de l'assurance, de la monétique et de l'informatique. Elle assume la fonction de centrale de refinancement du groupe CM11. Elle assure les relations financières avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière. La BFCM exerce également la fonction de dépositaire des organismes de placement collectif (OPC).

Dans son rôle de holding, la BFCM détient :

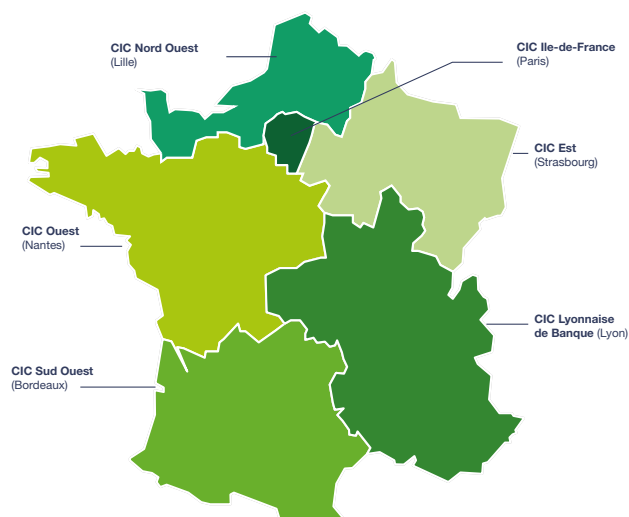
- le Crédit Industriel et Commercial à hauteur de 93,7%, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui exerce aussi les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A (GACM SA) à hauteur de 52,8% qui contrôle notamment les sociétés ACM IARD SA, ACM Vie SA et qui conçoit et gère les gammes de produits en matière d'assurance de biens et de responsabilité, d'assurance de personnes, d'assurance-vie ;
- différents établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger (notamment Banque Européenne du Crédit Mutuel, Groupe Cofidis, Targobank Allemagne, CM-CIC Asset Management, CM-CIC Factor,...)

La BFCM, le CIC, le GACM et les différents établissements spécialisés par métier constituent ensemble le groupe BFCM.

• Les 11 Fédérations de Crédit Mutuel du pôle mutualiste



• Les banques régionales du CIC



• Les principales implantations géographiques du groupe CM11



<p>ESPAGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Targobank Espagne ■ Banco Popular Español ■ Cofidis Espagne ■ GACM España ■ CM-CIC Bail España ■ TAIT España 	<p>ALLEMAGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ BECM Francfort, Düsseldorf, Stuttgart, Hambourg, Munich ■ CM-CIC Leasing GmbH ■ Targobank Allemagne 	<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ CIC Suisse 	
<p>TUNISIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Banque de Tunisie ■ Astree (assurances) ■ Information International Developments (IID) ■ Direct Phone Services 	<p>BELGIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ CM-CIC Leasing Benelux ■ Banque Transatlantique Belgium ■ Partners (assurances) ■ Cofidis Belgique 	<p>GRANDE-BRETAGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Succursale CIC (Londres) 	<p>ITALIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cofidis Italie <p>PORTUGAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cofidis Portugal ■ Banif Mais
<p>MAROC</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) ■ RMA Watanya (assurances) ■ EurÁfric Information 	<p>LUXEMBOURG</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Banque de Luxembourg ■ Banque Transatlantique Luxembourg ■ ICM Life (assurances) ■ ACM Ré (assurances) 	<p>HONGRIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cofidis 	<p>SLOVAQUIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cofidis Slovaquie
	<p>SINGAPOUR ET HONG-KONG</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Succursales CIC 	<p>RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cofidis République Tchèque 	
		<p>CANADA</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Desjardins Assurances ■ Monetico 	
		<p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Succursale CIC (New York City) 	

I.2 – Chiffres clés – Ratio de solvabilité et notations

Les chiffres 2013 ont fait l'objet d'un retraitement conformément aux normes IFRS 10/11.

Groupe CM11

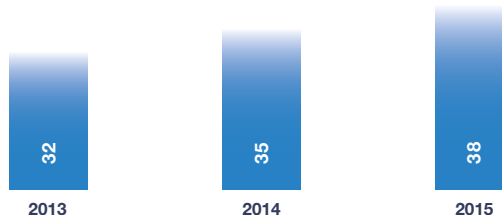
	2015	2014	2013
Produit net bancaire	12 817	11 973	11 894
Résultat d'exploitation	4 107	3 555	3 421
Résultat net	2 514	2 415	2 214
Résultat net - part du groupe	2 258	2 179	2 011
Coefficient d'exploitation ¹	62%	63%	62%

1. Frais généraux rapportés au produit net bancaire.

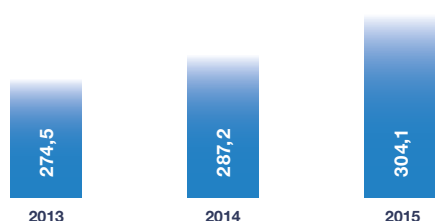
Total bilan (en milliards d'euros)



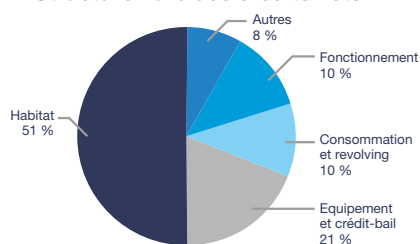
Capitaux propres (en milliards d'euros)



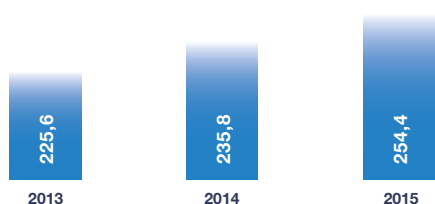
Crédits nets à la clientèle (en milliards d'euros)



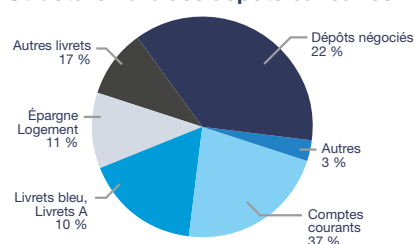
Structure 2015 des crédits nets



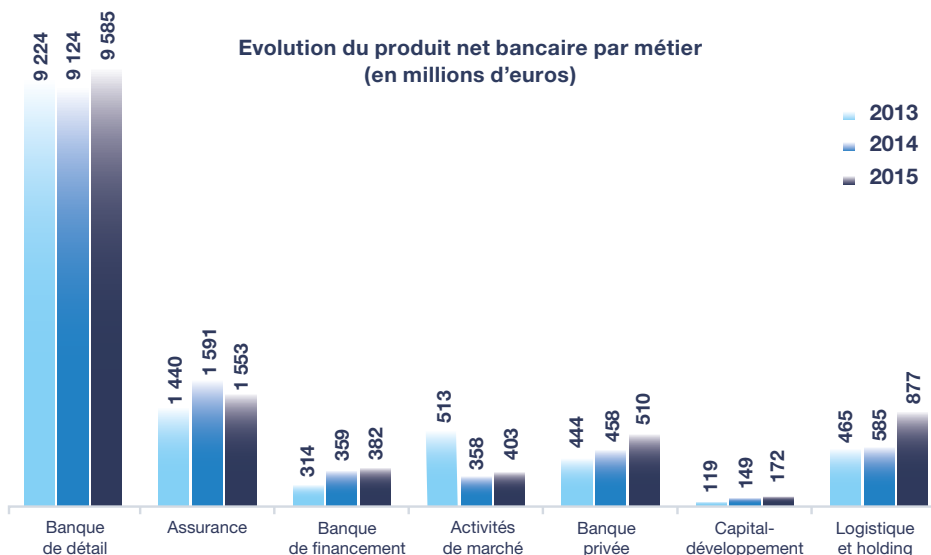
Dépôts bancaires de la clientèle (en milliards d'euros) hors encours SFEF



Structure 2015 des dépôts bancaires



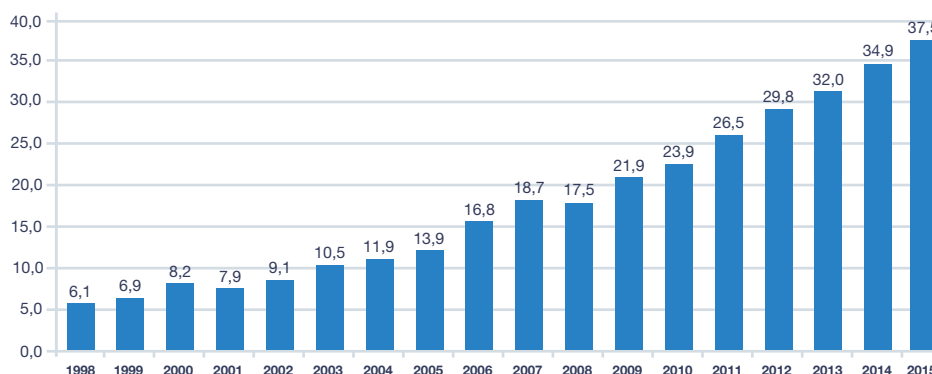
Evolution du produit net bancaire par métier (en millions d'euros)



Ratio européen de solvabilité du groupe CM11

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres comptables du groupe CM11 s'élèvent à 37,5 milliards d'euros et les fonds propres *Common Equity Tier 1* à 29 milliards.

Évolution des capitaux propres (en milliards d'euros)



Le Groupe CM11 présente un ratio de fonds propres *Common Equity Tier 1* de 15,1%¹ contre 14,4% à fin 2014, l'un des meilleurs au niveau européen. Le ratio global s'élève quant à lui à 17,9%¹ et le ratio de levier avec application de l'acte délégué à 5,7%¹.

Notation

Les notes long terme et court terme attribuées par les agences de rating sont confirmées en 2015 et restent dans les niveaux les plus élevés attribués aux autres banques françaises.

Moody's a relevé de Aa3 à Aa2 la note LT du Groupe en juin 2015 du fait du renforcement de sa solidité financière et de ses indicateurs de liquidité ; en septembre, cette note est repassée à Aa3 compte tenu de la dégradation de la note de la France.

Fitch et Standard&Poor's ont confirmé leur bonne appréciation du Groupe CM11 et maintenu leur notation respectivement en juin et décembre.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Note à long terme	A	Aa3	A+
Note à court terme	A-1	P-1	F1
Perspective	Négative	Stable	Stable

Surveillance européenne – Processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP)

La Banque Centrale Européenne a communiqué au groupe CM11 ses décisions de Pilier 2 à la suite de ses travaux SREP (Supervisory Review and Evaluation Process - Processus de surveillance et d'évaluation prudentielle) : l'exigence en *Common Equity Tier 1* (CET 1) applicable au groupe CM11 sur base consolidée est fixée à 8,25% (ratio phasé incluant le coussin de conservation des fonds propres) sur une base consolidée au 1^{er} janvier 2016. Le coussin de sécurité complémentaire requis au titre de la situation d'établissement de taille systémique du Groupe Crédit Mutuel est de 0,125% à partir du 1^{er} janvier 2016 et sera augmenté de 0,125% par an pour atteindre 0,5% en 2019. L'exigence prudentielle en capital du groupe CM11 se situe donc à 8,375% au 1^{er} janvier 2016.

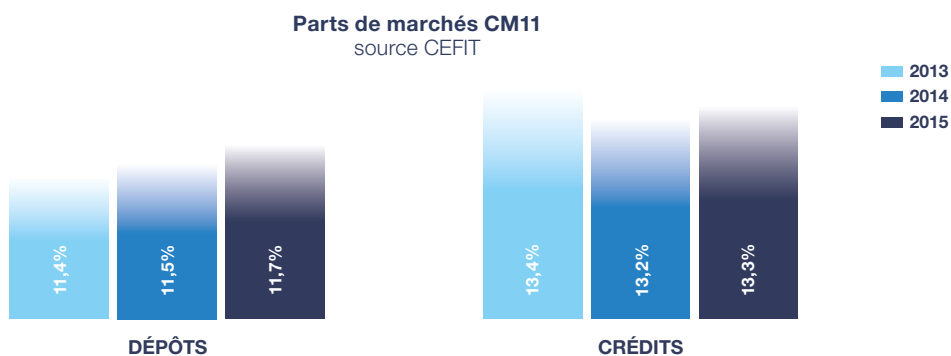
1. Sans mesures transitoires.

I.3 – Organisation et métiers du groupe CM11

Le groupe CM11, via les 11 Fédérations de Crédit Mutuel qui le contrôlent, adhère à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter le groupe auprès des pouvoirs publics, d'assurer la promotion et la défense de ses intérêts et d'exercer un contrôle sur les Fédérations.

Le positionnement concurrentiel² est analysé au niveau de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel dont les métiers de la banque de détail et de l'assurance en font un acteur majeur de la bancassurance de détail en France. Ainsi, le groupe Crédit Mutuel affiche 17,2% de part de marché en crédits bancaires et 15,2% de part de marché en dépôts.

Les parts de marché en dépôts et en crédits bancaires du groupe CM11 sont en progression en 2015 et s'élèvent respectivement à 11,7% et 13,3%.



Le groupe CM11 n'a pas commercialisé de nouveaux produits ou exercé de nouvelles activités en 2015.

² Les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.
CEFIT : Centralisations Financières Territoriales – Banque de France.

I.3.1 – Présentation des métiers du groupe CM11



I.3.2 – Les métiers du groupe, ses principales filiales et ses activités

I.3.2.1 – La banque de détail, le premier métier du groupe

Cœur de métier du groupe CM11, la banque de détail représente plus de 71% de son produit net bancaire. Elle regroupe les caisses de Crédit Mutuel, le réseau CIC, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, CIC Iberbanco, les agences Targobank en Allemagne et en Espagne, le groupe Cofidis Participations, Banque Casino et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : intermédiaire en assurances, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, téléphonie, télésurveillance et ventes immobilières.

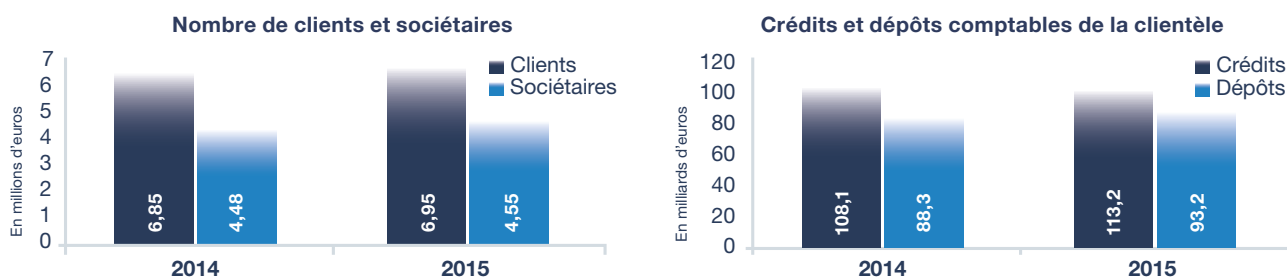
La collecte de ressources dans l'ensemble de ces structures a été dynamique. Les encours des dépôts clientèle progressent de 8,7% à 221,8 milliards d'euros. Dans le même temps, les encours des crédits se sont accrus de 4,9% à 270,1 milliards d'euros.

I.3.2.1.1 – Les réseaux bancaires du groupe CM11 en banque de détail

Réseau bancaire CM11

Le réseau bancaire CM11, également appelé périmètre réglementaire, a poursuivi le développement de sa base de clientèle qui atteint désormais 6,95 millions de clients dont 6,1 millions de particuliers. Les efforts commerciaux des caisses locales ont permis d'augmenter le nombre de clients de 100 000 unités (+1,5%), avec un rythme légèrement plus marqué pour la clientèle de professionnels et entreprises (+4,6%).

Le nombre de clients sociétaires de leur caisse atteint dorénavant 4,55 millions. Près des deux tiers des clients pourront participer activement à la vie de leur caisse de Crédit Mutuel lors des Assemblées générales portant sur l'exercice 2015.

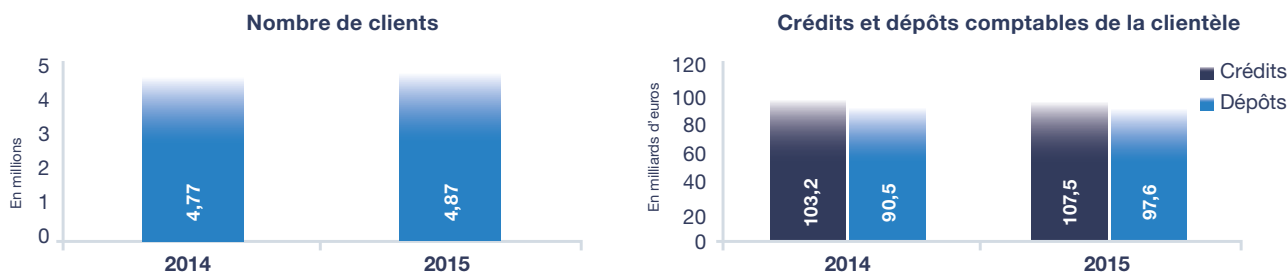


A 113,2 milliards d'euros à fin 2015, les encours de crédits ont progressé de 4,7% (+5,1 milliards) principalement sous l'effet de la hausse des encours de crédits à l'habitat (+5,8% soit +4,7 milliards) et, dans une moindre mesure, de celle des crédits d'équipement (+1,3%).

Dans le même temps, les ressources clientèles progressent de 4,8 milliards (+5,5%) à 93,2 milliards d'euros. En 2015, la collecte de dépôts est issue pour l'essentiel des comptes courants créditeurs (2,8 milliards) et de l'épargne logement (1,9 milliard) dont les encours ont progressé respectivement de 14,8% et 10,9%. L'épargne financière a continué à se développer avec des encours en hausse de 3,3% à 44,5 milliards d'euros sous l'effet favorable de l'épargne assurance : 34,4 milliards d'euros à fin 2015 soit +5,5%

Réseau bancaire CIC

Le réseau bancaire constitue également le cœur de métier du CIC. Il compte 2 015 agences au 31 décembre 2015 et 4,87 millions de clients (+97 100 unités, soit +2% par rapport à fin décembre 2014).



Les encours des crédits ont augmenté de 4,2% à 107,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Les principales catégories de crédits sont en hausse : crédits habitat +4,8% (+3 milliards), crédits d'équipement et de fonctionnement +5,6% (+1,7 milliards) et crédits consommation +4,3% (+200 millions).

Les dépôts comptables, à 97,6 milliards d'euros, ont fortement progressé (+7 milliards) sous l'impulsion des comptes courants (+6,4 milliards) mais également de l'épargne logement (+1,2 milliard) et dans une moindre mesure des comptes sur livrets (+336 millions). Les bons et comptes à terme sont rendus moins attractifs du fait de la baisse des taux courts, leurs encours diminuent de 849 millions. L'épargne assurance progresse de 4,4% à 33,8 milliards d'euros et l'épargne financière bancaire est stable à 24,3 milliards

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La BECM est une banque de réseau déployée au plan national et européen, organisée en complémentarité avec le réseau des caisses de Crédit Mutuel et en transversalité avec celui des banques régionales du CIC. Elle exerce ses activités sur quatre marchés principaux :

- les grandes et moyennes entreprises (GME) ;
- le financement de la promotion immobilière et des investisseurs immobiliers, principalement dans le secteur de l'habitat ;
- les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère résidentiel, commercial ou tertiaire ;
- la gestion des flux en provenance des grands donneurs d'ordres du secteur de la distribution, du transport et des services.

En Allemagne, la BECM se développe prioritairement sur le créneau de clientèle des grandes entreprises allemandes, à travers les relations avec les maisons-mères filiales franco-allemandes. Elle apporte sa connaissance des marchés locaux allemands et met son savoir-faire au service du réseau domestique de la BECM et des autres entités bancaires du groupe. Le maillage sur ce marché a été renforcé en 2015 avec l'ouverture d'un cinquième centre d'affaires à Munich.

Fort de 388 collaborateurs, son réseau comporte 49 agences dont 37 dédiées au marché des entreprises et de proximité et 12 spécialisées dans le financement des professionnels de l'immobilier, au service de ses 22 100 clients (+4,1%).

La croissance des crédits au bilan s'est accélérée en 2015, avec une progression de 6,9%, à 11,4 milliards d'euros en capitaux fin de mois.

S'appuyant sur la solidité financière du groupe, la BECM a maintenu un haut niveau de collecte de dépôts. Les ressources comptables ont atteint 10,8 milliards d'euros, en hausse de 27,9%. Ces évolutions ont abouti à une nouvelle réduction de l'impasse de liquidité de 1,55 milliard.

CIC Iberbanco

CIC Iberbanco propose, au travers de ses 34 points de vente (dont 5 créés fin 2014 et en 2015) répartis sur toute la France, une gamme complète de produits compétitifs particulièrement adaptée à ses clients ibériques.

Ses 152 salariés ont conquis 8 300 nouveaux clients portant le total des clients à plus de 46 600 (+7%).

Les encours d'épargne clientèle ont progressé de 14,5% à 599 millions d'euros et ceux des crédits de 25,5% à 606 millions d'euros.

Les activités d'assurance (+38% à isopérimètre) et téléphonie (+24%) marquent de bonnes progressions.

Targobank Allemagne

En 2015, Targobank a renforcé ses positions commerciales sur le marché du crédit à la consommation.

La banque poursuit l'extension de son réseau avec l'ouverture de 4 nouvelles agences, portant le nombre de points de vente à 364. Elle développe également son réseau de concessionnaires partenaires pour la commercialisation de crédit automobile.

Au 4^e trimestre, elle a finalisé la migration informatique du portefeuille de banque de détail de Valovis Bank, acquis en mai 2014.

Les encours de crédits ont progressé de 189 millions et s'établissent à 11,2 milliards d'euros. L'augmentation des encours est portée par l'accroissement de la production de prêts personnels (+3,3% par rapport à 2014) qui atteint 2,7 milliards d'euros. L'élargissement progressif du réseau de concessionnaires partenaires a stimulé la production de crédits automobiles (+80% par rapport à l'exercice précédent) dont les encours ont progressé de plus de 60% à près de 150 millions d'euros.

Les volumes de dépôts ont dépassé les 12 milliards d'euros et affichent une hausse de 564 millions sur un an malgré la poursuite de la baisse du taux moyen de rémunération de l'épargne.

L'épargne financière a également progressé pour s'établir à 10,1 milliards d'euros fin décembre, en hausse de 7,2%.

I.3.2.1.2 – Les métiers d'appui de la banque de détail

Ils regroupent les filiales spécialisées qui commercialisent leurs produits via leur propre outil et/ou via les caisses locales ou agences du groupe CM11 : crédit à la consommation, affacturage et mobilisation de créances, crédit-bail, gestion collective et épargne salariale.

Le crédit à la consommation

Groupe Cofidis

Le groupe Cofidis Participations, détenu à 54,6% par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel conçoit, vend et gère une large gamme de services financiers, tels que crédits à la consommation, solutions de paiement et services bancaires (comptes courants, épargne, bourse en ligne et placements).

Il dispose de trois enseignes spécialisées dans la vente de produits et services financiers :

- Cofidis, spécialiste européen du crédit en ligne ; implanté en France, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, République tchèque, Hongrie et Slovaquie ; en octobre 2015, Cofidis a absorbé Sofemo ce qui lui permet de renforcer sa gamme de produits avec, en particulier, le paiement N fois et le crédit vendeur,
- Monabanq, la banque en ligne du groupe CM11,
- Creatis, spécialiste du regroupement de crédits à la consommation.

Le Groupe Cofidis Participations a poursuivi en 2015 sa stratégie de développement avec l'acquisition de la société Banif Mais (juin), spécialisée dans le crédit automobile de voitures d'occasion implantée au Portugal, en Hongrie, en Slovaquie et en Pologne et la société Centax (mars), spécialisée dans la garantie des paiements par chèques ou par carte dans la distribution, implantée en Italie.

Les financements s'accroissent de 6,5%. La progression est importante à l'international (Belgique, Espagne, Portugal, Italie, Europe de l'Est). En France, les financements restent stables du fait de la fragilité de la consommation des ménages.

L'encours du groupe Cofidis atteint 9,6 milliards d'euros.

L'affacturage et la mobilisation de créances

CM-CIC Factor est la filiale du groupe CM11, spécialisée dans la gestion et le financement des postes clients et fournisseurs. Elle intervient dans le financement court terme destiné aux entreprises, en France et à l'international, avec une gamme de solutions d'affacturage et de mobilisation de créances professionnelles notifiées.

Pour l'affacturage et la mobilisation de créances professionnelles, CM-CIC Factor a accru, pour la 6^e année consécutive, sa part de marché avec :

- une croissance de 10% du volume de créances achetées, à 29 milliards d'euros ;
- un chiffre d'affaires à l'export de 2,5 milliard (+35%) ;
- un encours brut à fin décembre de 5,1 milliards (+22%) ;
- près de 11 200 clients actifs.

Le développement de l'activité avec les réseaux des banques du groupe Crédit Mutuel a permis de leur reverser 36,2 millions d'euros de commissions d'apport et de risque.

Le crédit-bail

CM-CIC Bail

Dans un marché du financement locatif de l'investissement qui redémarre, CM-CIC Bail a connu une année 2015 satisfaisante.

115 191 dossiers ont été mis en place pour 3,8 milliards d'euros afin de répondre aux besoins d'investissement des entreprises, des professionnels et des professions libérales, mais aussi des particuliers.

En France, la production des réseaux Crédit Mutuel et CIC a continué de progresser (+5,2%) notamment dans le domaine du financement des véhicules. Près de 24% de l'activité est réalisée à l'international au sein des filiales au Benelux et en Allemagne et de la succursale espagnole ouverte début novembre 2015.

L'année 2015 a été une année stratégique pour CM-CIC Bail avec :

- le déploiement de l'offre Crédit Mutuel Auto et CIC Auto sur les réseaux CM et CIC,
- l'ouverture d'une succursale en Espagne pour distribuer le leasing dans le réseau de Targobank Espagne,
- la poursuite de la dynamique enclenchée sur l'ensemble de nos activités,
- le démarrage d'une démarche qualité dans la continuité de "Service Attitude".

CM-CIC Lease

L'année 2015 s'est achevée sur une augmentation significative du nombre des nouvelles conventions de financements sous forme de crédit-bail immobilier au profit des clients des Réseaux (310 opérations soit +12%) pour un volume total de 604 millions d'euros toutefois en légère diminution de 4% par rapport à l'année précédente.

La contribution du crédit-bail immobilier au financement à long terme des projets des entreprises ne fléchit pas. Elle induit une progression des encours totaux financiers et hors bilan de CM-CIC Lease de 4% en les portant à plus de 4,2 milliards d'euros. Elle confirme ainsi une croissance continue depuis de nombreuses années (+17,7% au cours des seules 3 dernières années).

L'activité reste diversifiée et se concentre principalement sur les entrepôts logistiques (27,6% de la production en volume) et les locaux commerciaux (22,3% de la production). La production de bureaux et de locaux industriels, en légère diminution, a représenté respectivement 15,6% (- 9 points) et 13,8% (- 3 points).

La répartition des encours évolue peu, composés toujours essentiellement de locaux logistiques et entrepôts pour 20%, de locaux commerciaux pour 25,3% et de locaux industriels pour 21,5%. Le solde des encours concerne des secteurs diversifiés : bureaux (15%), santé (8%), hôtellerie (7,7%), loisirs et enseignement (2,5%).

CM-CIC Lease poursuit activement la mise en place des moyens techniques et méthodes organisationnelles, notamment avec ses notaires, lui permettant d'améliorer les temps de traitement des opérations et ainsi de contribuer à développer des partenariats solides avec les entreprises clientes du Groupe.

À ce titre, CM-CIC Lease a assuré dans plus de la moitié des cas le chef de filât des nouvelles opérations réalisées dans le cadre de pools de crédits-bailleurs en 2015.

La gestion collective et l'épargne salariale

CM-CIC Asset Management

Dans un contexte global mouvementé, CM-CIC Asset Management a réussi en 2015 à poursuivre son développement en maintenant la priorité donnée au long terme, avec 61,77 milliards d'encours au 31/12/2015 (+ 2,5%). La collecte nette s'est élevée à près d'un milliard pour l'ensemble des classes d'actifs, contre 401 millions en 2014 : près de 195 millions pour les fonds à formule, 300 millions pour les actions et 550 millions pour les fonds diversifiés.

Ces chiffres sont le résultat d'un travail de positionnement des offres en amont avec le CIC et le Crédit Mutuel et d'un déploiement commercial mené en synergie avec les réseaux.

Dans ce cadre, 2015 a permis de faire agréer par les ACM le fonds Capture Euro 2023, qui a collecté 91,4 millions, dont 72 millions pour les ACM, mais aussi, en fin d'année, CM-CIC Protective 90. Ce fonds à coussin, développé par la même équipe de gestion quantitative, représentait plus de 100 millions d'encours à fin 2015, dont l'essentiel aux ACM.

2015 a marqué le lancement d'une offre intégrée de gestion flexible, "Flexigestion", comprenant trois fonds (agréés à la souscription aux ACM), avec le fonds Flexigestion Patrimoine qui présente une exposition nette aux actions de 0 à 70%, dédié aux clients patrimoniaux. 2016 devrait permettre le développement commercial de cette offre dans les réseaux patrimoniaux du Crédit Mutuel et du CIC et au sein de la Banque Privée.

L'ensemble des rétrocessions versées aux réseaux a progressé de 6,2%. Elles ont représenté 177,6 millions d'euros.

Au titre des appels d'offre, 662 millions d'euros ont été engrangés en 2015, grâce à une équipe restructurée, point d'entrée unique

pour le Groupe, en partenariat avec la direction des grands comptes du Groupe et en synergie avec CM-CIC Épargne Salariale pour certains dossiers.

La qualité de la gestion de conviction a été confirmée en 2015.

Certains fonds ont reçu les honneurs de la presse financière, comme le fonds Union Europe Growth, qui termine à la 5^e place sur 355, du classement Europerformance des fonds actions Europe.

Le fonds CM-CIC Global Leaders, fonds d'actions internationales lancé en décembre 2014 affichait quant à lui un encours de 96,5 millions au 31/12/2015.

La filiale de conseil en gestion de CM-CIC AM, CM-CIC Gestion, qui intervient auprès des réseaux CIC, CIC Banque Privée et Crédit Mutuel, voit ses actifs confiés progresser de 8% soit 9,874 milliards à fin décembre ainsi qu'une progression des commissions et produits de 11,3%, au bénéfice des réseaux.

L'activité a ainsi généré, pour la première fois, plus de 100 millions d'euros de PNB (après reversement des commissions aux réseaux).

CM-CIC Asset Management a poursuivi son développement sur les sociétés de gestion externes, avec un total de 401 OPC sur un total de 1 134 à fin 2015, à comparer à 379 en 2014. La remise à plat des prestations spécifiques que sont les délégations de gestion administrative et comptable et la refonte de la tarification en 2015 précèdent la redéfinition, en 2016, de l'offre destinée à cette clientèle.

2016 devrait marquer la poursuite du développement à l'international en Europe, Allemagne et Espagne ainsi qu'une collaboration renforcée avec les Caisses Desjardins canadiennes.

L'accompagnement des réseaux dans leur développement, en partenariat avec les autres centres de métier, ainsi que la préservation des intérêts des clients restent les objectifs de la filiale en 2016, au service du Groupe.

CM-CIC Epargne Salariale

CM-CIC Épargne Salariale, centre de métier du CIC et du Crédit Mutuel, représentait fin 2015 :

- 7 575 millions d'euros d'encours gérés (+8,5%) ;
- 75 817 entreprises clientes (+6%) ;
- 1 311 555 salariés en gestion (-3%).

L'évolution des encours a pour origine la collecte nette (+132 millions d'euros) et la valorisation des encours (+464 millions d'euros).

La collecte 2015 est stable à 977 millions d'euros. Les demandes de retraits 2015 ont fortement progressées (+10%) après une année 2014 en repli suite à la mesure gouvernementale de 2013.

L'activité commerciale enregistre un recul de 10% de la production de nouveaux contrats par rapport à 2014, pour partie en raison de la forte activité liée à l'ANI.

Ce recul est encore plus net en ce qui concerne la production nouvelle (-25%).

Les versements sur les plans d'épargne ont augmenté de 4%, liés au réflexe d'épargne dans un environnement économique difficile et une prise de conscience de la problématique des retraites.

L'année a été importante en matière d'investissements informatiques destinés à améliorer les services aux entreprises et aux épargnants.

Autres

Immobilier (CM-CIC Immobilier SAS)

La filiale CM-CIC Immobilier produit des terrains à bâtir et des logements au travers des sociétés CM-CIC Aménagement Foncier, ATARAXIA Promotion et CM-CIC Réalisations Immobilières (SOFEDIM). Elle distribue via CM-CIC Agence Immobilière (AFEDIM) des logements neufs et assure la gestion des logements des investisseurs par le biais de CM-CIC Gestion Immobilière. Enfin elle participe à des tours de table dans des opérations de promotion sous couvert de la société CM-CIC Participations Immobilières.

L'activité des forces commerciales des réseaux Crédit Mutuel et CIC a permis la réservation en 2015 de 6 584 logements (contre 5 008 en 2014 soit +31%) et 950 terrains à bâtir (contre 645 en 2014 soit +47%).

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH a réalisé deux émissions d'obligations à l'habitat (OH) en 2015 pour un total de 2 milliards d'euros :

- 1 milliard d'euros à 7 ans au mois de janvier,
- 1 milliard d'euros à 10 ans et 4 mois au mois de décembre.

Ces opérations ont contribué au programme de refinancement à moyen et long terme du Groupe CM11, complétant efficacement les autres émissions principalement réalisées sous la signature BFCM.

I.3.2.2 – L'assurance, le deuxième métier du groupe

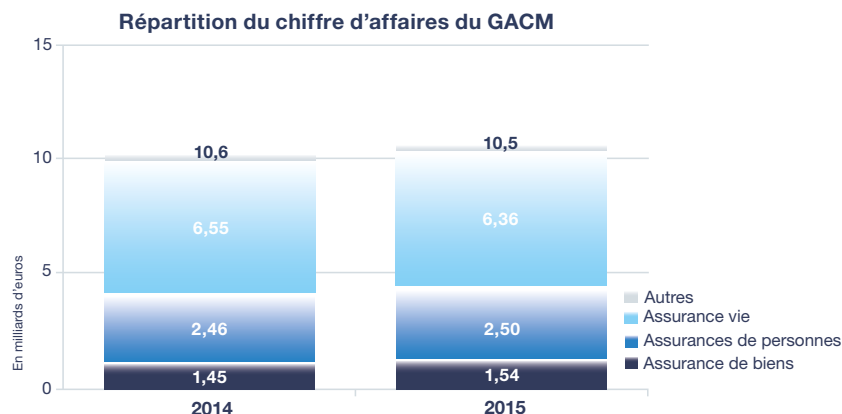
Le Crédit Mutuel a créé et développé la bancassurance depuis 1971. Cette longue expérience permet aujourd'hui à l'activité, exercée à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), d'être pleinement intégrée dans le groupe CM11 sur le plan commercial et technique. Le GACM est au service de plus de 9,9 millions d'assurés ayant souscrit 27,8 millions de contrats.

Le marché de l'assurance a connu en 2015 de nombreux enjeux liés d'une part à un environnement de taux bas et d'autre part à une pression réglementaire constante :

- la préparation du passage à Solvabilité 2 ;
- la loi Hamon de 2014 et ses orientations consuméristes ;
- la loi santé et l'Accord National Interprofessionnel (ANI) et leurs impacts sur le fonctionnement de cette branche.

Dans cet environnement, le métier assurance du Groupe CM11 a connu une année satisfaisante, marquée par un développement important en assurances de biens et la montée en puissance sur l'assurance des professionnels.

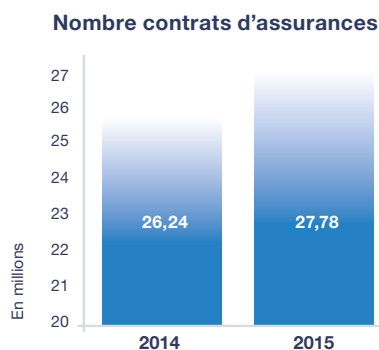
Le chiffre d'affaires est stable à 10,5 milliards. La légère baisse de la collecte en assurance-vie masque l'excellent niveau d'activité en assurances de risques.



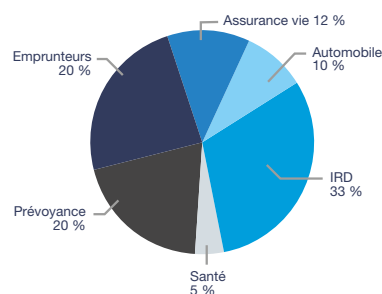
L'exercice 2015 se caractérise par le plus fort développement en assurance automobile et en assurance habitation des cinq dernières années. Le chiffre d'affaires des assurances de biens affiche ainsi une croissance de 6,2%, nettement supérieure à la progression du marché (+1,5%).

En assurances de personnes, la mobilisation des réseaux a permis la souscription de plus de 27 000 contrats de santé collective. La production de ces contrats et l'équipement de leurs adhérents se poursuivra en 2016.

Le chiffre d'affaires de la branche vie et capitalisation s'établit à 6,3 milliards d'euros et reste majoritairement orienté en euros. La collecte nette ressort à 1,5 milliard d'euros.



Répartition des contrats par branche



La bonne orientation de la sinistralité dommages permet de compenser en partie l'impact de la baisse des taux sur la charge de provisionnement.

L'année 2015 a également permis de consolider notre présence sur le marché espagnol. En juillet, le GACM a fait l'acquisition de la société Atlantis. En décembre, la participation dans la société d'assurance catalane RACC Seguros, créée conjointement avec le Royal Automobile Club de Catalogne, a été portée à 100%.

Cet ensemble, restructuré autour de la holding GACM España, 100% filiale du GACM, renforce encore notre implantation sur le marché espagnol avec l'ambition d'atteindre rapidement une part de marché significative.

I.3.2.3 – La banque de financement

Le métier de la banque de financement comprend le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc), les activités internationales et les financements réalisés par les succursales étrangères.

Il gère ainsi 14,2 milliards d'euros de crédits (+23,1%) et 6,2 milliards d'euros de dépôts (-18,8%).

I.3.2.3.1 – Les Grands Comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

Les engagements de la direction des Grands comptes ont légèrement progressé en 2015 dans une conjoncture économique atone. La prospection a été relancée, comme prévu par le plan à moyen terme. Toutefois, la politique de sélectivité des risques a été poursuivie, tout comme la recherche d'une moindre concentration des engagements au moyen d'une plus grande diversification sectorielle.

La direction des Grands comptes est intervenue dans 28 syndicats de crédits (contre 33 en 2015) dont 79% étaient liées à des refinancements (prorogation de l'échéance finale, modification ou non du montant du crédit, révision des conditions, le plus souvent en baisse afin de suivre l'évolution du marché).

Pour ce qui est du traitement des flux, les volumes ont atteint 246 milliards d'euros, dont 61% pour le compte des investisseurs institutionnels. Cinq nouveaux appels d'offres ont été couronnés de succès, soit 33% des appels d'offres reçus (cinq sont en attente de réponse).

La formalisation de la ligne métier grands comptes s'est poursuivie au sein de l'ensemble du Groupe CM11 afin de mieux coordonner l'action commerciale des différentes équipes en contact avec la grande clientèle. Dans ce cadre, les effectifs ont été renforcés, notamment par intégration de collaborateurs issus des métiers spécialisés, avec la mise en place d'un plan de formation à l'échelon national.

I.3.2.3.2 – Financements spécialisés

Les tendances observées durant l'année 2014 se sont confirmées, à savoir concurrence très forte des acteurs non bancaires (fonds d'investissements, marchés de capitaux). Par ailleurs de très nombreuses banques sont de retour sur le marché et n'hésitent pas à proposer des conditions très compétitives en matière de marges et de structure.

Malgré cet environnement, l'année 2015 a été très bonne en matière d'activité, le total des engagements est en progression significative du fait de la conjonction d'une bonne activité commerciale et de l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro.

Financements d'acquisitions

Le groupe accompagne ses clients dans leurs projets de transmission d'entreprise, de croissance externe et de développement, en apportant son expertise et son savoir-faire en matière de structuration de financements adaptés à chaque type de transaction.

Sur le plan commercial, l'activité a été soutenue, en particulier sur le segment small-mid cap. Les nouvelles affaires ont été réalisées avec une attention particulière portée au rapport rentabilité / risque. Cette approche prudente se traduit par un portefeuille de bonne qualité au profil moins risqué.

Dans un marché marqué par un afflux de liquidités, la baisse des marges et la tension sur les structures se sont fait sentir tant en France que dans les succursales étrangères de la banque.

Le développement de l'activité de gestion pour compte de tiers s'est poursuivi avec la fin de la période de souscription du fonds de dette privée dont le montant final a largement excédé les attentes initiales.

Financements d'actifs

L'année 2015 a été très active pour la ligne métier Financements d'actifs (Paris, New York, Singapour). Elle a permis d'enregistrer une production record malgré l'environnement dégradé de certains secteurs d'activité. Certains segments tels que vracs secs, conteneurs et offshore pétrolier ont été sensiblement affectés par la baisse des cours du pétrole. La progression d'activité a continué à se faire au travers d'une politique d'investissement prudente et d'accompagnement de nos clients historiques. Dans ce contexte, l'activité aéronautique a en 2015 contribué à près de 50% à la production du département. Le desk de Singapour a été particulièrement actif (près de 50% de la production totale), notamment sur les secteurs du shipping et de l'énergie, grâce à la réalisation d'opérations importantes et à la conquête de nouveaux clients. Les marges de crédit sont restées sous pression en raison de la concurrence bancaire qui s'est exacerbée sur les opérations de qualité, opérations qui restent notre cible privilégiée d'intervention. Les opérations de financements optimisés ont contribué une nouvelle fois de manière significative au résultat du département.

Financements de projets

Dans un environnement très concurrentiel, l'activité s'est diversifiée avec 7 projets pour le desk de New York récemment ouvert, et 3 projets pour la zone Asie-Océanie.

La ligne métier a renforcé et internationalisé son expertise dans le secteur de l'électricité, et plus particulièrement dans l'énergie renouvelable, avec deux parcs solaires aux USA, deux en France, et cinq parcs éoliens dont trois au Canada. À noter également, quatre projets infrastructures télécom, et sept projets d'infrastructures touchant des domaines diversifiés comme le stockage et le transport d'hydrocarbures en France ; la gestion, exploitation, et distribution d'énergie calorifique à Levallois ; un réseau ferroviaire au Royaume-Uni, ou encore une liaison routière dans le centre-ville de Melbourne. Ajoutons également dans le domaine des ressources naturelles, deux dossiers LNG aux USA.

Par secteur d'activité, la production 2015 se décompose ainsi, par secteur d'activité : 25,7% en électricité, 45,5% en infrastructure, 17% en infra-télécom et 11,7% en ressources naturelles.

Par zone géographique, elle se répartit comme suit : 63,7% en Europe, 13,9% en Asie-Océanie, et 22,4% en Amérique.

Le portefeuille global (encours) comprend : 43,7% en électricité, 34,7% en infrastructure, 5,4% en infratélécom et 16,2% en ressources naturelles.

Les activités internationales et les succursales étrangères

L'axe essentiel de la stratégie du groupe CM11 à l'international est d'accompagner la clientèle dans son développement sur les marchés étrangers, avec une offre diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.

Avec CIC Développement International, CM-CIC Aidexport et les succursales du CIC localisées à Londres, New York, Singapour, Hong Kong et Sydney, le groupe CM11 dispose des outils pour répondre à cet objectif.

L'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie également sur les partenariats stratégiques au Canada avec Desjardins, en Chine avec Bank of East Asia, au Maghreb avec la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la Banque de Tunisie, et, en Espagne, avec Targobank et Banco Popular.

I.3.2.4 – Les activités de marché

CM-CIC Marchés assure les activités de marché du groupe, tant pour ses besoins propres de refinancement ou d'investissement, que pour sa clientèle. Celles-ci sont exercées principalement en France, mais aussi dans les succursales de New York, Londres et Singapour.

La structure dispose à la fois d'un outil permettant de fournir le refinancement nécessaire à son développement et d'une salle des marchés au service d'entreprises, de collectivités locales, de grands comptes, d'institutionnels ou de clients privés, à la recherche de produits innovants mis au point par ses équipes. CM-CIC Marchés intervient également comme prestataire des autres entités du groupe, en mettant à leur service son expertise pour mieux gérer les risques et les opérations financières.

I.3.2.4.1 – Refinancement

Les informations ci-dessous concernent la trésorerie centrale du groupe CM11. Au cours de l'année 2015, les bons fondamentaux du groupe, appréciés des investisseurs internationaux, ont permis un accès très satisfaisant aux ressources externes.

En 2015, le refinancement sur les marchés du Groupe CM11 a bénéficié de la confiance accrue des principaux investisseurs internationaux lors des émissions. Cette tendance peut s'expliquer par les exercices réguliers de "road-show" qui ont été menés afin de fournir aux investisseurs une bonne connaissance des fondamentaux du Groupe.

Les ressources externes levées s'établissent à 123,9 milliards d'euros, en augmentation de 3,9% par rapport à 2014 (119,3 milliards). Cette progression provient essentiellement de l'accroissement des ressources à moyen et long terme destinées à poursuivre la consolidation de notre recours au marché.

Refinancement à court terme

L'encours de ressources à court terme est resté stable à 40,8 milliards d'euros et représente désormais 32,9% du total (contre 34,1% à fin 2014). La part (30%) des Euro Commercial Paper (ECP) placée auprès des investisseurs internationaux complète utilement les traditionnelles ressources levées en CDN.

L'année a été marquée par certaines fluctuations d'encours. Le marché monétaire en zone euro est désormais confronté à des taux d'intérêts négatifs sur toutes ses échéances et présente une moindre régularité.

Refinancement à moyen et long terme

Les ressources à moyen et long terme affichent un encours de 83,1 milliards d'euros (y compris les TLTRO BCE) contre 78,6 milliards un an plus tôt.

Les émissions sous la signature BFCM constituent la majorité des 12,1 milliards émis sur les marchés. Il s'agit aussi bien d'opérations à caractère privé que d'émissions publiques de tailles importantes. Parmi ces dernières soulignons :

- 1 250 millions euros à 10 ans émis en janvier ;
- 1 750 millions euros à 2 ans émis en mars ;
- 1 000 millions euros à 10 ans émis en septembre sous un format subordonné Tier 2 dans une optique de "bail-in".

Ces émissions de la BFCM en euros ont été complétées par les opérations à destination d'investisseurs de régions plus éloignées à savoir :

- 1 000 millions USD (format US144A) à 5 ans émis en octobre ;
- 109,4 milliards JPY (format Samourai) en 5 tranches entre 3 et 10 ans émis en octobre.

A noter également, deux émissions d'obligations à l'habitat (OH) réalisées par notre filiale spécialisée Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH :

- 1 000 millions euros à 7 ans émis en janvier,
- 1 000 millions euros à plus de 10 ans émis en décembre.

En 2015, le groupe a signé une nouvelle enveloppe de prêts aux PME avec la Banque européenne d'investissement pour un montant de 400 millions d'euros. Ce montant, le double de l'enveloppe précédente, démontre l'intérêt de nos clients pour ce type de financement. D'autres propositions à l'attention des PME Innovantes sont également à l'étude dans une perspective de renforcer la coopération avec la BEI.

Le coussin de liquidités relatif au "Liquidity Coverage Ratio" (LCR) détenu par la trésorerie centrale ressort à 58 milliards d'euros à fin 2015 contre 49 milliards une année auparavant. Il permet de respecter largement le LCR (140% au 31/12/2015). L'ensemble des actifs liquides et éligibles à la BCE se monte à 93,8 milliards d'euros. Il assure une couverture à hauteur de 181% des tombées de ressources de marché pour les 12 mois à venir (165% à fin 2014).

1.3.2.4.2 – Commercial

En France, les équipes de vente sont localisées à Paris et dans les grandes métropoles régionales. Elles servent les clients du réseau et des grandes entreprises en leur proposant des produits de couverture de leurs risques (taux, change, matières premières), de refinancement (notamment des billets de trésorerie), ou de placements classiques ou structurés. Ces activités sont également commercialisées auprès de la clientèle internationale, le cas échéant avec des structures locales.

Le métier commercial intègre notamment une offre originale et performante de produits de placement, directement issue de l'expertise du métier "investissement taux-actions-crédits".

Ces activités ont connu un bon développement en 2015 notamment dans les activités de change et de placement par le biais du fonds Cigogne.

1.3.2.4.3 – Investissement taux-actions-crédits (ITAC)

Les équipes réalisent des opérations d'investissement dans un cadre précis de limites. Il s'agit essentiellement d'achats et de ventes de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur les instruments financiers qui leur sont liés.

Dans un contexte de marchés toujours volatiles, les positions ont été gérées avec prudence. L'objectif est d'obtenir une performance positive tout en limitant la volatilité des résultats financiers issus de ces activités et de privilégier le développement commercial.

Les performances des produits de gestion alternative, issus de l'expertise du métier investissement et proposés à la clientèle, restent de bon niveau. Celles du fonds de gestion alternative Stork, le principal support d'investissement, sont supérieures aux indices comparables avec une volatilité maîtrisée.

L'encours global commercialisé a progressé de 23%.

1.3.2.4.4 – Les services aux entreprises, aux sociétés de gestion et aux investisseurs institutionnels

L'entreprise d'investissement CM-CIC Securities, négociateur, compensateur et dépositaire-teneur de comptes, couvre au travers de trois métiers les besoins des entreprises, des sociétés de gestion et des investisseurs institutionnels.

Le département corporate est le centre de métier opérations financières du groupe. Il s'appuie sur l'expertise des équipes du haut de bilan de CM-CIC Investissement et des financements spécialisés et bénéficie de la couverture commerciale des grands comptes, du réseau et des entités du groupe dont BECM, CIC Banque Privée, CIC Banque Transatlantique...

En 2015, l'équipe Primaire Obligataire a participé à 28 émissions obligataires dont 12 comme bookrunner actif. Parmi ces émissions obligataires, l'équipe a procédé à des opérations de placement privé (EuroPP) pour entre autre Artemis. L'exercice a également été marqué par l'obtention des deux premiers mandats actifs obtenus auprès d'émetteurs non domestiques (Mahle suivi par BECM Allemagne et Amadeus suivi par CIC Londres).

L'équipe Primaire Action a réalisé quatre introductions en Bourse (Ecoslops, Cerenis, Cellnovo et Europcar) et un transfert sur Euronext pour Direct Energie, une augmentation de capital pour le compte de Cap Gemini, et a co-dirigé l'offre publique de Vivendi sur Canal+. Le département assure par ailleurs les services aux émetteurs (communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres) pour plus de 150 sociétés cotées et non cotées.

L'intermédiation boursière négocie et compense pour ses clients sur tous les marchés d'actions européens, nord-américains, sur de nombreux marchés internationaux, sur les actions, les obligations et les dérivés. CM-CIC Securities négocie également les ordres de routage de la clientèle des particuliers des réseaux Crédit Mutuel et CIC.

CM-CIC Securities est membre de ESN LLP, réseau multi local formé d'intermédiaires présents dans 8 pays en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Italie, Espagne, Portugal, Grèce et France) et est actionnaire majoritaire de GSN North America (États-Unis, Canada). Couvrant plus de 600 sociétés européennes, le réseau ESN dispose d'une équipe de recherche de 90 analystes et stratèges, ainsi que de 130 commerciaux et traders répartis dans toute l'Europe. Pour sa part, CM-CIC Securities compte 27 analystes et stratèges et 23 commerciaux à Paris et Lyon, et 6 à New York (GSN North America). Il compte aussi 3 vendeurs sur les produits dérivés d'indices, d'actions, et de matières premières agricoles (service Prévisis pour couvrir les récoltes de blé, colza et maïs) ainsi que 9 vendeurs et négociateurs sur les obligations traditionnelles et convertibles.

L'entreprise d'investissement met à la disposition de ses clients une recherche de qualité sur les actions américaines, canadiennes et sur les matières premières grâce à des accords exclusifs de distribution en Europe signés avec Needham & Co (banque d'investissement américaine indépendante basée à New York), Valeurs Mobilières Desjardins (filiale du Mouvement Desjardins, 1^{er} groupe financier coopératif au Canada) et Afrifocus Securities (courtier indépendant d'Afrique du Sud).

Au cours de l'exercice, CM-CIC Securities a organisé plus de 300 présentations de sociétés et d'analystes (roadshows) et séminaires en France et à l'étranger.

Dépositaire-teneur de comptes, CM-CIC Securities est au service de 129 sociétés de gestion, administre plus de 26 500 comptes de particuliers et exerce la fonction dépositaire pour près de 320 OPC, totalisant 25 milliards d'euros d'actifs. L'entreprise d'investissement a accueilli 11 nouvelles sociétés de gestion en 2015, qui reconnaissent ainsi le savoir-faire de ses équipes, la qualité du progiciel de tenue de compte SOFI et la solidité financière du groupe.

Le 1^{er} janvier 2016, le CIC a absorbé CM-CIC Securities, entraînant la transmission universelle de son patrimoine au CIC et la reprise des activités de CM-CIC Securities par le CIC, lequel assure la continuité de l'ensemble des services fournis par CM-CIC Securities à ses clients. A la suite de cette opération, une nouvelle organisation des activités commerciales de marché a été mise en place. Cette direction, formée de 5 départements, porte le nom de CM-CIC Market Solutions. L'ensemble de ces activités a pour finalité d'apporter des solutions de placement, de couverture, de transactions ou de financement de marché mais aussi de post-marché, tant aux entreprises, aux investisseurs institutionnels qu'aux sociétés de gestion.

1.3.2.5 – La banque privée

Le groupe CM11, via CIC Private Banking, recouvre partout dans le monde l'ensemble des métiers de la banque privée.

À l'international, le groupe dispose d'entités dans les zones présentant un fort potentiel de croissance comme le Luxembourg, la Suisse, la Belgique et l'Asie.

Ses enseignes proposent à près de 180 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée. Le métier totalise 122 milliards d'euros de capitaux sous gestion, 18 milliards d'euros d'engagements et emploie près de 1 900 collaborateurs.

En France, deux acteurs majeurs interviennent :

- CIC Banque Privée, filière métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux dirigeants d'entreprises ;
- CIC Banque Transatlantique, dont les prestations sur mesure dédiées notamment à la clientèle des Français à l'étranger incluent une offre de banque privée et de stock-options.

CIC Banque Privée

Avec 382 collaborateurs répartis dans plus de 50 villes en France, CIC Banque Privée accompagne les grandes familles patrimoniales ainsi que les dirigeants, dans les moments importants de la vie de leur entreprise : ouverture du capital, croissance externe, transmission familiale. Aux côtés des ingénieurs patrimoniaux, 188 gérants privés vont à la rencontre des chefs d'entreprises pour identifier les problématiques et définir la stratégie entrepreneuriale et patrimoniale appropriée.

Toutes les compétences du groupe, notamment internationales, sont mobilisées pour proposer les meilleures solutions.

En 2015, grâce à une accélération des cessions d'entreprises et à sa capacité à se positionner sur des opérations de taille significative, CIC Banque Privée a poursuivi son développement et sa collecte en s'appuyant sur son expertise de proximité et la sélection des meilleures offres bancaires et financières du marché.

2015 a vu l'offre CM-CIC Transactions PME – activité de conseil à la cession d'entreprises valorisées moins de 7 millions d'euros – prendre son essor avec 16 mandats signés et 3 déjà exécutés. Ce service vient compléter celui déjà en place pour les transactions plus importantes et contribue à l'activité de banque privée. Des travaux relatifs à la communication interne et vis-à-vis des clients, et d'autres relatifs à la sécurisation des opérations (non-résidents, connaissance client...) ont été menés, via notamment la mise en place d'outils ad hoc.

Les encours d'épargne clientèle ont atteint 19 milliards d'euros.

Groupe Banque Transatlantique

La Banque Transatlantique a ouvert en 2015 un premier bureau de représentation à Madrid puis un deuxième à Barcelone en janvier 2016.

La Banque Transatlantique conforte sa position d'acteur majeur sur ses trois grands métiers : la gestion privée, la clientèle des Français vivant à l'étranger et l'administration de l'actionariat salarié, stock-options et attribution gratuite d'actions.

A l'international, le réseau CIC Private Banking est essentiellement constitué de :

Banque de Luxembourg

La Banque de Luxembourg est une des banques de référence du Grand-Duché. En 2015, ses encours en banque privée ont progressé de 6% pour atteindre 22,2 milliards d'euros.

Elle s'adresse à une clientèle internationale d'entrepreneurs et de familles fortunées à la recherche de solutions fiables pour la préservation, la gestion et la transmission de leur patrimoine matériel et immatériel. Elle propose à ses clients une offre de service intégrée, allant du conseil en investissement aux solutions de financement. La Banque de Luxembourg les accompagne également sur des questions ayant trait à la gouvernance familiale ou à la mise en place de projets philanthropiques.

En 2015, la Banque de Luxembourg a continué de se développer au Grand-Duché, ainsi qu'en Belgique, pays dans lequel elle est implantée depuis 2010. Par sa réputation, elle est surtout sollicitée par une clientèle aux besoins complexes : patrimoines importants et diversifiés, activités dans plusieurs pays... Elle élargit ainsi constamment son offre afin de prendre en compte leurs demandes en matière de consolidation, de reporting et de diversification (Private Equity, immobilier, impact investing).

La Banque de Luxembourg a par ailleurs été précurseur au Grand-Duché, dans le développement d'un pôle de compétences autour des fonds d'investissement et dans l'accompagnement de gestionnaires indépendants. Depuis plus de trente ans, elle est aux côtés des promoteurs de fonds, de la création de leur structure à son développement international. Elle les fait bénéficier de l'ensemble des avantages qu'offre le Luxembourg, le premier centre mondial en matière d'administration et de distribution de fonds d'investissement. Les gestionnaires tiers peuvent lui déléguer l'ensemble de leurs tâches administratives, afin de se concentrer sur l'accompagnement de leurs clients et sur leur développement commercial. Dans un monde de complexité réglementaire grandissante, la Banque a accompagné de manière proactive ses clients dans leur préparation aux défis de l'implémentation de la directive UCITS V. Ses activités de banque professionnelle sont en croissance constante. Le pôle fonds d'investissement compte 40,5 milliards d'euros d'actifs et les encours de l'activité gestion tiers atteignent 6,7 milliards d'euros.

Banque CIC (Suisse)

La stratégie de la banque est clairement focalisée sur une clientèle suisse d'entreprises et d'entrepreneurs, avec une approche très globale de leurs besoins à la fois privés et d'entreprises. Cette orientation prise depuis plusieurs années a permis un développement important en 2015.

Succursale CIC Singapour et CICIS Hong Kong

Depuis 2002, le CIC exerce son métier de banque privée en Asie à partir de Hong Kong et Singapour, deux places financières majeures dans ce domaine en Asie.

En 2015, l'intérêt des investisseurs s'est renforcé en faveur des marchés de changes, pour profiter du niveau élevé de volatilité pour se positionner. L'offre FX a ainsi pu générer une forte augmentation de son activité (+ 44%). Les actifs gérés ont augmenté de l'ordre de 9%.

Le CIC a continué à renforcer la qualité, la stabilité et le nombre de ses conseillers, et a intensifié ses efforts en matière de suivi réglementaire et de contrôle.

En 2016, les efforts porteront sur le développement d'une offre de gestion sous mandat discrétionnaire et le renforcement des revenus récurrents, ainsi que le renforcement de notre dispositif à Hong Kong.

I.3.2.6 – Le capital-développement

Avec ses filiales (CM-CIC Investissement SCR, CM-CIC Innovation, CM-CIC Capital Privé et CM-CIC Conseil), CM-CIC Investissement compte plus de 100 collaborateurs répartis entre le siège à Paris et 6 implantations à Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg et Montréal.

CM-CIC Investissement décline une offre complète (capital risque, capital-développement, capital-transmission et conseil en fusions-acquisitions), intervenant pour des montants de 1 à 100 millions d'euros afin de soutenir les entreprises dans leur développement, tant en France qu'à l'international. 2015 s'est déroulé dans une conjoncture toujours complexe et peu favorable aux projets de croissance de sa clientèle sur le segment des PME et petites ETI. Néanmoins, la constance de son positionnement stratégique fondé sur une vision à long terme du développement des entreprises souvent internationalisées et leur accompagnement avec des capitaux longs investis durablement, lui a permis, tant en termes d'activité que de tenue de ses portefeuilles, de résister et de renforcer sa rentabilité globale. Ainsi, en gestion pour compte propre, près de 310 millions d'euros (dont environ 2/3 au capital d'entreprises de taille intermédiaire) ont été investis dans 127 opérations, dont plus du tiers en accompagnement des lignes du portefeuille.

Les principales prises de participations ont concerné : Groupe Circet, Propplast, Lorillard, Innov 8, Compte R, Teknimed, Freche, Aramis, Caillau, Bouvay Ladubay, Krono Safe, Mitricares, Colombus/Chargeurs et les réinvestissements : A Itrad, Joryf, NGE, PSF/Schmidt Stoeffler, Kerlink, Cie Biodiversité/Léa Nature, Financière de la Chesnaie/Fast. La rotation du portefeuille a été active. Les désinvestissements d'un montant de 333 millions d'euros en valeur de cessions ont dégagé 152 millions d'euros de plus-values (y compris reprises de provisions sur cessions), démontrant la qualité et la résilience des lignes investies. Une liquidité des actifs a été poursuivie et les principaux désengagements ont porté sur Labco, Joryf, Exaprint, Anavéo, Holding GS/System, La Toulousaine, Serta, Mecafer.

Au 31 décembre 2015, ce portefeuille représente 2,1 milliards d'euros (dont 80 millions en capital innovation) pour près de 435 participations. Il est diversifié et compte une part importante en capital-développement (plus de 60%). Les actifs gérés ont généré des dividendes, coupons et produits financiers pour 64 millions d'euros. En outre, le stock des plus-values latentes s'est accru, ce qui a bénéficié au résultat IFRS.

En gestion pour compte de tiers, CM-CIC Capital Privé a suspendu ses émissions de FIP et FCPI en 2015. Les fonds sous gestion se sont élevés à 300,9 millions d'euros, après remboursement de 73 millions à leurs souscripteurs et clôture de 3 fonds.

L'activité de conseil a réalisé une année 2015 en légère amélioration (notamment par l'offre CM-CIC Transactions PME réservée aux plus petites opérations) avec 10 opérations dans un marché des fusions-acquisitions toujours atone.

I.3.2.7 – La logistique

EI Telecom – EIT

EI Télécom, l'opérateur full MVNO du groupe, dispose d'une capacité technique et commerciale apte à proposer une offre mobile déclinée sous cinq marques différentes : Crédit Mutuel Mobile, CIC Mobile, NRJ Mobile, Cofidis Mobile et Auchan Telecom.

L'année a été marquée pour EI Telecom par la signature d'un contrat de MVNO avec Bouygues Telecom et par le lancement d'une offre promotionnelle attractive à l'occasion du dixième anniversaire de la filiale. EI Telecom a connu une croissance record de son parc actif postpayé, enregistrant 200 000 lignes supplémentaires et portant le nombre de clients actifs à 1,5 million.

Le taux de satisfaction, évalué par les clients, du service EI Telecom atteint 91,5%.

Euro Protection Surveillance – EPS

Euro Protection Surveillance, filiale de télésurveillance du groupe CM11, dispose d'un parc d'abonnés de près de 390 000 clients particuliers et professionnels en hausse de 6,9% par rapport à 2014.

Avec une part de marché domestique de 31%, EPS est n°1 français et n°3 européen derrière Verisure et Sector. En France, c'est un particulier télésurveillé sur trois qui est abonné chez EPS.

I.4 – Historique du groupe CM11 et de la BFCM

I.4.1 – Les origines du Crédit Mutuel

A la fin du XIX^e siècle, l'usure appauvrit les populations agricoles de la Rhénanie (Allemagne).

Frédéric-Guillaume Raiffeisen (1818-1888) développe alors un nouveau concept afin de lutter contre la misère. Il s'agit d'organiser des prêts pour financer les moyens nécessaires à l'agriculture (semences, bétail...), à partir des économies et de la responsabilité de tous les villageois : les sociétaires. L'épargne ainsi collectée est rémunérée. Déjà, les fondements du Crédit Mutuel sont posés :

- les crédits ne sont accordés qu'aux sociétaires,
- une responsabilité solidaire limitée (à l'origine, illimitée) des sociétaires,
- une organisation démocratique : une personne égale une voix,
- la libre adhésion,
- le bénévolat des administrateurs,
- des circonscriptions géographiques limitées,
- l'excédent financier n'est pas distribué,
- les réserves sont impartageables.

Sur ces fondations, le Crédit Mutuel va construire son histoire jusqu'à l'époque contemporaine...

I.4.2 – Les principales dates

1882 : Création de la première Caisse de Crédit Mutuel, à La Wantzenau.

1885 : Création des Fédérations de Basse-Alsace et de Haute-Alsace.

1895 : Ouverture, à Strasbourg, d'une agence de la Caisse Centrale de Neuwied.

1897 : Création de la Fédération de Lorraine.

1905 : Création de la Fédération d'Alsace-Lorraine.

1919 : Création de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1958 : Le Crédit Mutuel obtient un statut légal au niveau national.

La Fédération d'Alsace-Lorraine devient la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine.

La Banque Mosellane devient Banque Centrale des Caisses de Lorraine.

En 1966, elle prend le nom de Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML).

1962 : Création du Centre Mécanographique du Crédit Mutuel, ancêtre du GTOCM (Groupement Technique des Organismes du Crédit Mutuel).

1971 : Création des Assurances du Crédit Mutuel.

Ouverture du centre de formation du Bischenberg.

1972 : Élargissement à la Franche-Comté, le groupe prend le nom de Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et Franche-Comté.

1992 : Restructuration des entités de siège :

- fusion de l'ex Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et de l'Expansion Rurale et Urbaine (ERU) pour constituer la Caisse Fédérale Centre Est Europe.
- transferts de l'activité banque commerciale de l'ex-BFCM à la Banque de l'Economie Crédit Mutuel (BECM), de l'activité de holding de l'ex-BFCM à la Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML), de l'activité de banque commerciale de la BCML à la BECM.
- changement de dénomination sociale de la BCML devenant BFCM.

Le Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) naît de l'union des deux fédérations d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté et Centre-Est (Bourgogne-Champagne).

1993 : Partenariat du CMCEE avec le Crédit Mutuel du Sud Est (CMSE).

1998 : La BFCM acquiert 67% du capital du CIC pour 2 milliards d'euros.

La Banque de l'Economie Crédit Mutuel prend la dénomination de Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique (BECM).

2001 : La BFCM acquiert les 23% du CIC encore détenus par Groupama.

2002 : Partenariat CMCEE et CMSE avec le Crédit Mutuel Ile-de-France (CMIDF).

2002 : Partenariats avec la Banca Popolare di Milano à travers le CIC (bancassurance, moyens de paiement, participations, etc).

2004 : La Chambre Syndicale s'élargit à son tour aux Fédérations du CMSE et du CMIDF.

Les ACM débutent la diffusion de contrats auto dans le réseau de Sa Nostra, aux Baléares.

En partenariat avec la Banque de Tunisie dont le CIC détient 20%, Euro Information crée deux filiales en Tunisie, spécialisées dans le développement informatique (IID) et les appels sortants (Direct Phone Services).

Le CIC prend une participation de 10% dans la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), avec laquelle elle va coopérer dans la distribution de produits financiers, bancassurance, immobilier, crédit à la consommation et crédit-bail.

2006 : La Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc adhère à la Caisse interfédérale désormais commune à 4 Fédérations.

2007 : Le 14 mars 2007, acquisition de la banque privée Swissfirst Private Banking basée à Zurich par CIC Private Banking-Banque Pasche avec effet rétroactif au 01/01/2007.

En avril 2007, la BFCM s'est portée acquéreur du Groupe Républicain Lorrain, qu'elle contrôle à 100%, en rachetant des actions dans diverses sociétés du groupe pour un montant global de 73 millions d'euros.

Le 15 juin 2007, la BFCM annonce la création de sa filiale CM-CIC Covered bonds et le lancement par cette dernière d'un programme EMTN ("Euro Medium Term Notes") de 15 milliards d'euros.

2008 : Le groupe CIC augmente sa participation au capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur de 10% à 15%.

La BFCM acquiert le 05 juin 2008, 100% du capital de la filiale française du Groupe Banco Popular Español.

Le 27 juin 2008, la BFCM prend la majorité du capital de l'Est Républicain via la société France Est.

Le 18 novembre 2008, la BFCM signe un accord en vue de la prise de participation et le contrôle majoritaire de Cofidis Participations.

Le 5 décembre 2008, la BFCM acquiert 100% du capital de Citibank Allemagne.

2009 : La Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique rejoint la Caisse interfédérale, désormais commune à 5 Fédérations.

La BFCM et 3 Suisses International ("3SI") annoncent le 23 mars 2009, la réalisation définitive de la prise de contrôle majoritaire de Cofidis Participations. Cette opération a été effectuée par l'acquisition de 51% de Cofidis Participations par une société holding commune entre BFCM et 3SI contrôlée à 67% par la BFCM. Il est rappelé que les accords prévoient l'éventualité que la BFCM porte sa participation à 67% du capital et des droits de vote de Cofidis Participations, d'ici à 2016, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

2010 : Le groupe renforce son réseau en France et dans les pays limitrophes (notamment en Espagne avec la création d'un réseau avec Banco Popular), élargissant son activité et son champ d'action.

Le 12 mai 2010, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe prend la dénomination de Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) marquant ainsi l'élargissement de son périmètre d'action via les différents partenariats existant et à venir.

2011 : Les Fédérations du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest, du Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais et Méditerranéen adhèrent à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel désormais commune à 10 Fédérations.

Le groupe a renforcé ses liens avec la grande distribution. Fort de ses capacités technologiques, il a conclu un partenariat avec le groupe Casino pour la commercialisation de produits financiers. La Banque Casino est ainsi détenue à parité par les deux enseignes associées.

2012 : La Fédération du Crédit Mutuel Anjou adhère à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel désormais commune à 11 Fédérations de Crédit Mutuel.

Le 10 mai 2012, la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique (BECM) prend la dénomination de Banque Européenne du Crédit Mutuel.

2013 : En avril 2013, le groupe CM11 et le mouvement Desjardins –premier groupe financier coopératif du Canada- crée la société Monético International. Cette société, basée à Montréal, offrira des solutions de paiement innovantes pour la clientèle de commerçants des deux institutions financières.

La BFCM et le groupe 3SI (ex-3 Suisses International) ont signé en avril 2013 un ensemble d'accords permettant à la BFCM de détenir directement ou indirectement le capital de Cofidis Participations à hauteur de 54,63%.

Le groupe CM11, par l'intermédiaire d'Euro-Information, a par ailleurs conclu en avril 2013 un nouveau partenariat avec Banco Popular Espanol SA pour la création d'une co-entreprise détenue à 50% dont l'objet sera la gestion de l'activité globale d'un parc d'automates implantés en Espagne.

En septembre 2013, El Telecom (EIT) et Auchan France ont décidé de nouer un partenariat se concrétisant par l'acquisition par EIT des clients Auchan Telecom et par l'exploitation de la marque Auchan Telecom par EIT.

2014 : La CF de CM et la BFCM ont procédé à une augmentation de capital en juillet 2014 qui s'élève respectivement à 2 562 millions d'euros et à 2 700 millions d'euros.

Le groupe CM11 a cédé en mars sa participation de 7% dans Banca Popolare di Milano. Le groupe a également porté sa participation dans Banque de Tunisie à 34%

2015 : La CF de CM et la BFCM ont procédé à une augmentation de capital en juillet 2015 qui s'élève respectivement à 1 294 millions d'euros et à 1 409 millions d'euros.

Monétique : accord entre Crédit Mutuel et UnionPay International portant sur l'acceptation des cartes UnionPay International par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Après l'intégration d'Agrupació en 2012, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel fait l'acquisition d'Atlantis, réalisant ainsi un pas supplémentaire dans sa stratégie d'implantation en Espagne.

Le Groupe Cofidis Participations a poursuivi en 2015 sa stratégie de développement avec l'acquisition de la société Banif Mais (juin), spécialisée dans le crédit automobile de voitures d'occasion implantée au Portugal, en Hongrie, en Slovaquie et en Pologne et la société Centax (mars), spécialisée dans la garantie des paiements par chèques ou par carte dans la distribution, implantée en Italie.

Le Groupe CM11 fête 10 ans d'activité dans la téléphonie. Un nouveau partenariat signé avec Bouygues permet à l'opérateur du groupe, El Telecom, d'être le seul opérateur de réseau mobile virtuel à avoir signé trois contrats full MVNO 4 G (SFR, Orange et Bouygues).

La BFCM entre en négociations exclusives pour acquérir les activités de leasing et d'affacturage de General Electric en France et en Allemagne.



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

DU GROUPE CM11 ET DE LA BFCM

II.1 – Conseil d'administration de la BFCM

II.1.1 – Composition du Conseil d'administration

Les dispositions légales relatives à la composition et aux mandats des membres du conseil d'administration figurent ci-après (Article L 225-102-1 du Code de Commerce)

Le conseil d'administration du 26 février 2015 a procédé au renouvellement des postes de censeurs occupés par Mme Monique Groc et M. Gérard Diacquenod.

L'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2015 a ratifié la cooptation de M. Nicolas Théry en qualité de membre du conseil d'administration, en remplacement de M. Roger Danguel, nommé M. Lucien Miara, membre du conseil d'administration en remplacement de M. Pierre Filliger, et procédé au renouvellement du mandat d'administrateur de MM. Jean-Louis Boisson, Gérard Bontoux, Maurice Corgini, Jacques Humbert, Albert Peccoux, Alain Têtedoie, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie représentée par M. Daniel Leroyer.

A la suite du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacques Humbert, lors de l'assemblée générale du 13 mai 2015, le conseil d'administration qui s'est tenu le même jour, a décidé de renouveler ses fonctions de Vice-président pour la même durée.

Ce même conseil a également procédé au renouvellement des postes de censeurs occupés par MM. Jean-Louis Bazille, Bernard Flouriot et Michel Bokarius.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 30 juillet 2015 a décidé de coopter M. Damien Lievens membre du conseil d'administration, en remplacement de M. François Duret.

Conformément aux dispositions réglementaires, MM. Christian Klein et Marc Bauer, directeurs généraux adjoints de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, ont été nommés dirigeants effectifs et agréés en cette qualité par la Banque Centrale Européenne.

Tableau de synthèse de la composition du Conseil d'administration

Mandataire	Représentant	Fonction	Nomination / Renouvellement	Échéance
Jean-Louis Boisson		Administrateur	13/05/2015	30/06/2018
Gérard Bontoux		Administrateur	13/05/2015	30/06/2018
Hervé Brochard		Administrateur	10/05/2013	30/06/2017
Maurice Corgini		Administrateur	13/05/2015	30/06/2018
Gérard Cormorèche		Administrateur	10/05/2007	30/06/2016
Jean-Louis Girodot		Administrateur	07/05/2008	30/06/2017
Etienne Grad		Administrateur	17/12/2010	30/06/2016
Jacques Humbert		Vice-Président	13/05/2015	30/06/2018
Damien Lievens		Administrateur	30/07/2015	30/06/2017
Michel Lucas		Administrateur	14/11/2014	30/06/2016
Jean-Paul Martin		Administrateur	10/05/2007	30/06/2016
Lucien Miara		Administrateur	13/05/2015	30/06/2018
Gérard Oliger		Administrateur	07/05/2008	30/06/2017
Albert Peccoux		Administrateur	13/05/2015	30/06/2018
Alain Têtedoie		Administrateur	13/05/2015	30/06/2018
Nicolas Théry		Président du Conseil d'Administration	14/11/2014	30/06/2017
Michel Vieux		Administrateur	11/05/2011	30/06/2017
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	Daniel Leroyer	Administrateur	13/05/2015	30/06/2018

Censeurs :

René Barthalay, Jean-Louis Bazille, Yves Blanc, Michel Bokarius, Jean-Pierre Brunel, Aimée Brutus, Roger Danguel, Gérard Diacquenod, Marie-Hélène Dumont, Bernard Flouriot, Monique Groc, Robert Laval, Fernand Lutz, Alain Tessier, Dominique Trinquet.

II.1.2 – Renseignements concernant les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

II.1.2.1 – Conseil d'administration

▪ **Nicolas Théry**, président du conseil d'administration

Né le 22 décembre 1965 à Lille (59)

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial

6, avenue de Provence – 75009 Paris

Est également :

- Président Directeur Général : Banque CIC Est.
- Président du conseil d'administration : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Vie SA – Assurances du Crédit Mutuel IARD SA – Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM – Crédit Industriel et Commercial.
- Président du Directoire : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Président du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel.
- Membre du conseil d'administration : Targobank Espagne – Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges.
- Membre du conseil de surveillance : CM-CIC Services.
- Membre du conseil de direction : Euro Information.
- Représentant permanent : BECM au conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe).

▪ **Jacques Humbert**, vice-président du conseil d'administration

Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Est également :

- Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse – Musique Municipale Maseveaux – Groupement de l'Union des sociétés de musique Thur-Doller.
- Membre du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel la Doller – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Société de publications l'Alsace – DNA.
- Représentant permanent : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe au conseil d'administration de Assurances du Crédit Mutuel Vie SA – BFCM au conseil d'administration du Crédit Industriel et Commercial.
- Administrateur : Coprur.

▪ **Jean-Louis Boisson**, membre du conseil d'administration

Né le 2 août 1948 à Bourg en Bresse (01)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Est également :

- Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne Champagne.
- Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey.
- Vice-Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.
- Vice-Président du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel.
- Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Targobank Espagne – Est Bourgogne Média.
- Membre du conseil de surveillance : Euro Information Production.
- Représentant permanent : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dans Assurances du Crédit Mutuel Vie SA.

▪ **Gérard Bontoux**, membre du conseil d'administration

Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Midi-Atlantique

6, rue de la Tuilerie – 31112 Balma Cedex

Est également :

- Président : Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique.
- Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Caisse de Crédit Mutuel Toulouse Saint-Cyprien.
- Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel.
- Représentant permanent de la CRCM Midi-Atlantique au conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM, de MAR-SOVALOR au conseil d'administration de CIC Sud-Ouest.

▪ **Hervé Brochard**, membre du conseil d'administration,
Né le 6 mars 1948 à Colmar (68)
Adresse professionnelle :
Fédération du Crédit Mutuel de Normandie
17, rue du 11 Novembre – 14052 Caen Cedex

Est également :

- Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel de Normandie – Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie – Caisse de Crédit Mutuel de Caen Ecuillère – Créavenir Normandie – Norfi.
- Vice-président du conseil d'administration : Association des Amis de Jean Bosco.
- Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
- Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel.
- Représentant permanent : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie au conseil d'administration de Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM – de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie au conseil du Centre International du Crédit Mutuel.

▪ **Maurice Corgini**, membre du conseil d'administration
Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-Dames (25)
Adresse professionnelle :
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Est également :

- Président du conseil d'administration : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Besançon.
- Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Agricole Crédit Mutuel – Crédit Industriel et Commercial – Caisse de Crédit Mutuel Baume-Valdahon-Rougemont.
- Co-gérant : Cogithommes Franche-Comté.

▪ **Gérard Cormorèche**, membre du conseil d'administration
Né le 3 juillet 1957 à Lyon (69)
Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel du Sud-Est
8-10, rue Rhin et Danube – 69266 Lyon Cedex 09

Est également :

- Président : Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est – Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est – Cecamuse – Caisse Agricole Crédit Mutuel.
- Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône.
- Vice-président : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – MTRL – Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural-FCMAR.
- Membre du conseil d'administration : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Cautionnement Mutuel de l'Habitat (CMH) – Société des Agriculteurs de France.
- Gérant : Scea Jean-Gérard Cormorèche – Sàrl Cormorèche – Sci Cormorèche – Sci Ravaille.
- Représentant permanent de la CCM Sud-Est au conseil d'administration de ACM Vie SAM.
- Censeur : CIC.

▪ **Jean-Louis Girodot**, membre du conseil d'administration
Né le 10 février 1944 à Saintes (17)
Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Île-de France
18, rue de la Rochefoucault – 75439 Paris Cedex 09

Est également :

- Président du conseil d'administration : Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'Île-de-France – Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Île-de-France – Caisse de Crédit Mutuel de Paris Montmartre Grands Boulevards.
- Président : Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Île-de-France (CESER IDF) – Association de moyens du Groupe AUDIENS.
- Vice-président : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Île-de-France (CRESS) – Coopérative d'Information et d'Édition Mutualiste (CIEM) – Mutuelle Audiens de la Presse, du Spectacle et de la Communication.
- Secrétaire général : Fédération Nationale de la Presse spécialisée (FNPS) – Syndicat de la Presse magazine et spécialisée.
- Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – AFDAS – Centre International du Crédit Mutuel.
- Membre du conseil de surveillance : Euro Information Production – WELCARE.
- Représentant permanent : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France au conseil d'administration des ACM Vie SAM – de la FNPS à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse.
- Gérant : Girodot Conseil.

■ **Etienne Grad**, membre du conseil d'administration

Né le 26 décembre 1952 à Illkirch Graffenstaden (67)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Est également :

- Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg – SAS Grad Etienne Conseil et Développement.
- Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau.
- Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.
- Gérant : SCI Lemilion.

■ **Daniel Leroyer**, représentant permanent de la CFCM Maine-Anjou et Basse-Normandie, membre du conseil d'administration

Autres fonctions exercées :

- Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse Normandie – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie – Caisse Générale de Financement (CAGEFI) – Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois – Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou Basse Normandie.
- Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou Normandie – Crédit industriel et Commercial – SAS Volney Bocage.
- Vice-président du conseil de surveillance : SODEREC.
- Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie : Vice-Président du conseil d'administration au Centre International du Crédit Mutuel, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie au conseil d'administration de la SAS Volney Développement, des Assurances du Crédit Mutuel IARD SA, des Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM.

Autres fonctions exercées par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie :

- Président du conseil d'administration : SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine – Anjou – Normandie.
- Membre du conseil d'administration : Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel IARD SA – Crédit Mutuel Paiements Electroniques CMPE – CM-CIC Epargne Salariale – SAS Océan Participations – SCIC d'HLM Mayenne Logis Groupe CIL 53 – SA Logis Familial Mayennais Groupe CIL 53 – Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – SAS Volney Développement – SAS Volney Bocage.
- Membre du conseil de surveillance : SODEREC.
- Membre du comité de direction : Euro Information SAS.
- Gérant : SIDEL SNC.

■ **Damien Lievens**, membre du conseil d'administration

Né le 25 juillet 1970 à Dreux (28)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel du Centre

Place de l'Europe – 105, rue du Faubourg Madeleine – 45920 Orléans Cedex 9

Est également :

- Président : Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre.
- Vice-Président : Caisse de Crédit Mutuel de Brezolles.
- Membre du conseil d'administration : Caisse Régionale de Crédit Mutuel – Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel – Caisse Agricole Crédit Mutuel – Centrexpert.
- Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel.
- Représentant permanent : de la Fédération CMC à la CNCM, de CCMAC à la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural, de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre au Conseil d'administration des Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM.

■ **Michel Lucas**, membre du conseil d'administration

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Est également :

- Président du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Républicain Lorrain – Est Républicain – Liberté de l'Est – Dernières Nouvelles d'Alsace.
- Président : Crédit Mutuel Cartes de Paiements - Europay France – SIM (ex EBRA) – International Information Developments – Direct Phone Services – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Société de publications l'Alsace.
- Vice-président du conseil de surveillance : CIC Iberbanco.
- Vice-président du conseil d'administration : Banque de Luxembourg (Luxembourg).
- Membre du conseil d'administration : Crédit Industriel et Commercial – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – ASTREE (Tunis) – Assurances Générales des Caisses Desjardins (Québec) – Banque de Tunisie (Tunis) – Banque Marocaine du Commerce Extérieur – Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles) – Caisse de Crédit Mutuel Grand Cronembourg – Dauphiné Libéré – Est Bourgogne Media – Le Progrès SA.
- Membre du conseil de surveillance : Manufacture d'impression sur étoffes – CM-CIC Services (GIE) – CM-CIC Investissement.

– Représentant permanent : de la BFCM au conseil de direction de Sofédís – de la FCMCEE au Conseil de surveillance du GACM – de la FCMCEE au comité de direction de Euro Information – de Euro Information au comité de direction d’Euro Information Développement – de CIC au conseil d’administration de la Banque Transatlantique – de CIC au conseil d’administration de la Lyonnaise de Banque.

▪ **Jean-Paul Martin**, membre du conseil d’administration

Né le 22 octobre 1939 à Metz (57)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Est également :

– Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Metz.
– Membre du conseil d’administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – CME 57.
– Membre du conseil de surveillance : Targobank Deutschland GmbH – Targo Management AG – Targobank AG – CM Acquisitions GmbH.
– Représentant permanent : de la BFCM dans ACM IARD.

▪ **Lucien Miara**, membre du conseil d’administration

Né le 17 janvier 1949 à Casablanca (Maroc)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen
494, avenue du Prado – BP 115 – 13267 Marseille Cedex 08

Est également :

– Président : Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen.
– Membre du conseil d’administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel – Centre International du Crédit Mutuel.
– Membre du conseil de surveillance : Euro Information Production.
– Représentant permanent : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen au conseil d’administration de Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM.

▪ **Gérard Oliger**, membre du conseil d’administration

Né le 7 juillet 1951 à Bitche (57)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Est également :

– Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines.
– Président du conseil d’administration : Caisse de Crédit Mutuel Pays de Bitche.
– Membre du conseil d’administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

▪ **Albert Peccoux**, membre du conseil d’administration

Né le 2 novembre 1939 à Saint-Martin Bellevue (74)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc
96, avenue de Genève BP56 – 74054 Annecy Cedex

Est également :

– Président : Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc.
– Membre du conseil d’administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Caisse de Crédit Mutuel d’Annecy-les-Fins – Centre International du Crédit Mutuel.
– Représentant permanent : Caisse Régionale de Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc au conseil d’administration de ACM Vie SAM.

▪ **Alain Tetedoie**, membre du conseil d’administration

Né le 16 mai 1964 à Loroux Bottereau (44)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest
46, rue du Port Boyer – BP 92636 – 44236 Nantes Cedex 3

Est également :

– Président Directeur Général : Thalie Holding.
– Président du conseil d’administration : Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest – Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest.
– Vice-président du conseil d’administration : Caisse de Crédit Mutuel de Saint Julien de Concelles.
– Membre du conseil d’administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
– Président du conseil de surveillance : CM-CIC Services.
– Président du comité de surveillance : CM-CIC Immobilier.
– Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel.
– Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel LACO à la Présidence d’Investlaco – de la Caisse Régionale de Crédit

Mutuel LACO, au conseil d'administration des ACM Vie et à la gérance de SCI Champs de Mars 2015 – de l'EFSA au conseil d'administration de la Banque CIC-Ouest – de UFIGESTION 2 au conseil d'administration CM-CIC Bail, de Thalie Holding à la Présidence de La Fraiseriaie, de Thalie Holding à la Gérance de SCEA La Fraiseriaie.

▪ **Michel Vieux**, membre du conseil d'administration
Né le 12 avril 1951 à Gap (05)
Adresse professionnelle :
Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais
130-132, avenue Victor Hugo – 26009 Valence Cedex

Est également :

- Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais – CCM Pierrelatte – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais – CCM du Dauphiné (CAFIDA).
- Vice-président : Association "La Cascade".
- Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel.
- Membre du conseil d'administration : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Confédération Nationale du Crédit Mutuel – CCM Agriculture de Valréas – CCM de Lorient.

II.1.2.2 – Direction générale

▪ **Alain Fradin**, directeur général
Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)
Adresse professionnelle :
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Est également :

- Président du conseil d'administration : CM-CIC Bail – Targobank Espagne.
- Président du conseil de surveillance : CIC Iberbanco – Cofidis – Cofidis Participations – Euro Information Production (GIE) - GACM.
- Vice-président du conseil de surveillance : Targo Deutschland GmbH – Targo Management AG – Targobank AG – CM Akquisitions GmbH.
- Directeur général : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Crédit Industriel et Commercial.
- Membre du conseil d'administration : CM-CIC Titres.
- Membre du comité de direction : Euro-information – Bischenberg – El Télécom – Boréal.
- Membre du conseil de surveillance : GIE CM-CIC Services – Eurafic Information.
- Représentant permanent : de CIC au comité de direction Euro GDS – de CIC au conseil d'administration de CIC Ouest – de CIC au conseil d'administration de CIC Nord-Ouest – du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel au conseil d'administration de Sérénis Vie – de la BFCM au conseil d'administration de Crédit Mutuel Cartes de Paiements et au conseil d'administration de Banco Popular Espagne – de la FCMCEE au conseil de Sofédis.

II.1.2.3 – Rémunérations des dirigeants

Principes directeurs

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne se réfère pas au code AFEP-MEDEF, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 98 % par des entités du groupe Crédit Mutuel.

En conséquence du changement des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés, du 26 février 2015 pour la BFCM et du 11 décembre 2014 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard.

Ces rémunérations et engagements ont été fixés par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs.

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le Président du Conseil d'administration, ne reçoivent ni jetons de présence, ni rémunération d'aucune sorte.

Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président du conseil d'administration et le directeur général.

Le contrat de travail du président du conseil d'administration avec la BFCM a été suspendu à effet du 14 novembre 2014 et celui du directeur général est suspendu depuis le 1^{er} mai 2011.

Le conseil d'administration du CIC du 11 décembre 2014 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à Monsieur Nicolas Théry, en rémunération de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité annuelle de 250 000 euros. Il a également décidé de créer pour Monsieur Nicolas Théry, au titre de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 27 mai 2015, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, le maintien en montant de la rémunération actuelle de Monsieur Nicolas Théry à la BFCM (indemnité annuelle brute de 450 000 euros), mais qui à

effet du 1^{er} décembre 2014, rémunère le mandat social de président du conseil d'administration. Il a également décidé la mise en place d'un contrat d'assurance chômage propre aux mandataires sociaux à effet du 1^{er} décembre 2014.

Par ailleurs le conseil d'administration a fixé à 1 an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédent la fin de son mandat, l'indemnité de cessation de mandat qui sera versée, à Monsieur Nicolas Théry. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. À cet effet, il est rappelé que Monsieur Nicolas Théry est salarié du groupe depuis le 1^{er} septembre 2009 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 14 novembre 2014. Monsieur Nicolas Théry relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de Monsieur Nicolas Théry, ès qualités de président du conseil d'administration, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe.

La présente convention concernant l'indemnité de cessation de mandat et les avantages de retraite a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 13 mai 2015, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a pris acte que la nomination de Monsieur Alain Fradin, en qualité de directeur général, n'emportait aucune modification dans la situation qui était la sienne jusqu'à ce jour, en qualité de directeur général délégué. Le conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011 avait décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de Monsieur Alain Fradin à 800 000 euros, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une voiture de fonction, du régime de prévoyance, et le cas échéant d'une rémunération variable, dont le montant serait fixé par décision du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Monsieur Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de Monsieur Fradin, ès qualités de directeur général délégué de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Il a également décidé de créer pour Monsieur Alain Fradin une indemnité de cessation de mandat équivalente à 1 an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2012, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2015, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe du 1^{er} janvier au 31 décembre

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2015 Montants en euros ^(a)	Origine	Part fixe	Part variable ^(b)	Avantages en nature	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel	450 000	0	11 286	6 733	468 019
	CIC	250 000	0			250 000
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000	0	4 845	8 559	813 404

2014 Montants en euros ^(a)	Origine	Part fixe	Part variable ^(b)	Avantages en nature	Réintégrations sociales	Total
Michel Lucas	Crédit Mutuel	229 167 ¹	0	4 226		233 393
	CIC	550 000	0		736	550 736
Nicolas Théry	Crédit Mutuel	86 794 ²	0		901	87 695
	CIC	20 833 ³	0		84	20 917
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000	0	4 620	8 448	813 068

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) La part variable éventuelle du directeur général serait arrêtée par le comité des rémunérations de la BFCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

1. du 1^{er} janvier au 30 novembre.

2. du 1^{er} au 31 décembre. La rémunération inclut un solde de tout compte lié à la suspension du contrat de travail.

3. du 1^{er} au 31 décembre.

L'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière, transposant la directive dite CRD4, a introduit dans le Code monétaire et financier un article L.511-73 qui stipule que "L'assemblée générale ordinaire des établissements de crédit et des sociétés de financement est consultée annuellement sur l'en-

veloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71", c'est-à-dire les dirigeants responsables, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Pour les personnes du groupe CIC répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L.511-73 précité s'élève à 17 250 000 euros au titre de 2015.

II.1.2.4 – Administrateurs indépendants

Bien que non cotée, la BFCM fait partie d'un groupe décentralisé dont les administrateurs tirent leur capacité à faire partie du conseil d'administration en raison de leur propre statut d'élu.

Le mécanisme est le suivant : chaque caisse de Crédit Mutuel élit en assemblée générale (rassemblant tous les sociétaires) les membres du conseil d'administration. Les caisses élisent, parmi ces membres, leur représentant au District, organe commun à un groupe de caisses de Crédit Mutuel ; le Président du District devient de plein droit membre du conseil d'administration de la Fédération, organe politique d'un groupe donné de caisse de Crédit Mutuel. Cette qualité leur permet de devenir membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Ce mode électif qui part de la base (caisse locale) confère à l'administrateur de la BFCM une légitimité et une indépendance équivalente à celle de l'administrateur indépendant dans les sociétés cotées.

Il n'y a en effet aucun lien financier, ni de conflit d'intérêt entre les mandats bénévoles exercés à la caisse de Crédit Mutuel, au District et à la BFCM.

Cette légitimité, issue des mécanismes électifs internes, est renouvelée lors de chaque élection de District (4 ans).

Toute cessation de mandat de Président de District emporte en pratique cessation du mandat à la BFCM quand bien même celui ne serait pas arrivé à terme.

II.1.2.5 – Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

En raison du statut de bénévole des administrateurs et du code de d'éthique et de déontologie en vigueur dans le groupe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels pour les membres du conseil d'administration et le directeur général, entre leurs obligations à l'égard de la BFCM et leurs intérêts privés.

II.2 – Rapport sur le fonctionnement du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le président du conseil d'administration, rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, de la composition du conseil, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

II.2.1 – Préparation et organisation des travaux du conseil

II.2.1.1 – Composition du conseil

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 18 membres nommés par l'assemblée générale pour 3 ans et de 15 censeurs nommés également pour 3 ans par le conseil en application de l'article 20 des statuts.

Il est rappelé que la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils entrera en application le 1^{er} janvier 2017.

La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée au point II.1.2.1 conformément aux dispositions légales.

Deux membres salariés siègent au conseil d'administration au titre du comité d'entreprise interfédéral.

Il n'y a ni jetons de présence, ni stock-options.

II.2.1.2 – Fonctionnement du conseil – Mode d'exercice de la direction générale

En application des dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de commerce, le conseil a opté pour un régime dissocié de la présidence et de la direction générale, lors de sa séance du 14 novembre 2014.

M. Nicolas Théry a été nommé Président du conseil. M. Alain Fradin a été nommé Directeur général.

Le Président, es-qualité, organise et dirige les travaux du conseil.

Le Directeur général représente la société à l'égard des tiers. Il dispose à cet effet des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Il n'y a pas de règlement intérieur formalisant les règles de fonctionnement du conseil qui est régi par les seules dispositions légales.

Au regard de la réglementation bancaire, la Banque Centrale Européenne a agréé en qualité de dirigeants effectifs, MM. Christian Klein et Marc Bauer, tous deux directeurs généraux adjoints.

Sur le plan individuel, outre les obligations de réserve et de secret professionnel liées à l'objet même de la société, les administrateurs doivent en leur qualité d'élus respecter le code d'éthique et de déontologie en vigueur dans le Groupe.

En 2015, le conseil s'est réuni à cinq reprises. Le taux de présence est en moyenne de 84 %.

Pour chaque conseil, un dossier complet sur les points à l'ordre du jour est adressé par courrier à l'ensemble des administrateurs, censeurs et représentants du comité d'entreprise.

Lors de chaque réunion, les cadres responsables d'activités concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour sont invités pour les présenter, commenter ou répondre à toute question.

Les procès-verbaux des réunions sont communiqués aux administrateurs et soumis à l'approbation du conseil.

Toutes les réunions de conseil sont l'occasion de faire un tour d'horizon sur l'évolution de nos activités.

– La réunion du 26 février 2015 a été dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation des assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se sont tenues le 13 mai 2015. Le conseil a pris connaissance du compte-rendu du comité d'audit et des comptes groupe du 23 février 2015.

Il a décidé de procéder à une deuxième tranche d'augmentation de capital conformément à l'autorisation qui lui a été octroyée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013.

Le conseil a également approuvé la note de cadrage sur la politique de rémunération variable des populations régulées, qui reprend les principes réglementaires adaptés à notre Groupe. Il a par ailleurs autorisé la convention réglementée relative à la rémunération et indemnité du Président.

Pour répondre à la directive européenne CRD IV, le conseil a décidé de transférer le comité d'audit et des comptes groupe, le comité de suivi des risques groupe et le comité des rémunérations à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Il a examiné, comme lors de chaque réunion, le tableau de bord des affaires financières du Groupe (refinancement, crédits, compte propre).

– Le conseil du 13 mai 2015 a procédé aux renouvellements du vice-président et de censeurs et a décidé de l'élévation du plafond d'augmentation de capital.

– La réunion du 30 juillet 2015 a été consacrée à l'arrêté des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2015. Le conseil a pris connaissance du rapport du comité d'audit et des comptes ainsi que du rapport du comité de suivi des risques. Il a également procédé à la cooptation d'un administrateur.

– Le conseil du 31 juillet 2015 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital décidée lors des réunions des 26 février 2015 et 13 mai 2015 et a procédé à la modification corrélative des statuts.

– La dernière réunion de l'année s'est tenue le 13 novembre 2015.

Le conseil a pris connaissance des travaux du comité de suivi des risques groupe du 2 novembre 2015.

Il a fait le point sur les évolutions du budget 2015 et la préparation du budget pour l'année 2016.

Tous les conseils abordent les points concernant les participations, les relations financières intra-groupe, les décisions de crédit prises par le comité de crédits et, le cas échéant, l'affiliation de nouvelles Caisses locales.

Des consultations écrites peuvent exceptionnellement être organisées en cas d'urgence. Les décisions prises dans ce cas sont réitérées lors du conseil suivant. Il n'y en a pas eu courant 2015.

II.2.1.3 – Le comité d'éthique et de déontologie groupe

Comité créé dans le cadre du périmètre consolidé, il a notamment contribué à la mise en place du recueil groupe. Il établit annuellement un bilan sur l'application et le respect au sein du groupe des principes et des règles d'éthique et de déontologie.

II.2.2 – Le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques

Le contrôle interne et de gestion des risques de la BFCM s'intègre dans le dispositif global de contrôle interne mis en œuvre pour le Groupe CM11 tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du Groupe en s'appuyant sur les normes internes et les outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne et la gestion des risques, en accomplissant les diligences utiles à son établissement et en se référant, en tant que de besoin, au cadre de référence et au guide d'application recommandés par l'Autorité des Marchés Financiers.

II.2.2.1 – Le dispositif général de contrôle interne du Groupe CM11

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques fait pleinement partie de l'organisation du Groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques et à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

II.2.2.1.1 – Un dispositif commun, structuré et indépendant

Le Groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du Groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la fiabilité des informations financières.

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le Groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du Groupe ainsi que sur les règles habituellement pratiquées en matière d'inspection et de contrôle.

L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du Groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise.

Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le Groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de liquidité, de gestion de bilan ou des risques opérationnels. Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence chez ceux qui les exercent, dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

II.2.2.1.2 – L'organisation des contrôles

Le dispositif de contrôle du Groupe CM11 répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de fonctions distinctes (périodique, permanent et conformité), conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du Groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes et complémentaires.

Une répartition par types de contrôle

Indépendamment des contrôles exercés par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;

- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente exercés notamment avec des outils de contrôle à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour tout ce qui se rapporte à l'application des dispositions réglementaires et des normes internes (lutte anti-blanchiment, contrôles des services d'investissements, veille réglementaire, déontologie, protection des intérêts de la clientèle...).

Pour l'exercice de leurs fonctions, les responsables des services de contrôle ont accès en permanence et sans restriction aux personnes, aux locaux, matériels, logiciels et aux informations de toute nature sur la totalité du périmètre du Groupe. Ils peuvent déléguer en tant que de besoin à leurs collaborateurs, dans le cadre de missions définies, tout ou partie de leurs prérogatives.

Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble et à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseaux / métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une fonction réseaux correspondant à la banque de détail (Fédérations régionales du CM, BECM, banques régionales du CIC, Targobank Allemagne et Espagne) et une fonction métiers (banque commerciale, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux,...) avec la nomination pour chacune d'elles d'un responsable exerçant sa fonction au niveau du Groupe CM11, hormis pour la fonction conformité qui a un responsable commun pour les réseaux et les métiers.

A compter de 2016, les deux branches du contrôle permanent, réseaux et métiers, tout en conservant leur organisation propre, sont rattachées à un unique responsable national. Cette évolution conduira progressivement à redéfinir les missions de la fonction centrale de contrôle permanent du Groupe.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace ;
- assurer l'élaboration des outils de reporting requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants, au niveau central et au niveau local (régions et filiales) ;
- veiller à la complémentarité des outils de contrôle entre les différentes fonctions de contrôle pour une couverture optimale des risques du Groupe.

Le pôle support s'appuie largement sur les moyens informatiques du Groupe.

II.2.2.1.3 – Le pilotage du dispositif par le Comité de Contrôle et de Conformité du Groupe (CCC)

Placé sous l'autorité d'un dirigeant effectif, le Comité de Contrôle et de Conformité réunit régulièrement les responsables du Groupe en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- arrêter les plans de contrôle, examiner les résultats des missions de contrôle effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux menés par le contrôle permanent et la fonction conformité et proposer le cas échéant les améliorations requises aux dirigeants effectifs ;
- analyser les conclusions des missions de contrôle externes, notamment des autorités de tutelle et suivre la mise en œuvre des recommandations par les entités du Groupe ;
- veiller à la complémentarité des actions et des missions des différents acteurs du contrôle et de la conformité ;
- valider toute nouvelle procédure de contrôle ou évolution touchant à l'organisation des fonctions de contrôle (*par exemple en octobre 2015, l'approbation de la réorganisation du plan de couverture du contrôle périodique réseaux*).

Le CCC s'est réuni quatre fois en 2015 (31 mars, 15 juin, 12 octobre et 30 novembre 2015).

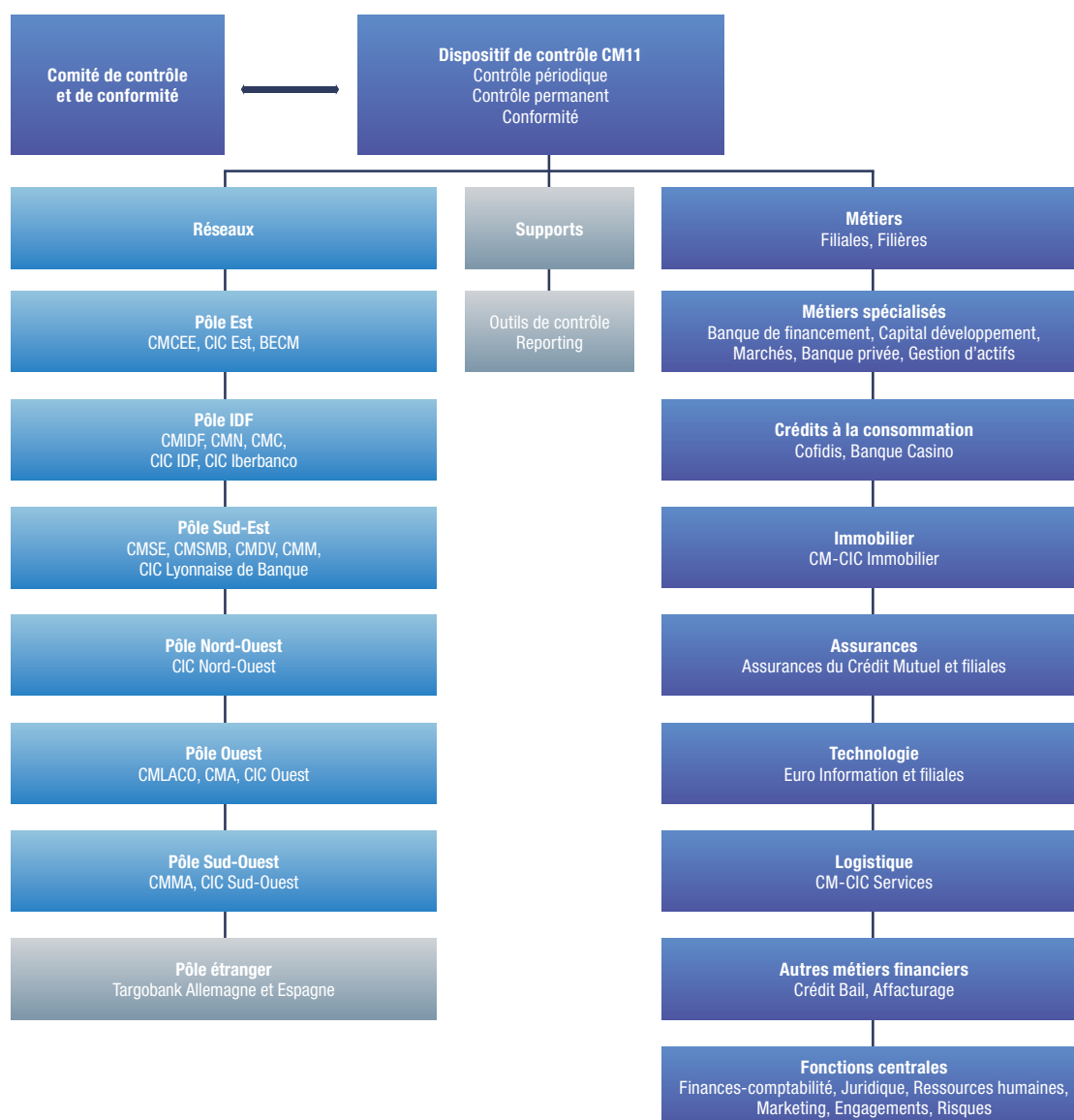
Voir le schéma général de l'organisation mise en place en page 43

Le Comité de Contrôle et de Conformité rend lui-même compte au Comité d'Audit et des Comptes Groupe, représentant les organes délibérant du Groupe.

II.2.2.1.4 – Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe

En vue de répondre aux exigences issues de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent des nouvelles normes de gouvernance, un Comité d'Audit et des Comptes Groupe (CACG) a été mis en place au niveau du Groupe CM11. Les adaptations prises par le Groupe pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 ont conduit à rattacher le CACG à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel qui est l'entité à partir de laquelle s'exerce la surveillance sur base consolidée et la tête de groupe en termes de détention de capital.

Le Comité d'audit et des comptes Groupe est composé d'administrateurs représentant les Fédérations de Crédit Mutuel adhérentes



à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (en principe un par Fédération), d'un représentant de la BFCM et de deux membres du Conseil d'Administration du CIC. Le Comité élit un Président en son sein pour une période de 3 ans, renouvelable une fois.

Les commissaires aux comptes participent aux réunions du CACG consacrées aux arrêtés des comptes annuels et semestriels.

L'indépendance des membres du Comité est assurée par le fait qu'ils sont tous issus de la base mutualiste du Groupe et à ce titre élus par les sociétaires de leur Caisse locale respective. Cette indépendance se trouve renforcée par le bénévolat qui prévaut pour la fonction de membre du CACG.

Les membres du CACG ont libre accès aux responsables des différentes filières de contrôle (périodique, permanent et conformité) et peuvent également convoquer les responsables opérationnels en fonction des sujets concernés.

Au plan du contrôle interne et externe, le Comité d'Audit et des Comptes Groupe :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne ;
- reçoit communication du rapport annuel consolidé de contrôle interne et de surveillance des risques ainsi que du rapport semestriel de contrôle interne ;
- est informé des conclusions des principales missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les Autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

En ce qui concerne les comptes et l'information financière, le Comité d'Audit et des Comptes Groupe :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;

- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.

S'agissant des risques, le CACG :

- examine l'exposition du Groupe aux risques sur la base d'un reporting normalisé et périodique des risques de contreparties, de marchés, de taux, de liquidité et plus globalement de l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé ;
- examine les politiques de prise de risques, les stratégies globales de gestion des risques, les limites imposées, le coût du risque et les dispositifs de contrôle associés ainsi que la politique de gestion de crise.

Le CACG s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (23 février, 5 avril, 28 juillet et 15 septembre 2015). Des réunions de commissions, composées de plusieurs membres du CACG, peuvent, en outre, se tenir sur des sujets spécifiques définis en séance plénière (une commission restreinte s'est réunie le 3 décembre pour valider les plans de contrôle 2016 des contrôles périodiques réseaux et métiers). Les réunions du CACG, et des commissions, font l'objet de comptes rendus destinés aux organes de surveillance des différentes Fédérations, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la BFCM et du CIC afin de permettre aux administrateurs d'être pleinement informés.

Les rôles des différentes instances de surveillance des risques, qui s'articulent autour d'un dispositif reposant sur une Direction des risques Groupe, un Comité des risques Groupe et un Comité de suivi des risques Groupe, sont développés ci-après.

II.2.2.1.5 – Le dispositif de surveillances des risques

La Direction des Risques Groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la Direction des Risques Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Pour réaliser les missions qui lui sont dévolues (notamment au regard des articles 74 à 83 de l'arrêté du 3 novembre 2014), la Direction des risques Groupe a formalisé ses relations avec les correspondants risques sur lesquels elle s'appuie et qui couvrent l'ensemble des entités du Groupe. Ces correspondants risques sont désignés par leur structure d'appartenance et peuvent être soit les responsables du contrôle permanent des Fédérations du Crédit Mutuel et des Banques CIC, soit les responsables ou directeurs des risques dans les filiales et succursales, soit le responsable de la surveillance des engagements.

La Direction des risques Groupe assure l'animation de la fonction de gestion des risques du Groupe et présente régulièrement tous les éléments intéressant la fonction (bilan général de la situation des risques, nouvelles contraintes et évolutions prudentielles, faits marquants et évolution du Groupe sur les principaux risques de solvabilité, liquidité, crédit, opérationnels..., points essentiels du tableau de bord trimestriel), afin qu'une bonne information des instances dirigeantes régionales (dirigeants effectifs et organes de surveillance) puisse être assurée.

La Direction des risques coordonne également le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions de contrôle des autorités de tutelle, à l'aide de l'outil PRECO.

Le Comité des Risques Groupe (CRG)

Ce comité réunit trimestriellement des dirigeants opérationnels et des responsables métiers, la Direction des risques et la Direction générale. Le responsable de la Direction des risques présente et commente un tableau de bord complet des risques de toute nature (crédit, opérationnels, marchés, conformité, etc.) relevant des activités bancaires et non bancaires comme les assurances. Ce Comité assure la mesure et la surveillance globale des risques, a posteriori tout autant que prospective, et donne à la Direction générale les informations nécessaires pour un suivi détaillé et approfondi des risques du Groupe.

Le Comité de suivi des risques Groupe (CSRG)

Ce comité est composé d'administrateurs représentant les Fédérations adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et se réunit semestriellement pour procéder à :

- une revue exhaustive des risques auxquels le Groupe est exposé (périmètre des entités bancaires et non bancaires, en France et à l'étranger) ;
- l'examen des expositions aux risques sous l'angle de leur qualité, notations, concentration et dépréciations de valeurs ;
- l'analyse des ratios de liquidité à court et moyen terme et surveiller leurs évolutions notamment dans le cadre de la procédure ILAAP ;
- l'examen de l'évolution des principaux ratios réglementaires et d'exploitation et notamment ceux relatifs à la consommation de fonds propres, par métiers et entités, les ratios de solvabilité et de levier ainsi que le respect des montants alloués par les organes délibérants notamment dans le cadre de la procédure ICAAP ;
- l'interprétation de l'évolution des résultats en perspective avec l'évolution des risques, des résultats et la consommation de fonds propres et examiner l'évolution des notations externes.

Le Comité propose aux organes de surveillance du Groupe, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe.

Le responsable de la Direction des Risques anime les réunions du Comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du Comité des Risques Groupe. La direction générale est également conviée aux réunions du Comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

En 2015, le CSRG a approuvé la "Politique de tolérance aux risques" du Groupe CM11 qui constitue un cadre général exprimant les principes fondamentaux en matière de risques. Ils découlent de l'identité mutualiste du Groupe et de son choix de la bancassurance de

détail. Ce document s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des normes de Bâle 3 qui prévoient que les établissements bancaires doivent élaborer une politique d'appétit ou de tolérance aux risques dont les principes ont été fixés par le Financial Stability Board le 18 novembre 2013 dans son document "Principles for an effective risk appetite framework".

Le règlement intérieur du Comité de Suivi des Risques Groupe a fait l'objet d'aménagements soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le 31 juillet 2015.

II.2.2.2 – Les procédures de contrôle interne spécifiques à la BFCM

Société holding du Groupe, propriété de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, des Assurances du Crédit Mutuel et des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée, Loire Atlantique Centre Ouest, la BFCM gère les participations détenues dans les filiales spécialisées du Groupe, toutes soumises au dispositif général de contrôle interne du Groupe.

Partie intégrante du Groupe CM11, la BFCM a également déployé pour les activités qu'elle gère à son niveau, un dispositif de contrôle interne répondant aux mêmes objectifs de prévention et de maîtrise des risques.

La BFCM gère la trésorerie du Crédit Mutuel et du CIC et intervient sur les marchés financiers. Elle développe une activité d'ingénierie financière et assure la correspondance avec les partenaires internationaux.

Partie intégrante de la BFCM et du CIC, CM-CIC Marchés regroupe au sein d'une salle des marchés toutes les activités de marché du Groupe CM11, pour refinancer l'ensemble du Groupe via une équipe unique de gestion de la trésorerie, développer la capacité à vendre des produits de marchés à la clientèle, renforcer un métier de compte propre.

Les méthodologies de suivi, les procédures et le système de limites sont référencés dans un corps de règles.

Le Conseil d'administration du CIC et le Conseil d'administration de la BFCM approuvent la stratégie de chaque métier (refinancement, commercial, compte propre), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets.

Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs instances :

– la Direction de CM-CIC Marchés définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures) ;

– le Comité des Risques de Marché (mensuel) assure le suivi du respect du corps de règles et des décisions de la Direction de CM-CIC Marchés et valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;

– le Comité de Crédit CM-CIC Marchés (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par la Commission de Décision Engagements (CDE) du Groupe CM11.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur une équipe dédiée au suivi des activités de marché, rattachée au responsable du contrôle permanent métiers ainsi que sur la fonction conformité.

A l'instar du regroupement des interventions sur les marchés dans une structure unique, les Grands comptes BFCM et Grands comptes CIC ont mis en œuvre un regroupement de leurs activités au sein de CM-CIC Grands Comptes, en harmonisant leurs outils et procédures.

Une équipe commune de contrôle interne pour la Banque de Financement (Grands Comptes, Financements Spécialisés et International), a été créée en février 2012 et est rattachée directement au Directeur Général Adjoint du CIC et responsable du pôle des Métiers Spécialisés du Groupe CM11. Fonctionnellement, l'équipe rapporte au responsable du Contrôle permanent Métiers (CPM) pour la partie Contrôle Permanent et au responsable de la Conformité Groupe pour la partie Conformité et LCB-FT.

Un Comité de Coordination de Contrôle Interne se réunit une fois par trimestre et a pour vocation de :

– suivre les activités relatives au Contrôle Permanent et la Conformité pour les 3 Directions au cours du trimestre écoulé ;

– décider des orientations et des missions à confier à l'équipe de Contrôle Interne et de les suivre.

Il existe une séparation des fonctions entre les équipes commerciales, celles de montage et de la syndication et celle du contrôle.

La séparation entre les équipes commerciales et les équipes de montage (IMS) permet de s'assurer de la conformité des opérations aux décisions des comités des engagements et de vérifier les conditions de mise à disposition des fonds. L'indépendance de l'équipe syndication, dépendant hiérarchiquement des Financements Spécialisés, par rapport aux équipes commerciales permet de fournir une vision neutre du risque de syndication à la CDE compétente.

L'équipe de contrôle interne permet de renforcer l'indépendance de la fonction vis-à-vis des services opérationnels. Les travaux liés au contrôle interne sont supervisés trimestriellement par le Contrôle Permanent Métiers et de manière ponctuelle par la Conformité Groupe.

L'activité dépositaire Groupe est dévolue à la BFCM. Le plan de contrôle dépositaire est basé sur la définition d'un ensemble de tâches de contrôle et est établi en concertation avec le contrôle permanent métiers et la conformité BFCM. Ce plan renforce l'approche du risque client et du risque produit, en mettant en œuvre respectivement un processus contrôlé d'entrées en relation et un processus contrôlé d'analyse à la création d'OPC. Il permet d'exercer un contrôle a posteriori complet et de cerner l'ensemble des risques liés à la gestion collective.

Les dispositions déontologiques sont intégrées dans un recueil de déontologie reprenant tant les principes généraux que les dispositions spécifiques mises en place dans le cadre des activités de la BFCM. Les principes fondamentaux du respect de la primauté des intérêts du client et de l'intégrité du marché y sont notamment rappelés.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, l'évaluation des risques opérationnels découlant des activités de marché a été réalisée. La BFCM participe à l'actualisation des cartographies de ses risques spécifiques et des modèles de valorisation s'y référant.

Le PUPA de CM-CIC Grands Comptes a été également défini, avec une mise à jour régulière. Il s'agit d'un plan de "niveau 2". La majorité des collaborateurs est équipée d'ordinateurs portables permettant le travail à distance ou sur site de repli en cas d'activation du PUPA pour la Direction. En 2015, un test d'indisponibilité des personnes et un test de connexion à distance ont été réalisés. La liste des coordonnées du personnel a été mise à jour.

Le contrôle périodique est exercé par le Contrôle périodique métiers selon un rythme pluriannuel. Les conclusions de ces missions

sont présentées au Comité de Contrôle et de Conformité, au Comité d'Audit et des Comptes Groupe et figurent dans le rapport annuel transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les missions peuvent être de portée générale ou à caractère ponctuel.

II.2.2.3 – Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

II.2.2.3.1 – Le rôle des organes de gouvernance et du Comité d'Audit et des Comptes Groupe

Lors de chaque arrêté correspondant à des comptes ou des éléments d'information financière qui sont publiés, ceux-ci sont présentés par la Direction financière aux Conseils d'Administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif, ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués aux Conseils d'Administration arrêtant les comptes. Ils sont invités à faire part de leur mission et à communiquer les résultats de leurs travaux à l'organe délibérant.

Les principes comptables du Groupe utilisés en consolidation des comptes sont exposés en détail dans les annexes aux comptes.

Les travaux comptables font l'objet d'une présentation régulière au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe, indépendant de la Direction financière, et notamment chargé de procéder à un examen du processus d'élaboration des comptes et de l'information financière communiquée par le Groupe.

Au cours de l'exercice, les communications au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe ont porté :

• Au premier semestre 2015 sur :

– les comptes sociaux annuels 2014 de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ainsi que les comptes globalisés 2014 du périmètre réglementaire CM11 ;
– les comptes annuels 2014 consolidés du CIC, de la BFCM et du Groupe CM11 et leur analyse approfondie (périmètres de consolidation, analyse des postes clés du bilan, des capitaux propres et de la solvabilité, des soldes intermédiaires de gestion, des résultats sectoriels par métier, des frais généraux, du coût du risque avéré et des provisions collectives, cession de la participation dans Banca Popolare di Milano, etc...).

• Au deuxième semestre 2015 sur :

– la présentation et l'analyse des comptes consolidés arrêtés au 30/06/2015 du CIC, de la BFCM et du Groupe CM11 (dont l'incidence sur les résultats des nouvelles taxes applicables en 2015 – contribution annuelle au Fonds de Résolution Unique, taxe pour risques bancaires systémiques et fonds de soutien aux collectivités) ;
– la présentation des nouvelles normes comptables et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 (dont l'entrée en vigueur d'IFRIC 21 qui a un impact sur le compte de résultat et les réserves consolidées) ;
– les changements concernant le périmètre de consolidation.

II.2.2.3.2 – Les spécificités propres à l'activité bancaire

Le pilotage de l'organisation comptable et financière est organisé pour répondre aux spécificités propres à l'activité d'un établissement de crédit :

– la quasi-totalité des opérations économiques réalisées par une banque se traduit par un flux financier ou un engagement qu'il convient de comptabiliser ;
– une volumétrie d'écritures comptables considérable s'appuyant sur des processus d'enregistrement entièrement automatisés des opérations réalisées ;
– contrairement aux entreprises industrielles et commerciales, une décentralisation des enregistrements comptables au sein de l'ensemble de l'organisation et non d'une seule Direction comptable.

Ainsi, l'immense majorité des enregistrements comptables est réalisée par le système informatique selon des schémas préétablis. Ces circuits automatisés ont pour objectif d'assurer :

– l'exhaustivité, la réalité, la mesure et la classification correcte de la traduction comptable des opérations économiques réalisées ;
– la prévention du risque de fraude en prédefinisant de manière centralisée les opérations réalisables ou non par chaque acteur ;
– une centralisation comptable rapide et régulière, les enregistrements étant réalisés en temps réel ou au plus tard lors de traitements "batch" chaque jour ouvré ;
– une homogénéisation de facto des données comptables entre toutes les sociétés du Groupe.

II.2.2.3.3 – Le système comptable

L'architecture comptable

La société partage une plate-forme informatique commune à 15 Fédérations de Crédit Mutuel et aux banques du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires communes concernant notamment :

– le plan de comptes, dont la structure est commune à tous les établissements gérés sur cette plate-forme ;
– la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
– les outils de restitution (SURFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions "Procédures et schémas comptables", qui constituent des cellules autonomes selon le cas au sein de la Direction Financière du Groupe CM11 "banques de détail / réseaux" ou de la Direction Financière du Groupe CM11 "filiales-métiers spécialisés".

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

– de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
– de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. Pour ce, lorsque nécessaire, le service fiscal est consulté et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant

différents responsables opérationnels.

Les Divisions “Procédures et schémas comptables” sont indépendantes tant hiérarchiquement qu’opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d’administration de l’architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein de la société, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui sera en charge de son fonctionnement et de son contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi en déshérence et sans qu’une responsabilité de suivi soit clairement désignée.

L’organisation et les procédures en place permettent d’être en conformité avec l’article 85 de l’arrêté du 3 novembre 2014 et de garantir l’existence de la piste d’audit.

Le plan de comptes

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

Ainsi, l’utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Concernant la conservation de valeurs mobilières, il existe d’une part une comptabilité “matières” chez CM-CIC Titres, qui distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre (titres de participation), d’autre part une ségrégation externe, lorsque la conservation n’est plus assurée dans le Groupe (activité “refinancement et marchés”).

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique (plan NPCI – Nouveau Plan de Comptes Interne) et elle est gérée par les divisions “Procédures et schémas comptables”.

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit lié aux états réglementaires prudentiels - PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.) ;
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de compte de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Les outils de traitement de l’information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du Groupe.

S’y ajoute un certain nombre d’applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier un logiciel de production du reporting de gestion, un logiciel de production des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l’objet d’une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d’audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Un applicatif dédié de contrôle des comptes automatisés est déployé depuis 2010, pour gérer des montants limites de plafonds d’imputation comptable, différenciés par type de comptes (tiers/comptabilité générale), par sens (débit/crédit), par code application informatique, par entité et par secteur d’activité de l’entité. L’outil comporte deux niveaux de contrôle portant sur :

- un seuil limite ;
- un seuil d’alerte.

Le contrôle s’applique aux traitements en temps réel ou en batch de tous les applicatifs qui ne nécessitent pas une validation des mouvements selon le principe des “4 yeux”. Le dépassement de seuil a pour effet de bloquer le flux comptable, qui est alors dévié vers un compte de régularisation.

Après analyse, l’utilisateur peut :

- pour le niveau “alerte”, valider le mouvement après contrôle ;
- pour le niveau “limite”, la finalisation de l’opération suppose une validation selon le principe des “4 yeux”.

Dans tous les cas, les mouvements passés au-dessus du seuil d’alerte (automatiquement en traitement de fichiers et après forçage pour le temps réel) sont tracés et archivés en gestion des événements.

II.2.2.4 – Le contrôle interne dans l'élaboration des comptes sociaux et dans le processus de consolidation

II.2.2.4.1 – Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, le contrôle du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l'interface entre les back-offices et les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle interne dédié à la fonction comptable a été finalisé par le Contrôle permanent et son déploiement est en cours dans les différents services chargés de la tenue des comptes sociaux.

I.2.2.4.2 – Les contrôles sur les comptes consolidés

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005 dans les entités du Groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le Groupe CM11 définit les principes et méthodes comptables français (ANC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du Groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reporting financiers.

Les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun. Les comptes individuels IFRS sont arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes comptables français (ANC).

Le Groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux Commissaires aux comptes et comprenant le cas échéant les changements de procédure ou de norme à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et le responsable du recensement des opérations réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les Commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et assurant ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.

D'autre part, la liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous la condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans la liasse. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de "bloquants" empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries, sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

En conclusion, le dispositif de contrôle interne et de surveillance du risque comptable, fondé sur des méthodes et des outils communs, s'inscrit dans le cadre de l'organisation des contrôles du Groupe CM11.

Dans le prolongement de la mission d'audit sur les dispositifs de contrôle comptable menée par l'Inspection Générale de la CNCM en 2012, la Direction financière a initié de nombreux chantiers qui se sont poursuivis en 2015. Ils portent notamment sur la révision des habilitations informatiques aux outils de production comptable, la gestion du plan de comptes, les modalités de traitement des opérations manuelles et la politique de contrôle comptable de premier et de second niveau.

II.2.3 – Limitation des pouvoirs du président-directeur général

Le conseil du 14 novembre 2014 n'a pas apporté de limitations aux pouvoirs du directeur général tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

II.2.4 – Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le président du conseil d'administration, dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, présente en outre les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le conseil d'administration de la BFCM a mis en place un règlement intérieur du comité des rémunérations qui s'inscrit dans le cadre des dispositions réglementaires.

La communication annuelle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur la mise en œuvre de la politique de rémunération a été réalisée par un "rapport à l'ACPR sur la politique de rémunération et les pratiques en matière de rémunération", notamment à partir des éléments fournis par la DRH, tant pour ce qui concerne le processus décisionnel, les principales caractéristiques de la politique de rémunération, que les informations quantitatives concernant les dirigeants et les professionnels des marchés financiers. Ce rapport est commun à la BFCM et au CIC.

Le président du Conseil d'administration

II.3 – Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration

KPMG Audit
Département de KPMG S.A. – Tour Egho
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la BFCM

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la BFCM et en application des dispositions de l'article L. 225235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 22537 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 22537 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 22537 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 22537 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 19 avril 2016
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand

II.4 – Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

II.4.1 – Organisation du dispositif et formation du personnel

La fonction centrale de Conformité Groupe LAB a un rôle de mise en place du dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme (LCB-FT), de coordination, d'animation, de formation, d'organisation et de contrôle au sein du Groupe. Le responsable de la LCB-FT dépend du responsable de la Conformité qui rapporte directement à l'exécutif du Groupe.

Pour l'exécution des missions qui lui sont confiées, la fonction centrale LCB-FT dispose, au sein des services de contrôle permanent et de conformité dans les différents pôles régionaux, dans les entités métiers et les entités implantées à l'étranger, de correspondants qui lui sont fonctionnellement rattachés, notamment les correspondants et déclarants TRACFIN. Le dispositif de sanctions financières internationales, dans sa partie de classement des pays, analyse des réglementations relatives aux embargos et analyse des alertes est délégué à la DAI CONFORMITE par la CONFORMITE GROUPE.

L'exercice 2015 a été marqué par les évolutions suivantes :

L'application TRACFIN (gestion des alertes et du déclaratif)

- l'affichage, pour les directeurs de Caisses et d'Agences, dans leur écran d'accueil de l'application TRACFIN, en plus de leurs instances à traiter, de celles de leur entité ;
- la création automatique d'un dossier "Tiers suspects" dans l'application TRACFIN suite à la confirmation d'une alerte (SP 201 ou 202) ;
- la possibilité, pour les Correspondants TRACFIN, de créer une déclaration de soupçon complémentaire, soit automatiquement à partir d'une déclaration de soupçon existante, soit manuellement ;
- l'augmentation du nombre de pièces jointes pouvant être mises dans les dossiers d'analyse dans l'application TRACFIN et dans n'importe quel format ;
- l'ajout dans les écrans de visualisation de l'application TRACFIN d'un symbole permettant de détecter immédiatement la présence de pièces jointes dans les dossiers ;
- la mise en conformité de l'application TRACFIN par rapport aux modifications législatives (loi du 26/07/2013 supprimant le IV de l'article L561-15 du code monétaire et financier) ;
- la création d'un nouveau motif principal (refus ou rupture de la relation) avec des motifs complémentaires spécifiques dans l'application TRACFIN lors de la création d'un dossier d'analyse ; cette création vise à permettre de répondre à des nouvelles questions insérées dans le questionnaire annuel de lutte contre le blanchiment qui doit être retourné à l'ACPR (QLB) ;
- le déploiement d'une nouvelle alerte destinée aux directeurs de guichets pour les informer de la présence d'un client ayant fait l'objet, par une autre entité du Groupe, d'une déclaration de soupçon ou que la déclaration de soupçon a été transmise au parquet par TRACFIN (SP 583) ;
- la création d'une rubrique "Réquisitions" dans l'application TRACFIN afin d'enregistrer les réquisitions à connotation LCB-FT permettant d'en garder une trace ainsi que de la réponse et de s'assurer de la codification du client en risque élevé ;
- le pilotage des risques de blanchiment et de financement du terrorisme uniquement par l'Application TRACFIN ;
- la suppression, dans l'application TRACFIN, de la fonction "Annulation" qui était à la disposition du Correspondant TRACFIN. Ainsi, les dossiers ne pourront plus qu'être déclassés avec obligation de qualifier ce déclassement (classement, erreur manifeste, doublon). Ce changement permettra de faire ressortir des taux de déclassement de dossiers par les Correspondants TRACFIN (demande de l'ACPR).

Les alertes

- le filtrage des prospects ayant une relation bancaire par rapport aux listes terroristes ;
- l'ajout, dans l'application RELA, d'une rubrique générique "Bénéficiaire effectif" en plus de celles existantes et plus spécifiques ;
- la mise à jour des codes NACE dans les bases opérations en prenant en compte la liste des codes NACE qualifiés en risque élevé par la Banque d'Espagne.

Les fonctions de contrôle

- la diffusion de nouvelles fiches de contrôle et de fiches méthodologiques pour aider à faire les contrôles et à les restituer dans le portail de contrôle interne ;
- la rédaction de nouvelles fiches de modes opératoires concernant les alertes LAB (SP 201, 202, 744 et 745) ;
- un reporting plus fin dans le TABLEAU de bord des COntrôles (TACO) avec la prise en compte des regroupements directions régionales, districts et secteurs ainsi que, pour le tableau d'exposition au risque embargo, l'ajout de tris possibles par pays et par devises ;
- le développement d'un module de visualisation géographique des données de reporting de la LCB-FT. Ainsi, un premier lot a porté sur les alertes de premier niveau (SP) permettant ainsi d'avoir une approche risque territoriale.

Fin 2015, près de 64 % des personnels concernés par le risque de blanchiment ont suivi dans l'année une formation présentielle ou le parcours d'autoformation (pour mémoire, le parcours est modifié tous les deux ans).

Une réunion destinée aux Correspondants TRACFIN du réseau a eu lieu, le 2 juin 2015 et a porté sur la présentation des récentes évolutions de l'Application TRACFIN et de TACO (reporting) ainsi que de l'outil de filtrage SAFEWATCH. Un point a également été fait sur les missions de supervision. Enfin, le dispositif de traitement des embargos a fait l'objet d'une présentation par la DAI CONFORMITE.

Le séminaire annuel de la Lutte contre le blanchiment a réuni les 26 et 27 novembre 2015 les responsables de la Lutte Anti-Blanchiment de toutes les entités et lignes-métiers des entités françaises et étrangères. Il a été consacré à la fraude fiscale notamment par rapport à la déclaration de soupçon et au partage d'information intra-groupe. Des présentations des schémas de fraude considérés comme abusifs par l'administration fiscale française et du dispositif d'échanges d'informations dans le cadre de l'OCDE ont été faites. Les collègues des entités étrangères sont intervenus afin de présenter l'état de la situation dans leur pays et la façon dont la fraude

fiscale était traitée par rapport au dispositif LCB-FT. Les “nouveauautés” dans les lignes directrices conjointes révisées ACPR-TRACFIN sur la déclaration de soupçon ont également fait l’objet d’une présentation. Les recommandations de la mission de contrôle de l’Inspection de la CNCM qui s’est déroulé au cours du 1^{er} semestre et les suites données ont été présentées.

II.4.2 – Classification des risques, description des procédures

II.4.2.1 – Classification et obligations de vigilances

A fin décembre 2015, 0,32% des clients sont concernés par la mise en œuvre de mesures de vigilance renforcée.

II.4.2.2 – Evolution des procédures

Concernant le Groupe, toutes les procédures ont été mises à jour en 2015 pour apporter des précisions sur les clients présentant un risque de blanchiment sur les transferts entrants et sortants ainsi que sur les embargos (actions à faire), intégrer les alertes concernant le fractionnement d’espèces (SP 537 et 538) et faire des corrections de forme.

II.4.3 – Contrôles permanents

En 2015, à l’échelle du Groupe :

- 172 000 alertes ont été générées par les applications et traitées à hauteur de 88% ;
- 26 113 opérations ont fait l’objet d’un examen renforcé;

L’application des sanctions financières internationales (embargo et lutte contre le financement du terrorisme) a été marquée par la mise en œuvre très lourde des mesures restrictives à l’encontre de la Russie.

Le plan de contrôle de premier niveau est restitué dans un outil dédié CINT. Il est supervisé par les équipes de contrôle permanent réparties en région. Près de 42000 contrôles ont été effectués avec une notation moyenne globalement de 3,37 sur 4. Le taux moyen de réalisation des tâches de contrôle de deuxième niveau (CINTMT) réalisé par les responsables régionaux LCB/FT reste satisfaisant à 96%.

Le contrôle des flux entrant dans le cadre du règlement 1781/2006 a été poursuivi. Aucune banque n’a nécessité une déclaration auprès du Secrétariat Général de l’ACPR pour manquement aux obligations du règlement, les anomalies ayant été expliquées préalablement suite à des contacts avec les contreparties.

Un contrôle mensuel de “validation WEBCHEQUES” a pour objectif de vérifier la bonne application par le réseau de la procédure de contrôle des chèques émis. Les contrôles et les statistiques montrent la bonne appropriation de cette procédure par les réseaux et la conformité au règlement CRBF 2002-01. Le nombre de guichets en anomalie est faible et les relances sont systématiques.

Le programme de supervision sur place des entités du réseau par la Conformité Groupe a été reconduit en 2015. Il permet de vérifier la mise en œuvre du dispositif LCB/FT Groupe, rendre homogène les pratiques et détecter des points susceptibles d’amélioration. D’une année sur l’autre, on peut constater des progrès significatifs. Les missions de supervision sont désormais étendues aux métiers.

De l’ensemble des contrôles, il en ressort une correcte couverture du risque de blanchiment et de financement du terrorisme. Pour remédier aux anomalies relevées, les services de lutte anti-blanchiment poursuivent la sensibilisation et les actions de formation et accompagnent au quotidien les personnels concernés dans des actions de prévention.

II.4.4 – Principales insuffisances relevées par les autorités de contrôle nationales et étrangères et mesures correctrices décidées

L’année 2015 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la mission de contrôle de l’ACPR de 2011. 23 recommandations sur 25 étaient considérées comme terminées en fin d’année. La mise en place des deux dernières recommandations prévues au cours du premier semestre 2015 au dernier trimestre ont été reportées sur 2016; ces retards étant imputables à des refontes de chaînes ou à des développements préalables plus importants que prévus (WEBCHEQUE, OPFL).

L’Inspection de la CNCM a réalisé une mission au cours du 1^{er} semestre 2015 sur la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le CIC SO, le CIC Est, la Banque Transatlantique et un état des lieux a été fait à la Banque Transatlantique Belgium, à la Banque Transatlantique Luxembourg et à la Banque du Luxembourg. L’Inspection note les progrès réalisés depuis la précédente mission. Pour autant, certaines améliorations sont attendues sur les méthodes de traitement des alertes ou d’utilisation des outils qui restent en partie hétérogènes selon les régions.



ÉLÉMENTS FINANCIERS

DU GROUPE CM11

III.1 – Présentation des activités et des résultats du groupe CM11

III.1.1 – Introduction

III.1.1.1 – Résultats et situation financière

Dans un environnement économique marqué par un volume de rachats et de renégociations de crédits sans précédent, le groupe CM11 affiche en 2015 une forte dynamique commerciale, de bons résultats et renforce sa solidité financière.

Le groupe a enregistré un produit net bancaire de 12 817 millions d'euros en 2015 en hausse de 6,8 % à périmètre constant. Le résultat net (part du groupe) s'est établi à 2 258 millions d'euros en 2015, en hausse de 3,6 % par rapport à celui de 2014 (à périmètre constant). Ces chiffres sont le reflet des principaux éléments suivants :

- Le PNB bénéficie de la progression des commissions de 10,8 % du fait du fort niveau d'activité en matière de crédit à l'habitat, mais également de la poursuite d'importantes souscriptions de contrats d'assurance dans le réseau et de l'activité de la banque privée ;
- Le PNB des autres activités bancaires, banque de financement, activités de marché et de refinancement, banque privée et capital-développement (CM-CIC Investissement) évolue favorablement en 2015 ;
- L'assurance second métier du groupe, enregistre un chiffre d'affaires de 10,4 milliards d'euros proche du niveau record atteint en 2014 ;
- La réalisation de plus-values de cession issues de l'activité de portefeuille ainsi que le moindre coût de refinancement du besoin en fonds de roulement de la BFCM et du CIC permettent au PNB de l'activité holding du groupe d'afficher une amélioration de 30,9 % ;
- Le coût du risque global ressort à 803 millions d'euros, en baisse de 69 millions (- 8,3 % à périmètre constant).

La structure financière du Groupe reste solide et le bilan a été ajusté en anticipation des futures exigences réglementaires. Le ratio crédits/dépôts s'améliore de 2,2 points par rapport au 31 décembre 2014 à 119,6 %. Les ressources à moyen et long terme du groupe affichent un encours de 83,1 milliards d'euros (y compris les TLTRO BCE) contre 78,6 milliards un an plus tôt. Le ratio de fonds propres *Common Equity Tier 1* sans mesures transitoires ressort à 15,1 % et le ratio global (sans mesures transitoires) s'élève à 17,9 % au 31 décembre 2015, confirmant la solidité financière du Groupe.

III.1.1.2 – Description de certains facteurs affectant les résultats et la situation financière

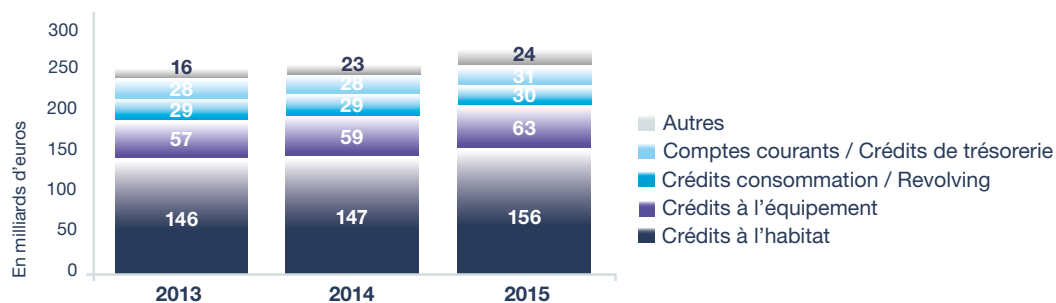
Structure et secteurs d'activité

Les résultats et la situation financière du Groupe reflètent le poids important de la banque de détail et de l'assurance au sein des activités du Groupe. La banque de détail contribue avec régularité à près des trois quarts du produit net bancaire du Groupe (71 % en 2015). De façon générale, la banque de financement et d'investissement, incluant l'activité de négociation pour compte propre, de même que la banque privée et le capital-développement, représentent une part relativement faible du produit net bancaire. En outre, les clients des secteurs de l'assurance et de la banque privée sont souvent également clients de la banque de détail (les réseaux bancaires du Groupe en banque de détail commercialisent les produits d'assurance du Groupe, souvent en lien avec la fourniture d'un autre service par la banque de détail ou simplement par le biais de contacts avec le réseau bancaire, celui-ci s'efforçant de développer les relations avec les clients et de leur offrir le maximum de services). Ainsi, l'acquisition de clients par ces secteurs constitue un moyen d'améliorer les résultats de la banque de détail grâce au versement de commissions aux réseaux distributeurs et à la vente croisée de produits.

L'activité du Groupe est concentrée en France, qui représente environ les trois quarts du produit net bancaire du Groupe (81 % en 2015). A l'international, le Groupe a des activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Espagne, et détient des participations en Italie et en Afrique du Nord. Le Groupe n'est pas implanté en Grèce. Le CIC dispose également de succursales internationales à Londres, New York et Singapour et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales ne représentent généralement qu'une faible part du produit net bancaire du Groupe.

Les prêts à l'habitat représentent environ la moitié du total des prêts accordés à la clientèle par le Groupe.

Le graphique ci-dessous illustre les types de prêts consentis par le Groupe au titre des exercices 2012, 2013 et 2014.



Les revenus nets d'intérêts du Groupe comprennent les marges générées par les comptes d'épargne réglementée (Livret A et Livret Bleu), qui représentent 10 % des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2015. La majeure partie des dépôts effectués par la clientèle sur ces comptes est transférée à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), institution financière détenue par l'Etat français, qui a pour mission de financer des programmes publics comme la construction de logements sociaux. La CDC paye une marge fixe qui s'ajoute au taux d'intérêt servi sur ces comptes d'épargne. Dans la mesure où cette marge est fixe, la part des dépôts sur les comptes d'épargne réglementée dans le total des dépôts de la clientèle du Groupe peut avoir un impact sur les marges moyennes.

Coûts de structure

Le Groupe accorde une attention particulière à la maîtrise de ses frais généraux en recherchant à industrialiser, si possible, les processus mis en œuvre par la banque de détail, et ce en vue de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle. La quasi-totalité des entités du Groupe utilise le même système d'information, ce qui génère des gains d'efficacité importants. De plus, le personnel de la banque de détail est incité à promouvoir tous les produits et services du Groupe, plutôt que de se spécialiser par type de produits. En conséquence des efforts déployés par le Groupe, le coefficient d'exploitation s'est maintenu à un niveau inférieur à la moyenne européenne, malgré les effets défavorables des charges liées à la réglementation fiscale et sociale.

Coût du risque

Le coût du risque du Groupe est relativement limité en raison de la nature de son modèle économique fondé sur la banque de détail, de son approche prudente en matière de prise de risque et de la rigueur adoptée pour gérer et surveiller les risques. En particulier, dans la mesure où les activités du Groupe sont principalement exercées en France, les provisions pour risques pays sont peu importantes. Le coût du risque du Groupe est aussi le reflet des activités de crédit à la consommation de Targobank Allemagne et de Cofidis qui affichent un coût du risque supérieur à celui des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC.

Exposition à la dette souveraine européenne

En 2012, le Groupe a cédé le solde de ses obligations souveraines grecques dans le cadre de la mise en place du plan d'implication du secteur privé du 21 février 2012 : cette opération a généré une perte de 34 millions d'euros (21 millions d'euros après impôt). Le Groupe s'est attaché à réduire son exposition à la dette souveraine qui reste, dans l'ensemble, limitée. Le tableau ci-dessous présente au 31 décembre 2014 et 2015 l'exposition du Groupe aux dettes souveraines les plus fragiles :

En millions d'euros	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Grèce	0	0
Portugal	102	106
Irlande	102	102
Total des expositions sur la Grèce, le Portugal et l'Irlande	204	208
Italie	973	1 101
Espagne	488	334
Total des expositions sur l'Italie et l'Espagne	1 461	1 435

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des titres représentatifs de la dette publique de la Grèce, du Portugal et de l'Irlande détenus par le Groupe représentait 0,5 % des capitaux propres. Des précisions complémentaires concernant l'exposition du Groupe à la dette souveraine européenne sont apportées dans la note 7c des états financiers 2015 du groupe CM11.

Structure du capital

En raison du statut de banque mutualiste du Groupe, le capital du Groupe est détenu par les Caisses locales, lesquelles sont détenues par leurs sociétaires. Les résultats nets du Groupe sont majoritairement portés en réserve, les sociétaires recevant une rémunération fixe déterminée chaque année pour leurs parts sociales de catégorie B (les "parts B"). En général, la part du résultat net portée en réserve s'élève à environ 90 % et le solde est distribué au titre des parts sociales.

Le Groupe encourage régulièrement la souscription de nouvelles parts sociales au moyen de campagnes commerciales. Les parts sociales représentent un moyen de fidéliser la clientèle tout en constituant une source régulière de nouveaux capitaux. En revanche, dans la mesure où le Groupe n'est pas coté en Bourse, il ne peut pas lever de capitaux par voie d'offre au public. Des informations sur les exigences de fonds propres réglementaires du Groupe sont présentées sous le chapitre IV – Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle.

III.1.2 – Activités et résultats du groupe CM11

La croissance mondiale a ralenti en 2015. Son rythme a cependant accéléré dans les pays développés grâce au support à la consommation par la baisse du cours du baril, liée à un excès structurel d'offre. En fait, les divergences sont grandissantes. Dans les pays développés, la désynchronisation des rythmes de croissance et des politiques monétaires se sont accrues, au moment où le terme BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), présentant les pays émergents comme une entité à dynamique économique homogène, perd son sens.

Un début d'année sous l'influence des banques centrales

Au début de l'année, la BCE a choisi de frapper fort par le lancement le 22 janvier d'un programme d'achat d'actifs (Quantitative easing) de grande envergure. Cette décision vise à garantir des coûts de financement faibles, mais aussi à déprécier la monnaie unique afin de favoriser les exportations. L'euro a poursuivi sa chute amorcée en 2014 pour atteindre un point bas à 1,05 au mois de mars alors que les indicateurs d'activité ont validé une dynamique encourageante alimentée par la demande. Aux Etats-Unis cependant, la Fed sera restée prudente en première partie d'année au regard de la faiblesse des salaires qui alimentent les doutes sur la vigueur de la croissance.

Au mois de mai, une correction à la baisse brutale s'est opérée sur les actifs. Les taux des obligations d'Etat, qui avaient atteint des niveaux historiquement bas, et proche de 0 % en Allemagne (échéance 10 ans), se sont brutalement redressés alors que les premiers signes d'inflexion des taux d'inflation ont mis fin aux anticipations d'une entrée en spirale déflationniste. Dans le même temps, les marchés

actions européens, qui avaient fortement progressé jusqu'au mois d'avril, ont corrigé à la baisse. La montée d'inquiétudes quant à la solidité de la croissance chinoise a aussi pesé sur la confiance. Du côté des matières premières, la production américaine de pétrole n'a que peu baissé, contre toutes attentes, grâce à une baisse accélérée des coûts d'exploitation. En réaction, les pays du Golfe persique ont augmenté la leur, entraînant une nouvelle chute des prix du pétrole pour atteindre 37\$ en décembre.

Cette baisse continue du baril de pétrole explique largement l'incrément de croissance économique en zone euro en 2015. Ce contexte a profité à l'hexagone, qui aura enregistré une croissance supérieure à 1 % en 2015, malgré un marché immobilier toujours à la peine, malgré les ajustements décidés par le gouvernement en termes de soutien à la pierre. Les mesures politiques prises pour améliorer la compétitivité génèrent un redressement de la rentabilité des entreprises, mais l'effort est encore insuffisant, et la compétitivité française reste insuffisante, comme en a de nouveau témoigné la dynamique modeste des exportations.

Les turbulences en Grèce puis en Chine perturbent la donne

La Grèce a aussi contribué à la volatilité en faisant reparler d'elle de manière croissante au premier semestre. Le gouvernement du pays, au pouvoir depuis début 2015, est finalement entré en confrontation avec ses créanciers internationaux. La situation s'est envenimée et a conduit à la fermeture des banques hellènes. Depuis, le Parlement grec a approuvé une série de mesures d'austérité, et les partenaires européens ont financé le pays, mais la situation économique restera instable tant que la dette publique ne sera pas restructurée. Ailleurs en Europe du Sud les élections législatives au Portugal et en Espagne au second semestre continuent d'alimenter les incertitudes.

Fin août, les investisseurs ont été confrontés à une mauvaise gestion de la crise boursière en Chine, qui a une nouvelle fois entamé la confiance. Le dégonflement brutal d'une bulle sur les "actions" sans précédent, a entraîné les autres marchés à la baisse, tout en alimentant les craintes d'un ralentissement marqué de la croissance. Depuis, les autorités multiplient les mesures de soutien à l'économie (sous forme budgétaire et monétaire) et les déclarations rassurantes afin de redresser la situation, mais les équilibres se dégradent, et la capacité de réaccélération de la Chine est faible. Plus généralement, les pays émergents sont restés sous pression, d'autant que les anticipations d'un premier relèvement de ses taux directeurs par la Fed (en plus des craintes concernant la Chine), ont pesé toute l'année sur les parités de change de leurs devises contre dollar. Les pays les plus fragiles en ont particulièrement payé le prix, dont le Brésil, qui a aussi subi une tourmente politique intense, sans perspectives de redressement de l'économie à court terme. La Russie souffre, elle, des sanctions appliquées en lien avec l'Ukraine, ainsi que de l'effondrement du cours de l'or noir.

Une fin d'année marquée par la résilience de la croissance

Enfin, le quatrième trimestre a été marqué par les attentats en France, et hors de l'hexagone, sans que ceci ait pour l'instant brisé la confiance. La résilience des économies des pays développés, combinée à la bonne orientation du marché du travail aux Etats-Unis, a même permis à la Banque centrale américaine de finalement relever ses taux directeurs le 16 décembre, modestement, avec un passage de 0-0,25 % à 0,25-0,5 %, laissant entrevoir, progressivement, une meilleure rémunération de l'épargne. La Fed sera cependant selon nous très prudente quant au rythme de remontée des taux en 2016 car le secteur industriel reste pénalisé par la vigueur retrouvée du dollar. La Banque centrale européenne avait, pour sa part, renforcé son action début décembre en raison de la faiblesse des anticipations d'inflation en zone euro. La modération dont elle a fait preuve a généré une correction des marchés actions, trop optimistes.

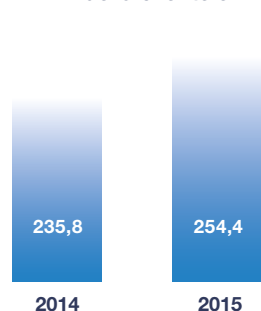
III.1.2.1 – Activité du groupe CM11

Le développement commercial s'est poursuivi en 2015. L'ensemble des entités du groupe CM11 a participé à la conquête de près de 400 000 clients (hors acquisitions), portant leur nombre total à 24,1 millions.

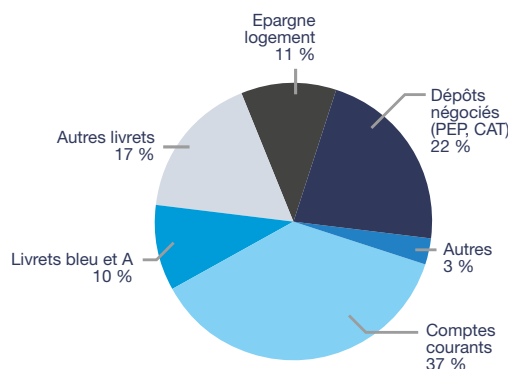
La banque

Les dépôts bancaires enregistrent cette année une progression significative de 7,9 % contre 4,5 % en 2014. La hausse est particulièrement importante pour les comptes courants (+ 14 milliards d'euros soit près de + 18 %), pour l'épargne logement (+3,1 milliards, + 12,4 %) et, dans une moindre mesure, pour les comptes sur livrets (+1,8 milliard soit + 4,4 %). Les encours des livrets Bleu et A sont stables à 25,5 milliards d'euros.

Évolution des dépôts bancaires de la clientèle



Structure 2015 des dépôts bancaires

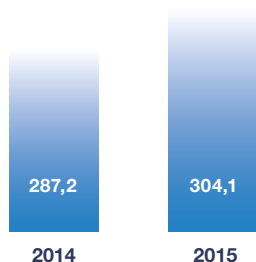


Les encours de crédits à la clientèle, déjà en hausse de 4,7 % en 2014, affichent une progression de 5,7 %¹ en 2015 soutenue par la forte production de crédits immobiliers. Ils s'établissent à 304,1 milliards (+ 17 milliards). Ceux des crédits à l'habitat, dont la part dans le total des crédits reste stable à 51 %, s'accroissent de 8,7 milliards (+ 5,9 %). Les encours des crédits d'équipement et crédit-bail,

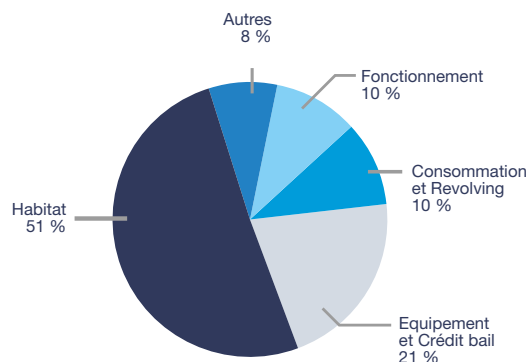
1. Toutes les variations sur les crédits sont indiquées à périmètre constant.

destinés à notre clientèle de professionnels, s'accroissent de 6,2 %, en progression de 3,7 milliards. Enfin, les encours de crédits à la consommation maintiennent un rythme de croissance supérieur à 2 % (+ 2,3 %, soit + 674 millions) et passent la barre des 30 milliards d'euros. Sur l'année 2015, la production de crédits a atteint un niveau très élevé de près de 77 milliards d'euros, soit un tiers de plus qu'en 2014. Les crédits à l'habitat en représentent près de la moitié dans un contexte de taux bas qui persiste et suite à un important mouvement de crédits renégociés. Par ailleurs, 25 milliards d'euros de crédits à l'équipement et de trésorerie ont été débloqués. Ces chiffres témoignent de la volonté du Groupe CM11 de soutenir les projets des entreprises et des particuliers.

Évolution des encours de crédits net à la clientèle

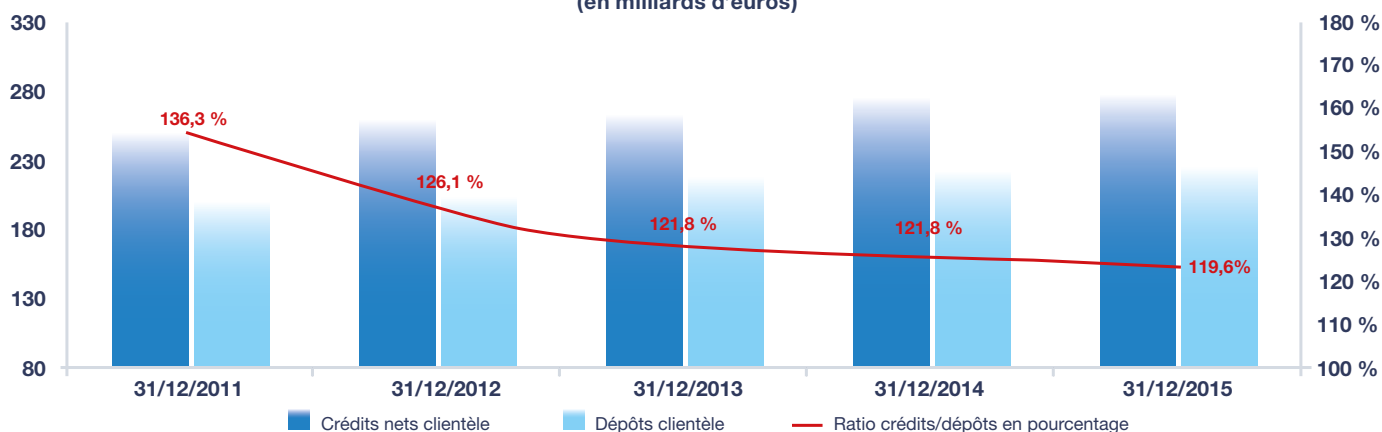


Structure 2015 des crédits nets



La progression des dépôts (+ 7,9 %) supérieure à celle des crédits (+5,9 %), permet une baisse de 2,2 points du ratio "crédits/dépôts". Il s'établit à 119,6 % au 31 décembre 2015 après être resté stable en 2014.

Évolution du ratio crédits/dépôts (en milliards d'euros)



L'assurance

Le métier assurance du Groupe CM11 a connu une belle année 2015, marquée par un développement soutenu des assurances de biens des particuliers et la montée en puissance sur la gamme d'assurances à destination des professionnels.

Le chiffre d'affaires est stable à 10,5 milliards d'euros. Cette stabilité s'explique par un excellent niveau d'activité en assurances de risques et une légère baisse de la collecte en assurance-vie.

L'exercice 2015 se caractérise par le plus fort développement en assurance automobile et en assurance habitation enregistré depuis cinq ans dû aux nouveaux contrats lancés en 2014 et 2015. La production de plus de 386 000 contrats en auto permet au portefeuille de contrats de progresser significativement et d'atteindre 2,5 millions. En Multi Risques Habitation (MRH), la croissance est également soutenue avec 340 700 nouveaux contrats. Le chiffre d'affaires des assurances de biens s'inscrit en hausse de 6,2 %, soit une progression près de trois fois supérieure à celle du marché.

En assurances de personnes, la mobilisation des réseaux a permis la souscription de plus de 27 000 contrats de santé collective.

Le chiffre d'affaires de la branche vie et capitalisation s'établit à 6,3 milliards d'euros et reste majoritairement orienté en euros. La collecte nette ressort à 1,5 milliard d'euros et l'encours s'accroît de 4,7 % à 76,4 milliards.

Les activités de services

L'expertise technologique du groupe CM11 favorise le développement des activités de services, notamment la téléphonie et la télésurveillance. Le groupe met en œuvre de nouvelles solutions innovantes de portefeuille électronique ("Fivory") pour répondre aux besoins des clients et des commerçants.

EI Télécom, l'opérateur full MVNO du groupe, dispose d'une capacité technique et commerciale apte à proposer une offre mobile déclinée sous cinq marques différentes : Crédit Mutuel Mobile, CIC Mobile, NRJ Mobile, Cofidis Mobile et Auchan Telecom.

L'année a été marquée pour EI Telecom par la signature d'un contrat de MVNO avec Bouygues Telecom et par le lancement d'une offre promotionnelle attractive à l'occasion du dixième anniversaire de la filiale. EI Telecom a connu une croissance record de son parc actif postpayé, enregistrant 200 000 lignes supplémentaires et portant le nombre de clients actifs à 1,5 million.

Le taux de satisfaction, évalué par les clients, du service EI Telecom atteint 91,5 %.

Son chiffre d'affaires, 406 millions d'euros, croît d'environ 6 % porté à la fois par le développement du chiffre d'affaires d'interconnexion et le chiffre d'affaires des services qui progresse de 17 millions à 311 millions d'euros. Le résultat net est quasi-stable à 8,5 millions d'euros (+ 3,5 %) après rémunération des réseaux distributeurs.

Euro Protection Surveillance, filiale de télésurveillance du groupe CM11, dispose d'un parc d'abonnés de près de 390 000 clients particuliers et professionnels en hausse de 6,9 % par rapport à 2014.

Avec une part de marché domestique de 31 %, EPS est n°1 français et n°3 européen derrière Verisure et Sector. En France, c'est un particulier télésurveillé sur trois qui est abonné chez EPS.

Le chiffre d'affaires 2015 atteint 142,3 millions d'euros (+ 8 %) et le résultat net 20,8 millions (+ 18,2 %).

Pour répondre aux besoins des sociétaires clients, le groupe CM11 a organisé l'ensemble de ses filiales immobilières au sein d'un pôle "CM-CIC Immobilier" aux activités diversifiées. En matière de ventes immobilières neuves, CM-CIC Agence Immobilière affiche un nombre de réservations de 6 584 en 2015 en hausse de 31 % par rapport à 2014 ; CM-CIC Gestion Immobilière a réalisé un cumul de 3 960 locations (+ 34 %) ; CM-CIC Aménagement Foncier a comptabilisé 950 réservations de terrains (+ 47 %). En terme de promotion, ATARAXIA Promotion affiche un nombre de réservations en hausse de 14 % à 439.

III.1.2.2 – Résultats du groupe CM11

Dans cette partie, le renvoi "1. À périmètre constant" s'entend après neutralisation des entrées de périmètre 2015 à savoir Cofidis SGPS (secteur Banque de détail), Fivory SAS et Euro Automatic Cash (secteur Logistique & holding).

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	Évolution ¹
Produit net bancaire	12 817	11 973	+ 6,8 %
Frais de fonctionnement	(7 907)	(7 546)	+ 4,4 %
Résultat brut d'exploitation	4 910	4 427	+ 10,8 %
Coût du risque	(803)	(872)	- 8,3 %
Résultat d'exploitation	4 107	3 555	+ 15,5 %
Gains/pertes/autres actifs & MEE	(64)	55	ns
Résultat avant impôt	4 044	3 610	+ 11,8 %
Impôt sur les sociétés et autres	(1 530)	(1 195)	+ 27,6 %
Résultat net	2 514	2 415	+ 4,0 %
Intérêts minoritaires	256	235	+ 8,7 %
Résultat net - part du groupe	2 258	2 179	+ 3,6 %

1. À périmètre constant.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire du Groupe CM11 s'inscrit à 12 817 millions d'euros au titre de l'exercice 2015, en progression de 6,8 % par rapport à 2014 à périmètre constant ; cette progression découle des éléments suivants :

- les commissions progressent de 10,8 % du fait du fort niveau d'activité en matière de crédit à l'habitat, mais également de la poursuite d'importantes souscriptions de contrats d'assurance dans le réseau et de l'activité de la banque privée ;
- la marge d'intérêt à 5,6 milliards d'euros, recule légèrement (- 1 %) en raison des conditions de taux durablement bas et des baisses des revenus sur les crédits renégociés ou remboursés par anticipation ;
- le PNB des autres activités bancaires, banque de financement, activités de marché et de refinancement, banque privée et capital-développement (CM-CIC Investissement) évolue favorablement en 2015 ;
- l'assurance, second métier du groupe, enregistre un chiffre d'affaires de 10,4 milliards d'euros proche du niveau record atteint en 2014.

Enfin, la réalisation de plus-values de cession issues de l'activité de portefeuille ainsi que le moindre coût de refinancement du besoin en fonds de roulement de la BFCM et du CIC permettent au PNB de l'activité holding du groupe d'afficher une amélioration de 30,9 %.

La banque de détail et l'assurance représentent ensemble environ 82,6 % du produit net bancaire de l'exercice 2015 contre 84,9 % en 2013. Le tableau ci-dessous montre la répartition du produit net bancaire par activité.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	Évolution ¹
Banque de détail	9 585	9 124	+ 4,7 %
Assurance	1 553	1 591	- 2,4 %
Financements et marchés	785	718	+ 9,4 %
Banque privée	510	458	+ 11,3 %
Capital développement	172	149	+ 15,5 %
Logistique et holding	877	585	+ 50,0 %
Inter activités	(664)	(651)	+ 2,0 %
Total	12 817	11 973	+ 6,8 %

1. À périmètre constant.

La répartition géographique du produit net bancaire du groupe CM11 montre la prédominance des activités de banque et d'assurance sur le marché domestique du Groupe, la France, qui représente 81 % du PNB de l'exercice 2015, soit une part sensiblement équivalente à celle de 2014. Le tableau ci-dessous indique la répartition du produit net bancaire du groupe par zone géographique pour les exercices 2014 et 2015.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2015	2014	Variation (2015/2014)
France	10 392	9 923	+ 4,7 %
Europe hors France	2 216	1 855	+ 19,5 %
Autres pays	209	196	+ 6,8 %
Total	12 817	11 973	+ 7,0 %

Conformément à l'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45 qui impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire, le tableau ci-dessous détaille l'activité du groupe CM11 dans les différents pays d'implantation.

Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 17 Janvier 2014.

Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 203	276	- 113	37	- 60	7 071	0
Belgique	126	33	- 6	2	- 8	574	0
Espagne	255	106	- 23	0	- 8	1 511	0
États-Unis	136	75	- 8	- 39	- 5	84	0
France	10 388	4 977	- 1 304	8	- 1 675	50 309	0
Hongrie	18	7	0	0	- 2	172	0
Italie	32	1	0	0	- 1	190	0
Luxembourg	294	138	- 35	5	- 18	801	0
Maroc	0	65	0	0	0	0	0
Monaco	3	2	0	0	0	9	0
Pologne	0	0	0	0	0	0	0
Portugal	136	79	- 21	0	- 4	596	0
République Tchèque	7	- 2	0	0	- 1	154	0
Royaume-Uni	43	32	- 7	1	- 2	47	0
Saint-Martin	2	1	0	0	0	8	0
Singapour	71	13	- 1	0	- 3	232	0
Slovaquie	0	- 1	0	0	0	1	0
Suisse	103	20	- 3	0	- 10	309	0
Tunisie	0	17	0	0	0	0	0
Total	12 817	5 839	- 1 520	14	- 1 797	62 068	0

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation ressort à 4 910 millions d'euros en 2015 contre 4 427 millions d'euros en 2014, soit une progression de 10,8 % à périmètre constant qui s'explique par une hausse des frais généraux inférieure à celle du PNB. Le coefficient d'exploitation global s'établit à 61,7 % en 2015 contre 63 % en 2014.

Les frais de fonctionnement (charges générales d'exploitation + dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles) totalisent 7 907 millions d'euros en 2015, en hausse de 4,4 % à périmètre constant. Cette hausse découle des éléments suivants :

- Un accroissement de 4,8 % des charges de personnel qui s'affichent à 4 639 millions d'euros en 2015 contre 4 417 millions d'euros en 2014 lié à l'accroissement de 672 collaborateurs au cours de l'exercice. L'effectif moyen passe de 61 396 salariés en 2014 à 62 068 en 2015, cette hausse découle principalement de l'entrée dans le périmètre des sociétés Atlantis, Banif Mais et Centax.
- Les autres charges générales d'exploitation (y compris amortissements et provisions) augmentent de 3,8 % à périmètre constant pour s'établir à 3 268 millions d'euros en 2015. Cette évolution est notamment liée aux nouvelles taxes et contributions nées de la mise en place des mécanismes de supervision et de résolution européens auxquelles est soumis le groupe CM11.

Analyse du coût du risque et des créances douteuses

Le coût du risque global ressort à 803 millions d'euros, en baisse de 69 millions (- 8,3 % à périmètre constant) confirmant la bonne qualité du portefeuille et le suivi attentif du risque. Cette amélioration concerne à la fois la banque de détail et la banque privée.

Le coût du risque sur base individuelle (hors provisions collectives) sur l'activité clientèle baisse de 4,3 % à 831 millions d'euros et les provisions collectives enregistrent une reprise nette de 28,3 millions d'euros (contre une dotation nette de 4,4 millions d'euros en 2014).

Rapporté aux encours de crédits, le coût du risque clientèle global ressort à 0,26 % contre 0,31 % en 2014.

Coût du risque (% des crédits à la clientèle)	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Réseaux bancaires¹	0,13 %	0,16 %
<i>dont Particuliers</i>	0,06 %	0,07 %
<i>dont Crédits à l'habitat</i>	0,05 %	0,05 %
Crédit à la consommation Targobank Allemagne	1,02 %	1,17 %
Crédit à la consommation Cofidis	2,89 %	3,34 %
Banque de financements²	0,16 %	0,15 %
Banque privée	- 0,07 %	0,03 %
Coût du risque global clientèle	0,260 %	0,310 %

1. Périmètre réglementaire, réseaux CIC, BECM, CIC Iberbanco (hors Targobank Allemagne, Cofidis et filiales support réseau).

2. Grandes entreprises, International (y compris succursales étrangères), Financements spécialisés.

Au 31 décembre 2015, la part des créances douteuses dans le portefeuille global baisse à 4,15 % contre 4,42 % en 2014. Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions s'inscrit en légère baisse par rapport au 31 décembre 2014 : 64,6 % contre 64,8 %. Le tableau ci-dessous synthétise les données du groupe relatives aux créances douteuses et aux provisions pour créances irrécouvrables des exercices 2014 et 2015 :

En milliards d'euros	Au 31 décembre	
	2015	2014
Montant brut de l'encours de crédits à la clientèle	312,5	295,7
Créances douteuses	13,0	13,1
Provisions pour dépréciation des créances	8,4	8,5
<i>dont provisions pour dépréciation individuelle</i>	7,9	7,8
<i>dont provisions sur base collective</i>	0,5	0,7
Ratio des créances douteuses (créances douteuses individuelles/montant brut des crédits à la clientèle)	4,15 %	4,42 %
Ratio de couverture global des créances douteuses	64,6 %	64,8 %

Se reporter au Rapport sur les risques figurant au chapitre III.3 du document de référence 2015 pour de plus amples informations concernant le portefeuille de crédits du groupe, les risques liés aux engagements hors bilan, les provisions et les expositions douteuses.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation ressort à 4 107 millions d'euros en 2015 contre 3 555 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 15,5 % à périmètre constant. Cette progression du résultat d'exploitation est liée à la bonne évolution du PNB et au recul du coût du risque.

Autres éléments du compte de résultat

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence. La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises mises en équivalence est de 43 millions d'euros en 2015 contre 71 millions en 2014 qui avait enregistré une plus-value de 61 millions liée de cession des titres de *Banca Popolare di Milano*. Le montant constaté en 2015 correspond en particulier au résultat net des participations du Groupe dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur pour 51,2 millions d'euros ou dans les compagnies d'assurance ACMN ou RMA Watanya notamment. Des dépréciations de valeur de mise en équivalence de BPE ou de goodwill de la Banque Casino compensent partiellement des résultats.

Gains ou pertes sur autres actifs. Les gains ou pertes sur autres actifs affichent une perte nette de 16 millions d'euros découlant notamment de frais d'acquisition de Banif Mais et Centax chez Cofidis ou la mise au rebut de développements informatiques pour la Banque de Luxembourg.

Variations de valeur des écarts d'acquisition. Le groupe CM11 a constaté une dépréciation de 82 millions d'euros en 2015 sur les écarts d'acquisition existant sur le pôle presse.

Résultat net

Le résultat net part du groupe ressort à 2 258 millions d'euros en 2015 contre 2 179 millions d'euros en 2014, en amélioration de 3,6 % à périmètre constant. Cette hausse résulte des éléments indiqués ci-dessus.

III.1.2.3 – Résultats par activité du groupe CM11

Banque de détail

La banque de détail est de loin le secteur d'activité le plus important du Groupe. En 2015, le produit net bancaire du groupe provenait à hauteur de 71,1 % du métier de la banque de détail. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat de la banque de détail pour les exercices 2014 et 2015.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Évolution ¹
	2015	2014	
Produit net bancaire	9 585	9 124	+ 4,7 %
Frais de fonctionnement	(5 989)	(5 761)	+ 3,7 %
Résultat brut d'exploitation	3 596	3 363	+ 6,5 %
Coût du risque	(786)	(893)	- 12,4 %
Résultat d'exploitation	2 810	2 470	+ 13,3 %
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	74	70	+ 5,7 %
Résultat avant impôt	2 884	2 539	+ 13,1 %
Impôt sur les sociétés	(994)	(858)	+ 15,4 %
Résultat net	1 890	1 682	+ 11,8 %

1. À périmètre constant.

L'ensemble de ces structures relevant de la banque de détail a affiché de bonnes performances commerciales, mais les résultats restent marqués par le recul des résultats de Targobank Allemagne :

– Le produit net bancaire s'élève à 9,6 milliards d'euros, en hausse de 4,7 % (à périmètre constant). Les revenus d'intérêt augmentent de 2,2 % compte tenu principalement de la non récurrence d'une charge de 213 millions enregistrée en 2014 chez Targobank Allemagne (remboursements de frais de dossiers de crédit suite à une décision de justice). Hormis cet élément, la marge d'intérêt serait en recul de 1,6 % en raison des conditions de taux durablement bas et des renégociations de crédits par les clients pesant sur les niveaux de marge. Les commissions progressent cependant de 9,4 % grâce aux commissions sur crédit en lien avec la forte activité. Les commissions assurance et de comptes continuent également leur croissance.

– Les dépôts de la clientèle de la banque de détail s'élèvent à 221,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 204,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014, soit une hausse de 8,7 %.

– Les crédits à la clientèle de la banque de détail ressortent à 270,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 257,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014, soit une hausse de 4,9 %.

Réseaux bancaires

En 2015, le produit net bancaire du réseau bancaire CM11 (périmètre réglementaire) en banque de détail a connu une hausse de 0,6 % à 3 131 millions d'euros grâce notamment à l'augmentation des commissions (+ 13,1 %) découlant de l'activité crédits ; la marge d'intérêt est en recul. Le produit net bancaire du réseau CIC affiche une progression de 5,5 % à 3 306 millions d'euros grâce à l'amélioration de la marge d'intérêt et des commissions.

Le produit net bancaire de Targobank Allemagne est en forte augmentation de 19,1 % à 1 391 millions d'euros en 2015 en raison notamment de la non récurrence d'une charge exceptionnelle de 213 millions d'euros concernant le remboursement des frais de dossiers sur une rétroactivité de 10 ans suite à une décision de justice. La banque a renforcé ses positions commerciales sur le marché du crédit à la consommation, ses encours de crédits ont progressé de 189 millions et s'établissent à 11,2 milliards d'euros.

Le produit net bancaire du réseau bancaire de la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM) augmente de 4,3 % à 238 millions d'euros en 2015. Cette hausse est la conséquence d'une baisse du coût moyen de la collecte et d'une érosion modérée de la marge moyenne sur les crédits dans un contexte de bonnes performances commerciales (+ 27,4 % de dépôts comptables à 10,6 milliards d'euros et + 6,9 % de crédits à la clientèle à 11,4 milliards d'euros).

Les métiers d'appui de la banque de détail

Le produit net bancaire de la banque de détail de Cofidis augmente de 1,2 % à 1 169 millions d'euros. Les frais généraux sont en hausse de 1,3 % reflétant la fin des investissements liés à la convergence informatique. Le coût du risque diminue de 7,3 % à 328 millions d'euros. Le résultat net s'établit ainsi à 162 millions d'euros, soit une hausse de 16,7 % (+ 10,4 % à périmètre constant).

Le résultat brut d'exploitation de la banque de détail ressort à 3 596 millions d'euros en 2015 contre 3 363 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 6,5 % à périmètre constant. Les frais généraux ont progressé de 3,7 % à 5 989 millions d'euros en 2015. Le coefficient d'exploitation des activités de banque de détail s'améliore de 0,7 point à 62,5 % en 2015 contre 63,1 % en 2014.

Le coût du risque baisse de 12,4 % à périmètre constant entre 2014 et 2015 à 786 millions d'euros. Cette amélioration concerne l'ensemble des réseaux bancaires de la banque de détail : le pôle mutualiste, le réseau bancaire du CIC, BECM, Targobank Allemagne et Cofidis.

Ces éléments ont permis au résultat net de la banque de détail d'atteindre 1 890 millions d'euros en 2015 contre 1 682 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 11,8 % à périmètre constant.

Assurance

En 2015, le produit net bancaire du groupe CM11 provenait à hauteur de 11,5 % des activités d'assurances. Le tableau ci-dessous détaille les éléments constitutifs du résultat du métier Assurance pour les exercices 2014 et 2015, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Évolution
	2015	2014	
Produit net bancaire	1 553	1 591	- 2,4 %
Frais de fonctionnement	(470)	(427)	+ 10,0 %
Résultat brut d'exploitation	1 083	1 164	- 7,0 %
Coût du risque	0	0	ns
Résultat d'exploitation	1 083	1 164	- 7,0 %
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	30	(55)	ns
Résultat avant impôt	1 113	1 109	+ 0,3 %
Impôt sur les sociétés	(385)	(430)	- 10,3 %
Résultat net	728	680	+ 7,1 %

En 2015, le produit net bancaire du métier Assurance diminue de 2,4 % à 1 553 millions d'euros.

Le nombre de contrats d'assurance s'affiche en hausse avec 27,8 millions de contrats au 31 décembre 2015 contre 26,2 millions de contrats au 31 décembre 2014. Au 31 décembre 2015, la répartition des contrats d'assurance par branche s'établit comme suit : dommages (33 %), emprunteurs (20 %), prévoyance (20 %), vie (12 %), automobile (10 %) et santé (5 %).

– En 2015, le chiffre d'affaires de l'assurance est stable à 10,5 milliards d'euros, la légère baisse de la collecte en assurance-vie masque l'excellent niveau d'activité en assurances de risques.

– En 2015, l'assurance de biens représente un chiffre d'affaires de 1 537 millions d'euros, en hausse de 6,2 % grâce à la progression des souscriptions en assurance automobile (+ 19,4 %) et en assurance habitation (+ 15,4 %). Le chiffre d'affaires de l'assurance de personnes (principalement la prévoyance et l'assurance protection de l'emprunteur) augmente de 1,8 % en 2015 à 2 497 millions d'euros.

– La bonne orientation de la sinistralité dommages permet de compenser en partie l'impact de la baisse des taux sur la charge de provisionnement.

Les frais généraux augmentent de 10 % à 470 millions d'euros en 2015 (427 millions d'euros en 2014). En 2015, comme en 2014, le coût du risque du métier Assurance est nul.

Ainsi, le résultat net du métier Assurance atteint 728 millions d'euros en 2015 contre 680 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 7,1 %. Ces résultats intègrent un versement de commissions aux réseaux distributeurs de 1 170 millions d'euros (+ 4,1 % par rapport à 2014).

Évolution des commissions versées



Financements et marchés

En 2015, le produit net bancaire du Groupe provenait à hauteur de 5,8 % des activités de financement et de marché. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier Financements et marchés pour les exercices 2014 et 2015.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Évolution
	2015	2014	
Produit net bancaire	785	718	+ 9,4 %
Frais de fonctionnement	(287)	(285)	+ 0,6 %
Résultat brut d'exploitation	498	433	+ 15,1 %
Coût du risque	(20)	29	ns
Résultat d'exploitation	478	461	+ 3,6 %
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	0	0	ns
Résultat avant impôt	478	461	+ 3,7 %
Impôt sur les sociétés	(187)	(124)	+ 51,1 %
Résultat net	291	338	- 13,7 %

Banque de financement

L'encours de crédits de la banque de financement est de 14,2 milliards d'euros.

Le PNB à 382 millions d'euros bénéficie en 2015 de l'amélioration du produit net d'intérêt (+ 12,5 % par rapport à 2014) avec un effet de change positif au niveau des succursales étrangères. Cet effet de change se ressent aussi au niveau des frais généraux qui progressent de 10 %. Le coût du risque diminue de 57 % à 21 millions d'euros avec un coût du risque sur base individuelle en baisse de 37 millions d'euros. Le résultat avant impôt progresse de 43 millions d'euros à 260 millions (217 millions en 2014).

Activités de marché

Les activités de marché réalisent un PNB de 403 millions d'euros (358 millions en 2014).

Le coût du risque affiche une reprise de provision de 2 millions d'euros contre une reprise de 79 millions d'euros en 2014 sur le portefeuille RMBS de New-York.

Le résultat avant impôt passe de 244 millions d'euros à 218 millions. Ce résultat s'entend après le versement aux réseaux de 48 millions d'euros de commissions, en progrès de 23 % sur 2014, au titre des opérations de couverture des risques de taux, change et matières premières, réalisées pour la clientèle.

Banque privée

En 2015, le produit net bancaire du groupe CM11 provenait à hauteur de 3,8 % du métier de banque privée.

Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier de banque privée pour les exercices 2014 et 2015.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Évolution
	2015	2014	
Produit net bancaire	510	458	+ 11,3 %
Frais de fonctionnement	(371)	(338)	+ 9,8 %
Résultat brut d'exploitation	139	120	+ 15,4 %
Coût du risque	9	(2)	ns
Résultat d'exploitation	147	118	+ 25,0 %
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	(4)	1	ns
Résultat avant impôt	143	119	+ 20,7 %
Impôt sur les sociétés et autres	(41)	(32)	+ 31,1 %
Gains & pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	(23)	0	ns
Résultat net	79	87	- 9,0 %

L'encours des dépôts comptables de la banque privée est en augmentation de 12,7 % à 18,6 milliards d'euros. Celui des crédits atteint 12,0 milliards d'euros (+ 15,0 % par rapport à 2014). L'épargne gérée et conservée s'élève à 85,4 milliards d'euros (+ 7,7 %).

Le PNB est en progression de 11,3 % à 510 millions d'euros contre 458 millions d'euros un an plus tôt, notamment grâce aux commissions nettes perçues qui augmentent de 26 millions d'euros.

Les frais généraux progressent de 9,8 % avec des frais de personnel en progression de 4,9 % (hausse des effectifs) et des autres frais de 17 % (investissements informatiques et changement méthodologique des amortissements des fonds de commerce).

Le coût du risque passe d'une charge de 2 millions d'euros en 2014 à un produit de 9 millions.

Le résultat avant impôt ressort à 143 millions d'euros (119 millions d'euros en 2014), en hausse de 20,7 % avant prise en compte du résultat net d'impôt de la Banque Pasche, en cours de cession, de - 23 millions d'euros.

Capital-développement

En 2015, le produit net bancaire du groupe CM11 provenait à hauteur de 1,3 % du métier de capital-développement. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier de capital-développement pour les exercices 2014 et 2015.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Évolution
	2015	2014	
Produit net bancaire	172	149	+ 15,5 %
Frais de fonctionnement	(41)	(38)	+ 8,9 %
Résultat brut d'exploitation	131	111	+ 17,8 %
Coût du risque	0	(0)	ns
Résultat d'exploitation	131	111	+ 17,9 %
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	0	(0)	ns
Résultat avant impôt	131	111	+ 17,9 %
Impôt sur les sociétés	(5)	0	ns
Résultat net	126	111	+ 13,7 %

Les encours investis s'élèvent à 1,9 milliard d'euros dont 310 millions en 2015. Le portefeuille est composé de 435 participations.

L'activité de capital développement a réalisé de bonnes performances en 2015 avec un PNB de 172 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 149 millions en 2014 et le résultat avant impôt s'inscrit à 131 millions d'euros contre 111 millions un an auparavant

Le tableau ci-dessous présente la répartition des investissements et des capitaux gérés par ce secteur au 31 décembre 2015.

En millions d'euros	
Cumul des capitaux investis par le groupe ¹	1 860
Valeur du portefeuille du groupe, hors capitaux gérés pour compte de tiers	2 078
Capitaux gérés pour compte de tiers	302

1. Dont 83 % investis dans des sociétés non cotées, le solde correspondant à des fonds et à des sociétés cotées.

Logistique et holding

Les activités logistique et holding sont constituées de deux secteurs distincts. Le premier rassemble les activités qui ne sont pas rattachées à l'un des autres métiers, telles que les participations historiques du groupe dans des sociétés du secteur de la presse et des médias implantées dans l'est de la France, El Telecom, qui fournit des services de téléphonie mobile aux clients de la banque de détail, et Euro Protection Surveillance qui délivre des prestations de télésurveillance aux particuliers. Le second regroupe les activités de coordination et de portage des filiales, notamment les systèmes d'information, l'immobilier du groupe, les prestations de CM-CIC Services, filiale créée en mai 2008 pour centraliser et rationaliser la logistique, les processus de paiement, les plates-formes de services et les services de support destinés aux membres de CM11 et des caisses locales d'autres fédérations. Les résultats de la structure holding intègrent également les participations et les acquisitions du groupe (notamment les amortissements d'écarts d'évaluation et les coûts de refinancement des acquisitions), ainsi que les frais de démarrage des nouvelles succursales et caisses locales.

Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier Logistique et holding pour les exercices 2014 et 2015.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Évolution ¹
	2015	2014	
Produit net bancaire	877	585	+ 50,0 %
Frais de fonctionnement	(1 413)	(1 348)	+ 3,9 %
Résultat brut d'exploitation	(536)	(764)	- 31,4 %
Coût du risque	(6)	(6)	+ 4,9 %
Résultat d'exploitation	(542)	(769)	- 31,1 %
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	(163)	40	ns
Résultat avant impôt	(705)	(730)	- 4,2 %
Impôt sur les sociétés	106	247	57,3 %
Résultat net	(599)	(482)	+ 23,1 %

1. À périmètre constant.

Le produit net bancaire issu des activités Logistique et holding ressort à 877 millions d'euros en 2015 contre 585 millions d'euros en 2014. Ces chiffres s'expliquent comme suit :

– L'activité "logistique et divers" du groupe génère un produit net bancaire ou des marges commerciales pour un montant total de 1 388 millions d'euros en 2015 contre 1 324 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 4,8 % (à périmètre constant). Cette progression résulte principalement de la croissance affichée par Euro Information, Euro Protection Surveillance et El Telecom qui contribuent à hauteur de 63 millions d'euros à l'augmentation du PNB de ce métier, laquelle est en partie compensée par la baisse de la marge du pôle presse du Groupe (- 3,6 millions d'euros).

– Les activités "holding" du groupe génèrent un produit net bancaire négatif de 511 millions d'euros en 2015 contre une perte de 740 millions d'euros en 2014. Cette amélioration découle de résultats positifs sur opérations de portefeuille et de provisions sectorielles moins élevées.

Les frais généraux augmentent de 3,9 %, passant de 1 348 millions d'euros en 2014 à 1 413 millions d'euros en 2015, conséquence notamment de l'entrée dans le périmètre de consolidation de Ivory SAS et de la hausse des charges informatiques liée aux projets en cours.

Le coût du risque de ce métier ressort à 6 millions d'euros en 2015 comme en 2014 ; il est constitué des impayés enregistrés au niveau de El Telecom.

Ainsi, les activités logistique et holding affichaient un résultat net négatif de 599 millions d'euros en 2015 contre 482 millions d'euros en 2014.

III.1.2.4 – Situation financière du groupe CM11

Le total du bilan du Groupe CM11 s'est accru de 4,8 % à périmètre constant en 2015 par rapport à fin 2014. La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale du groupe et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier :

– Le Groupe finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts, cette évolution s'inscrivant dans le prolongement de la stratégie déployée par le groupe au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'est progressivement amélioré : il s'établit à 119,6 % au 31 décembre 2015 contre 148,4 % en 2010.

– Le risque de liquidité du Groupe fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque, décrit dans le chapitre III.3 Rapport sur les risques. Ainsi, une progression significative est réalisée dans

le cadre des ratios de liquidité Bâle 3 qui s'affichent désormais au-delà du seuil de 100 % ; le LCR ressort à 140 % au 31 décembre 2015.

- Le groupe CM11 présente un excédent de ressources stables de 35,3 milliards d'euros sur les emplois stables. Cette situation résulte d'une politique axée depuis plusieurs années sur le renforcement des dépôts et l'allongement de la dette de marché.
- Le ratio créances douteuses/total des crédits à la clientèle passe de 4,42 % au 31 décembre 2014 à 4,15 % au 31 décembre 2015. En outre, le ratio de couverture des créances douteuses du Groupe est resté élevé 64,6 % au 31 décembre 2015 contre 64,8 % au 31 décembre 2014.
- Au 31 décembre 2014, les capitaux propres s'élèvent à 37,5 milliards d'euros et les fonds propres Common Equity Tier 1 à 29 milliards. Le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 sans mesures transitoires ressort à 15,1 %, l'un des meilleurs au niveau européen. Le ratio global sans mesures transitoires s'élève à 17,9 % et le ratio de levier avec application de l'acte délégué sans mesures transitoires à 5,7 %.

Actifs

Synthèse. Les actifs consolidés du Groupe s'élèvent à 570,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 543,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (+ 4,9 %).

Cette hausse de 4,9 % du total des actifs entre 2014 et 2015 découle de plusieurs éléments : accroissement des prêts et créances sur les établissements de crédits (+26,6 milliards d'euros, soit +61,1 %), des prêts et créances sur la clientèle (+16,9 milliards d'euros, soit +5,9 %) et des actifs financiers disponibles à la vente (+ 9,7 milliards d'euros, soit + 9,7 %) partiellement compensé par la baisse des créances sur les banques centrales (- 22,7 milliards d'euros, soit - 67,2 %).

Actifs financiers à la juste valeur par résultat. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent les instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les instruments dérivés) et certains actifs financiers désignés par le Groupe à la juste valeur par résultat à la date de leur acquisition (y compris les titres du métier de capital-développement). Ces actifs sont réévalués à leur juste valeur lors de chaque arrêté.

Le montant total des actifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 27,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 30,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014, soit une baisse de 10,7 %. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 4,8 % du total des actifs du Groupe au 31 décembre 2015.

Actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres à revenu fixe ou variable qui ne peuvent être classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat ni en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont réévalués en fonction de leur valeur de marché ou d'une valeur similaire lors de chaque arrêté et la variation de valeur en résultant est enregistrée directement en capitaux propres.

Les actifs financiers disponibles à la vente totalisent 110,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 100,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de près de 6 milliards d'euros du poste Obligations et autres titres à revenu fixe.

Prêts et créances sur les établissements de crédit. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 70,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 43,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014. La variation provient essentiellement de l'augmentation des comptes au jour le jour auprès des banques centrales.

Prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 304,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 287,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014, soit une hausse de 5,9 %, due à l'accroissement des crédits à l'habitat qui ressortent à 156,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 147,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014 mais aussi à celle des crédits d'équipement (+3,4 milliards d'euros en 2015).

Passifs (hors capitaux propres)

Synthèse. Les passifs consolidés du Groupe (hors capitaux propres) s'élèvent à 533,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 508,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (+ 4,8 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015 et 6,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014. La hausse du total des passifs constatée en 2014 provient principalement de la hausse des dettes envers la clientèle (dépôts principalement) de 18,5 milliards d'euros (+ 7,9 %) et des provisions techniques des contrats d'assurance de 3,5 milliards d'euros (+ 4,2 %).

Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 16,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en retrait de 20 % du fait de la réduction des dettes interbancaires et des dérivés de trading.

Dettes envers les établissements de crédit. Les dettes envers les établissements de crédit augmentent de 6,8 milliards d'euros (+18,2 %) pour s'établir à 44 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Dettes envers la clientèle. Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des dépôts à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne réglementée et des mises en pensions de titres. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 254,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015 et à 235,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Cette progression provient pour l'essentiel de celle des comptes courants et de l'épargne logement.

Dettes représentées par un titre. Les dettes représentées par un titre sont constituées des certificats de dépôt négociables et des émissions obligataires. Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 105,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015 relativement stables par rapport à 2014.

Provisions techniques des contrats d'assurance. Les provisions techniques des contrats d'assurance s'établissent à 88,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 84,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 4,2 %.

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du Groupe représentent 37,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 34,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014, l'évolution correspondant en majeure partie au résultat net de 2015.

Les intérêts minoritaires passent de 2 621 millions d'euros au 31 décembre 2013 à 2 861 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Liquidité et refinancement

Le Groupe CM11 est en conformité avec les dispositions introduites par la transposition de la directive et par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

Depuis la mise en place de l'Union Bancaire, en novembre 2014, et du Mécanisme de Supervision Unique, (MSU), le Groupe est supervisé par la BCE et l'ACPR.

Le Groupe CM11 a adopté un mode de gestion centralisé de la liquidité, tant pour l'accès aux marchés, que pour le contrôle et la mise en oeuvre des couvertures auprès des entités sociales.

Le risque de liquidité est intégré dans la politique globale des risques.

La politique de gestion et de maîtrise du risque de liquidité du Groupe se caractérise par une grande prudence. Disposant d'une forte culture d'aversion au risque, le niveau de tolérance choisi est un risque faible.

Il est défini par un haut niveau d'exigence de couverture automatique en ressources des activités de financement, et la maîtrise de la transformation générée sur les maturités futures du 3 mois jusqu'au 7 ans.

La gestion de la liquidité repose sur les bases suivantes :

- Le ratio LCR consolidé sur une cible stabilisée "autour de 115 %",
- La composition du buffer conforme aux exigences Bâle 3,
- Les règles ALM adaptées sur les pondérations du LCR et du NSFR,
- La diversification des sources de refinancement par types d'investisseurs, par marchés géographiques et pas devises.

La BFCM est l'intervenant unique sur les marchés de capitaux à moyen long terme. Sur le court terme, les émissions de marchés concernent les signatures BFCM et CIC.

En 2015, le refinancement sur les marchés du Groupe CM11 a bénéficié de la confiance accrue des principaux investisseurs internationaux lors des émissions. Cette tendance peut s'expliquer par les exercices réguliers de "road-show" qui ont été menés afin de fournir aux investisseurs une bonne connaissance des fondamentaux du Groupe.

Les ressources externes levées s'établissent à 123,9 milliards d'euros, en augmentation de 3,9 % par rapport à 2014 (119,3 milliards). Cette progression provient essentiellement de l'accroissement des ressources à moyen et long terme destinées à poursuivre la consolidation de notre recours au marché.

Refinancement à court terme. L'encours de ressources à court terme est resté stable à 40,8 milliards d'euros et représente désormais 32,9 % du total (contre 34,1 % à fin 2014). La part (30 %) des Euro Commercial Paper (ECP) placée auprès des investisseurs internationaux complète utilement les traditionnelles ressources levées en CDN.

L'année a été marquée par certaines fluctuations d'encours. Le marché monétaire en zone euro est désormais confronté à des taux d'intérêts négatifs sur toutes ses échéances et présente une moindre régularité.

Refinancement à moyen et long terme. Les ressources à moyen et long terme affichent un encours de 83,1 milliards d'euros (y compris les TLTRO BCE) contre 78,6 milliards un an plus tôt.

Les émissions sous la signature BFCM constituent la majorité des 12,1 milliards émis sur les marchés. Il s'agit aussi bien d'opérations à caractère privé que d'émissions publiques de tailles importantes. Parmi ces dernières soulignons :

- 1 250 millions euros à 10 ans émis en janvier ;
- 1 750 millions euros à 2 ans émis en mars ;
- 1 000 millions euros à 10 ans émis en septembre sous un format subordonné Tier 2 dans une optique de "bail-in".

Ces émissions de la BFCM en euros ont été complétées par les opérations à destination d'investisseurs de régions plus éloignées à savoir :

- 1 000 millions USD (format US144A) à 5 ans émis en octobre ;
- 109,4 milliards JPY (format Samourai) en 5 tranches entre 3 et 10 ans émis en octobre.

A noter également, deux émissions d'obligations à l'habitat (OH) réalisées par notre filiale spécialisée Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH :

- 1 000 millions euros à 7 ans émis en janvier ;
- 1 000 millions euros à plus de 10 ans émis en décembre.

En 2015, le groupe a signé une nouvelle enveloppe de prêts aux PME avec la Banque européenne d'investissement pour un montant de 400 millions d'euros. Ce montant, le double de l'enveloppe précédente, démontre l'intérêt de nos clients pour ce type de financement. D'autres propositions à l'attention des PME Innovantes sont également à l'étude dans une perspective de renforcer la coopération avec la BEI.

Le coussin de liquidités relatif au "Liquidity Coverage Ratio" (LCR) détenu par la trésorerie centrale ressort à 58 milliards d'euros à fin 2015 contre 49 milliards une année auparavant. Il permet de respecter largement le LCR (140 % au 31/12/2015). L'ensemble des actifs liquides et éligibles à la BCE se monte à 93,8 milliards d'euros. Il assure une couverture à hauteur de 181 % des tombées de ressources de marché pour les 12 mois à venir (165 % à fin 2014).

Grâce à l'augmentation significative de la proportion du refinancement à moyen et long terme au cours des dernières années, le Groupe estime qu'il ne dépend pas de façon importante du marché du refinancement à court terme pour mener ses activités bancaires courantes. Afin de surveiller sa position en matière de liquidité et de refinancement, le Groupe utilise un indicateur appelé "ressources stables", qui correspond à la somme des capitaux propres, des dépôts de la clientèle et du refinancement à moyen et long terme. Cet indicateur de ressources stables est comparé à la somme des crédits à la clientèle, des titres détenus jusqu'à l'échéance et des emplois obligatoires (comme le dépôt obligatoire à la Caisse des dépôts et consignations d'une partie des dépôts reçus des clients sur les comptes d'épargne réglementée). A fin 2015, les ressources stables du Groupe s'élèvent à 375 milliards d'euros et le total des crédits à la clientèle, titres détenus jusqu'à l'échéance et emplois obligatoires s'établissent à 339,7 milliards d'euros. Le Groupe présente ainsi un excédent de ressources stables de 35,3 milliards d'euros sur les actifs financiers stables.

Solvabilité

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres s'élevaient à 37,5 milliards d'euros et les fonds propres Common Equity Tier 1 à 29 milliards. Le Groupe CM11 présente un ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 de 15,1 % (sans mesures transitoires) contre 14,4 % à fin 2014, l'un des meilleurs au niveau européen. Le ratio global s'élève quant à lui à 17,9 % (sans mesures transitoires) et le ratio de levier avec application de l'acte délégué à 5,7 % (sans mesures transitoires).

Les fonds propres CET1 ont augmenté de 2,6 milliards d'euros sur la période (+ 10 %) grâce principalement à la mise en réserve d'un pourcentage élevé de son résultat. Les risques pondérés atteignent 192,5 milliards d'euros fin 2015.

Surveillance européenne – Processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP)

La Banque Centrale Européenne a communiqué au groupe CM11 ses décisions de Pilier 2 à la suite de ses travaux SREP (Supervisory Review and Evaluation Process - Processus de surveillance et d'évaluation prudentielle) : l'exigence en Common Equity Tier 1 (CET 1) applicable au groupe CM11 sur base consolidée est fixée à 8,25 % (ratio phasé incluant le coussin de conservation des fonds propres) sur une base consolidée au 1^{er} janvier 2016. Le coussin de sécurité complémentaire requis au titre de la situation d'établissement de taille systémique du Groupe Crédit Mutuel est de 0,125 % à partir du 1^{er} janvier 2016 et sera augmenté de 0,125 % par an pour atteindre 0,5 % en 2019. L'exigence prudentielle en capital du groupe CM11 se situe donc à 8,375 % au 1^{er} janvier 2016.

III.2 – Evolutions récentes et perspectives

III.2.1 – Evénements postérieurs à la clôture

Le 31 mars 2016, le groupe CM11, par l'intermédiaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, a exercé une option d'achat d'actions afin d'acquérir 1,02 % du capital social de Targobank Espagne dont Banco Popular était titulaire. A l'issue de cette opération, le capital de Targobank Espagne est détenu à 51,02 % par BFCM et 48,98 % par Banco Popular, et BFCM a le droit de désigner la majorité des administrateurs de Targobank Espagne.

L'acquisition s'est effectuée conformément au plan d'options établi par les parties lors de l'acquisition par Banque Fédérative du Crédit Mutuel de 50 % du capital social de Targobank Espagne en octobre 2010.

III.2.2 – Perspectives

L'année 2015 a démontré la dynamique commerciale de toutes les entités du Groupe CM11, au service de la stratégie de développement de qualité mise en œuvre depuis de nombreuses années.

Cette stratégie sera amplifiée en 2016 pour tenir compte du contexte de taux bas et de concurrence renforcée. La priorité ira à la fidélisation et à la conquête des clients et sociétaires, sur tous les marchés ; à l'augmentation des encours, notamment dans le crédit à la consommation et le crédit sécurisé (affacturation, crédit-bail) aux entreprises et aux professionnels ; au développement des services, notamment dans les domaines de l'assurance et de la technologie.

Parallèlement, une gestion rigoureuse des frais généraux et des risques sera maintenue, en donnant la priorité aux réseaux commerciaux, en allégeant les frais de structure et en maîtrisant la masse salariale.

Pour accompagner ces transformations, le plan à moyen terme 2014-2016 sera prolongé jusqu'en 2018 et un plan informatique et d'organisation sera mis en œuvre au cours des trois prochaines années pour améliorer les outils et l'accompagnement des chargés de clientèle et des réseaux pour leur permettre de toujours mieux servir les sociétaires et clients.

III.3 – Gestions des risques du groupe CM11

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

*Les chiffres qui y figurent sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.*

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La description des contrôles, la revue des reportings et les plans d'actions engagés sont décrits dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires pages 40 à 49.

La direction des risques consolide la surveillance globale des risques et optimise leur maîtrise notamment par le biais de la mesure des fonds propres alloués à chaque activité et l'analyse de la rentabilité dégagée.

Dans la suite du document, le mot "groupe" peut être employé seul mais devra s'entendre comme "groupe CM11".

III.3.1.1 – Principaux risques

Il existe quatre grandes catégories de risques inhérentes aux activités du Groupe qui sont résumées ci-dessous. Les facteurs de risques décrits dans les paragraphes suivants détaillent ou illustrent par des exemples spécifiques ces différents types de risques, et décrivent également d'autres risques auxquels le Groupe est exposé.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à remplir ses obligations contractuelles. Le débiteur peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État et ses diverses entités, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le risque de crédit concerne les activités de prêt ou d'engagement par signature ainsi que d'autres activités exposant le Groupe au risque de défaut d'une contrepartie, telles que ses activités de négociation, de marchés de capitaux, de dérivés et de règlement-livraison. En ce qui concerne les prêts à l'habitat, le degré du risque de crédit dépend également de la valeur du logement garantissant le prêt en question. Le risque de crédit existe également dans le cadre des activités d'affacturage du Groupe, bien que le risque se situe au niveau du défaut des clients du débiteur plutôt que du débiteur lui-même.

Les expositions aux risques de crédit et leurs mesures figurent dans le rapport des risques au point III.3.2.2.

Risque de marché et de liquidité

Le risque de marché est le risque que fait peser sur les bénéficiaires toute fluctuation défavorable des paramètres de marché. Ces paramètres incluent notamment les taux de change, les valeurs et taux d'intérêt des obligations, les cours des valeurs mobilières et des matières premières, les cours des instruments financiers dérivés, les spreads de crédit sur les instruments financiers et les prix d'autres actifs, notamment dans le secteur de l'immobilier.

La liquidité des actifs constitue également une composante importante du risque de marché. En cas de liquidité insuffisante ou inexistante, un instrument financier ou tout autre actif négociable pourrait ne pas être négocié à sa valeur estimée (comme cela a été le cas récemment pour certaines catégories d'actifs dans un environnement de marché perturbé). Un manque de liquidité peut être dû à un accès réduit aux marchés de capitaux, à des exigences imprévues en matière de trésorerie ou de capitaux ou à des contraintes juridiques.

Le risque de marché concerne les portefeuilles de négociation ainsi que les portefeuilles d'investissement du Groupe. S'agissant de ces derniers, le risque de marché recouvre :

- le risque associé à la gestion actif-passif, c'est-à-dire le risque que fait peser sur les résultats le non-adossement de l'actif et du passif du portefeuille bancaire ou des métiers de l'assurance. Ce risque découle principalement du risque de taux d'intérêt ;
- le risque associé aux activités d'investissement, qui dépend directement des fluctuations de la valeur des actifs investis au sein des portefeuilles de titres, lesquelles peuvent être inscrites au compte de résultat ou directement dans les capitaux propres ; et
- le risque associé à certaines autres activités, telles que l'immobilier, qui est indirectement affecté par les variations de valeur des actifs négociables détenus dans le cadre normal de ses affaires.

Les risques de marché sont développés plus en détail dans le rapport sur les risques au point III.3.4.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes dues à l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, ou dû à des événements extérieurs, qu'ils soient intentionnels, accidentels ou naturels. Les procédures internes incluent notamment les ressources humaines, les systèmes informatiques, la gestion du risque et les contrôles internes (y compris la prévention des fraudes). Les événements extérieurs comprennent, par exemple, les inondations, les incendies, les tempêtes, les tremblements de terre ou encore les attentats.

Les données relatives aux pertes découlant des risques opérationnels sont communiquées au point III.3.6.10.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque que fait peser sur les bénéficiaires tout décalage entre les sinistres prévus et les sinistres survenus. Selon les produits d'assurance concernés, le risque varie en fonction de l'évolution de facteurs macroéconomiques, des changements de comportement de la clientèle, de l'évolution de la politique de santé publique, des pandémies, des accidents et des catastrophes naturelles (tels que les tremblements de terre, les tempêtes, les accidents industriels ou les actes de terrorisme ou de guerre).

III.3.1.2 – Facteurs de risque

Des conditions de marché ou économiques difficiles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et donc sur la situation financière et les résultats du Groupe

Les activités du Groupe sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et, à l'environnement économique en France, en Europe et en général dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à une détérioration importante des conditions de marché et économiques, qui pourrait résulter notamment de crises affectant les dettes souveraines, les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des taux de change ou des taux d'intérêts, de la volatilité des instruments financiers dérivés, de l'inflation ou de la déflation, ou d'événements géopolitiques défavorables (tels que les catastrophes naturelles, les attentats ou les conflits militaires). Les perturbations du marché et les forts ralentissements économiques, qui sont susceptibles d'intervenir soudainement et dont les effets peuvent par conséquent ne pas être totalement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats ou le coût du risque du Groupe. A titre d'exemple, les taux souverains des pays core européens et de la plupart des pays périphériques se sont encore resserrés. Dans ce cadre, les taux monétaires court terme sont passés en territoire négatif depuis au début du premier semestre de 2015.

Les marchés européens ont récemment connu des perturbations importantes liées aux incertitudes pesant sur la capacité de certains pays de la zone euro à refinancer leur dette ainsi que la volonté et la capacité des États membres de l'Union européenne à apporter une aide financière aux emprunteurs souverains concernés. Ces perturbations ont contribué sporadiquement à la contraction des marchés du crédit, à accroître la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises significatives, ont affecté les indices des marchés d'actions et créé une incertitude sur les perspectives économiques à court terme de certains pays de l'Union européenne ainsi que sur la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de ces États. Les marchés financiers ont récemment fait et pourraient continuer à faire l'objet d'une volatilité élevée.

Au cours de 2015, les marchés ont commencé à s'interroger plus fortement quant à l'efficacité des mesures prises par les banques centrales pour redresser l'économie. Ils sont ainsi devenus plus turbulents, en particulier lors du 4^{ème} trimestre. Bien qu'en Europe les programmes d'assouplissement quantitatif de la BCE (achats d'ABS en 2014 et de dette publique en 2015) et les baisses des taux directeurs à répétition ne semblent pas porter d'effets bénéfiques pérennes sur l'économie, aux États-Unis, la FED, après des mois d'hésitation quant à l'augmentation de ses taux, a franchi le pas mi-décembre. Cependant, au cours de ses réunions, elle a depuis fait preuve de beaucoup de prudence dans la communication relative à d'éventuelles nouvelles hausses en 2016 (notamment quant à leur rythme et ampleur). Des doutes planent quant à la solidité de la croissance américaine. Ces différents éléments pourraient affecter le Groupe.

Le Groupe détient des titres de dette émis par certains des pays qui ont été le plus affectés par la crise. Le Groupe est également présent sur le marché interbancaire et se trouve par conséquent indirectement exposé aux risques liés à la dette souveraine détenue par les établissements financiers avec lesquels il traite. En outre, l'incertitude actuelle relative aux obligations souveraines de certains pays européens a eu, et pourrait continuer à avoir, un impact indirect sur les marchés financiers en Europe et dans le monde, et donc sur l'environnement dans lequel le Groupe mène ses activités.

De surcroît, la perception de l'impact de la crise européenne sur les banques françaises a rendu certains acteurs de marché, tels que les fonds monétaires américains, plus réticents à financer les banques françaises que par le passé, affectant l'accès des banques françaises, y compris celui du Groupe, aux liquidités, en particulier en dollars U.S. Cette situation s'est dans une certaine mesure atténuée depuis que la Banque Centrale Européenne a fourni d'importantes liquidités au marché, mais il n'est pas certain que les conditions de marché défavorables ne se renouvelleront pas à l'avenir.

Si les conditions économiques ou du marché en France ou ailleurs en Europe se détérioraient, en particulier en raison d'une aggravation de la crise de la dette souveraine (tel un défaut au titre d'une dette souveraine ou l'impression qu'un État pourrait se retirer de l'euro), les marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient être significativement perturbés, et l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe pourraient être affectés défavorablement de manière significative.

En 2016, les conditions macroéconomiques pourraient être affectées par plusieurs risques spécifiques, notamment des tensions géopolitiques et la volatilité des marchés financiers dans un contexte de croissance faible dans la zone euro. Les mesures prises, ou qui pourraient être prises, par les banques centrales pour stimuler la croissance et éviter la déflation, y compris les mesures d'assouplissement quantitatif (*quantitative easing*) annoncées par la Banque Centrale Européenne, pourraient avoir un effet négatif sur l'industrie bancaire en introduisant potentiellement des pressions sur les marges, sans pour autant se traduire par une croissance du volume des prêts. Par ailleurs, une résurgence d'une crise de la dette souveraine en Europe, et notamment en Grèce, ne peut être écartée.

Les turbulences sur les marchés devraient ainsi continuer en 2016. Ce constat est d'autant plus inquiétant que le consensus craint l'épuisement des moyens d'action par les banques centrales induisant *de facto* des risques non négligeables pour le Groupe.

Outre la situation incertaine aux États-Unis, les questionnements relatifs à l'ampleur du ralentissement chinois et au "contexte favorable" en Europe qui n'apparaît pas suffisant pour faire repartir l'économie en Zone Euro (taux bas, change bas, pétrole bas) infléchissent négativement les marchés. Face à cette conjoncture complexe, le Groupe pourrait connaître un ralentissement de certaines de ses activités.

Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe et sur l'environnement économique et financier dans lequel il opère

Des mesures législatives et réglementaires ont récemment été adoptées ou proposées afin d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier mondial. Si l'objectif de ces nouvelles mesures est d'éviter une récurrence de la crise financière, l'impact des nouvelles mesures pourrait être de modifier substantiellement l'environnement dans lequel le Groupe et d'autres établissements financiers évoluent.

Les nouvelles mesures adoptées ou susceptibles d'être adoptées incluent principalement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité plus contraignantes, la taxation des opérations financières, la limitation ou l'imposition de la rémunération des employés au-delà de niveaux spécifiés, des limites aux types d'activités que les banques commerciales peuvent entreprendre (en particulier les opérations pour compte propre et l'investissement et la détention d'une participation dans des fonds de capital-investissement et fonds spéculatifs) ou de nouvelles exigences en matière de séparation des comptabilités relatives à certaines activités, des restrictions sur certains types d'activités financières ou de produits tels que les produits dérivés, l'annulation obligatoire d'une dette ou la conversion obligatoire en capital de certains titres de créances, des régimes de redressement et de résolution améliorés, la création de nouvelles autorités réglementaires aux pouvoirs renforcés, et le transfert de certaines fonctions de supervision à la banque centrale européenne (BCE). Ces mesures sont notamment contenues dans le BRRD et seront adaptées au cadre législatif de chaque pays par les régulateurs nationaux. A titre d'illustration, de nouveaux ratios portant tant sur la solvabilité que la liquidité ont fait leur apparition et imposent de nouvelles contraintes au Groupe (notamment en termes d'émissions de dettes subordonnées entraînant des surcoûts potentiels).

Concernant "l'union bancaire" européenne, l'Union européenne a adopté en octobre 2013 un Mécanisme de Surveillance Unique ("MSU") placé sous le contrôle de la Banque Centrale Européenne. Ainsi, depuis novembre 2014 et l'ordonnance du 6 novembre 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit, le Groupe, ainsi que les autres institutions de taille significative de la zone euro, sont désormais placés sous la supervision directe de la Banque Centrale Européenne. Il n'est pas encore possible d'évaluer la totalité des impacts de ces mesures sur le Groupe. Cependant, l'incertitude sur l'application d'un certain nombre de mesures par la Banque Centrale Européenne et la mise en œuvre de mesures supplémentaires peut engendrer des incertitudes et un risque de non-conformité et de manière générale, les coûts engendrés par la mise en place du MSU pourraient avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe ainsi que sur sa situation financière. Les premiers impacts financiers se traduisent par la mise en place de coussins de fonds propres supplémentaires exigés aux établissements bancaires. Sur recommandation de l'EBA, beaucoup de banques européennes ont ainsi publié au 31.12.2015 l'exigence minimale pour le ratio CET1 au titre du pilier 2 qui leur a été notifiée par la BCE et s'applique au 1^{er} janvier 2016. Ces exigences dites "Pilier 2" découlent des analyses conduites banque par banque par les superviseurs au travers du "Supervisory Review and Evaluation Process" (SREP). Cette exigence globale pilier 2 couvre le coussin de conservation, le coussin contracyclique et le coussin de risque systémique (qui n'existe pas dans tous les pays). A noter, les coussins pour établissement systémique G-SIFI et Domestique SIFI doivent être respectés en plus. Si à date, les exigences supplémentaires "SREP" sont marginales pour le Groupe CM11², elles intègrent des critères qualitatifs, notamment de gouvernance, et le Groupe n'est pas à l'abri qu'elles soient revues à la hausse dans le futur. En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe a dû ajuster significativement, et pourrait devoir continuer à ajuster, certaines de ses activités pour permettre au Groupe de se conformer à ces nouvelles exigences. En outre, l'environnement politique général évolue de façon défavorable pour les banques et le secteur financier, avec pour conséquence une pression accrue de la part des instances législatives et réglementaires en vue d'adopter des mesures réglementaires plus contraignantes, en dépit du fait que ces mesures peuvent avoir des conséquences défavorables sur l'activité de prêt et les autres activités financières, et sur l'économie. Du fait de l'incertitude permanente quant aux nouvelles mesures législatives et réglementaires, il n'est pas possible de prédire leur impact sur le Groupe. A date l'un des risques identifiés porte sur la multiplication et la récurrence des états réglementaires devant être complétés (ICAAP, ILAAP, Plan de Résolution des Crises, maquettes à destination du Conseil de Résolution Unique, etc.) dans des délais restreints, mobilisant fortement les services supports du siège et limitant *de facto* leur temps pour les affaires "courantes". En outre, la non complétion (ou une complétion jugée insuffisante) par les autorités réglementaire peut entraîner des sanctions pour le Groupe (notamment au travers d'exigences de fonds propres supplémentaires³).

Les activités du Groupe sont fortement localisées en France, exposant le Groupe à des risques liés à un potentiel ralentissement de l'économie française

Le marché français représente la part la plus importante du produit net bancaire et des actifs du Groupe. En 2015, 81% du produit net bancaire du Groupe a été réalisé en France, et environ 90% du risque de crédit client du Groupe trouvait son origine en France à la fin de l'année 2015.

La dégradation de la note de la France de Aa1/perspective négative à Aa2/perspective stable par Moody's le 18/09/2015 expose l'ensemble de l'économie à des répercussions. La France est dorénavant au même niveau de notation Aa2/AA chez les trois agences. La perspective est stable à l'exception de S&P chez qui elle reste négative. Or des dégradations sur la note souveraine de la France, serait certainement synonyme d'une dégradation de la note de la BFCM, ce qui impacterait négativement les conditions de refinancement du Groupe (*cf. infra*).

Du fait de la localisation des activités du Groupe en France, une détérioration significative des conditions économiques en France aurait un impact plus important sur les résultats et la situation financière du Groupe que cela ne serait le cas pour un groupe aux activités plus diversifiées sur un plan international. Un ralentissement économique en France pourrait affecter la qualité du crédit des particuliers et entreprises constituant la clientèle du Groupe, rendre plus difficile pour le Groupe l'identification de clients pour de nouvelles activités qui satisfont ses critères de crédit, et affecter les revenus issus des commissions suite à un ralentissement des ventes des polices d'assurance vie et des activités d'encours sous gestion ou de courtage. En outre, si la valeur des logements en France devait être significativement affectée par des conditions économiques défavorables, les activités et le portefeuille de crédits à l'habitat du Groupe (qui représentaient environ 55% du portefeuille total brut des créances clientèle, hors intérêts courus, au 31 décembre 2015) pourraient être significativement et défavorablement affectés.

BFCM doit maintenir des notations de crédit élevées, ou l'activité et la rentabilité du Groupe pourraient être défavorablement affectées

Les notations de crédit sont importantes pour la liquidité de BFCM, et donc du Groupe. Un abaissement des notations de crédit pourrait avoir un impact défavorable sur la liquidité et la compétitivité de BFCM, augmenter son coût de refinancement, limiter l'accès

2. L'exigence CET1 avec pilier 2 demandée par la BCE pour le CM11 est de 8,25 %. Cette exigence englobe tous les coussins prévus dans Bâle 3 (évolutifs jusqu'en 2019), à l'exception du coussin pour établissement systémique qui s'y ajoute. Pour le Groupe CM11, l' "Add On SREP" pur est donc égal à 3,25 %.

3. Au titre du ratio MREL (Minimum Requirement for own fund and Eligible Liabilities) par exemple.

aux marchés de capitaux ou déclencher des clauses dans certains contrats bilatéraux sur produits dérivés dans les secteurs marchés et financement du Groupe (CM-CIC Marchés). Le 23 juin 2015, Fitch Ratings a confirmé la notation de BFCM à A+. Suite à une évolution dans sa méthodologie, Moody's Investors Service a tout d'abord augmenté d'un cran la note de la BFCM le 30/06/2015 puis l'a abaissé d'un cran le 24/09/2015. Au final sur l'exercice 2015 la notation de BFCM à Aa3 se confirme.

Enfin chez Standard & Poor's, la note du Crédit Mutuel a été confirmée à A avec maintien de la perspective négative liée aux "tensions sur la gouvernance interne" qui "pourraient altérer l'efficacité opérationnelle et les axes stratégiques" selon les termes de l'agence.

Le coût de refinancement long terme non sécurisé de BFCM est directement lié à son spread de crédit (l'écart entre le rendement de ses obligations et le rendement des obligations d'Etat de mêmes maturités), qui dépend à son tour dans une large mesure de sa notation de crédit elle-même corrélée dans une certaine mesure au soutien alternatif, et dans une moindre mesure du soutien systémique. L'accroissement des spreads de crédit peut engendrer une augmentation significative des coûts de refinancement de BFCM. Les évolutions de spreads de crédit sont continues, dépendent du marché et subissent parfois des changements imprévisibles et fortement volatils. Les spreads de crédit sont également influencés par les perceptions du marché quant à la solvabilité de l'émetteur. En outre, les spreads de crédit peuvent résulter des modifications du coût d'achat de crédit default swaps de certaines obligations de BFCM, ce coût dépendant à la fois de la qualité de crédit de ces obligations et d'un certain nombre de facteurs liés au marché que BFCM et le Groupe ne contrôlent pas.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, le Groupe peut être exposé à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives

Le Groupe a investi de manière significative dans le développement de sa politique de gestion des risques et les techniques, procédures et méthodes d'évaluation du risque correspondantes et a l'intention de poursuivre ses efforts en la matière. Néanmoins, les techniques et stratégies de gestion du risque du Groupe pourraient ne pas être totalement efficaces afin de limiter son exposition au risque dans tous les environnements économiques de marché ou face à certains types de risques, en particulier les risques que le Groupe n'aurait pas pu identifier ou anticiper.

Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe utilise pour gérer ses risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, le Groupe procède ensuite à une analyse, notamment statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par le Groupe pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation.

Ces outils et indicateurs peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que le Groupe n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques. Cela diminuerait la capacité du Groupe à gérer ses risques et pourrait affecter ses résultats.

Comme tous les établissements financiers, le Groupe est soumis au risque de violation de sa politique et de ses procédures de gestion du risque, que ce soit du fait d'une erreur humaine ou d'un acte fautif intentionnel. Ces dernières années, plusieurs établissements financiers ont connu des pertes importantes du fait d'activités de marché non autorisées menées par des employés. Si le Groupe met en œuvre ses meilleurs efforts pour s'assurer du respect de sa politique et de ses procédures de gestion du risque, il est impossible d'être certain que cette surveillance permettra effectivement d'éviter des pertes causées par des activités interdites.

Compte tenu du caractère international de ses activités, le Groupe pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations particulières des pays où il conduit ses activités

Le Groupe est exposé au risque pays, qui est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger affectent ses intérêts financiers.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du Groupe est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Si les activités internationales relativement limitées du Groupe tempèrent son exposition au risque pays en comparaison d'établissements financiers plus actifs sur le plan international, le Groupe a d'importantes activités et affiliés en Allemagne, Espagne, Italie, et Afrique du Nord, qui pourraient exposer le Groupe à des risques. Le Groupe surveille le risque pays et le prend en compte dans les provisions enregistrées dans ses comptes. Cependant, une modification importante de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait nécessiter l'enregistrement de provisions additionnelles ou faire encourir au Groupe des pertes d'un montant supérieur aux provisions actuelles.

Le Groupe est soumis à une réglementation importante et susceptible d'évoluer

Plusieurs régimes réglementaires et de contrôle par les autorités s'appliquent au Groupe en France et dans chacun des pays où le Groupe mène ses activités. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces réglementations exposerait le Groupe à des interventions importantes des autorités réglementaires, à des amendes, à des avertissements publiés par les autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des activités du Groupe. Le secteur des services financiers a connu un contrôle accru de plusieurs autorités réglementaires au cours des dernières années, de même qu'une augmentation des pénalités et amendes infligées par ces autorités réglementaires, tendance qui pourrait s'accroître dans le contexte financier actuel.

De plus, les activités et les résultats du Groupe peuvent être affectés de manière défavorable par diverses mesures ou décisions qui pourraient être prises par les autorités réglementaires françaises, l'Union européenne ou les gouvernements étrangers et par des organismes internationaux. De telles contraintes pourraient limiter la capacité des entités du Groupe à développer leurs métiers ou à poursuivre certaines activités. La nature et l'impact de ces éventuels changements des politiques et mesures réglementaires ne sont pas prévisibles et sont hors du contrôle du Groupe. De tels changements peuvent, entre autres, avoir trait aux éléments suivants :

- les politiques monétaires, les politiques de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer significativement sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres, telles que par exemple la réglementation mettant en œuvre les exigences de Bâle III/CRD IV ;
- la mise en œuvre de la directive sur la résolution bancaire, et notamment le risque de "bail-in" (annulation ou conversion en actions des dettes, dont notamment les titres obligataires), lors d'une procédure de sauvegarde ou de résolution ;
- l'évolution des règles et procédures relatives aux contrôles internes ;
- l'évolution des règles en matière d'information financière ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution des normes comptables ;
- la limitation de la rémunération des employés ;
- l'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers ;
- et toute évolution défavorable de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande des produits et services proposés par le Groupe,
- les mesures adoptées récemment qui ont ou sont susceptibles d'avoir un impact sur le Groupe, comprennent notamment (i) l'ordonnance du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, la loi française du 26 juillet 2013 qui prévoit la séparation des opérations dites spéculative des activités utiles au financement de l'économie, elle crée également un principe d'imputation prioritaire des pertes sur les actionnaires et les créanciers. Cette loi dote l'ACPR de larges pouvoirs d'intervention comme par exemple révoquer les dirigeants, ou transférer tout ou partie des activités ou des actifs (ii) l'ordonnance du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation française au droit de l'Union européenne en matière financière, la Directive et le Règlement sur les fonds propres réglementaires dits "CRD IV" du 26 juin 2013 et dont un nombre important de dispositions sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2014, les projets de normes techniques de réglementation et d'exécution relatives à la Directive et au Règlement CRD IV élaborées par l'EBA, (iii) la consultation sur la réforme structurelle du secteur bancaire de l'Union européenne de 2013 et la proposition de la Commission Européenne de réforme structurelle du secteur bancaire européen du 29 janvier 2014, la proposition de Règlement sur les indices de référence, (iv) le mécanisme européen de surveillance unique, le mécanisme européen de résolution unique et la directive européenne sur le redressement et la résolution des banques,
- la Banque Centrale Européenne, a mené une revue des bilans et a réalisé des tests de résistance des principales banques européennes, dont le Groupe. Les résultats de cette revue ont été publiés en octobre 2014 ; même si le Groupe a réussi ces tests et que la solidité de son bilan et la qualité de ses actifs ont été confirmés, il est possible que les revues avenir de la Banque Centrale Européenne, notamment lors de prochaines séries de stress tests, donnent lieu à des recommandations ou des actions correctives concernant le Groupe. Outre le MSU, le Parlement Européen a adopté la DRRB qui renforce les pouvoirs de prévention et de résolution des crises bancaires afin que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques et prévoit la mise en place de fonds nationaux de résolution, du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} janvier 2016. Le 14 juillet 2014, le Conseil de l'Union européenne a adopté un règlement instaurant le Mécanisme de Résolution Unique ("MRU") qui institue le Conseil de Résolution Unique ("CRU") en tant qu'autorité de mise en œuvre du Mécanisme de Résolution Unique et le Fonds de Résolution Unique ("FRU") financé par les banques à l'échelle nationale. Le MRU sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2016. Conformément au MRU, le 8 octobre 2014, la Commission européenne a adopté le Règlement délègue sur le système provisoire d'acomptes sur les contributions visant à couvrir les dépenses administratives du Conseil de Résolution Unique au cours de la période provisoire. Le 19 décembre 2014, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition de Règlement d'exécution du Conseil fixant les contributions des banques au Fonds de Résolution Unique prévoyant des contributions annuelles au FRU effectuées par les banques et calculées proportionnellement au montant de leurs passifs, hors fonds propres et dépôts couverts, et adaptées en fonction de leurs profils de risque. Après le 1^{er} janvier 2016, le FRU remplacera les fonds nationaux de résolution mis en place en application de la DRRB. En conséquence, la contribution du Groupe au FRU aboutira à une augmentation des frais et par conséquent aura un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe. Enfin, la Directive du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts renforçant la protection des dépôts des citoyens en cas de faillite bancaire a été adoptée par le Parlement Européen le 15 avril 2014.

Le Groupe est soumis à une réglementation importante et fluctuante dans les pays et régions où il exerce ses activités l'exposant au risque de non-conformité.

Les risques de non-conformité concernent notamment l'incapacité à respecter intégralement des règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif de préserver la réputation du Groupe.

Le Groupe fait face à une concurrence importante

Les principaux métiers du Groupe sont tous confrontés à une vive concurrence. Les marchés français et européens des services financiers témoignent d'une certaine maturité, et la demande de produits de services financiers est dans une certaine mesure, liée au développement économique général. La concurrence dans un tel environnement se fonde sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les systèmes de distribution, le service client, la réputation, la solidité financière perçue et la bonne volonté à utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Certains des concurrents du Groupe en France sont plus grands et disposent de ressources plus importantes que le Groupe, et ils pourraient bénéficier d'une meilleure réputation dans certaines régions de France. Les filiales internationales du Groupe font également face à une concurrence importante de la part des banques et établissements financiers ayant leur siège dans les pays où lesdites filiales mènent leurs activités, ainsi que de la part d'autres établissements

financiers qui sont présents dans ces pays. Si le Groupe n'est pas à même de faire face à l'environnement concurrentiel en France ou sur ses autres marchés avec des offres de produits et de services attractives qui sont rentables, il pourrait perdre des parts de marché dans d'importants segments de son activité ou subir des pertes sur certaines ou toutes ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie globale ou de l'environnement économique dans lequel se situent les principaux marchés du Groupe est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment à travers une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité du Groupe et de ses concurrents.

Les revenus du Groupe générés par les activités d'assurance vie, de courtage et de gestion d'actifs et d'autres activités générant des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés

Un ralentissement des marchés se traduirait par une baisse du volume des transactions sur le marché et à une réduction de la croissance des produits de gestion d'actifs, d'assurance vie et des produits similaires. Ces opérations et produits génèrent des commissions pour le Groupe, qui pourraient ainsi être impactées de manière défavorable en cas de ralentissement affectant ces domaines. Un tel phénomène a pu être observé pendant la crise financière. Par ailleurs, les commissions que le Groupe facture à ses clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, un repli des marchés diminuerait la valeur des portefeuilles gérés réduisant ainsi les revenus du Groupe issus des activités de gestion d'actifs et de gestion privée. Tout repli futur pourrait donc avoir des effets négatifs sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Indépendamment d'un éventuel ralentissement du marché, toute sous-performance de l'activité de gestion d'actifs et d'assurance-vie du Groupe peut avoir pour conséquence une augmentation des retraits et une baisse des flux investis, ce qui réduirait les revenus du Groupe générés par les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

Des incertitudes sur la solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché financier pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement, d'investissement et des opérations portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par des incertitudes sur la solidité financière des autres institutions financières ou des acteurs du marché financier. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de négociation, de compensation, de contrepartie et de financement. En conséquence, la défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant la stabilité d'un ou plusieurs établissements financiers ou une perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe est exposé directement et indirectement aux risques des nombreuses contreparties financières avec lesquelles il interagit, telles que les courtiers, les banques commerciales ou d'investissement, les organismes de placement collectif, les fonds spéculatifs (*hedge funds*), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels le Groupe conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent ainsi le Groupe à un risque de défaillance des co-contractants ou des clients du Groupe. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Un repli prolongé des marchés pourrait réduire la liquidité et rendre difficile la cession d'actifs, ce qui pourrait entraîner des pertes importantes

Dans plusieurs activités du Groupe, une baisse prolongée des marchés, en particulier du prix des actifs, peut réduire le niveau d'activité sur ces marchés ou leur liquidité. De tels développements peuvent entraîner des pertes importantes si le Groupe n'est pas en mesure de dénouer rapidement ses positions dégradées. Ce risque est particulièrement accru en ce qui concerne les actifs détenus par le Groupe dont les marchés sont intrinsèquement peu liquides. Les actifs détenus par le Groupe qui ne se négocient pas sur des marchés réglementés ou d'autres plateformes d'échange, tels que les contrats portant sur les produits dérivés conclus entre banques, peuvent être valorisés sur la base de modèles internes du Groupe plutôt que sur la base du prix de marché. Il est difficile de suivre en permanence le cours de ces actifs et le Groupe pourrait ainsi être conduit à enregistrer des pertes non anticipées.

A des fins d'investissement le Groupe prend des positions sur les marchés de dette, de devises, et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude de la variation de prix sur une période ou sur un marché donné, indépendamment du niveau de marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations du Groupe, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par le Groupe tel que les produits dérivés.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur le produit net bancaire ou la rentabilité du Groupe

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par le Groupe au cours d'une période donnée influe de manière significative sur son produit net bancaire et sa rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette contractée. Toute évolution défavorable de la courbe des rendements peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt du Groupe. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme du Groupe et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

Toute augmentation substantielle des provisions ou toute perte dépassant les niveaux de provisions déjà comptabilisés pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats ou la situation financière du Groupe

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe constitue périodiquement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste "coût du risque". Le niveau global de provisions du Groupe est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts accordés, des pratiques du marché, des arriérés de prêts, des conditions économiques ou d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de divers prêts.

Bien que le Groupe s'efforce de constituer un niveau suffisant de provisions, ses activités de prêt pourraient le conduire à augmenter à l'avenir ses provisions pour pertes sur prêts en raison d'une augmentation des actifs non performants, d'une détérioration des conditions économiques, entraînant une augmentation des défauts de contrepartie et de faillites, ou d'événements affectant certains pays. Toute hausse significative des provisions pour pertes ou un changement important de l'estimation par le Groupe du risque de perte propre à son portefeuille de prêts non dépréciés, ou toute évolution des normes comptables IFRS, ainsi que toute survenance de pertes supérieures aux provisions constituées au titre des prêts en question, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe. Dans ce cadre, l'entrée en vigueur future de la norme IFRS9 qui fait évoluer les méthodologies de provisionnement constitue un facteur de risque pour le Groupe qui doit adapter ses méthodologies et assurer une cohérence sur ses niveaux d'estimation.

Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de perte

Le Groupe pourrait subir des pertes si l'un des différents instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inefficace. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si le Groupe détient une position longue sur un actif, il pourrait couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont l'évolution a, par le passé, permis de neutraliser l'évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture du Groupe. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de certaines couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe.

La capacité du Groupe à attirer et retenir des employés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter de façon significative sa performance

Les employés du Groupe constituent une ressource des plus importantes et la concurrence pour attirer du personnel qualifié est intense dans beaucoup de domaines du secteur des services financiers. Les résultats du Groupe dépendent de sa capacité à attirer de nouveaux employés et à retenir et motiver ses employés actuels. L'adoption ou la proposition de mesures législatives et réglementaires encadrant plus strictement la rémunération des salariés du secteur financier pourrait peser sur la capacité du Groupe à attirer et retenir du personnel qualifié. Des changements dans l'environnement économique pourraient conduire le Groupe à déplacer des employés d'une activité à l'autre ou à réduire le nombre d'employés dans certaines de ses activités. Cela pourrait provoquer des perturbations temporaires dans la mesure où les employés doivent s'adapter à leurs nouvelles fonctions et pourrait réduire la capacité du Groupe à tirer profit des améliorations de l'environnement économique. En outre, des lois actuelles ou futures (y compris celles relatives à l'immigration et l'externalisation des services) pourraient entraver la capacité du Groupe à délocaliser des services ou des employés d'une juridiction à une autre. Cela pourrait avoir un impact sur la capacité du Groupe à tirer profit d'opportunités commerciales ou de potentiels gains d'efficacité.

Les événements futurs pourraient être différents des hypothèses retenues par les dirigeants pour établir les états financiers du Groupe, ce qui pourrait à l'avenir l'exposer à des pertes non anticipées

En application des normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, le Groupe doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions sur les prêts et créances douteuses, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les valeurs que le Groupe a retenues pour ces éléments s'avéraient significativement inexactes, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, le Groupe s'exposerait, le cas échéant, à des pertes non anticipées.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe ou de tiers peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si le Groupe connaissait une défaillance de ses systèmes informatiques, même sur une courte période, il serait incapable de répondre à certains besoins de clients dans les délais et pourrait ainsi perdre des opportunités de transactions. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence, pourrait entraîner des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'information. Le Groupe ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. La survenance de telles défaillances ou interruptions pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le Groupe est aussi exposé au risque d'une rupture ou d'une défaillance opérationnelle de l'un de ses prestataires de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'il utilise pour réaliser ou faciliter ses opérations sur titres. Dans la mesure où l'interconnectivité s'accroît avec ses prestataires, le Groupe peut aussi être de plus en plus exposé au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses prestataires. Le Groupe ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate.

Des événements imprévus peuvent provoquer une interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires

Des événements imprévus tels que des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle grave, une pandémie, des attentats ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas, ou ne seraient qu'insuffisamment, couverts par une police d'assurance. Ces pertes

pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient, de plus, perturber l'infrastructure du Groupe ou celle de tiers avec lesquels le Groupe conduit ses activités et pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment aux coûts de déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges du Groupe (en particulier les primes d'assurance). À la suite de tels événements, le Groupe pourrait être dans l'incapacité d'assurer certains risques, ce qui augmenterait le risque global du Groupe.

Un risque de réputation pourrait avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives commerciales du Groupe

Plusieurs sujets sont susceptibles d'engendrer un risque de réputation et de nuire au Groupe et à ses perspectives commerciales, en particulier une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires, des questions relatives à la concurrence, des problèmes déontologiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes des produits et aux transactions. Pourraient également nuire à la réputation du Groupe tout comportement inapproprié d'un salarié, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels le Groupe est exposé, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sur sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problèmes pourrait donner lieu à un risque juridique supplémentaire pour le Groupe et provoquer une augmentation du nombre de litiges et du montant des dommages et intérêts réclamés au Groupe ou l'exposer à des sanctions de la part des autorités réglementaires.

Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats

Le Groupe et certains de ses collaborateurs peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pénales. La grande majorité de ces procédures s'inscrivent dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Les litiges accroissent le risque de pertes ou d'atteinte à la réputation du Groupe. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure inhabituelle.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

BFCM ne détient aucune participation ou intérêt financier dans les Caisses Locales

BFCM ne détient aucune participation dans les Caisses Locales. Par conséquent, BFCM ne partage ni les bénéfices ni les pertes des Caisses Locales. Son intérêt économique quant aux résultats des Caisses Locales est limité au financement qu'elle leur fournit dans le cadre de son activité en tant que bras financier du Groupe. En outre, BFCM ne dispose pas de droits de vote ou d'autres droits pour influencer la gestion, la stratégie ou la politique des Caisses Locales.

Les Caisses Locales contrôlent BFCM et sont susceptibles d'avoir des intérêts différents de ceux des investisseurs dans les titres émis par la BFCM

La quasi-totalité des actions de BFCM est détenue directement ou indirectement par les Caisses Locales, notamment 93% par l'intermédiaire de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, (ci-après CF de CM). Par conséquent, la CF de CM et les Caisses Locales déterminent à elles seules l'issue des votes aux assemblées des actionnaires de BFCM, y compris les votes sur des décisions telles que la nomination ou cooptation de membres de son conseil d'administration ainsi que la distribution de dividendes. Bien que le maintien de la réputation de la BFCM en tant qu'émetteur de premier plan soit un enjeu essentiel pour le Groupe, il ne peut pas être exclu que certaines décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la BFCM soient contraires aux intérêts des porteurs de titres obligataires émis par ce dernier.

BFCM ne participe pas au mécanisme de solidarité propre aux Caisses Locales

Les Caisses Locales n'ont aucunement l'obligation de soutenir ni la liquidité ni la solvabilité de BFCM dans l'hypothèse où un tel soutien pourrait être nécessaire. Si les notations financières de BFCM se fondent en partie sur l'hypothèse des agences de notation qu'un tel soutien serait fourni en cas de besoin en raison du rôle clef joué par BFCM dans la structure financière du Groupe, cette hypothèse se fonde sur l'opinion des agences de notation quant aux intérêts économiques des Caisses Locales, et non sur une quelconque obligation juridique. Si la situation financière de BFCM devait se détériorer, il ne pourrait y avoir d'assurance que les Caisses Locales ou la CF de CM fourniraient des apports supplémentaires en capitaux ou tout autre soutien à la BFCM.

Des banques locales, qui mènent leurs activités sous l'enseigne Crédit Mutuel appartiennent à des fédérations qui ne font pas partie du Groupe

Sur les dix-huit fédérations de Crédit Mutuel actives en France, seules onze fédérations composent le Groupe. Les banques de sept autres fédérations utilisent le nom et le logo Crédit Mutuel, ou pour leurs filiales non mutualistes, mentionnent leur appartenance au Crédit Mutuel. Si l'une ou plusieurs des fédérations du Crédit Mutuel qui sont en dehors du Groupe devait rencontrer des difficultés, telles qu'un ralentissement de ses activités, une détérioration de la qualité des actifs ou un abaissement d'une notation financière, il est possible que le marché ne fasse pas la distinction entre cette fédération en difficulté qui ne fait pas partie du Groupe et les fédérations

du Groupe. Dans une telle hypothèse, les difficultés rencontrées par une fédération en dehors du Groupe pourraient avoir un impact défavorable sur la réputation du Groupe et/ou avoir un impact sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Les Caisses Locales qui font partie du Groupe sont membres d'un mécanisme de soutien financier qui comprend l'ensemble des dix-huit fédérations de Crédit Mutuel

Les dix-huit fédérations de Crédit Mutuel disposent d'un mécanisme de soutien financier mutuel en vertu duquel des Caisses Locales du Groupe pourraient se voir dans l'obligation d'apporter leur soutien à des caisses locales de fédérations hors Groupe. Bien que le système de soutien d'une banque locale serait initialement mis en œuvre au niveau régional, au sein de la fédération de ladite banque locale, si les ressources au niveau régional étaient insuffisantes, il pourrait alors être fait appel au mécanisme de soutien national, c'est-à-dire au soutien des autres fédérations. Si les Caisses Locales du Groupe bénéficient également du soutien des fédérations hors Groupe, elles demeurent exposées aux risques relatifs aux caisses locales qui ne font pas partie du Groupe.

Certains aspects de la gouvernance du Groupe sont soumis aux décisions prises par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

En droit français, certaines questions relatives à la gouvernance des dix-huit fédérations de Crédit Mutuel (ce qui comprend les onze fédérations du Groupe et les sept fédérations hors Groupe) sont déterminées par un organe central connu sous le nom de Confédération Nationale du Crédit Mutuel (« CNCM »). La CNCM représente toutes les caisses locales des dix-huit fédérations devant les autorités françaises de régulation et de supervision bancaires. En outre, la CNCM a le pouvoir d'exercer des fonctions de surveillance financière, technique et administrative quant à l'organisation des banques Crédit Mutuel, et de prendre des mesures pour assurer leur bon fonctionnement, y compris la radiation d'une banque de la liste des banques autorisées à mener leurs activités au sein du système Crédit Mutuel.

III.3.2 – Risques de crédit

III.3.2.1 – Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

III.3.2.1.1 – Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme “groupe de clients liés” les personnes physiques ou morales qui constituent un ensemble du point de vue du risque parce que l’une d’entre elles détient sur l’autre ou les autres directement ou indirectement un pouvoir de contrôle ou parce qu’il existe entre elles des liens tels qu’il est probable que si l’une d’entre elles rencontrait des problèmes financiers, notamment des difficultés de financement ou de remboursement, les autres connaîtraient des difficultés de financement ou de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d’une procédure qui reprend les dispositions de l’alinéa 39 du paragraphe 1 de l’article 4 du texte réglementaire de l’UE n°575/2013.

Pondération des produits et des garanties

Pour l’évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l’engagement nominal peut s’appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d’octroi

La décision d’octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l’instruction d’une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l’exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l’article n° 107 de l’arrêté du 3 novembre 2014, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l’ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu’il prend ou fait prendre et dispose d’une délégation *intuitu personae*.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personae*, la décision relève d’une Commission de Décision Engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l’objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d’engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d’une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :
– l’une, de veiller à la pertinence des décisions d’octroi au travers de l’analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
– l’autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d’évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

III.3.2.1.2 – Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le Groupe CM11 dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La Filière Engagements contribue, aux côtés des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la Filière Engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le Contrôle Permanent et la Direction des Risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites "Grands Risques", déterminées en fonction soit des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires, soit des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites corporate, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs / risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement amiable/...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

La fonction de Contrôle Permanent Réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies "risque" appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la Masse Risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. S'appuyant sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (Règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014/Règlement (UE) n°575/2013), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la Masse Risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer "sous Masse Risquée" puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux, douteux compromis ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

III.3.2.2 – Données chiffrées

III.3.2.2.1 – Synthèse chiffrée du risque crédit (bilan et hors bilan)

Exposition

Le total des expositions brutes atteint 368,5 milliards d'euros, en hausse de 13,9 % par rapport à fin 2014. Les créances clientèles s'élèvent à 305,6 milliards d'euros en progression de 5,8 % par rapport à 2014 et les encours sur les établissements de crédits sont en augmentation de 81 %.

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Prêts et créances		
Établissements de crédit	62 920	34 775
Clientèle	305 593	288 813
Exposition brute	368 514	323 588
Provisions pour dépréciation		
Établissements de crédit	- 0	- 3
Clientèle	- 8 380	- 8 471
Exposition nette	360 134	315 115

Source: Comptabilité - Hors pensions.

Engagements donnés

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement donnés		
Établissements de crédit	1 242	1 452
Clientèle	53 490	48 897
Engagements de garantie donnés		
Établissements de crédit	1 322	1 740
Clientèle	15 433	15 184
Provision pour risques sur engagements donnés	126	156

Source: Comptabilité - Hors pensions.

III.3.2.2.2 – Crédits à la clientèle

Le total des créances clientèle hors pensions est de 305,6 milliards d'euros, en hausse de 5,8 % par rapport à 2014. Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme progressent de 6 % et les crédits à court terme de 6,8 %.

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Crédits court terme	61 048	57 169
Comptes ordinaires débiteurs	7 698	7 838
Créances commerciales	6 164	4 992
Crédits de trésorerie	46 435	43 818
Créances export	751	522
Crédits moyen et long terme	230 939	217 791
Crédits d'équipement	52 858	49 490
Crédit habitat	155 910	147 167
Crédit-bail	9 654	9 267
Autres crédits	12 518	11 867
Total brut des créances clientèle - Hors créances douteuses	291 988	274 960
Créances douteuses	12 981	13 081
Créances rattachées	624	772
Total brut des créances clientèle	305 593	288 813

Source: Comptabilité - Hors pensions.

Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité.

Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97,6 % des prêts et créances à la clientèle.

Répartition par note interne des encours sains à la clientèle :

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne	31/12/2015 en %	31/12/2014 en %
A+ et A-	39,5 %	37,8 %
B+ et B-	27,6 %	30,3 %
C+ et C-	21,1 %	21,5 %
D+ et D-	9,5 %	8,0 %
E+	2,4 %	2,3 %

Source: Suivi des risques.

Périmètre consolidé Groupe CM11 (sauf Targobank Allemagne), y/c Cofidis, succursales étrangères du CIC et banque privée.

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B +	A1 à A2	A+ à A
B -	A3 à Baa1	A- à BBB+
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D -	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

Zoom prêts habitat

L'encours des prêts habitat a crû en 2014 de 5,9 %. Il représente 53 % du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est à 87 % adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Prêts à l'habitat	155 910	147 167
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	60 371	53 572
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	75 733	74 334
Autres Garanties ¹	19 806	19 262

Source: Comptabilité.

1. Hypothèques autres rangs, nantissements, gages,...

Répartition des crédits par type de clientèle

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du Groupe CM11.

	31/12/2015 en %	31/12/2014 en %
Grand Public	79 %	79 %
Entreprises	18 %	18 %
Grandes entreprises	1 %	1 %
Financements spécialisés et autres	2 %	1 %

Source: Suivi des Risques / Direction Financière.

* Périmètre Groupe CM11 (hors succursales étrangères du CIC), y/c Targobank Allemagne et Cofidis.
ACM et Informatique non pris en compte.

Répartition géographique des risques clientèle

98 % des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

	31/12/2015 en %	31/12/2014 en %
France	89 %	90 %
Europe hors France	9 %	8 %
Autres pays	2 %	2 %

Source: Comptabilité.

Risque de concentration / Exposition par secteur

Ces deux rubriques sont traitées dans le chapitre "informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle tels que transposés dans la réglementation européenne".

Grands risques

Entreprise

Concentration des risques clientèle	31/12/2015	31/12/2014
* Engagements dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	44	38
Total Engagements en millions d'euros	26 821	24 721
<i>dont total bilan en millions d'euros</i>	9 694	9 017
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	17 127	15 704
* Engagements dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	148	137
Total Engagements en millions d'euros	43 470	40 504
<i>dont total bilan en millions d'euros</i>	17 181	16 010
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	26 288	24 494

* Source: Déclaratif Grands Risques Groupe CM11 - risques pondérés, en K€.

Engagements: utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Banques

Concentration des risques clientèle	31/12/2015	31/12/2014
* Engagements dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	9	9
Total Engagements en millions d'euros	5 509	5 543
<i>dont total bilan en millions d'euros</i>	3 835	3 397
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	1 674	2 146
* Engagements dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	33	33
Total Engagements en millions d'euros	9 615	9 829
<i>dont total bilan en millions d'euros</i>	7 023	6 605
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	2 593	3 224

* Source: Déclaratif Grands Risques Groupe CM11 - risques pondérés, en K€. Engagements: utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses diminuent avec 12 981 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre un encours de 13 081 millions d'euros au 31 décembre 2014. Elles représentent 4,2 % des crédits bilan à la clientèle contre 4,4 % en 2014.

A fin 2015, le coût du risque avéré clientèle représente 0,27 % de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,308 % au 31 décembre 2014. Le coût du risque global clientèle, intégrant les provisions pour dépréciations collectives, ressort à 0,26 % de l'encours brut de créances contre 0,310 % au 31 décembre 2014.

Coût du risque

	31/12/2015	31/12/2014
Coût du risque global clientèle	0,260 %	0,310 %
Réseaux bancaires ¹	0,13 %	0,16 %
<i>Particuliers</i>	0,06 %	0,07 %
<i>Crédits à l'habitat</i>	0,05 %	0,05 %
Crédits à la consommation Targobank Allemagne	1,02 %	1,17 %
Crédits à la consommation Cofidis	2,89 %	3,34 %
Banque de Financement ²	0,16 %	0,15 %
Banque privée	- 0,07 %	0,03 %

Source: DGR et comptabilité.

1. Périmètre réglementaire, réseaux CIC, BECM, CIC Iberbanco (hors Targobank Allemagne, Cofidis) et filiales support du réseau.

2. Grandes entreprises, international (y compris succursales étrangères), financements spécialisés.

Qualité des risques clientèle

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2015	31/12/2014
Créances dépréciées individuellement	12 981	13 081
Provisions pour dépréciation individuelle	7 863	7 799
Provision collective des créances	518	684
Taux de couverture global	64,6 %	64,8 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	60,6 %	59,6 %

Source: Comptabilité.

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

31/12/2015 En millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	2 410	535	310	0	3 255
Banques centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	37	42	4	0	84
Entreprises non financières	257	37	77	0	371
Clientèle de détail	2 107	456	209	0	2 771
Total	2 410	535	310	0	3 255

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

31/12/2014 En millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	3 598	391	319	0	4 308
Banques centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	5	0	0	0	5
Autres entreprises financières	29	2	5	0	36
Entreprises non financières	192	25	73	0	290
Clientèle de détail	3 357	365	226	0	3 948
Total	3 598	391	319	0	4 308

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

III.3.2.2.3 – Crédits interbancaires*

Répartition géographique des prêts interbancaires

	31/12/2015 en %	31/12/2014 en %
France	79,2 %	78,3 %
Europe hors France	13,3 %	14,6 %
Autres pays	7,5 %	7,1 %

Source: calculateur des risques de crédit.
Banques uniquement - Hors Targobank Allemagne, Targobank Espagne et Cofidis.

La structure des crédits interbancaires par zone géographique est ventilée sur le pays de résidence territoriale de l'établissement emprunteur.

À fin 2015, les expositions sont majoritairement centrées sur les établissements européens, notamment les banques Françaises et Allemandes. On note une légère diminution de la part des encours situés en Europe hors France, alors que la part des encours situés en France et dans les autres pays a augmenté.

Structure des encours interbancaires par note interne

	Equivalent note externe	31/12/2015 en %	31/12/2014 en %
A +	AAA/AA+	11,3 %	11,0 %
A -	AA/AA-	51,0 %	56,3 %
B +	A+/A	13,6 %	24,0 %
B -	A-	18,2 %	2,3 %
C et en dessous	BBB+ et moins	5,8 %	6,5 %
Non noté		0,0 %	0,0 %

Source: calculateur des risques de crédit.
Banques uniquement - Hors Targobank Allemagne, Targobank Espagne et Cofidis.

Les encours interbancaires sont très largement concentrés sur les meilleurs crans de notation interne, 94,2 % des expositions étant notées entre A+ et B- à fin 2015 (soit un équivalent externe compris entre AAA et A-), contre 93,5 % en 2014.

III.3.2.2.4 – Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7c de l'annexe aux états financiers consolidés du groupe CM11.

III.3.2.2.5 – Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2015	31/12/2014
	Valeur comptable	Valeur comptable
Titres de créance	121 447	114 768
<i>dont Effets publics</i>	26 104	24 769
<i>dont Obligations</i>	95 343	89 999
Instruments dérivés	8 206	9 925
Pensions & prêts de titres	14 419	15 736
Exposition brute	144 072	140 429
Provisions pour dépréciation des titres	- 69	- 100
Exposition nette	144 003	140 329

Source : Comptabilité.

III.3.3 – Risques de gestion de bilan

III.3.3.1 – Organisation de l'activité

La gestion de bilan du Groupe CM11 est centralisée.

Les comités décisionnels en matière de gestion de bilan sont les suivants :

- Le Comité technique ALM du Groupe CM11 décide de la mise en place des couvertures de taux et de liquidité au regard des différents indicateurs de risque. Ce comité se réunit trimestriellement a minima ; il est composé des directeurs financiers, des représentants de la gestion de bilan, du directeur des risques, ainsi que des représentants de la BFCM et du Marketing.
- Le Comité de suivi ALM du Groupe CM11 est composé des principaux dirigeants du Groupe, de représentants de la direction financière, de la direction des risques et de la BFCM ; ce comité valide les limites de risques proposées par le Comité technique ALM et est informé de l'évolution des risques ALM du Groupe CM11.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité de PNI et impasses) dans les limites fixées, au niveau global CM11 et en deçà des seuils d'alerte pour chacune des banques composant le Groupe. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les analyses ALM sont également présentées chaque trimestre devant le Comité des Risques Groupe. Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité font en outre l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CF de CM, de la FCMCEE, de la BFCM et des autres entités du Groupe CM11 (banques régionales du CIC, BECM, etc.).

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- La gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres.
- La gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part.
- La gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

III.3.3.2 – La gestion du risque de taux *

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du Groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel du Groupe CM11. Chacune des banques du Groupe CM11 est assujettie à des seuils d'alerte de mêmes niveaux que les limites s'appliquant au périmètre global Groupe CM11. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre.

- **L'impasse statique à taux fixe** correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites ou des seuils d'alerte de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
- **L'impasse statique "inflation"** sur un horizon de temps de 1 à 10 ans
- **La sensibilité de la marge nette d'intérêts** calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites ou des seuils d'alerte. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Plusieurs scénarios sont analysés :

- Scénario 1 (scénario de référence) : hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court.
- Scénario 2 (scénario de référence) : baisse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court.
- Scénario 3 : hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court.
- Scénario 4A (stress) : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court sur stock + 20 % sur production nouvelle et 80 % à taux long sur production nouvelle.
- Scénario 4B (stress) : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court 50 % / taux long 50 %
- Scénario 5A : baisse de 2 % des taux de marché (floorés à 0) et de 0,66 % de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court.
- Scénario 5B : baisse de 2 % des taux de marché (floorés à 0) et de 0,66 % de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court 50 % / taux long 50 %.

Dans le scénario de référence (scénario 2), le produit net d'intérêt de la Banque commerciale du Groupe CM11 est exposé, au 31 décembre 2015, à la baisse des taux : - 1,21 % (- 121,5 millions d'euros en valeur absolue), contre - 1,92 % au 31 décembre 2014. En année 2, l'exposition à la baisse des taux se situe à - 2,53 % (soit - 258,0 millions d'euros en valeur absolue), contre - 3,20 % un an auparavant. Au 31 décembre 2015, le floor fixé à Inflation + 0,25 % pour la détermination du taux livret par les pouvoirs publics est atteint. Aussi la variation du taux livret dans ce scénario n'est que de 0,33 % au lieu des 0,67 % habituels, contribuant à la sensibilité à la baisse des taux. Les limites de risque (3 % du PNB à 1 an et 4 % à 2 ans) s'appliquant à la Banque commerciale CM11 sont respectées.

Indicateurs de sensibilité du PNB de la Banque commerciale CM11 (hors holding) :

Sensibilité en % du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	1,7 %	3,1 %
Scénario 2	- 1,2 %	- 2,5 %
Scénario 3	2,8 %	5,4 %
Scénario 4A	0,7 %	- 0,6 %
Scénario 4B	4,7 %	0,2 %
Scénario 5A	0,7 %	- 2,8 %
Scénario 5B	1,0 %	- 2,5 %

– **La sensibilité de la VAN** qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 3 standard :

Depuis le 31 décembre 2015, la sensibilité de la VAN Bâle 3 est calculée selon les préconisations de l'EBA :

- Exclusion des fonds propres et tombée à j+1 des immobilisations.
- Actualisation des flux à l'aide d'une courbe de taux de swap (sans spread de liquidité, ni spread de crédit).
- La durée moyenne des dépôts non échéancés étant inférieure à 5 ans, le plafonnement à 5 ans demandé par la réglementation est sans objet.

est sans objet.

Une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse (avec application d'un floor à 0 % pour les taux de marché), permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	En % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	+ 7,4 %
Sensibilité - 200 bp	- 9,0 %

III.3.3.3 – La gestion du risque de liquidité

Le Groupe CM11 attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe CM11 repose sur les axes suivants :

- le suivi du Liquidity Coverage Ratio, représentatif de la situation de liquidité à court terme du Groupe.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 5 ans et font l'objet de seuils d'alerte.
- la détermination de l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, dont les règles d'écoulement sont basées sur les pondérations du Net Stable Funding Ratio. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de seuils d'alerte, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Ventilation du bilan consolidé Groupe CM11 selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)

2015

En millions d'euros
Actif
Actifs financiers détenus à des fins de transaction
Actifs financiers désignés à la JV par le compte de résultat
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)
Actifs financiers disponibles à la vente
Prêts et créances
Placements détenus jusqu'à leur échéance
Autres actifs
Passif
Dépôts de banques centrales
Passifs financiers détenus à des fins de transaction
Passifs financiers désignés à la JV par compte de résultat
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)
Passifs financiers évalués au coût amorti
(a) Comprends les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.
(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations. Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement. Hors activités d'assurance.

2014

En millions d'euros
Actif
Actifs financiers détenus à des fins de transaction
Actifs financiers désignés à la JV par le compte de résultat
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)
Actifs financiers disponibles à la vente
Prêts et créances
Placements détenus jusqu'à leur échéance
Autres actifs
Passif
Dépôts de banques centrales
Passifs financiers détenus à des fins de transaction
Passifs financiers désignés à la JV par compte de résultat
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)
Passifs financiers évalués au coût amorti
(a) Comprends les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.
(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations. Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement. Hors activités d'assurance.

Maturités résiduelles contractuelles							
< 1 mois ^(a)	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Indéterminée ^(b)	Total
1 407	370	3 671	2 560	3 554	2 962	49	14 573
74	35	0	1	307	48	1 792	2 256
8	0	3 846	56	227	81	4	4 221
2 563	5 439	10 069	4 452	9 630	7 068	1 948	41 169
75 760	15 539	27 256	31 999	71 353	151 246	1 694	374 847
0	0	5 591	0	10 009	0	0	15 600
6 930	4 735	1 672	26	101	4	1 462	14 930
0	0	0	0	0	0	0	0
1 304	97	2 191	644	1 844	2 048	129	8 257
50	121	73	0	0	0	0	243
19	28	2 538	292	2 359	488	5	5 729
206 389	30 529	62 895	29 330	63 913	37 428	3 112	433 595

Maturités résiduelles contractuelles							
< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
1 204	790	4 745	2 044	4 087	3 916	5	16 791
26	3	0	35	503	46	1 588	2 201
5	0	4 394	9	166	61	12	4 648
2 334	3 485	8 136	3 523	10 488	6 665	1 848	36 480
43 239	17 077	24 691	30 822	64 648	150 117	1 303	331 896
10	2	577	5 012	5 057	5 000	0	15 658
1 454	6 117	1 446	13	5 777	46	278	15 130
16	18	25	0	0	0	0	59
1 048	190	3 066	529	2 402	3 349	14	10 596
858	618	1 049	0	0	0	0	2 525
18	19	2 611	338	2 400	1 280	3	6 668
190 673	24 203	53 773	31 347	61 680	43 518	3 409	408 603

III.3.3.4 – Risque de change

Les positions de change de chaque entité du Groupe sont centralisées automatiquement sur la holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée.

Ainsi, aucune entité du Groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CM-CIC Marchés bénéficient d'une limite propre de position de change.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et en transit donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

III.3.3.5 – Risque actions

Le risque actions couru par le Groupe CM11 est de différentes natures.

III.3.3.5.1 – Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 986 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 734 au 31 décembre 2014 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (voir note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concerneraient :

2 136 millions d'euros en juste valeur sur option, dont 1 836 millions d'euros pour le métier capital développement.

9 428 millions d'euros détenus par le pôle assurance GACM (voir note annexe 1.3.4. aux comptes consolidés), dans le cadre de contrats en unités de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

III.3.3.5.2 – Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 9 473 millions d'euros et 2 895 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- les titres de participation pour 2 207 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 475 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres Club Sagem pour 45 millions, les titres Desjardins pour 48 millions, les titres Foncières des Régions pour 428 millions et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 118 millions d'euros ;
- les autres titres détenus à long terme pour 213 millions d'euros.

III.3.3.5.3 – Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient.

Les reprises nettes de dépréciations constatées en résultat atteignent 98 millions d'euros en 2015 contre 32 millions d'euros en 2014.

Au 31 décembre 2015, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 3 773 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 1 704 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 2 068 millions d'euros.

III.3.3.6 – Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissaient sur environ 400 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

	12/31/15	12/31/14
Nombre de lignes cotées	34	34
Nombre de lignes non cotées actives	354	375
Portefeuille réévalué pour compte propre en millions d'euros	2 078	1 996
Capitaux gérés pour comptes de tiers en millions d'euros	302	360
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	47	50

Source : suivi des risques.

III.3.4 – Risques des activités de marché

III.3.4.1 – Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC). Pour ces trois métiers, la gestion est "saine et prudente".

III.3.4.1.1 – Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement de l'ensemble des activités du groupe CM11. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Londres mais aussi désormais aux États-Unis (format US144A) et en Asie (format Samouraï) et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en AFS (Available For Sale) ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

III.3.4.1.2 – Commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que Libre Arbitre ou Stork, directement issue de l'expertise du métier investissement taux-actions-crédits qui s'adressent aux clients des différents réseaux Crédit Mutuel et CIC, institutionnels, entreprises et particuliers.

Au 1^{er} janvier 2016, les équipes de CM-CIC Securities ont été intégrées au sein de CM-CIC Marchés pour construire CM-CIC Market Solutions : une plateforme complète de solutions de marchés proposées à la clientèle sur tous les marchés primaires ou secondaires mais aussi sur les solutions de dépositaire (dépositaire d'OPC et tenue de comptes titres). Elle permettra notamment de mieux accompagner les clients pour leurs financements de marché.

III.3.4.1.3 – Investissement taux-actions-crédits

Le métier est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (spread), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

III.3.4.2 – Structures de contrôle

En 2015, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué de mettre à jour ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD4, en particulier la VaR stressée et l'IRC (Incremental Risk Charge), en plus de la mesure de risques en VaR/stress-tests dans le cadre du projet "modèle interne des risques de marché", et de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle 3).

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un "corps de règles". Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les Conseils d'Administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes de contrôle :
 - risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
 - comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,
 - juridique et fiscal de CM-CIC Marchés, en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec le service juridique et fiscal CM-CIC Marchés,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
 - du contrôle périodique métiers du groupe CM11 qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de CM-CIC Marchés (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Il est présidé par le membre de la direction générale en charge de CM-CIC Marchés, il comprend le Directeur général du CIC et de la BFCM, les responsables front office, du post-marché, du back office, du CCR, du CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du "modèle interne des risques de marché".

III.3.4.3 – Gestion des risques *

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES), déclinée par desk, et en VaR ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués pour les métiers d'investissement taux-actions-crédits et commercial en métropole, stables de 2010 à 2012, révisés à la baisse en 2013, ont légèrement augmenté mi-2015 par rapport à 2014. En fin 2015, les limites de ces activités ont été reconduites pour 2016. Le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA complète le dispositif de suivi des risques.

La VaR CM11 était de 7.5 millions d'euros à fin 2015. Un dispositif de stress vient compléter la gestion des risques, avec une procédure d'escalade en cas de dépassement de limites.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements et des ventes des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de trading sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de CM-CIC Marchés.

La position de trésorerie au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite, revue à la baisse de 10 à 7 milliards d'euros pour 2016, avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet d'une surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle de CM-CIC Marchés sont relatifs aux activités suivantes:

– *Refinancement* :

Les risques de marché de la BFCM concernent principalement le portefeuille de liquidité. Ceux-ci sont calculés réglementairement à partir de la CAD et du RES. Au cours de l'année 2015, la consommation en fonds propres en CNC est passée globalement de 101,8 millions d'euros à 118,1 millions d'euros avec un plus haut à 138,1 millions d'euros en novembre. Les variations proviennent d'une hausse du RES, liée à une méthodologie plus sévère, compensée en partie par une baisse en fin d'année de la CAD au titre du Risque Général de Taux qui retrouve ainsi son niveau de début d'année (mise en place de dérivés face aux titres à court terme du buffer de liquidité).

– *Hybrides* :

La consommation en fonds propres, s'établit à 79 millions d'euros en moyenne en 2015 pour terminer l'année à 74,9 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles a atteint 2 milliards d'euros fin 2015 (1,9 milliard en 2014).

– *Crédit* :

Les positions correspondent soit à des arbitrages titres/CDS (credit default swap), soit à des positions d'indices ou tranches Itraxx/CDX, ou des ABS (asset backed securities). Le portefeuille de crédit corporates et financières, qui inclut les positions basées sur des indices ou tranches Itraxx/CDX, voit sa consommation de fonds propres évoluer autour de 54 millions d'euros tout au long de l'année et terminer à 49 millions d'euros fin 2015. Cette baisse s'explique par l'arrivée à maturité de Tranches Itraxx. Sur le portefeuille ABS, la consommation de risques évolue autour de 40 millions d'euros (41,3 millions d'euros en fin d'année), compte tenu d'une gestion prudente des risques sur les pays périphériques et de l'allègement de positions sur ces pays.

– *M&A et divers actions* :

La consommation de fonds propres s'est établie à 47 millions d'euros en moyenne en 2015 avec un plus haut à 64 millions d'euros en septembre. Cette hausse suit l'évolution des encours et la sortie d'OST sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 391 millions d'euros en décembre 2015 (avec un plus haut à 554 millions d'euros en septembre), contre 329 millions d'euros fin 2014.

– *Fixed income* :

Les positions concernent des investissements directionnels ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les états périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, l'encours est passé en-dessous de 200 millions d'euros en fin d'année 2015 et est resté faible depuis la tombée de 1,7 milliard d'euros en septembre 2014. L'encours global de titres d'États se monte à 2,8 milliards fin 2015 (3,1 milliards d'euros fin 2014) dont 1,9 milliard d'euros sur la France. Un portefeuille de liquidité, visant à gérer le buffer et principalement investi en titres souverains, est détenu dans les comptes de la BFCM.

III.3.4.4 – Risque lié au modèle

Le CRR de CM-CIC Marchés est en charge du développement des rares modèles intervenant dans les valorisations de ses positions. En 2015, les modèles concernés sont au nombre de quatre. Ces modèles sont encadrés par une politique générale validée en comité des risques de marchés tous les ans. Elle prévoit un développement et une documentation par le CRR, un suivi de leur performance également produit par le CRR et revu par le contrôle permanent métiers et la direction des risques groupe, pour présentation en comité des risques de marchés. Ces modèles sont également intégrés dans le programme d'audit par le contrôle périodique métiers groupe.

III.3.4.5 – Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CM-CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

CM-CIC Marchés observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

III.3.4.6 – Titrisation

Au cours de l'exercice 2015, les investissements du groupe en matière de titrisations ont augmenté de 1,2 milliard d'euros (+ 21 %), et représentent 6,8 milliards d'euros d'encours comptables au 31/12/2015.

Les portefeuilles de titrisations sont gérés de façon prudente et sont constitués très largement de titres seniors, de très bonne qualité de crédit. La hausse de l'encours en 2015, qui a porté essentiellement sur des titres AAA, a permis d'augmenter encore la qualité globale des portefeuilles, puisque 74 % des titres sont notés AAA (contre 69 % en 2014) et 16 % entre A et AA. Les portefeuilles sont diversifiés, à la fois en termes de types d'expositions (RMBS, CMBS, CLO, ABS de prêts auto, ABS de prêts à la consommation, ABS de cartes de crédit), et de zones géographiques (États-Unis, Pays-Bas, Royaume Uni, France, Italie, Allemagne).

Les investissements sont réalisés dans un cadre précis de limites, validé par la Direction des Engagements du groupe, ces limites faisant l'objet d'une révision annuelle, au minimum.

Les investissements des activités de marché, qui représentent 90 % des encours de titrisations, sont également soumis au respect d'un Corps de Règles propre à CM-CIC Marchés, qui encadre de façon rigoureuse les encours et les risques des portefeuilles.

Les obligations réglementaires, ont été régulièrement renforcées pour les titrisations depuis la dernière crise financière. Dans ce cadre, des procédures spécifiques ont été mises en place. Celles-ci permettent d'assurer un monitoring fin des tranches et de vérifier de manière continue les informations relatives à la performance des expositions sous-jacentes.

Des tests de résistance sont également réalisés chaque mois sur les portefeuilles. En 2014, une revue de la qualité des actifs (AQR), ainsi que des Stress Tests, ont été réalisés par la Banque Centrale Européenne avec des résultats très satisfaisants. Il en sera de même en 2016, sur la base des stocks de fin 2015.

Répartition des encours par portefeuille <small>En millions d'euros</small>	2015	Rappel 2014
Portefeuille Bancaire	6 154	4 374
Portefeuille de Négociation	594	1 218
Total	6 748	5 592

Répartition des encours Inv. Grade / Non Inv. Grade <small>En %</small>	2015	Rappel 2014
Catégorie Investment Grade (dont AAA 74 %)	92 %	90 %
Catégorie Non Investment Grade	8 %	10 %
Total	100 %	100 %

Répartition géographique des encours	
USA	41,8 %
Allemagne	12,6 %
Pays-Bas	10,9 %
Royaume-Uni	9,4 %
Italie	7,7 %
France	6,3 %
Espagne	1,9 %
Portugal	1,5 %
Norvège	1,4 %
Irlande	1,1 %
Belgique	0,7 %
Finlande	0,5 %
Grèce	0,2 %
Australie	0,1 %
Autres pays	4,0 %
Total	100,0 %

Les expositions du groupe sur les pays européens les plus fragilisés sont très faibles (Irlande : 1,1 %, Portugal 1,5 %, Grèce : 0,2 %). D'autre part, les tranches situées dans la catégorie Non Investment Grade font l'objet d'une surveillance renforcée, et, dans le cas de la Grèce, de provisions.

La succursale de New York détient un portefeuille résiduel de RMBS américains, datant d'avant 2008, en catégorie Non Investment Grade de 437 millions d'euros, en gestion extinctive. Les pertes attendues sur ce portefeuille sont intégralement provisionnées.

III.3.5 – Le ratio européen de solvabilité (RES) *

Conformément à l'article 8 du règlement UE n°575/2013, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée : BFCM, Crédit Mutuel-CIC Home Loan et CIC Iberbanco. Les autres entités régulées sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée.

Les informations sur les risques du ratio de solvabilité concernant le groupe CM11, sont présentées dans le chapitre "Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle tel que transposé dans la réglementation européenne".

III.3.6 – Risques opérationnels *

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 3, le groupe CM11 a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du groupe CM11, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le groupe CM11 est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Cette autorisation a été étendue à Cofidis France depuis le 1^{er} juillet 2014 et une demande d'homologation a été faite pour Targobank Allemagne en juin 2015 (en attente d'une autorisation de la BCE).

La déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du groupe, de Cofidis, de Banque Casino est également autorisée depuis le 30 juin 2012.

III.3.6.1 – Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du Groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, l'autonomie et les contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne), optimiser les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 des accords de Bâle tels que transposés dans la réglementation européenne).

III.3.6.2 – Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du Groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

III.3.6.3 – Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le Groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces travaux sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, par type de risque et par objet de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le Groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PUPA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

III.3.6.4 – Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance et intègrent les exigences de l'Arrêté du 3 novembre 2014.

III.3.6.5 – Documentation et procédure

Le Groupe dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des reportings, du périmètre de suivi des entités du Groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des Key Risk Indicator (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

III.3.6.6 – Plans d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA)

Les PUPA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une "méthodologie d'élaboration d'un PUPA", document de référence du Groupe Crédit Mutuel-CIC, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PUPA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 3 ;
- les PUPA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PUPA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

III.3.6.7 – Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du Groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du Groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PUPA jusqu'au retour à la normale.

III.3.6.8 – Assurance en déduction des fonds propres

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction et en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto-assurance du Groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le Groupe dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle, qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

III.3.6.9 – Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

III.3.6.10 – Inventaire des sinistres du Groupe CM11

Le total des sinistres du Groupe CM11 atteint 114,4 millions d'euros en 2015, dont 186,5 millions de pertes et 72,1 millions de reprises nettes de provisions sur des sinistres passés.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 54,6 millions d'euros ;
- risque juridique: 41,5 millions d'euros ;
- relation du travail : 7 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 6 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 5,3 millions d'euros.

III.3.7 – Autres risques

III.3.7.1 – Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

III.3.7.2 – Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont compris dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PUPA.

Concernant la gestion des risques sociaux et environnementaux, la démarche entreprise fait l'objet d'un descriptif dans le volet sociétal de la partie RSE.

III.4 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE CM11

Bilan IFRS (en millions d'euros)

Actif

	31/12/2015	31/12/2014	Notes
Caisse, Banques centrales	11 078	33 791	4a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 120	30 363	5a, 5c
Instruments dérivés de couverture	4 221	4 648	6a, 5c, 6c
Actifs financiers disponibles à la vente	110 296	100 562	7a, 5c
Prêts et créances sur les établissements de crédits	70 250	43 606	4a
Prêts et créances sur la clientèle	304 136	287 224	8a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	791	599	6b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 095	13 071	9
Actifs d'impôts courants	1 105	1 253	13a
Actifs d'impôts différés	1 058	1 078	13b
Comptes de régularisation et actifs divers	15 329	15 418	14a
Actifs non courants destinés à être cédés	116	0	3e
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 427	2 468	15
Immeubles de placement	1 891	1 927	16
Immobilisations corporelles	2 914	2 840	17a
Immobilisations incorporelles	815	926	17b
Ecarts d'acquisition	4 001	3 960	18
Total de l'actif	570 644	543 735	

Passif

	31/12/2015	31/12/2014	Notes
Banques centrales	0	59	4b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13 500	16 878	5b, 5c
Instruments dérivés de couverture	5 729	6 668	6a, 5c, 6c
Dettes envers les établissements de crédit	43 990	37 212	4b
Dettes envers la clientèle	254 370	235 831	8b
Dettes représentées par un titre	105 396	105 672	18
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 1 530	- 2 524	6b
Passifs d'impôts courants	620	558	13a
Passifs d'impôts différés	1 100	1 254	13b
Comptes de régularisation et passifs divers	13 223	13 632	14b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	130	0	3e
Provisions techniques des contrats d'assurance	88 090	84 560	20
Provisions	2 405	2 595	21
Dettes subordonnées	6 088	6 486	22
Capitaux propres	37 531	34 856	
Capitaux propres - part du Groupe	34 670	32 235	
Capital et réserves liées	5 820	5 840	23a
Réserves consolidées	25 049	22 978	23a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 543	1 238	23b
Résultat de l'exercice	2 258	2 179	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	2 861	2 621	
Total du passif	570 644	543 735	

Compte de résultat IFRS (en millions d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014	Notes IFRS
Intérêts et produits assimilés	15 804	17 896	25
Intérêts et charges assimilées	- 10 243	- 12 277	25
Commissions (produits)	4 277	3 743	26
Commissions (charges)	- 1 120	- 892	26
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	698	456	27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	427	148	28
Produits des autres activités	15 150	14 786	29
Charges des autres activités	- 12 177	11 886	29
Produit net bancaire IFRS	12 817	11 973	
Charges générales d'exploitation	- 7 371	- 7 042	30a, 30b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 536	- 504	30c
Résultat brut d'exploitation IFRS	4 910	4 427	
Coût du risque	- 803	- 872	31
Résultat d'exploitation IFRS	4 107	3 555	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	42	71	15
Gains ou pertes sur autres actifs	- 16	5	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	- 90	- 21	33
Résultat avant impôt IFRS	4 044	3 610	
Impôts sur les bénéfices	- 1 507	- 1 195	34
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	- 23		3e
Résultat net	2 514	2 415	
Intérêts minoritaires	256	235	
Résultat net – part du Groupe	2 258	2 179	

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en millions d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014	Notes IFRS
Résultat net	2 514	2 415	
Ecart de conversion	79	60	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	161	624	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	4	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 1	21	
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	239	710	
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	61	- 102	
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	61	- 102	23c, 23d
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 814	3 023	
<i>dont part du Groupe</i>	2 563	2 707	
<i>dont intérêts minoritaires</i>	251	316	

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

Tableau de variation des capitaux propres (en millions d'euros)

	Capital	Primes	Réserves ¹
Capitaux propres au 31 décembre 2013	5 759	0	21 081
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 011
Augmentation de capital	81		
Distribution de dividendes			- 137
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			54
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	81	0	1 928
Résultat consolidé de la période			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Variation des écarts actuariels			
Variation des taux de conversion			
Sous-total	0	0	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Autres variations	- 0	- 0	- 32
Capitaux propres au 31 décembre 2014	5 840	- 0	22 978
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2015	5 840	- 0	22 978
Impact de l'application de l'interprétation d'IFRIC 21			27
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015 retraités	5 840	- 0	23 004
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 179
Augmentation de capital	- 20		
Distribution de dividendes			- 107
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	- 20	0	2 072
Résultat consolidé de la période			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Variation des écarts actuariels			
Variation des taux de conversion			
Sous-total	0	0	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			0
Autres variations			- 27
Capitaux propres au 31 décembre 2015	5 820	- 0	25 049

1. Les réserves sont constituées au 31 décembre 2015 par la réserve légale pour 284 millions d'euros, les réserves statutaires pour 4047 millions d'euros, et les autres réserves pour 20718 millions d'euros.

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Ecarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Ecarts actuariels				
- 22	913	- 25	- 156	2 011	29 561	2 436	31 997
				- 2 011	0		0
					81		81
					- 137	- 107	- 244
					54	- 111	- 56
0	0	0	0	- 2 011	- 1	- 218	- 219
				2 179	2 179	235	2 415
	542	2			543	81	625
			- 98		- 98	- 2	- 100
82					82	1	83
82	542	2	- 98	2 179	2 707	316	3 023
					0	- 37	- 37
0	0	0	0	- 0	- 33	125	92
60	1 455	- 23	- 254	2 179	32 235	2 621	34 856
60	1 455	- 23	- 254	2 179	32 234	2 621	34 855
					27	3	30
60	1 455	- 23	- 254	2 179	32 261	2 624	34 885
				- 2 179	0		0
					- 20		- 20
					- 107	- 85	- 192
					0	87	87
0	0	0	0	- 2 179	- 127	3	- 124
				2 258	2 258	256	2 514
	161	1			163	- 11	151
			60		60	1	61
83					83	5	88
83	161	1	60	2 258	2 564	251	2 815
					0		0
		- 0			- 28	- 17	- 45
143	1 616	- 22	- 194	2 258	34 670	2 861	37 531

Tableau des flux de trésorerie nette (en millions d'euros)

	2015	2014
Résultat net	2 514	2 415
Impôt	1 507	1 195
Résultat avant impôts	4 021	3 610
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	549	487
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	133	- 19
+/- Dotations nettes aux provisions	- 60	199
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 42	42
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 28	7
+/- /charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	4 753	- 2 191
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	5 305	- 1 475
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	6 674	12 478
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 912	- 4 555
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 9 903	- 1 427
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 187	225
- Impôts versés	- 1 277	- 1 041
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 1 781	5 679
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	7 545	7 813
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 214	268
+/- Flux liés aux immeubles de placement	16	1
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 524	- 367
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	- 723	- 98
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 212	20
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 1 042	4 379
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 1 254	4 398
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	425	417
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 994	12 531
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	7 545	7 813
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 723	- 98
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 1 254	4 398
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	425	417
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	32 718	20 187
Caisse, banques centrales, CCP	33 733	19 799
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 1 014	388
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	38 712	32 718
Caisse, banques centrales, CCP	11 078	33 733
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	27 634	- 1 014
Variation de la trésorerie nette	5 994	12 531

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 Principes et méthodes comptables

Note 1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2015. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et IFRS 10 à 13, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Normes et interprétations appliquées depuis le 1^{er} janvier 2015

Les amendements adoptés par l'Union européenne sont sans impact significatif sur les états financiers. Ils sont notamment relatifs à :

- **IFRS 3** : exclusion du champ d'application pour les comptes d'un partenariat (pas de cas)
- **IFRS 3 et IAS 40** : précision sur la norme à appliquer pour l'acquisition d'immeuble de placement
- **IFRS 13** : champ d'application de l'approche portefeuille
- **Interprétation IFRIC 21** : Taxes prélevées par une autorité publique. L'impact de première application est présenté dans le tableau des variations des capitaux propres.

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance

Normes	Sujet concerné	Date d'application obligatoire	Conséquences de l'application
IAS 1	Initiative sur l'information à fournir	01/01/2016	Limitée
IAS 19	Cotisation des membres du personnel	01/01/2016	Non concerné
IAS16 / IAS 38	Immobilisations corporelles et incorporelles – clarifications sur le mode d'amortissement fondé sur le revenu	01/01/2016	Non concerné
IFRS 11	Comptabilisation des acquisitions dans une opération conjointe. Comptabilisation de l'accroissement du pourcentage d'intérêt d'un co-participant dans une entreprise commune.	01/01/2016	Non concerné

Norme IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouvelles règles en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Elle n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2015 et entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle n'est donc pas appliquée au 31 décembre 2015.

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, elle répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39 d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit. Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Le Groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 regroupant les différents acteurs (finance, risques, informatique,...). Il intègre l'ensemble des activités concernées du Groupe, y compris les assurances pour lesquelles un report de l'application de la norme est encore en discussion au niveau de l'IASB et de l'UE, compte tenu des interactions avec la future norme IFRS 4.

A ce stade du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 9 essentiellement consacré à l'analyse de la norme, il n'est pas possible de chiffrer les impacts financiers potentiels de l'adoption de la norme.

Note 1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

• Entité consolidante

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 (Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée et Anjou) est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les Caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du Groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en "pyramide inversée".

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité consolidante est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité consolidante à la tête du Groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Ainsi, l'entité consolidante est constituée par :

– La Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), et la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA). Organes politiques des Groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses.

– La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du Groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.).

– Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM et FCMA : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du Groupe.

• Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

– **des entités contrôlées** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

– **des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,

- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

– **des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre

Aseroramino en Seguros y Reaseguros SA, Atlantis Aserores SL, Atlantis Correduria de Seguros y Consultoria Actuarial SA, Atlantis Seguros, Atlantis Vida, Banco Banif Mais SA Espagne, Banco Banif Mais SA Slovaquie, Banco Cofidis SA, Banco Cofidis SA (Spółka

Akcynja) Oddział w Polsce, Banif Plus Bank, Centax SPA, CM-CIC Bail Espagne, Cofidis SGPS SA, Euro Automatic Cash, Fivory SAS, GACM Espana, Margem-Mediação Seguros Lda.

Fusions / absorptions

Pasche Finance SA avec Banque Pasche, Divhold avec Banque du Luxembourg, Sofemo avec Cofidis France, Centax SAP avec Cofidis Italie, Dernières Nouvelles de Colmar et Alsace Média Participation avec Dernières Nouvelles d'Alsace, Massimob et Massimob Property avec Foncière Massena.

Sorties du périmètre

BFCM Francfort, Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda, Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda, Serficom Family Office SA, Trinity SAM.

Changement de dénomination

CM-CIC Capital Finance devient CM-CIC Investissement, CM-CIC Investissement devient CM-CIC Investissement SCR, CM-CIC Capital Innovation devient CM-CIC Innovation, Est Bourgogne Rhône Alpes (EBRA) devient Société d'Investissements Médias, RACC Seguros devient Amgen Seguros Generales Compañia de Seguros y Reaseguros SA.

• Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

• Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

• Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

• Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

• Ecarts d'acquisition

Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en "Variations de valeur des écarts d'acquisition".

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste "participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS3R, sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

• Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Note 1.3 Principes et méthodes comptables

Note 1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan. Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne la modification ou la novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégré dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent en rapport de gestion.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement. La renégociation entraîne la modification ou la décomptabilisation de l'ancien prêt.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Note 1.3.2 Dépréciation des prêts et créances et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, provisions des engagements de financement et garanties financières données

Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste "provisions" pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique "coût du risque" du compte de résultat.

Note 1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Note 1.3.4 Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente et prêts.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des "Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat" comprend :

1. les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - a. ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
 - b. sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - c. constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
2. les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - a. l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, sous réserve que le dérivé incorporé a un impact non négligeable sur la valeur de l'instrument,
 - b. la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs – ce qui est notamment le cas lorsqu'une relation de couverture (taux, crédit) ne peut être établie,
 - c. la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés en "actifs et passifs à la juste valeur par résultat" sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces instruments est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, "mark-to-model".

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait). Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Pour les dérivés qui constituent une créance, leur valorisation intègre également le risque de défaillance de la contrepartie. Lorsqu'un dérivé constitue une dette, sa valorisation tient compte du risque de défaillance de l'entité du groupe qui le détient.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Critères de classement et règles de transfert

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- "*détenus jusqu'à l'échéance*" uniquement dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- "*prêts et créances*" en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.
- "*disponible à la vente*" uniquement dans des cas rares ;

Aucun transfert n'a eu lieu depuis 2008 ; ils ont eu pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en "prêts et créances", ni en "actifs financiers détenus jusqu'à maturité" ni en "juste valeur par résultat".

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "Gains ou pertes latents ou différés", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont calculées sur la base de la juste valeur. Elles sont comptabilisées dans la rubrique "coût du risque" et sont réversibles. En cas de dépréciation, les moins values latentes ou différées sont constatées en résultat.

Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique "gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente" et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les moins values latentes ou différées sont constatées en résultat. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique "gains ou pertes latents ou différés".

Critères de classement et règles de transfert

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette disponibles à la vente peuvent être reclassés :

- en "*Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*", en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

b. en “Prêts et créances” : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie “Actifs financiers disponibles à la vente” vers les catégories “Actifs financiers détenus jusqu'à échéance” ou “Prêts et créances” d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur coûts de transaction inclus. Ceux-ci sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique “Intérêts et produits assimilés” du compte de résultat.

Dépréciation

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

Critères de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 13 :

Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et le dérivés cotés sur un marché organisé ;

Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêts dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêts du marché observés à la date d'arrêté ;

Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ... L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

Dérivés et comptabilité de couverture

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées “sous-jacent” ;
- qui requiert un investissement net initial faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories "Couverture de juste valeur" ou "Couverture de flux de trésorerie" selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de "flashage". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la juste valeur bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée "Day one profit". Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Le seul risque faisant l'objet d'une relation de couverture de juste valeur est le risque de taux.

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture" symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique "gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat" symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou

s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme "hautement efficace" pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe. Elle concerne la grande majorité des couvertures de taux mises en place par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, il est vérifié à chaque arrêté et par pilier qu'il n'y a pas de sur couverture.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres "gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie" alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts" au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Note 1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes "structurés" peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Note 1.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

Note 1.3.7 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

Note 1.3.8 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

- Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :
- les risques opérationnels ;
 - les engagements sociaux ;
 - les risques d'exécution des engagements par signature ;
 - les litiges et garanties de passif ;
 - les risques fiscaux ;
 - les risques liés à l'épargne logement.

Note 1.3.9 **Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit**

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.3.10 **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité "opérationnelle" et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

Note 1.3.11 **Avantages au personnel**

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste "Provisions". Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste "charges de personnel" à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen

de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM11 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du groupe CM11 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite.

Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Note 1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat".

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste "provisions techniques des contrats d'assurance". Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une "comptabilité reflet". La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes "Produits des autres activités" et "Charges des autres activités".

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

Note 1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans.
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné).
- Constructions – équipements : 10-40 ans.
- Agencements et installations : 5-15 ans.
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans.
- Matériel de sécurité : 3-10 ans.
- Matériel roulant : 3-5 ans.
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans.
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" (pour les dotations) et "Produits des autres activités" (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes nets sur autres actifs".

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Produits des autres activités" ou "Charges des autres activités".

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe. Elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants - (Niveau 2).

Note 1.3.14 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. §1.3.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

Note 1.3.15 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 1.3.16 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

Note 1.3.17 Garanties financières (cautions, avals et autres garanties d'ordre) et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Note 1.3.18 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat".

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat" si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Note 1.3.19 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques "actifs non courants destinés à être cédés" et "dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés". Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique "gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées".

Note 1.3.20 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "disponibles à la vente" ou en "juste valeur par résultat",
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "prêts et créances" ou "détenus jusqu'à l'échéance" pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 2 Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe les caisses du réseau CM11, banques régionales du CIC, Targobank Allemagne, Cofidis, Banco Popular Espanol, Banque Marocaine du Commerce Extérieur, Banque de Tunisie ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b) les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

Note 2a Répartition du bilan par activité

Actif

31/12/2015	Banque de détail	Assurance
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	3 587	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	110	11 421
Instruments dérivés de couverture – Actif	1 468	0
Actifs financiers disponible à la vente	946	69 127
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24 855	1 046
Prêts et créances sur la clientèle	270 100	363
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	12 495
Participations dans les entreprises MEE	1 437	147

Passif

31/12/2015	Banque de détail	Assurance
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	80	6 130
Instruments dérivés de couverture – Passif	794	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes envers la clientèle	221 833	78
Dettes représentées par un titre	30 197	0

Actif

31/12/2014	Banque de détail	Assurance
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	12 305	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	155	12 725
Instruments dérivés de couverture – Actif	1 822	0
Actifs financiers disponible à la vente	1 023	64 134
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25 699	35
Prêts et créances sur la clientèle	257 373	507
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	57	12 414
Participations dans les entreprises MEE	1 405	187

Passif

31/12/2014	Banque de détail	Assurance
Banques centrales, CCP – Passif	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	100	5 110
Instruments dérivés de couverture – Passif	1 096	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes envers la clientèle	204 161	98
Dettes représentées par un titre	30 859	0

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Total
3 334	2 173	0	1 985	11 078
13 355	146	2 087	0	27 120
1 831	3	0	919	4 221
36 664	2 396	5	1 159	110 296
8 074	899	2	35 373	70 250
21 579	11 992	0	101	304 136
0	0	0	591	13 095
0	0	0	843	2 427

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Total
7 145	144	0	0	13 500
4 684	186	0	65	5 729
43 991	0	0	0	43 990
10 713	18 601	0	3 145	254 370
75 186	14	0	0	105 396

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Total
2 855	678	0	17 953	33 791
15 230	176	2 003	74	30 363
1 665	2	0	1 159	4 648
32 014	2 307	8	1 076	100 562
13 942	1 323	6	2 602	43 606
18 734	10 432	0	178	287 224
10	0	0	589	13 071
0	0	0	876	2 468

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Total
0	59	0	0	59
11 495	173	0	0	16 878
5 328	207	0	37	6 668
37 212	0	0	0	37 212
12 955	16 507	0	2 110	235 831
74 794	20	0	0	105 672

Note 2b **Répartition du compte de résultat par activité**

31/12/2015	Banque de détail	Assurance
Produit net bancaire	9 585	1 553
Frais généraux	- 5 989	- 470
Résultat brut d'exploitation	3 596	1 083
Coût du risque	- 786	
Gains sur autres actifs	74	30
Résultat avant impôts	2 884	1 113
Impôt sur les sociétés	- 994	- 385
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés		
Résultat net comptable	1 890	728
Minoritaires		
Résultat net – part du groupe		

31/12/2014	Banque de détail	Assurance
Produit net bancaire	9 124	1 591
Frais généraux	- 5 761	- 427
Résultat brut d'exploitation	3 363	1 164
Coût du risque*	- 893	
Gains sur autres actifs	70	- 55
Résultat avant impôts	2 539	1 110
Impôt sur les sociétés	- 858	- 430
Résultat net comptable	1 682	680
Minoritaires		
Résultat net – part du groupe		

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Interactivités	Total
785	510	172	877	- 664	12 817
- 287	- 371	- 41	- 1 413	664	- 7 907
498	139	131	- 536	0	4 910
- 20	9	0	- 6		- 803
0	- 4		- 163		- 64
478	143	131	- 705	0	4 044
- 187	- 41	- 5	106		- 1 507
	- 23				- 23
291	79	126	- 600	0	2 514
					256
					2 258

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Interactivités	Total
718	458	149	585	- 651	11 973
- 285	- 338	- 38	- 1 348	651	- 7 546
433	120	111	- 764	0	4 427
29	- 2		- 6		- 872
	1		40		55
461	119	111	- 730	0	3 610
- 124	- 32		248		- 1 196
338	87	111	- 482	0	2 415
					235
					2 179

Note 2c Répartition du bilan par zone géographique

Actif

	31/12/2015		
	France	Europe hors France	Autres pays ¹
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	3 596	4 145	3 337
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	25 916	533	671
Instruments dérivés de couverture – Actif	4 215	4	2
Actifs financiers disponibles à la vente	103 289	4 594	2 414
Prêts et créances sur les établissements de crédit	67 432	1 661	1 157
Prêts et créances sur la clientèle	271 494	26 785	5 857
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 054	41	0
Participations dans les entreprises MEE	1 169	646	612

1. USA, Singapour, Tunisie et Maroc.

Passif

	31/12/2015		
	France	Europe hors France	Autres pays ¹
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12 997	386	116
Instruments dérivés de couverture - Passif	5 532	187	10
Dettes envers les établissements de crédit	30 217	8 129	5 644
Dettes envers la clientèle	222 612	30 895	862
Dettes représentées par un titre	97 423	1 887	6 086

1. USA, Singapour, Tunisie et Maroc.

Note 2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2015		
	France	Europe hors France	Autres pays ¹
Produit net bancaire	10 392	2 216	209
Frais généraux	- 6 328	- 1 472	- 107
Résultat brut d'exploitation	4 064	744	103
Coût du risque	- 598	- 183	- 22
Gains sur autres actifs ²	- 161	16	82
Résultat avant impôts	3 304	577	163
Résultat net global	2 008	392	115
Résultat net – part du Groupe	1 824	325	109

1. USA, Singapour, Tunisie et Maroc.

2. 20,9 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2015.

Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

	31/12/2014			
Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
11 078	28 786	2 147	2 858	33 791
27 120	29 013	521	829	30 363
4 221	4 645	3	0	4 648
110 296	95 414	4 172	977	100 562
70 250	40 004	2 181	1 421	43 606
304 136	258 530	24 017	4 677	287 224
13 095	13 070	0	0	13 071
2 427	1 220	682	566	2 468

	31/12/2014			
Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
0	0	59	0	59
13 500	16 229	479	170	16 878
5 729	6 443	207	18	6 668
43 990	22 460	9 709	5 044	37 212
254 370	207 281	27 912	638	235 831
105 396	98 961	2 352	4 358	105 672

	31/12/2014			
Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
12 817	9 923	1 855	196	11 973
- 7 907	- 6 093	- 1 366	- 87	- 7 546
4 910	3 830	488	109	4 427
- 803	- 711	- 236	74	- 872
- 64	56	18	- 18	55
4 044	3 175	270	165	3 610
2 514	2 088	201	125	2 415
2 258	1 902	151	126	2 179

Note 3 Périmètre de consolidation

Note 3a Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE),
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE),
- la Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (FCMIDF),
- la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB),
- la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA),
- la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (FCMLACO),
- la Fédération du Crédit Mutuel Centre (FCMC),
- la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï (FCMDV),
- la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM),
- la Fédération du Crédit Mutuel Normandie (FCMN),
- la Fédération du Crédit Mutuel Anjou (FCMA),
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud-Est (CRCMSE),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France (CRCMIDF),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA),
- la Caisse Régionale du Crédit Loire-Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Centre (CRCMC),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï (CRCMDV),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie (CRCMN),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou (CRMA),
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Normandie,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Anjou.

	Pays	31/12/2015			31/12/2014		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
A. Réseau bancaire							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	99	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	98	IG	100	99	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	98	IG	100	99	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est	France	100	93	IG	100	94	IG
CIC Iberbanco	France	100	98	IG	100	99	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	93	IG	100	94	IG
CIC Nord Ouest	France	100	93	IG	100	94	IG
CIC Ouest	France	100	93	IG	100	94	IG
CIC Sud Ouest	France	100	93	IG	100	94	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	95	93	IG	95	94	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	93	IG	100	94	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	93	IG	100	94	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	93	IG	100	94	IG

	Pays	31/12/2015			31/12/2014		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Targobank AG & Co. KGaA	Allemagne	100	98	IG	100	99	IG
Targobank Espagne	Espagne	50	49	ME	50	49	ME
B. Filiales du réseau bancaire							
Bancas	France	50	49	ME	50	49	ME
Banco Cofidis SA	Portugal	100	54	IG			NC
Banco Banif Mais SA Espagne (succursale de Banco Cofidis SA)	Espagne	100	54	IG			NC
Banco Cofidis SA (Spółka Akcyjna) Oddział w Polsce (succursale de Banco Cofidis SA)	Pologne	100	54	IG			NC
Banco Banif Mais SA Slovaquie (succursale de Banco Cofidis SA)	Slovaquie	100	54	IG			NC
Banco Popular Español	Espagne	4	4	ME	4	4	ME
Banif Plus Bank	Hongrie	100	54	IG			NC
Banque de Tunisie	Tunisie	34	33	ME	34	34	ME
Banque du Groupe Casino	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	98	IG	100	99	IG
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26	26	ME	26	26	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	53	53	ME	53	53	ME
Cartes et crédits à la consommation	France	100	98	IG	100	99	IG
Centax SA	Italie			FU			NC
CM-CIC Asset Management	France	90	91	IG	90	91	IG
CM-CIC Bail	France	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	Espagne	100	94	IG			NC
CM-CIC Epargne salariale	France	100	93	IG	100	94	IG
CM-CIC Factor	France	95	92	IG	95	92	IG
CM-CIC Gestion	France	100	91	IG	100	91	IG
CM-CIC Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	99	IG
CM-CIC Lease	France	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	94	IG	100	94	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis France	France	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis Italie	Italie	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	54	IG	100	54	IG
Cofidis Slovaquie	Slovaquie	100	54	IG	100	54	IG
Creatis	France	100	54	IG	100	54	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	98	IG	100	99	IG

	Pays	31/12/2015			31/12/2014		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Fivory (ex BCMI)	France	99	98	IG	100	99	IG
Monabanq	France	100	54	IG	100	54	IG
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	100	99	IG
Sofemo – Société Fédérative Europ. de Monétique et de Financement	France			FU	100	54	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	99	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	99	IG
C. Banques de financement et activités de marché							
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	99	99	IG
Banque Fédérative du Crédit Mutuel Francfort (Succursale de BFCM)	Allemagne			NC	100	99	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	95	IG	100	96	IG
CM-CIC Securities	France	100	93	IG	100	94	IG
Diversified Debt Securities SICAV – SIF	Luxembourg	100	93	IG	100	94	IG
Divhold	Luxembourg			FU	100	94	IG
Ventadour Investissement	France	100	98	IG	100	99	IG
D. Banque privée							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	93	IG	100	94	IG
Banque Pasche	Suisse	100	93	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	93	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	93	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	93	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	93	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Singapore Private Ltd	Singapour	100	93	IG	100	94	IG
CIC Suisse	Suisse	100	93	IG	100	94	IG
Dubly-Douilhet Gestion	France	100	93	IG	100	94	IG
Pasche Finance SA Fribourg	Suisse			FU	100	94	IG
Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil			NC	97	91	IG
Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil			NC	100	94	IG
Serficom Family Office SA	Suisse			NC	100	94	IG
Transatlantique Gestion	France	100	93	IG	100	94	IG
Trinity SAM (ex Banque Pasche Monaco SAM)	Monaco			NC	100	94	IG

	Pays	31/12/2015			31/12/2014		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
E. Capital développement							
CM-CIC Capital et Participations	France	100	93	IG	100	94	IG
CM-CIC Conseil	France	100	93	IG	100	94	IG
CM-CIC Innovation (ex CM-CIC Capital Innovation)	France	100	93	IG	100	94	IG
CM-CIC Investissement (ex CM-CIC Capital Finance)	France	100	93	IG	100	94	IG
CM-CIC Investissement SCR (ex CM-CIC Investissement)	France	100	93	IG	100	94	IG
CM-CIC Proximité	France	100	93	IG	100	94	IG
Sudinnova	France	66	62	IG	66	62	IG
F. Logistique et holding							
Actimut	France	100	100	IG	100	100	IG
Adepi	France	100	93	IG	100	94	IG
CIC Participations	France	100	93	IG	100	94	IG
CM Akquisitions	Allemagne	100	98	IG	100	99	IG
CM-CIC Services	France	100	100	IG	100	100	IG
CMCP – Crédit Mutuel Cartes de Paiement	France	59	61	IG	59	62	IG
Cofidis SGPS SA	Portugal	100	54	IG			NC
Cofidis Participations	France	55	54	IG	55	54	IG
Société d'Investissements Médias (SIM) (ex EBRA)	France	100	98	IG	100	99	IG
Euro Automatic Cash	Espagne	50	40	ME			NC
Euro-Information	France	80	79	IG	80	79	IG
Euro-Information Développement	France	100	79	IG	100	79	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG
El Telecom	France	95	75	IG	95	75	IG
Euro Protection Surveillance	France	100	84	IG	100	84	IG
Fivory SAS	France	98	77	IG			NC
Gesteurop	France	100	93	IG	100	94	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	98	IG	100	99	IG
L'Est Républicain	France	92	90	IG	92	91	IG
SAP Alsace (ex SFEJIC)	France	99	97	IG	99	97	IG
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	France	100	99	IG	100	99	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Targo Akademie GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	99	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	99	IG
Targo IT Consulting GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	99	IG
Targo IT Consulting GmbH Singapour (succursale de Targo IT consulting GmbH)	Singapour	100	98	IG	100	99	IG
Targo Management AG	Allemagne	100	98	IG	100	99	IG
Targo Realty Services GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	99	IG

	Pays	31/12/2015			31/12/2014		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
G. Sociétés d'assurance							
ACM GIE	France	100	86	IG	100	86	IG
ACM IARD	France	96	83	IG	96	83	IG
ACM Nord IARD	France	49	42	ME	49	42	ME
ACM RE	Luxembourg	100	86	IG	100	86	IG
ACM Services	France	100	86	IG	100	86	IG
ACM Vie	France	100	86	IG	100	86	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	82	IG	73	72	IG
Agrupació Bankpyme pensiones	Espagne	95	82	IG	73	72	IG
Agrupació Serveis Administratius	Espagne	95	82	IG	73	72	IG
AMDIF	Espagne	95	82	IG	73	72	IG
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex Royal Automobile Club de Catalogne)	Espagne	100	86	IG	49	42	ME
AMSYR	Espagne	95	82	IG	73	72	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	69	IG			NC
Assistencia Avançada Barcelona	Espagne	95	82	IG	73	72	IG
Astree	Tunisie	30	26	ME	30	26	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	69	IG			NC
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	52	IG			NC
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	77	IG			NC
Atlantis, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	100	86	IG			NC
GACM España	Espagne	100	86	IG			NC
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	88	86	IG	88	86	IG
ICM Life	Luxembourg	100	86	IG	100	86	IG
Immobilière ACM	France	100	86	IG	100	86	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	54	IG			NC
MTRL	France	100	100	IG	100	100	IG
Partners	Belgique	100	86	IG	100	86	IG
Procourtage	France	100	86	IG	100	86	IG
RMA Watanya	Maroc	22	19	ME	22	19	ME
Serenis Assurances	France	100	86	IG	100	86	IG
Serenis Vie	France	100	86	IG	100	86	IG
Voy Mediación	Espagne	90	76	IG	90	76	IG

	Pays	31/12/2015			31/12/2014		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
H. Autres sociétés							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	98	IG	100	97	IG
Alsace Média Participation	France			FU	100	97	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	98	IG	100	97	IG
CM-CIC Immobilier	France	100	98	IG	100	99	IG
Distripub	France	100	97	IG	100	97	IG
Documents AP	France	100	98	IG	100	99	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	99	IG
Foncière Massena	France	100	86	IG	100	86	IG
France Régie	France	100	98	IG	100	97	IG
GEIE Synergie	France	100	54	IG	100	54	IG
Groupe Dauphiné Media (ex Publiprint Dauphiné)	France	100	98	IG	100	99	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	99	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	100	99	IG
Immocity	France	100	98	IG	100	99	IG
Jean Bozzi Communication	France	100	98	IG	100	99	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	45	ME	50	45	ME
La Liberté de l'Est	France	97	88	IG	97	88	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	99	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	99	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	99	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	100	98	IG	100	97	IG
Les Dernières Nouvelles de Colmar	France			FU	100	97	IG
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
Massena Property	France			FU	100	86	IG
Massimob	France			FU	100	83	IG
Mediaportage	France	100	97	IG	100	97	IG
Presse Diffusion	France	100	98	IG	100	99	IG
Publiprint Province n°1	France	100	98	IG	100	99	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	98	IG	100	99	IG
Républicain Lorrain – TV news	France	100	98	IG	100	99	IG
SCI ACM	France	100	86	IG	100	86	IG
SCI Eurosic Cotentin	France	50	43	ME	50	43	ME
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	99	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	99	IG

1. Méthode :
IG = Intégration Globale.
ME = Mise en Equivalence.
NC = Non Consolidée.
FU = Fusionnée.

Note 3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45, impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 21 décembre 2015.

Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 203	276	- 113	37	- 60	7 071	0
Belgique	126	33	- 6	2	- 8	574	0
Espagne	255	106	- 23	0	- 8	1 511	0
Etats-Unis	136	75	- 8	- 39	- 5	84	0
France	10 388	4 977	- 1 304	8	- 1 675	50 309	0
Hongrie	18	7	0	0	- 2	172	0
Italie	32	1	0	0		190	0
Luxembourg	294	138	- 35	5	- 18	801	0
Maroc	0	65	0	0	0	0	0
Monaco	3	2	0	0	0	9	0
Pologne	0	0	0	0	0	0	0
Portugal	136	79	- 21	0	- 4	596	0
République Tchèque	7	- 2	0	0		154	0
Royaume-Uni	43	32	- 7	1	- 2	47	0
Saint Martin	2	1	0	0	0	8	0
Singapour	71	13		0	- 3	232	0
Slovaquie	0		0	0	0	1	0
Suisse	103	20	- 3	0	- 10	309	0
Tunisie	0	17	0	0	0	0	0
Total	12 817	5 839	- 1 520	14	- 1 797	62 068	0

Note 3c Entités intégrées globalement ayant des intérêts minoritaires significatifs

31/12/2015	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement ¹			
	% d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Euro Information	21 %	17	161		1 184	77	973	60
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	14 %	109	1 072	157	105 953	1 189	1 566	730
Cofidis Belgique	46 %	6	316	0	794	- 1	95	13
Cofidis SGPS SA	46 %	4	153	0	615	- 6	32	9
Cofidis France	46 %	12	319	- 2	6 861	- 4	553	35

1. Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

31/12/2014	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement ¹			
	% d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Euro Information	21 %	14	145	- 1	1 079	70	937	68
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	14 %	101	1 030	- 38	100 807	1 284	1 600	677
Cofidis Belgique	46 %	9	304	0	777	- 2	97	19
Cofidis France	46 %	9	329	0	5 757	- 4	522	29

1. Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Note 3d Participations dans des entités structurées non consolidées

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

– *Conduit de titrisation ABCP :*

Le groupe détient un conduit, nommé General Funding Ltd dont la fonction est d'opérer le refinancement par des billets de trésorerie d'opérations de titrisation effectuées par ses clients. Le groupe intervient en donnant au conduit une garantie de placement des billets de trésorerie et en étant sponsor. Au 31 décembre 2015, une opération était en cours.

– *Financements d'actifs :*

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

– *Organismes de placement collectif ou fonds :*

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

31/12/2015	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM / SCPI) ¹	Autres entités structurées ²
Total bilan	0	7 992	1 890
Valeurs comptables des actifs financiers	0	4 530	671

1. Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20 % et dont le groupe assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

2. Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

Note 3e Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", l'activité de la Banque Pasche est classée dans les rubriques "Actifs non courants destinés à être cédés", "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" et "Gains & pertes nets d'impôts / activités en cours de cession".

Contribution de la banque Pasche aux comptes consolidés	31/12/2015	31/12/2014
Total Bilan	116	304
PNB	0	6
Capitaux propres	78	137
Résultat net – part du groupe	- 21	- 15

Note 4 Caisse, Banques centrales**Note 4a Prêts et créances sur les établissements de crédit**

	31/12/2015	31/12/2014
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	9 907	32 601
<i>dont réserves obligatoires</i>	1 988	2 195
Caisse	1 171	1 190
Total	11 078	33 791
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel ¹	21 907	23 052
Autres comptes ordinaires	1 576	1 559
Prêts	34 889	5 463
Autres créances	3 218	2 922
Titres non cotés sur un marché actif	935	1 494
Pensions	7 499	8 833
Créances dépréciées sur base individuelle	0	3
Créances rattachées	224	282
Dépréciations	- 0	- 3
Total	70 250	43 606

1. Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret Bleu).

Note 4b Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales	0	59
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	1 750	1 621
Emprunts	16 189	15 900
Autres dettes	2 112	1 474
Pensions	23 872	18 161
Dettes rattachées	67	57
Total	43 990	37 271

Note 5 Actifs et passifs financiers

Note 5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2015			31/12/2014		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	9 464	13 501	22 965	10 161	14 904	25 065
– Effets publics	1 638	1	1 638	2 668	1	2 669
– Obligations et autres titres à revenu fixe	6 840	1 936	8 776	6 759	2 653	9 411
Cotés	6 840	1 504	8 345	6 759	2 362	9 121
Non cotés	0	432	432	0	290	290
– Actions et autres titres à revenu variable	986	11 564	12 550	734	12 251	12 984
Cotés	986	9 648	10 634	734	10 371	11 105
Non cotés	0	1 916	1 916	0	1 879	1 879
Instruments dérivés de transaction	3 985	0	3 985	5 277	0	5 277
Autres actifs financiers		170	170		21	21
dont pensions		0	0		21	21
Total	13 449	13 671	27 120	15 438	14 926	30 363

Note 5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2015	31/12/2014
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 130	9 246
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	6 369	7 631
Total	13 500	16 878

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2015	31/12/2014
Vente à découvert de titres	2 810	3 401
– Effets publics	0	2
– Obligations et autres titres à revenu fixe	1 577	2 440
– Actions et autres titres à revenu variable	1 233	959
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments dérivés de transaction	4 206	5 656
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	115	189
Total	7 130	9 246

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Titres émis	109	109	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	6 260	6 260	0	7 531	7 531	- 0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	101	101	- 0
Total	6 369	6 369	0	7 631	7 632	- 1

L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

Note 5c Hiérarchie de juste valeur sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

31/12/2015				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	103 288	3 097	3 911	110 296
– Effets publics et valeurs assimilées - DALV	24 029	438	0	24 466
– Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	69 116	2 391	1 953	73 460
– Actions et autres titres à revenu variable - DALV	9 075	187	211	9 473
– Participations et ATDLT - DALV	1 068	75	1 278	2 420
– Parts entreprises liées - DALV	2	6	469	476
Transaction / JVO	17 854	5 889	3 377	27 120
– Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 289	349	0	1 638
– Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	4 873	1 474	493	6 840
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	1 276	341	318	1 936
– Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	985	0	1	986
– Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	9 412	535	1 618	11 564
– Prêts et créances sur établissements de crédit Juste valeur sur option	0	170	0	170
– Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	18	3 020	947	3 985
Instruments dérivés de couverture	0	4 175	46	4 221
Total	121 142	13 161	7 334	141 637

31/12/2015				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 888	9 753	860	13 500
– Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	6 260	0	6 260
– Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	109	0	109
– Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 888	3 383	860	7 130
Instruments dérivés de couverture	0	5 676	53	5 729
Total	2 888	15 429	912	19 229

31/12/2014				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	96 687	1 571	2 304	100 562
– Effets publics et valeurs assimilées - DALV	21 904	66	131	22 101
– Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	65 356	1 349	797	67 502
– Actions et autres titres à revenu variable - DALV	7 850	82	211	8 143
– Participations et ATDLT - DALV	1 413	54	719	2 186
– Parts entreprises liées - DALV	164	20	446	630
Transaction / JVO	20 660	7 042	2 663	30 365
– Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	2 343	326	0	2 668
– Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	5 109	1 437	213	6 759
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	2 188	167	298	2 653
– Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	728	0	6	734
– Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	10 205	519	1 527	12 251
– Prêts et créances sur établissements de crédit Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	21	0	21
– Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	85	4 572	620	5 277
Instruments dérivés de couverture	0	4 529	119	4 648
Total	117 346	13 142	5 087	135 574

31/12/2014				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Transaction / JVO	3 463	12 848	567	16 878
– Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	7 531	0	7 531
– Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	101	0	101
– Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	3 463	5 216	567	9 246
Instruments dérivés de couverture	0	6 568	100	6 668
Total	3 463	19 416	667	23 546

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- **Niveau 1** : Utilisation du cours de bourse. Dans les activités de marché, concerne les titres de créance cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- **Niveau 2** : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créance cotés par deux ou trois contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.
- **Niveau 3** : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créance cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	1 527	232	- 339	103	95	1 618

Note 5d Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2015

	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan
Actifs financiers		
Dérivés	8 206	0
Pensions	14 541	0
Total	22 747	0

Au 31 décembre 2015

	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan
Passifs financiers		
Dérivés	9 879	0
Pensions	32 563	0
Total	42 442	0

Au 31 décembre 2014

	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan
Actifs financiers		
Dérivés	9 904	0
Pensions	15 928	0
Total	25 832	0

Au 31 décembre 2014

	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan
Passifs financiers		
Dérivés	12 299	0
Pensions	29 315	0
Total	41 614	0

Montants liés non compensés au bilan				
Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
8 206	- 2 067	0	- 4 780	1 359
14 541	0	- 13 220	- 65	1 256
22 747	- 2 067	- 13 220	- 4 845	2 615

Montants liés non compensés au bilan				
Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers données en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	Montant net
9 879	- 2 088	0	- 4 514	3 277
32 563	0	- 31 902	- 94	567
42 442	- 2 088	- 31 902	- 4 608	3 844

Montants liés non compensés au bilan				
Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
9 904	- 2 898	0	- 3 312	3 694
15 928	0	- 14 858	- 365	705
25 832	- 2 898	- 14 858	- 3 677	4 399

Montants liés non compensés au bilan				
Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	Montant net
12 299	- 2 857	0	- 6 545	2 898
29 315	0	- 29 018	- 315	- 19
41 614	- 2 857	- 29 018	- 6 860	2 879

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (applicable depuis le 1^{er} janvier 2013), ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Le Groupe ne pratique pas la compensation comptable, selon IAS 32, ce qui explique qu'aucun montant ne figure dans la deuxième colonne. La colonne "impact des conventions-cadre de compensation" correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable.

La colonne "instruments financiers reçus/donnés en garantie" comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne "trésorerie reçue/versée (cash collateral)" inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

Note 6 Couverture

Note 6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	0	0	3	1
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	4 221	5 729	4 645	6 667
Total	4 221	5 729	4 648	6 668

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

Note 6b Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur 31/12/2015	Juste valeur 31/12/2014	Variation de juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
<i>d'actifs financiers</i>	791	599	192
<i>de passifs financiers</i>	- 1 530	- 2 524	995

Note 6c Analyse des instruments dérivés

	31/12/2015			31/12/2014		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
– Swaps	144 288	2 876	2 949	165 911	3 727	3 987
– Autres contrats fermes	15 177	6	2	23 459	8	6
– Options et instruments conditionnels	20 074	125	272	18 931	157	282
Instrument de change						
– Swaps	93 553	60	61	97 397	58	49
– Autres contrats fermes	117	337	289	190	387	338
– Options et instruments conditionnels	23 372	177	165	20 679	97	98
Autres que taux et change						
– Swaps	13 872	126	187	14 029	106	157
– Autres contrats fermes	1 876	0	26	2 190	0	0
– Options et instruments conditionnels	8 705	278	255	17 102	737	739
Sous-total	321 035	3 985	4 206	359 889	5 277	5 656
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
– Swaps	112 001	4 218	5 729	104 314	4 645	6 667
– Autres contrats fermes	0	0	0	261	0	0
– Options et instruments conditionnels	3	3	0	3	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge						
– Swaps	0	0	0	0	3	1
– Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
– Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Sous-total	112 004	4 221	5 729	104 579	4 648	6 668
Total	433 039	8 206	9 934	464 468	9 925	12 324

La CVA (credit value adjustment) et la DVA (debt value adjustment) consistent à retenir le risque de crédit propre et s'élèvent respectivement au 31 décembre 2015 à - 42 millions d'euros (- 36 millions d'euros au 31 décembre 2014) pour la CVA et à 3 millions d'euros pour la DVA (comme au 31 décembre 2014). La FVA (funding value adjustment) qui correspond aux coûts ou bénéfices liés au financement de certains dérivés non couverts par un accord de compensation s'élève à - 22 millions d'euros au 31 décembre 2015 (- 19 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Note 7 Actifs financiers disponibles à la vente**Note 7a Actifs financiers disponibles à la vente**

	31/12/2015	31/12/2014
Effets publics	24 341	21 976
Obligations et autres titres à revenu fixe	73 333	67 386
Cotés	72 840	67 062
Non cotés	493	324
Actions et autres titres à revenu variable	9 473	8 143
Cotés	9 286	7 916
Non cotés	188	228
Titres immobilisés	2 895	2 577
Titres de participations	2 207	1 840
Autres titres détenus à long terme	213	210
Parts dans les entreprises liées	475	527
Titres prêtés	0	1
Avances CC SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	254	480
Total	110 296	100 562
<i>dont plus/moins values latentes sur obligations et autres titres à revenus fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	790	926
<i>dont plus/moins values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	1 285	1 142
<i>dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	- 58	- 86
<i>dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	- 1 704	- 2 099

Les titres Visa Europe ont fait l'objet d'un protocole de rachat par Visa Inc. Inscrits en titres à revenu variable non cotés disponibles à la vente, ils ont par conséquent été réévalués via les capitaux propres pour 245 millions d'euros. Les termes du protocole prévoient un prix de vente estimé, constitué d'une composante en numéraire, d'une composante en actions de préférence ainsi que d'une clause de complément de prix payable à l'issue d'une période de 4 ans après la réalisation effective de la cession.

La valorisation a été déterminée au 31 décembre 2015 en appliquant une décote de 50 % sur la composante en actions de préférence et de 100 % sur la clause de complément.

Ces décotes reflètent l'effet des incertitudes de valorisation suivantes :

- la réalisation définitive de l'opération notamment conditionnée à l'approbation des autorités européennes ;
- la répartition définitive du prix de vente entre les vendeurs ;
- le risque de liquidité lié aux actions de préférence ;
- l'évaluation des éventuels litiges relatifs à l'activité de Visa Europe ;
- le niveau du montant lié à la clause de complément à l'issue des quatre années postérieures à la cession.

Note 7b Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit logement	Non coté	< 10 %	1 513	9 367	216	70
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 40 %	562	49 081	4	1
Foncière des Régions	Coté	< 10 %	7 300	17 566	799	120

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2014.

Note 7c Exposition au risque souverain

Pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes ¹	31/12/2015		31/12/2014	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	42		39	
Actifs disponibles à la vente	60	102	67	102
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Total	102	102	106	102

1. Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

Durée résiduelle contractuelle	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
< 1 an			6	
1 à 3 ans	62		2	
3 à 5 ans	12	95	50	90
5 à 10 ans	18	7	39	5
Sup à 10 ans	10		8	7
Total	102	102	106	102

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

Expositions nettes	31/12/2015		31/12/2014	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	98	63	139	73
Actifs disponibles à la vente	390	910	195	1 028
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Total	488	973	334	1 101

Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.

Durée résiduelle contractuelle	Espagne	Italie	Espagne	Italie
< 1 an	333	338	76	351
1 à 3 ans	106	373	167	192
3 à 5 ans		203	17	389
5 à 10 ans	32	58	34	50
Sup à 10 ans	17	1	40	119
Total	488	973	334	1 101

Note 8 **Clientèle**

Note 8a **Prêts et créances sur la clientèle**

	31/12/2015	31/12/2014
Créances saines	289 661	273 142
– Créances commerciales	6 164	4 992
– Autres concours à la clientèle	282 445	266 800
<i>Crédits à l'habitat</i>	155 910	147 167
<i>Autres concours et créances diverses dont pensions</i>	126 535	119 632
– Créances rattachées	627	773
– Titres non cotés sur un marché actif	426	578
Créances d'assurance et réassurance	220	205
Créances dépréciées sur base individuelle	12 631	12 754
Créances brutes	302 512	286 101
Dépréciations individuelles	- 7 723	- 7 660
Dépréciation collectives	- 518	- 684
Sous total I	294 271	277 757
Location financement (investissement net)	10 004	9 594
– Mobilier	5 767	5 569
– Immobilier	3 887	3 698
– Créances dépréciées sur base individuelle	350	327
Dépréciations	- 139	- 127
Sous total II	9 864	9 467
Total	304 136	287 224
<i>dont prêts participatifs</i>	12	13
<i>dont prêts subordonnés</i>	19	30

Opérations de location financement avec la clientèle

	31/12/2014	Acquisition	Cession	Autres	31/12/2015
Valeur brute comptable	9 594	1 236	- 840	14	10 004
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 127	- 27	26	- 12	- 139
Valeur nette comptable	9 467	1 209	- 814	2	9 864

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 801	5 250	2 250	10 301
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 265	3 590	253	6 108
Produits financiers non acquis	536	1 660	1 997	4 193

Note 8b Dettes envers la clientèle

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes d'épargne à régime spécial	102 269	97 368
– À vue	69 125	67 616
– À terme	33 143	29 752
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	46	43
Sous-total	102 314	97 411
Comptes à vue	93 131	78 671
Comptes et emprunts à terme	55 572	55 042
Pensions	2 539	3 825
Dettes rattachées	735	784
Dettes d'assurance et de réassurance	78	98
Sous-total	152 056	138 420
Total	254 370	235 831

Note 9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/2015	31/12/2014
Titres	13 104	13 084
– Effets publics	0	0
– Obligations et autres titres à revenu fixe	13 104	13 084
<i>Cotés</i>	10 169	13 051
<i>Non cotés</i>	2 935	33
<i>Conversion</i>	0	0
Créances rattachées	3	1
Total brut	13 106	13 085
<i>dont actifs dépréciés</i>	20	23
Dépréciations	- 11	- 15
Total net	13 095	13 071

Note 10 Variation des dépréciations

	31/12/2014	Dotations	Reprise	Autres	31/12/2015
Prêts et créances – Etablissements de crédit	- 3	0	2		- 0
Prêts et créances sur la clientèle	- 8 471	- 1 455	1 600	- 54	- 8 380
Titres en AFS "disponibles à la vente"	- 2 184	- 43	430	35	- 1 762
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	- 15	- 0	4	0	- 11
Total	- 10 673	- 1 498	2 035	- 18	- 10 154

Au 31/12/2015, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élèvent à 8 380 millions d'euros (contre 8 471 millions d'euros à fin 2014) dont 518 millions d'euros de provisions collectives. Les provisions individuelles, se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 721 millions d'euros (contre 793 millions d'euros fin 2014) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 7 002 millions d'euros (contre 6 868 millions d'euros à fin 2014).

Note 11 Instruments financiers – Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le groupe a transféré au 1^{er} juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) ; et 6,1 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables. Aucun nouveau transfert n'a été effectué depuis cette date.

	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	1 179	1 179	1 669	1 755
Portefeuille AFS	2 418	2 393	2 681	2 656

	31/12/2015	31/12/2014
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	- 115	122
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	64	- 432
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	49	343

Note 12 Note sur les expositions liées à la crise financière

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de trading et AFS ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable	Valeur comptable
	31/12/2015	31/12/2014
RMBS	3 198	2 012
CMBS	413	605
CLO	1 666	1 246
Autres ABS	1 564	1 242
Sous-total	6 840	5 105
RMBS couverts par des CDS	0	62
CLO couverts par des CDS	38	142
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité des programmes RMBS	0	0
Lignes de liquidité des programmes ABCP	223	199
Total	7 101	5 508

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31/12/2015	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	1 078	71	135	51	1 335
AFS	1 482	342	1 267	1 337	4 427
Loans	638		264	175	1 078
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840
France	9	-	22	379	409
Espagne	85	-	-	51	136
Royaume Uni	374	19	50	188	632
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	740	60	553	928	2 281
USA	1 983	333	770	17	3 103
Autres	7	-	272	-	279
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840

Expositions au 31/12/2015	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
US Agencies	1 514	-	-	-	1 514
AAA	800	360	1 625	998	3 782
AA	266	-	-	327	593
A	92	-	16	161	269
BBB	40	53	4	60	157
BB	31	-	2	-	33
Inférieur ou égal à B	455	-	2	17	474
Non noté	-	-	18	-	18
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840
Origination 2005 et avant	363	53	0	-	416
Origination 2006-2008	812	333	195	50	1 390
Origination 2009-2011	248	-	-	37	285
Origination 2012-2015	1 775	26	1 471	1 477	4 748
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840

Expositions au 31/12/2014	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	413	386	151	151	1 101
AFS	888	219	726	942	2 775
Loans	712		368	149	1 229
Total	2 012	605	1 246	1 242	5 105
France	16			367	383
Espagne	72		13	38	122
Royaume Uni	211			144	355
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	837	59	692	678	2 266
USA	849	546	331	16	1 742
Autres	27		210		237
Total	2 012	605	1 246	1 242	5 105
US Agencies	346				346
AAA	779	532	1126	874	3 311
AA	72		29	188	289
A	217	14	72	109	411
BBB	60	59	9	55	182
BB	30		4		33
Inférieur ou égal à B	509			16	525
Non noté			7,75		8
Total	2 012	605	1 246	1 242	5 105
Origination 2005 et avant	239	354	8	5	605
Origination 2006-2008	950	251	394	61	1 656
Origination 2009-2011	315			54	369
Origination 2012-2014	509		844	1 122	2 475
Total	2 012	605	1 246	1 242	5 105

Note 13 Impôts**Note 13a Impôts courants**

	31/12/2015	31/12/2014
Actif (par résultat)	1 105	1 253
Passif (par résultat)	620	558

Note 13b Impôts différés

	31/12/2015	31/12/2014
Actif (par résultat)	878	917
Actif (par capitaux propres)	180	161
Passif (par résultat)	519	564
Passif (par capitaux propres)	580	689

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
– PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	180	580	161	689
– Dépréciations	590		567	
– Réserve latente de location financement		223		245
– Résultats des sociétés transparentes		0		0
– Réévaluation des instruments financiers	668	576	847	778
– Charges à payer et produits à recevoir	204	91	166	84
– Déficit fiscal ^{1 2}	0		68	
– Activité d'assurance	27	205	50	226
– Autres décalages temporaires	32	69	52	65
Compensation	- 644	- 644	- 833	- 833
Total des actifs et passifs d'impôts différés	1 058	1 100	1 078	1 254

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34,43 %.

1. Dont concernant les USA : 25 millions d'euros en 2014.

2. Les déficits fiscaux sont source d'actif d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée.

Note 14 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers**Note 14a Comptes de régularisation et actifs divers**

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	142	625
Comptes d'ajustement sur devises	624	333
Produits à recevoir	445	423
Comptes de régularisation divers	3 892	2 906
Sous-total	5 104	4 286
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	92	92
Dépôts de garantie versés	5 599	6 998
Débiteurs divers	4 085	3 640
Stocks et assimilés	27	29
Autres emplois divers	23	19
Sous-total	9 826	10 779
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques - part des réassureurs	297	264
Autres	103	90
Sous-total	399	353
Total	15 329	15 418

Note 14b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	232	100
Comptes d'ajustement sur devises	40	4
Charges à payer	1 193	1 106
Produits constatés d'avance	1 409	1 515
Comptes de régularisation divers	5 527	5 069
Sous-total	8 400	7 793
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	242	475
Versements restant à effectuer sur titres	51	78
Créditeurs divers	4 336	5 107
Sous-total	4 629	5 659
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	194	180
Autres	0	0
Sous-total	194	180
Total	13 223	13 632

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

		31/12/2015					
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Entités sous influence notable							
ACM Nord	Non coté	France	49,00 %	41	10	7	NC*
ASTREE Assurance	Cotée	Tunisie	30,00 %	19	2	1	22
Banco Popular Español	Cotée	Espagne	3,94 %	426	- 45	6	260
Banque de Tunisie	Cotée	Tunisie	34,00 %	180	15	7	208
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	Cotée	Maroc	26,21 %	998	51	17	934
CCCM	Non coté	France	52,84 %	239	4	1	NC*
Euro Automatic Cash	Non coté	Espagne	50,00 %	39	7	5	NC*
RMA Watanya	Non coté	Maroc	22,02 %	80	14	14	NC*
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex Royal Automobile Club de Catalogne)	Non coté	Espagne	100,00 %	0	3	0	NC*
Autres participations	Non coté			10	1	0	NC*
Total I				2 032	61	57	
Coentreprises							
Bancas	Non coté	France	50,00 %	1	- 0	0	NC*
Banque Casino	Non coté	France	50,00 %	46	- 25	0	NC*
Targobank Espagne	Non coté	Espagne	50,00 %	348	7	0	NC*
Total II				395	- 19	0	
Total I + II				2 427	42	57	

* NC: Non communiqué.

		31/12/2014					
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Entités sous influence notable							
ACM Nord	Non coté	France	49,00 %	36	10	6	NC*
ASTREE Assurance	Cotée	Tunisie	30,00 %	18	2	1	28
Banca Popolare di Milano	Cotée	Italie	NC*	0	60	0	NC*
Banco Popular Español	Cotée	Espagne	4,03 %	496	3	5	352
Banque de Tunisie	Cotée	Tunisie	34,00 %	170	13	6	238
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	Cotée	Maroc	26,21 %	963	38	15	943
CCCM	Non coté	France	52,71 %	232	6	2	NC*
RMA Watanya	Non coté	Maroc	22,02 %	79	- 71	13	NC*
Royal Automobile Club de Catalogne	Non coté	Espagne	48,99 %	46	3	2	NC*
Autres participations	Non coté			11	2	0	NC*
Total I				2 051	66	48	

		31/12/2014					
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Coentreprises							
Bancas	Non coté	France	50,00 %	1	- 0	0	NC*
Banque Casino	Non coté	France	50,00 %	74	- 3	0	NC*
Targobank Espagne	Non coté	Espagne	50,00 %	343	8	0	NC*
Total II				417	5	0	
Total I + II				2 468	71	48	

* NC: Non communiqué.

Banco Popular Español (BPE)

L'investissement dans BPE est consolidé par mise en équivalence compte tenu des liens d'influence notable entre le Groupe et BPE : représentation du Crédit Mutuel-CIC au Conseil d'administration de BPE, existences d'une co-entreprise bancaire entre les deux groupes et de multiples accords commerciaux croisés sur les marchés franco-espagnols des entreprises et des particuliers.

La valeur au bilan de la participation dans BPE représente la quote-part du Groupe dans l'actif net de BPE en normes IFRS, dans la limite de sa valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité de la participation. Cette dernière est déterminée à partir des flux prévisionnels futurs actualisés distribuables aux actionnaires, compte tenu des contraintes réglementaires de capitalisation propres aux établissements de crédit. Le taux d'actualisation des flux résulte du taux d'intérêt à long terme de la dette de l'Etat espagnol auquel s'ajoute une prime de risque de BPE fonction de la sensibilité du cours de son action au risque de marché, déterminée par référence à l'indice Ibox 35 de la Bourse de Madrid.

L'investissement dans BPE a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2015, et a conduit à un impairment de 45,4 millions d'euros au titre de l'exercice. Une analyse de sensibilité aux principaux paramètres retenus dans le modèle, notamment au taux d'actualisation, fait ressortir qu'une variation de 50bp à la hausse du taux entraînerait une diminution de la valeur d'utilité de 13 millions d'euros. De même, une réduction de 1 % des résultats prévisionnels affecterait la valeur d'utilité de - 3 millions d'euros.

Données financières publiées par les principales entreprises MEE

		31/12/2015					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres	
Entités sous influence notable							
ACM Nord	190	153	30	19	2	76	
ASTREE Assurance ^{1 2}	395	124	15	13	49	153	
Banco Popular Español	158 650	3 431	1 689	105	- 222	12 515	
Banque de Tunisie ^{1 2}	4 030	196	104	88	NC*	628	
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ^{1 3}	247 243	11 497	5 004	2 692	141	20 803	
CCCM	4 667	22	16	10	97	581	
RMA Watanya ^{1 3}	281 907	4 840	3 276	385	3 248	5 005	
Coentreprises							
Banque Casino	829	93	39	- 1	0	71	
Targobank Espagne	2 526	94	31	14	0	329	

1. Montants 2014.

2. En millions Dinar Tunisien.

3. En millions Dirham Marocain.

* NC: Non Communiqué.

	31/12/2014					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
Entités sous influence notable						
ACM Nord	182	149	25	16	4	67
ASTREE Assurance ^{1 2}	414	118	17	12	53	153
Banco Popular Español	161 456	3 876	2 005	330	- 133	12 670
Banque de Tunisie ^{1 2}	3 826	180	90	74	NC*	579
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ^{1 3}	236 697	9 891	3 936	1 881	90	19 143
CCCM	4 999	26	21	15	74	547
RMA Watanya ^{1 3}	267 357	4 434	NC*	- 676	3 008	5 317
Royal Automobile Club de Catalogne	181	127	10	7	0	84
Coentreprises						
Banque Casino	745	87	32	- 1	0	72
Targobank Espagne	2 359	97	39	16	3	319

1. Montants 2013.
2. En millions Dinar Tunisien.
3. En millions Dirham Marocain.
* NC: Non Communiqué.

Note 16 Immeubles de placement

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2015
Coût historique	2 233	9	- 26	13	2 228
Amortissement et dépréciation	- 306	- 33	2	- 0	- 338
Montant net	1 927	- 24	- 24	12	1 891

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 2 485 millions d'euros au 31/12/2015.

Note 17 Immobilisations corporelles et incorporelles

Note 17a Immobilisations corporelles

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2015
Coût historique					
Terrains d'exploitation	462	61	- 3	- 0	519
Constructions d'exploitation	4 532	203	- 77	8	4 666
Autres immobilisations corporelles	2 467	340	- 231	- 15	2 561
Total	7 461	604	- 312	- 7	7 747
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	- 1	- 2	1	- 1	- 3
Constructions d'exploitation	- 2 677	- 198	57	13	- 2 805
Autres immobilisations corporelles	- 1 943	- 196	124	- 10	- 2 024
Total	- 4 622	- 396	183	2	- 4 833
Montant net	2 840	208	- 129	- 5	2 914
Dont immeubles loués en location financement					
Terrains d'exploitation	6	1			7
Constructions d'exploitation	81	10		22	113
Total	87	11	0	22	120

Note 17b Immobilisations incorporelles

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2015
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	16	0	0	0	16
Immobilisations acquises	1 864	60	- 55	- 22	1 846
– logiciels	487	11	- 41	9	467
– autres	1 376	49	- 14	- 31	1 380
Total	1 880	60	- 55	- 22	1 863
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne					
Immobilisations acquises	- 954	- 168	39	35	- 1 048
– logiciels	- 401	- 58	35	- 8	- 432
– autres	- 552	- 110	4	43	- 616
Total	- 954	- 168	39	35	- 1 048
Montant net	926	- 108	- 16	13	815

Note 18 Ecart d'acquisition

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	31/12/2015
Ecart d'acquisition brut	4 196	133	0		- 37	4 292
Dépréciations	- 236			- 90	36	- 291
Ecart d'acquisition net	3 960	133	0	- 90	- 1	4 001
Détail par filiale						
Filiales	Valeur de l'EA au 31/12/2014	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	Valeur de l'EA au 31/12/2015
Targobank Allemagne	2 783				- 1	2 781
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497					497
Cofidis Participations	387					387
Cofidis Italie	0	9				9
Cofidis SGPS SA	0	70				70
El Telecom	78					78
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex Royal Automobile Club de Catalogne)	- 0	51				51
CM-CIC Investissement SCR	21					21
Monabanq	8			- 8		0
CIC Iberbanco	15					15
Banque de Luxembourg	13					13
Banque Transatlantique	6					6
Transatlantique Gestion	5					5
Autres	146	3		- 82		67
Total	3 960	133	0	- 90	- 1	4 001

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et les niveaux anticipés des flux futurs. Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Targobank Espagne	Cofidis
	Banque de réseau	Banque de réseau	Crédit à la consommation
Coût du capital	9,00 %	9,00 %	9,00 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	- 357	- 41,2	- 203
Effet de la baisse de 1 % des flux futurs	- 72	- 5,8	- 30

L'impact en résultat de la valorisation des écarts d'acquisition serait limité à 32 millions avec les plus mauvaises des hypothèses considérées.

Note 19 Dettes représentées par un titre

	31/12/2015	31/12/2014
Bons de caisse	825	884
TMI & TCN	50 652	50 507
Emprunts obligataires	52 520	52 935
Dettes rattachées	1 399	1 345
Total	105 396	105 672

Note 20 Provisions techniques des contrats d'assurance

	31/12/2015	31/12/2014
Vie	78 079	75 529
Non vie	2 771	2 480
Unités de compte	6 953	6 334
Autres	287	217
Total	88 090	84 560
<i>dont participation aux bénéfices différée passive</i>	<i>9 283</i>	<i>10 313</i>
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	297	264
Total – Provisions techniques nettes	87 793	84 296

Note 21 Provisions

	31/12/2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2015
Provisions pour risques	380	113	- 33	- 176	- 9	275
Sur engagements par signature	156	40	- 4	- 51	- 15	126
Sur engagements de financement et de garantie	1	2	0	0	0	3
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	37	10	- 17	- 10	19	39
Provisions pour litiges	67	55	- 11	- 25	- 3	83
Provision pour risques sur créances diverses ¹	119	6	- 1	- 90	- 10	24
Autres provisions	1 029	217	- 178	- 82	31	1 017
Provision pour épargne logement	91	45	0	0	1	137
Provisions pour éventualités diverses	478	123	- 90	- 54	60	517
Autres provisions ²	460	49	- 88	- 28	- 30	363
Provisions pour engagements de retraite	1 186	46	- 13	- 63	- 42	1 114
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière	921	36	- 3	- 55	- 34	865
Compléments de retraite	109	6	- 5	- 4	8	113
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	125	2	- 1	- 3	- 2	121
Sous-total comptabilisé	1 154	43	- 9	- 62	- 28	1 099
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite ³	32	2	- 4	- 1	- 15	15
Juste valeur des actifs						
Sous-total comptabilisé	32	2	- 4	- 1	- 15	15
Total	2 595	376	- 223	- 321	- 20	2 405

Hypothèses retenues	2015	2014
Taux d'actualisation ⁴	2,0 %	1,7 %
Augmentation annuelle des salaires ⁵	Minimum 0,8 %	Minimum 1,2 %

1. La reprise de dépréciation de 89 millions d'euros concerne les entités du Groupe CIC qui portaient des titres BPM et qui ont été "tuppées" durant en 2015 (cf note 28).

2. Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 299 millions d'euros.

3. Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

4. Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

5. L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires et est également fonction de l'âge du salarié.

Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	31/12/2014	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés
Engagements	1 303	23	0	52	
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	382	0	8	0	
Provisions	921	23	- 8	52	0

	31/12/2013	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés
Engagements	1 029	32	0	43	0
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	346	0	12	0	0
Provisions	683	32	- 12	43	0

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 85 millions d'euros / une augmentation de l'engagement de 98 millions d'euros. La durée des engagements (hors entités étrangères) est de 18 ans.

Variation de la juste valeur des actifs du régime

En Keuros	Juste valeur des actifs 31/12/2014	Effet de l'actualisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime
Juste valeur des actifs du régime	9 14 447	10 643	- 13 566	9 073

En Keuros	Juste valeur des actifs 31/12/2013	Effet de l'actualisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime
Juste valeur des actifs du régime	754 436	6 941	86 950	19 391

Détail de la juste valeur des actifs du régime

	31/12/2015	
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres
Actifs cotés sur un marché actif	76 %	21 %
Actifs non cotés sur un marché actif	0 %	0 %
Total	76 %	21 %

Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert mobilité	Autres	31/12/2015
Démographiques	Financières					
3	- 84	- 49	0	- 1	9	1 256
0	- 2	0	4	0	0	392
3	- 82	- 49	- 4	- 1	9	865

Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert mobilité	Autres	31/12/2014
Démographiques	Financières					
6	236	- 45	0	0	1	1 303
0	21	0	3	0	1	382
6	215	- 45	- 3	0	0	921

Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres	Juste valeur des actifs 31/12/2015
3 375	3 400	- 28 068	0	0	899 303

Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres	Juste valeur des actifs 31/12/2014
2 746	69 534	- 25 608	0	55	914 447

31/12/2014					
Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
0 %	2 %	77 %	18 %	0	4 %
1 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %
1 %	2 %	77 %	18 %	1 %	4 %

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31/12/2015	31/12/2014
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté inférieure à 10 ans	19 834	15 927
Ancienneté supérieure à 10 ans	5 551	6 297
Total	25 385	22 224
Encours de comptes d'épargne logement	2 805	2 857
Total des comptes et plans d'épargne logement	28 191	25 081

Prêts d'épargne-logement

	31/12/2015	31/12/2014
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	366	521

Provisions d'épargne logement

	31/12/2014	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	31/12/2015
Sur comptes d'épargne-logement	35	(18)	0	17
Sur plans d'épargne-logement	44	67	0	111
Sur prêts d'épargne-logement	13	(5)		8
Total	91	45	0	136
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté inférieure à 10 ans	15	57	0	72
Ancienneté supérieure à 10 ans	29	10	0	39
Total	44	67	0	111

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation).
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La hausse de la provision est liée à la forte baisse des taux constatée sur les marchés et à une augmentation des encours sur les PEL. La baisse des encours sur les CEL et les prêts permet de limiter l'augmentation de la provision.

Note 22 Dettes subordonnées

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes subordonnées	4 726	4 935
Emprunts participatifs	26	26
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 283	1 461
Autres dettes	0	1
Dettes rattachées	54	64
Total	6 088	6 486

Principales dettes subordonnées

	Type	Date émission	Montant émission (en millions d'euros)	Montant fin d'exercice ¹ (en millions d'euros)	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16/06/2008	300	300	5,50	16/06/2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16/12/2008	500	500	6,10	16/12/2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	06/12/2011	1000	1000	5,30	06/12/2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22/10/2010	1000	912	4,00	22/10/2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21/05/2014	1000	1000	3,00	21/05/2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/09/2015	1000	1000	3,00	11/09/2025
CIC	Participatif	28/05/1985	137	11	²	³
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15/12/2004	750	738	⁴	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25/02/2005	250	250	⁵	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	28/04/2005	236	224	⁶	indéterminé

1. Montants nets d'intra-groupe.

2. Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

3. Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

4. CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

5. CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

6. Taux fixe 4,471 jusqu'au 28/10/2015, puis EURIBOR 3M + 185 points de base.

Note 23 Capitaux propres

Note 23a Capitaux propres part du groupe (hors gains ou pertes latents ou différés)

	31/12/2015	31/12/2014
Capital et réserves liées au capital	5 820	5 840
– Capital	5 820	5 840
Réserves consolidées	25 049	22 978
– Réserves réglementées	6	7
– Autres réserves (dont effets liés à la première application)	24 923	22 858
– Report à nouveau	120	113
Résultat de l'exercice	2 258	2 179
Total	33 128	30 997

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles,
- de parts B négociables,
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1^{er} janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois.
- les parts souscrites à compter du 1^{er} janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique, et par la caisse de Crédit Mutuel "Cautionnement Mutuel de l'Habitat", société de caution mutuelle de crédits qui a émis depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires dont la souscription est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors groupe CM11.

Au 31 décembre 2015, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 189,5 millions d'euros au titre des parts A,
- 5615,8 millions d'euros au titre des parts B,
- 14,8 millions d'euros au titre des parts P,

Note 23b Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/2015	31/12/2014
Gains ou pertes latents ou différés¹ liés aux :		
Actifs disponibles à la vente		
- actions	1 168	956
- obligations	627	677
Dérivés de couverture (CFH)	- 20	- 20
Ecart actuariels	- 203	- 263
Ecart de conversion	159	80
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 13	- 12
Total	1 717	1 417
<i>dont part du groupe</i>	<i>1 543</i>	<i>1 238</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>175</i>	<i>180</i>

1. Soldes net d'IS.

Note 23c **Recyclage de gains et pertes
directement comptabilisés en capitaux propres**

	Variations 2015	Variations 2014
Ecarts de conversion		
– Reclassement vers le résultat	0	0
– Autres mouvements	79	60
Sous-total – Ecarts de conversion	79	60
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
– Reclassement vers le résultat	- 69	39
– Autres mouvements	230	585
Sous-total – Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	161	624
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
– Reclassement vers le résultat	0	0
– Autres mouvements	0	4
Sous-total – Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	4
– Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 1	21
Sous-total – Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 1	21
Total – Gains et pertes recyclables	239	710
– Réévaluation des immobilisations		
– Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	61	- 102
Total – Gains et pertes non recyclables	61	- 102
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	300	608

Note 23d **Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes
directement comptabilisés en capitaux propres**

	Variations 2015			Variations 2014		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	79		79	60		60
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	246	- 85	161	952	- 328	624
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	- 0	0	6	- 2	4
Réévaluation des immobilisations	0	0		0	0	
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	93	- 32	61	- 155	53	- 102
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 1		- 1	21		21
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	416	- 117	300	885	- 277	608

Note 24 Engagements donnés et reçus**Engagements donnés**

	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 242	1 452
Engagements en faveur de la clientèle	53 490	48 897
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 322	1 740
Engagements d'ordre de la clientèle	15 433	15 184
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	796	240
Engagements donnés de l'activité d'assurance	1 137	578

Engagements reçus

	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 586	6 952
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	35 514	31 280
Engagements reçus de la clientèle	17 208	10 108
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	516	86
Engagements reçus de l'activité d'assurance	3 714	3 200

Titres et valeurs donnés en pension

	31/12/2015	31/12/2014
Actifs donnés en pension	32 094	30 048
Passifs associés	32 538	29 309

Autres actifs donnés en garantie de passif

	31/12/2015	31/12/2014
Titres prêtés	0	1
Dépôts de garantie sur opérations de marché	5 599	6 998
Total	5 599	6 999

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non-restitution des titres.

Note 25 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2015		31/12/2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	727	- 541	861	- 517
Clientèle	12 587	- 5 248	12 835	- 5 567
– dont location financement et location simple	2 749	- 2 482	2 675	- 2 388
Instruments dérivés de couverture	1 763	- 2 498	3 418	- 4 154
Actifs financiers disponibles à la vente	473		455	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	255		327	
Dettes représentées par un titre		- 1 923		- 1 999
Dettes subordonnées		- 33		- 41
Total	15 804	- 10 243	17 896	- 12 277

Note 26 Commissions

	31/12/2015		31/12/2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	10	- 38	11	- 7
Clientèle	1 554	- 25	1 329	- 24
Titres	783	- 44	733	- 40
– dont activités gérées pour compte de tiers	533		497	
Instruments dérivés	3	- 7	2	- 4
Change	28	- 2	20	- 2
Engagements de financement et de garantie	129	- 7	79	- 6
Prestations de services	1 770	- 996	1 570	- 808
Total	4 277	- 1 120	3 743	- 892

Note 27 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2015	31/12/2014
Instruments de transaction	437	238
Instruments à la juste valeur sur option ¹	173	158
Inefficacité des couvertures	4	16
– Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	- 0	0
– Sur couverture de juste valeur (FVH)	4	16
Variations de juste valeur des éléments couverts	- 346	- 891
Variations de juste valeur des éléments de couverture	350	907
Résultat de change	85	45
Total des variations de juste valeur	698	456

1. Dont 166 millions d'euros provenant de l'activité Capital Développement au 31 décembre 2015 contre 142 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2015			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		216	0	216
Actions et autres titres à revenu variable	55	87	11	154
Titres immobilisés ¹	38	- 67	87	57
Autres	0	- 1	0	- 1
Total	93	235	98	427

1. Suite aux TUP des entités du Groupe CIC qui portaient des titres BPM, il a été constaté en 2015, 98 millions d'euros de mali de confusion et 89 millions d'euros de reprises de provisions pour risques et charges (cf. note 21).

	31/12/2014			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		75	0	75
Actions et autres titres à revenu variable	19	- 13	0	6
Titres immobilisés	48	- 13	32	67
Autres	0	0	0	0
Total	67	49	32	148

Produits et charges des autres activités

	31/12/2015	31/12/2014
Produits des autres activités		
Contrats d'assurance	13 383	13 110
Immeubles de placement :	2	5
– Reprises de provisions/amortissements	1	3
– Plus values de cession	1	3
Charges refacturées	86	76
Autres produits	1 679	1 595
Sous-total	15 150	14 786
Charges des autres activités		
Contrats d'assurance	- 11 165	- 10 897
Immeubles de placement :	- 39	- 57
– Dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	- 39	- 57
– Moins values de cession	- 0	- 0
Autres charges	- 972	- 933
Sous-total	- 12 177	- 11 886
Total net des autres produits et charges	2 973	2 900

Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2015	31/12/2014
Primes acquises	10 142	10 117
Charges des prestations	- 6 932	- 6 545
Variations des provisions	- 4 242	- 4 358
Autres charges et produits techniques et non techniques	79	81
Produits nets des placements	3 171	2 918
Total	2 218	2 213

Note 30 Frais généraux

	31/12/2015	31/12/2014
Charges de personnel	- 4 639	- 4 417
Autres charges	- 3 268	- 3 129
Total	- 7 907	- 7 546

Note 30a Charges de personnel

	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	- 2 924	- 2 769
Charges sociales ¹	- 1 086	- 1 090
Avantages du personnel à court terme	- 2	- 2
Intéressement et participation des salariés	- 268	- 211
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 359	- 341
Autres	0	- 4
Total	- 4 639	- 4 417

1. Le montant du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 62,1 millions d'euros en 2015.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes), et systèmes de visioconférences sur ordinateur portable permettant aux clients et aux sociétaires d'être à la fois plus proches de leurs chargés de clientèle et de réaliser des économies énergétiques.
- en développements informatiques concernant de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes,
- en développements informatiques concernant le remodelage du site internet permettant aux clients et aux sociétaires de disposer d'une meilleure visibilité globale des comptes et des services proposés,
- en recherches de nouveaux services au bénéfice de notre clientèle de commerçants,
- dans la prospection de nouveaux marchés nationaux et internationaux.

Effectifs

	31/12/2015	31/12/2014
Effectifs moyens		
Techniciens de la banque	38 969	38 680
Cadres	23 099	22 716
Total	62 068	61 396
Ventilation par pays		
France	50 309	50 254
Etranger	11 759	11 142
Total	62 068	61 396

	31/12/2015	31/12/2014
Effectifs inscrits ¹	66 372	65 571

1. Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

Note 30b Autres charges d'exploitation

	31/12/2015	31/12/2014
Impôts et taxes	- 343	- 313
Services extérieurs	- 2 281	- 2 212
Autres charges diverses (transports, déplacements,...)	- 108	- 100
Total	- 2 732	- 2 625

L'évolution du poste "Impôts et taxes" résulte notamment de la comptabilisation d'une charge de 44 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique.

Note 30c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2015	31/12/2014
Amortissements	- 515	- 495
– Immobilisations corporelles	- 392	- 388
– Immobilisations incorporelles	- 123	- 107
Dépréciations	- 21	- 9
– Immobilisations corporelles	2	0
– Immobilisations incorporelles	- 23	- 9
Total	- 536	- 504

Note 31 Coût du risque

31/12/2015	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	0	30	- 2	- 1	0	27
Clientèle	- 1 416	1 448	- 688	- 327	169	- 814
– Location financement	- 7	4	- 2	- 2	1	- 7
– Autres - clientèle	- 1 409	1 444	- 685	- 325	168	- 807
Sous total	- 1 416	1 478	- 690	- 328	169	- 787
HTM - DJM	0	4	0	0	0	4
AFS - DALV	- 0	28	- 32	- 23	1	- 26
Autres	- 47	58	- 3	- 1	0	7
Total	- 1 463	1 567	- 724	- 353	170	- 803

31/12/2014	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	- 0	105	- 1	- 0	0	104
Clientèle	- 1 377	1 380	- 686	- 361	128	- 916
– Location financement	- 4	6	- 4	- 2	1	- 4
– Autres - clientèle	- 1 373	1 374	- 681	- 360	128	- 912
Sous total	- 1 377	1 484	- 687	- 361	128	- 812
HTM - DJM	0	2	0	0	0	2
AFS - DALV	- 32	15	- 20	- 21	2	- 56
Autres	- 57	58	- 6	- 2	0	- 6
Total	- 1 465	1 559	- 713	- 384	130	- 872

Note 32 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 10	4
– MV de cession	- 27	- 13
– PV de cession	17	17
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	- 6	1
Total	- 16	5

Note 33 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/2015	31/12/2014
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 90	- 21
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
Total	- 90	- 21

Note 34 Impôts sur les bénéfices**Décomposition de la charge d'impôt**

	31/12/2015	31/12/2014
Charge d'impôt exigible	- 1 513	- 1 131
Charge d'impôt différé	15	- 69
Ajustements au titre des exercices antérieurs	- 9	5
Total	- 1 507	- 1 195

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat taxable	3 978	3 538
Taux d'impôt théorique	38,00 %	38,00 %
Charge d'impôt théorique	- 1 512	- 1 345
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	43	39
Impact de la variation des taux d'impôt différé		
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	9	27
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	41	19
Décalages permanents	- 10	50
Autres impacts	- 79	15
Charge d'impôt	- 1 507	- 1 195
Taux d'impôt effectif	37,88 %	33,79 %

Note 35 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2015. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un spread de crédit calculé globalement pour le groupe CM11 et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non-mo-nétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2015.

	31/12/2015					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	402 279	387 481	14 798	14 175	82 944	305 160
Prêts et créances sur établissements de crédit	68 602	70 250	- 1 647	269	68 306	27
– Titres de dettes - EC	936	935	1	269	640	27
– Prêts et avances - EC	67 666	69 314	- 1 649	0	67 666	0
Prêts et créances à la clientèle	318 908	304 136	14 773	146	13 638	305 124
– Titres de dettes - Clientèle	421	426	- 4	146	43	232
– Prêts et avances - Clientèle	318 487	303 710	14 777	0	13 594	304 893
Actifs financiers détenus Jusqu'à l'échéance	14 768	13 095	1 673	13 759	1 001	8
Passifs	415 952	409 845	6 106	0	254 380	161 572
Dettes envers les établissements de crédit	43 830	43 990	- 161	0	43 830	0
Dettes envers la clientèle	254 793	254 370	423	0	93 221	161 572
Dettes représentées par un titre	110 649	105 396	5 252	0	110 649	0
Dettes subordonnées	6 680	6 088	592	0	6 680	0

	31/12/2014					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	362 195	343 901	18 294	14 461	52 225	295 509
Prêts et créances sur établissements de crédit	41 700	43 606	- 1 906	518	41 182	0
– Titres de dettes - EC	1 506	1 494	12	518	988	0
– Prêts et avances - EC	40 194	42 112	- 1 917	0	40 194	0
Prêts et créances à la clientèle	305 533	287 224	18 309	19	10 013	295 501
– Titres de dettes - Clientèle	577	578	- 0	19	0	558
– Prêts et avances - Clientèle	304 956	286 647	18 309	0	10 013	294 943
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 962	13 071	1 891	13 924	1 030	8
Passifs	391 972	385 202	6 771	659	236 675	154 639
Dettes envers les établissements de crédit	37 276	37 212	63	0	37 276	0
Dettes envers la clientèle	236 044	235 831	213	0	81 405	154 639
Dettes représentées par un titre	111 617	105 672	5 945	659	110 958	0
Dettes subordonnées	7 036	6 486	550	0	7 036	0

Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31/12/2015		31/12/2014	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Actif				
Prêts, avances et titres				
– Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 627	5 055	2 510	4 691
– Prêts et créances sur la clientèle	0	48	0	26
– Titres	0	577	0	509
Actifs divers	3	51	4	35
Total	2 631	5 730	2 514	5 261
Passif				
Dépôts				
– Dettes envers les établissements de crédit	3 196	648	3 155	1 162
– Dettes envers la clientèle	10	2 077	9	2 072
Dettes représentées par un titre	30	728	40	762
Passifs divers	0	90	0	98
Total	3 236	3 544	3 205	4 094
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement donnés	410	5	265	7
Engagements de garantie donnés	43	77	40	75
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	486	0	438

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31/12/2015		31/12/2014	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	8	65	14	82
Intérêts versés	0	- 39	- 13	- 51
Commissions reçues	5	16	3	12
Commissions versées	0	- 5	0	- 5
Autres produits et charges	39	- 10	36	3
Frais généraux	4	- 15	12	- 15
Total	56	13	51	26

Les "Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale" correspondent aux autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (arrêté du 3 novembre 2014) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la Banque Fédérative ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site internet de l'établissement. Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. Aucune partie variable n'a été versée ces deux dernières années. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
	Rémunérations globales	Rémunérations globales
Mandataires Sociaux - Comité de Direction Membres du Conseil touchant une rémunération	5 723	5 734

Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de directeur général de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1.200.000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18.411 euros en 2015.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de président du conseil d'administration de M. Théry, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 690.000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Pour son mandat social, M. Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18.411 euros en 2015.

Note 37 Evènements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe CM11, clos au 31 décembre 2015, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 février 2016.

Note 38 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

Note 39 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros HT	Ernst & Young			
	Montant 2015	Montant 2014	% 2015	% 2014
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
– BFCM	221	203	6 %	6 %
– Filiales intégrées globalement	2 747	2 647	78 %	79 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ¹				
– BFCM	20	10	1 %	0 %
– Filiales intégrées globalement	362	403	10 %	12 %
Sous-total	3 350	3 264	95 %	98 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
– Juridique, fiscal et social	22	20	1 %	1 %
– Autres	170	62	5 %	2 %
Sous-total	192	82	5 %	2 %
Total	3 542	3 346	100 %	100 %

En milliers d'euros HT	KPMG Audit			
	Montant 2015	Montant 2014	% 2015	% 2014
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
– BFCM	271	292	4 %	4 %
– Filiales intégrées globalement	4 952	4 769	65 %	73 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ¹				
– BFCM	28	15	0 %	0 %
– Filiales intégrées globalement	2 111	1 084	28 %	17 %
Sous-total	7 362	6 160	97 %	94 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
– Juridique, fiscal et social	106	88	1 %	1 %
– Autres	156	313	2 %	5 %
Sous-total	262	401	3 %	6 %
Total	7 624	6 561	100 %	100 %

1. Concernant les autres diligences directement liées à la mission de commissaires aux comptes, il s'agit principalement des diligences effectuées à la demande d'autorité de surveillance visant à s'assurer de la conformité de l'organisation et des procédures aux exigences réglementaires.

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels du groupe CM11, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 7 206 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015.

III.5 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe CM11

KPMG Audit
Département de KPMG S.A. – Tour Egho
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Groupe CM11

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe CM11, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions tels que décrits dans les notes 1.3 et 12 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.

- votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou importante de la valeur de ces actifs (notes 1.3 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

- votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1.2 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.

- votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.3, 8a, 10, 21 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

- votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.3 et 21 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 14 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand



IV.

INFORMATIONS RELATIVES

AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE – GROUPE CM11

Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle tel que transposé dans la réglementation européenne.

IV.1 – Gestion des risques

IV.1.1 – Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont indiqués dans le chapitre “Rapport sur les Risques”.

IV.1.2 – Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Les accords de Bâle relatifs à la gestion des risques par les établissements de crédit ont contribué à l'émergence d'une fonction risque d'envergure nationale, indépendante des unités en charge de mettre en place ou de renouveler les lignes de crédit. Celle-ci est animée par la Direction des Risques et par le Département Conformité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, tous deux rattachés à la Direction générale.

La Direction des Risques regroupe les risques de crédits, les risques de taux, de liquidité et de marché, les risques opérationnels et le contrôle permanent. Elle est structurée en trois pôles : l'équipe Risques, l'équipe Bâle et le Contrôle Permanent.

L'équipe Risques recense en consolidé au moyen d'outils et de méthodologies (développés en interne et intégrant largement le système de notation) les principaux risques auxquels le Groupe est exposé. Elle anime la filière groupe et définit et/ou valide les procédures nationales préalablement à leur présentation aux instances décisionnaires.

L'équipe Bâle enrichit ou met à jour les méthodologies du dispositif Bâle présentées pour validation au sein de groupes de travail dédiés auxquels participent les Groupes régionaux. L'équipe spécialisée sur les risques de crédit assure la gestion et le back-testing des modèles, le calcul et le suivi des paramètres. L'équipe dédiée aux risques opérationnels mesure les risques avérés et potentiels, suit l'impact des actions de réduction des risques, élabore le reporting et analyse les principaux risques.

Le Contrôle permanent recouvre la fonction de contrôle permanent de la Confédération et la coordination des contrôles permanents des Groupes régionaux sur les programmes de contrôle.

Dans le cadre de la gouvernance du Groupe, la Direction des Risques rend compte de ses travaux auprès de l'organe exécutif. La Direction Générale rend régulièrement compte au Comité des risques. Ce dernier assiste le Conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel dans l'examen des risques portés par l'ensemble du groupe. Le comité des risques, dont les membres sont désignés par le Conseil d'administration, se réunit au moins deux fois par an afin notamment d'apprécier la qualité des risques, d'examiner la qualité des engagements, les dépassements éventuels de limites ou de seuils d'alerte. En la matière, il formule les recommandations utiles aux Groupes régionaux et au conseil de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

IV.1.3 – Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Sur les volets risques de crédit, risques de taux, risques de marché et risques opérationnels, la Direction des risques de la CNCM élabore des tableaux de bord dans l'optique de suivre et d'analyser l'évolution du profil des risques du Groupe. Pour le risque de crédit, le système de déclaration et de mesure des risques en vigueur s'appuie très largement sur les outils Bâle, interfacés avec la comptabilité.

IV.1.4 – Les politiques en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue

La politique en matière de couverture et de réduction des risques, ainsi que les dispositifs mis en place afin de s'assurer de leur efficacité continue relèvent de la responsabilité des Groupes régionaux. La cohérence à l'échelle nationale est assurée par les dispositifs de limites, les procédures, les tableaux de bord et le processus de contrôle (permanent et périodique).

IV.1.5 – Profil de risque de l'établissement

Le groupe Crédit Mutuel est une banque mutualiste, propriété de ses seuls sociétaires, qui n'est pas recensée parmi les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIFIs)¹. Il intervient majoritairement en France et dans les pays européens frontaliers (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse).

La banque de détail est son cœur de métier, comme en atteste la part du risque de crédit dans le total de ses exigences de fonds propres et la prédominance du portefeuille Retail dans l'ensemble de ses expositions.

La stratégie du groupe est celle d'un développement maîtrisé, durable et rentable. Les mises en réserve régulières consolident sa solidité financière. Son ratio de solvabilité Common Equity Tier 1 (CET1) de 15 % le positionne parmi les banques européennes les plus sûres.

Le dispositif de gestion des risques du groupe est défini en adéquation avec son profil de risques et sa stratégie, et les systèmes de gestion des risques appropriés.

1. Les indicateurs résultant des QIS dédiés à leur identification sont rendus publics sur le site institutionnel du groupe dans le document intitulé “indicateurs de systémicité”.

IV.2 – Champ d'application

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit "CRR"), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités, seule la méthode de consolidation change.

Pour le Groupe CM11, la méthode de consolidation diffère notamment pour les entités relevant du secteur des assurances, du pôle presse et les fonds communs de titrisation qui sont consolidés par mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle.

La composition du périmètre de consolidation prudentiel rapproché du périmètre comptable du Groupe CM11 au 31/12/2015 se présente comme suit :

Tableau détaillé sur le rapprochement périmètre comptable/prudentiel

	Pays	31/12/2015			
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode Comptable	Méthode Prudentielle
A. Réseau bancaire					
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	98	IG	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	98	IG	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	IG
CIC Est	France	100	93	IG	IG
CIC Iberbanco	France	100	98	IG	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	93	IG	IG
CIC Nord Ouest	France	100	93	IG	IG
CIC Ouest	France	100	93	IG	IG
CIC Sud Ouest	France	100	93	IG	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	95	93	IG	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	93	IG	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	93	IG	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	93	IG	IG
Targobank AG & Co. KGaA	Allemagne	100	98	IG	IG
Targobank Espagne	Espagne	50	49	ME	IP
B. Filiales du réseau bancaire					
Bancas	France	50	49	ME	IP
Banco Cofidis SA	Portugal	100	54	IG	IG
Banco Banif Mais SA Espagne (succursale de Banco Cofidis SA)	Espagne	100	54	IG	IG
Banco Cofidis SA (Spółka Akcyjna) Oddział w Polsce (succursale de Banco Cofidis SA)	Pologne	100	54	IG	IG
Banco Banif Mais SA Slovaquie (succursale de Banco Cofidis SA)	Slovaquie	100	54	IG	IG
Banco Popular Español	Espagne	4	4	ME	ME
Banif Plus Bank	Hongrie	100	54	IG	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	34	33	ME	ME
Banque du Groupe Casino	France	50	49	ME	IP
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	98	IG	IG
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26	26	ME	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	53	53	ME	ME
Cartes et crédits à la consommation	France	100	98	IG	IG
Centax SA	Italie			FU	FU
CM-CIC Asset Management	France	90	91	IG	IG
CM-CIC Bail	France	100	94	IG	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	France	100	94	IG	IG

	Pays	31/12/2015			
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode Comptable	Méthode Prudentielle
CM-CIC Epargne salariale	France	100	93	IG	IG
CM-CIC Factor	France	95	92	IG	IG
CM-CIC Gestion	France	100	91	IG	IG
CM-CIC Home Loan SFH	France	100	98	IG	IG
CM-CIC Lease	France	100	96	IG	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	94	IG	IG
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	94	IG	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	54	IG	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	54	IG	IG
Cofidis France	France	100	54	IG	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	54	IG	IG
Cofidis Italie	Italie	100	54	IG	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	54	IG	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	54	IG	IG
Cofidis Slovaquie	Slovaquie	100	54	IG	IG
Creatis	France	100	54	IG	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	98	IG	ME
Fivory (ex BCMI)	France	99	98	IG	IG
Monabanq	France	100	54	IG	IG
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	IG
SOFEMO – Société Fédérative Europ. de Monétique et de Financement	France			FU	FU
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
C. Banques de financement et activités de marché					
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	IG
Banque Fédérative du Crédit Mutuel Francfort (Succursale de BFCM)	Allemagne			NC	NC
Cigogne Management	Luxembourg	100	95	IG	IG
CM-CIC Securities	France	100	93	IG	IG
Diversified Debt Securities SICAV – SIF	Luxembourg	100	93	IG	IG
Divhold	Luxembourg			FU	FU
Ventadour Investissement	France	100	98	IG	IG
D. Banque privée					
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	93	IG	IG
Banque Pasche	Suisse	100	93	IG	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	93	IG	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	93	IG	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	93	IG	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	93	IG	IG
Banque Transatlantique Singapore Private Ltd	Singapour	100	93	IG	IG
CIC Suisse	Suisse	100	93	IG	IG
Dubly-Douilhet Gestion	France	100	93	IG	IG
Pasche Finance SA Fribourg	Suisse			FU	FU
Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil			NC	NC
Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil			NC	NC

	Pays	31/12/2015			
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode Comptable	Méthode Prudentielle
Serficom Family Office SA	Suisse			NC	NC
Transatlantique Gestion	France	100	93	IG	IG
Trinity SAM (ex Banque Pasche Monaco SAM)	Monaco			NC	NC
E. Capital développement					
CM-CIC Capital et Participations	France	100	93	IG	IG
CM-CIC Conseil	France	100	93	IG	IG
CM-CIC Innovation (ex CM-CIC Capital Innovation)	France	100	93	IG	IG
CM-CIC Investissement (ex CM-CIC Capital Finance)	France	100	93	IG	IG
CM-CIC Investissement SCR (ex CM-CIC Investissement)	France	100	93	IG	IG
CM-CIC Proximité	France	100	93	IG	IG
Sudinnova	France	66	62	IG	IG
F. Logistique et holding					
Actimut	France	100	100	IG	IG
Adepi	France	100	93	IG	IG
Cofidis SGPS SA	Portugal	100	54	IG	IG
CIC Participations	France	100	93	IG	IG
CM Akquisitions	Allemagne	100	98	IG	IG
CM-CIC Services	France	100	100	IG	IG
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	France	59	61	IG	IG
Cofidis Participations	France	55	54	IG	IG
Société d'Investissements Médias (SIM) (ex EBRA)	France	100	98	IG	ME
Euro Automatic Cash	Espagne	50	40	ME	ME
Euro-Information	France	80	79	IG	IG
Euro-Information Développement	France	100	79	IG	IG
EIP	France	100	100	IG	IG
El Telecom	France	95	75	IG	ME
Euro Protection Surveillance	France	100	84	IG	ME
Fivory SAS	France	98	77	IG	IG
Gesteurop	France	100	93	IG	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	98	IG	ME
L'Est Républicain	France	92	90	IG	ME
SAP Alsace (ex SFEJIC)	France	99	97	IG	ME
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	France	100	99	IG	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	98	IG	ME
Targo Akademie GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
Targo IT Consulting GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
Targo IT Consulting GmbH Singapour (succursale de Targo IT consulting GmbH)	Singapour	100	98	IG	IG
Targo Management AG	Allemagne	100	98	IG	IG
Targo Realty Services GmbH	Allemagne	100	98	IG	IG
G. Sociétés d'assurance					
ACM GIE	France	100	86	IG	ME
ACM IARD	France	96	83	IG	ME
ACM Nord IARD	France	49	42	ME	ME
ACM RE	Luxembourg	100	86	IG	ME

	Pays	31/12/2015			
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode Comptable	Méthode Prudentielle
ACM Services	France	100	86	IG	ME
ACM Vie	France	100	86	IG	ME
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	ME
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	82	IG	ME
Agrupació Bankpyme pensiones	Espagne	95	82	IG	ME
Agrupació Serveis Administratius	Espagne	95	82	IG	ME
AMDIF	Espagne	95	82	IG	ME
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex Royal Automobile Club de Catalogne)	Espagne	100	86	IG	ME
AMSYR	Espagne	95	82	IG	ME
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	69	IG	ME
Assistencia Avançada Barcelona	Espagne	95	82	IG	ME
Astree	Tunisie	30	26	ME	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	69	IG	ME
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	52	IG	ME
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	77	IG	ME
Atlantis, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	100	86	IG	ME
GACM España	Espagne	100	86	IG	ME
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	88	86	IG	ME
ICM Life	Luxembourg	100	86	IG	ME
Immobilière ACM	France	100	86	IG	ME
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	54	IG	ME
MTRL	France	100	100	IG	ME
Partners	Belgique	100	86	IG	ME
Procourtage	France	100	86	IG	ME
RMA Watanya	Maroc	22	19	ME	ME
Serenis Assurances	France	100	86	IG	ME
Serenis Vie	France	100	86	IG	ME
Voy Mediación	Espagne	90	76	IG	ME
H. Autres sociétés					
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	98	IG	ME
Alsace Média Participation	France			FU	FU
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	98	IG	ME
CM-CIC Immobilier	France	100	98	IG	IG
Distripub	France	100	97	IG	ME
Documents AP	France	100	98	IG	ME
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	ME
Foncière Massena	France	100	86	IG	ME
France Régie	France	100	98	IG	ME
GEIE Synergie	France	100	54	IG	IG
Groupe Dauphiné Media (ex Publiprint Dauphiné)	France	100	98	IG	ME
Groupe Progrès	France	100	98	IG	ME
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	ME
Immocity	France	100	98	IG	ME
Jean Bozzi Communication	France	100	98	IG	ME

	Pays	31/12/2015			
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode Comptable	Méthode Prudentielle
Journal de la Haute Marne	France	50	45	ME	ME
La Liberté de l'Est	France	97	88	IG	ME
La Tribune	France	100	98	IG	ME
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	ME
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	ME
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	100	98	IG	ME
Les Dernières Nouvelles de Colmar	France			FU	ME
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	ME
Massena Property	France			FU	ME
Massimob	France			FU	ME
Mediaportage	France	100	97	IG	ME
Presse Diffusion	France	100	98	IG	ME
Publprint Province n°1	France	100	98	IG	ME
Républicain Lorrain Communication	France	100	98	IG	ME
Républicain Lorrain - TV news	France	100	98	IG	ME
SCI ACM	France	100	86	IG	ME
SCI Eurosic Cotentin	France	50	43	ME	ME
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	ME
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	ME

IV.3 – Composition des fonds propres

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit "CRR"), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission Européenne).

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (*Common Equity Tier 1 - CET1*), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) nets de déductions,
- des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

IV.3.1 – Les fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1 "CET 1"*) correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés), aux résultats non distribués. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1 "AT1"*) correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

L'article 92, paragraphe 1 du CRR fixe un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 à 4,5 % et un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 à 6 %.

Toutefois, dans le cadre des dispositions transitoires, l'article 465, paragraphe 1 du CRR, permet aux autorités compétentes de déterminer ces taux à l'intérieur d'une fourchette entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014. Le SGACPR a publié sa décision dans le Communiqué du 12 décembre 2013 : un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 de 4 % et un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 5,5 %.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe², calculés sur le périmètre prudentiel, après application des "filtres prudentiels" et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

2. Cf. Tableau : "Rapprochement bilan financier / bilan réglementaire / fonds propres".

Les filtres prudentiels

Dans la réglementation antérieure, les plus-values latentes étaient filtrées des fonds propres de base en vertu de l'article 2bis du règlement n°90-02 (en cours d'abrogation) et, selon le principe de symétrie, la valeur d'exposition, pour le calcul des risques pondérés, notamment pour la valeur d'exposition sur actions, n'en tenait pas compte.

Malgré la disparition, en cible, des filtres prudentiels sur les plus et moins-values latentes (article 35 du CRR), ces filtres et leur traitement symétrique au niveau des expositions continuent partiellement à s'appliquer durant la phase transitoire à savoir pour 2015 :

40 % des plus-values latentes sont reprises dans les fonds propres de base de catégorie 1 (et 60 % exclues) et la valeur des expositions, au dénominateur, est ajustée selon le principe de symétrie précité.

Pour les moins-values latentes, le SGACPR a décidé d'accélérer le calendrier en imposant l'intégration de 100 % des moins-values latentes dans les fonds propres de base de catégorie 1 dès 2014 (décision du Collège du 12 novembre 2013). La valeur d'exposition au dénominateur inclut ainsi 100 % des moins-values latentes en 2015.

La compensation entre plus et moins-values latentes se fait portefeuille par portefeuille.

Les différences sur mise en équivalence des participations sont réparties entre les réserves et le report à nouveau, d'une part, et le résultat intermédiaire, d'autre part, en fonction des catégories de capitaux propres dans lesquelles elles trouvent leur origine.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes continuent à être neutralisées (comme sous le règlement CRBF n°90-02).

Les autres ajustements en CET1 concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- les pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur, et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les pertes et les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les détentions directes, indirectes et synthétiques détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier dès lors qu'elles dépassent une franchise de 10 % du CET1.

IV.3.2 – Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des "fonds propres éligibles" s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 1250 %, il s'agit de la somme des :

- fonds propres de catégorie 1, et
- fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

IV.3.2.1 – Instruments de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)

Emetteur	CM11 – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	CM11 – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	969500LFTDNMONT2EP08	969500LFTDNMONT2EP08
Droit régissant l'instrument	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier
Traitement réglementaire <i>Règles transitoires CRR</i> <i>Règles CRR après transition</i> <i>Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé /individuel et (sous-) consolidé</i> <i>Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)</i>	<i>Fonds propres de base de catégorie 1</i> <i>Fonds propres de base de catégorie 1</i> <i>Individuel et (sous-) consolidé</i> <i>Parts sociales de type A - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)</i>	<i>Fonds propres de base de catégorie 1</i> <i>Fonds propres de base de catégorie 1</i> <i>Individuel et (sous-) consolidé</i> <i>Parts sociales de type B - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)</i>
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	189,54 millions d'euros	5 615,76 millions d'euros
Valeur nominale de l'instrument	189,54 millions d'euros	5 615,76 millions d'euros
Prix d'émission	189,54 millions d'euros	5 615,76 millions d'euros
Prix de rachat	189,54 millions d'euros	5 615,76 millions d'euros
Classification comptable	Capitaux Propres	Capitaux Propres
Date d'émission initiale	Variable	Variable
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel
Echéance initiale	N/A	N/A
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A	N/A
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A
Coupons /dividendes		
Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant	Flottant
Taux de coupon et indice éventuel associé	N/A	N/A
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper) <i>Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)</i> <i>Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)</i> <i>Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat</i> <i>Cumulatif ou non cumulatif</i>	Non <i>Pleine discrétion</i> <i>Pleine discrétion</i> <i>Non</i> <i>Non cumulatif</i>	Non <i>Pleine discrétion</i> <i>Pleine discrétion</i> <i>Non</i> <i>Non cumulatif</i>
Convertible ou non-convertible <i>Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)</i> <i>Si convertible, entièrement ou partiellement</i>	Non convertible <i>N/A</i> <i>N/A</i>	Non convertible <i>N/A</i> <i>N/A</i>

Emetteur	CM11 – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	CM11 – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	969500LFTDNMONT2EP08	969500LFTDNMONT2EP08
<i>Si convertible, taux de conversion</i>	N/A	N/A
<i>Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion</i>	N/A	N/A
<i>Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion</i>	N/A	N/A
<i>Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion</i>	N/A	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui	Oui
<i>Si réduction, déclencheur de la réduction</i>	<i>Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du code monétaire et financier</i>	<i>Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du code monétaire et financier</i>
<i>Si réduction, totale ou partielle</i>	<i>Réduction totale ou partielle</i>	<i>Réduction totale ou partielle</i>
<i>Si réduction, permanente ou provisoire</i>	<i>Permanente</i>	<i>Permanente</i>
<i>Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital</i>	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Rang inférieur à toutes les autres créances	Rang inférieur à toutes les autres créances
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

IV.3.2.2 – Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Emetteur	Banque fédérative du Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	XS0207764712
Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination
Traitement réglementaire	<p>70% fonds propres additionnels de catégorie 1 30% fonds propres de catégorie 2</p> <p>Fonds propres de catégorie 2</p> <p>Consolidé</p> <ul style="list-style-type: none"> • TSS • art. 52 et suivants du CRR • art. 484 et suivants du CRR
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	737,52 millions d'euros
Valeur nominale de l'instrument	750,00 millions d'euros
Prix d'émission	750,00 millions d'euros

Banque fédérative du Crédit Mutuel	Banque fédérative du Crédit Mutuel	Cofidis
XS0212581564	XS0393640346	FR0010386003
Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination	Français
<p>70 % fonds propres additionnels de catégorie 1 30% fonds propres de catégorie 2</p> <p>Fonds propres de catégorie 2</p> <p>Consolidé</p> <ul style="list-style-type: none"> • TSS • art. 52 et suivants du CRR • art. 484 et suivants du CRR 	<p>70% fonds propres additionnels de catégorie 1 30% fonds propres de catégorie 2</p> <p>Inéligible</p> <p>Consolidé</p> <ul style="list-style-type: none"> • TSS • art. 52 et suivants du CRR • art. 484 et suivants du CRR 	<p>Fonds propres additionnels de catégorie 1</p> <p>Inéligible</p> <p>Consolidé et sous-consolidé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titres super subordonnés à durée indéterminée non cumulatifs à taux variable • art. 52 et suivants du CRR • art. 484 et suivants du CRR
250,00 millions d'euros	700,00 millions d'euros	47,75 millions d'euros
250,00 millions d'euros	700,00 millions d'euros	100,00 millions d'euros
250,00 millions d'euros	700,00 millions d'euros	100,00 millions d'euros

Emetteur	Banque fédérative du Crédit Mutuel
Prix de rachat	750,00 millions d'euros
Classification comptable	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	12/15/2004
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel
Echéance initiale	Sans échéance
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Oui <ul style="list-style-type: none"> • Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur: le 15/12/2014 au pair. • Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("tax call"): à tout moment au pair. • Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 1: à tout moment au pair. • Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déconsolidation de l'émetteur du groupe CM11: à tout moment au pair. À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 15/12/2014, pour la totalité de la souche
Coupons / dividendes Dividende/coupon fixe ou flottant Taux de coupon et indice éventuel associé	Fixe devenant flottant 6% puis, à compter du 15/12/2005, EUR CMS10 + 0,10 % avec cap à 8%
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper) Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier) Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant) Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat Cumulatif ou non cumulatif	Non Discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher) Pleine discrétion Non Non cumulatif
Convertible ou non-convertible Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger) Si convertible, entièrement ou partiellement Si convertible, taux de conversion Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Non N/A N/A N/A N/A N/A N/A

Banque fédérative du Crédit Mutuel	Banque fédérative du Crédit Mutuel	Cofidis
250,00 millions d'euros	700,00 millions d'euros sauf option de rachat en cas d'événements fiscaux	100,00 millions d'euros sauf options de rachat en cas d'événements fiscaux, en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 1 ou en cas de déconsolidation
Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Capitaux propres
2/25/2005	10/17/2008	10/24/2006
Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
Sans échéance	Sans échéance	Sans échéance
Oui	Oui	Oui
<ul style="list-style-type: none"> Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur: 25/02/2015 au pair. Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("tax call"): à tout moment au pair. Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 1: à tout moment au pair. Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déconsolidation de l'émetteur du groupe CM11: à tout moment au pair. <p>À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 25/02/2015, pour la totalité de la souche</p>	<ul style="list-style-type: none"> Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur: 17/10/2018 au pair. Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("tax call"): à tout moment au make-whole si avant le 17/10/2018, au pair si après. Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 1: à tout moment au pair. Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déconsolidation de l'émetteur du groupe CM11: à tout moment au pair. <p>À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 17/10/2018, pour la totalité de la souche</p>	<ul style="list-style-type: none"> Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur: 24/10/2016 au montant nominal + intérêts courus. Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("tax call"): à tout moment au maximum du montant nominal + intérêts courus et du make-whole si avant le 24/10/2016, et au montant nominal + intérêts courus si après. Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 1: à tout moment au maximum du montant nominal + intérêts courus et du make-whole si avant le 24/10/2016, et au montant nominal + intérêts courus si après. Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déconsolidation de l'émetteur du groupe de consolidation réglementaire: à tout moment au maximum du montant nominal + intérêts courus et du make-whole si avant le 24/10/2016, et au montant nominal + intérêts courus si après. <p>À chaque date de paiement d'intérêt postérieure au 24/10/2016, pour la totalité de la souche (24 janvier, 24 avril, 24 juillet, 24 octobre de chaque année)</p>
Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Flottant
7% puis, à compter du 25/02/2006, EUR CMS10 + 0,10 % avec cap à 8%	10,30 % puis, à compter du 17/10/2018, Euribor 3M + 6,65 %	Euribor 3M + 1,70 % puis, à compter du 24/10/2016, Euribor 3M + 2,70 %
Non	Non	Non
Discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher)	Discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher)	Discrétion partielle
Pleine discrétion	Pleine discrétion	Discrétion partielle
Non	Non	Oui
Non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif
Non	Non	Non
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A

Emetteur	Banque fédérative du Crédit Mutuel
<p>Caractéristiques en matière de réduction du capital</p> <p>Si réduction, déclencheur de la réduction</p> <p>Si réduction, totale ou partielle</p>	<p>Oui</p> <p>Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.</p> <p>Réduction totale ou partielle</p>
<p>Si réduction, permanente ou provisoire</p> <p>Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital</p>	<p>Temporaire ou permanente</p> <p>Reconstitution du principal si retour à la santé financière, i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur.</p>
<p>Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)</p>	<p>Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.</p>
<p>Existence de caractéristiques non conformes</p>	<p>Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)</p>
<p>Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes</p>	<p>Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> • discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher) • clause de retour à meilleur fortune non discrétionnaire

Banque fédérative du Crédit Mutuel	Banque fédérative du Crédit Mutuel	Cofidis
Oui	Oui	Oui
Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.
Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
Temporaire ou permanente	Temporaire ou permanente	Temporaire ou permanente
Reconstitution du principal si retour à la santé financière, i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur.	Reconstitution du principal si retour à la santé financière, i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur.	Reconstitution du principal si retour à la santé financière, i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur.
Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.	Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.	Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.
Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)	Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)	Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)
Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1: <ul style="list-style-type: none"> discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher) clause de retour à meilleur fortune non discrétionnaire. 	Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1: <ul style="list-style-type: none"> discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher) clause de retour à meilleur fortune non discrétionnaire. instrument acquis en totalité par une filiale de l'émetteur Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres de catégorie 2: <ul style="list-style-type: none"> instrument acquis en totalité par une filiale de l'émetteur 	Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1: <ul style="list-style-type: none"> clause de step-up Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres de catégorie 2: <ul style="list-style-type: none"> clause de step-up

V.3.2.3 – Instruments de fonds propres de catégorie 2 (T2)

Emetteur	Crédit Industriel et Commercial
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	FR0000047805
Droit régissant l'instrument	Français
Traitement réglementaire Règles transitoires CRR Règles CRR après transition Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Fonds propres de catégorie 2 Fonds propres de catégorie 2 Consolidé et sous-consolidé • Titres participatifs • art. 62 et suivants du CRR
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	11,43 millions d'euros
Valeur nominale de l'instrument	137,20 millions d'euros
Prix d'émission	137,20 millions d'euros
Prix de rachat	178,37 millions d'euros si exercice de l'option de rachat le 28/05/1997 puis revalorisation annuelle de 1,5 % après le 28/05/1997
Classification comptable	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	28/05/1985
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle
Echéance initiale	Sans échéance
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Oui • Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: 28/05/1997 à 130% du nominal À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 28/05/1997
Coupons / dividendes	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
Taux de coupon et indice éventuel associé	40% x TAM + 43% x TAM x (Résultat année N-1 / Résultat année 1984) avec comme limites: • minimum 85% (TAM+TMO)/2 • maximum 130% (TAM+TMO)/2
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
Cumulatif ou non cumulatif	N/A

Lyonnaise de Banque	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
FR0000047789	FR0000584377	FR0000165847
Français	Français	Français
Fonds propres de catégorie 2 Fonds propres de catégorie 2 Consolidé et sous-consolidé • Titres participatifs • art. 62 et suivants du CRR	Fonds propres de catégorie 2 Fonds propres de catégorie 2 Consolidé et sous-consolidé • Titres subordonnés à durée indéterminée • art. 62 et suivants du CRR	Fonds propres de catégorie 2 Fonds propres de catégorie 2 Consolidé et sous-consolidé • Titres subordonnés à intérêt progressif et à durée indéterminée • art. 62 et suivants du CRR
14,36 millions d'euros	60,05 millions d'euros	11,18 millions d'euros
22,87 millions d'euros	76,22 millions d'euros	30,49 millions d'euros
22,87 millions d'euros	76,22 millions d'euros	30,49 millions d'euros
29,73 millions d'euros si exercice de l'option de rachat le 01/06/1997 puis revalorisation annuelle de 1,5 % après le 01/06/1997	76,99 millions d'euros	30,49 millions d'euros
Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
01/06/1985	20/07/1987	26/12/1990
Perpétuelle Sans échéance	Perpétuelle Sans échéance	Perpétuelle Sans échéance
Oui • Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: 01/06/1997 à 130% du nominal À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 01/06/1997	Oui • Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: pendant une période de 45 jours à compter du 20/07/1994 à 101% du nominal + intérêts courus Pendant une période de 45 jours à compter de chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 20/07/1994	Oui • Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: le 26/12/1999 au pair À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 26/12/1999
Flottant	Flottant	Flottant
35% x TMO + 35% x TMO x (Résultat année N-1 / Résultat année 1984) avec comme limites: • minimum 85% du TMO • maximum 130% TMO	Moyenne des 12 derniers TME + 0.25%	P1C + 1.75% pour les intérêts payables chaque année depuis 2006
Non	Non	Non
Obligatoire	Discretion partielle	Discretion partielle
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Non	Non	Non
N/A	Cumulatif	Cumulatif

Emetteur	Crédit Industriel et Commercial
Convertible ou non-convertible	Non
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
Si réduction, totale ou partielle	N/A
Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaumentation du capital	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
Existence de caractéristiques non conformes	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

1. Inscrire N/A si non applicable.

Emetteur	Crédit Industriel et Commercial	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	FR0000189177	FR0010615930
Droit régissant l'instrument	Français	Français
Traitement réglementaire		
Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé et sous-consolidé	Consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> • TSR • art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> • TSR • art. 62 et suivants du CRR
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	0,03 millions d'euros	27,62 millions d'euros
Valeur nominale de l'instrument	14,30 millions d'euros	300,00 millions d'euros
Prix d'émission	14,30 millions d'euros	300,75 millions d'euros
Prix de rachat	14,30 millions d'euros	300,00 millions d'euros
Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	18/06/2003	16/06/2008
Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
Echéance initiale	18/06/2016	16/06/2016

Lyonnaise de Banque	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
Non	Non	Non
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
Non	Non	Non
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
Non	Non	Non
N/A	N/A	N/A

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
FR0010690024	FR0011138742	XS0548803757	XS1069549761	XS1288858548
Français	Français	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination
Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
<ul style="list-style-type: none"> • TSR • art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> • TSR • art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> • Titres subordonnés • art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> • Titres subordonnés • art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> • Titres subordonnés • art. 62 et suivants du CRR
95,07 millions d'euros	586,85 millions d'euros	878,17 millions d'euros	1000,00 millions d'euros	1000,00 millions d'euros
500,00 millions d'euros	1000,00 millions d'euros	1000,00 millions d'euros	1000,00 millions d'euros	1000,00 millions d'euros
500,00 millions d'euros	1000,00 millions d'euros	999,39 millions d'euros	991,43 millions d'euros	990,84 millions d'euros
500,00 millions d'euros	1000,00 millions d'euros	1000,00 millions d'euros	1000,00 millions d'euros	1000,00 millions d'euros
Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
16/12/2008	06/12/2011	22/10/2010	21/05/2014	11/09/2015
Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
16/12/2016	06/12/2018	22/10/2020	21/05/2024	11/09/2025

Emetteur	Crédit Industriel et Commercial	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	N/A	N/A
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A	N/A
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A
Coupons / dividendes		
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
Taux de coupon et indice éventuel associé	4,50 %	5,50 %
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A
Convertible ou non-convertible	Non	Non
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
N/A	N/A	Oui	Oui	Oui
N/A	N/A	<ul style="list-style-type: none"> Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux: à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("Withholding tax event" ou "Tax deduction event"): à tout moment au pair Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de "Gross-Up Event": à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("Withholding tax event" ou "Tax deduction event"): à tout moment au pair Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
6,10 %	5,30 %	4,00 %	3,00 %	3,00 %
Non	Non	Non	Non	Non
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Non	Non	Non	Non	Non
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Non	Non	Non	Non	Non
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Non	Non	Non	Non	Non
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
Non	Non	Non	Non	Non
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

IV.3.3 – Rapprochement bilan financier/bilan réglementaire/fonds propres

En millions d'euros	Consolidation comptable	Consolidation prudentielle	Ecart
Capitaux propres			
Capitaux propres - part du groupe - Hors OCI			
Capital souscrit	5 820	5 820	-
Primes d'émission	-	-	-
Réserves consolidées - Groupe ¹	25 049	25 049	-
Résultat consolidé - Groupe	2 258	2 258	-
Capitaux propres - intérêts minoritaires - Hors OCI²			
Réserves consolidées - Intérêts minoritaires	2 430	1 651	- 779
Résultat consolidé - Intérêts minoritaires	256	165	- 91
Gains ou pertes latents - part du Groupe³	1 542	1 542	-
dont instruments de capitaux propres	1 082	1 083	
dont instruments de dettes	535	535	
dont couverture de flux de trésorerie	- 33	- 33	
Gains ou pertes latents - Intérêts minoritaires	175	42	- 133
Eléments bilantiels entrant dans le calcul des fonds propres			
Immobilisations incorporelles ⁴	815	576	- 239
Ecart d'acquisition (y compris inclus dans la valeur des titres mis en équivalence)	4 899	4 887	- 12
Impôts différés ⁵			
- Actifs	1 058	799	- 259
dont IDA sur déficit fiscal	-	9	9
- Passifs	1 100	396	- 704
dont IDP sur immobilisations incorporelles	52	52	-
Dettes subordonnées ⁶	6 088	6 903	815

1. L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 3).

2. Les intérêts minoritaires sont soumis à un calcul spécifique dans le cadre du CRR.

3. L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 1).

4, 5 et 6. Les écarts résultent des changements de méthode de consolidation de certaines entités évoquées dans la partie périmètre, principalement sur les entités d'assurances.

Fonds propres	CET1	AT1	AT2
Fonds Propres - Part du groupe			
Capital appelé versé	5 805		
(-) Participations indirectes en instruments de CET1	-		
Primes d'émission	0		
Résultats antérieurs non distribués ¹	25 991		
Bénéfice ou perte - part du groupe	2 258		
(-) Part des bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice non éligible	- 102		
Fonds Propres - Intérêts minoritaires²			
Intérêts minoritaires éligibles	1 066	- 0	0
Autres éléments du résultat global accumulés³	604		
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	682		
<i>dont instruments de dettes</i>	- 25		
<i>dont Réserve de couverture de flux de trésorerie</i>	- 33		
Eléments bilantiels entrant dans le calcul des fonds propres			
(-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles y compris IDP sur immobilisations incorporelles ⁴	- 524		
(-) Écart d'acquisition en immobilisations incorporelles	- 4 887		

Fonds propres	CET1	AT1	AT2
(-) IDA dépendant de bénéfiques futurs et ne résultant pas de différences temporelles nets des passifs d'impôts associés ⁵	- 5		
(-) Impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfiques futurs et résultant de différences temporelles	-		
Dettes subordonnées⁶			3 905
(-) Positions de titrisation qui peuvent sur option faire l'objet d'une pondération de 1 250 %	- 477		
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement significatif	-	-	-
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif	-	-	-
Autres ajustements			
Filtre prudentiel : Réserve de couverture de flux de trésorerie	33		
Filtre prudentiel : Ajustements de valeurs dus aux exigences d'évaluation prudente	- 81		
Filtre prudentiel : Pertes ou gains cumulés dus à l'évolution de la qualité de crédit propre sur les passifs évalués à la juste valeur	-		
Filtre prudentiel : Pertes ou gains à la JV résultant du propre risque de crédit lié aux instruments dérivés passif	- 4		
Ajustements transitoires dus aux clauses de grand-père sur instruments de fonds propres	-	1 515	61
Ajustements transitoires dus aux clauses de grand-père sur intérêts minoritaires additionnel	421	10	19
Ajustements transitoires sur PMV sur instruments de capitaux propres	- 682		
Ajustements transitoires sur PMV sur instruments de dettes	25		
Autres ajustements transitoires	208	-	208
En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues	- 680		
En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues			202
Ajustements du risque de crédit (Approche standard)			233
Total	28 968	1 525	4 629
Montant CA1	28 968	1 525	4 629

1. L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 3).

2. Les intérêts minoritaires sont soumis à un calcul spécifique dans le cadre du CRR.

3. L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 1).

4. Le montant des immobilisations incorporelles déduit des fonds propres comprend les impôts différés passifs associés.

6. Les dettes subordonnées retenues en fonds propres diffèrent de la comptabilité en raison d'éléments considérés comme non éligibles par le règlement CRR, et du calcul d'une réfaction réglementaire sur les 5 dernières années pour les dettes à durée déterminée.

		Montant à la date de publication (en K€)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	5 805 300	26 (1), 27, 28, 29, liste ABE 26 (3)	
	<i>dont parts sociales</i>	5 805 300	<i>liste ABE 26 (3)</i>	
	<i>dont prime d'émission</i>	0	<i>liste ABE 26 (3)</i>	
2	Bénéfices non distribués	25 990 601	26 (1) c	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	603 770	26 (1)	
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	26 (1) f	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	-	486 (2)	
5	Intérêts minoritaires éligibles au CET1	1 065 820	84, 479, 480	421 323
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	2 156 672	26 (2)	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	35 622 163		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires				
7	Corrections de valeurs supplémentaires (montant négatif)	- 80 680	34, 105	
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	- 5 411 457	36 (1) b, 37, 472 (4)	
9	Ensemble vide dans l'UE			
10	Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	- 5 375	36 (1) c, 38, 472 (5)	3 225
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	32 816	33 a	
12	Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	- 680 411	36 (1) d, 40, 159, 472 (6)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	-	32 (1)	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	- 3 656	33 (1) b et c	
15	Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-	36 (1) e, 41, 472 (7)	
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	36 (1) f, 41, 472 (8)	-
17	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	36 (1) g, 41, 472 (9)	-
18	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 (1) h, 43, 45, 46, 49 (2) (3), 79, 472 (10)	-

		Montant à la date de publication (en K€)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires				
19	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 (1) i, 43, 45, 47, 48 (1) b, 49 (1) à (3), 79, 472 (11)	-
20	Ensemble vide dans l'UE			
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	- 476 652	36 (1) k	
20b	<i>dont participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	36 (1) k (i), 89 à 91	
20c	<i>dont positions de titrisation (montant négatif)</i>	- 476 652	36 (1) k (ii), 243 (1) b, 244 (1) b, 258	
20d	<i>dont positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	36 (1) k (iii), 379 (3)	
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	36 (1) c, 38, 48 (1) a, 470, 472 (5)	-
22	Montant au dessus du seuil de 15 % (montant négatif)	-	48 (1)	-
23	<i>dont : detentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-	36 (1) (i), 48 (1) b, 470, 472 (11)	-
24	Ensemble vide dans l'UE			
25	<i>dont actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles</i>	-	36 (1) c, 38, 48 (1) a, 470, 472 (5)	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	36 (1) a, 472 (3)	
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)		36 (1) (i)	
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	424 548		
26a	<i>Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisées en application des articles 467 et 468</i>	- 453 046		
	<i>dont filtre pour perte non réalisée sur instruments de capitaux propres</i>	-	467	
	<i>dont filtre pour perte non réalisée sur instruments de créances</i>	- 67 475	467	
	<i>dont filtre pour gain non réalisé sur instruments de capitaux propres</i>	458 673	468	
	<i>dont filtre pour gain non réalisé sur instruments de créances</i>	-	468	
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	481	
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	36 (1) (i)	
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	- 6 653 913		
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	28 968 251		

		Montant à la date de publication (en K€)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement préréglément (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	-	51, 52	
31	<i>dont classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>			
32	<i>dont classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	1 515 497	486 (3)	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	9 744	85, 86, 480	9 744
35	<i>dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		486 (3)	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	1 525 242		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires				
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	52(1) b, 56 a, 57, 475 (2)	-
38	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	56 b, 58, 475 (3)	-
39	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 c, 59, 60, 79, 475 (4)	-
40	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 (d), 59, 79, 475 (4)	
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-		
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472 (10) a	-
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	477 (4) a	
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	481	
42	Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	56 a	

		Montant à la date de publication (en K€)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires				
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-		
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1 525 242		
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	30 493 492		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	3 904 526	62, 63	
47	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	61 489	486 (4)	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	18 943	87,88, 480	18 943
49	<i>dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		486 (4)	
50	Ajustements pour risque de crédit	435 746	62 c et d	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	4 420 705		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions				
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	63 b (i), 66 a, 67, 477 (2)	-
53	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe un détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	66 b, 68, 477 (3)	-
54	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 c, 69, 70, 79, 477 (4)	-
54a	<i>dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires</i>	-		-
54b	<i>dont détentions existant avant le 1^{er} janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires</i>	-		-
55	Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 d, 69, 79, 477 (4)	-
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-		
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472 (9)	

		Montant à la date de publication (en K€)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions				
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013		475, 475 (2) a, 475 (3), 475 (4) a	
56c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	208 218	467, 468, 481	
	<i>dont subventions reçues par les sociétés de crédit bail</i>	-	481	
	<i>dont plus-values latentes sur instruments de capitaux propres reportées en fonds propres complémentaires</i>	208 218	481	
	<i>dont retraitement sur détention d'instrument de fonds propres</i>	-	481	
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	208 218		
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	4 628 923		
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	35 122 415		
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-		
	<i>dont éléments non déduits du CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détention indirecte de propre CET1...)</i>	-	472 (8) b	
	<i>dont éléments non déduits de l'AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments de fonds propres d'AT1, détentions directes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)</i>	-	475, 475 (2) b, 475 (2) c, 475 (4) b	
	<i>dont éléments non déduits du T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions indirectes de propres instruments T2,, détentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)</i>	-	477, 477 (2) b, 477 (2) c, 477 (4) b	
60	Total actifs pondérés	192 499 795		
Ratios de fonds propres et coussins				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,05 %	92 (2) a, 465	
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,84 %	92 (2) b, 465	
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	18,25 %	92 (2) c	
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	-	CRD 128, 129, 130	
65	<i>dont exigence de coussin de conservation des fonds propres</i>	-		
66	<i>dont exigence de coussin contracyclique</i>	-		
67	<i>dont exigence de coussin pour le risque systémique</i>	-		

		Montant à la date de publication (en K€)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement préréglé (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Ratios de fonds propres et coussins				
67a	<i>dont coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	-	CRD 131	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	10,55 %	CRD 128	
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	322 091	36 (1) h, 45, 46, 472 (10), 56 c, 59, 60, 475 (4), 66 c, 69, 70, 477 (4)	
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	1 334 150	36 (1) (i), 45, 48, 470, 472 (11)	
74	Ensemble vide dans l'UE			
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	481 040	36 (1) c, 38, 48, 470, 472 (5)	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	233 493	62	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	458 364	62	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	202 253	62	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	480 878	62	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	-	484 (3), 486 (2) et (5)	
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	484 (3), 486 (2) et (5)	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	1 515 497	484 (4), 486 (3) et (5)	
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	- 219 772	484 (4), 486 (3) et (5)	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	61 489	484 (5), 486 (4) et (5)	
85	Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	- 26 353	484 (5), 486 (4) et (5)	

IV.3.4 – Surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Le Groupe CM11 fait partie des conglomérats financiers supervisés par le SGACPR.

L'activité de conglomérat financier s'exerce à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), filiale du Groupe CM11.

Cette filiale commercialise une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Par dérogation à l'article 36 et 43 du règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR a autorisé le groupe à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détentions d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la "VME pondérée" consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

En conséquence et conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le groupe est assujéti, en outre, à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dite de la "consolidation comptable", aux normes IFRS.

Ainsi, dans ce cadre, les entités du secteur des assurances consolidées selon la méthode de l'intégration globale en comptabilité se sont également en consolidation prudentielle pour le calcul de l'exigence complémentaire.

Cette surveillance complémentaire se décline en quatre volets, sur le périmètre du conglomérat :

- le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres ;
- le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- le contrôle des opérations intragroupe ;
- le détail des opérations intragroupe.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres comptables consolidés du conglomérat incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues dans le règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au secteur bancaire d'une part, et au secteur assurances d'autre part.

Au 31/12/2015, le Groupe Crédit Mutuel affichait un ratio de couverture des exigences de fonds propres de son conglomérat de 220 %, après intégration du résultat net de dividendes estimés.

Le deuxième volet relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée consiste à déclarer les risques bruts (cumulés sur un même bénéficiaire) supérieurs à 10 % des fonds propres consolidés du conglomérat ou à 300 millions d'euros. Les secteurs banques et assurances sont distingués pour chaque bénéficiaire.

Le troisième et le quatrième volets recensent les opérations intragroupe effectuées entre le secteur bancaire et le secteur assurances par catégorie (refinancement, hors bilan et produits).

IV.3.5 – Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité du groupe au 31 décembre 2015, après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés s'élevaient à :

En milliards d'euros	31/12/2015
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	29,0
Capital	5,8
Réserves éligibles avant ajustements	28,1
Déductions des fonds propres de base de catégorie 1	- 7,1
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1,2
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	4,7
Total des fonds propres	34,9
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	173,4
Emplois pondérés au titre des risques de marché	4,0
Emplois pondérés au titre du risque opérationnel	15,2
Total des emplois pondérés	192
Ratios de solvabilité	
Ratio Common Equity T1 (CET1)	15,0 %
Ratio Tier one	15,7 %
Ratio Global	18,1 %

IV.3.6 – Adéquation du capital

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le groupe pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques. Courant 2008, le groupe a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP). Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scénarii de stress ont été élaborés et sont venus enrichir la démarche d'évaluation du capital économique et de ses prévisions au sein du groupe.

Cette dernière est notamment conduite sur le périmètre des risques de crédit, de concentration sectorielle, de concentration unitaire, des risques de marché, des risques opérationnels, du risque de réputation ainsi que sur les risques concernant les activités d'assurance.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire (qui sera enrichi du coussin contra-cyclique à compter du 01/01/2016) constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital de la Banque. Cette dernière est fonction du profil de risques du groupe et de son degré d'aversion au risque.

En millions d'euros	31/12/2015
Montant des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	13 802
Approche standard	3 043
Administrations centrales ou les banques centrales	103
Administrations régionales ou locales	77
Entités du secteur public	0
Banques multilatérales de développement	0
Organisations internationales	0
Etablissements	38
Entreprises	838
Clientèle de détail	1 477
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	257
Expositions en défaut	140
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	20
Expositions sous forme d'obligations garanties	3
Éléments représentatifs de positions de titrisation	11
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	0
Expositions sous forme d'actions	18
Autres éléments	61
Approche notations internes	10 759
Administrations centrales et les banques centrales	
Etablissements	510
Entreprises	4 698
dont financements spécialisés pondérés à :	
50 %	23
70 %	272
90 %	105
115 %	51
250 %	23
0 %	
Clientèle de détail	
Petites et moyennes entités	307
Expositions garantie par une sûreté immobilière	1 264
Expositions renouvelables	63
Autres	341

En millions d'euros	31/12/2015
Actions	
Capital investissement (pondération 190 %)	245
Participations importantes du secteur financier (pondération 250 %)	267
Actions cotées (pondération 290 %)	122
Autres actions (pondération 370 %)	2 523
Positions de titrisation	44
Actifs autres que des obligations de crédit	373
Risque de défaut d'une CCP	2
Montant des exigences de fonds propres au titre des risques de marché	317
Risque de position	317
Risque de change	0
Risque de règlement-livraison	0
Risque sur matières premières	0
Montant des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	1 214
Approche notations internes (AMA)	938
Approche standard	164
Approche de base	112
Montant des exigences de fonds propres au titre de la CVA	67
Montant des exigences de fonds propres au titre des grands risques	0
Total des exigences de fonds propres	15 400

IV.4 – Risque de crédit et de concentration

IV.4.1 – Expositions par catégorie

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises.

La composition du portefeuille du groupe traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se maintient à 47 % au 31/12/2015.

En milliards d'euros	Expositions au 31/12/2015			Expositions au 31/12/2014			Expositions Moyenne 2015
	IRB	Standard	Total	IRB	Standard	Total	
Administrations centrales et banques centrales		921,0	921,0		81,8	81,8	88,7
Etablissements	49,2	8,4	57,6	42,4	8,7	51,1	57,5
Entreprises	99,8	19,5	119,3	94,8	22,6	117,4	117,9
Clientèle de détail	219,1	43,5	2 62,0	206,7	366,0	243,2	254,7
Actions	12,0	0,4	12,4	11,6	0,4	12,0	12,2
Titrisation	51,0	2,0	53,0	36,0	2,0	39,0	4,9
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	4,9	0,8	5,7	5,0	0,6	5,5	5,8
Total	390,1	165,0	555,1	364,0	150,9	514,9	541,7

Le Groupe s'est orienté vers les formes avancées de l'accord Bâle en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

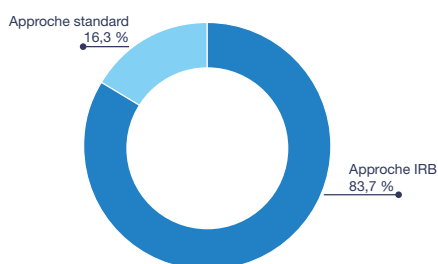
L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'a autorisé à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30/06/2008, pour le portefeuille de la Clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31/12/2008 pour le portefeuille Banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31/12/2012, pour le portefeuille Corporate et le portefeuille Banque.

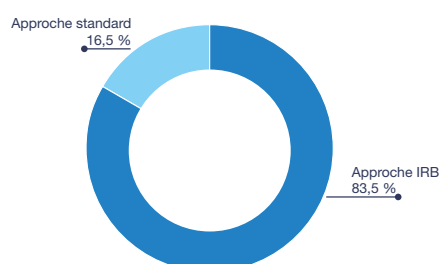
Le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes avancée pour les portefeuilles réglementaires Etablissements, Entreprises et Clientèle de détail s'élève à 84 % au 31/12/2015.

Les exigences de fonds propres réglementaires des portefeuilles Administrations Centrales et Banques Centrales sont évaluées durablement en méthode standard en accord avec le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les filiales étrangères, le Groupe Cofidis et CM-CIC Factor sont traitées au 31/12/2015 en méthode standard.

Part des expositions brutes au 31 décembre 2015



Part des expositions brutes au 31 décembre 2014



* Mesure sur le périmètre des Etablissements, des Entreprises et Clientèle de détail, Groupe CM11.

IV.4.2 – Expositions par zone géographique

Répartition des expositions par catégorie et par pays de résidence – 31/12/2015

Catégorie d'exposition En pourcentage	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	14,9 %	0,8 %	0,4 %	0,6 %	1,3 %	17,9 %
Etablissements	7,5 %	0,3 %	0,0 %	0,8 %	0,6 %	9,3 %
Entreprises	16,9 %	0,7 %	0,6 %	1,7 %	1,8 %	21,8 %
Clientèle de détail	44,3 %	3,8 %	0,1 %	1,3 %	1,5 %	51,0 %
Total	83,6 %	5,7 %	1,1 %	4,3 %	5,2 %	100 %

Répartition au 31/12/2015 des expositions brutes CDL

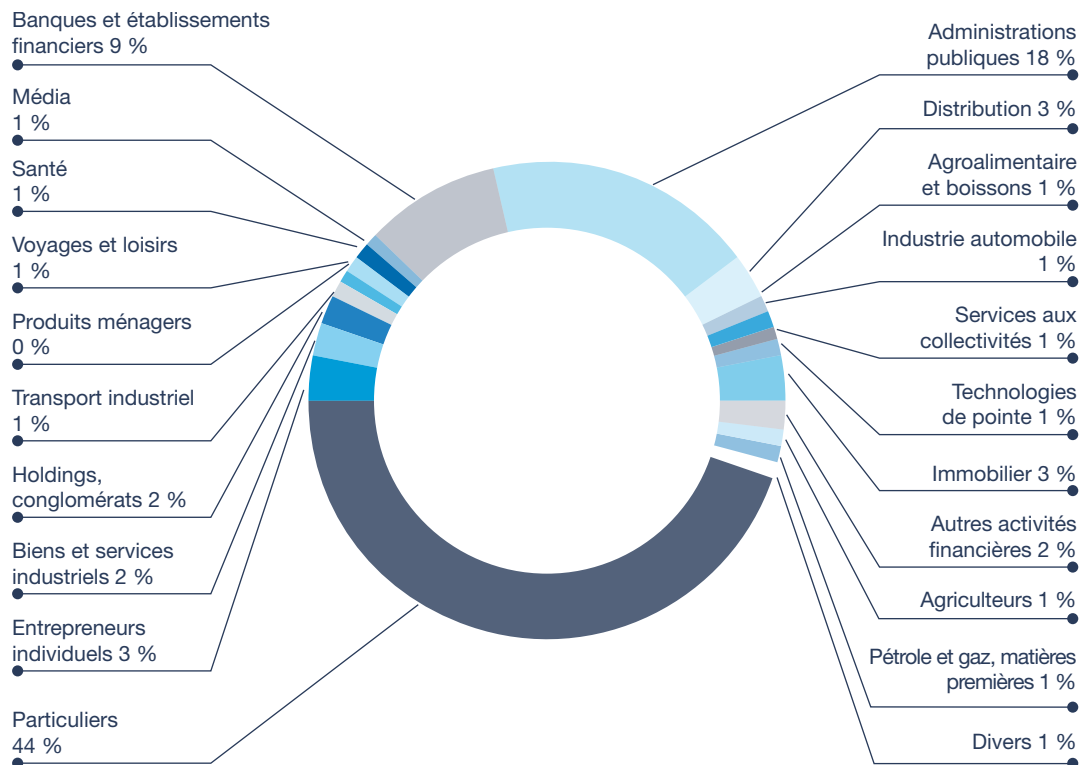
Catégorie d'exposition En pourcentage	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Etablissements	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %
Entreprises	14,3 %	0,2 %	0,0 %	1,0 %	2,1 %	17,6 %
Clientèle de détail	54,3 %	20,9 %	0,0 %	6,8 %	0,3 %	82,3 %
Total	68,7 %	21,0 %	0,0 %	7,8 %	2,5 %	100 %

Le Groupe Crédit Mutuel est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes au 31/12/2015 en est le reflet avec 94,8 % des engagements dans l'Espace Economique Européen.

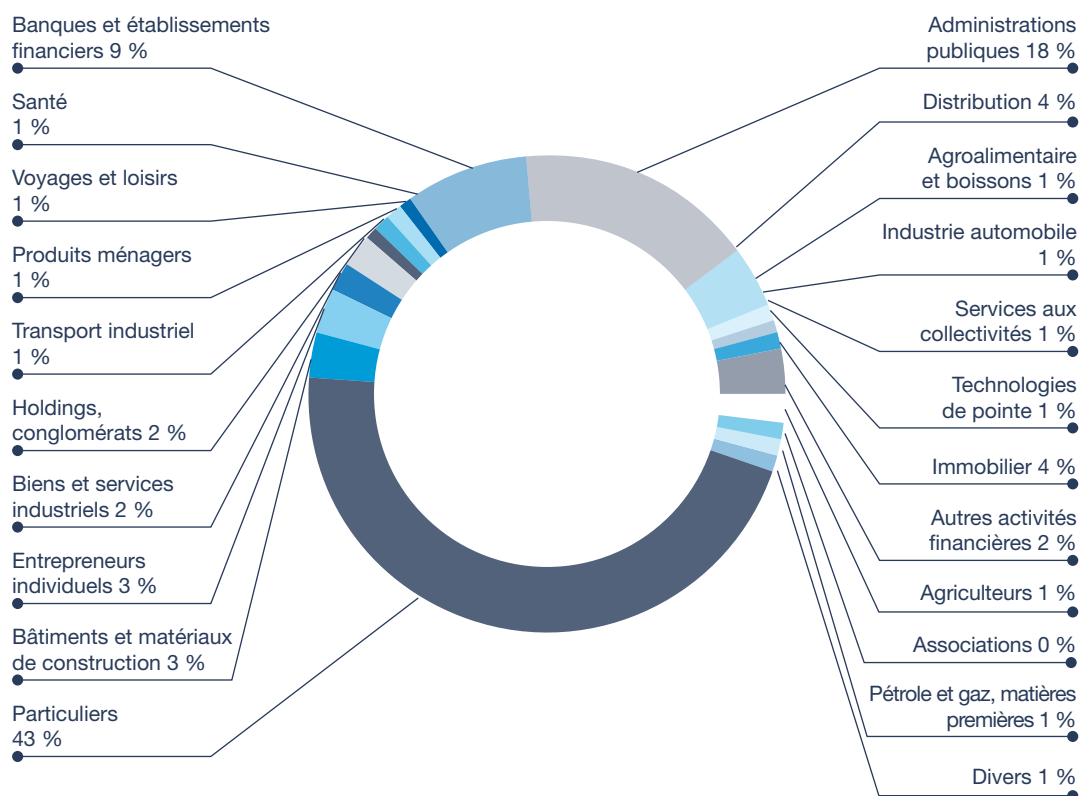
IV.4.3 – Expositions par secteur

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

Expositions brutes au 31 décembre 2015



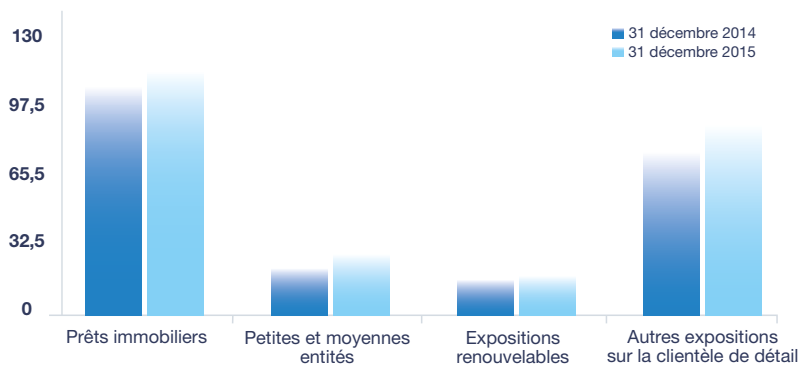
Expositions brutes au 31 décembre 2014



IV.4.4 – Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

L'encours sur la clientèle de détail s'élève à 263 milliards d'euros au 31/12/2015, en progression de 8 % par rapport à 2014. La répartition de ce portefeuille par sous-catégorie réglementaire est illustrée dans le graphique ci-après.

Répartition du portefeuille "Clientèle de détail" (en milliards d'euros)



IV.4.5 – Ventilation par échéance résiduelle

Catégorie d'exposition brute
Bilan
Administrations centrales et banques centrales
Etablissements
Entreprises
Clientèle de détail
Total Bilan
Hors bilan
Administrations centrales et banques centrales
Etablissements
Entreprises
Clientèle de détail
Total - Hors bilan

< 1 mois	1 mois ≤ 3 mois	3 mois ≤ 1 an	1 an ≤ 2 ans	2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Durée indéterminée	Total au 31/12/2015
45 637	5 827	9 927	2 298	5 390	21 947	221	91 246
2 939	7 452	9 623	3 104	16 692	5 389	12	45 210
16 956	5 097	6 960	6 239	18 547	15 856	0	69 655
14 969	6 715	17 278	25 102	53 611	114 643	-0	232 319
80 501	25 090	43 788	36 742	94 240	157 836	232	438 430
7	2	155	5	34	705	4	913
566	104	252	59	637	540	571	2 730
6 788	774	6 986	5 085	15 010	1 959	4 717	41 321
16 576	1 508	2 375	2 823	702	6 254	1 097	31 335
23 937	2 389	9 768	7 972	16 384	9 458	6 390	76 298

IV.4.6 – Ajustement pour risque de crédit

Les définitions comptables des arriérés et des réductions de valeur, la description des approches et méthodes appliquées pour déterminer les ajustements pour les risques de crédit général et spécifique ainsi que le détail des dotations et des reprises sur l'exercice 2015 sont présentés dans les annexes des états financiers publiés dans le rapport annuel du Groupe. Le coût du risque clientèle est globalement stable sur la période (la tendance est identique concernant les paramètres utilisés en approche notation interne pour la mesure des pertes attendues).

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances douteuses et litigieuses et les provisions afférentes au 31/12/2015 selon leur méthode de traitement bâlois. Le groupe dispose par ailleurs dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les crédits restructurés dans ses portefeuilles de crédits sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'EBA le 23/10/2013.

Répartition des encours traités en approche interne

En milliards d'euros	Au 31/12/2015			Provisions au 31/12/2015	Provisions au 31/12/2014
	Expositions brutes	EAD	dont EAD en défaut		
Administrations centrales et les banques centrales					
Etablissements	49,2	47,9	0,0	0,0	0,0
Entreprises	99,8	80,0	1,9	0,8	0,9
Clientèle de détail	219,1	205,6	5,6	2,7	2,7
Expositions garanties par une sûreté immobilière	116,3	114,9	2,6	0,9	0,8
Revolving	12,8	7,1	0,1	0,1	0,1
PME	26,6	23,8	1,9	0,6	1,2
Autres	63,3	59,8	0,9	1,2	0,6
Actions	12,0	12,0	N/A	0,0	0,0
Positions de titrisation	5,1	5,1	N/A	0,0	0,0
Actifs autres que des obligations de crédit	4,9	4,9	N/A	0,0	0,0

Les provisions reprises dans ce tableau correspondent aux provisions affectées aux créances douteuses (provisions individuelles). Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans le rapport annuel.

Répartition des encours traités en approche standard

En milliards d'euros	Au 31/12/2015			Provisions au 31/12/2015	Provisions au 31/12/2014
	Expositions brutes	EAD	dont EAD en défaut		
Administrations centrales et les banques centrales	92,1	91,6	0,0	0,0	0,0
Etablissements	8,4	7,3	0,0	0,0	0,0
Entreprises	19,5	13,0	0,3	2,0	0,2
Clientèle de détail	43,5	30,8	1,2	4,2	4,1
Actions	0,4	0,4	N/A	0,0	0,0
Positions de titrisation	2,0	2,0	N/A	0,0	0,0
Actifs autres que des obligations de crédit	0,8	0,8	N/A	0,0	0,0

Les provisions reprises dans ce tableau correspondent aux provisions affectées aux créances douteuses (provisions individuelles). Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans le rapport annuel.

IV.4.7 – Expositions en défaut par zone géographique

Répartition en pourcentage au 31/12/2015 des expositions brutes

Répartition des expositions par catégorie et par pays de résidence (en %) 2015.

Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	14,9 %	0,8 %	0,4 %	0,6 %	1,3 %	17,9 %
Etablissements	7,5 %	0,3 %	0,0 %	0,8 %	0,6 %	9,3 %
Entreprises	16,9 %	0,7 %	0,6 %	1,7 %	1,8 %	21,8 %
Clientèle de détail	44,3 %	3,8 %	0,1 %	1,3 %	1,5 %	51,0 %
Total (%)	83,6 %	5,7 %	1,1 %	4,3 %	5,2 %	100 %

Répartition en pourcentage au 31/12/2015 des expositions brutes en défaut

Répartition au 31/12/2015 des expositions brutes CDL (en %).

Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Etablissements	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %
Entreprises	14,3 %	0,2 %	0,0 %	1,0 %	2,1 %	17,6 %
Clientèle de détail	54,3 %	20,9 %	0,0 %	6,8 %	0,3 %	82,3 %
Total (%)	68,7 %	21,0 %	0,0 %	7,8 %	2,5 %	100%

IV.5 – Approche standard

IV.5.1 – Expositions en approche standard

En milliards d'euros	au 31/12/2015	
	Expositions brutes	EAD
Expositions en méthode standard		
Administrations centrales et les banques centrales	92,1	91,6
Etablissements	8,4	7,3
<i>dont administrations locales et régionales</i>	5,1	4,8
Entreprises	19,5	13,0
Clientèle de détail	43,5	30,8
Actions	0,4	0,4
Positions de titrisation	2,0	2,0
Actifs autres que des obligations de crédit	0,8	0,8
Total	165,0	144,0

IV.5.2 – Recours aux organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC)

Le Groupe a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

En milliards d'euros	Pondérations à :						Total
	0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	250 %	
Expositions brutes							
Administrations centrales et banques centrales	91,4	0,2	0,0	0,1	0,0	5,0	92,1
Administrations locales et régionales		5,1	0,0	0,0	0,0		5,1

En milliards d'euros	Pondérations à :						Total
	0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	250 %	
Valeurs exposées au risque avant atténuation							
Administrations centrales et banques centrales	90,8	0,2	0,0	0,0	0,0	0,5	91,6
Administrations locales et régionales		4,8	0,0	0,0	0,0		4,8

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour le groupe à des contreparties de bonne qualité.

IV.6 – Système de notation

IV.6.1 – Description et contrôle du système de notation

Un système unique de notation pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du Groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du Groupe.

Les contreparties du Groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

– **des algorithmes statistiques ou “notations de masse”**, reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants :

- Particuliers ;
- Personnes morales Retail ;
- SCI ;
- Entrepreneurs individuels professionnels ;
- Agriculteurs ;
- OBNL ;
- Entreprises Corporate ;
- Financements d'acquisition entreprise.

– **des grilles de notation élaborées par des experts** pour les segments suivants :

- Banques et Covered Bonds ;
- Grands Comptes ;
- Financements d'acquisition GC ;
- Foncières ;
- Assurances.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les Commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Un dispositif de suivi formalisé du système de notation interne

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Il est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe) complété pour les grands comptes et assimilés par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Groupe. Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

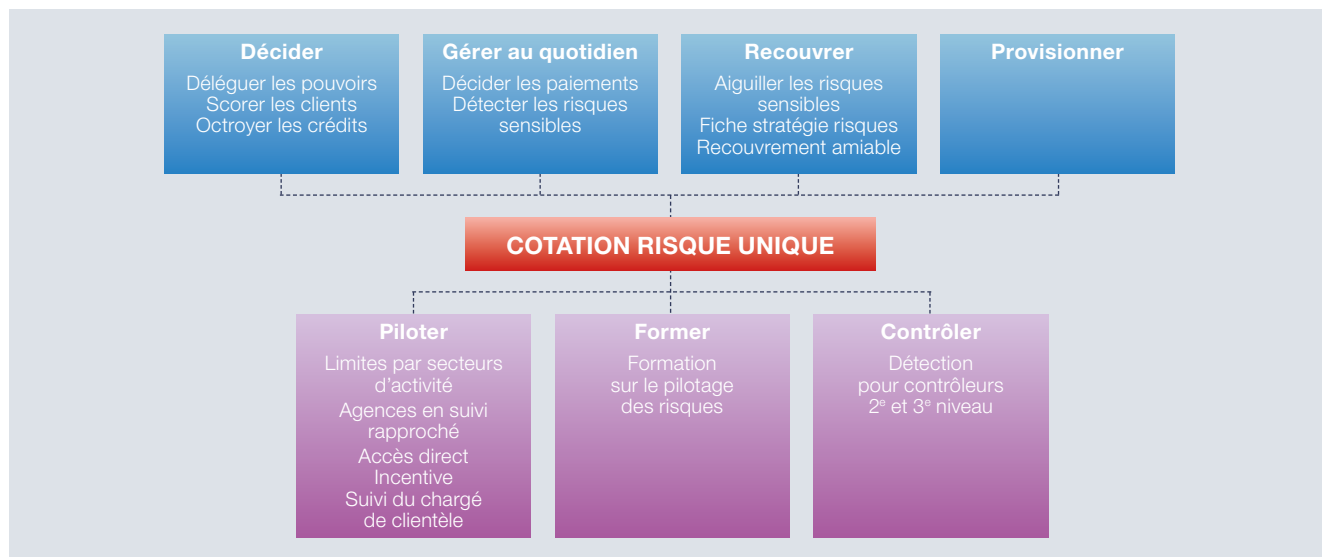
Le système de notation interne entre dans le champ de contrôle du contrôle permanent et du contrôle périodique

Le plan de contrôle permanent du groupe relatif à Bâle 2 comporte deux niveaux. A l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. A l'échelle régionale, celui-ci vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notation interne

Les Groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle dans les différentes entités du groupe intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-dessous relatif à l'utilisation de la notation :



La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la gouvernance nationale du système de notation interne ;
- la diffusion des procédures nationales par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- les échanges de pratiques entre les entités (au cours de réunions plénières ou d'échanges bilatéraux CNCM/Groupes ou inter Groupes) ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à deux systèmes informatiques, structurant l'organisation du Groupe Crédit Mutuel (même logique des outils au plan national, paramétrage possible au plan fédéral) ;
- les outils de reporting nationaux ;
- les missions du contrôle permanent et de l'inspection confédérale.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notation interne. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les Fédérations du Crédit Mutuel, des banques du CIC et des filiales.

IV.6.2 – Valeurs exposées au risque traitées en approche notations internes avancée par catégorie et par note interne (hors expositions en défaut)

Etablissements et entreprises

31/12/2015 En millions d'euros	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	dont Hors-bilan	EAD	RWA	RW %	EL
Etablissements	1	5 584	6	5 584	514	9,2	0
	2	25 082	332	24 849	193	0,8	0
	3	6 694	810	6 270	1 062	16,9	0
	4	8 973	443	8 692	3 245	37,3	0
	5	1 674	457	1 478	414	28,0	0
	6	701	113	625	443	71,0	0
	7	360	53	327	393	120,3	0
	8	94	56	72	84	116,4	0
	9	30	6	26	30	113,8	0
Entreprises - Grands comptes							
	1	0	0	0	0	0	0
	2	1 546	1 204	918	167	18,2	0
	3	4 859	3 179	3 269	836	25,6	0
	4	8 153	5 747	5 465	1 811	33,1	0
	5	19 299	12 469	12 487	7 206	57,7	0
	6	7 794	4 011	5 615	4 957	88,3	0
	7	5 120	2 341	3 869	4 341	112,2	0
	8	3 999	1 304	3 283	5 004	152,4	0
	9	895	312	734	1 704	232,1	0
Entreprises - Hors Grands comptes							
	1	5 295	1 238	4 598	1 311	28,5	4
	2	10 692	1 979	9 699	3 055	31,3	10
	3	4 673	644	4 336	1 769	40,8	8
	4	5 380	849	4 956	2 385	48,1	17
	5	5 245	778	4 640	2 719	58,6	25
	6	3 886	705	3 562	2 428	68,2	31
	7	2 016	289	1 863	1 492	80,1	31
	8	719	95	662	616	93,1	19
	9	577	89	523	580	111,0	27
Entreprises en IRB Slotting		7 730	1 176	7 621	5 921	77,7	55

Entreprises en IRB slotting criteria: algorithme Financements Spécialisés.

Retail - Particuliers

31/12/2015 En millions d'euros	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	dont Hors-bilan	EAD	RWA	RW %	EL
Expositions garanties par une sûreté immobilière	1	16 725	441	16 473	263	1,6	1
	2	20 752	452	20 493	392	1,9	1
	3	13 808	278	13 649	644	4,7	3
	4	12 759	228	12 628	1 160	9,2	7
	5	8 770	160	8 679	1 481	17,1	11
	6	3 665	66	3 627	1 049	28,9	11
	7	3 816	198	3 703	1 473	39,8	19
	8	2 654	32	2 635	1 431	54,3	25
	9	1 447	12	1 440	1 132	78,6	44
Revolving	1	1 400	1 102	519	5	1,0	0
	2	3 834	2 394	1 921	24	1,3	0
	3	2 194	1 251	1 194	37	3,1	1
	4	1 889	991	1 097	70	6,4	1
	5	1 008	479	625	79	12,7	2
	6	867	386	559	120	21,4	4
	7	604	234	417	139	33,3	5
	8	339	104	256	136	53,1	6
	9	154	32	128	116	90,4	9
Autres	1	15 437	1 376	14 835	233	1,6	1
	2	15 221	1 557	14 552	300	2,1	1
	3	8 434	1 082	7 988	412	5,2	2
	4	6 626	854	6 272	573	9,1	4
	5	4 199	531	3 987	582	14,6	6
	6	2 159	340	2 038	434	21,3	7
	7	3 077	1 336	2 385	432	18,1	18
	8	1 138	146	1 086	283	26,1	13
	9	512	48	495	212	42,8	20

Retail - Autres

31/12/2015 En millions d'euros	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	dont Hors-bilan	EAD	RWA	RW %	EL
Expositions garanties par une sûreté immobilière	1	6 620	119	6 554	422	6,4	2
	2	8 343	131	8 271	866	10,5	6
	3	3 262	79	3 219	559	17,4	5
	4	3 595	116	3 531	903	25,6	10
	5	2 483	84	2 437	789	32,4	11
	6	2 027	51	1 999	878	43,9	15
	7	1 354	23	1 342	778	58,0	19
	8	747	10	741	505	68,1	17
	9	881	5	879	671	76,3	38
Revolving	1	134	84	67	2	3,4	0
	2	89	51	48	3	6,9	0
	3	38	20	22	3	12,7	0
	4	29	15	17	3	16,3	0
	5	20	9	12	3	23,7	0
	6	41	18	27	9	34,1	0
	7	18	7	12	6	49,3	0
	8	14	5	10	7	66,5	0
	9	11	3	9	8	93,6	1
PME	1	6 385	1 370	5 484	437	8,0	3
	2	5 072	925	4 480	545	12,2	6
	3	2 522	428	2 252	369	16,4	6
	4	2 918	504	2 605	485	18,6	11
	5	2 149	349	1 937	390	20,2	12
	6	2 318	423	2 063	463	22,4	27
	7	1 555	235	1 409	353	25,1	26
	8	964	122	886	282	31,8	29
	9	832	86	777	304	39,2	46
Autres	1	1 941	147	1 862	118	6,3	1
	2	1 421	120	1 355	139	10,3	1
	3	473	43	450	70	15,6	1
	4	573	97	519	95	18,3	1
	5	420	93	370	79	21,4	2
	6	338	57	307	70	22,8	2
	7	170	15	162	41	25,5	2
	8	117	10	112	35	31,1	2
	9	104	6	101	42	41,8	5

RWA désigne les risques pondérés et EL les pertes attendues. Les expositions en défaut ne sont pas incluses dans ce tableau. La LGD utilisée pour le calcul des pertes attendues propose une estimation moyenne de cycle alors que l'information comptable enregistrée concerne une année donnée. En conséquence, la comparaison entre EL et pertes n'est pas pertinente pour une année donnée.

IV.7 – Techniques de réduction du risque de crédit

IV.7.1 – Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Avec les contreparties établissements de crédit, le Crédit Mutuel complète ces accords avec des contrats de collatéralisation (CSA).

La gestion opérationnelle de ces derniers se fait à travers la plateforme TriOptima.

Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

IV.7.2 – Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le groupe exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles Souverains, Etablissement et, pour partie, du portefeuille Corporate, les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation.

– Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie.

– Les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas de non conformité. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

IV.7.3 – Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du groupe se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort des entités du groupe.

IV.7.4 – Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

IV.8 – Titrisation

IV.8.1 – Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marchés, le Groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la banque centrale européenne.

L'activité est uniquement une activité d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le conduit utilisé est General Funding Ltd (GFL) qui souscrit aux parts senior du véhicule de titrisation et émet des billets de trésorerie. Ce conduit bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux.

Quel que soit le cadre d'activité, le groupe n'est pas originateur et n'est que marginalement sponsor. Il n'investit pas dans des retitrisations.

IV.8.2 – Procédures de suivi et de contrôle des activités de marchés

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse chaque jour l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risques. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également observée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings. Les actions de ces agences (upgrades, downgrades ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contreparties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe et de certaines titrisations sensibles (issues de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un downgrade important). Ces analyses visent notamment à apprécier le niveau de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation et quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011, des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées. Ces informations sont mises à jour une fois par mois. Les prospectus d'émission et la documentation pre sale des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011.

Enfin, les activités de marchés disposent d'un outil qui permet de mesurer l'impact de différents scénarii sur les positions (évolution des prépaiements, des défauts, des recovery rates notamment).

IV.8.3 – Politiques de couverture du risque de crédit

Les activités de marchés sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des Credit Default Swaps peuvent être autorisés et sont régies, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

IV.8.4 – Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

IV.8.5 – Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

IV.8.6 – Expositions par type de titrisation

Titrisation par nature

EAD en millions d'euros	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
Investisseur				
Titrisation classique	0,2	5,5	1,3	
Titrisation synthétique				1,1
Retitrisation classique				
Retitrisation synthétique				
Sponsor		0,0		
Total	0,2	5,6	1,3	1,1

Détail des encours par échelon de qualité de crédit

EAD en millions d'euros	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
E1	0,1	4,0	1,3	
E2		0,7	0,0	
E3		0,0	0,0	
E4		0,2		
E5		0,1	0,0	
E6	0,1	0,0		
E7		0,1	0,0	
E8	0,0	0,0		
E9	0,0	0,0		
E10		0,0		
E11		0,0		
Positions pondérées à 1 250 %	0,0	0,5	0,0	
Total	0,2	5,6	1,3	1,1

Exigence de fonds propres

En millions d'euros	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
Total	10,7	44,1	14,8	17,7

Les expositions en méthode Notations Internes pondérées à 1 250 % sont déduites des fonds propres.

IV.9 – Actions

	Valeurs exposées au risque
En milliards d'euros	31/12/2015
Actions	0,0
En approche notations internes	12,0
Capital investissement (190 %)	1,6
Participations importantes du secteur financier (pondération 250 %)	1,3
Expositions sur actions cotées (290 %)	0,5
Autres expositions sur actions (370 %)	8,5
En approche standard	0,4
dont Capital investissement (150 %)	0,2
Participations déduites des FP	-
Montant total des gains et pertes latents inclus dans les capitaux propres	-

IV.10 – Risque de contrepartie des salles de marché

Le risque de contrepartie concerne les instruments dérivés et les opérations de pension des portefeuilles bancaire et de négociation, lesquels sont principalement logés dans CM-CIC Marchés.

Dans ce cadre, des accords de netting et de collatéral ont été mis en place avec les principales contreparties, ce qui limite les expositions au titre du risque de contrepartie.

Les exigences de fonds propres réglementaires sont principalement mesurées en méthode IRB au 31 décembre 2015.

Risque de contrepartie	Valeur exposée au risque	
	31/12/2015	31/12/2014
En milliards d'euros		
Instruments dérivés	5,1	5,3
Opérations de pension *	6,5	0,4
Total	11,6	5,7

* Pour les titres reçus en pension, la valeur exposée au risque correspond à la valeur totalement ajustée.

IV.11 – Risque de taux du portefeuille bancaire

Les informations relatives à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque de taux du portefeuille bancaire sont traitées dans le chapitre "gestion des risques".

IV.12 – Risques de marché

Ces risques sont calculés sur le portefeuille de négociation. Ils résultent principalement des activités de CM-CIC Marchés pour les risques de taux et les risques sur actions.

Les risques de contrepartie des dérivés et des pensions sont logés dans la section "risques de contrepartie".

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risques de marché sont traités dans le chapitre "gestion des risques".

Montant des exigences de fonds propres au titre des risques de marché	31/12/2015	31/12/2014
En millions d'euros		
Risque spécifique de taux (hors portefeuilles de titrisation et de corrélation)	71	62
Risque spécifique de taux - portefeuilles de titrisation et de corrélation	32	29
Risque général de taux	111	123
Risque sur titres de propriété	103	100
Risque de change	-	-
Risque sur produits de base	0	0
Total des exigences de fonds propres	317	314

IV.13 – Risque opérationnel

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont décrits dans le chapitre "Gestion des Risques".

Ce rapport répond également aux exigences de publication en matière de politique et dispositifs mis en place d'une part, de nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques d'autre part.

IV.13.1 – Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les Directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1000 euros au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe est abonné à une base de données externes dont l'utilisation est procédurée, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Le système de reporting et de pilotage général du groupe intègre les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

Les procédures dont le groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

IV.13.2 – Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le groupe est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres. Cette autorisation a pris effet au 1^{er} janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et du groupe Cofidis et a été étendue :

- à CM-CIC Factor à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- à Banque de Luxembourg à compter du 30 septembre 2013 ;
- à Cofidis France à compter du 1^{er} juillet 2014.

IV.13.3 – Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité (PCA).

Les plans de continuité d'activités s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale.

Une procédure pérenne nationale traite de la méthodologie d'élaboration d'un plan de continuité d'activité. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées par les plans de continuité d'activité. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

IV.13.4 – Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le groupe à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (Expected Loss) sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement (UE) N°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.

IV.14 – Informations sur les actifs grevés et non grevés

Depuis le 31/12/2014 et en application de l'article 100 du CRR, le groupe Crédit Mutuel déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la banque centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme "grevé" s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est "non grevé", un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts,
- accords de collatéralisation,
- garanties financières collatéralisées,
- collatéraux placés dans des systèmes de clearing, chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité,
- facilités données aux banques centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la banque centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable.
- actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction.
- paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés ne sont pas considérés comme grevés.

Au 31/12/2015, le niveau et les caractéristiques des actifs grevés et non grevés pour le Groupe CM11 se déclinent comme suit :

Actifs de l'établissement déclarant	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de l'établissement déclarant	88 638 605		409 547 231	
Instrument de capital	309 587	302 954	4 482 811	4 489 444
Titres de créances	12 207 668	12 232 628	52 850 118	52 323 445
Autres actifs	76 121 350		352 214 302	

Garanties reçues par l'institution concernée	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponibles pour être grevés
Garanties reçues par l'institution concernée	10 118 199	6 835 538
Instrument de capital	1 536 325	596 857
Titres de créances	8 581 874	3 117 333
Autres garanties reçues	-	3 121 348
Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	-	-

Garanties reçues et passifs associés	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	80 413 196	98 756 804

IV.15 – Description des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le Conseil d'administration de la CNCM et s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des Comités des risques fédéral et des groupes régionaux ;
- une limite interne a été définie à l'échelle nationale et de chaque groupe de Crédit Mutuel ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la Direction générale du groupe concerné ainsi que les conseils d'administration du groupe et de la CNCM a été définie et s'applique à tous les groupes de Crédit Mutuel.

Rapprochement entre les actifs comptables consolidés et les expositions retenues dans le ratio de levier

En millions d'euros		Expositions au 12/31/2015
1	Actifs consolidés tels que publiés dans les états financiers	570 644
2	Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en-dehors du périmètre prudentiel	- 72 458
3	(Ajustements sur les actifs fiduciaires reconnus dans le bilan comptable selon le cadre comptable applicable, mais exclus du calcul du ratio de levier conformément à l'article 429.13 du CRR)	N/A GCM à ce jour
4	Ajustements sur les dérivés	- 1 512
5	Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs)	- 2 013
6	Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)	31 164
EU-6a	(Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR)	-
EU-6b	(Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR) – Créance CDC	-
7	Autres ajustements	- 12 593
8	Total de l'exposition du ratio de levier	513 232

Présentation des principaux composants du ratio de levier

En millions d'euros		Expositions au 31/12/2015
Bilan (excluant dérivés et cessions temporaires de titres)		
1	Eléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres, les actifs fiduciaires mais incluant les collatéraux)	462 384
2	(Actifs déduits pour déterminer le Tier 1)	-
3	Total expositions de bilan (hors dérivés, cessions temporaires de titres et actifs fiduciaires) – somme des lignes 1 et 2	462 384
Dérivés		
4	Coût de remplacement associé à tous les dérivés (c'est-à-dire net des appels de marge reçus éligibles)	2 149
5	Add-on pour les expositions futures potentielles associées aux dérivés (méthode de l'évaluation au prix de marché)	2 987
7	(Dédutions des appels de marge en espèces versés dans le cadre des transactions de produits dérivés)	- 0
9	Montant de notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	6 085
10	(Compensations de notionnel effectif ajusté et déductions du add-on pour les dérivés de crédit vendus)	- 3 403
11	Total des expositions sur dérivés - somme des lignes 4 à 10	7 818
Expositions sur cessions temporaires de titres		
12	Actifs bruts correspondants aux cessions temporaires de titres (sans compensation), après ajustement des transactions comptabilisés comme des ventes	11 419
14	Expositions au risque de crédit de contrepartie pour les actifs liés aux cessions temporaires de titres	447
16	Total des expositions sur cessions temporaires de titres - somme des lignes 12 à 15a	11 866
Autres expositions de hors-bilan		
17	Expositions hors-bilan en montants notionnels bruts	77 202
18	(Ajustements en montants équivalents risque de crédit)	- 46 038
19	Autres expositions hors-bilan - somme des lignes 17 à 18	31 164
Expositions exemptées en vertu de l'article 429.7 et 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan)		
EU-19a	(Exemption des expositions intragroupes (base individuelle) conformément à l'article 429.7 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
EU-19b	(Exemption des expositions en vertu de l'article 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
Fonds propres et exposition totale		
20	Tier 1	29 103
21	Total des expositions - somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b	513 232
Ratio de levier		
22	Ratio de levier	5,7 %
Choix des dispositions transitoires et montants des éléments fiduciaires décomptabilisés		
EU-23	Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Oui

Répartition des expositions prises en compte pour le ratio de levier

		Expositions au 31/12/2015
EU-1	Total des expositions du bilan* dont :	462 384
EU-2	Expositions du trading book	9 464
EU-3	Expositions du banking book, dont :	452 920
EU-4	Obligations sécurisées	4 404
EU-5	Expositions traitées comme les souverains	91 080
EU-6	Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	4 641
EU-7	Etablissements	36 164
EU-8	Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	127 465
EU-9	Expositions retail	104 633
EU-10	Expositions corporate	56 437
EU-11	Expositions en défaut	5 187
EU-12	Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	22 909

* Hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées.

Description des processus utilisés pour gérer le risque de levier excessif

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le Conseil d'administration de la CNCM et s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des Comités des risques fédéral et des groupes régionaux ;
- une limite interne a été définie à l'échelle nationale et de chaque groupe de Crédit Mutuel ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la Direction générale du groupe concerné ainsi que les conseils d'administration du groupe et de la CNCM a été définie et s'applique à tous les groupes de Crédit Mutuel.



V.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

DU GROUPE BFCM

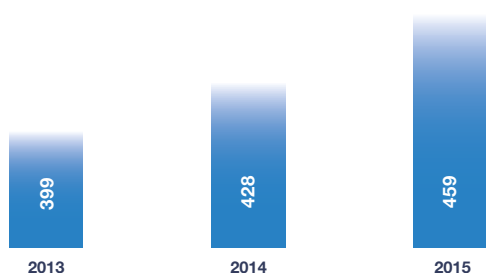
V.1 – Chiffres clés du groupe BFCM

Les chiffres 2013 ont fait l'objet d'un retraitement conformément aux normes IFRS 10/11.

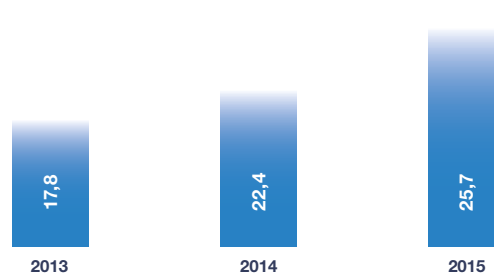
En millions d'euros	2015	2014	2013
Produit net bancaire	9 219	8 456	8 358
Résultat d'exploitation	3 065	2 458	2 269
Résultat net	1 877	1 701	1 484
Résultat net - part du Groupe	1 542	1 384	1 211
Coefficient d'exploitation¹	59 %	62 %	62 %

1. Frais généraux rapportés au produit net bancaire.

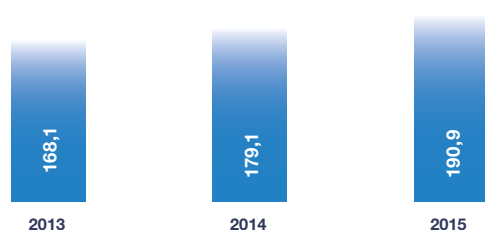
Total bilan (en milliards d'euros)



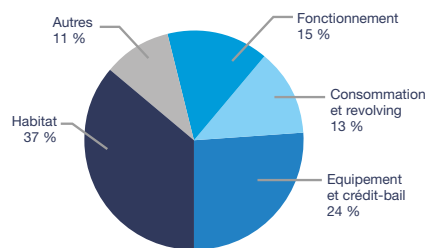
Capitaux propres (en milliards d'euros)



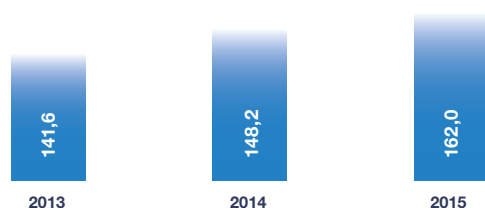
Crédits nets à la clientèle (en milliards d'euros)



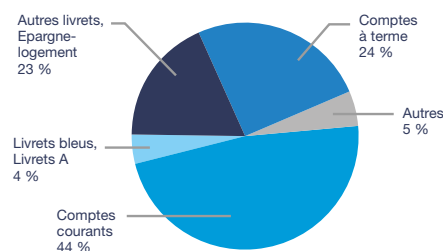
Structure 2015 des crédits nets



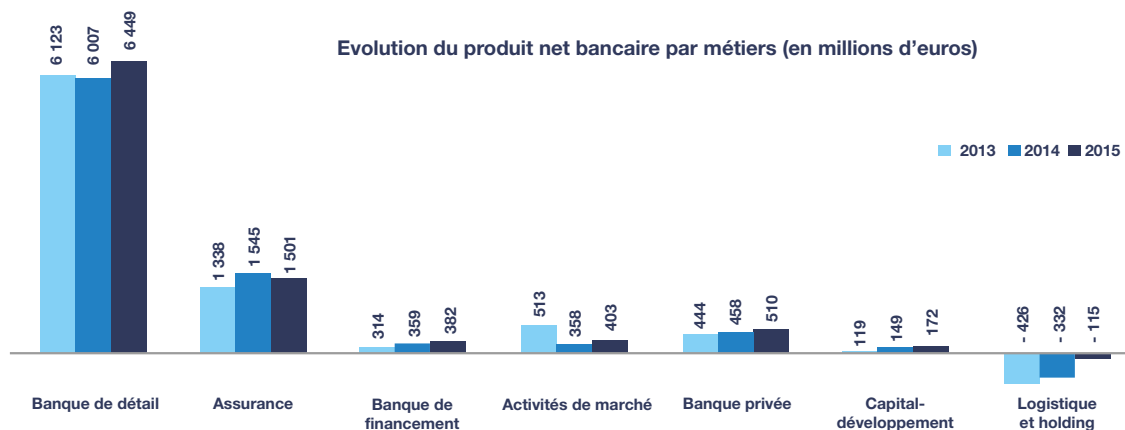
Dépôts bancaires de la clientèle (en milliards d'euros)
hors encours SFEF



Structure 2015 des dépôts bancaires



Evolution du produit net bancaire par métiers (en millions d'euros)



V.2 – Rapport de gestion du groupe BFCM

V.2.1 – Bilan économique, éléments financiers des comptes consolidés, activité et résultats du groupe BFCM

V.2.1.1 – Bilan économique 2015

La croissance mondiale a ralenti en 2015. Son rythme a cependant accéléré dans les pays développés grâce au support à la consommation par la baisse du cours du baril, liée à un excès structurel d'offre. En fait, les divergences sont grandissantes. Dans les pays développés, la désynchronisation des rythmes de croissance et des politiques monétaires se sont accrues, au moment où le terme BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), présentant les pays émergents comme une entité à dynamique économique homogène, perd son sens.

Un début d'année sous l'influence des banques centrales

Au début de l'année, la BCE a choisi de frapper fort par le lancement le 22 janvier d'un programme d'achat d'actifs (Quantitative easing) de grande envergure. Cette décision vise à garantir des coûts de financement faibles, mais aussi à déprécier la monnaie unique afin de favoriser les exportations. L'euro a poursuivi sa chute amorcée en 2014 pour atteindre un point bas à 1,05 au mois de mars alors que les indicateurs d'activité ont validé une dynamique encourageante alimentée par la demande. Aux États-Unis cependant, la Fed sera restée prudente en première partie d'année au regard de la faiblesse des salaires qui alimentent les doutes sur la vigueur de la croissance.

Au mois de mai, une correction à la baisse brutale s'est opérée sur les actifs. Les taux des obligations d'Etat, qui avaient atteint des niveaux historiquement bas, et proche de 0 % en Allemagne (échéance 10 ans), se sont brutalement redressés alors que les premiers signes d'inflexion des taux d'inflation ont mis fin aux anticipations d'une entrée en spirale déflationniste. Dans le même temps, les marchés actions européens, qui avaient fortement progressé jusqu'au mois d'avril, ont corrigé à la baisse. La montée d'inquiétudes quant à la solidité de la croissance chinoise a aussi pesé sur la confiance. Du côté des matières premières, la production américaine de pétrole n'a que peu baissé, contre toutes attentes, grâce à une baisse accélérée des coûts d'exploitation. En réaction, les pays du Golfe persique ont augmenté la leur, entraînant une nouvelle chute des prix du pétrole pour atteindre 37\$ en décembre.

Cette baisse continue du baril de pétrole explique largement l'incrément de croissance économique en zone euro en 2015. Ce contexte a profité à l'hexagone, qui aura enregistré une croissance supérieure à 1 % en 2015, malgré un marché immobilier toujours à la peine, malgré les ajustements décidés par le gouvernement en termes de soutien à la pierre. Les mesures politiques prises pour améliorer la compétitivité génèrent un redressement de la rentabilité des entreprises, mais l'effort est encore insuffisant, et la compétitivité française reste insuffisante, comme en a de nouveau témoigné la dynamique modeste des exportations.

Les turbulences en Grèce puis en Chine perturbent la donne

La Grèce a aussi contribué à la volatilité en faisant reparler d'elle de manière croissante au premier semestre. Le gouvernement du pays, au pouvoir depuis début 2015, est finalement entré en confrontation avec ses créanciers internationaux. La situation s'est envenimée et a conduit à la fermeture des banques hellènes. Depuis, le Parlement grec a approuvé une série de mesures d'austérité, et les partenaires européens ont financé le pays, mais la situation économique restera instable tant que la dette publique ne sera pas restructurée. Ailleurs en Europe du Sud les élections législatives au Portugal et en Espagne au second semestre continuent d'alimenter les incertitudes.

Fin août, les investisseurs ont été confrontés à une mauvaise gestion de la crise boursière en Chine, qui a une nouvelle fois entamé la confiance. Le dégonflement brutal d'une bulle sur les "actions" sans précédent, a entraîné les autres marchés à la baisse, tout en alimentant les craintes d'un ralentissement marqué de la croissance. Depuis, les autorités multiplient les mesures de soutien à l'économie (sous forme budgétaire et monétaire) et les déclarations rassurantes afin de redresser la situation, mais les équilibres se dégradent, et la capacité de réaccélération de la Chine est faible. Plus généralement, les pays émergents sont restés sous pression, d'autant que les anticipations d'un premier relèvement de ses taux directeurs par la Fed (en plus des craintes concernant la Chine), ont pesé toute l'année sur les parités de change de leurs devises contre dollar. Les pays les plus fragiles en ont particulièrement payé le prix, dont le Brésil, qui a aussi subi une tourmente politique intense, sans perspectives de redressement de l'économie à court terme. La Russie souffre, elle, des sanctions appliquées en lien avec l'Ukraine, ainsi que de l'effondrement du cours de l'or noir.

Une fin d'année marquée par la résilience de la croissance

Enfin, le quatrième trimestre a été marqué par les attentats en France, et hors de l'hexagone, sans que ceci ait pour l'instant brisé la confiance. La résilience des économies des pays développés, combinée à la bonne orientation du marché du travail aux États-Unis, a même permis à la Banque centrale américaine de finalement relever ses taux directeurs le 16 décembre, modestement, avec un passage de 0-0,25 % à 0,25-0,5 %, laissant entrevoir, progressivement, une meilleure rémunération de l'épargne. La Fed sera cependant selon nous très prudente quant au rythme de remontée des taux en 2016 car le secteur industriel reste pénalisé par la vigueur retrouvée du dollar. La Banque centrale européenne avait, pour sa part, renforcé son action début décembre en raison de la faiblesse des anticipations d'inflation en zone euro. La modération dont elle a fait preuve a généré une correction des marchés actions, trop optimistes.

V.2.1.2 – Éléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2015. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et IFRS 10 à 13, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Normes et interprétations appliquées depuis le 1^{er} janvier 2015

Les amendements adoptés par l'Union européenne sont sans impact significatif sur les états financiers. Ils sont notamment relatifs à :

- IFRS 3 : exclusion du champ d'application pour les comptes d'un partenariat (pas de cas).
- IFRS 3 et IAS 40 : précision sur la norme à appliquer pour l'acquisition d'immeuble de placement.
- IFRS 13 : champ d'application de l'approche portefeuille.
- Interprétation IFRIC 21 : Taxes prélevées par une autorité publique. L'impact de première application est présenté dans le tableau des variations des capitaux propres.

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance

Normes	Sujet concerné	Date d'application obligatoire	Conséquences de l'application
IAS 1	Initiative sur l'information à fournir	01/01/2016	Limitée
IAS 19	Cotisations des membres du personnel	01/01/2016	Non concerné
IAS16 / IAS 38	Immobilisations corporelles et incorporelles – clarifications sur le mode d'amortissement fondé sur le revenu	01/01/2016	Non concerné
IFRS 11	Comptabilisation des acquisitions dans une opération conjointe. Comptabilisation de l'accroissement du pourcentage d'intérêt d'un co-participant dans une entreprise commune	01/01/2016	Non concerné

Norme IFRS 9 – Instruments Financiers

La norme IFRS 9 publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouvelles règles en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Elle n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2015 et entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle n'est donc pas appliquée au 31 décembre 2015.

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, elle répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39 d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit. Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historiques de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39. Elle a été confirmée par les résultats de la revue de qualité des actifs menée par la Banque Centrale Européenne au cours de l'exercice 2014.

Le Groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 regroupant les différents acteurs (finance, risques, informatique,...). Il intègre l'ensemble des activités concernées du Groupe, y compris les assurances pour lesquelles un report de l'application de la norme serait nécessaire, compte tenu des interactions avec la future norme IFRS 4 toujours en discussion au sein de l'IASB.

A ce stade du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 9 essentiellement consacré à l'analyse de la norme, il n'est pas possible de chiffrer les impacts financiers potentiels de l'adoption de la norme.

V.2.1.2.1 – Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

– **Des entités contrôlée** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

– **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,

- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

– **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

V.2.1.2.2 – Évolution du périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre

Aseroramino en Seguros y Reaseguros SA, Atlantis Aserores SL, Atlantis Correduria de Seguros y Consultoria Actuarial SA, Atlantis Seguros, Atlantis Vida, Banco Banif Mais SA Espagne, Banco Banif Mais SA Slovaquie, Banco Cofidis SA, Banco Cofidis SA (Spółka Akcyjna) Oddział w Polsce, Banif Plus Bank, Centax SPA, CM-CIC Bail Espagne, Cofidis SGPS SA, GACM Espana, Margem-Mediação Seguros Lda.

Fusions / absorptions

Pasche Finance SA avec Banque Pasche, Divhold avec Banque du Luxembourg, Sofemo avec Cofidis France, Centax SAP avec Cofidis Italie, Dernières Nouvelles de Colmar et Alsace Média Participation avec Dernières Nouvelles d'Alsace, Massimob et Massimob Property avec Foncière Massena.

Sorties du périmètre

BFCM Francfort, Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda, Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda, Serficom Family Office SA, Trinity SAM.

Changement de dénomination

CM-CIC Capital Finance devient CM-CIC Investissement, CM-CIC Investissement devient CM-CIC Investissement SCR, CM-CIC Capital Innovation devient CM-CIC Innovation, Est Bourgogne Rhône-Alpes (EBRA) devient Société d'Investissement Médias (SIM), RRCC Seguros devient Anger Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA.

V.2.1.3 – Activité et résultats du groupe BFCM

V.2.1.3.1 – Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé IFRS du Groupe BFCM est de 458,5 milliards d'euros en 2015 contre 428,2 milliards en 2013 (+ 7,1 %).

La hausse provient essentiellement des "dettes envers les établissements de crédit" (+ 14 milliards d'euros) et des "dettes envers la clientèle" (+ 13,9 milliards).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 12,9 milliards d'euros en 2015, contre 16,4 milliards en 2014. Il s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction ainsi que des dettes envers les établissements de crédit évalués en juste valeur par résultat.

Les autres dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 49,3 milliards d'euros contre 35,3 milliards en 2014 (+ 39,5 %).

Les émissions de titres autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 105,2 milliards d'euros au total stables par rapport à 2014. Les emprunts obligataires en représentent l'essentiel, avec un encours de 53,9 milliards d'euros, suivis des titres du marché interbancaire et des titres de créances négociables (47,6 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et de titres divers.

Le poste "Dettes envers la clientèle" au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 9,4 % pour atteindre 162 milliards en 2015. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 80 % de ce total, soit 129,7 milliards, tandis que Targobank Allemagne contribue à hauteur de 7,5 % (12,1 milliards) et la BECM pour 6,9 % (11,2 milliards).

Les provisions techniques des contrats d'assurance, représentatives des engagements envers les assurés, s'élèvent à 76,8 milliards d'euros (+ 4,8 %), dont 66,2 milliards sont constitués par l'épargne des clients.

Les intérêts minoritaires au passif, 3,8 milliards d'euros fin 2015, concernent pour l'essentiel les autres Groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM, les actionnaires externes dans le CIC et les actionnaires externes du Groupe Cofidis.

A l'actif, les placements sur le marché interbancaire augmentent de 41,1 % entre 2014 et 2015 à 86,9 milliards d'euros, la variation provenant de l'augmentation des comptes au jour le jour auprès des banques centrales.

L'encours global des créances à la clientèle passe de 179,1 milliards à 190,9 milliards (+ 6,6 %) en 2015.

Les crédits sont accordés à plus de 82 % par l'intermédiaire des entités du CIC (156,8 milliards). Les encours de Targobank Allemagne contribuent à hauteur de 5,9 % de l'encours global (11,2 milliards) suivi de la BECM (11,4 milliards d'euros) et du groupe Cofidis (9,6 milliards).

Les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 26,4 milliards d'euros contre 29,2 milliards l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (3,9 milliards d'euros au total) découlent essentiellement de l'acquisition des titres Targobank Allemagne en décembre 2008 (2,8 milliards), de la prise de participation dans le Groupe Cofidis pour 0,4 milliard début mars 2009, des titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel).

V.2.1.3.2 – Analyse du compte de résultat consolidé

Produit net bancaire

Le PNB du Groupe BFCM passe de 8 456 millions d'euros en 2014 à 9 219 millions d'euros en 2015, en amélioration de 9 %. Les principaux éléments expliquant cette évolution du PNB du Groupe BFCM entre 2014 et 2015 sont détaillés ci-dessous et résultent de facteurs identiques à ceux qui ont touché le Groupe CM11:

- les commissions progressent de 8 % du fait du fort niveau d'activité en matière de crédit à l'habitat, mais également de la poursuite d'importantes souscriptions de contrats d'assurance dans le réseau et de l'activité de la banque privée ;
- la marge d'intérêt à 3,8 milliards d'euros progresse de 2,2 %, la marge 2014 ayant été exceptionnellement impactée par les remboursements de frais de dossiers de crédits exigés par la justice en Allemagne ;
- le PNB des autres activités bancaires, banque de financement, activités de marché et de refinancement, banque privée et capital-développement (CM-CIC Investissement) évolue favorablement en 2015.
- l'assurance, second métier du groupe, enregistre un chiffre d'affaires de 10,3 milliards d'euros stable par rapport au niveau record atteint en 2014.
- enfin, la réalisation de plus-values de cession issues de l'activité de portefeuille ainsi que le moindre coût de refinancement du besoin en fonds de roulement de la BFCM et du CIC permettent au PNB de l'activité holding du groupe d'afficher une amélioration de 34,2 %.

La banque de détail représente l'activité la plus importante du Groupe BFCM, suivie par l'assurance et les activités de financement et de marché. Le tableau ci-dessous montre la répartition du produit net bancaire par activité. Une analyse du produit net bancaire et des autres éléments du compte de résultat par activité figure sous le titre ".2.1.3.3. – Résultats par activité".

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Evolution ¹
	2015	2014	
Banque de détail	6 449	6 007	+ 6,8 %
Assurance	1 501	1 545	- 2,8 %
Financements et marchés	785	718	+ 9,4 %
Banque privée	510	458	+ 11,3 %
Capital-développement	172	149	+ 15,5 %
Logistique et holding	(115)	(332)	- 65,3 %
Interactivités	(82)	(88)	- 6,9 %
Total	9 219	8 456	+ 8,6 %

1. À périmètre constant.

Le produit net bancaire du Groupe BFCM en banque de détail a progressé de 6,8 % par rapport à 2014, une évolution cohérente avec celle du PNB issu des activités de banque de détail du Groupe CM11.

De façon générale, le PNB des autres activités du Groupe BFCM est comparable à celui des activités similaires du Groupe CM11 (cf. analyse ci-dessus), à l'exception des activités logistique et holding.

La France a contribué au produit net bancaire hors activités logistique et holding du Groupe BFCM à hauteur de 74 % en 2015 (comme en 2014). Le tableau ci-dessous indique la répartition du produit net bancaire du Groupe par zone géographique pour les exercices 2014 et 2015.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Variation (2015/2014)
	2015	2014	
France	6 794	6 405	+ 6,1 %
Europe hors France	2 216	1 855	+ 19,5 %
Autres pays	209	196	+ 6,8 %
Total	9 219	8 456	+ 8,6 %¹

1. À périmètre constant.

Conformément à l'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45 qui impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire, le tableau ci-dessous détaille l'activité du groupe CM11 dans les différents pays d'implantation.

Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les États ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 17 janvier 2014.

Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 203	276	- 113	37	- 60	7 071	0
Belgique	126	33	- 6	2	- 8	574	0
Espagne	255	100	- 23	0	- 8	1 511	0
États-Unis	136	75	- 8	- 39	- 5	84	0
France	6 790	3 274	- 915	4	- 989	27 988	0
Hongrie	18	7	0	0	- 2	172	0
Italie	32	1	0	0	- 1	190	0
Luxembourg	294	138	- 35	5	- 18	801	0
Maroc	0	65	0	0	0	0	0
Monaco	3	2	0	0	0	9	0
Pologne	0	0	0	0	0	0	0
Portugal	136	79	- 21	0	- 4	596	0
République Tchèque	7	- 2	0	0	- 1	154	0
Royaume-Uni	43	32	- 7	1	- 2	47	0
Saint Martin	2	1	0	0	0	8	0
Singapour	71	13	- 1	0	- 3	232	0
Slovaquie	0	- 1	0	0	0	1	0
Suisse	103	20	- 3	0	- 10	308	0
Tunisie	0	17	0	0	0	0	0
Total	9 219	4 130	- 1 131	10	- 1 111	39 746	0

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation du Groupe BFCM s'établit à 3 761 millions d'euros en 2015 contre 3 206 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 16,8 % à périmètre constant, en lien avec la bonne progression du PNB, les charges générales d'exploitation (y compris amortissements et provisions) augmentant quant à elles de 3,7 % à périmètre constant pour s'établir à 5 458 millions d'euros en 2015 contre 5 249 millions d'euros en 2014. Le coefficient d'exploitation du Groupe BFCM ressort à 59,2 % en 2015 (62,1 % en 2014).

Le résultat brut d'exploitation de la banque de détail ressort à 2 553 millions d'euros en 2015 contre 2 238 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 13,4 % à périmètre constant. Le coefficient d'exploitation de la banque de détail s'établit à 60,4 % en 2015 contre 62,7 % en 2014.

Coût du risque

Le coût du risque du Groupe BFCM baisse sensiblement à 696 millions d'euros en 2015 contre 748 millions d'euros en 2014. Comme pour le groupe CM11, le réseau CIC, Cofidis, Targobank Allemagne et la banque de financement sont à l'origine de cette amélioration.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe BFCM s'élève à 3 065 millions d'euros en 2015 contre 2 458 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 24,2 % à périmètre constant qui reflète la sensible amélioration du coût du risque et la progression du PNB.

Résultat net

Le résultat net part du groupe du Groupe BFCM ressort à 1 542 millions d'euros en 2015 contre 1 384 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 11,4 %.

Opérations avec les entités du Groupe CM11

En 2015, le résultat brut d'exploitation du Groupe BFCM est issu à hauteur de 731 millions d'euros d'opérations réalisées avec des entités du Groupe CM11 ne faisant pas partie du Groupe BFCM (principalement les Caisses locales et la CF de CM).

Les revenus nets d'intérêts de ces opérations atteignent 816 millions d'euros en 2015 contre 898 millions d'euros en 2014. Au 31 décembre 2015, les encours de crédits accordés aux entités du Groupe CM11 ne faisant pas partie du Groupe BFCM s'établissent à 36,5 milliards d'euros (38,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014). Les commissions nettes s'élèvent à - 35 millions d'euros en 2015 (- 125 millions d'euros en 2014).

Les charges nettes des autres activités enregistrées par ces entités ressortent à 7 millions d'euros en 2015 contre des charges nettes de 13 millions d'euros en 2014.

V.2.1.3.3 – Analyse et résultats par activité

Les activités retenues sont les mêmes que celles correspondant à l'organisation du groupe CM11 schématisée en page 16 du présent document. Le lecteur pourra également se reporter à la note 2 des annexes "Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique" ainsi qu'à la note 3 "Composition du périmètre de consolidation" qui fait apparaître les regroupements retenus.

V.2.1.3.3.1 – La banque de détail

La banque de détail a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau lequel compte 2 496 agences en 2015. Elle affiche une progression des encours de prêts à la clientèle de 7,6 milliards d'euros pour un encours total de 156,9 milliards (+ 5,1 %). Les dépôts s'élèvent à 129,3 milliards d'euros (+ 11,2 %).

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Evolution ¹
	2015	2014	
Produit net bancaire	6 449	6 007	+ 6,8 %
Frais de fonctionnement	(3 896)	(3 768)	+ 3,0 %
Résultat brut d'exploitation	2 553	2 238	+ 13,4 %
Coût du risque	(685)	(775)	- 12,1 %
Résultat d'exploitation	1 868	1 463	+ 26,9 %
Gains/pertes s/autres actifs et MEE	73	62	+ 18,7 %
Résultat avant impôt	1 942	1 525	+ 26,5 %
Impôt sur les sociétés	(674)	(519)	+ 29,2 %
Résultat net	1 268	1 006	+ 25,2 %

1. À périmètre constant.

Le PNB de la banque de détail s'établit à 6 449 millions d'euros contre 6 007 millions en 2014. Les frais généraux restent maîtrisés à 3 896 millions d'euros. Le coût du risque s'améliore de 90 millions d'euros à 685 millions. Il en ressort un résultat avant impôt de 1 942 millions d'euros contre 1 525 millions.

V.2.1.3.3.2 – L'assurance

L'activité assurance évolue favorablement avec une hausse de 5,9 % du nombre de contrats (27 millions) et un chiffre d'affaires de 10,3 milliards d'euros.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Evolution ¹
	2015	2014	
Produit net bancaire	1 501	1 545	- 2,8 %
Frais de fonctionnement	(449)	(407)	+ 10,1 %
Résultat brut d'exploitation	1 053	1 138	- 7,5 %
Coût du risque	0	0	NS
Résultat d'exploitation	1 053	1 138	- 7,5 %
Gains/pertes s/autres actifs et MEE	29	(56)	NS
Résultat avant impôt	1 081	1 082	- 0,1 %
Impôt sur les sociétés	(373)	(422)	- 11,6 %
Résultat net	708	660	+ 7,3 %

Le produit net assurance s'élève à 1 501 millions d'euros contre 1 545 millions en 2014. Les frais généraux progressent de 10,1 % à 449 millions d'euros. Le résultat avant impôt est stable et s'établit à 1 081 millions d'euros.

V.2.1.3.3.3 – La banque de financement

Ce métier gère 14,2 milliards d'euros de crédits (+ 23,1 %) et 6,2 milliards d'euros de dépôts (- 18,8 %).

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Evolution
	2015	2014	
Produit net bancaire	382	359	+ 6,5 %
Frais de fonctionnement	(101)	(92)	+ 10,0 %
Résultat brut d'exploitation	281	267	+ 5,2 %
Coût du risque	(21)	(50)	- 57,2 %
Résultat d'exploitation	260	217	+ 19,7 %
Gains/pertes s/autres actifs et MEE	0	0	NS
Résultat avant impôt	260	217	+ 19,7 %
Impôt sur les sociétés	(94)	(66)	+ 41,6 %
Résultat net	166	151	+ 10,1 %

Le PNB s'élève à 382 millions d'euros (359 millions en 2014). Le coût du risque diminue de 29 millions d'euros à 21 millions à fin 2015. Le résultat avant impôt augmente de 19,7 % à 260 millions d'euros.

V.2.1.3.3.4 – Activités de marché

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Evolution
	2015	2014	
Produit net bancaire	403	358	+ 12,3 %
Frais de fonctionnement	(186)	(193)	- 3,8 %
Résultat brut d'exploitation	217	165	+ 31,2 %
Coût du risque	2	79	- 97,9 %
Résultat d'exploitation	218	244	- 10,6 %
Gains/pertes s/autres actifs et MEE	(0)	(0)	NS
Résultat avant impôt	218	244	- 10,6 %
Impôt sur les sociétés	(93)	(58)	+ 61,9 %
Résultat net	125	186	+ 33,1 %

Au 31 décembre 2015, le PNB est de 403 millions d'euros (358 millions en 2014). Le résultat avant impôt évolue de 244 millions à fin 2014 à 218 millions d'euros à fin 2015.

V.2.1.3.3.5 – La banque privée

Les dépôts comptables de ce métier s'élèvent à 18,6 milliards d'euros en 2015 (+ 12,7 %). Les actifs sous gestion et en conservation progressent de 7,7 % à 85,4 milliards d'euros en 2015. Les crédits à la clientèle s'élèvent à 12 milliards d'euros en progression de 15 %.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Evolution
	2015	2014	
Produit net bancaire	510	458	+ 11,3 %
Frais de fonctionnement	(371)	(338)	+ 9,8 %
Résultat brut d'exploitation	139	120	+ 15,4 %
Coût du risque	9	(2)	NS
Résultat d'exploitation	147	118	+ 25,0 %
Gains/pertes s/autres actifs et MEE	(4)	1	NS
Résultat avant impôt	143	119	+ 20,7 %
Impôt sur les sociétés et autres	(41)	(32)	+ 31,1 %
Gains & pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	(23)	0	NS
Résultat net	79	87	- 9,0 %

Le PNB passe de 458 millions d'euros en 2014 à 510 millions à fin 2015 et le résultat avant impôt augmente de 20,7 % à 143 millions d'euros.

V.2.1.3.3.6 – Le capital développement

Les encours s'élevèrent à 1,9 milliard d'euros dont 310 millions investis en 2015. Le portefeuille est composé de 435 participations, dont la très grande majorité sont des entreprises clientes des réseaux du groupe.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Evolution
	2015	2014	
Produit net bancaire	172	149	+ 15,5 %
Frais de fonctionnement	(41)	(37)	+ 9,0 %
Résultat brut d'exploitation	131	111	+ 17,7 %
Coût du risque	0	(0)	NS
Résultat d'exploitation	131	111	+ 17,8 %
Gains/pertes s/autres actifs et MEE	0	(0)	NS
Résultat avant impôt	131	111	+ 17,8 %
Impôt sur les sociétés	(5)	0	NS
Résultat net	126	111	+ 13,6 %

Le PNB est de 172 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 149 millions en 2014 et le résultat avant impôt de 131 millions d'euros contre 111 millions.

V.2.1.3.3.7 – La logistique et holding

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		Evolution
	2015	2014	
Produit net bancaire	(115)	(332)	- 65,3 %
Frais de fonctionnement	(496)	(501)	- 1,0 %
Résultat brut d'exploitation	(611)	(833)	- 26,6 %
Coût du risque	(1)	1	NS
Résultat d'exploitation	(612)	(832)	- 26,5 %
Gains/pertes s/autres actifs et MEE	(143)	60	NS
Résultat avant impôt	(755)	(772)	- 2,2 %
Impôt sur les sociétés	160	272	- 41,2 %
Résultat net	(595)	(500)	+ 19,0 %

Les activités Logistique et holding affichent un produit net bancaire négatif de 115 millions d'euros en 2015 contre 332 millions d'euros en 2014 et un résultat net négatif de 595 millions d'euros en 2015 contre 500 millions d'euros en 2014.

V.2.2 – Evolutions récentes et perspectives

La stratégie démontrée en 2015 sera amplifiée en 2016 pour tenir compte du contexte de taux bas et de concurrence renforcée. La priorité ira à la fidélisation et à la conquête des clients, sur tous les marchés ; à l'augmentation des encours, notamment dans le crédit à la consommation et le crédit sécurisé (affacturation, crédit-bail) aux entreprises et aux professionnels ; au développement des services, notamment dans les domaines de l'assurance et de la technologie.

Pour accompagner ces transformations, le plan à moyen terme 2014-2016 du Groupe sera prolongé jusqu'en 2018 et un plan informatique et d'organisation sera mis en œuvre au cours des trois prochaines années pour améliorer les outils et l'accompagnement des chargés de clientèle et des réseaux pour leur permettre de toujours mieux servir les clients.

V.2.3 – Gestion des risques du groupe BFCM

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les chiffres qui y figurent sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La description des contrôles, la revue des reportings et les plans d'actions engagés sont décrits dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires pages 40 à 49.

La direction des risques consolide la surveillance globale des risques et optimise leur maîtrise notamment par le biais de la mesure des fonds propres alloués à chaque activité et l'analyse de la rentabilité dégagée.

V.2.3.1 – Risques de crédit

V.2.3.1.1 – Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

V.2.3.1.1.1 – Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme "groupe de clients liés" les personnes physiques ou morales qui constituent un ensemble du point de vue du risque parce que l'une d'entre elles détient sur l'autre ou les autres directement ou indirectement un pouvoir de contrôle ou parce qu'il existe entre elles des liens tels qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, notamment des difficultés de financement ou de remboursement, les autres connaîtraient des difficultés de financement ou de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'alinéa 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du texte réglementaire de l'UE n°575/2013.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personae*, la décision relève d'une Commission de Décision Engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la Direction Générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

V.2.3.1.2 – Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le Groupe BFCM dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La Filière Engagements contribue, aux côtés des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la Filière Engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le Contrôle Permanent et la Direction des Risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites "Grands Risques", déterminées en fonction soit des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires, soit des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites corporate, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs / risques sensibles / remontées automatiques en recouvrement amiable/...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

La fonction de Contrôle Permanent Réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies "risque" appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la Masse Risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. S'appuyant sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (Règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014/Règlement (UE) n°575/2013), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la Masse Risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer "sous Masse Risquée" puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux, douteux compromis ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

V.2.3.1.3 – Données chiffrées

V.2.3.1.3.1 – Synthèse chiffrée du risque crédit (bilan et hors bilan)

Exposition

Le total des expositions brutes atteint 270,8 milliards d'euros, en hausse de 16,6 % par rapport à fin 2014. Les créances clientèles s'élevaient à 191,2 milliards d'euros en progression de + 6,5 % par rapport à 2014 et les encours sur les établissements de crédits progressent de 51 %.

Prêts et créances (hors opérations de pension)

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2015	31/12/2014
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	79 650	52 755
Clientèle	191 187	179 535
Exposition brute	270 837	232 290
Provisions pour dépréciation		
Etablissements de crédit	- 0	- 3
Clientèle	- 7 207	- 7 313
Exposition nette	263 630	224 975

Source: Comptabilité - Hors pensions.

Exposition sur engagements donnés

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement donnés		
Etablissements de crédit	3 437	3 647
Clientèle	40 768	37 874
Engagements de garantie donnés		
Etablissements de crédit	1 291	1 708
Clientèle	14 939	14 708
Provision pour risques sur engagements donnés	108	120

Source: Comptabilité - Hors pensions.

V.2.3.1.3.2 – Crédits à la clientèle

Le total des créances clientèle hors pensions est de 191,2 milliards d'euros, en hausse de 6,5 % par rapport à 2014. Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme progressent de 6,7 % et les crédits à court terme de 7,9 %;

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2015	31/12/2014
Crédits court terme	53 448	49 515
Comptes ordinaires débiteurs	6 925	7 058
Créances commerciales	6 128	4 951
Crédits de trésorerie	39 644	36 986
Créances export	750	521
Crédits moyen et long terme	126 668	118 666
Crédits d'équipement	37 529	34 356
Crédit habitat	70 523	66 461
Crédit-bail	9 681	9 290
Autres crédits	8 934	8 559
Total brut des créances clientèle – Hors créances douteuses et créances rattachées	180 115	168 181
Créances douteuses	10 674	10 829
Créances rattachées	398	525
Total brut des créances clientèle	191 187	179 535

Source: Comptabilité - Hors pensions.

Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité.

Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97,2 % de l'encours.

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne En %	31/12/2015	31/12/2014
A+ et A-	31,9 %	30,6 %
B+ et B-	27,8 %	29,7 %
C+ et C-	26,2 %	27,6 %
D+ et D-	11,4 %	9,5 %
E+	2,8 %	2,7 %

Source: Suivi des risques.

Périmètre consolidé BFCM (hors Targobank Allemagne), y/c Cofidis, succursales étrangères du CIC et banque privée.

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poor's
A+	AAA à Aa1	AAA à AA+
A-	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B+	A1 à A2	A+ à A
B-	A3 à Baa1	A- à BBB+
C+	Baa2	BBB
C-	Baa3	BBB-
D+	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D-	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

Zoom prêts habitat

L'encours des prêts habitat a crû en 2015 de 6,1 %. Il représente 39 % du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est à 84 % adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2015	31/12/2014
Prêts à l'habitat	70 523	66 461
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	29 087	24 883
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	30 256	30 552
Autres garanties ¹	11 181	11 025

Source: Comptabilité.

1. Hypothèques autres rangs, nantissements, gages.

Répartition des crédits par type de clientèle

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du Groupe BFCM.

En %	31/12/2015	31/12/2014
Grand Public	66 %	66 %
Entreprises	29 %	29 %
Grandes entreprises	2 %	2 %
Financements spécialisés et autres	3 %	2 %

Source: Suivi des risques / Direction Financière.

* Périmètre BFCM (hors succursales étrangères du CIC) y/c Targobank All et Cofidis.

Répartition géographique des risques clientèle

97 % des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

En %	31/12/2015	31/12/2014
France	83 %	84 %
Europe hors France	14 %	13 %
Autres pays	3 %	3 %

Source: Comptabilité.

Risque de concentration/Exposition par secteur

Les tableaux présentés ci-dessous sont issus du Calculateur des Risques de Crédit pour le Groupe CM11.

Pour mémoire et conformément à l'article 4.1 du règlement CRBF 2000-03, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou sous consolidée : BFCM, CM-CIC Home Loan SFH et CIC Iberbanco. Les autres entités sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée.

Exposition par catégorie du Groupe CM11*

En milliards d'euros	Expositions au 31/12/2015			Expositions au 31/12/2014			Expositions moyennes 2015
	IRB	Standard	Total	IRB	Standard	Total	
Administrations centrales et banques centrales		92	92	-	82	82	89
Etablissements	49	8	58	42	9	51	58
Entreprises	100	20	119	95	23	117	118
Clientèle de détail	219	44	263	207	37	243	255
Actions	12	0	12	12	0	12	12
Titrisation	5	0	5	4	0	4	5
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	5	1	6	5	1	6	6
Total	390	165	555	364	151	515	542

Source: Calculateur des risques de crédit - Périmètre consolidé groupe CM11.

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises. La composition du portefeuille du groupe traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se situe à 47 % au 31 décembre 2015.

Exposition par pays de résidence de la contrepartie du Groupe CM11

Au 31 décembre 2015

Catégorie d'exposition au 31/12/2015	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	14,9 %	0,8 %	0,4 %	0,6 %	1,3 %	17,9 %
Etablissements	7,5 %	0,3 %	0,0 %	0,8 %	0,6 %	9,3 %
Entreprises	16,9 %	0,7 %	0,6 %	1,7 %	1,8 %	21,8 %
Clientèle de détail	44,3 %	3,8 %	0,1 %	1,3 %	1,5 %	51,0 %
Total	83,6 %	5,7 %	1,1 %	4,3 %	5,2 %	100,0 %

Source: Calculateur des risques de crédit - Périmètre consolidé groupe CM11.

Au 31 décembre 2014

Catégorie d'exposition au 31/12/2014	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	14,6 %	0,6 %	0,4 %	0,6 %	0,9 %	17,1 %
Etablissements	8,0 %	0,5 %	0,1 %	0,8 %	0,7 %	10,0 %
Entreprises	17,6 %	0,7 %	0,6 %	1,6 %	1,7 %	22,2 %
Clientèle de détail	45,1 %	3,0 %	0,1 %	1,2 %	1,3 %	50,7 %
Total	85,3 %	4,9 %	1,2 %	4,1 %	4,5 %	100,0 %

Source: Calculateur des risques de crédit - Périmètre consolidé groupe CM11.

Le Groupe est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions au 31 décembre 2015 en est le reflet avec 94,8 % des engagements dans l'Espace Economique Européen.

Exposition par secteur du Groupe CM11

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

Répartition Sectorielle au 31/12/2015

Secteur En %	31/12/2015	31/12/2014
Administrations publiques et Banques centrales	19,5 %	17,64 %
Particuliers	33,6 %	42,57 %
Banques et Etablissements financiers	12,4 %	9,29 %
Entrepreneurs individuels	2,0 %	2,96 %
Agriculteurs	0,8 %	1,47 %
Associations	0,2 %	0,47 %
Autres filiales groupe	0,2 %	1,16 %
Voyages & loisirs	1,3 %	
Chimie	0,4 %	3,51 %
Distribution	4,1 %	0,75 %
Industrie automobile	0,9 %	2,62 %
Bâtiment et matériaux de construction	3,1 %	2,26 %
Biens & services industriels	2,6 %	0,58 %
Santé	0,8 %	1,81 %
Autres act. financières	2,2 %	1,43 %
Transport industriel	1,8 %	0,52 %
Produits ménagers	0,7 %	3,65 %
Immobilier	4,2 %	0,59 %
Services aux collectivités	0,7 %	1,35 %

Secteur En %	31/12/2015	31/12/2014
Agro-alimentaire et boissons	1,7 %	0,54 %
Media	0,7 %	1,79 %
Holdings, Conglomérats	2,2 %	0,92 %
Technologies de pointe	1,4 %	1,21 %
Pétrole & gaz, Matières premières	1,6 %	
Télécommunications	0,5 %	0,91 %
Divers	0,5 %	
Total	100 %	100 %

Source: Calculateur des risques de crédit - Périmètre consolidé groupe CM11 hors 10278.

Grands risques

Entreprises

Concentration des risques clientèle	31/12/2015	31/12/2014
Engagements dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	44	38
Total engagements en millions d'euros	26 792	24 697
<i>dont total bilan en millions d'euros</i>	9 665	8 993
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	17 127	15 704
Engagements dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	148	137
Total engagements en millions d'euros	43 334	40 386
<i>dont total bilan en millions d'euros</i>	17 046	15 892
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	26 288	24 494

Source: DGR périmètre Groupe CM11 hors unité 10278.
Engagements: utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Banques

Concentration des risques clientèle	31/12/2015	31/12/2014
Engagements dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	9	9
Total engagements en millions d'euros	5 460	5 458
<i>dont total bilan en millions d'euros</i>	3 786	3 311
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	1 674	2 146
Engagements dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	33	33
Total engagements en millions d'euros	9 566	9 742
<i>dont total bilan en millions d'euros</i>	6 973	6 519
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	2 593	3 223

Source: DGR périmètre Groupe CM11 hors unité 10278.
Engagements: utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses restent stables avec 10 674 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre un encours de 10 829 millions d'euros au 31 décembre 2014. Elles représentent 5,4 % des crédits bilan à la clientèle contre 5,8 % en 2014.

A fin 2015, le coût du risque avéré clientèle représente 0,366 % de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,423 % au 31 décembre 2014. Le coût du risque global clientèle, intégrant les provisions pour dépréciations collectives, ressort à 0,357 % de l'encours brut de créances contre 0,425 % au 31 décembre 2014.

Le tableau ci-dessous en synthétise les principales composantes.

Coût du risque

	31/12/2015	31/12/2014
Coût du risque global clientèle	0,357 %	0,425 %
Réseaux bancaires ¹	0,17 %	0,22 %
<i>Particuliers</i>	0,07 %	0,09 %
<i>Crédits à l'habitat</i>	0,06 %	0,07 %
Crédits à la consommation Targobank Allemagne	1,02 %	1,17 %
Crédits à la consommation Cofidis	2,89 %	3,34 %
Banque de Financement ²	0,16 %	0,15 %
Banque privée	- 0,07 %	0,03 %

Source: DGR et comptabilité.

1. Réseaux CIC, BECM, CIC Iberbanco, (hors Targobank Allemagne, Cofidis) et filiales support du réseau).
2. Grandes entreprises, international (y compris succursales étrangères), financements spécialisés.

Qualité des risques clientèle

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2015	31/12/2014
Créances dépréciées individuellement	10 674	10 829
Provisions pour dépréciation individuelle	6 773	6 733
Provision collective des créances	434	591
Taux de couverture global	67,5 %	67,6 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	63,5 %	62,2 %

Source: Comptabilité.

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

31/12/2015 En millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 167	414	213	0	1 794
Banques Centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	26	42	2	0	70
Entreprises non financières	151	27	58	0	237
Clientèle de détail	989	344	153	0	1 486
Total	1 167	414	213	0	1 794

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

31/12/2014 En millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 976	222	216	0	2 414
Banques Centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	1	0	0	0	1
Autres entreprises financières	17	2	4	0	22
Entreprises non financières	117	22	67	0	206
Clientèle de détail	1 841	199	146	0	2 186
Total	1 976	222	216	0	2 414

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

V.2.3.1.3.3 – Crédits interbancaires *

Répartition géographique des prêts interbancaires

En %	31/12/2015	31/12/2014
France	79,2 %	78,3 %
Europe hors France	13,3 %	14,6 %
Autres pays	7,5 %	7,1 %

Source: Calculateur des risques de crédit - Banques uniquement.

La structure des crédits interbancaires par zone géographique est ventilée sur le pays de résidence territoriale de l'établissement emprunteur.

À fin 2015, les expositions sont majoritairement centrées sur les établissements européens, notamment les banques Françaises et Allemandes. On note une légère diminution de la part des encours situés en Europe hors France, alors que la part des encours situés en France et dans les autres pays a augmenté.

Structure des encours interbancaires par note interne (méthode des notations internes)

	Equivalent note externe	31/12/2015 en %	31/12/2014 en %
A +	AAA/AA+	11,3 %	11,0 %
A -	AA/AA-	51,0 %	56,3 %
B +	A+/A	13,6 %	24,0 %
B -	A-	18,2 %	2,3 %
C et en dessous	BBB+ et moins	5,8 %	6,5 %
Non noté		0,0 %	0,0 %

Source: Calculateur des risques de crédit - Banques uniquement - Hors Targobank Allemagne et Cofidis.

Les encours interbancaires sont très largement concentrés sur les meilleurs crans de notation interne, 94,2 % des expositions étant notées entre A+ et B- à fin 2015 (soit un équivalent externe compris entre AAA et A-), contre 93,5 % en 2014.

V.2.3.1.3.4 – Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7c de l'annexe aux états financiers consolidés du groupe BFCM.

V.2.3.1.3.5 – Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

Titres de créance En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2015 Valeur comptable	31/12/2014 Valeur comptable
Titres de créance	111 525	105 032
Effets publics	26 104	24 769
Obligations	85 420	80 263
Instruments dérivés	9 224	11 269
Pensions et prêts de titres	14 319	15 736
Exposition brute	135 069	132 037
Provisions pour dépréciation des titres	- 65	- 96
Exposition nette	135 004	131 941

Source: Comptabilité.

V.2.3.2 – Risques de gestion de bilan

V.2.3.2.1 – Organisation de l'activité

La gestion de bilan du Groupe CM11 est centralisée.

Les comités décisionnels en matière de gestion de bilan sont les suivants :

– Le Comité technique ALM du Groupe CM11 décide de la mise en place des couvertures de taux et de liquidité au regard des différents indicateurs de risque. Ce comité se réunit trimestriellement à minima ; il est composé des directeurs financiers, des représentants de la gestion de bilan, du directeur des risques, ainsi que des représentants de la BFCM et du Marketing.

– Le Comité de suivi ALM du Groupe CM11 est composé des principaux dirigeants du Groupe, de représentants de la direction financière, de la direction des risques et de la BFCM ; ce comité valide les limites de risques proposées par le Comité technique ALM et est informé de l'évolution des risques ALM du Groupe CM11.

Les décisions de couverture visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité de PNB et impasses) dans les limites fixées, au niveau global CM11, et en deçà des seuils d'alerte pour chacune des banques composant le Groupe. Les couvertures sont affectées aux banques concernées, en fonction de leurs besoins.

Les analyses ALM sont également présentées chaque trimestre devant le Comité des Risques Groupe. Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité font en outre l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CF de CM, de la FCMCEE, de la BFCM et des autres entités du Groupe CM11 (banques régionales du CIC, BECM, etc.).

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- La gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres.
- La gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part.

La gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

V.2.3.2.2 – La gestion du risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du Groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel du Groupe CM11. Chacune des banques du Groupe CM11 est assujettie à des seuils d'alerte de mêmes niveaux que les limites s'appliquant au périmètre global Groupe CM11. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre :

- **L'impasse statique à taux fixe** correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites ou des seuils d'alerte de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
- **L'impasse statique "inflation"** sur un horizon de temps de 1 à 10 ans.
- **La sensibilité de la marge nette d'intérêts** calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites ou des seuils d'alerte. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Plusieurs scénarios sont analysés :

- Scénario 1 (scénario de référence) : hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court.
- Scénario 2 (scénario de référence) : baisse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court.
- Scénario 3 : hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court.
- Scénario 4A (stress) : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court sur stock + 20 % sur production nouvelle et 80 % à taux long sur production nouvelle.
- Scénario 4B (stress) : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court 50 % / taux long 50 %.
- Scénario 5A : baisse de 2 % des taux de marché (floorés à 0) et de 0,66 % de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court.
- Scénario 5B : baisse de 2 % des taux de marché (floorés à 0) et de 0,66 % de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court 50 % / taux long 50 %.

Au 31 décembre 2015, les produits nets d'intérêts du Groupe BFCM et du Groupe CM11 sont, selon le scénario de référence, exposés à la baisse des taux (scénario 2). Pour ces deux périmètres, les sensibilités sont les suivantes :

- Pour le périmètre consolidé du Groupe BFCM (hors activité de refinancement), la sensibilité est de - 160,0 millions d'euros en année 1 et - 177,9 millions d'euros en année 2, soit respectivement - 2,1 % et - 2,3 % du PNB prévisionnel de chaque année.
- Pour le périmètre de la Banque commerciale du Groupe CM11 (hors holding), la sensibilité est de - 121,5 millions d'euros en année 1 et - 258,0 millions d'euros en année 2, soit respectivement - 1,2 % et - 2,5 % du PNB prévisionnel de chaque année. Les limites de risque (3 % du PNB à 1 an et 4 % à 2 ans) s'appliquant à la Banque commerciale sont respectées.

Indicateurs de sensibilité du PNB de la Banque commerciale CM11 (hors holding)

Sensibilité en % du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	1,7 %	3,1 %
Scénario 2	- 1,2 %	- 2,5 %
Scénario 3	2,8 %	5,4 %
Scénario 4A	0,7 %	- 0,6 %
Scénario 4B	4,7 %	0,2 %
Scénario 5A	0,7 %	- 2,8 %
Scénario 5B	1,0 %	- 2,5 %

– **La sensibilité de la VAN** qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 3 standard :

Depuis le 31 décembre 2015, la sensibilité de la VAN Bâle 3 est calculée selon les préconisations de l'EBA :

- Exclusion des fonds propres et tombée à j+1 des immobilisations.
- Actualisation des flux à l'aide d'une courbe de taux de swap (sans spread de liquidité, ni spread de crédit).
- La durée moyenne des dépôts non échancés étant inférieure à 5 ans, le plafonnement à 5 ans demandé par la réglementation est sans objet.

Une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse (avec application d'un floor à 0 % pour les taux de marché), permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	En % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	+ 7,4 %
Sensibilité - 200 bp	- 9,0 %

Groupe BFCM : Echancier statique à taux fixe en millions d'euros *

Macro-agrégat	Encours 31/12/2015	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
Interbancaire actif	82 761	5 649	5 050	2 143	683
Crédits	165 343	93 331	72 349	34 667	9 960
Titres	19 920	2 241	1 743	789	151
Valeurs immobilisées	18 577	18 674	18 674	17 974	17 974
Autres actifs	13 527	0	0	0	0
Total Actif	300 127	119 895	97 817	55 574	28 768
Interbancaire passif	- 93 305	- 9 034	- 6 019	- 1 347	- 803
Dépôts	- 138 199	- 60 399	- 48 070	- 32 236	- 15 007
Titres	- 32 864	- 25 207	- 21 179	- 12 240	- 1 000
Fonds propres	- 21 728	- 21 381	- 21 381	- 21 381	- 21 381
Autres passifs	- 16 058	0	0	0	0
Total Passif	- 302 153	- 116 021	- 96 649	- 67 204	- 38 192
Total Bilan	- 2 026	3 874	1 168	- 11 631	- 9 423
Hors bilan - actif financier	61 183	21 536	18 331	10 690	1 023
Hors bilan - passif financier	- 63 064	- 26 735	- 20 169	- 5 698	- 313
Total Hors bilan	- 1 880	- 5 199	- 1 837	4 991	711
Total Général	- 3 906	- 1 325	- 670	- 6 639	- 8 713

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

V.2.3.2.3 – La gestion du risque de liquidité

Le Groupe CM11 attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe CM11 repose sur les axes suivants :

- le suivi du Liquidity Coverage Ratio, représentatif de la situation de liquidité à court terme du Groupe.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 5 ans et font l'objet de seuils d'alerte.
- la détermination de l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, dont les règles d'écoulement sont basées sur les pondérations du NSFR. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de seuils d'alerte, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Ventilation du bilan consolidé BFCM* selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)

2015

En millions d'euros	Maturités résiduelles contractuelles							Total
	< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 407	370	3 698	2 560	3 566	1 837	49	13 487
Actifs fin. désignés à la JV par le cpte de résultat	74	35	0	1	307	48	1 792	2 256
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	8	0	4 533	114	350	186	4	5 195
Actifs financiers disponibles à la vente	2 563	5 439	10 068	4 452	9 627	7 068	1 680	40 897
Prêts et créances	71 135	16 775	23 168	27 539	56 109	79 976	1 789	276 492
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	591	0	9	0	0	600
Autres actifs	7 147	4 404	1 666	5	25	5	681	13 933
Passif								
Dépôts de banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 304	97	1 093	644	1 844	2 048	129	7 159
Passifs fin. désignés à la JV par cpte de résultat	50	121	73	0	0	0	0	243
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	19	28	2 538	292	2 363	488	5	5 733
Passifs financiers évalués au coût amorti	148 751	29 015	49 817	24 118	43 393	30 076	4 496	329 666

2014

En millions d'euros	Maturités résiduelles contractuelles							Total
	< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 204	790	4 778	2 045	4 099	2 473	5	15 394
Actifs fin. désignés à la JV par le cpte de résultat	24	3	0	35	430	46	1 366	1 904
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	5	0	5 345	16	285	274	4	5 931
Actifs financiers disponibles à la vente	2 308	3 485	8 136	3 523	10 487	4 980	1 588	34 507
Prêts et créances	41 848	18 662	21 017	25 700	51 076	80 551	1 395	240 248
Placements détenus jusqu'à leur échéance	10	2	577	12	56	0	0	657
Autres actifs	1 314	3 460	1 421	8	1	46	303	6 552
Passif								
Dépôts de banques centrales	16	18	25	0	0	0	0	59
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 048	190	3 119	529	928	3 349	14	9 176
Passifs fin. désignés à la JV par cpte de résultat	858	618	1 049	0	0	0	0	2 525
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	18	19	2 610	338	2 403	1 280	2	6 670
Passifs financiers évalués au coût amorti	128 114	24 380	51 357	26 030	48 116	19 580	4 883	302 461

V.2.3.2.4 – Risque de change

Les positions de change de chaque entité du Groupe sont centralisées automatiquement sur la holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée.

Ainsi, aucune entité du Groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CM-CIC Marchés bénéficient d'une limite propre de position de change.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

V.2.3.2.5 – Risque actions

Le risque actions couru par le Groupe BFCM est de différentes natures.

V.2.3.2.5.1 – Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 986 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 734 au 31 décembre 2014 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concerneraient :

2 085 millions d'euros en juste valeur sur option, dont 1 836 millions d'euros pour le métier capital développement (voir note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

8 812 millions d'euros détenus par le pôle assurance GACM (voir note annexe 1.3.4. aux comptes consolidés), dans le cadre de contrats en unités de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

V.2.3.2.5.2 – Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 8 036 millions d'euros et 2 458 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- les titres de participation pour 1 900 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 384 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres Club Sagem pour 45 millions, les titres Desjardins pour 60 millions, les titres Foncières des Régions pour 428 millions et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 118 millions d'euros;
- les autres titres détenus à long terme pour 173 millions d'euros.

V.2.3.2.5.3 – Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient.

Les reprises nettes de dépréciations constatées en résultat atteignent 98 millions d'euros en 2015 contre 39 millions d'euros en 2014.

Au 31 décembre 2015, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 3 215 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 1 398 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 1 817 millions d'euros.

V.2.3.2.6 – Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissaient sur environ 450 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre de lignes cotées	34	34
Nombre de lignes non cotées actives	354	375
Portefeuille réévalué pour compte propre en millions d'euros	2 078	1 996
Capitaux gérés pour comptes de tiers en millions d'euros	302	360
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	47	50

Source: Suivi des risques.

V.2.3.3 – Risques des activités de marché

V.2.3.3.1 – Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC). Pour ces trois métiers, la gestion est "saine et prudente".

V.2.3.3.1.1 – Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement de l'ensemble des activités du groupe CM11. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Londres mais aussi désormais aux États-Unis (format US144A) et en Asie (format Samourai) et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments fermes de couverture de taux et de change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en AFS (Available For Sale) ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

V.2.3.3.1.2 – Commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que Libre Arbitre ou Stork, directement issue de l'expertise du métier investissement taux-actions-crédits qui s'adressent aux clients des différents réseaux Crédit Mutuel et CIC, institutionnels, entreprises et particuliers.

Au 1^{er} janvier 2016, les équipes de CM-CIC Securities ont été intégrées au sein de CM-CIC Marchés pour construire CM-CIC Market Solutions : une plateforme complète de solutions de marchés proposées à la clientèle sur tous les marchés primaires ou secondaires mais aussi sur les solutions de dépositaire (dépositaire d'OPC et tenue de comptes titres). Elle permettra notamment de mieux accompagner les clients pour leurs financements de marché.

V.2.3.3.1.3 – Investissement taux-actions-crédits

Le métier est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (*spread*), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

V.2.3.3.2 – Structures de contrôle

En 2015, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué de mettre à jour ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD4, en particulier la VaR stressée et l'IRC (Incremental Risk Charge), en plus de la mesure de risques en VaR/stress-tests dans le cadre du projet "modèle interne des risques de marché", et de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle 3).

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un "corps de règles". Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les Conseils d'Administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes de contrôle :
 - risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
 - comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,
 - juridique et fiscal de CM-CIC Marchés, en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec le service juridique et fiscal CM-CIC Marchés,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers du groupe CM11 qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de CM-CIC Marchés (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Il est présidé par le membre de la direction générale en charge de CM-CIC Marchés, il comprend le Directeur général du CIC et de la BFCM, les responsables front office, du post-marché, du back office, du CCR, du CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du "modèle interne des risques de marché".

V.2.3.3.3 – Gestion des risques*

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES), déclinée par desk, et en VaR ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués pour les métiers d'investissement taux-actions-crédits et commercial en métropole, stables de 2010 à 2012, révisés à la baisse en 2013, ont légèrement augmenté mi-2015 par rapport à 2014. En fin 2015, les limites de ces activités ont été reconduites pour 2016. Le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA complète le dispositif de suivi des risques.

La VaR CM11 était de 7,5 millions d'euros à fin 2015. Un dispositif de stress vient compléter la gestion des risques, avec une procédure d'escalade en cas de dépassement de limites.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements et des ventes des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de trading sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de CM-CIC Marchés.

La position de trésorerie au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite, revue à la baisse de 10 à 7 milliards d'euros pour 2016, avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet d'une surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle de CM-CIC Marchés sont relatifs aux activités suivantes :

– **Refinancement** : Les risques de marché de la BFCM concernent principalement le portefeuille de liquidité. Ceux-ci sont calculés réglementairement à partir de la CAD et du RES. Au cours de l'année 2015, la consommation en fonds propres en CNC est passée globalement de 101,8 millions d'euros à 118,1 millions d'euros avec un plus haut à 138,1 millions d'euros en novembre. Les variations proviennent d'une hausse du RES, liée à une méthodologie plus sévère, compensée en partie par une baisse en fin d'année de la CAD au titre du Risque Général de Taux qui retrouve ainsi son niveau de début d'année (mise en place de dérivés face aux titres à court terme du buffer de liquidité)

– **Hybrides** : La consommation en fonds propres, s'établit à 79 millions d'euros en moyenne en 2015 pour terminer l'année à 74,9 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles a atteint 2 milliards d'euros fin 2015 (1,9 milliard en 2014).

– **Crédit** : Les positions correspondent soit à des arbitrages titres/CDS (credit default swap), soit à des positions d'indices ou tranches Itraxx/CDX, ou des ABS (asset backed securities). Le portefeuille de crédit corporates et financières, qui inclut les positions basées sur des indices ou tranches Itraxx/CDX, voit sa consommation de fonds propres évoluer autour de 54 millions d'euros tout au long de l'année et terminer à 49 millions d'euros fin 2015. Cette baisse s'explique par l'arrivée à maturité de Tranches Itraxx. Sur le portefeuille ABS, la consommation de risques évolue autour de 40 millions d'euros (41,3 millions d'euros en fin d'année), compte tenu d'une gestion prudente des risques sur les pays périphériques et de l'allègement de positions sur ces pays.

– **M&A et divers actions** : la consommation de fonds propres s'est établie à 47 millions d'euros en moyenne en 2015 avec un plus haut à 64 millions d'euros en septembre. Cette hausse suit l'évolution des encours et la sortie d'OST sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 391 millions d'euros en décembre 2015 (avec un plus haut à 554 millions d'euros en septembre), contre 329 millions d'euros fin 2014.

– **Fixed income** : les positions concernent des investissements directionnels ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les états périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, l'encours est passé en-dessous de 200 millions d'euros en fin d'année 2015 et est resté faible depuis la tombée de 1,7 milliard d'euros en septembre 2014. L'encours global de titres d'États se monte à 2,8 milliards fin 2015 (3,1 milliards d'euros fin 2014) dont 1,9 milliard d'euros sur la France. Un portefeuille de liquidité, visant à gérer le buffer et principalement investi en titres souverains, est détenu dans les comptes de la BFCM.

V.2.3.3.4 – Risque lié au modèle

Le CRR de CM-CIC Marchés est en charge du développement des rares modèles intervenant dans les valorisations de ses positions. En 2015, les modèles concernés sont au nombre de quatre. Ces modèles sont encadrés par une politique générale validée en comité des risques de marchés tous les ans. Elle prévoit un développement et une documentation par le CRR, un suivi de leur performance également produit par le CRR et revu par le contrôle permanent métiers et la direction des risques groupe, pour présentation en comité des risques de marchés. Ces modèles sont également intégrés dans le programme d'audit par le contrôle périodique métiers groupe.

V.2.3.3.5 – Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CM-CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

CM-CIC Marchés observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

V.2.3.3.6 – Titrisation

Au cours de l'exercice 2015, les investissements du groupe en matière de titrisations ont augmenté de 1,2 milliard d'euros (+ 21 %), et représentent 6,8 milliards d'euros d'encours comptables au 31/12/2015.

Les portefeuilles de titrisations sont gérés de façon prudente et sont constitués très largement de titres seniors, de très bonne qualité de crédit. La hausse de l'encours en 2015, qui a porté essentiellement sur des titres AAA, a permis d'augmenter encore la qualité globale des portefeuilles, puisque 74 % des titres sont notés AAA (contre 69 % en 2014) et 16 % entre A et AA. Les portefeuilles sont diversifiés, à la fois en termes de types d'expositions (RMBS, CMBS, CLO, ABS de prêts auto, ABS de prêts à la consommation, ABS de cartes de crédit), et de zones géographiques (États-Unis, Pays-Bas, Royaume Uni, France, Italie, Allemagne).

Les investissements sont réalisés dans un cadre précis de limites, validé par la Direction des Engagements du groupe, ces limites faisant l'objet d'une révision annuelle, au minimum.

Les investissements des activités de marché, qui représentent 90 % des encours de titrisations, sont également soumis au respect d'un Corps de Règles propre à CM-CIC Marchés, qui encadre de façon rigoureuse les encours et les risques des portefeuilles.

Les obligations réglementaires, ont été régulièrement renforcées pour les titrisations depuis la dernière crise financière. Dans ce cadre, des procédures spécifiques ont été mises en place. Celles-ci permettent d'assurer un monitoring fin des tranches et de vérifier de manière continue les informations relatives à la performance des expositions sous-jacentes.

Des tests de résistance sont également réalisés chaque mois sur les portefeuilles. En 2014, une revue de la qualité des actifs (AQR), ainsi que des Stress Tests, ont été réalisés par la Banque Centrale Européenne avec des résultats très satisfaisants. Il en sera de même en 2016, sur la base des stocks de fin 2015.

Répartition des encours par portefeuille En millions d'euros	2015	Rappel 2014
Portefeuille Bancaire	6 154	4 374
Portefeuille de Négociation	594	1 218
Total	6 748	5 592

Répartition des encours Inv. Grade /Non Inv. Grade En %	2015	Rappel 2014
Catégorie Investment Grade (dont AAA 74 %)	92 %	90 %
Catégorie Non Investment Grade	8 %	10 %
Total	100 %	100 %

Répartition géographique des encours	
USA	41,8 %
Allemagne	12,6 %
Pays-Bas	10,9 %
Royaume-Uni	9,4 %
Italie	7,7 %
France	6,3 %
Espagne	1,9 %
Portugal	1,5 %
Norvège	1,4 %
Irlande	1,1 %
Belgique	0,7 %
Finlande	0,5 %
Grèce	0,2 %
Australie	0,1 %
Autres pays	4,0 %
Total	100,0 %

Les expositions du groupe sur les pays européens les plus fragilisés sont très faibles (Irlande : 1,1 %, Portugal 1,5 %, Grèce : 0,2 %). D'autre part, les tranches situées dans la catégorie Non Investment Grade font l'objet d'une surveillance renforcée, et, dans le cas de la Grèce, de provisions.

La succursale de New York détient un portefeuille résiduel de RMBS américains, datant d'avant 2008, en catégorie Non Investment Grade de 437 millions d'euros, en gestion extinctive. Les pertes attendues sur ce portefeuille sont intégralement provisionnées.

V.2.3.4 – Le ratio européen de solvabilité (RES)*

Conformément à l'article 8 du règlement UE n°575/2013, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou-sous-consolidée : BFCM, Crédit Mutuel-CIC Home Loan et CIC Iberbanco. Les autres entités régulées sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée.

Les informations sur les risques du ratio de solvabilité concernant le groupe CM11, sont présentées dans le chapitre "Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle tel que transposé dans la réglementation européenne".

V.2.3.5 – Risques opérationnels*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 3, le Groupe CM11 a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel-CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe CM11 est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Cette autorisation a été étendue à Cofidis France depuis le 1^{er} juillet 2014 et une demande d'homologation a été faite pour Targobank Allemagne en juin 2015 (en attente d'une autorisation de la BCE).

La déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du groupe, de Cofidis, de Banque Casino est également autorisée depuis le 30 juin 2012.

V.2.3.5.1 – Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du Groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, l'autonomie et les contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne), optimiser les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 des accords de Bâle tels que transposés dans la réglementation européenne).

V.2.3.5.2 – Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du Groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

V.2.3.5.3 – Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le Groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces travaux sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, par type de risque et par objet de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le Groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PUPA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

V.2.3.5.4 – Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance et intègrent les exigences de l'Arrêté du 3 novembre 2014.

V.2.3.5.5 – Documentation et procédure

Le Groupe dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des reportings, du périmètre de suivi des entités du Groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des Key Risk Indicator (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

V.2.3.5.6 – Plans d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA)

Les PUPA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une "méthodologie d'élaboration d'un PUPA", document de référence du Groupe CM11, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PUPA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 3 ;
- les PUPA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PUPA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

V.2.3.5.7 – Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du Groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du Groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PUPA jusqu'au retour à la normale.

V.2.3.5.8 – Assurance en déduction des fonds propres

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction et en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto-assurance du Groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le Groupe dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle, qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

V.2.3.5.9 – Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

V.2.3.5.10 – Inventaire des sinistres du groupe BFCM

Le total a atteint 94,5 millions d'euros en 2015, dont 170 millions de pertes et 75,5 millions de reprises nettes de provisions sur des sinistres passés.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 41,8 millions d'euros ;
- risque juridique: 39,1 millions d'euros ;
- relation du travail : 5,4 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes: 4,2 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 4 millions d'euros.

V.2.4.6 – Autres risques

V.2.4.6.1 – Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

V.2.4.6.2 – Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont compris dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PUPA.

V.3 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE BFCM

Bilan IFRS (en millions d'euros)

Actif

	31/12/2015	31/12/2014	Notes
Caisse, Banques centrales	9 853	23 341	4a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26 392	29 206	5a, 5c
Instruments dérivés de couverture	5 195	5 931	6a, 5c, 6c
Actifs financiers disponibles à la vente	100 324	91 290	7a, 5c
Prêts et créances sur les établissements de crédits	86 879	61 586	4a
Prêts et créances sur la clientèle	190 903	179 105	8a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	791	599	6b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 385	10 943	9
Actifs d'impôts courants	596	649	13a
Actifs d'impôts différés	780	803	13b
Comptes de régularisation et actifs divers	14 509	13 908	14a
Actifs non courants destinés à être cédés	116	0	3e
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 455	2 514	15
Immeubles de placement	1 834	1 867	16
Immobilisations corporelles	1 870	1 805	17a
Immobilisations incorporelles	700	808	17b
Ecarts d'acquisition	3 932	3 891	18
Total de l'actif	458 515	428 244	

Passif

	31/12/2015	31/12/2014	Notes
Banques centrales	0	59	4b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12 859	16 351	5b, 5c
Instruments dérivés de couverture	5 733	6 670	6a, 5c, 6c
Dettes envers les établissements de crédit	49 290	35 336	4b
Dettes envers la clientèle	162 041	148 174	8b
Dettes représentées par un titre	105 176	105 245	18
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 676	- 1 364	6b
Passifs d'impôts courants	389	354	12a
Passifs d'impôts différés	1 018	1 163	12b
Compte de régularisation et passifs divers	11 500	11 387	13b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	130	0	3e
Provisions techniques des contrats d'assurance	76 835	73 310	20
Provisions	1 824	2 050	21
Dettes subordonnées	6 741	7 143	22
Capitaux propres totaux	25 653	22 367	
Capitaux propres part du Groupe	21 843	18 704	
Capital et réserves liées	6 197	4 788	23a
Réserves consolidées	12 816	11 570	23a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 287	962	23c
Résultat de l'exercice	1 542	1 384	
Intérêts minoritaires	3 810	3 663	
Total du passif	458 515	428 244	

Compte de résultat – IFRS (en millions d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014	Notes IFRS
Intérêts et produits assimilés	12 844	14 736	25
Intérêts et charges assimilées	- 9 014	- 10 988	25
Commissions (produits)	3 254	2 854	26
Commissions (charges)	- 1 004	- 769	26
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	676	436	27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	412	146	28
Produits des autres activités	13 188	12 910	29
Charges des autres activités	- 11 137	- 10 869	29
Produit net bancaire IFRS	9 219	8 456	
Charges générales d'exploitation	- 5 172	- 4 979	30a, 30b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 286	- 270	30c
Résultat brut d'exploitation IFRS	3 761	3 206	
Coût du risque	- 696	- 748	31
Résultat d'exploitation IFRS	3 065	2 458	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	59	87	15
Gains ou pertes sur autres actifs	- 14	1	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	- 90	- 21	33
Résultat avant impôt IFRS	3 020	2 525	
Impôts sur les bénéfices	- 1 120	- 824	34
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	- 23		3e
Résultat net	1 877	1 701	
Intérêts minoritaires	335	317	
Résultat net - part du groupe	1 542	1 384	
Résultat par action en euros*	47,28	47,69	34

* Le résultat dilué par action est identique au résultat par action

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en millions d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014	Notes IFRS
Résultat net	1 877	1 701	
Ecart de conversion	79	67	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	172	519	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 2	6	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 1	53	
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	248	644	
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	47	- 77	
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	47	- 77	23c, 23d
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 172	2 268	
<i>dont part du groupe</i>	<i>1 867</i>	<i>1 808</i>	
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>305</i>	<i>461</i>	

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

Tableau de variation des capitaux propres (en millions d'euros)

	Capital	Primes	Réserves ¹
Capitaux propres au 31 décembre 2013	1 329	759	10 462
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 211
Augmentation de capital	244	2 456	
Distribution de dividendes			- 130
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			53
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	244	2 456	1 134
Résultat consolidé de la période			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Variation des écarts actuariels			
Variation des taux de conversion			
Sous-total	0	0	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Autres variations	- 0	- 0	- 25
Capitaux propres au 31 décembre 2014	1 573	3 215	11 570
<i>Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015</i>	<i>1 573</i>	<i>3 215</i>	<i>11 570</i>
<i>Impact de l'application de l'interprétation d'IFRIC 21</i>			21
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015 retraités	1 573	3 215	11 592
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 384
Augmentation de capital	115	1 294	
Distribution de dividendes			- 131
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	115	1 294	1 253
Résultat consolidé de la période			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Variation des écarts actuariels			
Variation des taux de conversion			
Sous-total	0	0	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			0
Autres variations			- 29
Capitaux propres au 31 décembre 2015	1 689	4 509	12 816

1. Les réserves sont constituées au 31 décembre 2015 par la réserve légale pour 152 millions d'euros, les réserves statutaires pour 2481 millions d'euros, et les autres réserves pour 10183 millions d'euros.

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Ecarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Ecarts actuariels				
- 31	722	- 25	- 127	1 211	14 300	3 486	17 786
				- 1 211	0		0
					2 700		2 700
					- 130	- 139	- 270
					53	- 109	- 56
0	0	0	0	- 1 211	2 623	- 249	2 374
				1 384	1 384	317	1 701
	405	2			407	145	552
			- 75		- 75	- 2	- 77
91					91	1	92
91	405	2	- 75	1 384	1 807	461	2 268
					0	- 37	- 37
0	0	0	0	- 0	- 25	1	- 24
60	1 127	- 23	- 202	1 384	18 704	3 663	22 367
60	1 127	- 23	- 202	1 384	18 704	3 663	22 367
					21	4	25
60	1 127	- 23	- 202	1 384	18 725	3 667	22 393
				- 1 384	0		0
					1 409		1 409
					- 131	- 125	- 256
					0	- 29	- 29
0	0	0	0	- 1 384	1 279	- 154	1 125
				1 542	1 542	335	1 877
	195	1			197	- 37	160
			45		45	2	47
83					83	5	88
83	195	1	45	1 542	1 867	305	2 172
					0	0	0
		- 0			- 29	- 8	- 37
142	1 323	- 22	- 157	1 542	21 842	3 810	25 653

Tableau des flux de trésorerie nette (en millions d'euros)

	2015	2014
Résultat net	1 877	1 701
Impôt	1 120	824
Résultat avant impôts	2 997	2 525
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	294	265
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	133	- 19
+/- Dotations nettes aux provisions	- 99	8
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 59	- 87
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 28	1
+/- /charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	4 261	- 1 042
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	4 503	- 875
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	4 851	13 865
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	3 219	- 6 368
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 9 727	- 2 276
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 392	1 107
- Impôts versés	- 1 022	- 636
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 3 072	5 693
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	4 428	7 342
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	23	14
+/- Flux liés aux immeubles de placement	14	- 210
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 263	- 129
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	- 226	- 325
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	1 153	2 431
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 1 042	3 633
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	110	6 064
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	425	417
Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 738	13 498
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	4 428	7 342
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 226	- 325
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	110	6 064
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	425	417
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	26 488	12 990
Caisse, banques centrales, CCP	23 282	14 310
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 206	- 1 320
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	31 226	26 488
Caisse, banques centrales, CCP	9 853	23 282
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	21 373	3 206
Variation de la trésorerie nette	4 738	13 498

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 Principes et méthodes comptables

Note 1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2015. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et IFRS 10 à 13, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Normes et interprétations appliquées depuis le 1^{er} janvier 2015

Les amendements adoptés par l'Union européenne sont sans impact significatif sur les états financiers. Ils sont notamment relatifs à :

- IFRS 3 : exclusion du champ d'application pour les comptes d'un partenariat (pas de cas) ;
- IFRS 3 et IAS 40 : précision sur la norme à appliquer pour l'acquisition d'immeuble de placement ;
- IFRS 13 : champ d'application de l'approche portefeuille ;
- Interprétation IFRIC 21 : Taxes prélevées par une autorité publique. L'impact de première application est présenté dans le tableau des variations des capitaux propres.

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance

Normes	Sujet concerné	Date d'application obligatoire	Conséquences de l'application
IAS 1	Initiative sur l'information à fournir	01/01/2016	Limitée
IAS 19	Cotisation des membres du personnel	01/01/2016	Non concerné
IAS16 / IAS 38	Immobilisations corporelles et incorporelles – clarifications sur le mode d'amortissement fondé sur le revenu	01/01/2016	Non concerné
IFRS 11	Comptabilisation des acquisitions dans une opération conjointe. Comptabilisation de l'accroissement du pourcentage d'intérêt d'un co-participant dans une entreprise commune.	01/01/2016	Non concerné

Norme IFRS 9 – Instruments Financiers

La norme IFRS 9 publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouvelles règles en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Elle n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2015 et entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle n'est donc pas appliquée au 31 décembre 2015.

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, elle répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39 d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit. Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Le Groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 regroupant les différents acteurs (finance, risques, informatique,...). Il intègre l'ensemble des activités concernées du Groupe, y compris les assurances pour lesquelles un report de l'application de la norme est encore en discussion au niveau de l'IASB et de l'UE, compte tenu des interactions avec la future norme IFRS 4.

A ce stade du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 9 essentiellement consacré à l'analyse de la norme, il n'est pas possible de chiffrer les impacts financiers potentiels de l'adoption de la norme.

• Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

– **Des entités contrôlées** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

– **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,

- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

– **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre

Aseroramineto en Seguros y Reaseguros SA, Atlantis Aserores SL, Atlantis Correduria de Seguros y Consultoria Acturial SA, Atlantis Seguros, Atlantis Vida, Banco Banif Mais SA Espagne, Banco Banif Mais SA Slovaquie, Banco Cofidis SA, Banco Cofidis SA (Spółka Akcyjna) Oddział w Polsce, Banif Plus Bank, Centax SPA, CM-CIC Bail Espagne, Cofidis SGPS SA, GACM Espana, Margem-Mediação Seguros Lda.

Fusions / absorptions

Pasche Finance SA avec Banque Pasche, Divhold avec Banque du Luxembourg, Sofemo avec Cofidis France, Centax SAP avec Cofidis Italie, Dernières Nouvelles de Colmar et Alsace Média Participation avec Dernières Nouvelles d'Alsace, Massimob et Massimob Property avec Foncière Massena.

Sorties du périmètre

BFCM Francfort, Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda, Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda, Serficom Family Office SA, Trinity SAM.

Changement de dénomination

CM-CIC Capital Finance devient CM-CIC Investissement, CM-CIC Investissement devient CM-CIC Investissement SCR, CM-CIC Capital Innovation devient CM-CIC Innovation, Est Bourgogne Rhône-Alpes (EBRA) devient Société d'Investissement Médias (SIM), RACC Seguros devient Amgen Seguros Generales Compañia de Seguros y Reaseguros SA.

• Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

• Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

• Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

• Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

• Ecarts d'acquisition

Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en "Variations de valeur des écarts d'acquisition".

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste "participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS3R, sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

• Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Note 1.3 Principes et méthodes comptables

Note 1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan. Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne la modification ou la novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégré dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent en rapport de gestion.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêt font l'objet d'un étalement. La renégociation entraîne la modification ou la décomptabilisation de l'ancien prêt.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Note 1.3.2 Dépréciation des prêts et créances et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, provisions des engagements de financement et garanties financières données

Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste "provisions" pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique "coût du risque" du compte de résultat.

Note 1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Note 1.3.4 Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente et prêts.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des "Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat" comprend :

1. les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - a. ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
 - b. sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - c. constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
2. les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - a. l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, sous réserve que le dérivé incorporé a un impact non négligeable sur la valeur de l'instrument,
 - b. la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs – ce qui est notamment le cas lorsqu'une relation de couverture (taux, crédit) ne peut être établie,
 - c. la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés en "actifs et passifs à la juste valeur par résultat" sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenus fixe classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces instruments est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, "mark-to-model".

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait.). Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Pour les dérivés qui constituent une créance, leur valorisation intègre également le risque de défaillance de la contrepartie. Lorsqu'un dérivé constitue une dette, sa valorisation tient compte du risque de défaillance de l'entité du groupe qui le détient.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Critères de classement et règles de transfert

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- a. "détenus jusqu'à l'échéance" uniquement dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

b. "prêts et créances" en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

c. "disponible à la vente" uniquement dans des cas rares ;

Aucun transfert n'a eu lieu depuis 2008 ; ils ont eu pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en "prêts et créances", ni en "actifs financiers détenus jusqu'à maturité" ni en "juste valeur par résultat".

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "Gains ou pertes latents ou différés", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont calculées sur la base de la juste valeur. Elles sont comptabilisées dans la rubrique "coût du risque" et sont réversibles. En cas de dépréciation, les moins values latentes ou différées sont constatées en résultat.

Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique "gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente" et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les moins values latentes ou différées sont constatées en résultat. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique "gains ou pertes latents ou différés".

Critères de classement et règles de transfert

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette disponibles à la vente peuvent être reclassés :

– en "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

– en "Prêts et créances" : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" vers les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" ou "Prêts et créances" d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur coûts de transaction inclus. Ceux-ci sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Dépréciation

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

Critères de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 13 :

Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et le dérivés cotés sur un marché organisé ;

Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêts dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêts du marché observés à la date d'arrêté ;

Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ... L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

Dérivés et comptabilité de couverture

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées "sous-jacent" ;
- qui requiert un investissement net initial faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories "Couverture de juste valeur" ou "Couverture de flux de trésorerie" selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de "flashage". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la juste valeur bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée "Day one profit". Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Le seul risque faisant l'objet d'une relation de couverture de juste valeur est le risque de taux.

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture" symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique "gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat" symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme "hautement efficace" pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe. Elle concerne la grande majorité des couvertures de taux mises en place par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, il est vérifié à chaque arrêté et par pilier qu'il n'y a pas de sur couverture.

Le portefeuille de passif est échancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres "gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie" alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts" au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Note 1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes "structurés" peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Note 1.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

Note 1.3.7 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

Note 1.3.8 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Note 1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité "opérationnelle" et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

Note 1.3.11 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste "Provisions". Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste "charges de personnel" à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- le taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM11 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du groupe CM11 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite.

Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Note 1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat".

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste "provisions techniques des contrats d'assurance". Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une "comptabilité reflet". La provision pour participation aux bénéfices différée en résultat représente la quote-part des plus et moins values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes "Produits des autres activités" et "Charges des autres activités".

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

Note 1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans.
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné).
- Constructions – équipements : 10-40 ans.
- Agencements et installations : 5-15 ans.
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans.
- Matériel de sécurité : 3-10 ans.
- Matériel roulant : 3-5 ans.
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans.
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" (pour les dotations) et "Produits des autres activités" (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes nets sur autres actifs".

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Produits des autres activités" ou "Charges des autres activités".

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe. Elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants - (Niveau 2).

Note 1.3.14 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. §1.3.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

Note 1.3.15 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 1.3.16 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

Note 1.3.17 Garanties financières (cautions, avals et autres garanties d'ordre) et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Note 1.3.18 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat".

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat" si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Note 1.3.19 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques "actifs non courants destinés à être cédés" et "dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés". Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique "gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées".

Note 1.3.20 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "disponibles à la vente" ou en "juste valeur par résultat",
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "prêts et créances" ou "détenus jusqu'à l'échéance" pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 2 Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe les banques régionales du CIC, Targobank Allemagne, Cofidis, Banco Popular Espanol, Banque Marocaine du Commerce Extérieur, Banque de Tunisie ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a. le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b. les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

Note 2a Répartition du bilan par activité

Actif

31/12/2015	Banque de détail	Assurance
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	2 361	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	137	10 649
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 466	0
Actifs financiers disponible à la vente	759	59 428
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 980	946
Prêts et créances sur la clientèle	156 885	345
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	10 785
Participations dans les entreprises MEE	1 208	139

Passif

31/12/2015	Banque de détail	Assurance
Banques centrales, CCP - Passif	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	111	5 458
Instruments dérivés de couverture - Passif	794	0
Dettes envers les établissements de crédit	27 024	0
Dettes envers la clientèle	129 337	76
Dettes représentées par un titre	29 608	0

Actif

31/12/2014	Banque de détail	Assurance
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 854	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	261	11 506
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 819	0
Actifs financiers disponible à la vente	864	55 155
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 304	34
Prêts et créances sur la clientèle	149 271	490
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	57	10 286
Participations dans les entreprises MEE	1 183	179

Passif

31/12/2014	Banque de détail	Assurance
Banques centrales, CCP - Passif	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	204	4 530
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 095	0
Dettes envers les établissements de crédit	15 454	0
Dettes envers la clientèle	116 340	96
Dettes représentées par un titre	30 225	0

Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Total
3 334	2 173	0	1 985	9 853
13 372	146	2 087	0	26 392
2 122	3	0	1 604	5 195
36 664	2 396	5	1 073	100 324
31 417	899	2	38 635	86 879
21 585	11 992	0	97	190 903
0	0	0	591	11 385
0	0	0	1 108	2 455

Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Total
0	0	0	0	0
7 146	144	0	0	12 859
4 689	186	0	65	5 733
22 266	0	0	0	49 290
10 731	18 601	0	3 296	162 041
75 554	14	0	0	105 176

Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Total
2 855	678	0	17 953	23 341
15 260	176	2 003	0	29 206
2 012	2	0	2 097	5 931
32 014	2 307	8	941	91 290
46 172	1 323	6	8 746	61 586
18 738	10 432	0	174	179 105
10	0	0	589	10 943
0	0	0	1 153	2 514

Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Total
0	59	0	0	59
11 444	173	0	0	16 351
5 332	207	0	37	6 670
19 882	0	0	0	35 336
12 955	16 507	0	2 276	148 174
75 000	20	0	0	105 245

Note 2b **Répartition du compte de résultat par activité**

31/12/2015	Banque de détail	Assurance
Produit net bancaire	6 449	1 501
Frais généraux	- 3 896	- 449
Résultat brut d'exploitation	2 553	1 053
Coût du risque	- 685	
Gains sur autres actifs	73	29
Résultat avant impôts	1 942	1 081
Impôt sur les sociétés	- 674	- 373
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés		
Résultat net comptable	1 268	708
Minoritaires		
Résultat net - part du groupe		

31/12/2014	Banque de détail	Assurance
Produit net bancaire	6 007	1 545
Frais généraux	- 3 768	- 408
Résultat brut d'exploitation	2 238	1 138
Coût du risque	- 776	
Gains sur autres actifs	62	- 56
Résultat avant impôts	1 525	1 082
Impôt sur les sociétés	- 519	- 422
Résultat net comptable	1 006	660
Minoritaires		
Résultat net - part du groupe		

Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Inter activités	Total
785	510	172	- 115	- 82	9 219
- 287	- 371	- 41	- 496	82	- 5 457
498	139	131	- 611	0	3 762
- 20	9	0	- 1		- 696
	- 4		- 143		- 46
478	143	131	- 755		3 020
- 187	- 41	- 5	160		- 1 120
	- 23				- 23
291	79	126	- 595		1 877
					335
					1 543

Financements et marchés	Banque privée	Capital-développement	Logistique et holding	Inter activités	Total
718	458	149	- 332	- 88	8 456
- 285	- 338	- 38	- 501	88	- 5 249
433	120	111	- 833		3 206
29	- 2		1		- 748
	1		60		67
461	119	111	- 772		2 525
- 124	- 32		272		- 824
338	87	111	- 500		1 701
					317
					1 384

Note 2c Répartition du bilan par zone géographique

Actif

	31/12/2015	
	France	Europe hors France
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	2 371	4 145
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	25 188	533
Instruments dérivés de couverture - Actif	5 189	4
Actifs financiers disponibles à la vente	93 316	4 594
Prêts et créances sur les établissements de crédit	84 061	1 661
Prêts et créances sur la clientèle	158 261	26 785
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 344	41
Participations dans les entreprises MEE	1 207	637

Passif

	31/12/2015	
	France	Europe hors France
Banques centrales, CCP - Passif	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12 357	386
Instruments dérivés de couverture - Passif	5 537	187
Dettes envers les établissements de crédit	35 536	8 111
Dettes envers la clientèle	130 284	30 895
Dettes représentées par un titre	97 203	1 887

1. USA, Singapour, Tunisie et Maroc.

Note 2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2015	
	France	Europe hors France
Produit net bancaire	6 794	2 216
Frais généraux	- 3 879	- 1 472
Résultat brut d'exploitation	2 915	744
Coût du risque	- 491	- 183
Gains sur autres actifs ²	- 137	10
Résultat avant impôts	2 287	570
Résultat net global	1 377	385
Résultat net - part du Groupe	1 112	322

1. USA, Singapour, Tunisie et Maroc.

27,9 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2015.

2. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

		31/12/2014			
Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
3 337	9 853	18 336	2 147	2 858	23 341
671	26 392	27 856	521	829	29 206
2	5 195	5 928	3	0	5 931
2 414	100 324	86 142	4 172	977	91 290
1 157	86 879	57 984	2 181	1 421	61 586
5 857	190 903	150 410	24 017	4 677	179 105
0	11 385	10 943	0	0	10 943
611	2 455	1 267	682	566	2 514

		31/12/2014			
Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
0	0	0	59	0	59
116	12 859	15 702	479	170	16 351
10	5 733	6 445	207	18	6 670
5 644	49 290	20 595	9 698	5 044	35 336
862	162 041	119 624	27 912	638	148 174
6 086	105 176	98 534	2 352	4 358	105 245

		31/12/2014			
Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
209	9 219	6 405	1 855	196	8 456
- 107	- 5 458	- 3 796	- 1 366	- 87	- 5 249
103	3 761	2 609	488	109	3 206
- 22	- 696	- 586	- 236	74	- 748
82	- 46	67	18	- 18	67
163	3 020	2 090	270	165	2 525
115	1 877	1 376	200	125	1 701
108	1 542	1 101	149	134	1 384

Note 3 Périmètre de consolidation

Note 3a Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

	Pays	31/12/2015			31/12/2014		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
A. Réseau bancaire							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	96	IG	100	96	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	96	IG	100	96	IG
CIC Est	France	100	94	IG	100	94	IG
CIC Iberbanco	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	94	IG	100	94	IG
CIC Nord Ouest	France	100	94	IG	100	94	IG
CIC Ouest	France	100	94	IG	100	94	IG
CIC Sud Ouest	France	100	94	IG	100	94	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	94	94	IG	94	94	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	94	IG	100	94	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats-Unis	100	94	IG	100	94	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	94	IG	100	94	IG
Targobank AG & Co. KgaA	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targobank Espagne	Espagne	50	50	ME	50	50	ME
B. Filiales du réseau bancaire							
Bancas	France	50	50	ME	50	50	ME
Banco Popular Español	Espagne	4	4	ME	4	4	ME
Banco Cofidis SA	Portugal	100	55	IG			NC
Banco Banif Mais SA Espagne (succursale de Banco Cofidis SA)	Espagne	100	55	IG			NC
Banco Banif Mais SA Slovaquie (succursale de Banco Cofidis SA)	Slovaquie	100	55	IG			NC
Banco Cofidis SA (Spółka Akcyjna) Oddział w Polsce (succursale de Banco Cofidis SA)	Pologne	100	55	IG			NC
Banif Plus Bank	Hongrie	100	55	IG			NC
Banque de Tunisie	Tunisie	34	34	ME	34	34	ME
Banque du groupe Casino	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	96	IG	100	96	IG
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26	26	ME	26	26	ME
Cartes et crédits à la Consommation	France	100	100	IG	100	100	IG
Centax SA	Italie			FU			NC
CM-CIC Asset Management	France	74	73	IG	74	73	IG
CM-CIC Bail	France	99	93	IG	99	93	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	Espagne	99	93	IG			NC
CM-CIC Epargne salariale	France	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Factor	France	96	89	IG	96	89	IG

	Pays	31/12/2015			31/12/2014		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
CM-CIC Gestion	France	100	73	IG	100	73	IG
CM-CIC Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Lease	France	100	97	IG	100	97	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	93	IG	100	93	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis France	France	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Italie	Italie	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Slovaquie	Slovaquie	100	55	IG	100	55	IG
Creatis	France	100	55	IG	100	55	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	100	IG	100	100	IG
Fivory (ex BCMI)	France	99	99	IG	100	100	IG
Monabanq	France	100	55	IG	100	55	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
SOFEMO - Société Fédérative Europ. de Monétique et de Financement	France			FU	100	55	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
C. Banques de financement et activités de marché							
Banque Fédérative du Crédit Mutuel Francfort (Succursale de BFCM)	Allemagne			NC	100	100	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Securities	France	100	94	IG	100	94	IG
Diversified Debt Securities SICAV - SIF	Luxembourg	100	94	IG	100	94	IG
Divhold	Luxembourg			FU	100	94	IG
Ventadour Investissement	France	100	100	IG	100	100	IG
D. Banque privée							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	94	IG	100	94	IG
Banque Pasche	Suisse	100	94	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	94	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	94	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100	94	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	94	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Singapore Ltd	Singapour	100	94	IG	100	94	IG
CIC Suisse	Suisse	100	94	IG	100	94	IG
Dubly-Douilhet Gestion	France	100	94	IG	100	94	IG
Pasche Finance SA Fribourg	Suisse			FU	100	94	IG
Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil			NC	97	91	IG

	Pays	31/12/2015			31/12/2014		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil			NC	100	94	IG
Serficom Family Office SA	Suisse			NC	100	94	IG
Transatlantique Gestion	France	100	94	IG	100	94	IG
Trinity SAM (ex Banque Pasche Monaco SAM)	Monaco			NC	100	94	IG
E. Capital développement							
CM-CIC Capital et Participations	France	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Conseil	France	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Innovation (ex CM-CIC Capital Innovation)	France	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Investissement (ex CM-CIC Capital Finance)	France	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Investissement SCR (ex CM-CIC Investissement)	France	100	94	IG	100	94	IG
CM-CIC Proximité	France	100	94	IG	100	94	IG
Sudinnova	France	66	62	IG	66	62	IG
F. Logistique et holding							
Adepi	France	100	94	IG	100	94	IG
CIC Participations	France	100	94	IG	100	94	IG
CM Akquisitions	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	France	45	45	ME	45	45	ME
Cofidis Participations	France	55	55	IG	55	55	IG
Cofidis SGPS SA	Portugal	100	55	IG			NC
Euro Information	France	26	26	ME	26	26	ME
Euro Protection Surveillance	France	25	25	ME	25	25	ME
Gesteurop	France	100	94	IG	100	94	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	100	IG	100	100	IG
L'Est Républicain	France	92	92	IG	92	92	IG
SAP Alsace (ex SFEJIC)	France	99	97	IG	99	97	IG
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	France	50	50	IG	50	50	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Investissement Medias (SIM) (ex EBRA)	France	100	100	IG	100	100	IG
Targo Akademie GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH Singapour (succursale de Targo IT consulting GmbH)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
Targo Management AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Realty Services GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
G. Sociétés d'assurance							
ACM GIE	France	100	72	IG	100	72	IG
ACM IARD	France	96	69	IG	96	69	IG

	Pays	31/12/2015			31/12/2014		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
ACM Nord IARD	France	49	35	ME	49	35	ME
ACM RE	Luxembourg	100	72	IG	100	72	IG
ACM Services	France	100	72	IG	100	72	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	72	IG	100	72	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	69	IG	73	60	IG
Agrupació Bankpyme Pensiones	Espagne	95	69	IG	73	60	IG
Agrupació Serveis Administratius	Espagne	95	69	IG	73	60	IG
AMDIF	Espagne	95	69	IG	73	60	IG
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex Royal Automobile Club de Catalogne)	Espagne	100	72	IG	49	35	ME
AMSYR	Espagne	95	69	IG	73	60	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	58	IG			NC
Assistencia Avançada Barcelona	Espagne	95	69	IG	73	60	IG
Astree	Tunisie	30	22	ME	30	22	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	58	IG			NC
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	43	IG			NC
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	65	IG			NC
Atlantis, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	100	72	IG			NC
GACM España	Espagne	100	72	IG			NC
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	73	72	IG	73	72	IG
ICM Life	Luxembourg	100	72	IG	100	72	IG
Immobilière ACM	France	100	72	IG	100	72	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	55	IG			NC
Partners	Belgique	100	72	IG	100	72	IG
Procourtage	France	100	72	IG	100	72	IG
RMA Watanya	Maroc	22	16	ME	22	16	ME
Serenis Assurances	France	100	72	IG	100	72	IG
Serenis Vie	France	100	72	IG	100	72	IG
Voy Mediación	Espagne	90	64	IG	90	64	IG
H. Autres sociétés							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	100	IG	100	98	IG
Alsace Média Participation	France			FU	100	98	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	100	IG	100	98	IG
CM-CIC Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
Distripub	France	100	97	IG	100	97	IG
Documents AP	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Foncière Massena	France	100	72	IG	100	72	IG
France Régie	France	100	100	IG	100	98	IG
GEIE Synergie	France	100	55	IG	100	55	IG

	Pays	31/12/2015			31/12/2014		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Groupe Dauphiné Media (ex Publiprint Dauphiné)	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Immocity	France	100	100	IG	100	100	IG
Jean Bozzi Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	46	ME	50	46	ME
La Liberté de l'Est	France	97	89	IG	97	89	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	100	100	IG	100	98	IG
Les Dernières Nouvelles de Colmar	France			FU	100	98	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Massena Property	France			FU	100	72	IG
Massimob	France			FU	100	69	IG
Mediaportage	France	100	97	IG	100	97	IG
Presse Diffusion	France	100	100	IG	100	100	IG
Publiprint province n°1	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain - Tv News	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI ACM	France	87	62	IG	87	62	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG

1. Méthode:

IG = Intégration Globale.

ME = Mise en Equivalence.

NC = Non Consolidée.

FU = Fusionnée.

Note 3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45, impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 21 décembre 2015.

Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 203	276	- 113	37	- 60	7 071	0
Belgique	126	33	- 6	2	- 8	574	0
Espagne	255	100	- 23	0	- 8	1 511	0
Etats-Unis	136	75	- 8	- 39	- 5	84	0
France	6 790	3 274	- 915	4	- 989	27 988	0
Hongrie	18	7	0	0	- 2	172	0
Italie	32	1	0	0	- 1	190	0
Luxembourg	294	138	- 35	5	- 18	801	0
Maroc	0	65	0	0	0	0	0
Monaco	3	2	0	0	0	9	0
Pologne	0	0	0	0	0	0	0
Portugal	136	79	- 21	0	- 4	596	0
République Tchèque	7	- 2	0	0	- 1	154	0
Royaume-Uni	43	32	- 7	1	- 2	47	0
Saint Martin	2	1	0	0	0	8	0
Singapour	71	13	- 1	0	- 3	232	0
Slovaquie	0		0	0	0	1	0
Suisse	103	20	- 3	0	- 10	308	0
Tunisie	0	17	0	0	0	0	0
Total	9 219	4 130	- 1 131	10	- 1 111	39 746	0

Note 3c Entités intégrées globalement ayant des intérêts minoritaires significatifs

31/12/2015	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement ¹			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	28 %	208	2 190	- 78	92 214	1 036	1 501	694
Cofidis Belgique	45 %	6	309	0	794	- 1	95	13
Cofidis France	45 %	11	314	0	6 861	- 4	553	35

¹ Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

31/12/2014	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement ¹			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	28 %	195	2 128	- 74	87 201	1 123	1 545	645
Cofidis Belgique	45 %	9	299	0	777	- 2	97	19
Cofidis France	45 %	9	325	0	5 757	- 4	522	29

¹ Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Note 3d Participations dans des entités structurées non consolidées

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

– *Conduit de titrisation ABCP* :

Le groupe détient un conduit, nommé General Funding Ltd dont la fonction est d'opérer le refinancement par des billets de trésorerie d'opérations de titrisation effectuées par ses clients. Le groupe intervient en donnant au conduit une garantie de placement des billets de trésorerie et en étant sponsor. Au 31 décembre 2015, une opération était en cours.

– *Financements d'actifs* :

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

– *Organismes de placement collectif ou fonds* :

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

31/12/2015	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM / SCPI) ¹	Autres entités structurées ²
Total bilan	0	7 992	1 890
Valeurs comptables des actifs financiers	0	4 530	671
Valeurs comptables des passifs financiers	0	ND	0
Exposition maximale au risque de perte	0	ND	0

1. Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20 % et dont le groupe assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

2. Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

ND: Non Disponibles.

Note 3e Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", l'activité de la Banque Pasche est classée dans les rubriques "Actifs non courants destinés à être cédés", "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" et "Gains & pertes nets d'impôts / activités en cours de cession".

Contribution de la Banque Pasche aux comptes consolidés	31/12/2015	31/12/2014
Total bilan	116	304
PNB	0	6
Capitaux propres	78	137
Résultat net - part du groupe	- 21	- 15

Note 4 Caisse, banques centrales

Note 4a Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31/12/2015	31/12/2014
Caisse, banques centrales		
Banques centrales	9 142	22 581
<i>dont réserves obligatoires</i>	1 394	1 534
Caisse	711	760
Total	9 853	23 341
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel ¹	4 827	5 008
Autres comptes ordinaires	1 562	4 848
Prêts	71 142	40 486
Autres créances	727	610
Titres non cotés sur un marché actif	935	1 494
Pensions	7 399	8 833
Créances dépréciées sur base individuelle	0	3
Créances rattachées	286	306
Dépréciations	- 0	- 3
Total	86 879	61 586

1. Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu).

Note 4b Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales	0	59
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	9 293	1 828
Emprunts	15 494	15 132
Autres dettes	678	166
Pensions	23 765	18 161
Dettes rattachées	59	50
Total	49 290	35 395

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Note 5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2015			31/12/2014		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	9 464	12 728	22 193	10 161	13 685	23 846
– Effets publics	1 638	1	1 638	2 668	1	2 669
– Obligations et autres titres à revenu fixe	6 840	1 830	8 671	6 759	2 501	9 259
Cotés	6 840	1 399	8 239	6 759	2 210	8 969
Non cotés	0	432	432	0	290	290
– Actions et autres titres à revenu variable	986	10 898	11 884	734	11 184	11 918
Cotés	986	9 033	10 019	734	9 352	10 086
Non cotés	0	1 865	1 865	0	1 832	1 832
Instruments dérivés de transaction	4 029	0	4 029	5 338	0	5 338
Autres actifs financiers		170	170		21	21
dont pensions		0	0		21	21
Total	13 493	12 898	26 392	15 499	13 707	29 206

Note 5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2015	31/12/2014
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 163	9 299
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	5 697	7 052
Total	12 859	16 351

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2015	31/12/2014
Vente à découvert de titres	2 810	3 401
– Effets publics	0	2
– Obligations et autres titres à revenu fixe	1 577	2 440
– Actions et autres titres à revenu variable	1 233	959
Instruments dérivés de transaction	4 238	5 709
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	115	189
Total	7 163	9 299

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Titres émis	109	109	0	0	0	0
Dettes interbancaires	5 588	5 587	1	6 951	6 951	- 0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	101	101	- 0
Total	5 697	5 696	1	7 052	7 052	- 0

L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

Note 5c Hiérarchie de Juste Valeur sur les instruments financier évalués à la juste valeur

	31/12/2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	93 878	2 763	3 683	100 325
– Effets publics et valeurs assimilées - DALV	24 029	438	0	24 466
– Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	61 181	2 219	1 953	65 354
– Actions et autres titres à revenu variable - DALV	7 800	25	211	8 037
– Participations et ATDLT - DALV	856	74	1 144	2 074
– Parts entreprises liées - DALV	12	6	375	394
Transaction / JVO	17 171	5 835	3 385	26 392
– Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 289	349	0	1 638
– Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	4 873	1 474	493	6 840
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	1 181	331	318	1 830
– Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	985	0	1	986
– Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	8 825	456	1 617	10 898
– Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	170	0	170
– Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	18	3 055	956	4 029
Instruments dérivés de couverture	0	5 135	60	5 195
Total	111 050	13 733	7 129	131 912

31/12/2015				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 888	9 113	859	12 859
– Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	5 588	0	5 588
– Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	109	0	109
– Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 888	3 416	859	7 163
Instruments dérivés de couverture	0	5 676	57	5 733
Total	2 888	14 789	916	18 593

31/12/2014				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	87 847	1 386	2 057	91 290
– Effets publics et valeurs assimilées - DALV	21 904	66	131	22 101
– Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	58 076	1 173	797	60 046
– Actions et autres titres à revenu variable - DALV	6 546	77	192	6 815
– Participations et ATDLT - DALV	1 211	54	574	1 839
– Parts entreprises liées - DALV	110	16	363	489
Transaction / JVO	19 611	6 995	2 600	29 206
– Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	2 342	326	0	2 668
– Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	5 109	1 437	213	6 759
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	2 069	134	298	2 501
– Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	728	0	6	734
– Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	9 276	443	1 465	11 184
– Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	21	0	21
– Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	85	4 639	614	5 338
Instruments dérivés de couverture	0	5 814	117	5 931
Total	107 457	14 200	4 770	126 427

31/12/2014				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Transaction / JVO	3 463	12 322	566	16 351
– Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	6 951	0	6 951
– Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	101	0	101
– Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	3 463	5 270	566	9 299
Instruments dérivés de couverture	0	6 571	99	6 670
Total	3 463	18 893	665	23 021

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- **Niveau 1** : Utilisation du cours de bourse. Dans les activités de marché, concerne les titres de créance cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- **Niveau 2** : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créance cotés par deux ou trois contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.
- **Niveau 3** : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créance cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Détail du niveau 3

	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	1 465	232	- 339	103	156	1 617

Note 5d **Compensation des actifs et passifs financiers**

Au 31 décembre 2015

	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan
Actifs financiers		
Dérivés	9 224	0
Pensions	14 551	0
Total	23 775	0

Au 31 décembre 2015

	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan
Passifs financiers		
Dérivés	9 916	0
Pensions	31 778	0
Total	41 694	0

Au 31 décembre 2014

	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan
Actifs financiers		
Dérivés	11 269	0
Pensions	15 928	0
Total	27 197	0

Au 31 décembre 2014

	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan
Passifs financiers		
Dérivés	12 375	0
Pensions	28 735	0
Total	41 110	0

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (applicable depuis le 1^{er} janvier 2013), ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Le Groupe ne pratique pas la compensation comptable, selon IAS 32, ce qui explique qu'aucun montant ne figure dans la deuxième colonne. La colonne "impact des conventions-cadre de compensation" correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable.

La colonne "instruments financiers reçus/donnés en garantie" comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne "trésorerie reçue/versée (cash collateral)" inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

		Montants liés non compensés au bilan		
Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
9 224	- 2 072	0	- 4 780	2 372
14 551	0	- 13 518	- 65	969
23 775	- 2 072	- 13 518	- 4 845	3 341

		Montants liés non compensés au bilan		
Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	Montant net
9 916	- 2 093	0	- 5 175	2 648
31 778	0	- 31 343	- 94	341
41 694	- 2 093	- 31 343	- 5 269	2 989

		Montants liés non compensés au bilan		
Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
11 269	- 2 898	0	- 3 312	5 058
15 928	0	- 14 858	- 365	705
27 197	- 2 898	- 14 858	- 3 677	5 763

		Montants liés non compensés au bilan		
Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	Montant net
12 375	- 2 857	0	- 6 545	2 974
28 735	0	- 28 439	- 315	- 19
41 110	- 2 857	- 28 439	- 6 860	2 955

Note 6 Couverture

Note 6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	0	0	3	1
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	5 195	5 733	5 927	6 669
Total	5 195	5 733	5 931	6 670

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

Note 6b Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur 31/12/2015	Juste valeur 31/12/2014	Variation de juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
<i>d'actifs financiers</i>	791	599	192
<i>de passifs financiers</i>	- 676	- 1 364	688

Note 6c Analyse des instruments dérivés

	31/12/2015			31/12/2014		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
- Swaps	145 099	2 920	2 982	166 926	3 788	4 040
- Autres contrats fermes	15 177	6	2	23 459	8	6
- Options et instruments conditionnels	21 018	125	271	18 926	157	282
Instrument de change						
- Swaps	93 553	60	61	97 397	58	49
- Autres contrats fermes	117	337	289	190	387	338
- Options et instruments conditionnels	23 372	177	165	20 679	97	98
Autres que taux et change						
- Swaps	13 872	126	187	14 029	106	157
- Autres contrats fermes	1 876	0	26	2 190	0	0
- Options et instruments conditionnels	8 705	278	255	17 102	737	739
Sous-total	322 789	4 029	4 238	360 899	5 338	5 709
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
- Swaps	124 123	5 194	5 733	116 724	5 927	6 669
- Autres contrats fermes	0	0	0	261	0	0
- Options et instruments conditionnels	1	1	0	1	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge						
- Swaps	0	0	0	0	3	1
Sous-total	124 124	5 195	5 733	116 985	5 931	6 670
Total	446 913	9 224	9 971	477 885	11 269	12 379

La CVA (credit value adjustment) et la DVA (debt value adjustment) consistent à retenir le risque de crédit propre et s'élèvent respectivement au 31 décembre 2015 à - 42 millions d'euros (- 36 millions d'euros au 31 décembre 2014) pour la CVA et à 3 millions d'euros pour la DVA (comme au 31 décembre 2014). La FVA (funding value adjustment), qui correspond aux coûts ou bénéfices liés au financement de certains dérivés non couverts par un accord de compensation, s'élève à - 22 millions d'euros au 31 décembre 2015 (- 19 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Note 7 Actifs financiers disponibles à la vente**Note 7a Actifs financiers disponibles à la vente**

	31/12/2015	31/12/2014
Effets publics	24 341	21 976
Obligations et autres titres à revenu fixe	65 227	59 930
– Cotés	64 742	59 602
– Non cotés	485	328
Actions et autres titres à revenu variable	8 036	6 815
– Cotés	7 884	6 634
– Non cotés	152	181
Titres immobilisés	2 458	2 083
– Titres de participations	1 900	1 521
– Autres titres détenus à long terme	173	182
– Parts dans les entreprises liées	384	380
– Titres prêtés	0	1
– Avances CC SCl douteuses	0	0
Créances rattachées	262	486
Total	100 324	91 290
<i>dont plus/moins values latentes sur obligations et autres titres à revenus fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	567	645
<i>dont plus/moins values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	1 100	945
<i>dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	- 54	- 82
<i>dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	- 1 398	- 1 804

Les titres Visa Europe, inscrits en titres à revenu variable non cotés, ont été réévalués pour 245 millions d'euros directement en capitaux propres pour tenir compte des termes du protocole de rachat par Visa Inc. Cette valorisation a été déterminée en retenant 100 % de la composante en numéraire du prix de vente estimé et en appliquant une décote de 50% du prix de vente estimé de la composante en actions de préférence.

Cette décote reflète l'effet des incertitudes de valorisation suivantes :

- la réalisation définitive de l'opération notamment conditionnée à l'approbation des autorités européennes
- la répartition définitive du prix de vente entre les vendeurs
- la liquidité des actions de préférence
- l'évaluation des litiges relatifs à l'activité de Visa Europe

Ce protocole prévoit également une clause de complément de prix, payable à l'issue d'une période de 4 ans après la réalisation effective de la cession, non prise en compte dans la valorisation des titres Visa Europe au 31 décembre 2015.

Note 7b Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit logement	Non coté	< 10%	1 513	9 367	216	70
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 40%	562	49 081	4	1
Foncière des Régions	Coté	< 10%	7 300	17 566	799	120

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2014.

Note 7c Exposition au risque souverain

Pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes ¹	31/12/2015		31/12/2014	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	42		39	
Actifs disponibles à la vente	60	101	67	101
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Total	102	101	106	101

1. Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

Durée résiduelle contractuelle	31/12/2015		31/12/2014	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
< 1 an			6	
1 à 3 ans	62		2	
3 à 5 ans	12	94	50	89
5 à 10 ans	18	7	39	5
Sup à 10 ans	10		8	7
Total	102	101	106	101

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

Expositions nettes	31/12/2015		31/12/2014	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	98	63	139	73
Actifs disponibles à la vente	390	910	195	1 028
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Total	488	973	334	1 101

Activités de marché en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.

Durée résiduelle contractuelle	31/12/2015		31/12/2014	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
< 1 an	333	338	76	351
1 à 3 ans	106	373	167	192
3 à 5 ans		203	17	389
5 à 10 ans	32	58	34	50
Sup à 10 ans	17	1	40	119
Total	488	973	334	1 101

Note 8 **Clientèle**

Note 8a **Prêts et créances sur la clientèle**

	31/12/2015	31/12/2014
Créances saines	177 538	166 093
– Créances commerciales	6 128	4 951
– Autres concours à la clientèle	170 584	160 037
Crédits à l'habitat	70 523	66 461
Autres concours et créances diverses dont pensions	100 060	93 576
– Créances rattachées	400	527
– Titres non cotés sur un marché actif	426	578
Créances d'assurance et réassurance	216	206
Créances dépréciées sur base individuelle	10 324	10 501
Créances brutes	188 079	176 801
Dépréciations individuelles	- 6 634	- 6 595
Dépréciation collectives	- 434	- 591
Sous total 1	181 011	169 615
Location financement (investissement net)	10 031	9 617
Mobilier	5 767	5 569
Immobilier	3 914	3 720
Créances dépréciées sur base individuelle	350	327
Dépréciations	- 139	- 127
Sous total 2	9 892	9 490
Total	190 903	179 105
<i>dont prêts participatifs</i>	10	12
<i>dont prêts subordonnés</i>	16	27

Opérations de location financement avec la clientèle

	31/12/2014	Acquisition	Cession	Autres	31/12/2015
Valeur brute comptable	9 617	1 246	- 846	15	10 031
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 127	- 27	26	- 12	- 139
Valeur nette comptable	9 490	1 219	- 820	3	9 892

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 801	5 250	2 250	10 301
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 265	3 590	253	6 108
Produits financiers non acquis	536	1 660	1 997	4 193

Note 8b Dettes envers la clientèle

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes d'épargne à régime spécial	43 823	41 252
– à vue	31 949	30 807
– à terme	11 874	10 445
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	3	2
Sous-total	43 826	41 254
Comptes à vue	71 626	59 919
Comptes et emprunts à terme	43 532	42 606
Pensions	2 539	3 825
Dettes rattachées	443	475
Dettes d'assurance et de réassurance	76	96
Sous-total	118 215	106 920
Total	162 041	148 174

Note 9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/2015	31/12/2014
Titres	11 393	10 956
– Effets publics	0	0
– Obligations et autres titres à revenu fixe	11 393	10 956
Cotés	8 622	10 923
Non cotés	2 771	34
– Créances rattachées	3	1
Total brut	11 396	10 957
<i>dont actifs dépréciés</i>	20	23
Dépréciations	- 11	- 15
Total net	11 385	10 943

Note 10 Variation des dépréciations

	31/12/2014	Dotations	Reprise	Autres	31/12/2015
Prêts et créances Etablissements de crédit	- 3	0	2	0	- 0
Prêts et créances sur la clientèle	- 7 313	- 1 209	1 350	- 35	- 7 207
Titres en AFS "disponibles à la vente"	- 1 886	- 31	494	- 29	- 1 452
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	- 15	- 0	4	0	- 11
Total	- 9 216	- 1 239	1 849	- 64	- 8 670

Au 31/12/2015, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élèvent à 7 207 millions d'euros (contre 7 313 millions d'euros à fin 2014) dont 434 millions d'euros de provisions collectives. S'agissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 557 millions d'euros (contre 620 millions d'euros à fin 2014) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 6 076 millions d'euros (contre 5 975 millions d'euros à fin 2014).

Note 11 Instruments financiers – Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le groupe a transféré au 1^{er} juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) ; et 5,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables. Aucun nouveau transfert n'a été effectué depuis cette date.

	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	1 179	1 179	1 669	1 755
Portefeuille AFS	2 418	2 393	2 681	2 656

	31/12/2015	31/12/2014
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	- 115	122
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	64	- 432
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	49	343

Note 12 Note sur les expositions liées à la crise financière

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de trading et AFS ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable	Valeur comptable
	31/12/2015	31/12/2014
RMBS	3 198	2 012
CMBS	413	605
CLO	1 666	1 246
Autres ABS	1 564	1 242
Sous-total	6 840	5 105
RMBS couverts par des CDS	0	62
CLO couverts par des CDS	38	142
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité des programmes RMBS	0	0
Lignes de liquidité des programmes ABCP	223	199
Total	7 101	5 508

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31/12/2015	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	1 078	71	135	51	1 335
AFS	1 482	342	1 267	1 337	4 427
Loans	638		264	175	1 078
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840
France	9	-	22	379	409
Espagne	85	-	-	51	136
Royaume Uni	374	19	50	188	632
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	740	60	553	928	2 281
USA	1 983	333	770	17	3 103
Autres	7	-	272	-	279
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840
US Agencies	1 514	-	-	-	1 514
AAA	800	360	1 625	998	3 782
AA	266	-	-	327	593
A	92	-	16	161	269
BBB	40	53	4	60	157
BB	31	-	2	-	33
Inférieur ou égal à B	455	-	2	17	474
Non noté	-	-	18	-	18
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840

Expositions au 31/12/2015	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Origination 2005 et avant	363	53	0	-	416
Origination 2006-2008	812	333	195	50	1 390
Origination 2009-2011	248	-	-	37	285
Origination 2012-2015	1 775	26	1 471	1 477	4 748
Total	3 198	413	1 666	1 564	6 840

Expositions au 31/12/2014	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	413	386	151	151	1 101
AFS	888	219	726	942	2 775
Loans	712		368	149	1 229
Total	2 012	605	1 246	1 242	5 105
France	16			367	383
Espagne	72		13	38	122
Royaume Uni	211			144	355
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	837	59	692	678	2 266
USA	849	546	331	16	1 742
Autres	27		210		237
Total	2 012	605	1 246	1 242	5 105
US Agencies	346				346
AAA	779	532	1126	874	3 311
AA	72		29	188	289
A	217	14	72	109	411
BBB	60	59	9	55	182
BB	30		4		33
Inférieur ou égal à B	509			16	525
Non noté			8		8
Total	2 012	605	1 246	1 242	5 105

Expositions au 31/12/2014	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Origination 2005 et avant	239	354	8	5	605
Origination 2006-2008	950	251	394	61	1 656
Origination 2009-2011	315			54	369
Origination 2012-2014	509		844	1 122	2 475
Total	2 012	605	1 246	1 242	5 105

Note 13 Impôts

Note 13a Impôts courants

	31/12/2015	31/12/2014
Actif (par résultat)	596	649
Passif (par résultat)	389	354

Note 13b Impôts différés

	31/12/2015	31/12/2014
Actif (par résultat)	612	642
Actif (par capitaux propres)	169	161
Passif (par résultat)	492	542
Passif (par capitaux propres)	526	621

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
– PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	169	526	161	621
– Dépréciations	432		413	
– Réserve latente de location financement		223		245
– Résultats des sociétés transparentes		0		0
– Réévaluation des instruments financiers	614	576	807	778
– Charges à payer et produits à recevoir	127	50	106	42
– Déficits fiscaux ^{1 2}	0		59	
– Activité d'assurance	27	205	30	226
– Autres décalages temporaires	34	62	59	84
Compensation	- 623	- 622	- 833	- 833
Total des actifs et passifs d'impôts différés	780	1 018	803	1 163

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34,43 %.

1. Dont concernant les USA: 25 millions d'euros en 2014.

2. Les déficits fiscaux sont source d'actif d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée.

Note 14 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers**Note 14a Comptes de régularisation et actifs divers**

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	56	400
Comptes d'ajustement sur devises	624	333
Produits à recevoir	392	370
Comptes de régularisation divers	3 888	2 478
Sous-total	4 960	3 580
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	90	89
Dépôts de garantie versés	5 579	6 998
Débiteurs divers	3 463	2 871
Stocks et assimilés	15	17
Autres emplois divers	2	- 2
Sous-total	9 150	9 974
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques - part des réassureurs	296	264
Autres	103	90
Sous-total	400	353
Total	14 509	13 908

Note 14b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	231	99
Comptes d'ajustement sur devises	40	4
Charges à payer	748	705
Produits constatés d'avance	657	697
Comptes de régularisation divers	5 114	4 423
Sous-total	6 790	5 928
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	242	474
Versements restant à effectuer sur titres	51	77
Créditeurs divers	4 223	4 728
Sous-total	4 516	5 280
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	194	179
Autres	0	0
Sous-total	194	179
Total	11 500	11 387

Note 15 Participation dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

		31/12/2015					
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Entités sous influence notable							
ACM Nord	Non Coté	France	49,00 %	41	10	7	NC
ASTREE Assurance	Coté	Tunisie	30,00 %	19	2	1	22
Banco Popular Español	Coté	Espagne	3,94 %	426	- 45	6	260
Banque de Tunisie	Coté	Tunisie	34,00 %	180	15	7	208
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	Coté	Maroc	26,21 %	998	51	17	934
CMCP	Non Coté	France	45,05 %	1	- 0	0	NC
Euro Information	Non Coté	France	26,36 %	286	22	0	NC
Euro Protection Surveillance	Non Coté	France	25,00 %	17	5	0	NC
RMA Watanya	Non Coté	Maroc	22,02 %	80	14	14	NC
Royal Automobile Club de Catalogne	Non Coté	Espagne	100,00 %	0	3	0	NC
SCI Treflière	Non Coté	France	46,09 %	10	0	0	NC
Autres participations	Non Coté			2	0	0	NC
Total 1				2 060	77	52	
Coentreprises							
Bancas	Non Coté	France	50,00 %	1	- 0	0	NC
Banque Casino	Non Coté	France	50,00 %	46	- 25	0	NC
Targobank Espagne	Non Coté	Espagne	50,00 %	348	7	0	NC
Total 2				395	- 19	0	
Total 1 + 2				2 455	59	52	

NC : Non communiqué.

31/12/2014							
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Entités sous influence notable							
ACM Nord	Non Coté	France	49,00 %	36	10	6	NC
ASTREE Assurance	Coté	Tunisie	30,00 %	18	2	1	28
Banca Popolare di Milano	Coté	Italie	NC	0	61	0	NC
Banco Popular Español	Coté	Espagne	4,03 %	496	2	5	352
Banque de Tunisie	Coté	Tunisie	33,79 %	170	13	6	238
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	Coté	Maroc	26,21 %	964	38	15	943
CMCP	Non Coté	France	45,05 %	1	- 1	8	NC
Euro Information	Non Coté	France	26,36 %	264	18	1	NC
Euro Protection Surveillance	Non Coté	France	25,00 %	11	4	0	NC
RMA Watanya	Non Coté	Maroc	22,02 %	79	- 71	13	NC
Royal Automobile Club de Catalogne	Non Coté	Espagne	48,99 %	46	3	2	NC
SCI Treffièrre	Non Coté	France	46,09 %	10	- 0	0	NC
Autres participations	Non Coté			2	1	0	NC
Total 1				2 097	81	56	
Coentreprises							
Bancas	Non Coté	France	50,00 %	1	- 0	0	NC
Banque Casino	Non Coté	France	50,00 %	74	- 3	0	NC
Targobank Espagne	Non Coté	Espagne	50,00 %	343	8	0	NC
Total 2				417	5	0	
Total 1 + 2				2 514	87	56	

NC : Non communiqué.

Banco Popular Español (BPE)

L'investissement dans BPE est consolidé par mise en équivalence compte tenu des liens d'influence notable entre le Groupe et BPE : représentation du Crédit Mutuel-CIC au Conseil d'administration de BPE, existences d'une co-entreprise bancaire entre les deux groupes et de multiples accords commerciaux croisés sur les marchés franco-espagnols des entreprises et des particuliers.

La valeur au bilan de la participation dans BPE représente la quote-part du Groupe dans l'actif net de BPE en normes IFRS, dans la limite de sa valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité de la participation. Cette dernière est déterminée à partir des flux prévisionnels futurs actualisés distribuables aux actionnaires, compte tenu des contraintes réglementaires de capitalisation propres aux établissements de crédit. Le taux d'actualisation des flux résulte du taux d'intérêt à long terme de la dette de l'Etat espagnol auquel s'ajoute une prime de risque de BPE fonction de la sensibilité du cours de son action au risque de marché, déterminée par référence à l'indice Ibex 35 de la Bourse de Madrid.

L'investissement dans BPE a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2015, et a conduit à un impairment de 45,4 millions d'euros au titre de l'exercice. Une analyse de sensibilité aux principaux paramètres retenus dans le modèle, notamment au taux d'actualisation, fait ressortir qu'une variation de 50bp à la hausse du taux entraînerait une diminution de la valeur d'utilité de 13 millions d'euros. De même, une réduction de 1% des résultats prévisionnels affecterait la valeur d'utilité de - 3 millions d'euros.

Données financières publiées par les principales entreprises mises en équivalence

	31/12/2015					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
Entités sous influence notable						
ACM Nord	190	153	30	19	2	76
ASTREE Assurance ^{1 2}	395	124	15	13	49	153
Banco Popular Español	158 650	3 431	1 689	105	- 222	12 515
Banque de Tunisie ^{1 2}	4 030	196	104	88	NC*	628
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ^{1 3}	247 243	11 497	5 004	2 692	141	20 803
Euro Information ¹	1 010	953	104	66	0	849
Euro Protection Surveillance ¹	117	132	26	18	0	79
RMA Watanya ^{1 3}	281 907	4 840	3 276	385	3 248	5 005
Coentreprises						
Banque Casino	829	93	39	- 1	0	71
Targobank Espagne	2 526	94	31	14	0	329

1. Montants 2014.

2. En millions Dinar Tunisien.

3. En millions Dirham Marocain.

NC: Non Communiqué.

	31/12/2014					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
Entités sous influence notable						
ACM Nord	182	149	25	16	4	67
ASTREE Assurance ^{1 2}	414	118	17	12	53	153
Banco Popular Español	161 456	3 876	2 005	320	- 133	12 670
Banque de Tunisie ^{1 2}	3 826	180	90	74	NC	579
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ^{1 3}	236 697	9 891	3 936	1 881	90	19 143
Euro Information ¹	932	919	124	76	0	784
Euro Protection Surveillance ¹	95	118	22	15	0	62
RMA Watanya ^{1 3}	267 357	4 434	NC	- 676	3 008	5 317
Royal Automobile Club de Catalogne	181	127	10	7	0	84
Coentreprises						
Banque Casino	745	87	32	- 1	0	72
Targobank Espagne	2 359	97	39	16	3	319

1. Montants 2013.

2. En millions Dinar Tunisien.

3. En millions Dirham Marocain.

NC: Non Communiqué.

Note 16 Immeubles de placement

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2015
Coût historique	2 138	6	- 22	13	2 136
Amortissement et dépréciation	- 271	- 31	1	- 0	- 302
Montant net	1 867	- 25	- 20	12	1 834

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 2 423 millions d'euros au 31.12.2015.

Note 17 Immobilisations corporelles et incorporelles

Note 17a Immobilisations corporelles

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2015
Coût historique					
Terrains d'exploitation	388	58	- 3	- 1	443
Constructions d'exploitation	2 869	97	- 33	- 12	2 922
Autres immobilisations corporelles	1 241	151	- 110	7	1 290
Total	4 499	307	- 145	- 7	4 654
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	- 2	- 2	1	- 1	- 3
Constructions d'exploitation	- 1 723	- 114	27	9	- 1 801
Autres immobilisations corporelles	- 969	- 55	52	- 7	- 980
Total	- 2 694	- 171	80	1	- 2 784
Montant net	1 805	136	- 65	- 6	1 870

Note 17b Immobilisations incorporelles

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2015
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	16	0	0	0	16
Immobilisations acquises	1 444	32	- 54	- 22	1 400
– logiciels	487	11	- 41	9	467
– autres	957	21	- 13	- 32	933
Total	1 460	32	- 54	- 22	1 416
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne					
Immobilisations acquises	- 652	- 138	39	35	- 715
– logiciels	- 401	- 58	35	- 8	- 432
– autres	- 251	- 80	3	43	- 284
Total	- 652	- 138	39	35	- 715
Montant net	808	- 106	- 15	13	700

Note 18 Ecart d'acquisition

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	31/12/2015
Ecart d'acquisition brut	4 127	130	0		- 34	4 223
Dépréciations	- 236	0		- 90	36	- 291
Ecart d'acquisition net	3 891	130	0	- 90	2	3 932

Filiales	Valeur de l'EA au 31/12/2014	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	Valeur de l'EA au 31/12/2015
Targobank Allemagne	2783				- 1	2 781
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506					506
Cofidis Participations	387					387
Cofidis Italie	0	9				9
Cofidis SGPS SA	0	70				70
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex Royal Automobile Club de Catalogne)	- 0	51				51
CM-CIC Investissement SCR	21					21
Monabanq	8			- 8		0
CIC Iberbanco	15					15
Banque de Luxembourg	13					13
Banque Transatlantique	6					6
Transatlantique Gestion	5					5
Autres	146			- 82		67
Total	3 891	130	0	- 90	- 1	3 932

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2,5 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et les niveaux anticipés des flux futurs. Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Targobank Espagne (MEE)	Cofidis
	Banque de réseau	Banque de réseau	Crédit à la consommation
Coût du capital	9,00 %	9,00 %	9,00 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	- 357	- 41,2	- 203
Effet de la baisse de 1 % des flux futurs	- 72	- 5,8	- 30

L'impact en résultat de la valorisation des écarts d'acquisition serait limité à 32 millions avec les plus mauvaises des hypothèses considérées.

Note 19 **Dettes représentées par un titre**

	31/12/2015	31/12/2014
Bons de caisse	200	219
TMI & TCN	50 810	50 502
Emprunts obligataires	52 783	53 193
Dettes rattachées	1 384	1 330
Total	105 176	105 245

Note 20 **Provisions techniques des contrats d'assurance**

	31/12/2015	31/12/2014
Vie	66 954	64 397
Non vie	2 770	2 479
Unités de compte	6 824	6 217
Autres	287	217
Total	76 835	73 310
<i>dont participation aux bénéfices différée passive</i>	<i>7 687</i>	<i>8 616</i>
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	296	264
Total - provisions techniques nettes	76 539	73 046

Note 21 Provisions

	31/12/2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2015
Provisions pour risques	334	101	- 30	- 167	6	245
Sur engagements par signature	120	34	- 2	- 45	1	108
Sur engagements de financement et de garantie	1	2	0	0	0	3
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	39	10	- 17	- 10	18	40
Provisions pour litiges	58	50	- 10	- 23	- 3	72
Provision pour risques sur créances diverses ¹	116	5	- 1	- 89	- 10	22
Autres provisions	934	129	- 121	- 79	23	885
Provision pour épargne logement	29	16	0	0	0	45
Provisions pour éventualités diverses	445	64	- 33	- 51	52	477
Autres provisions ²	460	49	- 88	- 28	- 29	363
Provisions pour engagements de retraite	782	44	- 11	- 74	- 49	694
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de Retraite						
<i>Indemnités de fin de carrière</i>	637	36	- 3	- 66	- 34	571
<i>Compléments de retraite</i>	63	4	- 4	- 4	- 0	60
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	50	1	- 0	- 3	0	48
Sous-total comptabilisé	750	42	- 7	- 72	- 34	679
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite ³	32	2	- 4	- 1	- 15	15
<i>Juste valeur des actifs</i>						
Sous-total comptabilisé	32	2	- 4	- 1	- 15	15
Total	2 050	274	- 162	- 320	- 20	1 824

Hypothèses retenues	2015	2014
Taux d'actualisation ⁴	2,0 %	1,7 %
Augmentation annuelle des salaires ⁵	Minimum 0.8 %	Minimum 1.2 %

1. La reprise de dépréciation de 89 millions d'euros concerne les entités du Groupe CIC qui portaient des titres BPM et qui ont été "tuppées" en 2015 (cf note 28).

2. Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 299 millions d'euros.

3. Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

4. Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

5. L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires et est également fonction de l'âge du salarié.

Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	31/12/2014	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés
Engagements	1 020	18	0	38	2
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	382	0	8	0	
Provisions	638	18	- 8	38	2

	31/12/2013	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés
Engagements	806	25	0	31	0
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	346	0	12	0	0
Provisions	461	25	- 12	31	0

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 70 millions d'euros une augmentation de l'engagement de 82 millions d'euros. La durée des engagements (hors entités étrangères) est de 18 ans.

Variation de la juste valeur des actifs du régime

En Keuros	Juste valeur des actifs 31/12/2014	Effet de l'actualisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime
Juste valeur des actifs du régime	585 777	4 069	- 4 774	10 111

En Keuros	Juste valeur des actifs 31/12/2013	Effet de l'actualisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime
Juste valeur des actifs du régime	485 963	2 648	51 037	15 398

Détail de la juste valeur des actifs du régime

	31/12/2015	
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres
Actifs cotés sur un marché actif	76 %	21 %
Actifs non cotés sur un marché actif	0 %	0 %
Total	76 %	21 %

Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert mobilité	Autres	31/12/2015
Démographiques	Financières					
0	- 65	- 34	0	- 1	- 16	962
0	- 2	0	4	0	0	392
0	- 63	- 34	- 4	0	- 16	571

Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert mobilité	Autres	31/12/2014
Démographiques	Financières					
5	204	- 33	0	0	- 19	1 020
0	21	0	3	0	1	382
5	183	- 32	- 3	0	- 19	638

Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres	Juste valeur des actifs 31/12/2015
3 375	2 270	- 12 965	0	0	587 863

Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres	Juste valeur des actifs 31/12/2014
2 746	25 011	- 13 070	0	16 042	585 777

31/12/2014					
Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
0 %	2 %	77 %	18 %	0 %	4 %
1 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %
1 %	2 %	77 %	18 %	1 %	4 %

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31/12/2015	31/12/2014
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté inférieure à 10 ans	5 822	4 394
Ancienneté supérieure à 10 ans	2 625	2 821
Total	8 447	7 215
<i>Encours de comptes d'épargne logement</i>	587	594
Total des comptes et plans d'épargne logement	9 034	7 809

Prêts d'épargne-logement	31/12/2015	31/12/2014
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à l'actif du bilan	79	113

Provisions d'épargne logement

	Ouverture	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	10			5
Sur plans d'épargne-logement	16	23		39
Sur prêts d'épargne-logement	3	(1)		2
Total	29	22		46
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté inférieure à 10 ans	4	19		23
Ancienneté supérieure à 10 ans	12	4		16
Total	16	23		39

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation),
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La hausse de la provision est liée à la forte baisse des taux constatée sur les marchés et à une augmentation des encours sur les PEL. La baisse des encours sur les CEL et les prêts permet de limiter l'augmentation de la provision.

Note 22 Dettes subordonnées

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes subordonnées	4 726	4 935
Emprunts participatifs	26	26
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 932	2 111
Autres dettes	0	1
Dettes rattachées	57	70
Total	6 741	7 143

Principales dettes subordonnées

	Type	Date Emission	Montant Emission En millions d'euros	Montant fin d'exercice ¹ En millions d'euros	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16/06/2008	300	300	5,50	16/06/2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16/12/2008	500	500	6,10	16/12/2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	06/12/2011	1000	1000	5,30	06/12/2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22/10/2010	1000	912	4,00	22/10/2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21/05/2014	1000	1000	3,00	21/05/2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/09/2015	1000	1000	3,00	11/09/2025
CIC	Participatif	28/05/1985	137	11	²	³
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28/12/2005	500	500	⁴	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15/12/2004	750	738	⁵	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25/02/2005	250	250	⁶	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	28/04/2005	236	226	⁷	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	17/10/2008	147	147	⁸	indéterminé

1. Montants nets d'intra-groupe.

2. Minimum 85 % (TAM+TMO)/2. Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

3. Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

4. Taux Euribor 1 an + 0,3 point de base.

5. CMS 10 ans ISDA CIC +10 points de base.

6. CMS 10 ans ISDA+10 points de base.

7. Taux fixe 4,471 jusqu'au 28/10/2015, puis EURIBOR 3M + 185 points de base.

8. Taux Euribor 3 mois + 665 points de base.

Note 23 Capitaux propres**Note 23a** Capitaux propres part du groupe
(hors gains ou pertes latents ou différés)

	31/12/2015	31/12/2014
Capital et réserves liées au capital	6 197	4 788
– Capital	1 689	1 573
– Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 509	3 215
Réserves consolidées	12 816	11 570
– Réserve légale	0	0
– Réserves statutaires et contractuelles	0	0
– Réserves réglementées	6	7
– Réserves de conversion	0	0
– Autres réserves (dont effets liés à la première application)	12 809	11 568
– Report à nouveau	1	- 4
Résultat de l'exercice	1 542	1 384
Total	20 556	17 743

Note 23b Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/2015	31/12/2014
Gains ou pertes latents ou différés¹ liés aux :		
Actifs disponibles à la vente		
– actions	1 034	825
– obligations	560	596
Dérivés de couverture (CFH)	- 20	- 18
Ecart actuariels	- 162	- 209
Ecart de conversion	159	80
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	14	15
Total	1 584	1 289
– dont part du groupe	1 287	962
– dont part des intérêts minoritaires	298	328

1. Soldes net d'IS.

Note 23c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations	
	2015	2014
Ecarts de conversion		
– Autres mouvements	79	67
Sous-total - Ecarts de conversion	79	67
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
– Reclassement vers le résultat	- 60	39
– Autres mouvements	233	480
Sous-total - Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	172	519
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
– Reclassement vers le résultat	0	0
– Autres mouvements	- 2	6
Sous-total - Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 2	6
– Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 1	53
Sous-total - Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 1	53
Total - Gains et pertes recyclables	248	644
– Réévaluation des immobilisations	0	0
– Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	47	- 77
Total - Gains et pertes non recyclables	47	- 77
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	295	567

Note 23d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2015			Variations 2014		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	79		79	67		67
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	263	- 90	172	791	- 272	519
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 3	1	- 2	9	- 3	6
Réévaluation des immobilisations	0		0	0		0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	72	- 25	47	- 118	41	- 77
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 1		- 1	53		53
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	409	- 114	295	802	- 235	567

Note 24 Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 437	3 647
Engagements en faveur de la clientèle	40 768	37 874
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 291	1 708
Engagements d'ordre de la clientèle	14 939	14 708
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	783	228
Engagements donnés de l'activité d'assurance	1 071	548

Engagements reçus

	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 586	6 952
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	33 210	29 342
Engagements reçus de la clientèle	10 741	7 531
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	503	74
Engagements reçus de l'activité d'assurance	3 714	3 199

Titres et valeurs donnés en pension	31/12/2015	31/12/2014
Actifs donnés en pension	31 433	28 854
Passifs associés	31 758	28 729

Autres actifs donnés en garantie de passif	31/12/2015	31/12/2014
Titres prêtés	0	1
Dépôts de garantie sur opérations de marché	5 579	6 998
Total	5 579	6 999

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non-restitution des titres.

Note 25 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2015		31/12/2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	999	- 580	1 159	- 552
Clientèle	8 992	- 3 963	8 985	- 4 186
<i>dont location financement et location simple</i>	2 751	- 2 482	2 677	- 2 388
Instruments dérivés de couverture	2 126	- 2 503	3 810	- 4 189
Actifs financiers disponibles à la vente	473		455	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	255		327	
Dettes représentées par un titre		- 1 916		- 1 990
Dettes subordonnées		- 52		- 70
Total	12 844	- 9 014	14 736	- 10 988

Note 26 Commissions

	31/12/2015		31/12/2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	3	- 38	4	- 7
Clientèle	1 054	- 13	941	- 14
Titres	742	- 63	695	- 59
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	516		482	
Instruments dérivés	3	- 7	2	- 4
Change	23	- 2	18	- 2
Engagements de financement et de garantie	96	- 10	59	- 9
Prestations de services	1 333	- 871	1 135	- 675
Total	3 254	- 1 004	2 854	- 769

Note 27 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2015	31/12/2014
Instruments de transaction	430	227
Instruments à la juste valeur sur option ¹	173	158
Inefficacité des couvertures	1	17
– Sur couverture de juste valeur (FVH)	1	17
Variations de juste valeur des éléments couverts	- 57	- 980
Variations de juste valeur des éléments de couverture	58	997
Résultat de change	72	34
Total des variations de juste valeur	676	436

1. Dont 166 millions d'euros provenant de l'activité Capital Développement au 31 décembre 2015 contre 142 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Note 28 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2015			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		216	0	216
Actions et autres titres à revenu variable	55	77	11	143
Titres immobilisés ¹	36	- 69	87	54
Autres	0	- 1	0	- 1
Total	92	222	98	412

(1) Suite aux TUP des entités du Groupe CIC qui portaient des titres BPM, il a été constaté en 2015, 98 millions d'euros de mali de confusion et 89 millions d'euros de reprises de provisions pour risques et charges (cf. note 21).

	31/12/2014			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		75	-	75
Actions et autres titres à revenu variable	19	- 13	-	6
Titres immobilisés	30	- 3	39	66
Autres	-	0	-	0
Total	49	58	39	146

Note 29 Produits et charges des autres activités

	31/12/2015	31/12/2014
Produits des autres activités		
Contrats d'assurance	12 301	12 063
Immeubles de placement	2	5
Reprises de provisions/amortissements	1	3
Plus values de cession	1	3
Charges refacturées	75	69
Autres produits	811	773
Sous-total	13 188	12 910
Charges des autres activités		
Contrats d'assurance	- 10 529	- 10 253
Immeubles de placement	- 37	- 55
Dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	- 37	- 55
Moins values de cession	- 0	- 0
Autres charges	- 570	- 561
Sous-total	- 11 137	- 10 869
Total net des autres produits et charges	2 051	2 041

Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2015	31/12/2014
Primes acquises	9 987	9 960
Charges des prestations	- 6 407	- 6 008
Variations des provisions	- 4 132	- 4 251
Autres charges et produits techniques et non techniques	78	80
Produits nets des placements	2 244	2 028
Total	1 771	1 810

Note 30 Frais généraux

	31/12/2015	31/12/2014
Charges de personnel	- 2 920	- 2 827
Autres charges	- 2 537	- 2 423
Total	- 5 458	- 5 249

Note 30a Charges de personnel

	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	- 1 924	- 1 831
Charges sociales ¹	- 664	- 696
Avantages du personnel à court terme	- 2	- 2
Intéressement et participation des salariés	- 140	- 110
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 191	- 183
Autres	1	- 4
Total	- 2 920	- 2 827

1. Le montant du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 34,2 millions d'euros en 2015.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes), et systèmes de visioconférences sur ordinateur portable permettant aux clients et aux sociétaires d'être à la fois plus proches de leurs chargés de clientèle et de réaliser des économies énergétiques ;
- en développements informatiques concernant de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes ;
- en développements informatiques concernant le remodelage du site internet permettant aux clients et aux sociétaires de disposer d'une meilleure visibilité globale des comptes et des services proposés ;
- en recherches de nouveaux services au bénéfice de notre clientèle de commerçants ;
- dans la prospection de nouveaux marchés nationaux et internationaux.

Effectifs

	31/12/2015	31/12/2014
Effectifs moyens		
Techniciens de la banque	25 176	24 926
Cadres	14 570	14 391
Total	39 746	39 317
Ventilation par pays		
France	27 987	28 175
Étranger	11 759	11 142
Total	39 746	39 317

	31/12/2015	31/12/2014
Effectifs inscrits ¹	42 825	42 366

1. Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

Note 30b Autres charges d'exploitation

	31/12/2015	31/12/2014
Impôts et taxes	- 248	- 229
Services extérieurs	- 2 010	- 1 935
Autres charges diverses (transports, déplacements,...)	5	11
Total	- 2 252	- 2 152

L'évolution du poste "Impôts et taxes" résulte notamment de la comptabilisation d'une charge de 32 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique.

Note 30c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2015	31/12/2014
Amortissements	- 265	- 262
– Immobilisations corporelles	- 172	- 176
– Immobilisations incorporelles	- 93	- 86
Dépréciations	- 21	- 8
– Immobilisations corporelles	2	0
– Immobilisations incorporelles	- 23	- 9
Total	- 286	- 270

Note 31 Coût du risque

31/12/2015	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	0	30	- 2	- 0	0	27
Clientèle	- 1 176	1 209	- 596	- 308	164	- 707
– Location financement	- 7	4	- 2	- 2	1	- 7
– Autres - clientèle	- 1 169	1 206	- 594	- 306	163	- 700
Sous total	- 1 176	1 239	- 598	- 308	164	- 679
HTM - DJM	0	4	0	0	0	4
AFS - DALV	0	28	- 32	- 23	1	- 26
Autres	- 40	48	- 2	- 1	0	5
Total	- 1 216	1 320	- 633	- 332	165	- 696

31/12/2014	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	- 0	105	- 1	- 0	0	104
Clientèle	- 1 125	1 147	- 594	- 342	122	- 791
– Location financement	- 4	6	- 4	- 2	1	- 4
– Autres - clientèle	- 1 121	1 141	- 590	- 341	122	- 787
Sous total	- 1 125	1 252	- 595	- 342	123	- 687
HTM - DJM	0	2	0	0	0	2
AFS - DALV	- 32	15	- 20	- 21	2	- 56
Autres	- 47	48	- 6	- 2	0	- 6
Total	- 1 203	1 317	- 621	- 365	125	- 748

Note 32 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 8	0
– MV de cession	- 15	- 5
– PV de cession	6	5
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	- 6	1
Total	- 14	1

Note 33 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/2015	31/12/2014
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 90	- 21
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
Total	- 90	- 21

Note 34 Impôts sur les bénéfices**Décomposition de la charge d'impôt**

	31/12/2015	31/12/2014
Charge d'impôt exigible	- 1 121	- 775
Charge d'impôt différé	11	- 56
Ajustements au titre des exercices antérieurs	- 10	7
Total	- 1 120	- 824

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat taxable	2 939	2 439
Taux d'impôt théorique	38,00 %	38,00 %
Charge d'impôt théorique	- 1 117	- 927
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 43	39
Impact de la variation des taux d'impôt différé	0	0
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	- 6	26
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	42	19
Décalages permanents	15	50
Autres impacts	- 11	- 30
Charge d'impôt	- 1 120	- 824
Taux d'impôt effectif	38,12 %	33,79 %

Note 35 Résultat par action

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net - part du Groupe	1 542	1 384
Nombre d'actions à l'ouverture	31 467 593	26 585 134
Nombre d'actions à la clôture	33 770 590	31 467 593
Nombre moyen pondéré d'actions	32 619 092	29 026 364
Résultat de base par action	47,28	47,69
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	47,28	47,69

Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti ou au coût de bilan

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2015. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2015.

31/12/2015						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	298 511	289 167	9 344	12 285	100 055	186 171
Prêts et créances sur établissements de crédit	86 509	86 879	- 370	269	86 212	27
– Titres de dettes - EC	936	935	1	269	640	27
– Prêts et avances - EC	85 572	85 944	- 372	0	85 572	0
Prêts et créances à la clientèle	199 124	190 903	8 221	146	12 842	186 135
– Titres de dettes - Clientèle	421	426	- 4	146	43	232
– Prêts et avances - Clientèle	198 702	190 477	8 225	0	12 799	185 904
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 879	11 385	1 494	11 869	1 001	8
Passifs	329 747	323 249	6 498	0	238 552	91 195
Dettes envers les établissements de crédit	49 145	49 290	- 145	0	49 145	0
Dettes envers la clientèle	162 908	162 041	866	0	71 713	91 195
Dettes représentées par un titre	110 361	105 176	5 185	0	110 361	0
Dettes subordonnées	7 333	6 741	592	0	7 333	0

31/12/2014						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	264 130	251 633	12 496	12 369	72 259	179 501
Prêts et créances sur établissements de crédit	62 543	61 586	957	518	62 025	0
– Titres de dettes - EC	1 506	1 494	12	518	988	0
– Prêts et avances - EC	61 037	60 091	946	0	61 037	0
Prêts et créances à la clientèle	188 716	179 105	9 611	19	9 204	179 493
– Titres de dettes - Clientèle	577	578	- 0	19	0	558
– Prêts et avances - Clientèle	188 139	178 527	9 612	0	9 204	178 935
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 871	10 943	1 928	11 833	1 030	8
Passifs	303 443	295 897	7 546	659	216 154	86 630
Dettes envers les établissements de crédit	35 352	35 336	15	0	35 352	0
Dettes envers la clientèle	149 280	148 174	1 107	0	62 650	86 630
Dettes représentées par un titre	111 131	105 245	5 886	659	110 472	0
Dettes subordonnées	7 680	7 143	538	0	7 680	0

Note 37 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31/12/2015			31/12/2014		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11
Actif						
Prêts, avances et titres						
– Prêts et créances sur les établissements de crédit	795	2 663	36 490	687	2 525	38 581
– Prêts et créances sur la clientèle	32	48	0	27	26	0
– Titres	0	432	1 020	0	484	1 346
Actifs divers	4	45	6	5	30	7
Total	831	3 187	37 517	719	3 065	39 934
Passif						
Dépôts						
– Dettes envers les établissements de crédit	55	2 475	7 676	0	3 102	356
– Dettes envers la clientèle	403	2 037	30	269	2 022	28
Dettes représentées par un titre	0	759	0	0	803	0
Passifs divers	62	90	831	34	98	508
Total	520	5 361	8 537	303	6 025	893
Engagements de financement et de garantie						
Engagements de financement donnés	410	5	2 200	270	7	2 200
Engagements de garantie donnés	13	10	15	11	10	14
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	486	1 223	0	438	1 094

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31/12/2015			31/12/2014		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11
Intérêts reçus	14	28	887	16	34	1 010
Intérêts versés	- 1	- 39	- 72	- 1	- 62	- 112
Commissions reçues	19	0	7	17	0	6
Commissions versées	- 22	- 5	- 42	- 21	- 5	- 131
Autres produits et charges	11	8	- 7	17	23	- 13
Frais généraux	- 367	0	- 43	- 330	0	- 41
Total	- 346	- 8	731	- 302	- 10	720

Les "Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale" correspondent à la Caisse Centrale de Crédit Mutuel ainsi qu'aux autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non adhérentes à la Caisse fédérale de Crédit Mutuel.

Les relations avec les entreprises mères sont principalement des prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (règlement CRBF 97-02) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la Banque Fédérative ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site internet de l'établissement. Les rémunérations perçues par les dirigeants du Groupe comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. Aucune partie variable n'a été versée ces deux dernières années. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants ¹		
En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
	Rémunérations globales	
Mandataires sociaux - Comité de direction - Membres du Conseil touchant une rémunération	5 723	5 734

* Voir également chapitre sur le Gouvernement d'entreprise.

Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de directeur général de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1.200.000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18.411 euros en 2015.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de président du conseil d'administration de M. Théry, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 690.000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Pour son mandat social, M. Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18.411 euros en 2015.

Note 38 Evènements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM clos au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 février 2016.

Note 39 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

Note 40 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros HT	ERNST & YOUNG			
	Montant		%	
	2015	2014	2015	2014
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
– BFCM	175	149	5 %	5 %
– Filiales intégrées globalement	2 570	2 495	78 %	80 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes¹				
– BFCM	209	253	6 %	8 %
– Filiales intégrées globalement	153	150	5 %	5 %
Sous-total	3 107	3 048	94 %	97 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
– Juridique, fiscal et social	22	20	1 %	1 %
– Autres	170	62	5 %	2 %
Sous-total	192	82	6 %	3 %
Total	3 299	3 130	100 %	100 %

En milliers d'euros HT	KPMG Audit			
	Montant		%	
	2015	2014	2015	2014
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
– BFCM	175	153	3 %	3 %
– Filiales intégrées globalement	4 014	3 855	62 %	74 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes¹				
– BFCM	1 917	397	30 %	8 %
– Filiales intégrées globalement	96	404	1 %	8 %
Sous-total	6 202	4 809	96 %	92 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
– Juridique, fiscal et social	106	88	2 %	2 %
– Autres	156	313	2 %	6 %
Sous-total	262	401	4 %	8 %
Total	6 464	5 210	100 %	100 %

1. Concernant les autres diligences directement liées à la mission de commissaires aux comptes, il s'agit principalement des diligences effectuées à la demande d'autorité de surveillance visant à s'assurer de la conformité de l'organisation et des procédures aux exigences réglementaires.

Le montant total des honoraires d'audit versés aux commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de la BFCM, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 6 932 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015.

V.4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe BFCM

KPMG Audit
Département de KPMG S.A. – Tour Egho
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel SA (BFCM)

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la BFCM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions tels que décrits dans les notes 1.3 et 12 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.

- votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou importante de la valeur de ces actifs (notes 1.3 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

- votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1.2 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.

- votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.3, 8a, 10, 21 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

- votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.3 et 21 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 19 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdelle

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand



VI.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

DES COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM

VI.1 – Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM

VI.1.1 – Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2015 totalise 180,2 milliards d'euros, en progression de 5,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit pour 64,3 milliards d'euros comprennent principalement des emprunts à terme aux organismes du groupe. Ils se montent à 33,5 milliards dont la majorité est empruntée au CIC et à ses banques régionales (5,1 milliards) et à CM-CIC Home Loan SFH (25,6 milliards).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 23 milliards d'euros. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue (5,5 milliards) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle financière (17,5 milliards).

Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 72,3 milliards d'euros et sont composés principalement de titres du marché inter-bancaire (8,4 milliards), de titres de créances (24,8 milliards) et d'emprunts obligataires (35,2 milliards).

Le fonds pour risques bancaires généraux est stable à 61,6 millions d'euros et le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) atteint 1,9 milliards. Après une augmentation de capital en 2015 de 1,4 milliard d'euros destinée au réseau des Caisses de Crédit Mutuel et des Caisses Fédérales de Crédit Mutuel, l'ensemble des capitaux propres et assimilés atteint 11,2 milliards (résultat de 342,6 millions inclus).

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du Groupe CM11 se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 112,1 milliards d'euros. Le refinancement accordé à la CF de CM représente 36,1 milliards, afin de nourrir les crédits distribués par les Caisses de Crédit Mutuel et pour assurer la liquidité de la CF de CM. L'activité de refinancement à terme de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque Européenne de Crédit Mutuel (3,2 milliards), au Groupe CIC (50,1 milliards), au Groupe Cofidis (8 milliards), à la Banques Casino (0,7 milliard) et aux autres Caisses Fédérales (2,6 milliards).

Les opérations avec la clientèle totalisent 6,8 milliards d'euros. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM.

Les titres de placement (26,4 milliards) et les titres d'investissement (20,1 milliards) constituent principalement les autres emplois de trésorerie (46,5 milliards).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 7 milliards d'euros, sont majoritairement composées par les participations dans le CIC (2,9 milliards), dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1 milliard) et le Groupe Cofidis (1 milliard). Les titres de participation s'élèvent à 2 milliards. Ce poste est constitué pour l'essentiel par les participations dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, la Banque de Tunisie et la Banco Popular Español.

Les articles L441-6-1 et D441-4 du code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

VI.1.2 – Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 6,4 milliards d'euros en baisse de 25,6 % et les intérêts et charges assimilés ressortent à 6,5 milliards en baisse de 25,3 %.

Les revenus des titres à revenu variable (actions) pour 463 millions d'euros sont majoritairement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM.

Les impacts positifs constatés sur les portefeuilles de négociation pour 17,4 millions sont principalement issus de résultats de change.

Les reprises de provisions pour dépréciation (51,5 millions) ainsi que les plus-values de cessions (136,7 millions) constituent l'essentiel du poste gains et pertes sur portefeuilles de placement (186 millions).

Compte tenu des commissions et des autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 505,9 millions d'euros.

Les charges générales d'exploitation, en hausse, totalisent 65,5 millions contre 53,7 millions en 2014.

Le solde du poste gains et pertes sur actifs immobilisés (- 132,3 millions d'euros) correspond principalement à des plus-values de cessions pour un montant de +16,6 millions et des dotations aux provisions pour - 148,9 millions).

L'impôt dû par les sociétés intégrées fiscalement a été imputé sur l'impôt à payer de la BFCM, permettant ainsi d'enregistrer un produit d'impôt sur les bénéfices de 35,2 millions d'euros.

Finalement, le résultat de l'exercice atteint 342,6 millions d'euros en 2015.

VI.1.3 – Les propositions du conseil à l’assemblée

L’affectation proposée à l’assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

Bénéfice 2015 :	342 644 532,10 euros
Report à nouveau :	+ 629 881,41 euros
soit un total de :	343 274 413,51 euros

Nous vous proposons :

- de verser un dividende de 4,15 euros à chacune des 33 770 590 actions portant jouissance sur l’année complète (y compris aux 2 302 997 actions émises le 31 juillet 2015 lors de l’augmentation de capital), soit une distribution de 140 147 948,50 euros au total. Ces dividendes sont éligibles à l’abattement prévu par l’article 158 du CGI ;
- d’affecter à la réserve légale un montant de 17 327 280 euros ;
- d’affecter à la réserve facultative un montant de 185 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 799 185,01 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2012	2013	2014
Montant en euros	2,65	4,90	4,15
Dividende éligible à l’abattement prévu par l’article 158 du CGI	oui	oui	oui

VI.2 – ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM

VI.2.1 – Comptes annuels

Actif (en euros)

	31/12/2015	31/12/2014	Notes
Caisse, banques centrales, CCP	301 202 456,15	2 631 939 808,71	
Effets publics et valeurs assimilées	18 379 042 422,24	15 606 655 984,45	2.8
Créances sur les établissements de crédit	112 061 734 347,19	105 144 499 955,51	2.2, 2.3
Opérations avec la clientèle	6 825 887 773,30	6 564 218 531,48	2.2, 2.4
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 020 767 431,53	27 563 266 978,36	2.2, 2.15
Actions et autres titres à revenu variable	263 107 716,86	291 548 090,50	2.15
Participations et autres titres détenus à long terme	1 968 726 402,88	2 032 907 407,16	2.17
Parts dans les entreprises liées	6 976 298 018,93	7 025 569 215,33	2.17
Crédit-bail et location avec option d'achat	0,00	0,00	
Location simple	0,00	0,00	
Immobilisations incorporelles	8 000 141,00	8 000 141,00	2.0, 2.23
Immobilisations corporelles	6 769 535,14	6 807 154,46	2.0
Capital souscrit non versé	0,00	0,00	
Actions propres	0,00	0,00	
Autres actifs	3 343 062 733,16	2 345 202 663,03	2.24
Comptes de régularisation	2 047 361 700,13	2 163 932 584,89	2.25
Total de l'actif	180 201 960 678,51	171 384 548 514,88	

Hors-bilan

	31/12/2015	31/12/2014	Notes
Engagements donnés			
Engagements de financement	14 311 579 208,70	14 699 495 673,76	3.1
Engagements de garantie	3 785 128 728,40	3 254 079 514,54	
Engagements sur titres	0,00	0,00	

Passif (en euros)

	31/12/2015	31/12/2014	Notes
Banques centrales, CCP	0,00	0,00	
Dettes envers les établissements de crédit	64 313 770 391,91	58 853 260 282,42	2.2
Comptes créditeurs de la clientèle	23 033 303 255,83	20 192 068 607,72	2.2
Dettes représentées par un titre	72 327 816 707,23	72 419 146 837,46	2.2
Autres passifs	2 909 187 894,49	3 287 812 155,54	2.24
Comptes de régularisation	970 853 172,78	1 380 795 104,14	2.25
Provisions pour risques et charges	101 172 827,03	54 422 101,85	2.27
Dettes subordonnées	7 301 167 380,92	7 573 828 852,58	2.7
Fonds pour risques bancaires généraux	61 552 244,43	61 552 244,43	
Capitaux propres hors FRBG	9 183 136 803,89	7 561 662 328,74	
Capital souscrit	1 688 529 500,00	1 573 379 650,00	
Primes d'émission	4 508 844 923,87	3 214 560 609,87	
Réserves	2 642 462 705,51	2 401 862 705,51	2.20
Écarts de réévaluation	0,00	0,00	
Prov. réglementées et subventions d'invest.	25 261,00	38 971,00	
Report à nouveau	629 881,41	755 586,88	
Résultat de l'exercice	342 644 532,10	371 064 805,48	
Total du passif	180 201 960 678,51	171 384 548 514,88	

Hors-bilan

	31/12/2015	31/12/2014	Notes
Engagements reçus			
Engagements de financement	4 327 950 853,45	6 751 064 317,45	
Engagements de garantie	3 109 129,23	4 139 207,80	
Engagements sur titres	185 620 346,32	82 266 348,53	

Compte de résultat (en euros)

	31/12/15	31/12/14	Notes
+ Intérêts et produits assimilés	6 373 915 818,42	8 565 148 411,80	4.1
- Intérêts et charges assimilées	- 6 513 768 797,96	- 8 715 231 285,38	4.1
+ Produits sur opérations de crédit bail & de L.O.A	0,00	0,00	
- Charges sur opérations de crédit bail & de L.O.A	0,00	0,00	
+ Produits sur opérations de location simple	0,00	0,00	
- Charges sur opérations de location simple	0,00	0,00	
+ Revenus des titres à revenu variable	462 702 391,52	472 136 187,40	4.2
+ Commissions (produits)	45 473 909,32	45 972 515,61	4.3
- Commissions (charges)	- 56 157 798,03	- 42 909 315,63	4.3
+/- Gains sur op. des portefeuilles de négociation	17 431 039,86	15 429 501,10	4.4
+/- Gains sur op. des portefeuilles placement et assimilés	185 982 460,07	23 934 965,01	4.5
+ Autres produits d'exploitation	532 065,91	1 049 136,30	4.6
- Autres charges d'exploitation	- 10 157 201,74	- 7 457 837,85	4.6
Produit net bancaire	505 953 887,37	358 072 278,36	
- Charges générales d'exploitation	- 65 458 308,40	- 53 712 300,89	4.7
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	- 26 323,33	- 49 589,41	
Résultat brut d'exploitation	440 469 255,64	304 310 388,06	
+/- Coût du risque	0,00	0,00	4.8
Résultat d'exploitation	440 469 255,64	304 310 388,06	
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 132 315 617,88	15 851 634,42	4.9
Résultat courant avant impôts	308 153 637,76	320 162 022,48	
+/- Résultat exceptionnel	- 737 450,10	4 083 670,85	
- Impôt sur les bénéfices	35 214 634,44	46 663 673,15	4.10
+/- Dotation/reprise de FRBG et provisions réglementées	13 710,00	155 439,00	
Résultat net	342 644 532,10	371 064 805,48	

VI.2.2 – Notes annexes aux comptes annuels

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux normes 2014-03 et 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

Note 1.1 Evaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

Note 1.2 Créances douteuses

Conformément à la norme ANC 2014-07, les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie "encours douteux compromis". La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en "encours douteux compromis".

L'article 2221-5, prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours restructurés sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Note 1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- “Effets publics et valeurs assimilées”
- “Obligations et autres titres à revenu fixe”
- “Actions et autres titres à revenu variable”

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application de l'article 1124-15 de la norme ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

• Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins de six mois en principe) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d'acquisition et coupon couru éventuel à l'achat inclus. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

• Titres de placement

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

• Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir durablement, en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie linéairement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

• Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

• Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

L'impact des reclassements opérés par le passé est détaillé en note 2.9.

• Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

Note 1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Au dénouement, elles sont enregistrées immédiatement au compte de résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives.

Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat.

Note 1.5 Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique.

A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Note 1.6 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Note 1.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

Note 1.8 Contrats d'échange (swaps)

En application de l'article 2522-1 de la norme ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b).
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d).
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 5.1 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *prorata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 51113 du Code monétaire et financier.

Note 1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité. Le taux d'actualisation utilisé repose sur les titres d'Etat à long terme.

• Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations.

Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

• Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance "Assurances du Crédit Mutuel". Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité selon la table INSEE TF 00-02, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62^e anniversaire.

Note 1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Définis dans le poste 9 de l'article 1121-3 de la norme ANC 2014-07, ce fonds est le montant que la banque décide d'affecter aux risques bancaires généraux, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

Les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

Note 1.11 Provisions

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Note 1.12 Impôt sur les bénéfices

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale qu'elle a constitué avec certaines de ses filiales. Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles sur l'impôt sur les sociétés de toutes les filiales de son groupe. Les filiales contribuent à la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas d'éventuelle sortie du périmètre, les conventions d'intégration signées entre la BFCM et ses filiales prévoient que la BFCM et la société sortant du groupe d'intégration fiscale détermineront d'un commun accord si la société sortante a subi des surcoûts du fait de son appartenance au groupe et si cette situation justifie son indemnisation par la BFCM et pour quel montant.

Le poste "Impôt sur les bénéfices" comprend :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les gains liés à l'intégration fiscale, majorés des contributions additionnelles ;
- les dotations et reprises de provisions se rapportant aux éléments précédents.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

Les provisions pour impôts sont calculées selon la méthode du report variable, en intégrant les contributions additionnelles en fonction des échéances concernées. Il n'est fait aucune compensation avec d'éventuelles créances sur le Trésor.

Note 1.13 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi - CICE

La comptabilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est conforme à la note d'information du 28 février 2013 du Collège de l'Autorité des Normes Comptables. Le montant du CICE, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous compte des charges de personnel.

Note 1.14 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du Groupe CM11.

Note 1.15 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

Notes annexes au bilan

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

Note 2 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Transferts ou remboursement	Valeur brute 31/12/2015
Immobilisations financières	29 636 287	64 585	12 227	(318 002)	29 370 743
Immobilisations corporelles	8 425	7	189		8 243
Immobilisations incorporelles	8 000				8 000
Totaux	29 652 712	64 592	12 316	(318 002)	29 386 986

Note 2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

Amortissements

	Amortissements au 31/12/2014	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2015
Immobilisations financières	0			
Immobilisations corporelles	1 616	27	171	1 472
Immobilisations incorporelles	0			
Totaux	1 616	27	171	1 472

Dépréciations

	Dépréciations au 31/12/2014	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2015
Immobilisations financières	228 867	108 689	2 775	334 781
Immobilisations corporelles	0			0
Immobilisations incorporelles	0			0
Totaux	228 867	108 689	2 775	334 781

Note 2.2 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

Actif

	< ou = à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	Total
Créances sur les établissements de crédit						
A vue	11 194 351				10	11 194 361
A terme	12 184 793	17 425 209	48 584 145	22 333 421	339 805	100 867 373
Créances sur la clientèle						
Créances commerciales	171 507					171 507
Autres concours à la clientèle	1 429 808	900 145	2 313 262	1 869 373	41 076	6 553 664
Comptes ordinaires débiteurs	100 717					100 717
Obligations & autres titres à revenu fixe	360 038	7 071 055	19 310 057	1 156 821	122 796	28 020 767
<i>dont titres de transaction</i>	15 000					15 000
Totaux	25 441 214	25 396 409	70 207 464	25 359 615	503 687	146 908 389

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de 5 ans.

Passif

	< ou = à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	Total
Dettes envers les établissements de crédit						
A vue	16 824 741				80	16 824 821
A terme	6 761 604	5 769 195	24 253 286	10 327 530	377 334	47 488 949
Comptes créditeurs de la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue						0
A terme						0
Autres dettes						
A vue	5 547 621					5 547 621
A terme	461 107	5 517 462	11 001 134	500 000	5 979	17 485 682
Dettes représentées par un titre						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	12 351 717	12 625 858	4 715 775	3 553 742	204 899	33 451 991
Emprunts obligataires	2 074 783	5 215 434	19 277 594	8 675 398	802 576	36 045 785
Autres titres		250 000	1 006 700	1 555 099	18 242	2 830 041
Dettes subordonnées		800 000	2 000 000	4 435 379	65 788	7 301 167
Totaux	44 021 573	30 177 949	62 254 489	29 047 148	1 474 898	166 976 057

Note 2.3 Répartition des créances sur les établissements de crédit

Créances sur les établissements de crédit

	2015	Variation	2014
A vue	11 194 361	5 349 272	5 845 089
A terme	100 867 373	1 567 962	99 299 411
<i>dont Créances douteuses compromises</i>	0	0	0
(Dépréciations)	(0)	0	(0)

Note 2.4 Répartition des créances sur la clientèle

Hors créances rattachées de 41 076 milliers d'euros sur créances brutes	2015		
	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations
Répartition par grands types de contrepartie			
Sociétés	6 784 803		
Entrepreneurs individuels			
Particuliers	8		
Administrations publiques	1		
Administrations privées			
Total	6 784 812	0	0
Répartition par secteurs d'activité			
Agriculture et industries minières			
Commerces de détails et de gros	194 724		
Industries	41 855		
Services aux entreprises et holding	272 938		
Services aux particuliers			
Services financiers	5 850 275		
Services immobiliers	156 786		
Transports et communication	261 545		
Non ventilé et autres	6 689		
Total	6 784 812	0	0
Répartition par secteurs géographiques			
France	2 133 594		
Europe hors France	4 651 200		
Autres pays	18		
Total	6 784 812	0	0

Parmi les créances douteuses ne figure aucune créance compromise.

Note 2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

Actif

	Montant 2015	Montant 2014
Créances sur les établissements de crédit		
A vue	1 325 433	2 125 418
A terme	61 317 025	60 442 312
Créances sur la clientèle		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	5 026 577	4 790 876
Comptes ordinaires débiteurs		
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 571 848	19 576 422
Créances subordonnées	1 507 781	2 029 904
Total	88 748 664	88 964 932

Passif

	Montant 2015	Montant 2014
Dettes envers les établissements de crédit		
A vue	8 064 530	14 274 867
A terme	31 687 642	30 302 971
Comptes créditeurs de la clientèle		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue	153 521	157 434
A terme	15 001 349	15 001 611
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	577 276	632 266
Emprunts obligataires	4 837 368	4 654 034
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées	843 791	866 582
Total	61 165 477	65 889 765

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe BFCM.

Note 2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2015		Montant 2014	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
Créances sur les établissements de crédit				
A terme	256 000		778 279	
Indéterminée	291 000		291 000	
Créances sur la clientèle				
Autres concours à la clientèle	945 000	945 000	945 000	945 000
Obligations et autres titres à revenu fixe	172 936	120 268	231 157	119 588
Total	1 664 936	1 065 268	2 245 436	1 064 588

Note 2.7 Dettes subordonnées

	Emp. TSR 1	Emp. TSR 2	Emp. TSR 3	Emp. TSR 4
Montant	300 000	500 000	1 000 000	1 000 000
Échéance	16/06/2016	16/12/2016	6/12/2018	22/10/2020

	Emp. TSR 5	Emp. TSR 6	Emp. SUB.	Emp. TSS
Montant	1 000 000	1 000 000	500 000	1 935 379
Échéance	21/05/2024	11/09/2025	indéterminée	indéterminée

Conditions: Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.

Possibilité remboursement anticipé: Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.

Le montant des dettes subordonnées est de 7 301 167 milliers d'euros (dettes rattachées comprises).

Note 2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées		18 378 534	508	18 379 042
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 000	7 897 131	20 108 637	28 020 768
Actions et autres titres à revenu variable		263 108		263 108
Totaux	15 000	26 538 773	20 109 145	46 662 918

Note 2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

	Portefeuille investissement transféré en 2008	Montant échu au 31/12/2015	Encours Portefeuille au 31/12/2015	Moins valeur latente dépréciée sans transfert	Montant de la reprise sans transfert
Portefeuille de placement	1 318 640	1 263 140	55 500		12
Totaux	1 318 640	1 263 140	55 500	0	12

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement", la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31-12-2015.

Note 2.10 **Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement**

Nature des titres	Décotes/surcotes nettes restant à amortir	
	Décote	Surcote
Titres de placement		
Marché obligataire	33 883	100 893
Marché monétaire	35	9 211
Titres d'investissement		
Marché obligataire	1 210	
Marché monétaire		7

Note 2.11 **Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres**

Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	1 094 644
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	23 143
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	1 306
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	55 745

Note 2.12 **Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés**

	Montant 2015	Montant 2014
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0

Note 2.13 **Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres**

	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
Créances sur les établissements de crédit		
A vue		
A terme	82 000	
Créances sur la clientèle		
Autres concours à la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
A vue		
A terme		415 000
Comptes créditeurs de la clientèle		
Autres dettes		
A vue		
A terme		
Total	82 000	415 000

Les actifs mis en pension correspondent à des O.A.T pour 415 000 milliers d'euros.

Note 2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Emetteur		Créances rattachées	Total
	Organismes publics	Autres		
Effets publics, oblig et aut. titres à revenu fixe	21 061 053	25 148 783	189 974	46 399 810

Note 2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées	5 650 183	12 661 682	67 177	18 379 042
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 757 961	140 010	122 797	28 020 768
Actions et autres titres à revenu variable	232 707	30 401		263 108
Totaux	33 640 851	12 832 093	189 974	46 662 918

Note 2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPCVM

	Montant des parts d'OPCVM français	Montant des parts d'OPCVM étrangers	Total
Titres à revenu variable : OPCVM	3 572	10 800	14 372

	Montant des parts d'OPCVM de capitalisation	Montant des parts d'OPCVM de distribution	Total
Titres à revenu variable : OPCVM	14 372	0	14 372

Note 2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2015	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2014
Participations et activité de portefeuille	1 816 264	1 944 061
Parts dans les entreprises liées	3 702 664	3 743 359
Total	5 518 928	5 687 420

Note 2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Au 31-12-2015, il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

Note 2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	Siège social	Forme juridique
REMA	Strasbourg	Société en Nom Collectif
CM-CIC Foncière	Strasbourg	Société en Nom Collectif
Société Civile - Gestion des parts dans l'Alsace	Strasbourg	Société Civile de Participations

Note 2.20 Ventilation du poste “Réserves”

	Montant 2015	Montant 2014
Réserve légale	151 526	132 926
Réserves statutaires et contractuelles	2 481 442	2 259 442
Réserves réglementées		
Autres réserves	9 495	9 495
Total	2 642 463	2 401 863

Note 2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2015	Montant 2014
Frais d'établissement		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
Frais de recherche et de développement		
Fonds commerciaux		
Autres immobilisations incorporelles	8 000	8 000
Total	8 000	8 000

Note 2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Au 31-12-2015, les crédits sur la clientèle éligibles au refinancement d'une banque centrale se montent à 5 676 milliers d'euros.

Note 2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

Actif

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Caisse, banques centrales, CCP		
Effets publics et valeurs assimilées	67 178	
Créances sur les établissements de crédit		
A vue	10	
A terme	339 805	
Créances sur la clientèle		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	41 076	
Comptes ordinaires débiteurs		
Obligations et autres titres à revenu fixe	122 796	
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et activités de portefeuille		
Parts dans les entreprises liées		

Passif

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit		
A vue		80
A terme		377 334
Comptes créditeurs de la clientèle		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue		4
A terme		5 975
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		204 899
Emprunts obligataires		802 576
Autres dettes représentées par un titre		18 242
Dettes subordonnées		65 788
Total	570 865	1 474 898

Note 2.24 Postes “Autres actifs” et “Autres passifs”**Autres actifs**

	Montant 2015	Montant 2014
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	26 181	35 359
Débiteurs divers	3 316 882	2 309 844
Créances de <i>carry back</i>		
Autres stocks et assimilés		
Autres emplois divers		
Total	3 343 063	2 345 203

Autres passifs

	Montant 2015	Montant 2014
Autres dettes de titres		
Instruments conditionnels vendus		
Dettes de titres de transaction <i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	205 826	426 836
Versement restant à effectuer sur titres non libérés		
Créditeurs divers	2 703 362	2 860 976
Total	2 909 188	3 287 812

Note 2.25 Comptes de régularisation**Actif**

	Montant 2015	Montant 2014
Siège et succursale - Réseau		
Comptes d'encaissement	57	
Comptes d'ajustement	624 732	328 120
Comptes d'écarts		
Pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués		
Pertes à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	71 912	84 267
Charges à répartir	204 799	198 995
Charges constatées d'avance	9 612	15 963
Produits à recevoir	1 048 303	1 492 104
Comptes de régularisation divers	87 947	44 484
Total	2 047 362	2 163 933

Passif

	Montant 2015	Montant 2014
Siège et succursale - Réseau		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		285
Comptes d'ajustement		2 028
Comptes d'écarts		
Gains potentiels sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	288	
Gains à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	272 501	261 773
Produits constatés d'avance	57 279	65 302
Charges à payer	549 054	985 592
Comptes de régularisation divers	91 731	65 815
Total	970 853	1 380 795

Les articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

Note 2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2015	Montant 2014
Prime d'émission des titres à revenu fixe	158 400	163 794
Primes de remboursement des titres à revenu fixe	14 630	20 151

Note 2.27 Provisions

	Montant 2015	Dotation	Reprise	Montant 2014	Délai de retournement
Pour risque entreprise liée	70 200	43 000		27 200	> 3 ans
Pour charges de retraite	1 875	675		1 200	< 3 ans
Sur swaps	12 495	4 468	1 271	9 298	< 1 an
Pour impôt	0			0	
Pour engagement de garantie	15 858			15 858	< 3 ans
Autres provisions	745	745	866	866	< 1 an
Total	10 173	48 888	2 137	54 422	

Note 2.28 **Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone Euro****Actif**

	Montant 2015	Montant 2014
Caisse, banques centrales, CCP		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	13 529 893	11 789 845
Créances sur la clientèle	53 806	43 733
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	17 129	20 940
Promotion immobilière		
Prêts subordonnés		
Participations et activités de portefeuille	1 373 437	1 323 011
Parts dans les entreprises liées		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Autres actifs	19 743	83 160
Comptes de régularisation	147 157	125 329
Total activité devises	15 141 165	13 386 018
Pourcentage du total actif	8,40 %	7,81 %

Passif

	Montant 2015	Montant 2014
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	3 371 752	3 406 175
Comptes créditeurs de la clientèle	165 959	111 856
Dettes représentées par un titre	18 989 995	16 664 799
Autres passifs	206 092	140 229
Comptes de régularisation	149 590	157 361
Provisions		
Dettes subordonnées		
Total activité devises	22 883 388	20 480 420
Pourcentage du total passif	12,70 %	11,95 %

Notes annexes au hors bilan

Note 3.1 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2015	Montant 2014
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme	0	0
Autres valeurs affectées en garantie	13 943 825	13 216 936
<i>dont BDF</i>	13 943 825	13 216 936
Total	13 943 825	13 216 936

La société CM-CIC Home Loan SFH est une filiale à 99,99 % de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM-CIC Home Loan SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau, dimensionnement des crédits hypothécaire. Au 31 décembre 2015 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

Note 3.2 Actifs reçus en garantie

	Montant 2015	Montant 2014
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme		
Autres valeurs reçues en garantie	0	0
Total	0	0

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 8 447 064 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par le Groupe de Crédit Mutuel dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 7 688 522 milliers d'euros.

Note 3.3 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2015		Montant 2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations de change à terme				
Euros à recevoir contre devises à livrer	9 721 363	9 868 108	7 954 245	8 223 939
<i>dont Swaps de devises</i>	5 294 470	5 401 523	1 818 077	1 856 824
Devises à recevoir contre euros à livrer	19 132 768	18 226 922	16 538 121	15 972 138
<i>dont Swaps de devises</i>	7 419 763	6 654 898	6 132 358	5 998 321
Devises à recevoir contre devises à livrer	9 675 871	9 769 260	11 521 992	11 470 562
<i>dont Swaps de devises</i>				

Note 3.4 **Autres opérations à terme non encore dénouées
à la date de clôture du bilan**

	Montant 2015	Montant 2014
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés d'instruments de taux d'intérêt		
Opérations fermes de couverture <i>dont Ventes de contrats futures</i> <i>dont Achats de contrats futures</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes <i>dont Ventes de contrats futures</i>		
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de taux d'intérêt		
Opérations fermes de couverture <i>dont Swaps de taux</i> <i>dont Swaps de taux en devises</i> <i>Achat de FRA</i> <i>Vente de FRA</i>	162 737 558 159 387 550 3 350 008	273 727 705 271 122 371 2 605 334
Opérations conditionnelles de couverture <i>dont Achat Swap option</i> <i>Vente Swap option</i> <i>dont Achat de Cap/Floor</i> <i>Vente de Cap/Floor</i>		
Autres opérations fermes <i>dont Swaps de taux</i> <i>Swaps de taux en devises</i>	7 918 968 7 918 968	1 138 645 1 138 645
Autres opérations conditionnelles		
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de cours de change		
Opérations conditionnelles de couverture <i>dont Achat d'option change</i> <i>Vente d'option change</i>		
Opérations effectuées de gré à gré sur d'autres instruments que les instruments de taux d'intérêt et de cours de change		
Opérations fermes de couverture <i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i> <i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>		
Opérations conditionnelles de couverture <i>dont Achat d'option</i> <i>Vente d'option</i>		

Note 3.5 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2015			Montant 2014		
	- d'1 an	+ 1 ans à 5 ans	+ de 5 ans	- d'1 an	+ 1 ans à 5 ans	+ de 5 ans
Opérations en devises	27 609 783	8 262 946	1 991 561	29 187 699	6 141 419	702 023
Op. effectuées sur marchés organisés d'instruments de taux d'intérêt						
Opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats futures</i>						
<i>dont Achats de contrats futures</i>						
Autres opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats futures</i>						
Op. effectuées de gré à gré sur instruments de taux d'intérêt						
Opérations fermes	43 826 826	96 223 567	30 606 133	41 205 423	70 106 325	163 554 602
<i>dont Swaps</i>	43 826 826	96 223 567	30 606 133	41 205 423	70 106 325	163 554 602
<i>Achat de FRA</i>						
<i>Vente de FRA</i>						
Opérations conditionnelles de couverture						
<i>dont Achat de Swap option</i>						
<i>Vente de Swap option</i>						
<i>dont Achat de Cap/Floor</i>						
<i>Vente de Cap/Floor</i>						
Autres opérations conditionnelles						
Op. effectuées de gré à gré sur instruments de cours de change						
Opérations conditionnelles de couverture						
<i>dont Achat d'option change</i>						
<i>Vente d'option change</i>						
Op. effectuées de gré à gré sur autres instruments à terme						
Opérations fermes						
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>						
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>						
Opérations conditionnelles						
<i>dont Achat d'option</i>						
<i>Vente d'option</i>						

Note 3.6 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

Engagements donnés

	Montant 2015	Montant 2014
Engagements de financement	8 660 000	8 615 000
Engagements de garantie	3 535 530	3 162 294
Engagements sur opérations devises	4 151 011	3 899 636
Engagements sur instruments financiers à terme	49 101 147	155 641 615
Total	65 447 688	171 318 545

Engagements reçus

	Montant 2015	Montant 2014
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements sur opérations devises	4 064 328	3 909 873
Engagements sur instruments financiers à terme		
Total	4 064 328	3 909 873

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe BFCM.

Note 3.7 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2015		Montant 2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux - comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	60 892	238 549	52 076	232 830
Swaps	4 034 589	2 170 629	4 620 546	2 325 588
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	28 209		60 247	
Swaps	1 425 431	1 462 304	13 404 263	13 460 423
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps	36 660	10 335	10 059	3 093
Risques de crédit				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps				

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n°2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marchés.

Notes annexes au compte de résultat

Note 4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2015	Produits 2014
Produits sur opérations avec les établissements de crédits	5 473 017	7 574 805
Produits sur opérations avec la clientèle	147 586	180 362
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe	650 187	706 314
Produits sur prêts subordonnés	85 400	84 214
Autres produits à caractère d'intérêts	17 726	19 453
Reprises / dotations sur provisions relatives aux intérêts		
Sur créances douteuses		
Reprises / dotations sur provisions à caractère d'intérêts		
Total	6 373 916	8 565 148

	Charges 2015	Charges 2014
Charges sur opérations avec les établissements de crédits	4 482 798	6 510 424
Charges sur opérations avec la clientèle	209 784	324 332
Charges sur obligations ou autres titres à revenu fixe	1 363 468	1 422 885
Charges sur emprunts subordonnées	328 581	333 487
Autres charges à caractère d'intérêts	129 138	124 103
Dotations / reprises sur provisions relatives aux intérêts		
Sur créances douteuses		
Dotations / reprises sur provisions à caractère d'intérêts		
Total	6 513 769	8 715 231

Note 4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2015	Montant 2014
Revenus des actions et autres titres à revenu variable de placement	12 983	18 081
Revenus des titres de participation et de filiales	449 719	454 055
Revenus des titres de l'activité de portefeuille		
Total	462 702	472 136

Note 4.3 Commissions

	Produits 2015	Produits 2014
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	147	315
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 475	3 961
Commissions relatives aux opérations sur titres	48	115
Commissions sur opérations de change	21	1
Commissions sur prestations de services financiers	43 688	39 581
Commissions sur opérations de hors bilan		
Commissions diverses d'exploitation	95	2 000
Reprises sur provisions relatives à des commissions		
Total	45 474	45 973

	Charges 2015	Charges 2014
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	11 678	2 413
Commissions sur opérations avec la clientèle	4	2
Commissions relatives aux opérations sur titres	7 014	6 906
Commissions sur opérations de change	804	870
Commissions sur prestations de services financiers	36 625	30 702
Commissions sur opérations de hors bilan		
Commissions diverses d'exploitation	33	2 016
Dotations aux provisions relatives à des commissions		
Total	56 158	42 909

Note 4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2015	Montant 2014
Titres de transaction	(451)	125
Change	21 324	3 717
Instruments financiers à terme	(245)	(930)
Dotations / Reprises nettes de provisions	(3 197)	12 518
Total	17 431	15 430

Note 4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2015	Montant 2014
Frais d'acquisition sur titres de placement	(107)	(4)
Plus ou moins-values nettes de cessions	136 743	18 979
Dotations ou reprises nettes de provisions	49 346	4 960
Total	185 982	23 935

Note 4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2015	Montant 2014
Produits divers d'exploitation	532	1 049
Charges diverses d'exploitation	(10 157)	(7 458)
Total	(9 625)	(6 409)

Note 4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2015	Montant 2014
Salaires et traitements	5 326	5 712
Charges de retraites	682	708
Autres charges sociales	1 574	1 696
Intéressement et participation des salariés	412	346
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 169	1 218
Autres impôts et taxes	17 236	16 702
Services extérieurs	44 951	34 219
Dotations / Reprises sur provisions sur charges gen. d'exploitation	675	80
Charges refacturées	(6 567)	(6 969)
Total	65 458	53 712

CICE : Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 50 895,23 euros au titre de l'exercice 2015.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissements, en particulier dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes) et systèmes de visioconférences sur ordinateur portable permettant aux clients et aux sociétaires d'être à la fois plus proches de leurs chargés de clientèle et de réaliser des économies énergétiques ;
- en développements informatiques concernant de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes ;
- en développements informatiques concernant le remodelage du site internet permettant aux clients et aux sociétaires de disposer d'une meilleure visibilité globale des comptes et des services proposés ;
- en recherches de nouveaux services au bénéfice de notre clientèle de commerçants ;
- dans la prospection de nouveaux marchés nationaux et internationaux.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le Groupe s'est élevé à 5 723 383,33 euros contre 5 734 310,32 euros en 2014. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Concernant les transactions avec les parties liées :

– Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de DG de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1 200 000 euros (Charges sociales incluses) actuellement. Encours provisionné au 31-12-2015. Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18 411 euros en 2015.

– Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat du Président de Groupe M. Théry, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 690 000 euros (Charges sociales incluses) actuellement. Encours provisionné au 31-12-2015. Pour son mandat social, M. Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18 411 euros en 2015.

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008 relatif aux commissaires aux comptes, les honoraires payés au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés à 560 393,95 euros. Ceux décaissés au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre des DDL (diligences directement liées) se sont élevés à 2 584 958,76 euros.

Note 4.8 Coût du risque

	Montant 2015	Montant 2014
Dotations aux provisions liées à des créances		
Reprises de provisions liées à des créances	0	136
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	0	(136)
Total	0	0

Note 4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2015	Montant 2014
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles	4	
Gains ou pertes sur immobilisations financières	16 595	88 437
Dotations / reprises de provisions sur actifs immobilisés	(105 915)	(59 385)
Dotations / reprises de provisions sur risques et charges	(43 000)	(13 200)
Total	(132 316)	15 852

Note 4.10 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2015	Montant 2014
(A) Impôt du afférent au résultat ordinaire	22 217	3 783
(B) Impôt du afférent aux éléments exceptionnels	(2 192)	
(C) Effets de l'intégration fiscale	(55 240)	(48 697)
(A+B+C) Impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice	(35 215)	(44 914)
Dotations aux provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices		
Reprises de provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices	0	(1 750)
Impôt sur les sociétés de l'exercice	(35 215)	(46 664)

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(montant en euros)

1. Capital en fin d'exercice
a) Capital Social
b) Nombre d'actions ordinaires existantes
c) Valeur nominale des actions
d) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes
2. Opérations et résultats de l'exercice
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions
c) Impôts sur les bénéfices
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions
f) Résultat distribué
3. Résultats par actions
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions
c) Dividende attribué à chaque action
4. Personnel
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice
b) Montant de la masse salariale de l'exercice
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales)

1. 33 770 590 actions portant jouissance sur l'année complète suite à l'augmentation de capital au 31-07-2015.

2. "Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts. Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n°2000-03, qui s'applique à compter de l'exercice 2001."

2011	2012	2013	2014	2015
1 324 813 250,00	1 326 630 650,00	1 329 256 700,00	1 573 379 650,00	1 688 529 500,00
26 496 265	26 532 613	26 585 134	31 467 593	33 770 590 ¹
50 euros	50 euros	50 euros	50 euros	50 euros
374 735 749,37	613 947 145,96	383 360 600,79	358 072 278,38	505 953 887,37
485 783 259,18	404 393 723,58	220 719 959,14	379 019 568,48	410 762 894,39
- 41 469 790,81 ²	- 14 371 909,94	- 34 921 389,62	- 44 913 762,15	- 35 214 634,44
120 989,88	62 577,07	91 347,06	80 817,13	65 752,38
289 765 321,77	649 396 490,02	311 481 573,22	371 064 805,48	342 644 532,10
52 463 198,60	70 263 445,09	130 116 946,54	130 590 510,95	140 147 948,50
19,89	15,78	9,61	13,47	13,20
10,94	24,48	11,72	11,79	10,15
2,00	2,65	4,90	4,15	4,15
0,83	1,33	2,04		
26	27	27	27	23
4 859 236,29	5 328 750,54	5 641 794,04	5 711 747,91	5 325 581,38
2 004 643,97	2 281 964,98	2 381 796,54	2 403 577,71	2 256 273,16

VI.3 – Renseignements relatifs aux filiales et participations

(les montants sont exprimés en milliers d'euros)

A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur comptable brute excède 1 % de notre capital, à savoir : 16 885 295 euros

	Capital au 31/12/2014	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2014	Quote-part du capital détenu au 31/12/2015 en %
1) Filiales (plus de 50 % du capital est détenu par notre société)			
Ventadour Investissement 1, SA, Paris	600 000	50 361	100,00
CM Akquisitions GmbH, Düsseldorf	200 225	322 276	100,00
Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex CM-CIC covered bonds), SA, Paris	220 000	3 118	100,00
Groupe Républicain Lorrain Communication, SAS, Woippy	1 512	40 905	100,00
CIC Iberbanco, SA à Directoire et Conseil de Surveillance, Paris	25 143	49 454	100,00
SIM (Ex EBRA), SAS, Houdemont	40 038	-187 853	100,00
CM-CIC Immobilier (ex ATARAXIA), SAS, Orvault	31 760	46 801	100,00
Fivory (ex BCMI Ile-de-France), SA, Paris	15 200	3 881	99,50
Banque Européenne du Crédit Mutuel, BECM, SAS, Strasbourg	108 802	587 686	96,08
SAP Alsace (ex SFEJIC), SAS, Mulhouse	10 210	-50 877	95,68
Société du journal l'Est Républicain, SA, Houdemont	2 400	-2 406	92,10
Crédit Industriel et Commercial, SA, Paris*	608 440	10 542 000	72,73
Cofidis participation, SA, Villeuneuve d'Asq*	116 062	1 031 649	54,63
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, SA, Strasbourg*	1 118 793	4 497 372	52,81
SPI (Société Presse Investissement), SA, Houdemont	77 239	2 905	50,96
2) Participation (de 10 à 50 % du capital sont détenus par notre société)			
Targobank Espagne (ex Banco Popular Hipotecario), Madrid	176 045	123 238	50,00
Banque du groupe Casino, SA, Saint Etienne*	23 470	78 978	50,00
CM-CIC Lease, SA, Paris	64 399	29 987	45,94
Banque Marocaine du Commerce Extérieur, Casablanca*	1 794 634 ¹	16 316 356 ¹	26,21
Caisse de refinancement de l'Habitat, SA, Paris	539 995	21 633	20,95
Banque de Tunisie, Tunis*	150 000 ²	423 907 ²	34,00
Club Sagem, SAS, Paris	65 509	96 772	9,46
3) Autres titres de participation (le capital détenu par notre société est inférieur à 10 %)			
Banco Popular Espagnol, Madrid*	1 050 384	11 289 068	4,03

1. Montants exprimés en milliers de Dirhams Marocains (MAD).

2. Montants exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND).

3. Chiffre d'Affaires "Sans objet" pour la société.

4. PNB pour les Etablissements de Crédits.

* Activité Consolidée.

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2015		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31/12/2015	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2015	Chiffre d'affaires au 31/12/2014	Bénéfice net ou perte au 31/12/2014	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2015
Brute	Nette					
600 294	600 294	384 000	0	0 ³	32 508	0
200 225	200 225	4 649 900	0	7 892	14 130	0
220 000	220 000	4 419 672	0	3 059 ⁴	1 431	660
94 514	0	11 742	0	4 396	- 29 666	0
84 998	84 998	141 784	0	25 378 ⁴	3 055	1 068
40 037	0	229 949	0	2 087	- 2 845	0
80 986	80 986	5 752	0	4 937	1 651	495
18 945	18 945	0	0	64 ⁴	0	0
244 722	244 722	3 613 518	5 310 000	226 104 ⁴	82 748	23 677
15 953	0	5 556	0	32 551	- 10 218	0
83 909	47 109	0	0	87 776 ^{NC}	- 10 989	0
2 945 749	2 945 749	36 662 855	5 850 000	4 410 000 ⁴	1 116 000	221 263
1 027 701	1 027 701	8 746 336	0	1 146 478 ⁴	132 958	32 677
974 661	974 661	0	0	10 580 858	637 497	129 590
75 200	75 200	0	0	0 ³	- 1 963	0
312 500	312 500	0	13 374	97 451 ⁴	16 207	0
88 570	47 970	732 925	410 000	88 001 ⁴	- 6 333	0
47 779	47 779	3 608 431	21 239	17 253 ⁴	3 215	1 775
1 132 993	1 132 993	0	0	11 497 227 ¹	2 692 179 ¹	16 530
117 474	117 474	0	400 434	3 530 ⁴	545	0
203 974	203 974	0	0	199 737 ²	88 668 ²	6 993
44 662	44 662	0	0	0 ³	77 430	0
524 204	443 204	0	0	3 876 033 ⁴	330 415	6 143

B. Renseignements globaux concernant les participations

	Capital au 31/12/2014	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2014	Quote-part du capital détenu au 31/12/2015 en %
1) Filiales non reprises au paragraphe A			
a) filiales françaises (ensemble) <i>dont SNC Rema, Strasbourg</i>			
b) filiales étrangères (ensemble)			
2) Participation non reprises au paragraphe A			
a) participations françaises (ensemble) <i>dont SAP Alsace, Strasbourg</i>			
b) participations étrangères (ensemble)			
3) Autres titres de participation non repris au paragraphe A			
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble)			
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)			

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2015		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31/12/2015	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2015	Chiffre d'affaires au 31/12/2014	Bénéfice net ou perte au 31/12/2014	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2015
Brute	Nette					
54 366	38 007	60 342	0			2 681
305	305	0	0			108
0	0					
20 207	11 230	4 001	0			515
6 604	0					
3 430	3 430	1 300	0			5 100
20 638	20 097	0	0			441
847	847	0	0			0

VI.4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG Audit
Département de KPMG S.A. – Tour Egho
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A. (BFCM)

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la BFCM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies et de la détermination du caractère inactif du marché et des paramètres utilisés.

Comme indiqué dans les notes 1 et 2.4 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement, et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et au passif par des provisions générales pour risques de crédit.

Dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, votre société procède à d'autres estimations qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et sur les provisions pour risques juridiques. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 19 avril 2016
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand



VII.

RESPONSABILITÉ

SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Loi de Grenelle II – Article 225.

Le Crédit Mutuel : un acteur socialement responsable

Le mot du Président et du Directeur général

La prise en considération des impacts économiques, sociaux et sociétaux du Groupe Crédit Mutuel est une démarche naturelle, très ancienne et bien antérieure aux récents impératifs de la réglementation en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Elle s'inscrit dans une politique définie au sein du groupe Crédit Mutuel, dont les valeurs de responsabilité et de solidarité fondent l'action depuis l'origine, tout comme le souci du développement économique et social des territoires. Cette démarche se traduit par une gouvernance non centralisée qui s'exprime au plus près des sociétaires dans chaque caisse locale. Ce modèle coopératif du Crédit Mutuel se fonde sur une volonté d'investissement à long terme, car il s'appuie sur des administrateurs fortement engagés et impliqués dans la durée, au service des sociétaires. Ses engagements s'expriment dans les bilans et les plans d'action mutualistes réalisés et mis en œuvre dans chacune des caisses de Crédit Mutuel.

Grand acteur de la banque, de l'assurance, de la téléphonie et des services technologiques, le Crédit Mutuel et ses filiales sont des employeurs de premier rang en France. En consacrant à la formation plus de 5 % de la masse salariale et en mettant en place des outils pour appliquer les bonnes pratiques et valoriser les collaborateurs, il mène une politique d'optimisation des compétences tout en respectant l'égalité des chances.

En matière sociétale, il participe activement au progrès des territoires et au financement de l'économie réelle, soutient les initiatives entrepreneuriales, s'implique dans le développement des PME-TPE, accompagne les artisans et encourage le micro-crédit professionnel. Promoteur de l'investissement socialement responsable, il encourage l'épargne solidaire et la conduite écoresponsable. Proche des jeunes et des associations, il agit au bénéfice de la société, de manière directe mais aussi grâce à de nombreux partenariats, dans les secteurs de la solidarité, de la culture, de la musique ou de la coopération.

Soucieux de servir au mieux les intérêts du client-sociétaire et de lui offrir une qualité de service tout en préservant ses données informatiques personnelles, il évalue régulièrement leur satisfaction et la qualité des relations. Dans ce même esprit, il a développé des offres en ligne pour les clients connectés mais aussi des offres à destination des clients en situation de fragilité financière et soutenu le micro-crédit social. Le Crédit Mutuel est attentif à tous ses clients, à tous ses sociétaires.

En matière de gestion des risques, le Crédit Mutuel veille à l'impact environnemental et social de ses activités en fixant des critères de financement et d'investissement précis. Bien que très peu exposé à des activités et des financements sources de controverses, il a déployé et continue à mettre en place des procédures sectorielles internes (banque privée, centrales charbon, défense, nucléaire, secteur minier...). Très concrètement, dans l'ensemble de ses métiers et filiales techniques (éditique, informatique...), le groupe cherche à maîtriser au mieux les consommations énergétiques pour préserver l'environnement. Enfin, le groupe intègre, dans la sélection de ses partenaires, des critères d'évaluation de leur propre responsabilité sociétale.

Fort de ses engagements au service de l'économie, de la société, de l'environnement, fort de son mode de gouvernement d'entreprise, le groupe Crédit Mutuel agit en banque responsable pour l'ensemble de ses sociétaires-clients.

Nicolas Théry

Président du Conseil d'administration

Alain Fradin

Directeur Général

VII.1 – Préambule

VII.1.1 – Présentation du périmètre

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel suit les préconisations de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en matière de RSE.

Le rapport de gestion doit exposer, en application de l'article R225-105 du code de commerce, les actions menées et les orientations prises par la société, pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de notre activité (Loi Grenelle II - article L225).

La loi Grenelle II précise les publics concernés par les déclarations :

- Sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (sociétés cotées)
- Sociétés anonymes et sociétés en commandite par actions non cotées dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires est au minimum de 100 millions d'euros et dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est au moins de 500.

Regroupés sous le terme Groupe CM11, le pôle mutualiste (également appelé périmètre réglementaire) et le pôle capitalistique (également appelé groupe BFCM) sont complémentaires et liés. En effet, outre le contrôle capitalistique du groupe BFCM par le pôle mutualiste, les Caisses de Crédit Mutuel des 11 Fédérations constituent notamment un réseau important de commercialisation des produits et services des filiales spécialisées détenues par la BFCM ; ces dernières rétribuant les courants d'affaires apportés via le versement de commissions aux Caisses.

Eu égard à notre organisation, les informations requises dans le rapport sont indiquées ci-après au nom de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le compte du périmètre Groupe CM11. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel porte pour le périmètre Groupe CM11 l'agrément collectif (code banque) de l'ensemble des caisses qui lui sont affiliées et constitue la tête de groupe de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses filiales au sens de l'article L.233-3 et L.233-16 du code de commerce.

Le Groupe CM11 inclut des sociétés qui sont soumises individuellement à l'obligation de publication d'un rapport spécifique :

- Cofidis SA
- pour le groupe CIC, société cotée, un rapport spécifique est publié dans leur rapport financier annuel.
- pour le pôle Technologie :
 - Euro Information Services
 - Euro Information Développements
 - Euro Information Production
- pour le pôle Presse :
 - Le Dauphiné Libéré
 - Groupe Progrès
 - L'Est Républicain
 - Dernières Nouvelles d'Alsace
 - Est Bourgogne Médias
 - L'Alsace
 - Le Républicain Lorrain

Par cohérence avec l'organisation du Groupe CM11, les sociétés du pôle Technologie et du pôle Presse font l'objet d'une déclaration séparée des autres données chiffrées du groupe. Les différents enjeux spécifiques ainsi que les actions associées mises en place pour chacune de ces sociétés font l'objet de rapports spécifiques compris dans le présent document.

La liste complète des entités du Groupe CM11, des pôles Presse et Technologie figurent en annexe, en fin de rapport.

Entités soumises aux obligations de reporting de l'article 225

La BFCM étant une entité émettant des titres sur un marché réglementé, elle est concernée par les obligations de publication et de vérification de l'article 225 de la loi Grenelle II pour l'exercice 2015. Néanmoins, la BFCM étant une entité juridique n'ayant pas d'employés à proprement parler, les politiques sociales et sociétales sont portées au niveau de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et appliquées de façon transverse dans les filiales. Les informations environnementales, sociales et sociétales de la BFCM sont donc communiquées, de façon consolidées, dans le document de référence de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les Fédérations, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les filiales

Les caisses locales adhèrent à une Fédération. La Fédération est, selon l'implantation géographique de la caisse locale, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou une association régie par le code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, et de la Moselle pour les caisses locales de ces trois départements.

La Fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier, la Caisse Fédérale dénommée "Caisse Fédérale de Crédit Mutuel" dispose de l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profitent l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au code monétaire et financier et qui sont adhérentes à la Fédération.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel répond de la solvabilité et de la liquidité du groupe comme du respect au sein de ce groupe de la réglementation bancaire et financière.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel assure ainsi pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services, techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales d'assurances, d'informatique, de crédit-bail.

En application du code monétaire et financier, chaque groupe régional de Crédit Mutuel est structuré autour d'une Fédération, d'une Caisse régionale et de l'ensemble des caisses locales qui sont affiliées à cette Fédération, et qui utilisent le même code banque (CIB)

que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Cette dernière qui porte l'agrément collectif délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, est garante de la liquidité et de la solvabilité des caisses.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le périmètre réglementaire regroupe 11 Fédérations de Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), et qui ont abouti à la création de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, caisse commune aux 11 groupes de Crédit Mutuel formés par :

- le Crédit Mutuel Centre Est Europe – CMCEE – (Strasbourg)
- le Crédit Mutuel Ile-de-France – CMIDF – (Paris)
- le Crédit Mutuel Midi Atlantique – CMMA – (Toulouse)
- le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – CMSMB – (Annecy)
- le Crédit Mutuel Sud-Est – CMSE – (Lyon)
- le Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest – CMLACO – (Nantes)
- le Crédit Mutuel Normandie – CMN – (Caen)
- le Crédit Mutuel Méditerranéen – CMM – (Marseille)
- le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais – CMDV – (Valence)
- le Crédit Mutuel du Centre – CMC – (Orléans)
- le Crédit Mutuel Anjou – CMA – (Angers).

Chaque Caisse locale est adhérente à la Fédération de son ressort géographique et chaque Fédération garde son autonomie et ses prérogatives sur son territoire.

Le terme "Groupe national" concerne le groupe Crédit Mutuel dans sa totalité.

Le terme "Groupe CM11" concerne les entités précisées ci-dessus (les 11 Groupes régionaux du périmètre réglementaire mutualiste) ainsi que le groupe BFCM capitalistique.

Ce périmètre Groupe CM11 correspond à la définition du périmètre consolidé présent dans le document unique : rapport annuel – document de référence du Groupe CM11 pour 2015.

Gouvernance d'entreprise au sein du groupe CM11

Le Groupe CM11 ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque Caisse de Crédit Mutuel désigne un Conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les Caisses élisent ensuite parmi ces membres leur représentant au niveau de la Fédération. Le Président fédéral (ou de District, échelon intermédiaire pour la Fédération CMCEE) peut devenir membre du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

VII.1.2 – Orientation stratégique et positionnement RSE du Groupe CM11

Le Groupe CM11 reste prioritairement attentif à la relation entretenue avec ses sociétaires et ses clients, et à l'innovation pour répondre à leurs besoins, tout en étant également attaché au mode de fonctionnement et de gouvernance lié à ses statuts.

Mais la prise en compte des impacts des activités du Groupe CM11 et la responsabilité qui en découle vont au-delà de ces priorités. Elles sont appréciées à la fois dans l'exercice des métiers bancaires et en tant qu'entreprise coopérative. Au quotidien, cela s'exprime par des actions concrètes : renforcer la compétence des administrateurs qui représentent les sociétaires au sein des Conseils d'administration ; mobiliser ses salariés autour de projets qui ont du sens ; s'engager aux côtés des associations de son territoire ; ou encore préserver l'environnement et limiter l'utilisation des ressources naturelles.

Certaines entités du groupe ont intégré la réflexion RSE dans leur cadre stratégique [GOUV72]. A titre d'exemple, pour CMLACO, une commission "agenda 21" existe depuis 6 ans et mène des actions sur le terrain, à titre essentiellement environnemental. Les fédérations CMN et CMA ont associé cette même logique dans leur plan stratégique fédéral "Plan Moyen Terme 2014-2016". Il est à noter que ce plan a d'ailleurs été prolongé jusqu'en 2018, au niveau de toutes les entités du Groupe CM11. De façon générale, la RSE est pilotée par la Confédération Nationale, mais chaque entité agit à son propre niveau pour lancer des actions locales. Cet engagement ne se limite pas aux entités du territoire français. Les entités du Groupe CM11 présentes à l'étranger sont également impliquées. Ainsi, la filiale portugaise de Cofidis a mis en place un réel plan stratégique sur trois ans avec analyse, objectifs et plans d'actions dans le domaine du développement durable.

Pour chacune des Fédérations de CM11, un responsable RSE est en place, dépendant directement de la Direction Générale de la Fédération. Pour les actions locales mises en place, celles-ci sont validées par le Président et/ou le Directeur général fédéral.

En ce qui concerne les filiales du Groupe BFCM, des responsables sont également en place, pour chacune des filiales ou filière (une filière regroupe plusieurs filiales d'une même activité : Groupe ACM, Pôle Presse...). Les actions sont menées en lien direct avec les directions respectives de ces entités.

VII.2 – Note méthodologique

Pour le détail de la composition des périmètres, il convient de se reporter aux périmètres déclarés dans les rapports des entités déclarantes.

Le pôle technologique inclut les entités suivantes : Euro Information Services, Euro Information, Euro Information Production, Euro Information Développements, Euro Information Telecom, Euro-Protection Surveillance, Targo It Consulting. Pour des raisons de simplification de la collecte et de la consolidation, Targo IT sera consolidé au sein du Groupe CM11 directement pour les données 2016.

Le pôle Presse inclut les entités suivantes : SAP Alsace ; Mediaportage ; Distripub ; Presse Diffusion ; Jean Bozzi Communication ; Groupe Progrès ; Publiprint Province N°1 ; SCI Le Progrès Confluence ; Documents AP ; Immocity ; Le Dauphine Libéré ; Groupe Dauphine Media ; La Tribune ; La Liberté De L'est ; Groupe Est Républicain ; Sim ; Affiches D'alsace Lorraine ; Alsace Media Participation ; Alsacienne De Portage Des DNA ; Les Dernières Nouvelles D'alsace ; Les Dernières Nouvelles De Colmar ; GRLC ; GRLLI ; Le Républicain Lorrain ; Républicain Lorrain Tv News ; Républicain Lorrain Communication ; Société d'Édition de l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura ; Est Bourgogne Medias.

Thème	Indicateur	Précision note méthodologique
SOC01	Effectif PPH	Les données sont présentes pour la totalité du périmètre hors filiales étrangères du CIC (soit 97,4 % des effectifs totaux du Groupe CM11).
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	Les données sont manquantes pour les filiales étrangères du CIC.
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Les données sont manquantes pour les filiales étrangères du CIC.
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	Les données sont manquantes pour : - Targobank Allemagne - Filiales ACM hors France - Filiales Cofidis hors France et Espagne - Filiales étrangères du CIC
SOC47	% de la masse salariale dédiée à la formation	Les données sont manquantes pour : - Filiales Cofidis hors France et Espagne - Filiales étrangères du CIC
SOC50	Formation : Nombre total d'heures dispensées	Les données sont manquantes pour les filiales : - Cofidis hors France et Espagne - ACM à l'étranger - Filiales étrangères du CIC
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Les données sont manquantes pour les filiales : - Cofidis hors France et Espagne - ACM à l'étranger - Filiales étrangères du CIC
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI	Les données sont présentes pour la totalité du périmètre hors filiales étrangères du CIC.
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) - CDI non cadres	Les données sont présentes pour la totalité du périmètre hors filiales étrangères du CIC.
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) - CDI cadres	Les données sont présentes pour la totalité du périmètre hors filiales étrangères du CIC.
ENV05	Consommation totale d'énergie	Les données sont présentes pour la totalité du périmètre hors filiales étrangères du CIC.
ENV09	Consommation de papier	Les données sont présentes pour la totalité du périmètre hors filiales étrangères du CIC.
GOUV03	Nombre de caisses locales	Cet indicateur concerne les 11 fédérations
GOUV05	Nombre d'élus dans les fédérations	Cet indicateur concerne les 11 fédérations
GOUV34	% de femmes parmi les nouveaux administrateurs de caisses locales	Cet indicateur concerne les 11 fédérations
GOUV56	Heures de formation dispensées aux administrateurs (niveau fédération ; CM11)	Cet indicateur concerne les 11 fédérations
SOT16	Nombre de dossiers traités - ADIE	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT17	Montant des lignes de crédit mises à disposition - ADIE	Indicateur publié dans le rapport CNCM.

SOT19A	Nombre de nouveaux microcrédits financés - France Active	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT20A	Montants garantis - France Active	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT19B	Nombre de prêts - Nacre décaissés avec un prêt complémentaire du Groupe	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT20B	Montants prêtés - France Active Nacre	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT22	Nombre de prêts bancaires complémentaires accordés - Initiative France	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT23	Montant des prêts bancaires complémentaires accordés - Initiative France	Indicateur publié dans le rapport CNCM.
SOT28	Encours ISR	Données de la société CM-CIC Asset Management, pour le compte des 11 Fédérations et des banques régionales du CIC, en France.
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	Données de la société CM-CIC Asset Management, pour le compte des 11 Fédérations et des banques régionales du CIC, en France.
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)	Cet indicateur concerne les fédérations Crédit Mutuel et les banques régionales CIC.
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring ¹	Les données sont présentes pour la totalité du périmètre hors filiales étrangères du CIC.

1. Cet indicateur peut inclure des budgets alloués en 2015, mais non encore intégralement décaissés sur l'année.

Le groupe Crédit Mutuel considère la responsabilité sociétale de l'entreprise comme une façon de réaffirmer son identité et de renforcer sa distinction coopérative. Le groupe s'est engagé dans la production d'indicateurs RSE afin de mieux identifier les comportements et contributions de nos établissements à notre société et d'en rendre compte.

La mobilisation des différents niveaux de contribution au sein du Groupe est progressivement facilitée par la mise en place d'outils de reporting.

La méthodologie de mesure et de reporting, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance du groupe et actualisée régulièrement par un groupe de travail national sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale réunissant les différentes Fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du groupe.

Le groupe national se réunit au minimum six fois par an et permet aux différentes entités du groupe Crédit Mutuel de mettre en commun les initiatives internes, les bonnes pratiques et de réfléchir sur la bonne mise en œuvre de la RSE dans les entreprises. Dans ce cadre, des échanges avec les parties prenantes et les autres banques coopératives ont aussi permis d'échanger notamment sur les indicateurs de gouvernance. Il a permis de définir un socle commun d'indicateurs.

Cette méthodologie, fruit d'un travail collectif, organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs nationaux des Fédérations de Crédit Mutuel et des filiales contribuant au reporting, et peut solliciter différents experts. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

Au final, c'est un outil commun de collecte à l'ensemble du groupe qui est mis en œuvre annuellement. La collecte comporte au total plus de 300 items régulièrement revus permettant de renseigner les 42 informations réclamées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 mais aussi de nombreux indicateurs complémentaires sur la vie coopérative et démocratique du groupe.

Périodes de référence des données collectées

Les données correspondent à l'année civile 2015 (sauf pour le groupe CIC pour lequel les données environnementales couvrent parfois la période du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015).

Principales règles de gestion

La collecte des données 2015 a été annoncée dès octobre 2015 afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontées d'information et les contrôles de cohérence. La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives (lancée dès novembre 2015) puis quantitatives (mi-décembre). Par rapport à l'exercice précédent, les nouvelles informations collectées visent en particulier à contextualiser les indicateurs utilisés (indicateurs sociaux spécifiques aux effectifs employés en France, part de l'ISR labellisé dans l'ensemble de l'investissement socialement responsable, lui-même rapproché des encours gérés par les filiales spécialisées). De manière générale, dans les cas de partenariat ou de prestation les informations directement fournies par les partenaires sont privilégiées.

Les indicateurs RSE retenus s'appuient notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle 2,
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre (Décret 2011-829 du 11 juillet 2011),
- le bilan mutualiste

Indicateurs de gouvernance

Une partie des indicateurs et des commentaires est consacrée à la gouvernance. Les données de ce volet proviennent principalement d'une base informatique utilisée pour la gestion des mandats et fonctions des élus (alimentée par les Directeurs des Caisses de Crédit Mutuel au fur et à mesure des modifications institutionnelles intervenues dans leurs conseils) et par le Bilan Mutualiste (saisie dans un applicatif entre mi-janvier et fin février par les Directeurs de Caisses, pour renseigner les actions et faits institutionnels de l'année écoulée). Des données proviennent également du système d'information "contrôle de gestion", notamment les données sur le sociétariat.

Indicateurs sociaux

Concernant l'effectif, il s'agit des salariés (personnes physiques) inscrits au 31 décembre hors stagiaire, hors intérimaires, hors prestataires extérieurs. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de travail et de trajet, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques, les congés parental, et les congés d'invalidité. Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage...) et les congés de maternité et de paternité. Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre pas les subventions Fongecif.

Indicateurs sociétaux

La majorité des indicateurs sociétaux proviennent du système informatique Groupe "contrôle de gestion". Les critères et paramètres sont informatisés pour une plus grande fiabilité et traçabilité des informations fournies.

Indicateurs environnementaux

Du fait de la nature des activités du Groupe les nuisances sonores, pollutions des sols ou autres formes de pollutions de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement sur les lieux d'implantation n'apparaissent pas significatives. Le groupe n'a pas non plus d'impact majeur sur la biodiversité cependant ces enjeux ont été nouvellement intégrés dans la réflexion globale RSE sans être inclus dans ce présent rapport. Le Crédit Mutuel n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement.

Les informations relatives au suivi des consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des agences du Groupe CM11-CIC, un système de calcul a été déployé par CM-CIC Services pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela était nécessaire.

Pour les entités étrangères (hors système d'information), une collecte par tableur Excel a été réalisée, puis importée dans l'applicatif de consolidation RSE.

Les données reportées pour Cofidis et CMA, ainsi que pour une partie des agences du réseau de CM11-CIC sont basées sur les factures d'énergie. Des estimations sont réalisées pour les consommations des agences du CIC, mais des contrôles de cohérence entre les données remontées et les montants facturés pour les consommations d'énergie sont réalisés et des explications sont demandées aux sites.

Sur le reste du périmètre, représentant plus du tiers des données totales remontées, les consommations sont issues d'estimations. Les données manquantes qui n'ont pas été saisies par les contributeurs sont ainsi estimées de la manière suivante :

- lorsque des données ont été saisies sur certains mois, une extrapolation sur les mois manquants est réalisée sur la base de la moyenne des mois saisis ;
- lorsqu'aucune donnée n'a été saisie, et que la surface de l'agence est connue, une extrapolation est faite sur la base des surfaces des bâtiments en s'appuyant sur une moyenne groupe (consommations d'énergie / m²).

Il est à noter que pour la consommation d'énergie (ENV05), environ 22 % de la donnée publiée a fait l'objet d'extrapolations, à partir des consommations reportées sur la base de factures. Pour la consommation d'eau (ENV04), environ 50 % de la consommation d'eau publiée a fait l'objet d'une extrapolation à partir des consommations connues.

30 indicateurs font l'objet d'une revue de la publication, d'un audit des données (sur site ou à distance) sur la base de revue de analytique, tests substantifs par échantillon, comparaison avec des ratios de performance sectoriels, d'entretiens et d'un rapport d'assurance comprenant l'attestation de présence et l'avis sur la sincérité par les commissaires aux comptes choisis comme organismes tiers indépendants.

Code	Indicateur	Unité	Valeur 2015	Valeur 2014
GOUV03	Nombre de caisses locales	nb	1 393	1 412
GOUV05	Nombre d'élus dans les fédérations	nb	311	278
GOUV34	% de femmes parmi les nouveaux administrateurs de caisses locales	nb	44 %	40 %
GOUV56	Heures de formation dispensées aux administrateurs (niveau fédération ; CM11)	nb	105 009	98 892
SOT16	Nombre de dossiers traités - ADIE	nb	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT17	Montant des lignes de crédit mises à disposition - ADIE	M€	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT19A	Nombre de nouveaux microcrédits financés - France Active	nb	Valeur publiée dans le rapport CNCM	

SOT20A	Montants garantis - France Active	M€	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT19B	Nombre de prêts Nacre décaissés avec un prêt complémentaire du Groupe	nb	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT20B	Montants prêtés - France Active Nacre	M€	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT22	Nombre de prêts bancaires complémentaires accordés - Initiative France	nb	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT23	Montant des prêts bancaires complémentaires accordés - Initiative France	M€	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
SOT28	Encours ISR	Mds€	5,6	7,5
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	M€	300,7	258,6
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)	nb	256 620	244 508
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring	M€	30,0	34,9
SOC01_bis	Effectif PPH	nb	65 175	65 886
SOC02	Effectif total CDD+CDI ETP [France seule]	nb	51 688	48 561
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	nb	13 938	14 420
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	nb	3 612	3 559
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation pour licenciement	nb	719	411
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	nb	677 418 ¹	755 799
SOC47	% de la masse salariale dédiée à la formation	%	4,18 %	4,52 %
SOC50	Formation : Nombre total d'heures dispensées	h	1 626 031	1 631 444
SOC60	% de femmes parmi les cadres	%	39,06%	38,9%
SOC107	Rémunérations annuelles brutes totales (en euros) des CDI	M€	2 527,0	2 536,5
SOC108	Rémunérations annuelles brutes totales (en euros) - CDI non cadres	M€	1 071,6	1 302,7
SOC109	Rémunérations annuelles brutes totales (en euros) - CDI cadres	M€	1 455,4	1 233,9
ENV05	Consommation totale d'énergie	MWh	507 299	456 262
ENV09	Consommation de papier	t	11 116	8 653 ²

1. La donnée 2015 ne tient compte que des jours d'absence pour maladie, accident et congé parental.

2. Donnée 2014 corrigée suite erreur de conversion d'unité.

VII.3 – Reporting RSE – Exercice 2015

VII.3.1 – Informations de gouvernance

Les données présentées dans les informations de gouvernance, non obligatoires au titre de la réglementation, ont pour but de refléter le mode de fonctionnement du Crédit Mutuel. Ces données proviennent de plusieurs sources :

- Le bilan mutualiste, saisi du 15 janvier au 29 février par les Caisses de Crédit Mutuel CM11. Les Directeurs des Caisses saisissent ces informations lors d'un conseil d'administration, en présence des élus. Ce bilan s'inscrit dans une démarche de valorisation et de développement des pratiques coopératives et mutualistes du Groupe (appelé également "différence mutualiste"). Il permet d'affirmer et de démontrer la différence mutualiste dans le cadre de l'Assemblée générale, d'une réunion de sociétaires ou à d'autres occasions, en la nourrissant d'exemples concrets et chiffrés.

- Les statistiques des élus : données personnelles, mandats, fonctions... Ces données sont saisies par les directeurs des caisses, tout au long de l'année, quand cela est nécessaire.

- Formation des élus : un applicatif commun est utilisé pour 6 fédérations sur 11. Il fournit des informations sur les formations suivies, les données de présence, les durées des formations. Pour les fédérations n'utilisant pas cet outil, les données sont les mêmes, mais gérées au sein de chaque fédération. Le code d'éthique et de déontologie, applicable à tous les élus et salariés du groupe, précise que les "Elus et salariés mettent régulièrement à jour leurs connaissances pour parfaire leurs compétences et mieux exercer leurs responsabilités". A ce titre, un catalogue de formation est proposé aux élus, sur des thématiques multiples, et notamment "les fondamentaux" (l'élue, acteur du Crédit Mutuel, la découverte de la gestion de la Caisse...), "l'élue, acteur" (le mutualisme au quotidien, l'action des Présidents de CA et de CS...), "la vie de la caisse et du groupe", "les marchés et les produits".

- Bilan post assemblée générale : les directeurs des Caisses sont invités à saisir des informations relatives à l'organisation de leur assemblée générale, lorsque celle-ci a eu lieu. Les informations fournies renseignent sur la durée des AG, le coût, le taux de présence...

- Enfin, certaines données proviennent du système d'information du contrôle de gestion, et notamment les données relatives au nombre de sociétaires.

VII.3.1.1 – Le sociétariat, adhésion volontaire

Le taux de clients sociétaires des 11 fédérations est en baisse depuis 2014, mais représente tout de même **76 %** des clients pouvant prétendre au sociétariat (clients particuliers majeurs et personnes morales). 2015 a vu l'arrivée de **285 335 nouveaux sociétaires**, et le départ de **210 728 sociétaires** (données BILMUT – Bilan Mutualiste). Ces sociétaires élisent à leur tour les administrateurs des différents conseils des caisses locales, en assemblée générale.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
GOUV63	Nombre total de sociétaires	4 554 004	4 477 998
GOUV62	Nombre de clients particuliers majeurs et personnes morales	5 972 244	5 897 475
GOUV65	Pourcentage de sociétaires parmi les clients particuliers majeurs et personnes morales	76 %	82 %

Source : Bilan mutualiste 2015.

Accueil des nouveaux sociétaires

Lors de l'entrée en relation avec de nouveaux sociétaires, la différence mutualiste est systématiquement présentée pour 96,99 % des caisses de CM11. Pour mener à bien cette information des nouveaux sociétaires, 91,19 % des Caisses sensibilisent leurs salariés à la différence mutualiste.

Pour accroître le nombre de clients sociétaires dans les Caisses, 60,35 % d'entre elles réalisent des actions spécifiques. Près d'un quart des Caisses (22,17 %) informent leurs nouveaux sociétaires qu'ils seront conviés à une réunion d'information qui leur sera spécialement dédiée. La quasi-totalité des Caisses informent par ailleurs leurs nouveaux sociétaires qu'ils seront conviés à la prochaine Assemblée générale (97,43 %).

VII.3.1.2 – Les conseils – Contrôle démocratique

Composition

Conseil	Femmes	Hommes	Total général
Nombre d'élus au Conseil d'administration	3 678	7 456	11 134
Nombre d'élus au Conseil de surveillance ¹	1 383	3 344	4 727

1. Ne concerne que les Fédérations CMCEE, CMDV, CMIDF, CMM, CMSE et CMSMB.

En 2015, les élections aux assemblées générales des Caisses ont permis à 1 281 nouveaux élus d'intégrer les conseils des Caisses.

En moyenne, la durée d'un mandat est quasiment similaire pour les conseillers (conseils de surveillance) et les administrateurs (conseils d'administration), et tourne aux alentours de **12 ans**.

Source : base de gestion informatique des élus.

Représentativité des élus

Conseil	Femmes	Hommes	Total général
Conseil d'administration	3 678	7 456	11 134
Conseil de surveillance	1 383	3 344	4 727
Total général	5 061	10 800	15 861

L'âge moyen des administrateurs est de **59 ans** (56 ans pour les femmes, 60 ans pour les hommes). Pour les conseillers, l'âge moyen est de **60 ans** (67 ans pour les femmes et 61 ans pour les hommes).

Dans les actions mise en place par les conseils, la féminisation demeure une priorité pour près de la moitié des Caisses (**46,69 %**), qui mènent ainsi des actions pour améliorer la féminisation des administrateurs et conseillers.

Catégories socio-professionnelles des élus	Conseil d'administration	Conseil de surveillance	Total
Agriculteurs exploitants	625	118	743
Artisans-commerçants-chefs d'entreprise	1 305	432	1 737
Cadres professions intellectuelles supérieures	2 729	1 232	3 961
Professions intermédiaires	1 234	575	1 809
Employés	997	377	1 374
Ouvriers	259	151	410
Retraités	3 678	1 699	5 377
Autre personne sans activité professionnelle	307	143	450
Total général	11 134	4 727	15 861

Fonctionnement des conseils

En fonction des réglementations statutaires des fédérations, le nombre de réunions propres à chaque type de conseil peut varier d'une région à l'autre.

Fédération	Réunions CA	Réunions CS	Réunions communes CA/CS
CMA	334	Non concerné	Non concerné
CMC	908	Non concerné	Non concerné
CMCEE	295	1 122	3 847
CMDV	231	176	295
CMIDF	1 275	729	708
CMLACO	1 217	Non concerné	Non concerné
CMM	816	567	231
CMMA	979	Non concerné	Non concerné
CMN	770	Non concerné	Non concerné
CMSE	257	430	536
CMSMB	38	127	347

VII.3.1.3 – L'assemblée générale

2014		
Soc. AG (présents + pouvoirs)	Soc. Fédérations	Taux de participation
251 445	4 430 266	5,68 %

2015		
Soc. AG (présents + pouvoirs)	Soc. Fédérations	Taux de participation
244 760	4 477 946	5,47 %

Le taux de participation des sociétaires est en légère baisse entre 2014 et 2015 [GOUV68].

Coût moyen par personne présente de l'AG en 2014	Coût moyen par personne présente de l'AG en 2015	Evolution
42,9	44,91	4,48 %

Le coût moyen par personne présente des AG 2015 est en augmentation entre 2014 et 2015 [GOUV71].

Source : bilan post AG réalisé début 2016 sur les AG 2015.

VII.3.1.4 – Education et formation

Développement du sociétariat

Lors de l'entrée en relation, la différence mutualiste est-elle présentée aux nouveaux clients?	Oui pour 1 321 Caisses (97,56 %)
Des documents sont-ils remis?	Oui pour 785 Caisses (57,97 %)
Avez-vous organisé une réunion à l'intention des nouveaux clients?	Oui pour 302 Caisses (22,30 %)
Leur avez-vous dit qu'ils seront invités à l'AG?	Oui pour 1 327 Caisses (98,00 %)
Le CA valide-t-il nominativement les nouvelles adhésions de sociétaires?	Oui pour 1 013 Caisses (74,82 %)

VII.3.1.5 – Inter-coopération

Vie associative

Associations présentes sur le secteur des Caisses de Crédit Mutuel	Associations clientes des Caisses de Crédit Mutuel	Parts de marché	Budget moyen annuel par Caisse de soutien aux associations (aide, partenariat, sponsoring...)
536 135	255 347	47,63 %	7 594,13 euros

VII.3.1.6 – Engagement envers la communauté

Entraide, solidarité

304 caisses ont mis en place un dispositif spécifique de soutien aux sociétaires en difficulté ou en situation fragile. En 2015, ce sont ainsi **2 035 dossiers** qui ont été examinés.

VII.3.1.7 – Idées et propositions pour promouvoir et faire connaître le mutualisme

Parmi les propositions mises en place par les Caisses de CM11 pour promouvoir et faire connaître le mutualisme, on peut notamment retenir :

- La mise en avant des différences par rapport aux autres banques via la formation des salariés et des élus sur ce sujet.
- La présentation du mutualisme à chaque entrée en relation avec les nouveaux clients.
- La mise en place d'une synergie élus/collaborateurs : participation des salariés au conseil, participation des élus aux réunions du personnel, réunion annuelle commune...
- L'utilisation du "parrainage" et de la "recommandation"
- La représentation du Crédit Mutuel lors des AG des associations (élus et/ou salariés)

VII.3.2 – Informations sociétales

VII.3.2.1 – Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe CM11

En matière d'emploi, de développement régional et sur les populations riveraines ou locales

L'activité du Groupe CM11 est prioritairement tournée vers les services rendus aux clients et sociétaires du Groupe (particuliers, professionnels...), et par conséquent au développement des entreprises des territoires couverts par les réseaux des caisses de crédit mutuel, des agences CIC, et des réseaux spécialisés des différents métiers du Groupe. De par sa double nature mutualiste et bancaire, le Groupe CM11 cumule des aides et soutiens solidaires avec une activité de financement des clients professionnels.

Le renforcement du maillage territorial des implantations des différents guichets bancaires du Groupe au fil des années a permis une présence diversifiée et forte dans l'ensemble de nos régions. Le Groupe CM11 propose ainsi ses produits et services aussi bien en France qu'à l'étranger.

En complément de l'offre "classique" des banques du groupe, le Groupe CM11 propose ainsi des offres de microcrédits personnels et professionnels aux clients qui souhaitent une première aide pour se développer. Ces microcrédits au sens légal sont complétés par des crédits classiques d'investissement et de montant inférieur à 3 000 EUR, qui proposent cette même logique de soutien au développement et à la croissance des activités.

En matière d'aide à l'emploi, les enseignes du groupe interviennent à plusieurs niveaux :

- directement via les associations et fondations créées par les Fédérations régionales [SOT48] - notamment sous la dénomination "Cré-avenir" - qui interviennent avec des outils de financement (prêts d'honneur, avances remboursables, subventions ou cautionnement) et avec la mise à disposition de moyens humains pour aider les créateurs-repreneurs. Les critères de financement peuvent varier selon les organisations régionales, mais l'ancrage local et la réactivité restent les dénominateurs communs ;
- en partenariat avec les réseaux reconnus d'accompagnement : France initiative, France active, ADIE. Ces réseaux visent à créer et consolider des emplois en priorité pour ceux qui en sont exclus – demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées... et interviennent en fonction des montants de prêt, du montant global du projet et des capacités financières du créateur ;
- en leur facilitant l'accès au crédit et en leur apportant un soutien technique et financier.

Le groupe accompagne un grand nombre de structures d'insertion agissant contre la précarité : Associations d'insertion (AI), PFIL (Plateforme d'initiative locale), régies de quartier... et travaille notamment avec de nombreux ESAT et CAT pour développer l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés [SOT45].

Enfin, deux sociétés du Groupe CM11, CM-CIC Asset Management (société de gestion d'actifs du Crédit Mutuel et du CIC) et CM CIC Epargne Salariale (société spécialisée du Groupe Crédit Mutuel-CIC dans la gestion de l'épargne salariale) proposent aux entreprises et aux clients des réseaux Crédit Mutuel et CIC des fonds de placements ISR (Investissement Socialement Responsable) qui visent à concilier performance économique et impact social et environnemental, en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité.

Le Groupe CM11 a également un impact direct sur le milieu associatif local. En effet, le Crédit Mutuel est traditionnellement très impliqué dans la vie locale et associative de ses territoires. Sur la totalité des caisses de Crédit Mutuel qui ont saisi leur bilan mutualiste pour 2015, près d'un tiers ont une commission vie associative dans leurs conseils. Sur l'ensemble des caisses, plus de 80 % soutiennent régulièrement des manifestations des associations clientes. Les partenariats sont de nature multiple : soutien financier ou matériel, présence des salariés et/ou élus sur les lieux des manifestations...

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOT01	Nombre de points de vente du Groupe CM11	4 106	4 539
SOT26 ¹	Nombre de crédits de proximité (< 3,000 euros) accordés	267 612	NC
SOT27 ¹	Montant des crédits de proximité (< 3,000 euros) accordés	167 000 K€	NC
SOT28	Encours ISR au 31/12	5 589 786 K€	NC
SOT31	Fonds commun de placement France Emploi - encours	3 863,6 K€	NC
SOT32	Fonds commun de placement France Emploi - dont reversé aux associations	3,6 K€	NC
SOT33	Encours hors Capitalisation des livrets d'épargne pour les autres	2 7078 K€	NC
SOT33LFINANSOL	Encours sur produits bénéficiant du label FINANSOL	3 863,6 K€	NC
SOT35	Montant reversé aux associations venant des produits solidaires	172,4 K€	NC
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	300 720,6 K€	NC
SOT37LCIES	Encours épargne salariale solidaire bénéficiant du label CIES	249 675 K€	NC
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring	30,0 M€	NC
SOT71 ¹	Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	605,8 M€	558,1 M€
SOT87	Encours investis en intégrant des critères de sélection ESG	41 274,5 M€	NC

1. Données réseaux Crédit Mutuel uniquement.

VII.3.2.2 – Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe CM11

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les parties prenantes pour le Groupe CM11 sont de natures multiples : clients, fournisseurs, salariés, administrateurs... Le détail des relations avec ces personnes sera détaillé tout au long du présent rapport [ENV02].

En ce qui concerne les relations avec les parties prenantes dans le cadre des relations achats – fournisseurs notamment, celles-ci sont principalement réalisées par les filiales logistiques et techniques du Groupe CM11 : CM-CIC Services (CCS) et Euro Information (E-I).

Techniquement, les partenaires sont tous saisis dans un applicatif interne, qui permet une fiabilisation des relations avec ces fournisseurs externes au Groupe. La gestion des contrats avec ces derniers en est ainsi facilitée (tous les documents sont numérisés, classés et identifiés), un suivi des factures permet de respecter les échéances, et à terme cet applicatif sera en lien avec d'autres applications de gestion des achats et des commandes. Le processus global s'en retrouve ainsi fiabilisé et contrôlé.

Pour Euro-Information, la qualité des relations est une priorité pour la démarche qualité. Le processus fournisseurs est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseur. Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes "achats" demandent aux fournisseurs de fournir les documents permettant d'attester une démarche RSE et de permettre de la connaître. Pour 2015, EI possède les politiques RSE de 85 % de ces fournisseurs avec une réactualisation cette année de 50 %.

Actions de partenariat ou de mécénat

Les actions de partenariat et de mécénat sont une partie intégrante de l'activité des entités du Groupe CM11. Celles-ci sont principalement de l'ordre du soutien financier et matériel, et se retrouvent au niveau des caisses et agences, des Fédérations, des filiales...

Un budget global de 30 millions d'euros a été alloué en 2015 pour des actions de partenariat, mécénat et sponsoring. Les actions et les partenaires sont variés :

- **établissements d'enseignement, universités, écoles** : journée d'informations sur les métiers de la banque auprès d'apprentis, intervention dans établissements, accueil de stagiaires, subvention taxe d'apprentissage, participation à des jurys de sélection...
- **associations d'insertion** : travail avec ESAT (établissement et service d'aide par le travail), financement de projets via ADIE notamment, soutien des PFIL (Plateforme d'initiative locale), fondations solidaires des Fédérations CM11...
- **Cofidis** sponsorise depuis 1996 une équipe cycliste. L'enseigne a choisi le cyclisme, sport populaire, qui véhicule des valeurs de courage, de dépassement de soi et d'esprit d'équipe. Grâce à cet investissement, en quelques années, la marque Cofidis s'est faite connaître du grand public et bénéficie désormais d'une forte notoriété. Cet investissement non négligeable en terme de partenariat représente près d'un tiers du budget total mécénat et sponsoring du Groupe CM11.
- **mais également associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs...**

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOT40	Nombre d'OBNL clients (associations, syndicats, comités d'entreprises)	350 078 ¹	244 508 ²
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring	30,0 M€	NC

1. Données réseaux Crédit Mutuel, BECM et CIC.

2. Données réseaux Crédit Mutuel.

VII.3.2.3 – Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat et de sous-traitance des enjeux sociaux et environnementaux

Les entités techniques et logistiques du Groupe CM11 ont une approche rationalisée et orientée "Développement durable" dans leurs relations avec les fournisseurs [SOT81].

Le Pôle Presse du Groupe CM11 a mis en place un cahier des charges pour l'achat de papier, d'encre et des plaques qui constituent les matières premières indispensables à la production d'un journal. Les fournisseurs de papier ont ainsi l'obligation de justifier d'au moins un label ou norme environnementale (certification PEFC, FSC, Ecolabel).

Pour le parc des machines et ordinateurs gérés par le Pôle technologique (Euro-Information), l'étude des nouvelles versions de matériels (PC, imprimantes, scanners, copieurs) intègre depuis 2013 une approche RSE de consommation énergétique. A noter que les nouvelles générations de matériels n'ont aucune consommation énergétique en veille et éteint, ce qui n'était pas le cas jusque 2013. Un atelier de réparation est également en place pour être réparés et/ou reconditionnés.

VII.3.2.4 – Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption [SOT79]

Tout comme en 2014, outre les différents codes et chartes mis en œuvre au sein des entreprises du groupe, un dispositif efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT) conforme aux exigences réglementaires a été mis en place. Il décline des principes généraux par ligne de métiers sous forme de procédures détaillées, de modules d'autoformation. Il s'appuie notamment sur les correspondants LAB/FT au sein de chaque entité en France comme à l'étranger. L'application des contrôles (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la couverture des risques et de la bonne cohérence des procédures mises en place [SOT79].

Le Groupe CM11 ne dispose pas d'implantation dans les États ou territoires dits "non coopératifs", dont la liste est régulièrement publiée par le gouvernement français. Les opérations susceptibles d'être réalisées par les clients vers des pays, dont le Groupe d'action financière internationale (GAFI) souligne les insuffisances, font par ailleurs l'objet de mesures de vigilance renforcée. Les résultats de l'application du dispositif sont présentés régulièrement aux comités de contrôle permanent, aux comités d'audit et aux conseils d'administration des fédérations.

Le Crédit Mutuel est présent en Allemagne, Belgique, Espagne, au Luxembourg, à Monaco, au Portugal, en Suisse et dans plusieurs pays d'Europe de l'Est au travers de ses filiales notamment dans des activités de banque de détail. Cette présence est connue de tous et mentionnée en bonne place dans les outils de communication du groupe (rapports annuels et sites Internet). Les pays concernés sont nos voisins directs et le Crédit Mutuel, du fait de son organisation et de son histoire, entretient avec eux des liens naturels depuis de nombreuses années. Afin de remplir l'objectif de transparence internationale qu'il s'est fixé, le groupe s'est organisé pour que toutes les activités respectent les règles fiscales et de conformité.

Le Groupe CM11 a également mis en place des moyens de sécurité renforcés pour les opérations des clients sur internet. Par ailleurs, Euro Information (E-I), filiale informatique du Groupe CM11 possède des équipes dédiées dont le métier consiste à mettre à jour en permanence les logiciels, les patches de sécurité,... et mène une veille permanente contre les pratiques délinquantes en matière de services bancaires à distance. Le niveau de sécurité est régulièrement audité par des auditeurs externes. E-I a développé un module spécifique, la "Barre de confiance CM" qui s'installe dans les navigateurs Internet et sécurise la navigation : dès qu'il détecte un site de phishing, le module bloque la page et suggère au client d'en sortir immédiatement. Enfin, une adresse mail spécifique, permet à toute personne qui pense avoir identifié un site frauduleux de contacter Euro Information.

Les membres du Groupe CM11 ainsi que des filiales mettent en œuvre un même Code d'Éthique et de Déontologie et en font annuellement un bilan d'application permettant de vérifier le respect des 8 règles de bonne conduite qui s'appliquent à tous, élus et salariés selon les responsabilités exercées. Il est fondé sur le respect des principes généraux suivants : servir au mieux les intérêts des sociétaires-clients, observer strictement les règles de confidentialité.

Avec un taux de réponse proche de 100% et un taux de respect supérieur à 95%, la démarche est désormais pleinement implantée dans le groupe. Cette année, un focus particulier a été réalisé sur la formation, aussi bien des administrateurs que des salariés.

Le Code d'Éthique et de Déontologie est public, et disponible sur les sites du groupe. Son préambule rappelle que le Crédit Mutuel s'engage à :

- favoriser la participation des sociétaires à l'activité et la vie statutaire de leur Caisse locale
- construire avec ses sociétaires et clients des relations fortes et durables fondées sur la confiance réciproque, la transparence et le respect des engagements mutuels
- être à leur écoute, les conseiller, les aider dans leurs projets et leurs difficultés
- leur proposer des produits et services de qualité
- contribuer au développement local et à l'emploi, en encourageant l'épargne et en la mettant au service de l'économie locale et régionale [SOT59]
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie, à la solution des problèmes de société et au développement durable.

Par ailleurs, les collaborateurs qui occupent des fonctions sensibles sont soumis à des règles professionnelles renforcées plus strictes encadrant et limitant notamment leurs opérations personnelles. Au Crédit Mutuel et au CIC, la bonne application des règles du code de déontologie, fait l'objet d'un bilan annuel dans chaque caisse et agence, dans le cadre des tâches de contrôle interne.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

En conformité avec les obligations réglementaires, des travaux sont en cours dans tous les bâtiments du groupe accueillant du public pour la mise aux normes pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH) [SOT80].

Plus proche des activités du Groupe, de nombreuses actions sont mises en place pour détecter, prévenir et accompagner les situations des personnes fragilisées (interdits bancaires, victimes de la crise, surendettement, etc.). L'offre FACIL'ACCES est ainsi de nature à limiter les frais en cas d'incidents pour les clients en situation de fragilité financière, conformément à la réglementation.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Le Groupe CM11 n'a pas d'autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme, notamment parce qu'il n'est pas implanté de manière significative dans des pays jugés à risque.

VII.3.3 – Informations sociales

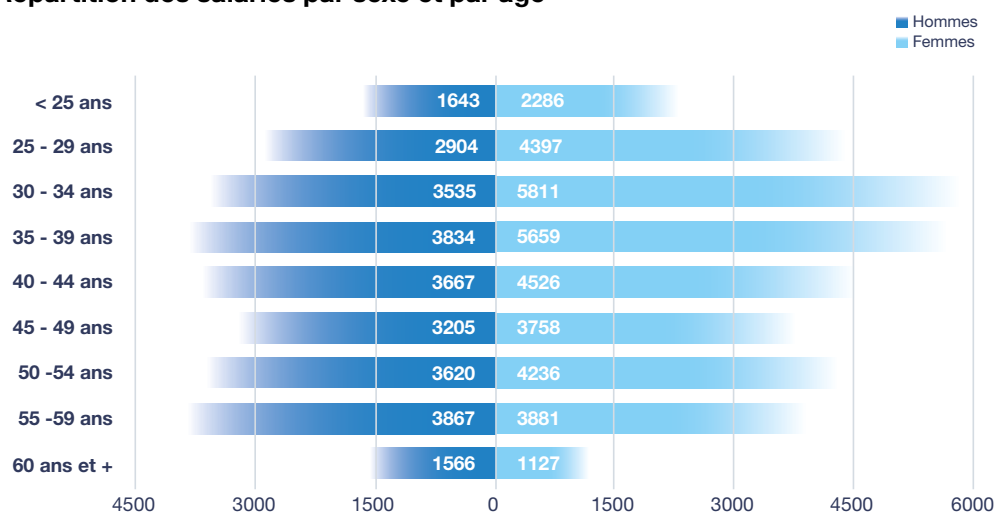
VII.3.3.1 – Emploi

Effectif total

Le Groupe CM11 emploie 65 175 salariés à fin 2015, chiffre relativement stable par rapport à 2014.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOC01_bis	Effectif (Personnes physiques)	65 175	65 886

Répartition des salariés par sexe et par âge¹



1. Données disponibles pour 97,4 % des effectifs totaux du Groupe CM11. Correspond aux indicateurs SOC01-F201 ; SOC01-F202 ; SOC01-F203 ; SOC01-F204 ; SOC01-F205 ; SOC01-H211 ; SOC01-H212 ; SOC01-H213 ; SOC01-H214 ; SOC01-H215 ; SOC07 ; SOC88 ; SOC89 ; SOC90 ; SOC91 ; SOC92 ; SOC93 ; SOC94 ; SOC95 ; SOC96 ; SOC97 ; SOC98.

Répartition des salariés par zone géographique

Le Groupe CM11 est présent principalement en France métropolitaine, 54 661 salariés travaillant sur le territoire français et 9 750 à l'étranger (données disponibles pour 98,8 % des effectifs totaux du Groupe CM11). [SOC01-F205] – [SOC01-H215].

Embauches

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	13 938	14 420
SOC15	Embauches femmes	7 952	7 498
SOC16	Embauches en CDI	4 402	3 553

Licenciements

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	3 612	3 559
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation pour licenciement	719	411

Rémunérations et leurs évolutions

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOC73	Masse salariale brute non chargée	2 600,3 millions d'euros	2 190,7 millions d'euros
SOC107	Rémunération annuelle totale brute des CDI	2 527,0 millions d'euros	2 536,5 millions d'euros

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOC108	Rémunération annuelle totale brute des CDI non cadres	1 071,6 millions d'euros	1 302,7 millions d'euros
SOC109	Rémunération annuelle totale brute des CDI cadres	1 455,4 millions d'euros	1 233,9 millions d'euros
SOC80	Montant global des charges sociales versées	1 470,1 millions d'euros	1 573,2 millions d'euros

VII.3.3.2 – Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015 ¹	Données fin 2014
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein (CDI, CDD, y compris congé parental à temps plein)	49 969	51 523
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel (CDI, CDD et cadres à forfait jour réduit)	6 855	8 945

1. Ces données correspondent au périmètre Groupe CM11, hors filiales étrangères du CIC, hors filiales étrangères des ACM et hors Targobank Allemagne.

Absentéisme

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOC38	Nombre total de jours d'absence	677 418 ¹	755 799
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	475 068	450 984
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	17 537	20 135
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	184 813	182 643

1. La donnée 2015 ne tient compte que des jours d'absence pour maladie, accident et congé parental.

VII.3.3.3 – Relations sociales

Organisation du dialogue social, procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0	0
SOC78	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	1 172	NC
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT)	1 016	NC

Bilan des accords collectifs

En 2015, plusieurs accords de groupe (entreprises signataires de la convention collective commune du Crédit Mutuel) et de branche (sous l'égide de la confédération) ont été signés.

Au niveau des accords Groupe, les accords concernant la participation et l'intéressement ont été signés en juin 2015. Un accord a été également signé suite à la loi du 9 mai 2014, instaurant le don de jours de repos à un parent d'enfant gravement malade. L'accord a été signé le 28 janvier 2015.

Au niveau des accords de branche, une modification d'un accord existant a été réalisée le 22 septembre 2015, relatif à la valorisation de la formation tout au long de la vie professionnelle dans la branche du Crédit Mutuel. Le 22 septembre a enfin été signé un accord sur les salaires au sein de la branche Crédit Mutuel.

Des accords ont été également signés dans les différentes entités du groupe CM11, soit pour adapter une réglementation au niveau local, soit pour adapter un accord branche ou groupe sur l'entité concernée, soit directement sur des conventions propres à cette entité. C'est notamment le cas pour plusieurs déclinaisons de l'accord groupe sur l'égalité hommes/femmes, décliné ensuite dans toutes les filiales du groupe.

VII.3.3.4 – Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail

Des actions de prévention et de suivi au niveau de la santé et de la sécurité des collaborateurs sont menées dans les différentes entités du Groupe CM11.

Par accord du 31 mai 2010, les partenaires sociaux ont décidé d'analyser le thème du stress dans le cadre d'une approche collective et en procédant préalablement à des études, ayant pour objectif d'aboutir à une connaissance précise et scientifique des sources de stress. C'est ainsi que les partenaires sociaux ont décidé de mettre en place un groupe de travail composé d'intervenants extérieurs et de collaborateurs du Groupe CM CIC afin d'entreprendre une démarche de prévention durable.

Sont notamment concernées par cet accord les thématiques du stress au travail, de la violence au travail, de l'environnement de travail et des équipements, des outils d'informations des collaborateurs, de l'utilisation de la messagerie...

Pour les entreprises concernées, une mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et de la grille d'analyse de la pénibilité est effectuée annuellement. Pour prévenir certains risques spécifiques à l'activité : attaque à main armée, agression physique, incivilités, la mise à jour et le rappel des consignes de sécurité sont réalisés régulièrement.

Concernant les incivilités émanant de la clientèle, les collaborateurs disposent d'un applicatif informatique permettant de recenser les incivilités et contenant des recommandations concernant les mesures à prendre vis-à-vis des salariés concernés. Des formations à la gestion des incivilités sont déployées notamment pour les collaborateurs à l'accueil dans les agences. Ces collaborateurs doivent avoir suivis au préalable un module d'autoformation sur le sujet.

L'environnement du poste et de l'espace de travail est amélioré par l'équipement de mobilier ergonomique, par la prise en compte de l'orientation par rapport aux équipements et à la lumière.

En 2014, une Charte du Management groupe a été définie. Elle a pour objet de contribuer à la qualité de vie au travail en promouvant les valeurs managériales du groupe. Des fiches management ont été mises à la disposition des managers. Chacune de ces fiches traite de manière synthétique une situation managériale particulière, met en avant des pratiques recommandées et propose des pistes d'actions. L'ensemble des documents sont disponibles sur l'intranet et accessible à tous.

Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

En mai 2015, une charte a été mise en place, relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence au sein du Groupe CM11. Ces objectifs sont multiples :

- Améliorer la sensibilisation, la compréhension et la prise de conscience de l'ensemble des collaborateurs afin de prévenir, réduire et supprimer les phénomènes de harcèlement et de violence au travail, notamment les incivilités.
- Protéger la santé mentale et physique de chaque collaborateur.
- Maintenir un climat de travail exempt de toute forme de violence et d'harcèlement et assurer le respect de la dignité des personnes.
- Garantir à toute personne le droit d'être traitée en toute équité.
- Donner à tous les salariés qui estiment être victimes de harcèlement ou de violence une procédure leur assurant que leur plainte sera traitée avec la plus grande impartialité et confidentialité.

La charte pose des principes, détermine des lignes d'action et définit une procédure spécifique. Son respect est par conséquent impératif. Elle s'ajoute aux garanties définies par les lois et règlements, sans s'y substituer.

Accidents de travail et maladies professionnelles

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	422	435

Maladies professionnelles

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOC43	Nombre de maladies professionnelles	19	21

VII.3.3.5 – Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Un plan pluriannuel de formation a été mis en place, sur la période 2014-2016, essentiellement destiné aux salariés des Caisses (mais pas uniquement). Il répond à plusieurs objectifs et contraintes :

- volonté de poursuivre le développement, en suivant l'évolution des comportements et des technologies,
- respecter l'exigence d'une qualité du service en s'inscrivant dans la durée,
- avoir le souci constant de la maîtrise des risques et des frais généraux,
- nécessité d'adaptation aux évolutions,
- affirmation de l'identité du Groupe.

Le plan de formation se structure et s'organise autour de trois types de réponse :

- **Les actions stratégiques**, dont la finalité est de répondre à des besoins collectifs de formation liés à la stratégie de développement de l'entreprise, des contraintes externes à l'entreprise (réglementation).
- **Les parcours métiers**, permettant d'accompagner les collaborateurs dans leur évolution professionnelle.
- **Les actions individuelles** qui répondent aux besoins individuels des salariés, hors évolution vers un nouveau métier.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation)	109,1 M€	102,3 M€
SOC47	Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation	4,18 %	4,52 %
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	46 612	40 462
SOC49	Pourcentage de salariés formés	72,37 %	NC

Nombre d'heures de formation

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	1 625 368	1 631 444

VII.3.3.6 – Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes

Un accord de branche a été signé en 2014, relatif à l'égalité professionnelle. Par rapport à la version initiale du 21 mars 2007, l'accord du 9 décembre 2014 a été amélioré et actualisé sur plusieurs points en fonction de l'évolution de la législation et des pratiques des Fédérations de Crédit Mutuel. Il est désormais assorti d'indicateurs annuels comparatifs Femme/Homme relatifs à l'emploi, à la rémunération et à la formation permettant ainsi de mesurer les évolutions et les écarts éventuels entre les femmes et les hommes sur ces différentes données.

Des déclinaisons de cet accord ont été également signées dans les différentes entités du Groupe.

Mesures prises en faveur de l'emploi

Il n'y a pas eu de nouveaux accords groupe ou de branche en 2015. Plusieurs accords sont cependant toujours en cours :

- accord de branche du 15/12/2009, relatif à l'emploi des seniors dans la branche Crédit Mutuel
- accord de branche du 14/01/2009 sur l'emploi et l'insertion des personnes handicapées dans la branche Crédit Mutuel

En dehors de ces accords, il est à noter la quasi stabilité des chiffres des effectifs au sein des entités du groupe, démontrant de façon arithmétique que l'emploi est préservé.

Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Outre l'accord cité ci-dessus relatif à l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, des mesures sont prises de façon plus générales sur l'adaptation des locaux du Groupe pour l'accueil (salariés ou clients) des personnes handicapées. De façon générale, les postes sont adaptés lorsque le handicap le nécessite, et les locaux sont mis aux normes conformément à la législation.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	530	835
SOC71	Pourcentage de travailleurs handicapés dans l'effectif total	0,82%	NC

Politique de lutte contre les discriminations

L'essentiel des actions et politiques de lutte contre les discriminations se situent au niveau des signatures des accords cités précédemment.

VII.3.3.7 – Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail datent de 2003 (dernière version). Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail a identifié huit conventions comme fondamentales pour les droits humains au travail, quel que soit le niveau de développement de chaque Etat Membre. Ces droits sont une condition nécessaire à tous les autres; ils procurent une plate-forme à partir de laquelle les travailleurs peuvent s'efforcer d'améliorer leurs conditions de travail individuelles et collectives.

La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en juin 1998, souligne ce jeu de principes fondamentaux du travail acceptés par la communauté internationale. La Déclaration recouvre quatre aspects principaux pour l'établissement d'un "plancher" social dans le monde du travail :

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;
- L'élimination de toute forme de travail forcé et obligatoire;
- L'abolition effective du travail des enfants;
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Selon l'OIT, tous les travailleurs et tous les employeurs ont le droit de constituer des organisations de leur choix pour défendre et promouvoir leurs intérêts professionnels, de même qu'ils ont le droit de s'affilier librement à de telles organisations. Ce droit fondamental est indissociable de la liberté d'expression et il est le fondement d'une représentation démocratique et d'une bonne gouvernance. Chacun doit pouvoir exercer son droit d'influer sur les questions qui ont des répercussions directes sur son travail: sa voix doit être entendue et prise en compte.

Le Groupe CM11 respecte cette liberté, et réalise ainsi très régulièrement, et dès que cela est nécessaire, des procédures de consultation et d'information des représentants du personnel dans toutes les entités du Groupe.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0	0
SOC78	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	1 172	NC
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT)	1 016	NC

Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

En matière d'emploi et de profession, le Groupe Crédit Mutuel respecte la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Plusieurs accords ont ainsi été signés dans le Groupe. En 2015, un accord d'entreprise a été validé, stipulant notamment "qu'aucune mesure ne peut être prise en considération du sexe en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, d'embauche ou de mutation", et que "les décisions doivent être prises sur la base de critères objectifs".

Concernant l'emploi et l'insertion des personnes handicapées dans la branche Crédit Mutuel, un accord de branche signé le 14 janvier 2009 s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation sociale en faveur des personnes handicapées, issue de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cet accord précise entre autres que "le recrutement de toute personne en situation de handicap doit s'inscrire dans la politique de l'emploi au sein de la branche Crédit Mutuel. A ce titre, les personnes en situation de handicap peuvent être embauchées sur tous types d'emplois et/ou de niveaux de fonction compatible avec leurs aptitudes et compétences professionnelles, le cas échéant avec l'aménagement nécessaire à une insertion réussie (environnement, organisation du travail, horaires de travail...)"

Elimination du travail forcé ou obligatoire

L'OIT précise la définition du travail forcé : "par travail forcé, il faut entendre tout travail imposé par l'Etat ou un particulier sous la menace (privation de nourriture, confiscation des terres, non versement des salaires, violences physiques, sévices sexuels, emprisonnement, etc.)".

Le groupe Crédit Mutuel, dans sa convention collective commune, précise en cohérence avec ce texte la notion de préavis réciproque, relative à la possibilité offerte à tous les salariés de pouvoir légalement démissionner. Dans tous les pays dans lesquels le Groupe CM11 est présent, il s'engage ainsi à respecter les conventions de l'OIT.

Abolition effective du travail des enfants

Le Groupe Crédit Mutuel respecte les conventions de l'OIT et la réglementation française relatives à l'abolition du travail des enfants. L'OIT indique en effet que "pour l'abolition effective du travail des enfants, les gouvernements doivent fixer et faire respecter un âge minimum d'admission à l'emploi ou des âges minima pour les différents types d'activité. Dans certaines limites, ces âges peuvent varier suivant la situation économique et sociale du pays. En tout cas, l'âge minimum général d'admission à l'emploi ne devrait pas être inférieur à l'âge d'achèvement de la scolarité obligatoire et ne jamais être fixé au-dessous de 15 ans. Les pays en développement peuvent toutefois faire certaines exceptions à ce principe, et un âge minimum de 14 ans peut être appliqué lorsque l'économie et le système éducatif sont insuffisamment développés".

VII.3.4 – Informations environnementales

VII.3.4.1 – Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

De façon générale, l'activité tertiaire du Groupe CM11 n'est pas extrêmement polluante. L'essentiel des données et critères environnementaux provient des matières premières (papier essentiellement), ainsi que les consommations énergétiques. Afin de réduire l'empreinte environnementale du Groupe, des actions sont mises en place sur ces sujets :

- Développement des solutions de visio-conférences pour éviter les trajets inutiles ;
- Paramétrage des imprimantes en recto-verso automatique ;
- Démarrage des formations e-learning en ligne et des classes en réseaux.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
ENV32	Nombre de Visio-conférences	44 242	50 855
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE (ETP)	20,28	22

Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Il n'existe pas actuellement de démarche Groupe de certification en matière d'environnement. En 2015 ont été réalisés des audits énergétiques, conformément à la législation, dans la majorité des bâtiments du Groupe. Suite à ces audits, des projets de certification sont en cours pour évaluer, analyser et mettre en place de façon fiable des solutions de maîtrise des consommations énergétiques. Cette démarche devrait être mise en place en 2017 / 2018.

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

CM-CIC Services, filiale du Groupe spécialisée notamment dans la gestion du parc immobilier, prévoit une information et une sensibilisation des salariés courant 2016. Parallèlement, plusieurs entités du Groupe ont réalisé une sensibilisation de leurs salariés aux éco-gestes durant la semaine du développement durable.

VII.3.4.2 – Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le papier consommé est recyclé via des sociétés de prestataires externes au groupe. Cette tendance tend à se développer dans toutes les entités du groupe CM11.

Des mesures plus locales sont également mises en place, comme le tri des déchets (plusieurs poubelles mises à disposition pour le papier et les autres déchets). Les cartouches de toner sont également recyclées après usage.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet)	5 408,8 tonnes	3 734 tonnes
ENV16	Nombre de cartouches de toner usagées recyclées après usage	58 656	50 869

VII.3.4.3 – Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
ENV04	Consommation d'eau (m ³)	552 550	667 294

Consommation de matières premières

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
ENV09	Consommation totale de papier	11 116 tonnes	NC
ENV15R	Total papier recycle acheté	569 tonnes	NC

Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Des mesures sont prises essentiellement sur les aspects consommation énergétiques (voir ci-dessus). Concernant l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des matières premières (papier principalement), il s'agit essentiellement de la mise en place des impressions recto verso au niveau des imprimantes du groupe.

Consommation d'énergie

Les équipes logistiques de CCS sont en contact avec les principaux producteurs et fournisseurs d'énergie nationaux. Le but est de rationaliser l'aspect administratif (gestion des contrats, des paiements...) et fiabiliser ainsi le processus de consommation énergétique.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
ENV05	Consommation totale d'énergie	507 299 MWh	456 262 MWh

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Dans le cadre de la réglementation RT2012, les projets de construction gérés par CCS font l'objet d'une analyse en s'appuyant sur des bureaux d'études spécialisés.

Le nouveau siège du CMLACO en cours de construction est certifié BBC et HQE, le projet de rénovation du siège du CMC à Orléans est également certifié BBC et HQE.

Dans le cadre de l'analyse des préconisations au titre des audits énergétiques réalisés, une démarche devrait être mise en œuvre pour prendre en compte ces aspects et ainsi fixer un programme avec objectifs, mesures des résultats en relation avec les normes.

Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables

Au niveau Groupe, il n'est pas prévu de mesure pour améliorer le recours aux énergies renouvelables.

VII.3.4.4 – Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

En 2015, et conformément à la réglementation, des audits énergétiques ont été réalisés dans les bâtiments du Groupe CM11. Les entités du groupe qui en ont l'obligation ont ainsi réalisé et déclaré leur BEGES (Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre) en 2015, sur les données 2014 (les Banques CIC, Cofidis, les Fédérations CM11). Des analyses sont en cours, pour apporter des solutions afin de réduire les rejets de gaz à effet de serre. Il s'agira principalement de travaux à mener, plus ou moins conséquents, qui aboutiraient à terme à une baisse des rejets.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2015	Données fin 2014
ENV30	Emissions fugitives de gaz frigorigènes	1 599,91 kilogrammes	NC

Adaptation aux conséquences du changement climatique

En qualité de société de services, les activités polluantes des entreprises du groupe CM11 ont des impacts environnementaux limités. Néanmoins, des axes de progrès liés à son propre fonctionnement ont été identifiés. Les initiatives sont nombreuses et des axes d'améliorations ont été objectivés en tenant compte de la nature de notre activité (réduction de la consommation de papier accélérée par une dématérialisation de nombreux documents, recyclage des consommables bureautiques, meilleure maîtrise des déplacements et de la consommation d'énergie au niveau : éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

Compte tenu de son activité, les actions du groupe portent principalement sur l'eau et le papier. La première démarche a consisté à définir les périmètres, à identifier les fournisseurs et fiabiliser la collecte de données. Les objectifs d'économie de ressources naturelles passent nécessairement par une connaissance fine des consommations.

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel fait preuve d'incitations en matière environnementale au niveau local et régional pour s'adapter aux conséquences du changement climatique. Il a su développer des produits spécifiques : en dehors des éco-prêts à taux zéro, sont proposés des crédits économie d'énergie à court et long terme. Il participe activement à l'émergence de nouvelles formes de logement, regroupées sous l'appellation "habitat participatif", qui pourrait constituer une troisième voie entre habitat individuel et collectif.

Le groupe soutient par ailleurs le développement des énergies renouvelables et alternatives, et a financé en 2014 plusieurs investissements (notamment un parc éolien à Arbois-Poligny et plusieurs stations de méthanisation pour CMCEE, ainsi que des chantiers d'installations photovoltaïques pour CMA) [SOT60].

Les constructions et rénovation en cours des bâtiments du Crédit Mutuel sont pour la plupart HQE (Paris, Valence...) ou visent l'excellence BBC (Nantes, Orléans...) [ENV40]. Quand cela est possible le raccordement aux réseaux de chaleur collectifs est privilégié (Nantes, Strasbourg...).

Enfin, sans présenter de vulnérabilité particulière aux aléas du changement climatique, le groupe a commencé à déployer une expertise en matière de maîtrise des consommations énergétiques. Une réflexion et des études au niveau de CM-CIC Services Immobilier (qui gère une grande partie du parc immobilier du groupe) ont déjà été initiées sur l'application de la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable (loi DDADUE) instaurant l'obligation d'un premier audit énergétique ou d'une mise en conformité avec la norme ISO 5000-1 pour les grandes entreprises avant le 5 décembre 2015. Des discussions sur la bonne application des dispositifs prévus par les décrets de novembre 2014 (audit énergétique) dans les groupes coopératifs ont été engagées avec les pouvoirs publics.

VII.4 – Tableau de concordance

I. Informations sociales		
I.a)	Emploi	
I.a) 1.1	Effectif total	SOC01_bis
I.a) 1.2	Répartition des salariés par sexe	SOC01-F201 ; SOC01-F202 ; SOC01-F203 ; SOC01-F204 ; SOC01-F205 ; SOC01-H211 ; SOC01-H212 ; SOC01-H213 ; SOC01-H214 ; SOC01-H215 ; SOC07
I.a) 1.3	Répartition des salariés par âge	SOC88 ; SOC89 ; SOC90 ; SOC91 ; SOC92 ; SOC93 ; SOC94 ; SOC95 ; SOC96 ; SOC97 ; SOC98 ; SOC99 ; SOC100 ; SOC101 ; SOC102 ; SOC103 ; SOC104 ; SOC105
I.a) 1.4	Répartition des salariés par zone géographique	SOC01-F205 ; SOC01-H215 ; SOC02
I.a) 2.1	Embauches	SOC13 ; SOC15 ; SOC16
I.a) 2.2	Licenciements	SOC19 ; SOC20
I.a) 3.1	Rémunérations	SOC73 ; SOC107 ; SOC108 ; SOC109 ; SOC80

I. Informations sociales		
I.a) 3.2	Evolution des rémunérations	SOC73 ; SOC107 ; SOC108 ; SOC109 ; SOC80
I.b)	Organisation du travail	
I.b) 1	Organisation du temps de travail	SOC01-F201 ; SOC01-F202 ; SOC01-F203 ; SOC01-F204 ; SOC01-H211 ; SOC01-H212 ; SOC01-H213 ; SOC01-H214 ; SOC08 ; SOC29 ; SOC30
I.b) 2	Absentéisme	SOC38 ; SOC39 ; SOC40 ; SOC43 ; SOC44
I.c)	Relations sociales	
I.c) 1	Organisation du dialogue social, procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel	SOC67 ; SOC78 ; SOC79 ; SOC87
I.c) 2	Bilan des accords collectifs	SOC83 ; SOC202
I.d)	Santé et sécurité	
I.d) 1	Conditions de santé et de sécurité au travail	SOC45
I.d) 2	Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	SOC45 ; SOC84
I.d) 3	Fréquence et gravité des accidents du travail	SOC44
I.d) 4	Maladies professionnelles	SOC43
I.e)	Formation	
I.e) 1	Politiques mises en œuvre en matière de formation	SOC46 ; SOC47 ; SOC48 ; SOC49 ; SOC203
I.e) 2	Nombre d'heures de formation	SOC50
I.f)	Égalité de traitement	
I.f) 1	Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	SOC56
I.f) 2.1	Mesures prises en faveur de l'emploi	SOC22 ; SOC56
I.f) 2.2	Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées	SOC68 ; SOC71 ; SOC56 ; SOC70
I.f) 3	Politique de lutte contre les discriminations	SOC56
I.g)	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)	
I.g) 1	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	SOC67 ; SOC78 ; SOC79
I.g) 2	Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	SOC56 – SOC64
I.g) 3	Elimination du travail forcé ou obligatoire	SOC65
I.g) 4	Abolition effective du travail des enfants	SOC66
II. Informations environnementales		
II.a)	Politique générale en matière environnementale	
II.a) 1.1	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	ENV32 ; ENV44 ; ENV01
II.a) 1.2	Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	ENV41
II.a) 2	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	ENV43
II.a) 3	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Non concerné
II.a) 4	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours)	Non concerné
II.b)	Pollution et gestion des déchets	
II.b) 1.1	Mesures de prévention, réduction, réparation : air	Non concerné
II.b) 1.2	Mesures de prévention, réduction, réparation : eau	Non concerné
II.b) 1.3	Mesures de prévention, réduction, réparation : sol	Non concerné

II. Informations environnementales		
II.b) 2	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	ENV206 ; ENV207
II.b) 3	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Non concerné
II.c)	Utilisation durable des ressources	
II.c) 1.1	Consommation d'eau	ENV04
II.c) 1.2	Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Non concerné
II.c) 2.1	Consommation de matières premières	ENV09 ; ENV10 ; ENV11 ; ENV15R ; ENV39 ; ENV42
II.c) 2.2	Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	ENV203 ; ENV204
II.c) 3.1	Consommation d'énergie	ENV05 ; ENV208 ; ENV38
II.c) 3.2	Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	ENV40
II.c) 3.3	Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables	ENV205 ; ENV38
II.c) 4	Utilisation des sols	Non concerné
II.d)	Changement climatique	
II.d) 1	Rejets de gaz à effet de serre	ENV30 ; ENV37
II.d) 2	Adaptation aux conséquences du changement climatique	SOT60 ; ENV40
II.e)	Protection de la biodiversité	
II.e) 1	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non concerné
III. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable		
III.a)	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
III.a) 1	En matière d'emploi et de développement régional	SOT01 ; SOT13 ; SOT16 ; SOT17 ; SOT19A ; SOT19B ; SOT201 ; SOT202 ; SOT20A ; SOT20B ; SOT22 ; SOT23 ; SOT26 ; SOT27 ; SOT28 ; SOT31 ; SOT32 ; SOT33 ; SOT33LFinansol ; SOT35 ; SOT37 ; SOT37LCIES ; SOT49 ; SOT52 ; SOT71 ; SOT87 ; SOT52 ; SOT45
III.a) 2	Sur les populations riveraines ou locales	SOT26 ; SOT27 ; SOT52
III.b)	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
III.b) 1	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	ENV02 ; SOT40
III.b) 2	Actions de partenariat ou de mécénat	SOT52
III.c)	Sous-traitance et fournisseurs	
III.c) 1	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	SOT81
III.c) 2	Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;	SOT81
III.d)	Loyauté des pratiques	
III.d) 1	Actions engagées pour prévenir la corruption	SOT79
III.d) 2	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	SOT80
III.e)	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Non concerné

VII.5 – RSE du pôle technologique

Données quantitatives :

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité	Données à fin 2015
ENV04	Consommation d'eau	Mètres cube	32 363,45
ENV05	Consommation totale d'énergie	Kilo Watt Heure	63 955 768
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	Kilo Watt Heure	575 114
ENV05_02	Réseaux urbains eau glacée	Kilo Watt Heure	130 348
ENV06	Consommation d'énergie électrique	Kilo Watt Heure	55 706 219
ENV07	Consommation d'énergie gaz	Kilo Watt Heure	7 500 388
ENV08	Consommation d'énergie fioul	Litres	4 356,84
ENV09	Consommation totale de papier	Tonnes	378,936 26
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	Tonnes	50,659 926
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	Tonnes	328,276 334
ENV12L	% Papier labellisé / papier acheté	Pourcentage taux	27,3
ENV12R	% Papier recyclé / papier acheté	Pourcentage taux	0,06
ENV13	Consommation cartouches de toner	Numérique entier	1684
ENV15	Papier usage recycle en sortie (déchet)	Tonnes	581,92
ENV15L	Total papier labellisé acheté	Tonnes	103,431 192
ENV15R	Total papier recycle acheté	Tonnes	0,2219
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage	Numérique entier	3 042
ENV18	Déplacement professionnel - avion	Kilomètres	9 015 138
ENV19	Déplacement professionnel - train	Kilomètres	7 260 987
ENV20	Flotte automobile de l'entité - nombre de km tous véhicules	Kilomètres	17 543 617
ENV200	Surface des bâtiments	Mètres carré	106 258
ENV21	Flotte automobile de l'entité - nombre de litres d'essence consommées	Litres	1 769
ENV22	Flotte automobile de l'entité - nombre de litres de gasoil consommés	Litres	1 165 855,73
ENV23	Déplacement professionnel - automobile salarié	Kilomètres	452 207
ENV24	Déplacement professionnel - transport collectifs - bus-cars-méto-tram	Kilomètres	189 014
ENV25	Déplacement professionnel - taxi & voiture de location	Kilomètres	352 325
ENV30	Emissions fugitives de gaz frigorigènes	Kilogrammes	79,15
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	Numérique entier	76
ENV32	Nombre de visioconférences	Numérique entier	15 934
ENV33	Durée totale des Visio	Heures centésimales	24 716,77
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	Tonnes	261,05765
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE	Equivalent Temps Plein	5,88
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	90
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	13
GOUV23	Filiale - âge moyen des administrateurs	Numérique entier	59
SOC01	Effectif PPH - total	Personnes Physiques	3 743
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	Personnes Physiques	3 743
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en cdi en France	Personnes Physiques	644
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en cdi en France	Personnes Physiques	230
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en cdd en France	Personnes Physiques	0

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité	Données à fin 2015
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en cdd en France	Personnes Physiques	22
SOC01_F205	Effectif femmes à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en cdi en France	Personnes Physiques	1 988
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en cdi en France	Personnes Physiques	800
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en cdd en France	Personnes Physiques	1
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en cdd en France	Personnes Physiques	58
SOC01_H215	Effectif hommes à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC02	Effectif total CDD + CDI France ETP	Equivalent Temps Plein	3 722
SOC03	Effectif total CDD + CDI hors France	Personnes Physiques	0
SOC04	Effectif total CDD + CDI cadres	Personnes Physiques	2 633
SOC05	Effectif total CDD + CDI non cadres	Personnes Physiques	1 110
SOC07	Effectif PPH - femmes	Personnes Physiques	896
SOC08	Effectif CDI	Personnes Physiques	3 662
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	Numérique entier	1 030
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	Numérique entier	874
SOC09	Effectif CDD	Personnes Physiques	81
SOC100	Effectifs 50 - 54 ans	Personnes Physiques	427
SOC101	Femmes 50 - 54 ans	Personnes Physiques	126
SOC102	Effectifs 55 - 59 ans	Personnes Physiques	333
SOC103	Femmes 55 - 59 ans	Personnes Physiques	73
SOC104	Effectifs 60 ans et +	Personnes Physiques	86
SOC105	Femmes 60 ans et +	Personnes Physiques	12
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI	Euros	160 195 085,5
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI non cadres	Euros	32 893 273,9
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI cadres	Euros	127 301 811,6
SOC12	% de salariés en CDI	Pourcentage taux	97,84
SOC13	Nombre total d'embauches	Personnes Physiques	332
SOC14	Embauches hommes	Personnes Physiques	229
SOC15	Embauches femmes	Personnes Physiques	103
SOC16	Embauches en CDI	Personnes Physiques	219
SOC17	Embauches en CDD	Personnes Physiques	113
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Personnes Physiques	172
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation sur licenciement	Personnes Physiques	28
SOC25	Recours à la sous-traitance via l'intérim en heures	Heures centésimales	133 306
SOC26	Recours à la sous-traitance via l'intérim en ETP	Equivalent Temps Plein	73,24
SOC27	Turn-over (démissions + licenciements + fin période essai + rupture conventionnelle)/(effectif en PPH)	Pourcentage taux	2,73
SOC28	Proportion temps partiel vs temps plein	Pourcentage taux	4
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI CDD (y compris congé parental à temps plein)	Personnes Physiques	3 591
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI CDD et cadres à forfait jour réduit	Personnes Physiques	152
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	Pourcentage taux	96
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	Pourcentage taux	4
SOC36	Nombre d'heures supplémentaires effectuées	Heures centésimales	45 252

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité	Données à fin 2015
SOC38	Nombre total de jours d'absence	Jours ouvrés	30 103
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	Jours ouvrés	23 211
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Jours ouvrés	979
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	Jours ouvrés	5 913
SOC43	Nombre de maladies professionnelles	Numérique entier	2
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	Numérique entier	49
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en euros)	Euros	7 348 431,39
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	Pourcentage taux	4,55
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	Numérique entier	3133
SOC49	% de salariés formés	Pourcentage taux	83,7
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	Heures centésimales	101 009
SOC51	Nombre moyen de jours de formation par salarié bénéficiaire	Jours ouvrés	5
SOC52	Nombre de formations en alternance	Numérique entier	37
SOC53	Nombre de formations en alternance avec contrat de professionnalisation	Numérique entier	14
SOC54	Nombre de formations en alternance avec contrat d'apprentissage	Numérique entier	23
SOC55	Montant de la taxe d'apprentissage versée	Euros	1 385 865,1
SOC57	Nombre de personnes dans les comités de direction	Numérique entier	69
SOC58	Nombre de femmes dans les comités de direction	Numérique entier	10
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	Numérique entier	644
SOC60	% De femmes parmi les cadres	Pourcentage taux	24
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	Personnes Physiques	37
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	Numérique entier	4
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	Pourcentage taux	10,81
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	Numérique entier	0
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Numérique entier	64
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Pourcentage taux	1,71
SOC72	Contribution handicapés AGEFIPH ou FIPHFP (6 %)	Euros	753 135,7
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	Euros	161 514 061,3
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	Euros	43 745,24
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	Euros	31 935,22
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI, cadres tous statuts	Euros	48 366,95
SOC78	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	Numérique entier	563
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT)	Numérique entier	242
SOC80	Montant global des charges sociales versées	Euros	97 615 369,68
SOC81	Montant global de la prime (intéressement + participation) (en euros - hors charges patronales)	Euros	17 750 279
SOC82	Nombre de salariés ayant touché une prime d'intéressement/participation	Numérique entier	3 765
SOC85	Œuvres sociales / comité d'entreprise - contribution au financement du comité d'entreprise en euros	Euros	1 710 176,26

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité	Données à fin 2015
SOC86	Contribution au financement du comité d'entreprise en % de la masse salariale brute	Pourcentage taux	1
SOC88	Effectifs < 25 ans	Personnes Physiques	111
SOC89	Femmes < 25 ans	Personnes Physiques	27
SOC90	Effectifs 25 - 29 ans	Personnes Physiques	431
SOC91	Femmes 25 - 29 ans	Personnes Physiques	102
SOC92	Effectifs 30 - 34 ans	Personnes Physiques	575
SOC93	Femmes 30 - 34 ans	Personnes Physiques	126
SOC94	Effectifs 35 - 39 ans	Personnes Physiques	613
SOC95	Femmes 35 - 39 ans	Personnes Physiques	152
SOC96	Effectifs 40 - 44 ans	Personnes Physiques	693
SOC97	Femmes 40 - 44 ans	Personnes Physiques	178
SOC98	Effectifs 45 - 49 ans	Personnes Physiques	469
SOC99	dont femmes 45 - 49 ans	Personnes Physiques	99

Rapport spécifique Pôle technologique

Comme en 2015, ce document regroupe différentes entités qui travaillent sur les métiers de l'informatique. Le périmètre n'a pas changé et les principales sont :

- **Euro-Information Développements** qui développe les outils logiciels du Groupe,
- **Euro-Information Production** qui prend en charge l'infrastructure technique et la production du Groupe,
- **Euro-Information Telecom** qui déploie l'offre téléphonie mobile du Groupe,
- **Euro-Protection Surveillance** qui offre un service de télésurveillance aux clients du Groupe,
- **Euro-Information Services** qui installe, maintient et remplace les équipements informatiques (Postes de travail, automate bancaire, téléphone,...).

Ces entités, dont la forme juridique peut varier, sont toutes contrôlées par le groupe Crédit Mutuel. En conséquence, elles en appliquent les règles et procédures notamment dans leurs aspects sociaux, déontologique et de responsabilité environnementale.

Les achats

Pour rappel, le processus fournisseurs fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 suivis et audités par l'AFAQ (dernier audit juin 2015). Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseur.

Dans le cadre de ce processus, les fournisseurs ont été classés en catégories dont la principale est "fournisseurs essentiels et sensibles" (importance économique ou stratégique pour Euro Information ou pour ces clients). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes Achats demandent à ces fournisseurs de fournir les documents permettant d'attester une démarche RSE et de nous permettre de la connaître. Pour 2015, nous possédons les politiques RSE de 85 % de ces fournisseurs avec une réactualisation cette année de 50 %. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels / logiciels mais aussi maintenant dans le cadre de l'achat de prestation informatique vis-à-vis des fournisseurs SSII (Société de Services en Ingénierie Informatique). Dans ce cadre, nous possédons les politiques RSE de nos principaux fournisseurs, et 50 % ont été également réactualisés en 2015.

L'étude des nouvelles versions de matériels (PC, imprimantes, scanners, copieurs) intègre depuis 2013 une approche RSE de consommation énergétique. Nous continuons à déployer des équipements de plus en plus économiques en énergie. Par exemple le Lenovo zM92-3209BU3 qui consomme entre 25 et 46 kWh déployé à partir de 2013 est maintenant remplacé par le Lenovo M93t qui consomme entre 11 et 35 kWh. Comme nous renouvelons environ 1/5 du parc chaque année, cela continue de permettre de réduire notre consommation énergétique.

A noter que les nouvelles générations ne consomment plus rien en veille et éteint, ce qui n'était pas le cas jusque 2013.

Le circuit matériel

EIS réalise pour le compte d'Euro Information les prestations d'installations et de maintenances du matériel informatique.

En 2015, plus de 9.200 jours/homme ont été dédiés au remplacement de produits en fin de vie (Imprimantes, postes, portables, onduleurs, automates,...).

Près de 125.000 produits défectueux ont été traités par l'atelier de réparation, 39.879 produits désinstallés ont été reconditionnés et 36.134 orientés vers notre broker.

EIS a engagé, courant 2015, des échanges techniques réguliers avec les structures d'appels du groupe (SAM et STU) pour disposer de diagnostic précis évitant les déplacements inutiles. Par ailleurs EIS a mis en place, pour optimiser les déplacements de ses techniciens, un indicateur de Résolution du Premier Coup (RPC) dont l'objectif est de résoudre la panne dès la première intervention. Cette démarche a permis d'économiser plus de 14.600 déplacements par rapport à 2011.

L'activité broke continue à évoluer pour permettre de la rendre de plus en plus importante et éviter au maximum la destruction.

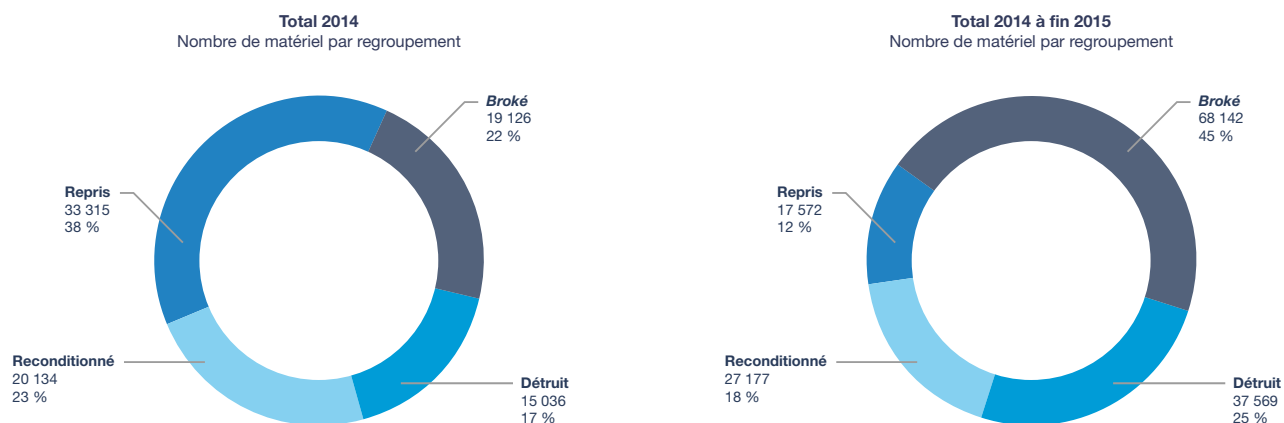
Pour suivre cette activité et son évolution, des statistiques ont été mises en place permettant de suivre sur la base d'une situation du parc à un instant t, son devenir suite à une intervention. Un appareil qui n'est plus en place est dans l'un des 4 états suivants :

- soit repris (état initial)
- soit reconditionné (si réparé pour retour dans circuit client),
- soit broké (revendu),
- soit détruit (si ni réparable ni revendable).

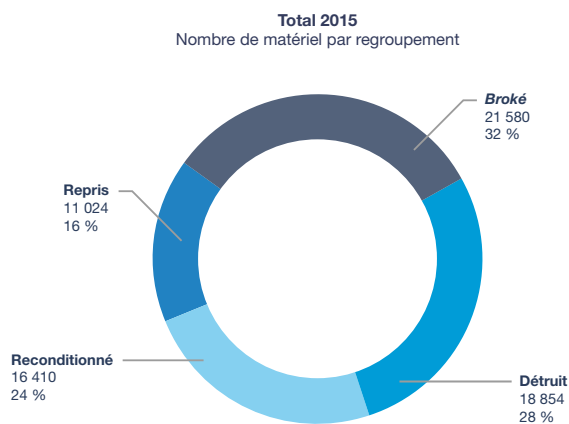
Le but est de réduire le temps dans l'état repris et de transmettre si nécessaire le plus tôt possible au broker pour permettre une réutilisation.

Cette analyse peut être faite par famille de produits et par fédération cliente à partir de janvier 2014.

Voici les premiers constats :



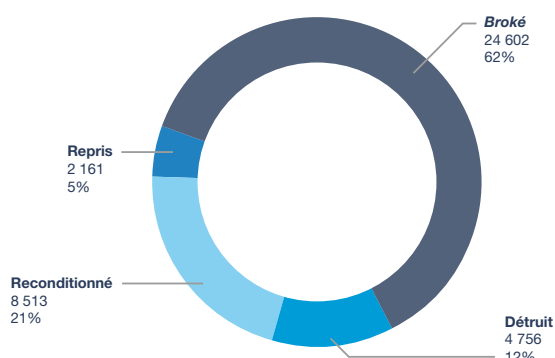
Sur le parc de janvier 2014, On voit qu'au bout de 2 ans le % de réutilisation est de 63 % et qu'il reste 12 % à traiter alors qu'il était à 45 % au bout d'un an.



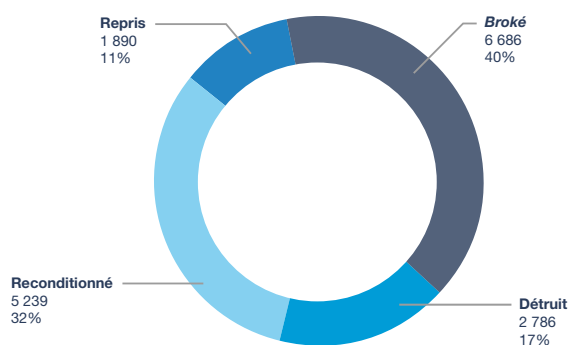
Sur le parc de janvier 2015, on voit que le process s'améliore puisque au bout d'un an, 56 % sont réutilisés au lieu des 45 % de l'année précédente, et seulement 16 % sont encore en état repris.

On peut voir aussi que selon la famille de produit, le résultat est différent. Par exemple, la catégorie "Postes et portables" :

Total 2014 à fin 2015
Nombre de matériel par regroupement - Catégorie Postes et portables



Total 2015
Nombre de matériel par regroupement - Catégorie Postes et portables



La sécurité du SI

Compte-tenu du traitement des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées par Euro-Information, une attention très particulière est portée à tous les aspects de la sécurité du Système d'Information.

Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour sécuriser le système communautaire du Groupe CM-CIC.

S'appuyant sur la norme ISO 27001 comme guide de référence, un SMSI a été déployé en 2015 sur l'un de nos centres de production. Ce SMSI sera progressivement déployé sur tous nos autres sites de production en 2016, permettant ainsi à Euro-Information de viser une certification ISO27001 en 2017.

Les principes de base restent les suivants :

- Disponibilité : Fournir un système fiable avec une accessibilité permanente,
- Confidentialité : Sécuriser les accès, les traitements et les données,
- Intégrité : Garantir la fiabilité des données,
- Preuve : Permettre par un système de traçabilité et d'audit de justifier les actions sur le système.

On peut noter pour 2015 :

- l'exploitation de Q-RADAR, outil permettant de détecter, d'alerter et d'endiguer les attaques de notre système d'informations (SIEM : Security Information and Event Management) par sa puissance d'analyse et de corrélation des centaines de milliers de traces générées par nos équipements,
- les tests d'intrusion réalisés chaque année confirment à la fois la solidité de nos infrastructures, la qualité de nos applicatifs et la nécessité de maintenir un haut niveau d'expertise des équipes informatiques pour faire face aux menaces en perpétuelles évolutions.

Une nouvelle sécurité haut de gamme en cours de remplacement de la solution précédente SAFETRANS :

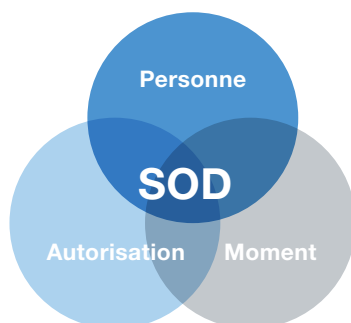
- solution composée d'un boîtier connecté à un port USB associée à l'utilisation d'une carte :
- bancaire pour les particuliers,
- EMV dédiée pour les professionnels, entreprise,
- afin de lutter contre le PHISHING, les outils sont régulièrement mis à jour et font preuve de leur efficacité. Par exemple, la barre de confiance permet à l'Internaute de vérifier qu'il se trouve bien sur le site Banque à Distance du Groupe CM-CIC et non sur un site ayant usurpé cette identité,



- la sécurisation de la validation des opérations de Banque à Distance assurée par l'envoi par SMS d'un Code de confirmation connaît une évolution importante par le déploiement de la solution "Confirmation mobile", solution devant à terme remplacer complètement la solution SMS et offrant une sécurité supérieure.



- une sensibilisation permanente à la sécurité de l'ensemble du personnel d'Euro-Information avec en 2015 une e-formation pour l'ensemble du personnel informatique,
- une mise en place du concept SOD (Segregation Of Duties / Séparation des tâches) répondant aux exigences des normes et des obligations légales (SOX, Bale II, ISO 27000, COBIT, ITIL, ISACA, CRBF 97-02, etc) et basé sur l'adéquation des trois éléments :



L'ensemble des éléments de notre système de sécurité permet notamment à notre solution de paiement commerçant connue sous les noms de CM-CIC P@iement et Monético Paiement, d'être certifiée chaque année depuis novembre 2007, PCI-DSS niveau 1 (niveau de sécurité le plus élevé). Cette certification garantit à nos Clients la qualité de l'exécution de cette solution sur notre infrastructure technologique pour stocker, traiter et transmettre des informations relatives aux cartes de paiement.



CM-CIC p@iement

Monético Paiement

Les actions concrètes à forte implication informatique

Les filiales EI interviennent dans de nombreuses actions impactant directement l'approche environnementale du Groupe. On peut citer les principales :

– Réduction du nombre de centres informatiques de production : Euro Information réduit son nombre de centres de production dans lesquels se trouvent les moyens centraux informatiques (réduction à 5 sites en 2006, 3 sites plus le site de repli en 2014). L'évolution vers une cible de 2 centres plus un centre de backup permet de réduire les consommations électriques mais aussi les consommations de gaz à effet serre et les climatisations en réduisant le nombre de salles blanches. En 2015 a débuté le projet de transfert des équipements du centre Parisien vers celui de Lille.

– Mise en place de moyen de visioconférences pour éviter les déplacements : En complément des salles visioconférences, Euro Information a déployé en 2015 pour l'ensemble du groupe la solution LYNC 2013 qui permet à tous les collaborateurs avec leur poste de travail de réaliser une conférence Audio ou Visio et de partager des documents.

– Réduction de la consommation de papier : Les projets majeurs en 2015 pour réduire le papier concernent l'introduction de la signature électronique dans les caisses et agences. Des projets pilotes ont été menés et pour permettre le déploiement dans tout le réseau, des tablettes tactiles et un réseau wifi ont commencé à être déployés. On peut également citer la mise en place du Bulletin de paie électronique pour tout le groupe fin 2014 qui a pris de l'ampleur en 2015 avec le passage systématique en BPE pour les nouveaux salariés.

A fin 2015, moins de 1,25 % des documents à usage interne du groupe existeront encore sous format papier. Cela passe par exemple par le projet touchant nos factures intra-groupe (celles de CM-CIC Services et d'Euro-Information notamment), qui sont maintenant dématérialisées et visibles dans un applicatif interne Groupe.

– Passage des chèquiers clients en chèquiers Eco responsables sur papier labélisé FSC Mixte : Après le test pour le CMNE mené en 2013 et 2014 avec succès, l'extension a été effectuée en 2015 pour l'ensemble des chèquiers du groupe avec un déploiement progressif entre mai et septembre.

– Extinction automatique des PC en caisses et agences la nuit pour réduire la consommation: Pour rappel, dans l'ensemble du réseau, les pc qui peuvent être éteints automatiquement le sont le soir et redémarrent automatiquement le matin. Un suivi est fait pour étendre vers 100 % du parc et une évaluation de la consommation évitée est faite. A fin 2014 il n y a plus que 2% du parc qui ne peut pas être éteint en agence.

– Nouveaux mainframes : Comme pour le matériel bureautique, Euro-Information évolue régulièrement dans les gammes de ses serveurs centraux et notamment sur ses mainframes IBM. La politique est basée en plus sur un cascading qui permet de sortir la machine la plus ancienne à chaque fois. En 2015, nous installons le nouveau Mainframe Z13. Cette machine améliore les performances des Z12, (gamme précédente en place chez EI) de 30 % à consommation énergétique équivalente.

– Dans les centres éditiques, l'ensemble des déchets papiers (bande carols des bobines, gâche,...) est maintenant broyé et récupéré pour être revendu. Un circuit est également en place pour la reprise des toners usagés.

– Notre groupe (source La Poste) est la première banque française en matière d'affranchissement lettre verte. Notre taux de pénétration "lettre verte" est de 84 %, quand nos confrères banquiers sont, pour notre meilleur suivant, à 68 % et, pour le dernier sur ce critère, à 13 %.

Les éléments à l'étude

– Impression sur MFP (Imprimantes Multi fonction permettant impression, photocopies, scanner, fax,...) par boîtes à lettres virtuelles (l'impression reste en mémoire de l'imprimante réseau jusqu'à déblocage par l'utilisateur, cela évite les impressions que les personnes ne viennent pas chercher, ou celles plus lourdes que prévu, que l'utilisateur peut interrompre en cours).

– Déploiement de nouvelles solutions GTC (Gestion Technique des bâtiments) permettant le suivi des consommations énergétiques : Solution de gestion centralisée de bâtiment qui remonte les consommations électriques par zone et permet par du monitoring d'optimiser et de traiter les zones les plus consommatrices ; déploiement en cours sur 2 sites pilotes (Site de Haussmann et site de Lyon) via les moyens adéquats : renfort de l'isolation de certaines pièces, régulation du chauffage par programmation,...

– Suite de la réduction du nombre de centres de traitements informatiques : Les travaux sont en cours pour supprimer l'ordinateur du centre de Paris Est qui sera regroupé avec celui du Centre du Nord en mars 2016.

– Plan d'actions suite aux audits énergétiques : Suite aux audits énergétiques réalisés fin 2015, un plan sur les années à venir sera mis en place pour réduire les consommations électricité et gaz des différents sites du groupe.

– Evolutions de la communication unifiée : Par l'association de Lync et de nos équipements réseaux récents, Euro Information va permettre le déploiement de solution généralisée de communication unifiée et permettra d'étendre le concept à la communication avec certains clients ou en présence du client avec certains experts des sièges.

Extinction des postes sièges : L'étude est en cours pour éteindre les postes sièges au même titre que les postes agences.

Bulletin de paie électronique généralisé : Des actions vont être menées pour inciter les collaborateurs à basculer sur la solution électronique.

Evolution de l'outil de déclaration RSE : Evolution de la gestion du périmètre de déclaration et poursuite de l'automatisation des interfaces d'intégration de données.

VII.6 – RSE du pôle Presse

Données quantitatives :

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité	Données à fin 2015
ENV01P	Papier journal	Tonnes	71 741,16
ENV02P	Dont papier labellisé	Tonnes	32 121
ENV03P	Plaques en aluminium	Tonnes	346,21
ENV04	Consommation d'eau	Mètres cube	42 294
ENV04P	Encre journaux et imprimés	Tonnes	759,74
ENV05	Consommation totale d'énergie	Kilo Watt Heure	62 329 879
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	Kilo Watt Heure	206 120
ENV05_02	Réseaux urbains eau glacée	Kilo Watt Heure	102 340
ENV05P	Emballages	Tonnes	201,09
ENV06	Consommation d'énergie électrique	Kilo Watt Heure	35 458 367
ENV06P	Déchets - Débuts & fins de bobine	Tonnes	2 060,35
ENV07	Consommation d'énergie gaz	Kilo Watt Heure	26 252 734
ENV07P	Déchets - chute de blanc sur rotatives	Tonnes	2 858,37
ENV08	Consommation d'énergie fioul	Litres	30 939
ENV08P	Déchets - retour imprimés	Tonnes	6 122,90
ENV09	Consommation totale de papier	Tonnes	124,49
ENV09P	Déchets - encarts	Tonnes	1 253,89
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	Tonnes	77,29
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	Tonnes	47,20
ENV12L	% Papier labellisé / papier acheté	Pourcentage taux	62,58
ENV13	Consommation cartouches de toner	Numérique entier	2 081
ENV15	Papier usage recycle en sortie (déchet)	Tonnes	5,38
ENV15L	Total papier labellisé acheté	Tonnes	77,90
ENV15RP	Papier journal d'origine recyclé	Tonnes	64 276,16
ENV18	Déplacement professionnel - Avion	Kilomètres	193 608
ENV19	Déplacement professionnel - Train	Kilomètres	1 366 341
ENV200	Surface des bâtiments	Mètres carré	144 233
ENV23	Déplacement professionnel - Automobile salariée	Kilomètres	3 689 842
ENV24	Déplacement professionnel - Transport collectifs - Bus-Cars-Metro-Tram	Kilomètres	10 943
ENV25	Déplacement professionnel - Taxi & voiture de location	Kilomètres	1 570 523
ENV29P	Transport transalliance	Tonnes	22 334
ENV30	Emissions fugitives de gaz frigorigènes	Kilogrammes	80,60
ENV30P	Transport La Poste	Tonnes	1 093
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	Numérique entier	9
ENV32	Nombre de visio conférences	Numérique entier	1 032
ENV33	Durée totale des visios	Heures centésimales	4 334,97
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	Tonnes	74,06
ENV35	Nombre de Kwh produits revendus	Kilo Watt Heure	13 564
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE	Équiv. Temps Plein	0,60
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	75
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	5
GOUV23	Filiale - âge moyen des administrateurs	Numérique entier	63

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité	Données à fin 2015
SOC01	Effectif PPH - Total	Personnes Physiques	6 627
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	Personnes Physiques	6 627
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	921
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	2 081
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	45
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	105
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 463
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 848
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	61
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	103
SOC02	Effectif total CDD+CDI France ETP	Équiv. Temps Plein	4 488
SOC04	Effectif total CDD+CDI cadres	Personnes Physiques	2 490
SOC05	Effectif total CDD+CDI non cadres	Personnes Physiques	4 137
SOC07	Effectif PPH - femmes	Personnes Physiques	3 152
SOC08	Effectif CDI	Personnes Physiques	6 313
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	Numérique entier	3 929
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	Numérique entier	3 002
SOC09	Effectif CDD	Personnes Physiques	314
SOC100	Effectifs 50 - 54 ans	Personnes Physiques	1 150
SOC101	Femmes 50 - 54 ans	Personnes Physiques	563
SOC102	Effectifs 55 - 59 ans	Personnes Physiques	1 276
SOC103	Femmes 55 - 59 ans	Personnes Physiques	610
SOC104	Effectifs 60 ans et +	Personnes Physiques	762
SOC105	Femmes 60 ans et +	Personnes Physiques	291
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI	Euros	204 047 611,09
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI non cadres	Euros	75 184 512,13
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI cadres	Euros	128 863 098,96
SOC12	% de salariés en CDI	Pourcentage taux	95,26
SOC13	Nombre total d'embauches	Personnes Physiques	3 477
SOC14	Embauches hommes	Personnes Physiques	1 841
SOC15	Embauches femmes	Personnes Physiques	1 636
SOC16	Embauches en CDI	Personnes Physiques	500
SOC17	Embauches en cdd	Personnes Physiques	2 977
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Personnes Physiques	647
SOC20	Nombre de salariés en cdi ayant quitté l'organisation sur licenciement	Personnes Physiques	127
SOC25	Recours à la sous-traitance via l'intérim en heures	Heures centésimales	75 791
SOC26	Recours à la sous-traitance via l'intérim en ETP	Équiv. Temps Plein	41,64
SOC27	Turn-over (démissions + licenciements + fin période essai + rupture conv) / (effectif en PPH)	Pourcentage taux	7,75
SOC28	Proportion temps partiel vs temps plein	Pourcentage taux	74
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI CDD (y compris congé parental à temps plein)	Personnes Physiques	3 813
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI CDD et cadres à forfait jour réduit	Personnes Physiques	2 814
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	Pourcentage taux	58

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité	Données à fin 2015
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	Pourcentage taux	42
SOC36	Nombre d'heures supplémentaires effectuées	Heures centésimales	11 832
SOC38	Nombre total de jours d'absence	Jours ouvrés	92 927
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	Jours ouvrés	81 730
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Jours ouvrés	4 868
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	Jours ouvrés	6 329
SOC43	Nombre de maladies professionnelles	numérique entier	16
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	Numérique entier	121
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en euros)	Euros	1 636 811
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	Pourcentage taux	0,77
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	Numérique entier	2 172
SOC49	% de salariés formés	Pourcentage taux	32,78
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	Heures centésimales	30 467
SOC51	Nombre moyen de jours de formation par salarié bénéficiaire	Jours ouvrés	2
SOC52	Nombre de formations en alternance	Numérique entier	86
SOC53	Nombre de formations en alternance avec contrat de professionnalisation	Numérique entier	85
SOC54	Nombre de formations en alternance avec contrat d'apprentissage	Numérique entier	1
SOC55	Montant de la taxe d'apprentissage versée	Euros	1 281 022
SOC57	Nombre de personnes dans les comités de direction	Numérique entier	55
SOC58	Nombre de femmes dans les comités de direction	Numérique entier	6
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	Numérique entier	966
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Pourcentage taux	39
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur cgmt point 1.5 du bilan social (nb de salariés)	Personnes Physiques	210
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	Numérique entier	72
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	Pourcentage taux	34,29
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Numérique entier	214
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Pourcentage taux	3,23
SOC72	Contribution handicapés AGEFIPH ou FIPHFP (6%)	Euros	248 513,56
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	Euros	211 286 214,99
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	Euros	32 321,81
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	Euros	19 135,79
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI cadres tous statuts	Euros	54 053,31
SOC78	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	Numérique entier	234
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT)	Numérique entier	74
SOC80	Montant global des charges sociales versées	Euros	94 515 086,02
SOC81	Montant global de la prime (intéressement + participation) (en euros - hors charges patronales)	Euros	130 285,60
SOC82	Nombre de salariés ayant touché une prime d'intéressement/participation	Numérique entier	964
SOC85	Oeuvres sociales / Comité d'entreprise - Contribution au financement du comité d'entreprise en euros	Euros	2 602 129,44

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité	Données à fin 2015
SOC86	Contribution au financement du comité d'entreprise en % de la masse salariale brute	Pourcentage taux	1
SOC88	Effectifs < 25 ans	Personnes Physiques	129
SOC89	Femmes < 25 ans	Personnes Physiques	59
SOC90	Effectifs 25 - 29 ans	Personnes Physiques	215
SOC91	Femmes 25 - 29 ans	Personnes Physiques	118
SOC92	Effectifs 30 - 34 ans	Personnes Physiques	421
SOC93	Femmes 30 - 34 ans	Personnes Physiques	218
SOC94	Effectifs 35 - 39 ans	Personnes Physiques	552
SOC95	Femmes 35 - 39 ans	Personnes Physiques	282
SOC96	Effectifs 40 - 44 ans	Personnes Physiques	829
SOC97	Femmes 40 - 44 ans	Personnes Physiques	399
SOC98	Effectifs 45 - 49 ans	Personnes Physiques	979
SOC99	Dont femmes 45 - 49 ans	Personnes Physiques	459

Rapport spécifique Pôle Presse

L'activité Presse du groupe Crédit Mutuel regroupe une trentaine de sociétés dont 8 sociétés éditrices de 9 journaux de presse quotidienne régionale et départementale et 2 sociétés éditrices de trois journaux de presse hebdomadaire régionale. Cela représente une diffusion de l'information sur plus de 24 départements dans l'est de la France, un million d'exemplaires vendus par jour, et près de 7 500 salariés¹.

Ces entités, dont la forme juridique peut varier, sont toutes contrôlées directement ou indirectement par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, holding du groupe Crédit Mutuel.

Comme l'ensemble du groupe Crédit Mutuel, elles cherchent sans cesse à améliorer les règles et procédures notamment au niveau social, déontologique et de la responsabilité environnementale.

Hygiène et sécurité au travail (SOC45)

Plusieurs dispositifs ont été mis en place dans les différents services des sociétés en vue d'assurer une protection optimale de leurs salariés.

Ainsi, pour les porteurs de journaux salariés tout comme pour les commerciaux, des formations destinées à la prévention du risque canin et prévention du risque routier ont été dispensées.

Dans les services de production, des équipements adaptés sont proposés aux salariés (protections auditives moulées). Ces personnels sont également informés sur les risques chimiques.

De plus et toujours dans le cadre de la recherche d'une sécurité toujours plus accrue de nos salariés, certaines entités ont opté pour la mise en place d'une signalétique renforcée pour la circulation et le rappel du port des équipements de protection individuelle.

De manière plus générale et pour l'ensemble de leurs salariés, les sociétés poursuivent leurs actions de prévention des risques psychosociaux (formations à l'encadrement des managers, stages de gestion du stress pour postes exposés à une clientèle difficile,...), de sensibilisation aux risques du travail (troubles musculo-squelettiques, travail devant écran, gestes et postures pour postes de production, pénibilité du travail,...), de renforcement de la sécurité (incendie, habilitation,...) ainsi que de la maintenance des infrastructures et des équipements (par la réfection des locaux par exemple).

Formations (SOC203)

En dehors des formations relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail, d'autres types de formations sont mises en œuvre, notamment en ce qui concerne "les évolutions métiers". L'objectif est de veiller à la maîtrise du poste de travail dans toutes ses dimensions. Trois axes de formation sont déployés par nos sociétés :

- L'adaptation au poste de travail et l'expertise métiers par la mise en œuvre de formations adaptées aux techniques et outils indispensables pour accomplir les tâches demandées.
- L'évolution des emplois, l'élargissement et l'approfondissement des compétences par la participation au développement général et l'ouverture du champ de compétences en prenant le recul nécessaire face aux évolutions technologiques auxquelles les sociétés doivent faire face (renforcement de l'adaptation à l'outil de production et aux nouveaux logiciels et applications, renforcement de la polyvalence, perfectionnement,...).
- Accompagnement des collaborateurs par la mise en place d'actions de formation contribuant à un meilleur confort de travail en développant les bonnes attitudes et les bons comportements notamment par des formations aux principes de management adressées au personnel encadrant et par la prévention des risques professionnels (cf. hygiène et sécurité au travail).

1. Y compris les porteurs de journaux salariés.

Insertion de travailleurs handicapés (SOC70)

Chaque société de presse a mis en place des dispositifs facilitant l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés par l'intermédiaire de :

- l'adaptation des postes de travail et du matériel ;
- la dispense de formations des équipes aux difficultés des salariés handicapés ;
- l'accueil et l'embauche de demandeurs d'emploi handicapés. Ce travail est réalisé en partenariat avec l'AGEFIPH, les Sameth (services d'appui au maintien de l'emploi des travailleurs handicapés), des ESAT, des CAT et éventuellement des sociétés de recrutement.

Bien entendu, toutes ces démarches s'inscrivent dans le cadre plus général des obligations légales auxquelles les sociétés sont soumises (négociations annuelles obligatoires, accord sur l'égalité homme / femme, base de données économique et sociale,...). (SOC56 – SOC83 – SOC 202)

Plan de Sauvegarde de l'Emploi - PSE (SOC22)

Deux entités du périmètre Presse, Groupe Progrès et Est Bourgogne Media, font actuellement l'objet d'un PSE.

Celui-ci se justifie par l'obsolescence de l'imprimerie de la société EBM et par la sous-utilisation de celle du Progrès. Dès lors s'offre l'opportunité au Progrès, qui est en perte d'exploitation structurelle, d'imprimer les titres édités par la société Est Bourgogne Media : le Journal de Saône et Loire et le Bien Public, permettant ainsi à EBM de se recentrer sur le développement de son lectorat et de l'offre publicitaire.

Début 2016, 80 départs volontaires, une trentaine de reclassement d'EBM vers Le Progrès et 22 licenciements économiques auront lieu par l'intermédiaire de ces PSE.

Matières premières (ENV02 – ENV39 - ENV42 – ENV202 – ENV203 – ENV207)

Le papier, l'encre et les plaques constituent les matières premières indispensables à la production d'un journal. Aussi leur bonne gestion est indispensable tant en terme de qualité que de consommation.

Ainsi les fournisseurs de papier ont l'obligation de justifier d'au moins un label ou norme environnementale (certification PEFC, FSC, Ecolabel).

La réduction des macules et de la gâche permettent de diminuer la consommation de papier (1 % de gâche en moins correspond à environ 100 tonnes de papier économisé). Pour ce faire, différents procédés sont développés (acquisition de matériel plus récent afin de diminuer les risques d'arrêts intempestifs, nouvel adhésif pour le collage des bobines, automatisation du contrôle des registres de coupe,...).

Par ailleurs, toutes les chutes de papier (blanc papier,...) et les journaux invendus sont vendus à des sociétés spécialisées dans le recyclage et la valorisation des déchets (contrat groupe avec la société Veolia).

Concernant les plaques, deux niveaux d'économies sont réalisés par nos sociétés :

- économie au niveau de l'eau et de l'énergie électrique en utilisant des plaques spécifiques (plaque Platiniun Kodak) ou en améliorant les circuits d'eau de mouillage diminuant par voie de conséquence le nombre de vidanges.
- économie en terme de déchets produits en modifiant les lignes CTP (impression de plaques) ou encore en bloquant les sorties de plaques non autorisées.

Enfin, s'agissant des encres et autres produits chimiques, les journaux recherchent des produits moins dangereux pour l'homme et l'environnement et optimisent les doses de solvants utilisés (pompe doseuse). Ces produits sont également analysés et comparés aux fiches de données de sécurité fournies par la Médecine du travail.

Dans certains journaux, les relevés bactériologiques et les analyses des eaux sont envoyés périodiquement à la DRIRE.

Bâtiments (ENV204 – ENV205 – ENV208)

Toujours dans le cadre de la recherche d'économie d'énergie, la majorité des journaux ont aménagé ou amélioré les infrastructures afin de réduire leur consommation. Les principaux travaux ont consisté à moderniser le système d'éclairage en utilisant notamment des ampoules moins énergivores (LED), changer les chaudières (option pour des pompes à chaleur, chaudières à condensation ou chaudières au gaz basse température, remplacement des gaz de climatiseurs R22 par une solution R415) et les fenêtres.

Le Dauphiné Libéré a franchi une étape supplémentaire au travers d'un partenariat avec Dalkia portant sur les performances énergétiques en développant plusieurs initiatives telles que l'installation de sous-compteurs électriques et la coupure automatique de la climatisation et du chauffage dans les bureaux pendant les heures d'inoccupation des bâtiments.

Au niveau industriel, l'Alsace a mis en place un dispositif de récupération de la chaleur sur le groupe de froid. A terme, il est prévu une économie pour 2016 d'environ 40% de la consommation de gaz.

S'agissant des nouvelles obligations légales, toutes les entités ont travaillé en collaboration avec l'Apave afin de réaliser des bilans énergétiques complets de leurs bâtiments.

Sensibilisation du personnel et des tiers à l'environnement (ENV43)

Comme dans les autres sociétés du groupe, nos sociétés réalisent des opérations de sensibilisation du personnel technique et administratif à la protection de l'environnement à travers différents supports de communication (intranet, journaux internes, information du CHSCT).

Plus particulièrement, le Dauphiné Libéré toujours en partenariat avec Dalkia a installé des écrans à chaque entrée du siège social. Cela permet, outre de diffuser des messages de sensibilisation, de faire participer l'ensemble du personnel aux économies énergétiques.

La mise en place du tri sélectif dans les bureaux fait également partie des actions concrètes qui ont été lancées.

Enfin, la quasi-totalité des journaux ont adhéré à la marque Imprim'Vert qui a pour objectif de favoriser la mise en place d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement dans les entreprises exerçant des activités d'impression.

Cela se traduit par la justification d'un circuit de recyclage pour l'ensemble des produits utilisés (papier, encre, eau de mouillage, plaques,...) dans les sociétés du groupe.

Relations avec les parties prenantes (SOT44 – SOT 45 – SOT46 – SOT47 – SOT48)

Les sociétés de Presse sont en relation permanente avec les parties prenantes :

– Au niveau rédactionnel : les services rédactionnels des journaux sont en relations avec des établissements ou des associations de toute nature afin de pouvoir couvrir les événements régionaux et locaux.

– Au niveau des partenariats : la plupart des entités entretiennent des relations avec plusieurs structures par exemple avec les établissements d'enseignement pour la gestion des stagiaires, les associations d'insertions pour l'accueil du personnel handicapé ou l'achat de matériel ou prestations aux CAT,...

Afin de développer leur image et leur ancrage au cœur des régions, les journaux densifient leurs actions au travers de partenariats d'événements de différents horizons :

– Ecologique : Soirée du développement durable à l'ISARA (Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes) à Lyon (rendez-vous annuel associant les institutionnels, les entreprises et autres acteurs de la Région Rhône-Alpes qui agissent en mettant au centre de leurs préoccupations le développement durable);

– Economique : Trophée des femmes LCL – L'Est Républicain ; "Les ailes de cristal" ; Trophée des entreprises de Franche-Comté ;

– Sportif : Courses des DNA ; Course Les Mulhousiennes,

– Culturel : Festival International de Musique de Colmar, Musica, Musée Unterlinden à Colmar, Comédie de l'Est à Colmar, Festival du film à Colmar, Opéra national du Rhin, La Filature...

– Pédagogique: Journaliste d'un jour avec 1 300 lycéens alsaciens (en partenariat avec le Conseil Régional) et Journal d'un collège avec 700 collégiens haut-rhinois (en partenariat avec le Conseil départemental du Haut-Rhin).

Le périmètre Presse compte également deux associations, Noël pour Tous et Noël de Joie. Leur principal objectif est l'aide aux plus défavorisés au moyen d'actions diverses (financement de projets comme des écoles de chiens guides pour les non-voyants, la maison des parents au CHU de Nancy-Brabois, la construction du Centre européen de la recherche sur la myéline avec ELA à Laxou).

Satisfaction et qualité des services (SOC 87 - SOT73)

La mesure tant interne qu'externe de la satisfaction et de la qualité de services est une des préoccupations de nos sociétés.

Ainsi, au niveau interne, les entretiens individuels, les points mensuels, les questionnaires EVREST (Evolutions et relations en Santé au Travail) par le médecin du travail sont autant de démarches mises en œuvre par les sociétés pour mesurer l'état d'esprit des salariés.

Au niveau de nos relations avec l'extérieur, les DNA, par exemple, ont mis en place une méthodologie pour déterminer la satisfaction des lecteurs quant à la qualité du service et sur les contenus du journal. Dans la pratique, il s'agit d'études réalisées une fois par an, par enquête en ligne, auprès d'internautes abonnés tirés au sort (Baromètre de satisfaction du portage réalisé auprès de 898 abonnés répondants, baromètre de satisfaction de lecture du journal du lundi réalisé auprès de 507 abonnés répondants, baromètre de satisfaction de lecture du journal les DNA réalisé auprès de 542 abonnés répondants, baromètre de satisfaction de lecture du journal de l'été par rapport aux rubriques spécifiques de juillet et août réalisé auprès de 258 abonnés répondants).

VII.7 – Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

ERNST & YOUNG et Associés
Tour First – TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel

Exercice clos le 31 décembre 2015

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC² sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le chapitre VII du rapport de gestion, ci-après les "Informations RSE", en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des procédures de reporting RH et des données environnement 2015 (ci-après les "Référentiels") dont un résumé figure au chapitre VII dans le rapport de gestion.

2. Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de six personnes entre septembre 2015 et avril 2016 pour une durée d'environ dix semaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre VII du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris-La Défense, le 19 avril 2016
L'Organisme Tiers Indépendant - ERNST & YOUNG et Associés
Eric Duvaud
Associé Développement durable

VII.8 – Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

ERNST & YOUNG et Associés
Tour First – TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC³ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les "Informations RSE", en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par les filiales de la société Caisse Fédérale du Crédit Mutuel (ci-après les "Référentiels").

3. Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ; d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de deux personnes entre mars 2016 et avril 2016 durant une semaine.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁴.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretien, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce. En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec la personne en charge du rapport de gestion afin d'apprécier la pertinence des explications justifiant le renvoi des informations RSE dans le rapport de gestion de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 19 avril 2016

L'Organisme Tiers Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud
Associé Développement durable

Hassan Baaj
Associé

4. ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.



VIII.

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

DE LA BFCM

VIII.1 – Actionnaires

VIII.1.1 – Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2015

Raison sociale détentrice	% détenu	Nombre d'actions	Montant nominal détenu	Devise
CF de CM - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	92,99	31 401 592	1 570 079 600	EUR
CRCM Loire Atlantique et Centre Ouest	2,20	741 949	37 097 450,00	EUR
CFCM Maine Anjou et Basse Normandie - Laval	1,36	459 722	22 986 100	EUR
CRCM Centre- Orléans	0,91	308 726	15 436 300,00	EUR
CRCM Anjou - Angers	0,52	176 001	8 800 050,00	EUR
CRCM Ile de France	0,43	146 411	7 320 550,00	EUR
CRCM de Normandie - Caen	0,37	123 856	6 192 800	EUR
CFCM Océan - La Roche sur Yon	0,51	172 116	8 605 800	EUR
CRCM Méditerranéen - Marseille	0,22	74 570	3 728 500	EUR
CCM du Sud Est - Lyon (ex CFCM)	0,18	61 545	3 077 250,00	EUR
CCM du Centre Est Europe (ensemble)	0,17	59 066	2 953 300	EUR
CRCM Midi Atlantique	0,07	24 504	1 225 200	EUR
CCM du Sud Est (ensemble)	0,02	5 694	284 700,00	EUR
CFCM Antilles-Guyane - Fort de France	0,01	3 111	155 550	EUR
CRCM Dauphiné Vivarais - Valence	0,01	2 470	123 500,00	EUR
CCM Ile de France (ensemble)	0,01	1 890	94 500,00	EUR
CCM Loire Atlantique et Centre Ouest (ensemble)	0,00	1 480	74 000,00	EUR
CCM Méditerranéen (ensemble)	0,00	1 330	66 500	EUR
CCM Midi-Atlantique (ensemble)	0,00	1 152	57 600	EUR
CCM Centre (ensemble)	0,00	1 030	51 500,00	EUR
CCM de Normandie (ensemble)	0,00	820	41 000	EUR
CCM Dauphiné Vivarais (ensemble)	0,00	551	27 550	EUR
Caisses de Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc (ensemble)	0,00	470	23 500	EUR
CCM Anjou - Angers (ensemble)	0,00	390	19 500,00	EUR
Fédération du CM Centre Est Europe	0,00	81	4 050,00	EUR
CRCM Savoie Mont Blanc - Annecy	0,00	20	1 000,00	EUR
Personnes physiques	0,00	42	2 100,00	EUR
CFCM Nord Europe	0,00	1	50,00	EUR
Totaux	100,00	33 770 590	1 688 529 500	

VIII.1.1.1 – Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

En 2015

L'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013 a donné une délégation de compétence au conseil pour procéder en une ou plusieurs fois à des augmentations de capital à concurrence d'un maximum de 5 milliards d'euros.

Cette délégation est valable 26 mois. Conformément aux dispositions légales, le conseil porte à la connaissance de l'assemblée générale que par décision du conseil du 27 février 2014, une première opération d'augmentation de capital portant au maximum sur 2,7 milliards a été décidée. L'opération a été réalisée le 1^{er} août 2014.

Le conseil d'administration du 26 février 2015 a décidé de procéder à l'émission d'une seconde tranche d'augmentation de capital à hauteur de 1,3 milliard dans le cadre du plafond maximum de 5 milliards d'euros en numéraire. La durée de validité de la délégation de compétence qui avait été consentie le 7 mai 2013 sur 26 mois étant dépassée lors du conseil du 31 juillet 2015 qui devait constater la réalisation de l'opération, l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2015 a renouvelé cette délégation de compétence sur la même durée et selon les mêmes conditions.

Le conseil d'administration du 13 mai 2015 a décidé d'augmenter le plafond d'augmentation de capital de 1,3 milliard à 1,450 milliard d'euros.

L'opération a été réalisée le 31 juillet 2015.

En 2014

L'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013 a octroyé au conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de réaliser en une ou plusieurs fois une augmentation de capital d'un plafond maximum de 5 milliards d'euros en numéraire. Cette délégation de compétence a été consentie en application des dispositions de l'article L.225-129-2 du code de commerce pour une durée maximum de 26 mois à compter de la décision de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration du 27 février 2014 a décidé d'utiliser cette délégation et de procéder à une augmentation de capital maximum de 2,7 milliards d'euros par émission de 4 882 459 actions de 50 euros de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 503 euros par action, soit un prix de 553 euros par action nouvelle.

La période de souscription s'est ouverte le 1^{er} mars 2014 et le conseil d'administration de ce jour doit procéder à la clôture des opérations et aux modifications statutaires correspondantes.

Conformément à la délégation donnée par l'assemblée générale :

– le conseil constate :

- que 4 882 459 actions nouvelles ont été intégralement souscrites pour un montant de 2 699 999 827 euros.
- que les souscriptions ont été libérées en numéraire et les fonds déposés à la Banque Européenne du Crédit Mutuel qui a délivré le certificat du dépositaire prévu par la loi.

– le conseil décide :

- de clôturer l'augmentation de capital au montant souscrit de 2 699 999 827 euros, soit 4 882 459 actions nouvelles toutes de même catégorie. Elles porteront jouissance à effet du 1^{er} janvier 2014.
- de constater la réalisation définitive de cette opération et de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

Ancienne version

Article 6 – Capital social

Le capital social s'élève à la somme de 1 329 256 700 euros.

Il est divisé en 26 585 134 actions de 50 euros chacune, toutes de même catégorie.

Nouvelle version

Article 6 – Capital social

Le capital social s'élève à la somme de 1 573 379 650 euros.

Il est divisé en 31 467 593 actions de 50 euros chacune, toutes de même catégorie.

En 2013

Dans le cadre du partenariat avec le groupe Crédit Mutuel Anjou, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012, l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013 a décidé d'une augmentation du capital social de 25 millions d'euros, par création et émission de 52 521 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 50 euros chacune, pour le porter de 1 326 630 650 euros à 1 329 256 700 euros. Ces actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 476 euros, soit une prime d'émission de 426 euros par action. Elles ont été entièrement libérées à la souscription qui s'est faite au moyen de versements en espèces.

VIII.1.1.2 – Personnes physiques ou morales qui exercent un contrôle sur la BFCM

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel contrôle à 93 % la BFCM.

VIII.1.1.3 – Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle

A la connaissance de la BFCM, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

VIII.1.1.4 – Lien de dépendance de la BFCM par rapport à d'autres entités du groupe

La dépendance de la BFCM par rapport aux entités du groupe CM11 se limite à des liens capitalistiques détaillés au chapitre "Présentation du groupe CM11".

L'absence de contrats importants entre la BFCM et les filiales est indiquée au chapitre "Éléments juridique – Renseignements divers".

VIII.1.2 – Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2016

VIII.1.2.1 – Extrait du projet de rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 11 mai 2016

VIII.1.2.1.1 – Activité de la BFCM

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle assume la fonction de centrale de refinancement du groupe CM11,
- elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif du groupe CM11,
- elle assure les relations financières avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière,
- elle porte les filiales du groupe CM11 et coordonne leurs activités.

VIII.1.2.1.1.1 – Activité de marché - Refinancement

Ces commentaires et éléments concernent la trésorerie centrale du Groupe CM11 hors Targobank Allemagne et Espagne et en-dehors des filiales et succursales du CIC hors de France.

En 2015, le refinancement sur les marchés du Groupe CM11 s'est déroulé de manière satisfaisante. Grâce aux exercices réguliers de "road-show" les principaux investisseurs internationaux ont désormais une bonne connaissance des fondamentaux du Groupe et lui témoignent leur confiance lors des émissions.

Les ressources externes levées ressortent au total à 123,9 milliards d'euros (encours à fin décembre 2015), en augmentation de 3,9 % par rapport à fin 2014 (119,3 milliards d'euros). Cette progression provient essentiellement de l'accroissement des ressources à moyen et long terme destinées à poursuivre la consolidation de notre recours au marché.

L'encours de ressources à court terme est resté stable à 40,8 milliards d'euros et représente désormais 32,9 % du total (contre 34,1 % à fin 2014). La part des ECP¹ (30 %) placés auprès des investisseurs internationaux complète utilement les traditionnelles ressources levées en CDN. L'année a été marquée par certaines fluctuations d'encours ; le marché monétaire en zone euro désormais confronté à des taux d'intérêts négatifs sur toutes ses échéances, présente à l'évidence une moindre régularité.

Les ressources à moyen et long terme affichent un encours de 83,1 milliards d'euros (y compris les TLTRO² de la BCE) à comparer aux 78,6 milliards d'euros en place à fin 2014.

VIII.1.2.1.1.2 – La fonction dépositaire d'organisme de placement collectif (OPC)

Le dépositaire d'OPC, OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) et FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs), exerce trois missions réglementaires :

- Le contrôle de la régularité des décisions de gestion dans les OPC.
- Le suivi des flux de liquidités ou Cash Monitoring.
- La garde des actifs, c'est-à-dire la conservation (principalement les valeurs mobilières) et la tenue de registre des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs). Cette mission est confiée aux structures spécialisées du Groupe CF de CM-CIC.

Il peut également exercer la mission contractuelle de :

- La tenue du passif des OPC, lorsque celle-ci lui est déléguée par la société de gestion. Il s'agit notamment du traitement des ordres de souscriptions et de rachats de parts initiés par la clientèle. Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe CF de CM-CIC.

La responsabilité du dépositaire consiste à préserver l'intérêt des porteurs de parts des OPC en s'assurant de la régularité des décisions prises par l'OPC. Dans ce cadre il mène son plan de contrôle qu'il adapte en tenant compte des évolutions réglementaires récentes, notamment celles concernant AIFMD.

Sur le plan plus détaillé, l'année 2015 a été marquée par :

- Le renforcement du suivi et de la collaboration avec les délégataires du Groupe chargés de la garde des actifs, de la tenue du passif et du suivi des comptes espèces.
- L'arrêt de la relation avec trois sociétés de gestion externes suite à leur cessation d'activité pour deux d'entre elles (échéance des fonds) et à la cession de son activité pour la troisième.
- La participation aux travaux de l'AFTI (Association Française des Professionnels des Titres) au sein du groupe dépositaire et de l'observatoire juridique.
- La mise en place des meilleurs efforts pour le suivi et l'appréciation des moyens des sociétés de gestion par le biais d'une analyse transverse de critères tels que le nombre d'anomalies détectées, la réactivité au dispositif d'alerte, le fonctionnement opérationnel de la SGP...
- L'amélioration du suivi des OPC par la révision du schéma de transmission des informations du secrétariat général vers les équipes de contrôle lors de la création d'OPC.
- La prise en charge de la facturation de la commission dépositaire et sa facturation en trois volets : garde, contrôle (dont le Cash Monitoring), tenue du passif.
- La restructuration du plan de contrôle des activités liées à la titrisation.
- La finalisation des travaux concernant le look-through (mode de détention des actifs cibles détenus par les OPC) et de la FATCA (accord fiscal avec les Etats-Unis).
- L'adaptation de la production des attestations annuelles du dépositaire avec la détention en nominatif administré en tenue de registre.
- Les contrôles réalisés suite à l'évolution des taux du marché passés pour certaines maturités en zone négative.
- La tenue d'un Séminaire dans le but d'appréhender les enjeux stratégiques de la profession.
- La sensibilisation des SGP de capital investissement sur la gestion de fin de vie des OPC (respect des phases de pré-liquidation, dissolution, prorogation).

A fin décembre 2015, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est dépositaire de 876 OPC totalisant 79,3 milliards d'euros d'actifs, encours en hausse de 2,2 % par rapport à fin 2014.

La très grande majorité des OPC déposés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (76,3 % en encours, 85 % en nombre) est gérée par les sociétés de gestion du Groupe, CM-CIC Asset Management pour les OPC à vocation générale et d'épargne salariale, CM-CIC Capital Privé pour les fonds de capital investissement et CM-CIC Private Debt pour la titrisation. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est également dépositaire de fonds communs de titrisation dans le cadre du refinancement Groupe (21,7 % de l'encours déposé). Les OPC d'une vingtaine de sociétés de gestion externes au Groupe CF de CM-CIC essentiellement spécialisées dans le capital investissement représentent moins de 2 % des actifs déposés.

VIII.1.2.1.1.3 – Les grands comptes et les montages structurés

L'année 2015 en France a été marquée par une croissance économique faible et un niveau d'investissement modéré. Dans ce contexte, la stratégie des grands groupes français a été de poursuivre la croissance hors zone Euro.

La liquidité sur les marchés est demeurée abondante, conduisant la plupart des grandes entreprises à renégocier leurs lignes de crédit à des conditions financières plus favorables pour elles et à privilégier les financements obligataires. Ces derniers représentent

1. Euro Commercial Papers.

2. Targeted Long Term Refinancing Operation.

désormais l'essentiel des ressources longues des Grandes Entreprises et ont continué à croître en 2015; le Groupe CM-CIC est intervenu dans un nombre accru d'émissions obligataires (Carrefour, APRR, Legrand,...).

La solidité financière de notre Groupe, confirmée par les résultats des audits menés par la BCE et les agences de notations financières, reste un atout clef du développement commercial sur le marché des Grandes Entreprises et des Investisseurs Institutionnels, notamment dans la capacité du Groupe à collecter des ressources.

Dans le domaine des moyens de paiement, le Groupe a renforcé son expertise en cash-management européen et en acquisition monétique transfrontalière.

Par ailleurs, les Grands Comptes ont continué à promouvoir auprès de leurs clients, les différents savoir-faire du Groupe notamment en ingénierie sociale (fonds obligataires, gestion des indemnités de fin de carrière...), en crédit-bail immobilier... A l'international, l'action commerciale s'est intensifiée en collaboration avec les succursales étrangères (par exemple, avec de nombreux groupes français aux USA, ainsi qu'avec notre partenaire canadien les Caisses Desjardins).

Dans un contexte économique qui s'annonce encore difficile en 2016, les Grands Comptes continueront à utiliser les expertises du Groupe et à accentuer leur présence auprès des grands clients notamment à l'international.

VIII.1.2.1.2 – Information sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (Art. L233- 6 Alinéa 2 du Code de commerce)

En application du dispositif ci-dessus, le rapport présenté à l'assemblée générale doit rendre compte par branche d'activité des résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la BFCM.

VIII.1.2.1.2.1 – Secteur financier et assimilé

Groupe Crédit Industriel et Commercial SA

Activité et résultats

Principes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2015. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et 10 à 13 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union européenne n'est appliquée.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Évolution du périmètre de consolidation

Les mouvements de périmètre sont :

- l'entrée de CM-CIC Bail Espagne ;
- l'absorption de Pasche Finance SA par la Banque Pasche ;
- la liquidation/absorption de Divhold par la Banque de Luxembourg ;
- la sortie de Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda., de Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda, de Serficom Family Office SA, Trinity SAM.
- par ailleurs, ont changé de dénomination : CM-CIC Capital Finance devient CM-CIC Investissement, CM-CIC Investissement devient CM-CIC Investissement SCR, CM-CIC Capital Innovation devient CM-CIC Innovation.

Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- Les dépôts bancaires³ s'élèvent à 130,0 milliards d'euros en progression de 6,6 % par rapport à 2014, compte tenu de la croissance soutenue des comptes courants (+ 14,7 %) et de l'épargne logement (+ 15,5 %). L'encours des dépôts sur livrets est en légère hausse (+ 1,8 %).
- L'encours total des crédits nets³ s'établit à 157,2 milliards d'euros, en hausse de 7,1 % par rapport à 2014 avec notamment une augmentation de 6,0 % des crédits à l'habitat à 69,2 milliards d'euros. Les encours des crédits à l'équipement et des crédits de trésorerie progressent respectivement de 9,0 % et de 17,1 % à 31,6 et 24,5 milliards d'euros.
- le ratio crédits nets/dépôts clientèle se maintient à 120,9 % au 31 décembre 2015 contre 120,4 % l'année précédente.
- l'épargne financière gérée et conservée³ atteint 259,8 milliards d'euros (+ 5,8 %) ;
- les capitaux propres comptables en part du groupe s'élèvent à 13 069 millions d'euros (contre 12 202 millions d'euros au 31 décembre 2014). Sans mesures transitoires, les fonds propres prudentiels Bâle 3 Common Equity Tier 1 (CET 1) s'élèvent à 11,6 milliards d'euros, le ratio de solvabilité Common Equity Tier 1 ressort à 11,7 %, le ratio global à 12,1 % et le ratio de levier à 4,4 %. Ils confirment la solidité du groupe.

Dans le cadre du Pilier 2, à la suite de l'exercice de revue et d'évaluation (*Supervisory Review And Evaluation Process*) menée par la BCE, l'exigence en CET 1 applicable au groupe CIC est fixée à 8,75 % au 1^{er} janvier 2016 (ratio avec mesures transitoires incluant le coussin de conservation des fonds propres). Le coussin de sécurité complémentaire requis au titre de la situation d'établissement de taille systémique du groupe Crédit Mutuel est de 0,125 % à partir du 1^{er} janvier 2016 et sera augmenté de 0,125 % par an pour atteindre 0,5 % en 2019. L'exigence prudentielle en capital du groupe CIC se situe donc à 8,875 % au 1^{er} janvier 2016.

3. Y compris effet de change, plus particulièrement sur le dollar US et le franc suisse.

Analyse du compte de résultat consolidé

En millions d'euros	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	4 782	4 410	8,4 %
Frais de fonctionnement	(3 005)	(2 911)	3,2 %
Résultat brut d'exploitation	1 777	1 499	18,5 %
Résultat avant impôt	1 702	1 482	14,8 %
Impôt sur les sociétés	(562)	(358)	57,0 %
Résultat net d'impôt sur activités cédées ¹	(23)		NA
Résultat net comptable	1 117	1 124	- 0,6 %
Résultat net - part du groupe	1 111	1 116	- 0,4 %

1. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Banque Pasche est traitée selon la norme IFRS 5 en tant qu'entité en cours de cession.

Le produit net bancaire progresse de + 8,4 % à 4 782 millions d'euros. Le PNB de la banque de détail représente 73 % du produit net bancaire global.

Le coefficient d'exploitation s'améliore à 62,8 % (contre 66,0 % un an plus tôt) avec une hausse des frais de fonctionnement de 3,2 % à 3 005 millions d'euros contre 2 911 millions fin 2014 essentiellement due à la nouvelle taxe pour le Fonds de Résolution Unique (FRU).

Le coût du risque est stable passant de 206 millions d'euros fin 2014 à 207 millions d'euros. Le coût du risque provisionné sur base individuelle progresse de 5 millions d'euros et les provisions collectives enregistrent une reprise de 1 million contre une dotation de 3 millions en 2014.

Le coût du risque clientèle provisionné sur base individuelle rapporté aux encours de crédits en augmentation passe de 0,18 % à 0,14 % et le ratio de couverture globale des créances douteuses s'établit à 51,2 % au 31 décembre 2015.

La quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence et les gains sur actifs immobilisés diminuent à 138 millions d'euros contre 189 millions d'euros fin 2014. Cette variation s'explique principalement par la cession en avril 2014 des titres de Banca Popolare di Milano (BPM) dont le CIC détenait 6,6 % du capital.

Il en ressort un résultat avant impôt en progression de 14,8 % (1 702 millions d'euros contre 1 482 millions d'euros fin 2014). Néanmoins le résultat net comptable demeure stable (- 0,6 %) avec un impôt sur les sociétés qui passe de 358 millions d'euros à 562 millions d'euros. En 2014, des événements exceptionnels (cession des titres de Banca Popolare di Milano et reprise de provisions concernant la succursale de New York) avaient minoré l'impôt sur les bénéfices de près de 53 millions d'euros tandis qu'en 2015 des taxes anciennes et nouvelles (Fonds de Résolution Unique) ne sont plus déductibles. Le résultat net sur les activités en cours de cession (Banque Pasche) de - 23 millions d'euros pèse également sur le résultat net comptable de 2015.

Notation

Conséquence directe de la dégradation des notes de la France, l'agence de notation Moody's a ramené, le 23 septembre 2015, la note long terme du CIC de Aa2 avec une perspective négative à Aa3 avec une perspective stable. Le 30 juin 2015, la note du CIC avait été relevée de Aa3 à Aa2 par l'agence du fait du renforcement de la solidité financière et des indicateurs de liquidité du groupe.

Le 23 juin 2015, l'agence Fitch a confirmé les notes du CIC.

De même, le 3 décembre 2015, l'agence Standard and Poor's a confirmé la note à long terme A/perspective négative des entités du groupe Crédit Mutuel. Les notations du CIC sont les suivantes :

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Court terme	A-1	P-1	F1
Long terme	A	Aa3	A+
Perspective	Négative	Négative	Stable

Analyse par activité

Description des pôles d'activité

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des banques régionales, organisé autour de cinq pôles territoriaux et celui du CIC en Ile-de-France : assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturation, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

La banque de financement regroupe le financement des grandes entreprises et clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc.), l'international et les succursales étrangères.

Les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et change (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.

La banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés tant en France qu'à l'étranger.

Le capital-développement réunit les activités de prises de participations, de conseil en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

La holding inclut tous les éléments non affectés à une autre activité.

Résultats par activité

Banque de détail

En millions d'euros	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	3 514	3 327	5,6 %
Frais de fonctionnement	(2 254)	(2 194)	2,7 %
Résultat brut d'exploitation	1 260	1 133	11,2 %
Résultat avant impôt	1 202	1 020	17,8 %
Résultat net - part du groupe	790	688	14,8 %

La banque de détail réunit le réseau bancaire CIC et toutes les filiales spécialisées pour lesquelles le réseau assure en grande partie la commercialisation des produits : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, mobilisation de créances, gestion collective, épargne salariale, assurances.

Elle voit ses encours de crédit augmenter de 5,0 % à 124 milliards d'euros, notamment grâce aux crédits à l'habitat (+ 4,8 %), aux crédits d'équipement (+ 6,0 %) et aux crédits de trésorerie (+ 17,0 %). Ses dépôts s'accroissent à un rythme plus soutenu de 8,2 % à 99,7 milliards d'euros résultant de la progression des comptes courants créditeurs (+21,2 % à 39,3 milliards d'euros) et de l'épargne logement (+ 15,6 % à 8,9 milliards d'euros).

Le PNB de la banque de détail est en progression de 5,6 % à 3 514 millions d'euros. Les commissions nettes perçues représentent 42 % du PNB et sont en hausse de 8,7 %. La marge d'intérêt nette progresse de 2,7 %.

Les frais généraux progressent de 2,7 % à 2 254 millions d'euros (2 194 millions d'euros en 2014).

Le coût du risque baisse de 17,1 % à 194 millions d'euros contre 234 millions en 2014.

Il en ressort un résultat avant impôt de 1 202 millions d'euros contre 1 020 millions un an plus tôt, soit une progression de 17,8 %.

Réseau bancaire

Il compte 2 015 agences au 31 décembre 2015 et 4 869 039 clients (+ 2,0 % par rapport à fin décembre 2014).

Les encours des crédits ont augmenté de 4,2 % à 107,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Les crédits à l'habitat enregistrent une hausse de 4,8 % et les crédits d'équipement de 5,6 %.

Les dépôts comptables ont atteint 97,6 milliards d'euros (+ 7,8 % par rapport à fin décembre 2014). Les comptes courants et l'épargne logement sont respectivement en hausse de 20,7 % et 15,6 %. Les livrets résistent (+ 1,4 %).

L'épargne financière progresse de 2,8 % à 58,2 milliards d'euros contre 56,6 milliards d'euros à fin décembre 2014 grâce à l'assurance-vie dont les encours progressent de 4,4 %.

L'assurance a poursuivi son développement.

4 450 327 contrats IARD ont été souscrits (+ 9,9 % du portefeuille contrats hors assurances cartes) et les activités de services ont enregistré une progression de :

- 14,7 % en banque à distance avec 2 055 486 contrats,
- 16,4 % en téléphonie (439 580 contrats),
- + 4,4 % en protection vol (87 855 contrats),
- + 6,2 % en TPE (128 070 contrats).

Le PNB du réseau est en progression de 5,5 % à 3 306 millions d'euros contre 3 134 millions un an plus tôt avec notamment une progression des commissions nettes de 8,4 %. Les commissions sur crédits contribuent pour 58 % à cette augmentation et les commissions d'assurance pour 19 %.

Les frais généraux, qui incluent la nouvelle taxe FRU, s'élèvent à 2 118 millions d'euros (2 070 millions fin 2014) et le coût du risque à 184 millions en baisse de 46 millions dont les deux tiers proviennent de la diminution du coût du risque provisionné sur base individuelle.

Le résultat avant impôt du réseau bancaire progresse ainsi de plus de 20 % à 1 002 millions d'euros contre 834 millions en 2014.

Les métiers d'appui de la banque de détail

Ils ont dégagé un PNB de 208 millions d'euros à fin 2015 contre 193 millions à fin 2014 et un résultat avant impôt de 200 millions (186 millions à fin 2014) dont plus des deux tiers est constitué par la quote-part de résultat du métier assurances du groupe CM11.

Banque de financement

L'encours de crédits de la banque de financement est de 13,6 milliards d'euros.

Le PNB à 366 millions d'euros bénéficie en 2015 de l'amélioration du produit net d'intérêt (+ 18,1 % par rapport à 2014) avec un effet de change positif au niveau des succursales étrangères. Cet effet de change se ressent aussi au niveau des frais généraux qui progressent de 9 %. Le coût du risque diminue de plus 50 % à 23 millions d'euros avec un coût du risque avéré en baisse de 37 millions d'euros. Le résultat avant impôt progresse de 56 millions d'euros à 246 millions (190 millions en 2014).

En millions d'euros	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	366	328	11,6 %
Frais de fonctionnement	(97)	(89)	9,0 %
Résultat brut d'exploitation	269	239	12,6 %
Résultat avant impôt	246	190	29,5 %
Résultat net - part du groupe	158	133	18,8 %

Activités de marché

En millions d'euros	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	342	304	12,5 %
Frais de fonctionnement	(169)	(175)	- 3,4%
Résultat brut d'exploitation	173	129	34,1%
Résultat avant impôt	175	208	- 15,9 %
Résultat net - part du groupe	93	157	- 40,8 %

Les activités de marché réalisent un PNB de 342 millions d'euros (304 millions en 2014). Le coût du risque affiche une reprise de provision de 2 millions d'euros contre une reprise de 79 millions d'euros en 2014 sur le portefeuille RMBS de New-York.

Le résultat avant impôt passe de 208 millions d'euros à 175 millions. Ce résultat s'entend après le versement aux réseaux de 48 millions d'euros de commissions, en progrès de 23 % sur 2014, au titre des opérations de couverture des risques de taux, change et matières premières, réalisées pour la clientèle.

Banque privée

En millions d'euros	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	509	458	11,1 %
Frais de fonctionnement	(371)	(338)	9,8 %
Résultat brut d'exploitation	138	120	15,0 %
Résultat avant impôt	143	119	20,2 %
Résultat net d'impôt sur activités cédées	(23)		
Résultat net - part du groupe	79	88	- 10,2 %

L'encours des dépôts comptables de la banque privée est en augmentation de 12,7 % à 18,6 milliards d'euros. Celui des crédits atteint 12,0 milliards d'euros (+ 15,0 % par rapport à 2014). L'épargne gérée et conservée s'élève à 85,4 milliards d'euros (+ 7,7 %).

Le PNB est en progression de 11,1 % à 509 millions d'euros contre 458 millions d'euros un an plus tôt, notamment grâce aux commissions nettes perçues qui augmentent de 26 millions d'euros. Les frais généraux progressent de 9,8 % avec des frais de personnel en progression de 5,0 % (hausse des effectifs) et des autres frais de 16,5 % (investissements informatiques et changement méthodologique des amortissements des fonds de commerce). Le coût du risque passe d'une charge de 2 millions d'euros en 2014 à un produit de 9 millions. Le résultat avant impôt ressort à 143 millions d'euros (119 millions d'euros en 2014), en hausse de 20,2 % avant prise en compte du résultat net d'impôt de la Banque Pasche, en cours de cession, de - 23 millions d'euros.

Capital-développement

En millions d'euros	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	172	149	15,4 %
Frais de fonctionnement	(41)	(38)	7,9 %
Résultat brut d'exploitation	131	111	18,0 %
Résultat avant impôt	131	111	18,0 %
Résultat net - part du groupe	127	110	15,5 %

Les encours investis s'élèvent à 1,9 milliard d'euros dont 310 millions en 2015. Le portefeuille est composé de 435 participations.

L'activité de capital développement a réalisé de bonnes performances en 2015 avec un PNB de 172 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 149 millions en 2014 et le résultat avant impôt s'inscrit à 131 millions d'euros contre 111 millions un an auparavant.

Structure et holding

En millions d'eurost	2015	2014	Variation 2015/2014
Produit net bancaire	(121)	(156)	N.S.
Frais de fonctionnement	(73)	(77)	N.S.
Résultat brut d'exploitation	(194)	(233)	N.S.
Résultat avant impôt	(195)	(166)	N.S.
Résultat net - part du groupe	(136)	(60)	N.S.

Le PNB de la structure holding intègre principalement :

- - 50 millions d'euros au titre du financement du fonds de roulement et du coût des titres subordonnés (- 82 millions en 2014) ;
- - 67 millions de financement du plan de développement du réseau (- 79 millions en 2014) ;
- - 8 millions de PNI généré par la constitution du *buffer* de liquidité en 2015;
- - 6 millions d'euros de provision et perte nettes sur cession sur des titres de participations (- 8 millions en 2014) ;
- 2 millions d'euros de dividendes (5 millions en 2014).

Les frais généraux passent de 77 millions d'euros en 2014 à 73 millions d'euros.

Le coût du risque est de 1 million (il était nul en 2014).

En 2015, il n'y a pas de quote-part des résultats mis en équivalence alors qu'en 2014, celle-ci atteignait 68 millions d'euros, en raison de la cession des titres de Banca Popolare di Milano (BPM), dont le CIC détenait 6,6 % du capital.

Il en ressort un résultat avant impôt de - 195 millions d'euros contre - 166 millions d'euros fin 2014.

Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS

Banque de réseau, la BECM exerce ses activités au plan national et en Allemagne où son maillage a été renforcé en 2015 avec l'ouverture d'un cinquième centre d'affaires à Munich.

Ses champs de compétences sont constitués par :

- Les grandes et moyennes entreprises (GME),
- Le financement de la promotion immobilière et des investisseurs immobiliers en France, principalement dans le secteur de l'habitat,
- Les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère commercial et tertiaire,
- La gestion des flux en provenance des grands donneurs d'ordres du secteur de la distribution, du transport et des services.

La BECM intervient, en transversalité avec les Banques régionales du CIC et en subsidiarité par rapport au réseau des Caisses de Crédit Mutuel de CM11 avec des seuils d'intervention adaptés à chaque région, sur le marché des entreprises et celui des professionnels de l'immobilier.

En Allemagne, la BECM se développe prioritairement sur le créneau de clientèle des grandes entreprises allemandes, à travers les relations avec les maisons-mères filiales franco allemandes : elle apporte sa connaissance des marchés locaux allemands et met son savoir-faire au service du réseau domestique de la BECM et des autres entités bancaires du groupe.

Elle distribue les produits et services des autres filiales du groupe, dans tous les domaines reliés aux marchés des entreprises et de l'immobilier.

Fort des 388 collaborateurs, son réseau comporte 49 agences dont 37 dédiées au marché des entreprises et de proximité et 12 spécialisées dans le financement des professionnels de l'immobilier.

La croissance des crédits tirés au bilan s'est accélérée en 2015, avec une progression de 7,6 %, à 11,9 milliards d'euros en capitaux fin de mois.

S'appuyant sur la solidité financière du groupe, la BECM a maintenu un haut niveau de collecte de dépôts puisque les ressources comptables ont atteint 10,8 milliards d'euros, en hausse de 27,9 %.

Ces évolutions ont abouti à une nouvelle réduction de l'impasse de liquidité de 1,55 milliard d'euros.

Le résultat net est en progression de 7,1 %, conséquence de la croissance du volume des activités de crédits et de dépôts avec une stabilisation du niveau moyen de marge, une maîtrise de ses frais généraux et un coût du risque en baisse de 29,6 %.

CIC Iberbanco

Avec 150 salariés présents dans 34 agences en France, CIC Iberbanco a conquis en 2015 plus de 8 300 nouveaux clients, + 15 % par rapport à 2014.

Les encours d'épargne progressent de 14,5 % pour s'élever à 599 millions d'euros. Les encours de crédits atteignent 606 millions d'euros, augmentant de 25,5 % sur 12 mois. Les activités assurance (+ 68 %) et téléphonie (+ 24 %) ont évolué très favorablement. Enfin le résultat de l'exercice 2015 ressort à 5,04 millions d'euros.

Targobank Allemagne

En 2015, Targobank a renforcé ses positions commerciales sur le marché du crédit à la consommation.

La banque a poursuivi l'extension de son réseau de vente avec l'ouverture de 4 nouvelles agences et a développé son réseau de concessionnaires partenaires pour la commercialisation de crédit automobile.

Au 4^e trimestre, elle a par ailleurs finalisé la migration informatique du portefeuille de banque de détail de Valovis Bank, acquis en mai 2014.

Les encours de crédits ont progressé de 219 millions d'euros et s'établissent à 11,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015. L'augmentation des encours est portée par l'accroissement de la production de prêts personnels (+3,3 % par rapport à 2014) qui atteint 2,7 milliards d'euros sur l'année. L'élargissement progressif du réseau de concessionnaires partenaires a stimulé la production de crédits automobiles (+ 80 % par rapport à l'exercice précédent) ; leurs encours ont progressé de plus de 60 % à près de 150 millions d'euros fin 2015.

Les volumes de dépôts ont dépassé les 12 milliards d'euros et affichent une hausse de 563 millions d'euros sur un an malgré la poursuite de la baisse du taux moyen de rémunération de l'épargne.

L'épargne financière a également progressé en 2015. Elle s'établit à 10,1 milliards d'euros fin décembre, en hausse de 6,7 % par rapport au 31 décembre 2014.

Le résultat IFRS avant impôts s'établit à 408 millions d'euros, en hausse de 100 % par rapport à celui de l'exercice 2014. Ce dernier avait été durement impacté par les remboursements de frais de dossiers imposés par la décision de la Cour Fédérale de Justice de Karlsruhe.

Le PNB profite de l'absorption du portefeuille de Valovis et affiche, pro-forma, une hausse de 1 % par rapport à l'an passé. Il bénéficie également de la baisse du coût des ressources clientèle (- 16 bps) et de la progression de l'activité de gestion de patrimoine.

Le coût du risque, en retrait de 11 % par rapport à l'an passé, profite de l'amélioration de l'environnement macro-économique, notamment la baisse de 6,7 % à 6,4 % du taux de chômage.

Targobank Espagne (filiale consolidée par mise en équivalence)

Banque généraliste détenue à 50 % par la BFCM et 50 % par Banco Popular Español, avec 124 agences, dans les principales zones d'activité économique, Targobank Espagne dénombre plus de 140 000 clients, majoritairement des particuliers.

L'année 2015 a été une année marquée par la migration informatique qui a concentré l'attention de toutes les équipes au cours du dernier trimestre 2015.

Durant cette période, l'activité commerciale a été fortement impactée, de même que la baisse des taux d'intérêt a provoqué une forte baisse des marges d'intermédiation de Targobank Espagne.

Le résultat 2015 se clôture par un bénéfice de 15,5 millions d'euros.

Groupe Cofidis

Le groupe Cofidis Participation, codétenu avec Argosyn (anciennement 3SI), conçoit, vend et gère une large gamme de services financiers, tels que crédits à la consommation, solutions de paiement et services bancaires (comptes courants, épargne, bourse en ligne et placements).

En France, Cofidis et Sofemo ont fusionné en octobre 2015, ce qui permet de renforcer la gamme de produits proposés par Cofidis avec, en particulier, le paiement N fois et le crédit vendeur. A l'international, le groupe a acquis la société Banif Mais, spécialisée dans le crédit automobile de voitures d'occasion implantée au Portugal, en Hongrie, en Slovaquie et en Pologne et la société Centax, spécialisée dans la garantie des paiements par chèques ou par carte dans la distribution, implantée en Italie.

Il dispose de trois enseignes spécialisées dans la vente de produits et services financiers :

- Cofidis, spécialiste européen du crédit en ligne ; implanté en France, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, République tchèque, Hongrie et Slovaquie ;
- Monabanq, la banque en ligne du CM11-CIC ;
- Creatis, spécialiste du regroupement de crédits à la consommation.

Les financements sont en progression à + 6,5 % par rapport à 2014, avec une progression importante à l'international, Belgique, Espagne, Portugal, Italie, Europe de l'Est et une stabilité en France où la consommation des ménages reste fragile.

Banque Casino (filiale consolidée par mise en équivalence)

La banque, détenue à parité avec le groupe Casino depuis juillet 2011, distribue des cartes de crédit, des crédits à la consommation et des produits d'assurance dans les hypermarchés Géant Casino, les supermarchés Casino et via le site marchand Cdiscount.

En 2015, la Banque a poursuivi son développement, notamment en accompagnant la croissance de l'enseigne Cdiscount par le financement des ventes.

CM-CIC Asset Management SA

Dans un contexte global mouvementé, CM-CIC Asset Management a réussi en 2015 à poursuivre son développement, en maintenant la priorité donnée au long terme, avec 61,77 milliards d'encours au 31/12/2015 soit une progression de 2,50 % par rapport à 2014. La collecte nette s'est élevée à près d'un milliard pour l'ensemble des classes d'actifs, contre 401 millions en 2014, les fonds à formule collectant près de 195 millions cette année, les actions plus de 300 millions et les fonds diversifiés près de 550 millions.

Ces chiffres sont le résultat d'un travail de positionnement des offres en amont avec le CIC et le Crédit Mutuel et d'un déploiement commercial mené en synergie avec les réseaux.

Dans ce cadre, 2015 a permis de faire agréer par les ACM le fonds Capture Euro 2023, qui a collecté 91,4 millions, dont 72 millions pour les ACM, mais aussi, en fin d'année, CM-CIC Protective 90. Ce fonds à coussin, développé par la même équipe de gestion quantitative, représentait plus de 100 millions d'encours à fin 2015, dont l'essentiel aux ACM.

2015 a également marqué le lancement d'une offre intégrée de gestion flexible, "Flexigestion", comprenant trois fonds (agréés à la souscription aux ACM), avec notamment le fonds Flexigestion Patrimoine qui présente une exposition nette aux actions de 0 à 70 %, dédié aux clients patrimoniaux. 2016 devrait permettre le développement commercial de cette offre dans les réseaux patrimoniaux du Crédit Mutuel et du CIC mais également au sein de la Banque Privée.

L'ensemble des rétrocessions versées aux réseaux a logiquement progressé, de 6,2 %. Elles ont représenté 177,6 millions d'euros.

Au titre des appels d'offre, 662 millions d'euros ont été engrangés en 2015, grâce à une équipe restructurée, point d'entrée unique pour le Groupe, en partenariat avec la direction des grands comptes du Groupe et en synergie avec CM-CIC Epargne Salariale pour certains dossiers.

La qualité de la gestion de conviction a également été confirmée en 2015. Certains fonds ont été tout particulièrement honorés par la presse financière, comme le fonds Union Europe Growth, qui termine à la 5^e place, sur 355, du classement Europerformance des fonds actions Europe. Le fonds CM-CIC Global Leaders, fonds d'actions internationales lancé en décembre 2014 affichait quant à lui un encours de 96,5 millions au 31/12/2015.

La filiale de conseil en gestion de CM-CIC AM, CM-CIC Gestion, qui intervient auprès des réseaux CIC, CIC Banque Privée et Crédit Mutuel, a quant à elle réalisé une très belle année avec une progression des actifs confiés de 8 % soit 9,874 milliards à fin décembre et une progression de sa rentabilité de 14,1 % au bénéfice des réseaux. L'activité a ainsi généré, pour la première fois, plus de 100 millions d'euros de PNB.

CM-CIC Asset Management a par ailleurs poursuivi son développement sur les sociétés de gestion externes, avec un total de 401 OPC sur un total de 1134 à fin 2015, à comparer à 379 en 2014. La remise à plat des prestations spécifiques que sont les délégations de gestion administrative et comptable et la refonte de la tarification en 2015 précèdent la redéfinition, en 2016, de l'offre destinée à cette clientèle.

2016 devrait marquer la poursuite du développement à l'international en Europe -Allemagne, Espagne- mais aussi au-delà, par une collaboration renforcée avec les Caisses Desjardins canadiennes.

L'accompagnement des réseaux dans leur développement, en partenariat avec les autres centres de métier, ainsi que la préservation des intérêts des clients restent les objectifs de la filiale en 2016, au service du Groupe.

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH a réalisé deux émissions d'obligations à l'habitat (OH) en 2015 pour un total de 2 milliards d'euros :
– 1 milliard d'euros à 7 ans au mois de janvier,
– 1 milliard d'euros à 10 ans et 4 mois au mois de décembre.

Ces opérations ont contribué au programme de refinancement à moyen et long terme du Groupe CM11, complétant efficacement les autres émissions principalement réalisées sous la signature BFCM.

CM-CIC Lease SA

L'année 2015 s'est achevée sur une augmentation significative du nombre des nouvelles conventions de financements sous forme de crédit-bail immobilier au profit des clients des Réseaux (310 opérations soit +12 %) pour un volume total de 604 Millions d'euros toutefois en légère diminution de 4 % par rapport à l'année précédente.

La contribution du crédit-bail immobilier dans le financement à long terme des projets des entreprises ne fléchit pas et induit une progression des encours totaux financiers et hors bilan de CM-CIC Lease de 4 % en les portant à plus de 4,2 milliards d'euros confirmant ainsi une croissance continue depuis de nombreuses années (+ 17.7 % au cours des seules 3 dernières années).

L'activité reste diversifiée et se concentre principalement sur les entrepôts logistiques (27.6 % de la production en volume) et les locaux commerciaux (22.3 % de la production). La production de bureaux et de locaux industriels, en légère diminution, a représenté respectivement 15.6 % (- 9 points) et 13.8 % (- 3 points).

La répartition des encours évolue peu, composés toujours essentiellement de locaux logistiques et entrepôts pour 20 %, de locaux commerciaux pour 25,3 % et de locaux industriels pour 21,5 %. Le solde des encours concerne des secteurs diversifiés : bureaux (15 %), santé (8 %), hôtellerie (7,7 %), loisirs et enseignement (2.5 %).

Le PNI réalisé avec la clientèle a progressé de 19,5 % après une hausse de 23,9 % l'année précédente. Les frais généraux hors charges fiscales et réglementaires nouvelles progressent de moins de 1 %. Les commissions versées aux Réseaux CM11-CIC se sont élevées à 18,6 millions d'euros, identiques à celles de l'année dernière malgré le léger reflux de production en volume. Le cout du risque est en baisse sensible et le résultat net en forte progression à près de 5.5 millions d'euros (+ 71 %).

CM-CIC Lease poursuit activement la mise en place des moyens techniques et méthodes organisationnelles, notamment avec ses notaires, lui permettant d'améliorer les temps de traitement des opérations et ainsi de contribuer à développer des partenariats solides avec les entreprises clientes du Groupe.

A ce titre, CM-CIC Lease a assuré dans plus de la moitié des cas le chef de filât des nouvelles opérations réalisées dans le cadre de pool de crédits-bailleurs en 2015.

Banque de Luxembourg

La Banque de Luxembourg est une des banques de référence du Grand-Duché. En 2015, ses encours en banque privée ont progressé de 6 % pour atteindre 22,2 milliards d'euros. Elle s'adresse à une clientèle internationale d'entrepreneurs et de familles fortunées à la recherche de solutions fiables pour la préservation, la gestion et la transmission de leur patrimoine matériel et immatériel. Elle propose à ses clients une offre de service intégrée, allant du conseil en investissement aux solutions de financement. La Banque de Luxembourg les accompagne également sur des questions ayant trait à la gouvernance familiale ou à la mise en place de projets philanthropiques.

En 2015, la Banque de Luxembourg a continué de se développer au Grand-Duché, ainsi qu'en Belgique, pays dans lequel elle est implantée depuis 2010. De par sa réputation, elle est surtout sollicitée par une clientèle aux besoins complexes : patrimoines importants et diversifiés, activités dans plusieurs pays... Elle élargit ainsi constamment son offre afin de prendre en compte leurs demandes en matière de consolidation, de reporting et de diversification (Private Equity, immobilier, impact investing).

La Banque de Luxembourg a par ailleurs été précurseur au Grand-Duché, dans le développement d'un pôle de compétences autour des fonds d'investissement et dans l'accompagnement de gestionnaires indépendants. Depuis plus de trente ans, elle est aux côtés des promoteurs de fonds, de la création de leur structure à son développement international. Elle les fait bénéficier de l'ensemble des avantages qu'offre le Luxembourg, le premier centre mondial en matière d'administration et de distribution de fonds d'investissement. Les gestionnaires tiers peuvent lui déléguer l'ensemble de leurs tâches administratives, afin de se concentrer sur l'accompagnement de leurs clients et sur leur développement commercial.

Dans un monde de complexité réglementaire grandissante, la Banque a accompagné de manière proactive ses clients dans leur préparation aux défis de l'implémentation de la directive UCITS V. Ses activités de banque professionnelle sont en croissance constante.

Le pôle fonds d'investissement compte 40,5 milliards d'euros d'actifs et les encours de l'activité gestion tiers atteignent 6,7 milliards d'euros.

En 2015, la banque a réalisé un produit net bancaire de 253 millions d'euros (+ 14,6 %) et un résultat net de 69,7 millions d'euros (+ 14,2 %).

VIII.1.2.1.2.2 – Secteur des assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – GACM – SA

Les activités d'assurances du groupe CM11 sont développées à travers les filiales du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

Le métier assurance du Groupe CM11 a connu une très belle année 2015, marquée par un développement important en assurances de biens et la montée en puissance sur l'assurance des professionnels.

Le chiffre d'affaires est stable à 10,4 milliards d'euros. La légère baisse de la collecte en assurance-vie masque l'excellent niveau d'activité en assurances de risques.

L'exercice 2015 se caractérise par le plus fort développement en assurance automobile et en assurance habitation des cinq dernières années, avec une production de plus de 445 000 contrats en auto et 360 000 contrats en MRH. Le chiffre d'affaires des assurances de biens affiche ainsi une croissance de 6,2 %, nettement supérieure à la progression du marché (+ 1,5 %).

En assurances de personnes, la mobilisation des réseaux a permis la souscription de plus de 27 000 contrats de santé collective. La production de ces contrats et l'équipement de leurs adhérents se poursuivra en 2016.

Le chiffre d'affaires de la branche vie et capitalisation s'établit à 6,3 milliards d'euros et reste majoritairement orienté en euros. La collecte nette ressort à 1,5 milliard d'euros.

La bonne orientation de la sinistralité dommages permet de compenser en partie l'impact de la baisse des taux sur la charge de provisionnement.

Ce contexte favorable permet au GACM de clôturer l'exercice 2015 avec un résultat de 740,1 millions d'euros contre 687,7 millions d'euros à fin 2014.

2015 a également permis de consolider notre présence sur le marché espagnol. En juillet, le GACM a fait l'acquisition de la société Atlantis. En décembre, la participation dans la société d'assurance catalane RACC Seguros, créée conjointement avec le Royal Automobile Club de Catalogne, a été portée à 100 %.

Cet ensemble, restructuré autour de la holding GACM España, 100 % filiale du GACM, renforce encore notre implantation sur le marché espagnol avec l'ambition d'atteindre rapidement une part de marché significative. Les filiales du GACM assurent déjà plus de 290 000 voitures en Espagne.

Le 1^{er} janvier 2016, la directive Solvabilité II est entrée en vigueur. Le GACM a su déployer les moyens nécessaires pour s'adapter à cette réforme du marché européen de l'assurance.

Le GACM termine l'exercice 2015 avec 9,4 milliards d'euros de fonds propres, en progression de 4,1 %, et une structure de bilan solide permettant d'aborder sereinement les nouveaux enjeux du secteur.

VIII.1.2.1.2.3 – Secteur Immobilier

CM-CIC Immobilier SAS

La filiale CM-CIC Immobilier produit des terrains à bâtir et des logements au travers des sociétés CM-CIC Aménagement Foncier, ATARAXIA Promotion et CM-CIC Réalisations Immobilières (SOFEDIM) ; elle distribue via CM-CIC Agence Immobilière (AFEDIM) des logements neufs et assure la gestion des logements des investisseurs par le biais de CM-CIC Gestion Immobilière ; enfin elle participe à des tours de table dans des opérations de promotion sous couvert de la société CM-CIC Participations Immobilières.

Au titre de 2015 :

Effectifs de la filiale : 167 collaborateurs (174 en 2014).

Réservations de logements : 6 959 logements (5 267 logements en 2014) :

– CM-CIC Agence Immobilière : 6 584 logements (dont 235 logements ATARAXIA Promotion),

– ATARAXIA Promotion : 439 logements (dont 235 réservés par CM-CIC Agence Immobilière),

– CM-CIC Réalisations Immobilières : 171 logements.

Réservations de terrains à bâtir : 950 terrains (645 terrains en 2014).

VIII.1.2.1.2.4 – Secteur technologie

Euro-Information SAS

Euro-Information SAS assure le rôle de sous-holding informatique pour le Groupe ; elle assure notamment le financement de tous les investissements informatiques, péri-informatiques et des filiales techniques du Groupe.

L'exercice 2015 s'est traduit par un bénéfice net de 74,1 millions d'euros. L'activité a été conforme aux prévisions. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel détient 13,83 % de son capital.

Euro-Information Développements

Euro-Information Développements assure la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des développements informatiques du groupe CM-CIC en étant garant de l'évolution du système d'information commun à 15 Fédérations de Crédit Mutuel, aux Banques CIC et aux différents Centres de Métiers CM-CIC. En 2015, un peu plus de 568 mille jours/homme ont été consacrés à l'évolution et à la maintenance dudit système d'information commun.

Euro-Information Telecom

Pour le secteur des télécommunications, l'année 2015 a été marquée par des tentatives de consolidation avec notamment le rachat

avorté de Bouygues Telecom par SFR, suivi par une intensification de la guerre commerciale en fin d'année. Celle-ci s'est traduite par une multitude de promotion en décembre entraînant un niveau de portabilité record, équivalent à celui ayant suivi le lancement de Free en janvier 2012.

L'année a également été marquée pour Euro-Information Telecom par la signature d'un contrat de MVNO avec Bouygues Telecom et le lancement d'une offre promotionnelle extrêmement attractive à l'occasion de ses 10 ans. Euro-Information Telecom a connu une croissance record de son parc actif postpayé, avec 200 000 lignes supplémentaires. Son chiffre d'affaires atteint 406 millions d'euros et croît d'environ 6 % porté à la fois par le développement du chiffre d'affaires d'interconnexion et le chiffre d'affaires des services qui progresse de 17 millions d'euros à 311 millions d'euros. Le résultat net est quasi-stable à 8,5 millions d'euros (+ 3,3 %).

Ainsi, malgré le contexte concurrentiel, fiscal et réglementaire qui pèse lourdement sur les marges, EIT maintient sa rentabilité grâce à une amélioration de sa structure de coûts, notamment grâce à l'achat du trafic auprès des opérateurs de réseau. A la fin 2015, Euro-Information Telecom est le premier MVNO français tant en nombre de clients qu'en termes de chiffre d'affaires généré sur l'année. Par ailleurs, EIT est le seul Full MVNO raccordé en 2G/3G/4G aux 3 principaux opérateurs de réseau : Orange, SFR et Bouygues Telecom.

Euro Protection Surveillance

EPS a poursuivi en 2015 son développement et compte désormais plus de 389 000 abonnés (+ 6,9 %). EPS conforte ainsi sa place de numéro 1 de la Télésurveillance résidentielle en France en détenant environ 31 % du marché (Source : Atlas de la Sécurité 2015 / Données internes).

VIII.1.2.1.2.5 – Secteur de la communication

La conjoncture morose a continué d'affecter, comme par le passé, le chiffre d'affaires de la publicité. L'érosion des abonnements se poursuit, liée notamment à une évolution vers le numérique, sur lequel des efforts et des investissements sont réalisés, mais dont la progression reste insuffisante. Cette situation s'accompagne d'efforts permanents de réorganisation pour baisser les coûts et redresser la situation.

VIII.1.2.1.3 – Evolution et perspectives

La situation semble évoluer vers une période de croissance modérée, avec cependant des écarts entre les pays développés et émergents. La situation globale reste fragile pour 2016, tant au plan géopolitique, qu'économique et financier. Ces incertitudes pèsent sur les moteurs de la croissance qui restera lente avec, pour nos métiers, un accroissement du poids réglementaire, tant au plan des nouveaux textes que des ratios et des contrôles.

Nos activités resteront étroitement liées à ces évolutions incertaines.

VIII.1.2.2 – Résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2016

VIII.1.2.2.1 – Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2015 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 342 644 532,10 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

VIII.1.2.2.2 – Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 342 644 532,10 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de 629 881,41 euros, soit la somme de 343 274 413,51 euros comme suit :

- de verser un dividende de 4,15 euros à chacune des 33 770 590 actions portant jouissance sur l'année complète (y compris aux 2 302 997 actions émises le 31 juillet 2015 lors de l'augmentation de capital), soit une distribution de 140 147 948,50 euros au total. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- d'affecter à la réserve légale un montant de 17 327 280 euros ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 185 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 799 185,01 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2012	2013	2014
Montant en euros	2,65	4,90	4,15
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	oui

VIII.1.2.2.3 – Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

VIII.1.2.2.4 – Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve les conventions visées par l'article L.225- 38 du code de commerce présentées dans le rapport spécial des commissaires.

VIII.1.2.2.5 – Cinquième résolution

En application de l'article L.511- 73 du code monétaire et financier, l'assemblée générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations indiquées dans le rapport du conseil d'administration. Cette enveloppe inclut les rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants responsables et aux catégories de personnel régulé visé à l'article L.511- 71 du même code.

VIII.1.2.2.6 – Sixième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation de M. Damien Lievens en qualité de membre du conseil d'administration en remplacement de M. François Duret et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

VIII.1.2.2.7 – Septième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation de M. Daniel Rocipon en qualité de membre du conseil d'administration en remplacement de M. Albert Peccoux et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

VIII.1.2.2.8 – Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Gérard Cormorèche.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

VIII.1.2.2.9 – Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Etienne Grad.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

VIII.1.2.2.10 – Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Michel Lucas.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

VIII.1.2.2.11 – Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Jean-Paul Martin.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

VIII.1.2.2.12 – Douzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour les comptes sociaux et consolidés, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de ERNST & YOUNG et Autres pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

VIII.1.2.2.13 – Treizième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour les comptes sociaux et consolidés, le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Picarle et Associés pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

VIII.1.2.2.14 – Quatorzième résolution

L'assemblée générale nomme pour les comptes sociaux et consolidés, Pricewaterhouse Coopers France commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, en remplacement de KPMG Audit dont le mandat arrive à échéance.

VIII.1.2.2.15 – Quinzième résolution

L'assemblée générale nomme pour les comptes sociaux et consolidés, Monsieur Jean-Baptiste Deschryver, commissaire aux comptes suppléant pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, en remplacement de M. Malcolm Mc Larty dont le mandat arrive à échéance.

VIII.2 – Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

*KPMG Audit
Tour EQHO
2, avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex*

*ERNST & YOUNG et Autres
1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable*

Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A. (BFCM)

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec le CIC et la Banque de Luxembourg

Mandataires sociaux concernés

- M. Nicolas Théry, président du conseil d'administration de votre société ;
- M. Alain Fradin, directeur général de votre société ;
- MM. Jacques Humbert, Maurice Corgini et Michel Lucas, administrateurs de votre société ;
- M. Daniel Leroyer, représentant permanent de la CFCM Maine Anjou, Basse Normandie au conseil d'administration de votre société.

Nature, objet et modalités

La Banque de Luxembourg, le CIC et votre société font partie du groupe CM11 et sont dans ce cadre amenés à effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de sommes d'argent entre, d'une part, votre société et la Banque de Luxembourg et, d'autre part, le CIC et la Banque de Luxembourg, afin d'optimiser la gestion de leur trésorerie respective

Ces entités souhaitent globaliser leurs opérations présentes et futures, et bénéficier des dispositions prévues aux articles L. 211-36 et suivants du Code monétaire et financier français et dans la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

A cet effet, ces entités se sont rapprochées afin de matérialiser un accord de compensation par lequel elles décident que, lors de la survenance d'un cas de défaillance, les opérations concernées puissent être résiliées et les dettes et créances en résultant, quels que soient leurs dates d'exigibilité, leurs objets ou les monnaies dans lesquelles elles sont libellées, soient compensées.

Cette convention de compensation entre votre société, la Banque de Luxembourg et le CIC a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration le 26 juillet 2012.

2. Titrisation CMNE – avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM)

Mandataires sociaux concernés

- M. Nicolas Théry, président du conseil d'administration de votre société.

MM. Jean-Louis Boisson, Gérard Bontoux, Hervé Brochard, Gérard Cormorèche, François Duret, Jean-Louis Girodot, Jacques Humbert, Michel Lucas, Albert Peccoux, Alain Têtedoie et Michel Vieux, administrateurs de votre société.

Nature, objet et modalités

Les conventions suivantes, concernant la mise en place d'un mécanisme de refinancement avec le Crédit Mutuel Nord Europe, ont été autorisées par votre conseil d'administration du 26 juillet 2012 :

- la convention-cadre de définitions (Master Framework and Definitions Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian, Collateral Security Agent, Issuer Accounts Bank, Issuer Cash Manager et Collection Loss Collateral Provider), la CF de CM (en qualité de Seller, Intermediary Bank et Issuer Servicer), CM-CIC Securities (en qualité de Paying Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (en qualité de Initial Notes Subscriber et Sub-Collateral Security Agent), CMNE Home Loans FCT (représentée par France Titrisation) et France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention d'ouverture de crédit (Borrower Facility Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower) et la CF de CM (en qualité d'Intermediary Bank) ;
- la convention de garantie financière (Collateral Security Agreement) entre votre société (en qualité de Collateral Security Agent, Collateral Provider et Borrower), la CF de CM (en qualité de Intermediary Bank), la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (en qualité de Sub-Collateral Security Agent) et les Fournisseurs de Garantie ;
- la convention de gages-espèces (Collection Loss Collateral Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian et Collection Loss Collateral Provider), la CF de CM (en qualité de Intermediary Bank et Issuer Servicer) et CMNE Home Loans FCT (représentée par France Titrisation (en qualité de Management Company)) ;
- la convention de cession et de gestion des créances (Transfer and Servicing Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower et Custodian), la CF de CM (en qualité d'Issuer Servicer, Seller et Intermediary Bank) et CMNE Home Loans FCT (représentée par France Titrisation (en qualité de Management Company)) ;
- la lettre de taux effectif global (2012 TEG Letter) envoyée par la CF de CM (en qualité de Intermediary Bank) à votre société (en qualité de Borrower) et, en copie, à France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- l'avis de tirage (2012 Drawdown Request) envoyé par votre société (en qualité de Borrower) à la CF de CM (en qualité de Intermediary Bank) et, en copie, à France Titrisation (en qualité de Management Company).

3. Titrisation Zéphyr – avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie et le Crédit Mutuel Océan

Mandataires sociaux concernés

M. Nicolas Théry, président du conseil d'administration de votre société ;

MM. Jean-Louis Boisson, Gérard Bontoux, Hervé Brochard, Gérard Cormorèche, Jean-Louis Girodot, Jacques Humbert, Damien Lievens, Michel Lucas, Lucien Miara, Albert Peccoux, Alain Têtedoie et Michel Vieux, administrateurs de votre société.

Nature, objet et modalités

Les conventions suivantes, concernant la mise en place d'un mécanisme de refinancement avec le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie et le Crédit Mutuel Océan, ont été autorisées par votre conseil d'administration du 26 juillet 2012 :

- la convention-cadre de définitions (Master Framework and Definitions Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian, Collateral Security Agent, Issuer Accounts Bank, Issuer Cash Manager et Collection Loss Collateral Provider), la CF de CM (en qualité de Seller, Intermediary Bank et Issuer Servicer), CM-CIC Securities (en qualité de Paying Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (en qualité de Initial Notes Subscriber et Sub-Collateral Security Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (en qualité de Initial Notes Subscriber et Sub-Collateral Security Agent), ZEPHYR Home Loans FCT (représenté par France Titrisation (en qualité de Management Company) et France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention d'ouverture de crédit (Borrower Facility Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower) et la CFdeCM (en qualité de Intermediary Bank) ;
- la convention de garantie financière (Collateral Security Agreement) entre votre société (en qualité de Collateral Security Agent, Collateral Provider et Borrower), la CF de CM (en qualité de Intermediary Bank), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (en qualité de Sub-Collateral Security Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (en qualité de Sub-Collateral Security Agent) et les Fournisseurs de Garantie ;
- la convention de gages-espèces (Collection Loss Collateral Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian et Collection Loss Collateral Provider), la CF de CM (en qualité de Intermediary Bank et Issuer Servicer), et ZEPHYR Home Loans FCT représentée par France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention de cession et de gestion des créances (Transfer and Servicing Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower et Custodian), la CF de CM (en qualité de Issuer Servicer, Seller et Intermediary Bank), et ZEPHYR Home Loans FCT (représentée par France Titrisation (en qualité de Management Company)) ;
- l'avis de tirage (2012 Drawdown Request) envoyé par votre société (en qualité de Borrower) à la CFdeCM (en qualité de Intermediary Bank) et, en copie, à France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la lettre de taux effectif global (2012 TEG Letter) envoyée par la CF de CM (en qualité d'Intermediary Bank) à votre société (en qualité de Borrower) et, en copie, à France Titrisation (en qualité de Management Company).

4. Avec Targobank Allemagne

Mandataires sociaux concernés

MM. Eckart Thomä et Jean-Paul Martin, administrateurs de votre société.

Nature, objet et modalités

Hormis sur le territoire allemand, la propriété de la marque Targobank est transférée par Targobank Allemagne à votre société qui pourra, ainsi, dans les conditions légales propres à chaque pays, la mettre à disposition de toute filiale contrôlée par elle en respectant et en faisant respecter le cahier des charges de la marque. Pour ce faire, votre société délègue à Targobank Allemagne le suivi et la gestion de la protection de la marque pour le compte du groupe.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration du 16 novembre 2012.

5. Avec M. Alain Fradin, directeur général de votre société

Nature, objet et modalités

Votre conseil d'administration du 11 mai 2011 a décidé d'autoriser les propositions du comité des rémunérations relatives à la rémunération, fixe et variable, et autres avantages sociaux de M. Alain Fradin.

En outre, votre conseil d'administration du 11 mai 2011 a décidé d'autoriser une indemnité de fin de mandat de M. Alain Fradin, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le comité des rémunérations.

L'indemnité de cessation de mandat de directeur général de M. Alain Fradin représente actuellement un engagement estimé de K€1.200 (charges sociales incluses).

M. Alain Fradin relève, en sa qualité de salarié, du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de M. Alain Fradin, en qualité de directeur général, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Au titre du régime de retraite supplémentaire, les cotisations versées par votre société se sont élevées à 18.411,36 euros en 2015.

Toutefois, il est rappelé que M. Alain Fradin est salarié du groupe depuis le 1^{er} juin 1983 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 1^{er} mai 2011.

Pour son mandat social, M. Alain Fradin bénéficie également d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société et dont les cotisations versées couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 38.384,16 euros en 2015.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 13 mai 2015, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 17 avril 2015.

6. Avec M. Nicolas Théry, président du conseil d'administration de votre société

Lors de la séance de votre conseil d'administration du 14 novembre 2014, M. Nicolas Théry a été nommé président du conseil d'administration de votre société. Le comité des rémunérations qui s'est tenu à la même date postérieurement à la réunion du conseil d'administration a maintenu la rémunération de M. Nicolas Théry, non plus en qualité de salarié, mais en qualité de mandataire social, à K€ 450.

Pour des raisons de calendrier, votre conseil d'administration ne s'étant pas réuni avant le 26 février 2015, la proposition du comité des rémunérations relative à la rémunération et à l'indemnité de cessation du mandat social de M. Nicolas Théry a été soumise à l'autorisation de votre conseil d'administration réuni à cette date, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 26 février 2015, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Cette décision porte, en outre, sur l'autorisation d'une indemnité de fin de mandat de M. Nicolas Théry, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le comité des rémunérations.

L'indemnité de cessation de mandat de président du conseil d'administration de M. Nicolas Théry représente actuellement un engagement estimé de K€ 675 (charges sociales incluses).

M. Nicolas Théry relève, en sa qualité de salarié, du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de M. Nicolas Théry, en qualité de président du conseil d'administration, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Au titre du régime de retraite supplémentaire, les cotisations versées par votre société se sont élevées à 18.411,36 euros en 2015.

Toutefois, il est rappelé que M. Nicolas Théry est salarié du groupe depuis le 1^{er} septembre 2009, et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 1^{er} décembre 2014.

Pour son mandat social, M. Nicolas Théry bénéficie également d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société et dont les cotisations versées couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 24.565,80 euros en 2015.

Paris-La Défense, le 19 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdelle
Associé

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand
Associé

VIII.3 – Renseignements divers

VIII.3.1 – Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

VIII.3.2 – Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement

Strasbourg B 355 801 929

Code APE / NAF : 6419 Z

VIII.3.3 – Date de constitution et durée de vie de la BFCM

La société a été créée le 1^{er} juin 1933 sous la dénomination de "Banque Mosellane". Sauf prorogation ou dissolution anticipée, elle prendra fin le 1^{er} juin 2032.

VIII.3.4 – Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM

La BFCM est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. En sa qualité d'établissement de crédit et de société anonyme, elle est soumise à un contrôle légal par deux commissaires aux comptes inscrits. Ces derniers sont nommés par l'assemblée générale de la société pour une durée de six ans, après agrément par l'ACPR.

La BFCM est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiées pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier. La BFCM est une banque adhérente à la Fédération Bancaire Française (FBF).

Les documents juridiques relatifs à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel peuvent être consultés au siège social de la société, 34, rue du Wacken - 67000 Strasbourg. Téléphone: +33 (0)3 88 14 88 14

VIII.3.5 – Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- d'organiser et de développer les activités de diversification du groupe qu'elle constitue avec les Caisses de Crédit Mutuel de son ressort d'activité, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque ainsi que toutes opérations connexes et annexes, d'effectuer toutes activités de courtage d'assurances et plus généralement toutes activités d'intermédiation en assurances ainsi que toutes autres opérations entrant dans le champ d'activité d'une banque conformément à la réglementation et à la législation en vigueur,
- de prendre et de gérer toute participation directe ou indirecte dans toute société française ou étrangère par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations ou participations, syndicats de garantie ou autrement,
- et généralement faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou entrants dans le champ d'activité d'une banque,

La société a également pour objet la prestation de services d'investissements régie par le Code monétaire et financier.

VIII.3.6 – Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

VIII.3.7 – Répartition statutaire des bénéfices (article 40 des statuts)

Après dotation à la réserve légale, s'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'ils sont approuvés par l'Assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation et l'emploi, de le reporter ou de le distribuer.

En cas de distribution, les dividendes seront prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice écoulé.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration peut également décider du versement d'acomptes sur dividendes en accordant à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

VIII.3.8 – Assemblées Générales

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration, par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social. La convocation est renouvelée par lettre individuelle ordinaire adressée aux actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ci-dessus.

Le capital n'étant composé que d'actions ordinaires, une action donne droit à une voix. Il n'y a pas de droit de vote double.

Par ailleurs, aucun seuil déclaratif n'est prévu dans les statuts. Le capital de la BFCM est "fermé" (cf. article 10 des statuts de la BFCM au point "Disposition spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur").

VIII.3.9 – Dispositions spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur

Actionnariat

Conditions d'admission des actionnaires (extrait des statuts, article 10 de la BFCM)

Ne peuvent être actionnaires de la société que :

1. La Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la société d'assurances mutuelle "Assurances du Crédit Mutuel - Vie" ;

2. Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Île-de-France, de Savoie Mont-Blanc, de Midi-Atlantique, de Loire-Atlantique Centre-Ouest, du Centre, de Normandie, du Dauphiné-Vivaraï, du Méditerranéen, d'Anjou ;

3. Les Caisses départementales ou interdépartementales ainsi que la Caisse Centrale du Crédit Mutuel visées par l'article 51 alinéas 3 et 4 de l'ordonnance du 16 octobre 1958 ; Les filiales ou participations des entités visées au 2 et 3 ci-dessus et qui sont contrôlées par une ou plusieurs Caisses départementales ou interdépartementales.

4. Les membres du Conseil d'administration de la société.

Les personnes morales ou physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées qui sont encore propriétaires d'actions de la société pourront conserver, à titre personnel, leurs actions.

Les dispositions du présent article ne pourront être modifiées qu'après avis conforme de la Chambre Syndicale de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de l'Assemblée Générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Transfert des actions de la BFCM

Les actions sont librement négociables, mais le transfert de la propriété des actions ne peut se faire qu'entre personnes morales ou physiques remplissant les conditions ci-dessus, et après agrément du Conseil d'administration (article 11 des statuts).

Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qui le représentent

Le capital social s'élève à la somme de 1 688 529 500,00 euros ; il est divisé en 33 770 590 actions de 50,00 euros chacune, toutes de même catégorie.

Capital autorisé non émis

Néant.

Obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital

Néant.

Tableau d'évolution du capital

Cf. "Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices" au chapitre "Éléments financiers des comptes sociaux de la BFCM"

Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Dividendes

Evolution des résultats et des dividendes :

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'actions au 31 décembre	26 496 265	26 532 613	26 585 134	31 467 593	33 770 590
Bénéfice net (en euros par action)	10,94	24,48	11,72	11,79	10,15
Dividende brut (en euros par action)	2,00	2,65	4,90	4,15	4,15
	0,83	1,33	2,04		

En cas de non-réclamation d'un dividende, celui-ci sera soumis aux dispositions de l'article L 27- 3 du Code du Domaine de l'Etat qui dispose que :

"... Les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements de crédit et tous autres établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis trente années, sont définitivement acquis à l'Etat..."

VIII.3.10 – Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur

Parmi les informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, on relèvera les points suivant extraits de ou des chapitres suivants :

Présentation du groupe CM11 et du groupe BFCM

Organisation et métiers du groupe CM11 (I.3)

Éléments financiers du groupe BFCM – Rapport sur les risques

Crédits interbancaires (V.2.3.1.2.3)

La gestion du risque de taux (V.2.3.3.2)

Gestion des risques (V.2.3.3.3)

Le ratio de solvabilité (RES) (V.2.3.4)

Risques opérationnels (V.2.3.5)

VIII.3.11 – Dates des dernières informations financières

Les dernières informations financières de la BFCM arrêtées datent du 31 décembre 2015.

VIII.3.12 – Informations semestrielles intermédiaires

Sans objet.

VIII.3.13 – Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe BFCM n'est intervenu depuis la publication le 25 février 2016 des comptes arrêtés au 31 décembre 2015. De même aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la BFCM depuis cette date.

VIII.3.14 – Evènements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés, de nature à altérer la solvabilité.

VIII.3.15 – Prévisions ou estimations du bénéfice

Sans objet

VIII.3.16 – Contrats importants

Il n'existe à ce jour aucun contrat important signé par la BFCM qui pourrait altérer la situation financière de la BFCM au point que la BFCM ne puisse assumer les obligations liées à l'émission de ses titres.

VIII.3.17 – Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Sans objet.

VIII.3.18 – Procédures judiciaires et d'arbitrage

S'agissant du dossier concernant les commissions d'Echange Image Chèques, l'Autorité de la Concurrence avait formé un pourvoi en cassation contre la décision de la cour d'appel de Paris ayant annulé les amendes prononcées contre les banques par l'Autorité de la Concurrence. La décision de la Cour de Cassation a été rendue le 14 avril 2015. Sans avoir examiné les arguments des banques, la cour a cassé l'arrêt de la cour d'appel pour un motif de procédure : la cour d'appel, ayant rejeté les arguments de l'Autorité de la Concurrence, avait considéré qu'il était inutile d'examiner les arguments de deux associations de consommateurs qui étaient intervenues pour soutenir la position de ladite autorité. Suite à cette cassation, la cour d'appel de Paris a de nouveau été saisie du dossier en septembre 2015. L'affaire a été fixée pour être plaidée les 3 et 4 novembre 2016.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.



IX.

INFORMATIONS

COMPLÉMENTAIRES

IX.1 – Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM (Espace Institutionnel)

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et du Groupe CM11 pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.
- Le présent document de référence et ceux des deux exercices précédents.

Sur support physique

L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.

Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence.

Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Département Juridique

34, rue du Wacken BP 412

67002 Strasbourg Cedex

IX.2 – Responsable de l'information

M. Marc Bauer

Directeur Général Adjoint de la BFCM et Directeur financier du groupe CM11

Téléphone : 03 88 14 68 03

Email : marc.bauer@creditmutuel.fr

IX.3 – Responsable du document de référence

M. Alain Fradin, Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu aux pages 434 et 436, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes KPMG Audit et ERNST & YOUNG et Autres une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Strasbourg, le 27 avril 2016

IX.4 – Responsables du contrôle des comptes

IX.4.1 – Contrôleurs légaux des comptes

IX.4.1.1 – Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG et Autres, S.A.S. à capital variable, membre de la Compagnie Régionale de Versailles - représentée par Olivier Durand - 1/2, place des Saisons - 92400 Courbevoie Paris-La Défense 1.

– Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

– Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 12/05/2010.

– Renouvellement : l'Assemblée générale renouvelle le mandat du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

KPMG Audit, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représentée par Arnaud Bourdeille - Tour Eqho - 2, avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris-la-Défense Cedex.

– Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

– Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 12/05/2010.

L'Assemblée générale nomme le cabinet Pricewaterhouse Coopers France comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, en remplacement de KPMG Audit dont le mandat arrive à échéance.

IX.4.1.2 – Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Picarle & Associés, Malcom Mc Larty.

IX.4.1.3 – Démission et non renouvellement

Sans objet.

IX.5 – Tableau de concordance du document de référence du groupe CM11

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 11 du Règlement européen n°809/2004 pris en application de la Directive dite "Prospectus".

Table de concordance du document de référence

Chapitres du schéma de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages
Chapitre I – Personnes responsables	
1.1 Responsable du document de référence	432
1.2 Attestation du responsable	432
Chapitre II – Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Contrôleurs légaux des comptes	433
2.2 Démission et non renouvellement	433
Chapitre III – Facteurs de risque	
3.1 Les risques de l'émetteur	69
Chapitre IV – Informations concernant l'émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la société	28
4.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	428
4.1.2 Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement	428
4.1.3 Date de constitution et durée de vie de la BFCM	428
4.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM	428
4.1.5 Evènements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	430
Chapitre V – Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	
5.1.1 Principales activités	16
5.1.2 Nouveau produit vendu et/ou nouvelle activité exercée	15
5.1.3 Principaux Marchés	15
5.1.4 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	15
Chapitre VI – Organigramme	
6.1 Présentation de la société et du groupe	10
6.2 Lien de dépendance de l'émetteur par rapport à d'autres entités du Groupe	413
Chapitre VII – Informations sur les tendances	
7.1 Déclaration sur les perspectives de la BFCM	238
7.2 Tendances connues, incertitudes ou demandes ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur au moins pour l'exercice en cours	238
Chapitre VIII – Prévisions ou estimations de bénéfice	430
Chapitre IX – Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1 Noms et fonctions des membres des organes d'administration, de direction de la BFCM et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci	32
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	39
Chapitre X – Principaux actionnaires	
10.1 Indications quant à la détention et au contrôle direct ou indirect de la BFCM par le groupe CM11 et description de la nature de ce contrôle.	413
10.2 Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle.	413

Chapitres du schéma de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages
Chapitre XI – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1 Informations financières historiques	364
11.2 Etats financiers	98/258/338
11.3.1 Rapport d'audit des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	172/332/370
11.3.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	408/425
11.3.3 Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	430
11.4 Date des dernières informations financières	430
11.5 Informations semestrielles intermédiaires	430
11.5.1 Informations financières semestrielles	430
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	430
11.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	430
Chapitre XII – Contrats importants	430
Chapitre XIII – Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	430
Chapitre XIV – Documents accessibles au public	
14.1 Documents accessibles au public	432
14.2 Responsable de l'information	432

En application de l'article 28 du règlement européen n°809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014 présentés respectivement pour le Groupe CM11 aux pages 111 à 159, 62 à 110 et 160 à 161 du document de référence du groupe CM11 – Exercice 2014, enregistré à l'AMF le 29 mai 2015 sous le numéro R.15-047.
- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 226 à 274, 195 à 226, 275 à 276 et 277 à 315 du document de référence du groupe CM11 – Exercice 2014, enregistré à l'AMF le 29 mai 2015 sous le numéro R.15-047
- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013 présentés respectivement pour le Groupe CM11-CIC aux pages 88 à 158, 52 à 87 et 159 à 160 du rapport financier annuel du groupe CM11-CIC – Exercice 2013, enregistré à l'AMF le 6 mai 2014 sous le numéro R.14-028.
- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 218 à 289, 187 à 216, 290 à 291 et 294 à 329 du document de référence – Exercice 2013, enregistré à l'AMF le 6 mai 2014 sous le numéro R.14-028.

La table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises dans le rapport financier annuel prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et par l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Table de concordance du document de référence avec les informations requises dans le rapport financier annuel de la BFCM	Pages
Attestation du responsable du document de référence	432
Rapport de gestion du conseil d'administration	
Bilan économique de l'année 2015	231
Conseil d'administration	32
Principales activités de la BFCM	17/233/413
Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L233-6 du Code de Commerce)	415
Evolutions et perspectives	238
Éléments financiers relatifs aux comptes sociaux de la BFCM	336
Éléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la BFCM	231
Annexe au rapport de gestion (liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2015 (article L225-102-1 du code de commerce)	32
Responsabilité sociale et environnementale et rapport afférent des commissaires aux comptes	373
Etats financiers	
Comptes sociaux	338
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	370
Comptes consolidés	258
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	332
En application des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, sont également publiées les informations suivantes : – les honoraires versés aux commissaires aux comptes, – le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des commissaires aux comptes	331 40/50

